DE LA MONARCHIE
PRUSSIENNE,
SOUS
FRÉDÉRIC LE GRAND.
TOME SECOND.

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE,

SOUS

FRÉDÉRIC LE GRAND;

AVEC UN APPENDICE

Contenant des recherches sur la situation actuelle des principales contrées de l'Allemagne.

Par le Comte DE MIRABEAU.

Habuerunt virtutes spatium exemplorum.
TACIT. Agricolæ vitâ. §. 8.

TOME SECOND.

Prix de l'in-4° en feuilles, 78 liv. — Broché en carton, 80 liv.
— de l'in-8 en feuilles, 50 liv. — Broché, 51 liv.

A LONDRES.

M. DCC. LXXXVIII.

7

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE,

SOUS

FRÉDÉRIC LE GRAND.

LIVRE QUATRIÈME.

Manufactures.

On ne saisiroit assurément pas nos principes, si l'on croyoit qu'ils tendent à dépriser les manufactures. Sans doute, elles sont utiles, et ce seroit très-mal connoître l'intérêt d'un pays, que de les décourager, ou même de les négliger. Il s'agit seulement de ne les encourager que sur de bons principes, et de bien déterminer quelles sont les manufactures vraiment intéressantes. Quelques observations succinctes à cet égard, nous paroissent une introduction convenable aux détails où nous allons entrer sur les manufactures prussiennes.

Principes généraux sur les manufactures.

Il n'y a de vrais et d'utiles moyens d'encourager les manufactures, que dans la plus entière liberté d'en établir de grandes et de petites en tous temps et en tous lieux. Un artisan quelconque est un manufacturier; ainsi, toutes les maîtrises, tous les corps de métiers,

gênent l'établissement des manufactures. Tout homme qui croit savoir un métier, doit l'exercer comme il l'entend, et en quelque lieu où il imagine le pouvoir utilement pour lui. Les arrangemens contraires ne peuvent, sous leur aspect le plus favorable, qu'ôter d'une main ce que l'on croit donner de l'autre ; c'est précisément vouloir et ne vouloir pas une même chose.

Moyen de les faire fleurir.

Liberté.

Mais cette liberté en suppose beaucoup d'autres ; ou plutôt, il n'y a de liberté, ni publique ni privée, stable et plénière, de quelque espèce que ce soit, que dans la restitution illimitée de tous les droits naturels de l'homme.

Liberté de religion.

Et par exemple, un des arrangemens les plus favorables aux manufactures, est le libre exercice de religion, l'admission impartiale des divers sectaires dans toutes les professions. Les entraves de ce genre qui gênent l'industrie, sont plus ou moins fortes, plus ou moins destructives dans tel ou tel pays ; mais elles ne sont encore réellement abolies nulle part, pas même dans les états du roi de Prusse, quoiqu'on y ait fait de grands progrès de ce côté. Si en Poméranie ou dans une ville de la Marche, un catholique ou un mennonite vouloit devenir cordonnier, il ne le pourroit pas, parce qu'il n'est pas de la religion de la maîtrise. Or, un cordonnier est un manufacturier comme un autre. A la vérité il ne vous offre pas l'espérance de vendre sa fabrication au dehors ; mais qu'importe ? Ne diminuera-t-il pas par sa concurrence le prix de la

main-d'œuvre de son métier ? ne contribuera-t-il pas ainsi pour sa part à rendre vos sujets plus riches ?

Liberté des hommes.

Le même principe vous conduit à laisser la sortie de votre pays aussi libre que l'entrée ; à rendre l'une et l'autre également faciles. On n'entre pas là d'où l'on ne sort point. On se tient à l'écart, comme le renard de la Fontaine ; et c'est une très-mauvaise politique, que de faire, en vue de quelques esprits turbulens qui se plaisent par-tout où ils ne sont pas, des réglemens propres à arrêter ceux qui voudroient entrer dans un pays. Ces hommes légers sont rares ; la plupart songent toujours assez mûrement à leur établissement ; et les dix-neuf vingtièmes de ceux qui se résoudront à venir en former chez vous, y resteront d'eux-mêmes s'ils y trouvent paix et liberté. En général les petites manœuvres de l'intérêt sont aussi mal vues en politique, que dans le cours ordinaire de la société. J'ai connu un joueur qui, à cet égard, auroit pu servir d'exemple aux souverains. Il tailloit au pharaon, et sa banque étoit toujours garnie de louis et de ducats neufs. Il recevoit l'or qu'on lui donnoit, sans la moindre attention au poids, le mettoit à part, et ne payoit jamais les ponteurs qu'avec son bel or tout neuf et de poids. Cette adroite générosité lui valoit certainement beaucoup d'argent chaque année, par le nombre de ponteurs qu'elle lui attiroit. Ah ! croyez-moi, l'homme intéressé perd dix louis pour chaque louis qu'il croit épargner ; le généreux en gagne dix pour un qu'il sait perdre à propos.

Liberté des choses.

Que le fabricant puisse arranger l'achat et le débit de sa manufacture comme il l'entend ; ne le gênez ni sur les importations, ni sur les exportations; ne vous embarrassez ni d'où il tire ses matières premières, ni où il vend ses ouvrages; autrement, comment voulez-vous qu'il prospère ? Pouvez-vous connoître comme lui son intérêt ? Encore une fois, liberté illimitée du commerce, et vous aurez des manufactures florissantes; avec un autre régime, sans doute vous aurez aussi des manufactures, parce qu'enfin les hommes ont besoin des choses ; mais elles seront chères, mauvaises et chancelantes.

Lumières.

Elle seront ignorantes et mal accréditées, si les sciences et les arts ne circulent pas chez vous. Le foyer de lumières que vous rassemblerez, éclairera les manufacturiers. Le chimiste, le physicien, le mathématicien, le dessinateur, ne feront ni des bas, ni des étoffes, sans doute; mais ils trouveront des procédés, ils découvriront des matières, ils inventeront des machines qui mettront vos manufacturiers en état de travailler mieux, davantage, et avec plus de profit.

Voilà les principes équitables et simples qui maintiendront les manufactures. Si vous voulez les encourager, achetez-leur, faites-les travailler ; consommez autant de leurs productions que vous pourrez. Cet exemple agira sur tous ceux qui chercheront à vous plaire ; et qui ne voudroit pas plaire à son souverain ? Telle est l'unique manière d'encourager les manufactures qui

dépendent de l'administration, si elle y ajoute quelques maisons toutes construites, ou quelques terrains susceptibles de culture, pour occuper les momens que l'ouvrage ordinaire des manufacturiers leur laisse quelquefois. C'est-là les attacher au pays sans les gâter.

Faux moyens de les encourager.

Mais si au lieu de les encourager ainsi, vous accordez aux manufactures des privilèges exclusifs, n'attendez plus rien d'elles, ni de l'industrie en général. Toute fabrique qui a besoin d'un pareil moyen pour se soutenir, a un vice radical. Ou elle n'est pas faite pour le pays, parce que les matières premières ne s'y trouvent pas en tout ou en partie; et comment seroit-il en votre pouvoir de les lui procurer, soit aussi bonnes, soit à aussi bon marché que les acquièrent ou les possèdent ceux dont vous avez tiré jusqu'ici l'ouvrage manufacturé? Ou vos ouvriers sont ignorans, mal-adroits, paresseux; ils veulent gagner beaucoup en travaillant peu: le privilège ne remédiera jamais au premier de ces maux, et il augmentera infailliblement le second.

Priviléges exclusifs.

Alors, si l'ouvrage de votre manufacture n'est pas aussi beau, aussi bon, à un prix aussi modéré que celui des concurrentes, vous occasionnez un mal certain à tous vos sujets, pour faire un peu de bien à quelques ouvriers. C'est assurément-là une très-grave et très-impolitique injustice: encore supposons-nous une chose qui n'arrivera pas toujours, c'est que votre privilège soutiendra votre manufacture. Très-souvent, après avoir essentiellement nui à vos autres sujets,

elle tombera, en dépit de votre partialité. Le roi de Prusse avoit toujours à la main les ressources du monopole: plusieurs de ses édits publiés pour concéder des privilèges exclusifs, portent : ON FABRIQUE CELA TOUT AUSSI BIEN CHEZ NOUS. Ces mots TOUT AUSSI BIÉN, s'écrivent facilement, et sont encore plus aisément signés : mais comment lui et ses ministres pouvoient-ils le savoir ? Une faux, un soc, un couteau, une montre, bons ou mauvais, se ressemblent ; mais si la chose qiu devoit durer dix ans n'en dure que deux, l'acheteur perd cinq cent pour cent sur cet objet. Et certes voilà ce qu'aucun roi, aucun ministre ne sauroient découvrir ou décider : car enfin, je suppose qu'une manufacture ait livré des essais, et qu'ils aient été sévèrement examinés par des experts ; ils ne sont jamais que des essais ; ils seront peut-être fort différens du reste des ouvrages de la manufacture. Les vrais consommateurs peuvent seuls en juger à fond : laissez-leur donc le soin de se pourvoir où ils trouvent le mieux leur compte.

Défense d'exportation des matières prémières.

Et que mettriez-vous à la place du libre cours des choses ? Défendrez-vous l'exportation de la matière prémière de telle manufacture ? Cette mesure n'est pas moins fausse qu'injuste ; elle fait du mal au producteur pour favoriser le manufacturier, et par cette absurde iniquité, elle fait perdre communément beaucoup plus à l'état qu'elle ne lui rapporte, parce que la main-d'œuvre est le plus souvent beaucoup moins

lucrative que la production. Et comme on réunit ordinairement le monopole aux gênes d'exportation, après avoir fait tort au producteur, on gâte encore le fabricant, en lui assurant une vente exclusive : tandis que si on eût laissé aller les choses, on auroit une manufacture bonne, sûre, fondée sur une production immense et inaltérable : tout au plus l'auroit-on eue quelques années plus tard ; car le succès seroit d'ailleurs immanquable, si l'on y joignoit les bons, les vrais, les seuls encouragemens. Ceci mérite quelques détails.

Si les possesseurs de la matière crue trouvent à la vendre toute, et à aussi bon compte chez eux qu'au dehors, jamais ils ne la porteront ailleurs, puisqu'en la débitant au dedans ils épargneront du moins quelque peine, et leur part des risques du transport; et si votre manufacturier ne peut pas payer un prix plus haut, ou tout au moins égal de la matière première que le concurrent étranger, il faut que sa manufacture ait quelque grand vice; car, dans l'ordre naturel des choses, il devroit épargner les frais du transport de la matière crue, et une partie de cette épargne tourneroit au profit du propriétaire. Sous le régime de la liberté, si votre matière crue se vend au dehors, c'est donc un signe infaillible, ou que votre manufacture ne sauroit fabriquer toute la matière que vous possédez, et alors de quoi vous plaignez-vous ? ou que votre fabricant n'est pas digne de regrets ; et dans tous les cas, quel mal peut-il vous en arriver ?

L'étranger achète votre matière première pour la manufacturer et la consommer, ou il la revend toute à d'autres ; ou il la manufacture, la consomme et en revend une partie à d'autres, et une partie à vous-même ; ou il la manufacture et vous la revend toute.

Dans le premier cas, défendre d'importer la matière première, c'est peut-être porter un coup mortel au commerce de toute la denrée, et se priver du gain immense de la vente des matières premières, pour avoir un moment une manufacture qui expirera bientôt sans doute : car comme tout son commerce se fait avec des consommateurs étrangers, sur lesquels vos volontés n'ont aucun pouvoir, si votre manufacture est plus chère ou plus mauvaise, ils iront chercher la matière ailleurs, ou ils s'en passeront. — Mais s'ils ne peuvent ni la tirer d'ailleurs, ni s'en passer ? — Cette supposition est bien particulière : combien connoissez-vous de matières qu'un pays possède exclusivement ? Et quand il la posséderoit aujourd'hui, est-il sûr qu'il en sera ainsi demain ? D'ailleurs, en admettant cet argument dans toute sa force, comptez encore que si votre manufacture est plus chère, ou fait de moins bons ouvrages que celle des acheteurs de votre matière première, la consommation se resserrera. Peut-être parviendra-t-on même à s'en passer : il en est des exemples ; mais, ne fît-elle que se resserrer, pouvez-vous prévoir les bornes de cette diminution ? Il est très-probable qu'elle excédera

excèdera de beaucoup le prix de la main-d'œuvre, dont vous ambitionnez à l'aveugle le profit.

Si vos chalands vous revendent une partie de l'ouvrage manufacturé, et que le reste soit absorbé par d'autres consommateurs, c'est encore un mal de défendre l'exportation, puisque vous vous priverez ainsi d'au moins la plus grande partie du profit que vous faisiez, par la vente de l'autre part, qui cessera ou se se resserrera.

Si enfin ils vous revendent toute votre matière crue après l'avoir manufacturée, il faut que leurs ouvrages aient une grande supériorité sur les vôtres, puisqu'elle couvre le rehaussement du prix causé par le transport de la matière, et par le second transport de l'ouvrage manufacturé.

Ce cas sera excessivement rare, et certainement il ne doit pas vous faire préférer le lucre modique d'une main-d'œuvre décriée, à l'immense profit du commerce de la matière première : la prohibition de l'importation des ouvrages du dehors est alors la ressource usitée, et c'est encore une très-mauvaise manœuvre.

En effet, ou vous possédez la matière première et tout ce qu'il faut pour la manufacturer; ou vous la possédez, mais certains accessoires vous manquent; ou vous n'avez ni les matières ni les accessoires

Dans la première supposition, n'attribuez votre infériorité qu'à la paresse, à l'ignorance, aux surcharges

qui étouffent l'industrie, aux causes artificielles qui empêchent votre peuple de profiter de ses avantages. Levez ces obstacles; mais ne commencez pas par ruiner en pure perte le producteur de la matière; car la prohibition ne guérira jamais le vice avec lequel elle n'a point de rapport; et même elle pourroit l'augmenter.

Dans la seconde supposition, comment une prohibition vous donneroit-elle les accessoires que vous ne possédez pas? Et si vous n'avez aucun moyen de vous procurer, que ne jouissez-vous de vos avantages, en laissant les autres profiter de ceux que la nature leur a donnés?

Dans la troisième, laissez à vos sujets une liberté qui seule peut animer l'industrie; et songez que si vous vous obstinez à importer les matériaux crus, et à les fabriquer vous-même, vous n'aurez que le rebut des matières premières des nations qui les possèdent et qui savent les manufacturer; que le transport d'un plus grand volume, le déchet quil nécessite, les faux frais d'achat, d'assurance, et enfin les droits que le possesseur, aussi mauvais politique que vous, aura probablement mis sur l'exportation de la denrée brute, vous rendront ces matières infailliblement plus chères que ne vous coûtoit la masse de toutes les fabrications à votre usage; au moins est-il sûr que vous éprouverez un renchérissement considérable

Si, par exemple, votre consommation des matières

fabriquées montoit à un million, et qu'après l'établissement de votre manufacture, la même consommation vous coûte douze cent mille livres, dont neuf cent mille pour l'achat des matières premières, et trois cent mille pour la fabrication, il n'est pas vrai que vous épargniez cent mille livres à votre pays; mais vous arrachez deux cent mille livres à vos cultivateurs, pour en donner cent mille à des manufacturiers, c'est-à-dire que vous détruisez la valeur de deux cent mille livres en hommes, qu'au moins vous empêchez de naître, pour en acquérir la valeur de cent mille livres. O l'admirable politique! et qu'il est sage de se mutiler ainsi soi-même pour contrarier ses voisins!

Défense d'exportation des ouvrages manufacturés.

Si la défense d'exporter les matières crues est absurde, la défense de l'importation des ouvrages du dehors ne l'est donc pas moins. En général, toute prohibition d'importation est vide de sens, parce que les objets de pure fantaisie sont de trop peu d'importance pour compenser le mal que produisent les gênes du commerce. Quant aux objets d'un véritable besoin, si on les fait aussi bons, aussi propres à l'usage auquel ils sont destinés, dans votre pays que chez l'étranger, vos manufacturiers auront toujours la préférence; et dans le cas contraire, il n'est pas moins insensé qu'inique de ruiner les consommateurs, en les obligeant à les acheter pour vous procurer des manufacturiers. Le cultivateur surchargé d'impôts directs, desseché par les impôts indirects, sera tout-à-fait anéanti par le

surcroît de dépense auquel le condamnent vos partialités monopoleuses. J'ai entendu avec effroi un témoin très-respectable, assurer qu'au pays de Darmstadt, dans un village assez considérable, il n'étoit pas né un enfant en deux ans. Le ministre de la religion étonné, fit des recherches confidentielles et secrètes: les paysans lui avouèrent que les prohibitions, les oppressions de tout genre dont ils étoient écrasés, les avoient engagés à convenir entre eux de ne plus habiter avec leurs femmes, pour ne pas donner de nouveaux gages au malheur et à la misère.... Sans doute il est rare que tout un village, toute une ville fassent un accord semblable; mais ceux dont les passions ne sont pas très-violentes, se refusent à l'instinct du plaisir, lorsque les moyens de nourrir et d'élever les enfans leur manquent : en un mot, il est trop vrai qu'on empêche plusieurs enfans de naître, pour un manufacturier qu'on acquiert par de pareils moyens.

Impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères et sur l'exportation des matières crues.

Que ferez-vous encore en faveur des fabriques, hors des voies naturelles d'émulation et de succès que la nature a placées, d'une main de mère, dans le régime de la liberté? Au lieu de prohiber, mettrez-vous un impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères, et sur l'exportation des matières crues du pays? Vous ferez la même injustice et le même raisonnement faux que dans les prohibitions totales. Cette erreur et cette injustice deviendront seulement plus ou moins grandes, à mesure que l'impôt sera plus ou moins considérable.

Donnerez-vous de l'argent au manufacturier, soit en pur don, soit comme avances? Mais si la manufacture est bonne, elle trouvera des capitaux sans peine; si elle est mauvaise, et non fondée sur la nature des choses, pourquoi l'établir? A la vérité, si vous avez arrangé votre pays de manière que vous y soyez le seul capitaliste, il ne sera guère possible que vous fassiez autrement: mais c'est-là un très-mauvais arrangement, qui ne peut produire que du mal: car l'argent que le gouvernement donne à un manufacturier, rend celui-ci gaspilleur, parce que tout argent reçu en don est compté pour rien par l'homme: il faut qu'il soit gagné, pour que le possesseur y attache un vrai prix. L'état prête-t-il cet argent? c'est à-peu-près la même chose. Le gouvernement ne sauroit surveiller un débiteur. En général, le manufacturier qui commence par emprunter tout son capital, réussira difficilement. L'homme habile qui n'a pas de fonds, doit se résoudre à travailler pour des appointemens, ou pour une part proportionnelle dans le gain de la fabrique; mais le gouvernement ne doit jamais faire le trafic, car il n'y est nullement propre; il sera dupé vingt fois, pour une qu'il opérera avec succès.

Dons et avances en argent aux manufactures.

Donnerez-vous enfin aux manufactures des avances, soit en instrumens, soit en matières premières? Cet arrangement seroit le moins mauvais de tous, si le gouvernement n'étoit pas, sur-tout dans les monarchies absolues, un être idéal, auquel peu d'individus prennent

Avances en instrumens et matieres premieres.

un intérêt assez vif, pour le préférer ou seulement le mettre en balance avec le leur propre. Mais le gouvernement risque toujours, dans ces sortes de marchés, d'être induit en erreur, de prodiguer son argent mal-à-propos, et de manquer son but. Ne vaut-il pas mieux épargner cet argent, celui des stipendiés qu'on entretient dans ces sortes de vues, et le remettre en impôts au peuple dont on l'eût arraché ? ou si la somme est trop modique pour lever une entrave vraiment gênante, pourquoi ne pas l'employer à des ouvrages d'une utilité universelle, à des desséchemens de marais, à des défrichemens, des canaux, des ponts, ou à d'autres constructions vraiment publiques?

Supériorité des fabriques séparées, sur les fabriques réunies.

Ajoutons une observation importante. On ne fait attention qu'aux grandes manufactures, où des centaines d'hommes travaillent sous un directeur, et que l'on nomme communément *manufactures réunies*. Celles où un très-grand nombre d'ouvriers travaillent chacun séparément, et chacun pour son propre compte, sont à peine considérées ; on les met à une distance infinie des autres. C'est une très-grande erreur ; car ces dernières font seules un objet de prospérité nationale vraiment important. En effet, supposez deux fabriques de ces deux genres, établies chacune sur une base solide et capable de les faire prospérer : voici les différences qui les caractériseront.

La fabrique réunie enrichira prodigieusement un ou

deux entrepreneurs; mais les ouvriers ne seront que des journaliers plus ou moins payés, et ne participeront en rien au bien de l'entreprise. Dans la fabrique séparée, au contraire, personne ne deviendra riche, mais beaucoup d'ouvriers seront à leur aise; les économes et les industrieux pourront amasser un petit capital, se ménager quelque ressource pour la naissance d'un enfant, pour une maladie, pour eux-mêmes, ou pour quelqu'un des leurs. Le nombre des ouvriers économes et industrieux augmentera, parce qu'ils verront dans la bonne conduite, dans l'activité, un moyen d'améliorer essentiellement leur situation, et non d'obtenir un petit rehaussement de gages, qui ne peut jamais être un objet important pour l'avenir, et dont le seul produit est de mettre les hommes en état de vivre un peu mieux, mais seulement au jour le jour.

La seconde différence est dans l'étendue qu'acquerra la fabrique. Les directeurs veulent, avec raison, faire un gain proportionné à leurs avances, à leurs risques et à leurs travaux. Or, les avances sont toujours beaucoup plus considérables dans les manufactures réunies; il leur faut de grands édifices, de grands magasins, de grands détails en tout genre. Rien de tout cela n'existe dans la manufacture séparée; chacun travaille chez soi, et n'y garde son ouvrage que jusqu'à ce qu'il soit achevé; alors il le porte au marchand qui en fait commerce.

Mais, dira-t-on, le marchand n'a-t-il pas besoin de

magasins, etc.? Sans doute : mais les magasins sont à part même dans la fabrique réunie. C'est une chose connue qu'un fabricant, s'il veut en même temps être commerçant, se ruine ; car ou la fabrique ou le commerce va mal. Il faut donc que l'entrepreneur d'une fabrique ait des marchands auxquels il délivre ses productions, et qui les débitent.

D'ailleurs, en supposant que le chef d'une fabrique réunie en soit en même temps le négociant, il demandera un profit analogue à ce double genre de travail. Voilà, si vous admettez le succès, un profit énorme réuni dans une main, lequel se répandroit entre dix, entre cent dans la manufacture séparée. Ensuite le négociant qui se charge du débit des petites manufactures, n'a besoin d'aucun autre édifice que d'un magasin proportionné à son débit ; au lieu que le grand fabricant veut une maison, un atelier immense où ses gens travaillent sous ses yeux. La vanité s'en mêle, et fait de cet atelier quelquefois un palais ; mais, en tout état de cause, cet arrangement est essentiellement nuisible : un ouvrier qui travaille où il loge, a mille avantages sur celui qui travaille au dehors. Le premier est au sein de sa famille ; il peut la tenir en ordre, s'en faire aider, instruire ses enfans dans son métier insensiblement et sans peine. Sa femme ne gaspille pas par paresse, par ennui, par libertinage ce qu'il a gagné. Est-il indisposé ? il ne peut pas sortir, sa journée est perdue s'il travaille au dehors ; elle ne l'est pas quand il a son

atelier

atelier chez lui ; il aura de bons momens , pendant lesquels il pourra travailler ; ou son indisposition , qui est de nature à l'empêcher de sortir , ne sera pas toujours d'une espèce contraire à son genre de travail.

Ajoutez que votre manufacture s'étendra infailliblement , si elle est libre et séparée. Le directeur de la fabrique réunie tiendra toujours les prix très-hauts ; il ne voudra pas étendre les productions de son atelier au-delà des bornes auxquelles son attention et sa surveillance pourront atteindre. Ce mal sera plus sensible encore, si le directeur est en même-temps le négociant de ses fabrications. Les bornes de sa fabrique seront alors exactement celle de sa capacité et de son activité. Mais si votre manufacture est séparée et libre, la concurrence fera tomber la main-d'œuvre au prix le plus juste. Il s'établira plus d'un négociant de ce genre , et les bénéfices du prix de vos ouvrages seront , en conséquence , réduits autant que possibles. Or , rien n'augmente le débit d'une production , comme la baisse des prix ; et n'imaginez pas que l'extension du débit suive exactement la proportion juste de cette baisse : une diminution de dix pour cent peut augmenter au double l'activité d'une manufacture ; un rehaussement pareil peut la réduire au quart : n'ayez donc que des manufactures séparées ; c'est-à-dire , rendez vos manufactures parfaitement libres , et non-seulement laissez-les se subdiviser autant qu'il se pourra , mais encore favorisez cet ordre de choses.

On dira peut-être qu'on n'est pas maître d'arranger

à volonté les manufactures ; qu'il en est quelques-unes dont l'existence nécessite de grands ateliers. Nous oserons répondre que cela n'est vrai d'aucunes de celles que la nature d'un pays comporte ; celles-ci peuvent toujours être établies sur le pied de manufactures séparées, pourvu qu'on leur laisse toute liberté.

En effet, de toutes les fabriques réunies, il n'en est aucune où la nécessité de cette réunion soit plus frappante que dans les manufactures de porcelaine ; cependant cette espèce de fabrique est libre à la Chine. La poterie est une fabrique libre en Europe, et la porcelaine n'est autre chose qu'une poterie très-fine. Pourquoi la porcelaine ne pourroit-elle donc pas se fabriquer librement dans nos contrées? J'en sais bien une raison ; c'est que les matières premières dont on fait la vraie porcelaine, ne sont pas naturelles dans nos climats, ou du moins ne se trouvent que dans peu de pays, et qu'ainsi cette fabrication se fera presque par-tout avec perte. Aussi n'existe-t-il pas une seule fabrique de porcelaine en Europe, qui se soutienne par elle-même, et qui ne coûte au souverain son propriétaire. Mais, encore une fois, c'est-là une fabrique qu'on ne devroit point avoir. Cependant, cette fantaisie des souverains n'est du moins pas nuisible ; et ne faut-il pas toujours les louer du mal qu'ils ne font pas ? J'accorderai donc sans peine que la porcelaine exige en Europe une fabrique réunie ; car cet objet

est bien petit, comme tout ce qui n'est que marchandise de luxe. Mais les autres manufactures, sur-tout celles qui se fondent sur les productions naturelles d'un pays, doivent être laissées libres, pour acquérir une activité vraiment utile ; et, sans aucune exception, il faut leur fournir tous les moyens de se former en manufactures séparées, en ne donnant ni privilége exclusif, ni faveurs d'aucune espèce aux grands entrepreneurs.

Tels sont, à notre avis, les principes dont un gouvernement ne doit jamais s'éloigner, s'il veut avoir des fabriques vraiment florissantes et vraiment utiles au pays. Voyons si le grand roi les a suivis dans ses états. Hélas ! s'il les eût connus, il y eût été invariablement fidèle, lui qui ne se démentit jamais ; mais ils n'existoient pas de son temps ; car apprend-t'on quelque chose au faîte de la gloire, ou dans la vieillesse ? et les tristes effets de son administration à cet égard, ne confirmeront que trop bien la théorie que nous venons d'exposer.

I.

PRUSSE ORIENTALE.

C'est à regret que nous ne donnerons pas sur les manufactures de cette province, tous les détails que nous nous sommes procurés sur la plupart des autres. Au reste, la Prusse orientale est en général plutôt agricole que manufacturière, et les fabriques n'y sont pas considérables.

Manufactures de Koënigsberg.

Kœnigsberg est la capitale de ce royaume. Ce sont toujours dans les grandes villes que se rassemblent les fabriques réunies. Voici le détail de celles que Kœnigsberg possédoit en mil sept cent quatre-vingt et mil sept cent quatre-vingt-un.

Une fabrique en rubans et passemens de soie.
Une en laineries.
Une en toiles à voiles.
Une en cuir d'Angleterre.
Une en cuir de Russie.
Deux en faïence commune et jaune.
Une en tapisserie de papier.
Une en papier marbré.
Une en fer et acier.
Une en ivoire.
Une en batteurs d'or et autres métaux.
Une en gants françois et danois.
Une en dragées de plomb et céruse.
Une en boutons d'Angleterre.
Une en boutons de corne.
Une en cordes d'instrumens.
Une en instrumens de mathématiques.
Une en figures de plâtre (1).
Une en cardeurs de laine.
Trois en blancheries de cire.

---

(1) *Gypsfiguren.* — C'est apparemment un atelier de mouleur.

Quatre en savon noir.
Deux en presses d'étoffes à l'angloise.
Deux en martinets de cuivre.
Un alênier.
Une raffinerie de sucre.
Vingt-trois passementeries.
Vingt-sept drapiers ordinaires.
Quinze drapiers en draps larges.
Dix-sept fabricans de raz.
Vingt-trois fabricans d'étoffes mêlées.
Onze tricotteurs de culottes.
Dix-sept fabricans de bas.
Neuf chapeliers.
Huit fabricans de feutre.
Soixante-six tisserands de toiles communes.
Vingt-un tisserands à la hollandoise.
Quatorze futainiers.
Dix-sept tanneurs.
Vingt-six mégissiers.

Quatre-vingt, et plus, d'ouvriers en ambre, qui forment un corps de métier.

Voici les principales manufactures qui se trouvent dans le reste du pays.

Manufactures de draps.

On fabrique des draps presque tous grossiers, à Wormditt; et dans quelques autres villes, il se trouve des drapiers assez à leur aise. Ceux des petites villes subsistent médiocrement. La vente des laines étant défendue, il en sort peu. Elles se manufacturent toutes

dans l'intérieur, ou, ce qui est plus probable, leur quantité est bornée par la fabrication et par la consommation du pays. Les laineries fines viennent ou en fraude, ou de Berlin. Il est à croire que le commerce maritime sait en introduire d'étrangères. Quoi qu'il en soit, des prohibitions si sévères n'ont pu faire fleurir les fabriques du pays.

Manufactures de lin.

Quant au lin, qui forme le second grand objet de fabrication dans cette province, M. Bock, dans son histoire naturelle du royaume de Prusse, avoue que cette industrie n'y est d'aucune importance, et ne s'étend qu'à ce qui se fabrique dans les familles mêmes.

Nous n'en jugeons pas ainsi : nous croyons que cet usage général en Allemagne, de fabriquer le linge dans les familles, est un des grands moyens de bien-être du peuple. Sans l'exemple que lui ont donné les colons allemands, la Prusse seroit sans doute à cet égard dans le cas des pays voisins, et nommément de la Pologne, où les trois quarts de l'espèce humaine n'ont pas de chemise, ce qui produit beaucoup de maladies et de misère.

M. Bock se plaint que les Hollandois font du linge avec le lin exporté de la Prusse. Il veut *qu'on fasse venir de bons fileurs, de bons tisserands ; qu'on soumette la toile qui se fait dans les familles, à des inspections, pour la rendre un objet de commerce* (1) ; et là même, il nous

(1) Vol. 1, pag. 642 et suivantes.

apprend qu'une manufacture de toiles qu'on a tenté d'établir, est tombée presque aussitôt.

Nous montrerons, en parlant des provinces qui produisent à elles seules plus de toiles que tout le reste des états du roi de Prusse ensemble, qu'établir une manufacture de toiles est une entreprise très-déraisonnable. Ce genre d'industrie n'est un moyen de prospérité, que lorsqu'il est très-répandu ; et il faut que la filerie précède de loin les tisserands. Nous croyons, au reste, que s'il n'existe pas en Prusse, quoique la matière première y soit très-abondante, la vraie cause en est que le pays se trouve à la fois trop fertile et pas assez peuplé pour l'admettre. Les habitans de la Prusse se divisent en colons libres et serfs. Les colons libres y vivent apparemment assez bien, et ils ont d'autres occupations plus lucratives que la fabrication de la toile pour la vendre. Quant aux serfs, ils sont trop ignorans trop découragés pour former un projet semblable. Cependant M. Bock nous assure que plusieurs contrées vendent quelques toiles, et qu'à Liebstadt et à Heiligelinde, il y a des marchés de toiles considérables, où l'on en achète non-seulement pour l'armée, mais où des marchands d'Elbingen, de Dantzick et de Marienbourg viennent en chercher plusieurs milliers de pièces.

Fabriques de nattes de roseaux.

Dans les bailliages des Johannesburg, on fabrique des nattes de roseaux, de six pieds de long sur cinq de large. Elles sont peu chères, et d'un grand débit. On les étend dans les appartemens dont les planchers sont

de plâtre. Le peuple s'en sert pour former et couvrir ses lits. Enfin on les emploie pour les couches dans les jardins.

Fabriques d'étoffes de poils.

On fabrique encore dans plusieurs villes du district de Natangen, une étoffe de poils. Ceux qui s'occupent de cette manufacture, achètent, des tanneurs, les poils des bœufs, des chevaux, des chèvres, etc., les lavent, les sèchent, les battent, pour les nétoyer des restes de la chaux, et les cardent comme de la laine, après quoi il les filent. On se sert de ce fil de poil pour la trame, et de fil fait de bourre de lin pour la chaîne ; on colore ensuite l'étoffe de différentes manières. A Angerburg seul, on en fabrique quelques milliers de pièces, chacune de quarante aunes de long. Cette étoffe sert de vêtement au peuple. Vraisemblablement les fabriques de nattes et de poils sont les plus utiles que la Prusse orientale possède, sur-tout cette dernière, qui est fort répandue, et si facile, que beaucoup de gens de la campagne fabriquent eux-mêmes ce qu'ils en consomment. M. Bock assure qu'on en exporte à Kœnigsberg ; mais nous n'en trouvons aucune trace dans les listes du commerce de cette ville.

Tanneries.

L'auteur d'un livre allemand, intitulé, *Description abrégée du Commerce des états de l'Europe* (1), prétend qu'on exporte annuellement de la Prusse orientale, trente mille pièces de peaux crues ou tannées, de bœufs, de

(1) *Kurzgefasste Beschribung der Handlung der Europæisschen Staaten.*

vaches,

vaches, de veaux, de boucs et de chèvres. Quoique nous n'en trouvions pas de traces dans les listes du commerce de Kœnigsberg, nous n'avons pas de peine à le croire. Les tanneurs de la Prusse orientale ne sauroient fabriquer toutes les peaux que l'agriculture et la chasse pourroient leur livrer. Les grandes tanneries sont sans doute établies à Kœnigsberg, et leur nombre n'est pas considérable. Nous n'y trouvons pas un seul pelletier, et nous n'apercevons pas la moindre trace du commerce de pelleterie dans les tables des exportations de cette capitale. L'exportation des peaux crues est sévèrement défendue dans les états du roi de Prusse. Il faut donc qu'elles sortent en fraude. Pourquoi contraindre à cette fraude? Il est évident que cette défense n'a point élevé les tanneries de la Prusse orientale à un état florissant. Eh! ne vaudroit-il pas mieux encourager l'éducation du bétail, en accordant la liberté de vendre les peaux au plus haut prix possible, que d'occasionner au cultivateur des pertes, en l'obligeant à vendre en fraude pour avoir quelques mauvaises tanneries de plus? car c'est-là tout l'effet que l'on peut accorder à cette prohibition. Il est même probable qu'on auroit autant de tanneries, si ce n'est davantage, et sur-tout de meilleures, si l'on encourageoit la multiplication des bestiaux, et par conséquent celle des peaux crues, en en permettant la vente et l'exportation.

Construction des navires.

Une des grandes fabrications de la Prusse, c'est la construction des navires, tant pour l'usage des marchands

du pays, que pour la vente à l'étranger. Le roi de Prusse avoit d'abord beaucoup favorisé ce genre d'industrie, en permettant l'exportation, libre de tous droits sans exception, de ce qu'on a besoin de tirer de l'étranger pour cet objet. C'étoit-là sans doute faire un bon emploi de la surabondance des bois que produit la Prusse orientale; mais le monopole de la société maritime y a apporté des restrictions, dont il sera question dans le livre du commerce. Il se construit annuellement à Kœnigsberg, à Memel et Pillau, une vingtaine de bâtimens, dont la valeur a été, en mil sept cent quatre-vingt, de près de quatorze cent mille livres tournois.

Manufactures de toiles à voiles.

On a établi à Kœnigsberg une manufacture de toiles à voile, dont on parle avec éloge. Nous regardons cependant comme un très-mauvais signe, que le roi de Prusse ait été obligé, il y a deux ans, pour la soutenir, de lui donner six mille livres.

Corderies.

Nous sommes fort étonnés de ne trouver aucune trace de grandes corderies établies dans ces contrées, puisque cette fabrique, très-nécessaire en général, l'est sur-tout pour la construction des vaisseaux.

Verreries, papeteries.

Il y a des verreries, des papeteries, et quelques autres manufactures de cette espèce en Prusse, qui appartiennent à des particuliers. Elles fournissent à la consommation du pays; et même il est possible qu'elles exportent, non pas par mer à la vérité, mais en Pologne.

Situation favorable aux manufactures.

En général, peu de pays sont aussi avantageusement situés que la Prusse pour avoir des fabriques, puisqu'elle est bordée dans toute sa longueur par un pays barbare (la Pologne), où il n'en existe pas. Mais plusieurs causes l'empêchent de jouir de la plénitude de cet avantage : quelques-unes sont naturelles ; d'autres sont produites par la main oppressive du gouvernement.

Nous posons d'abord en fait que les pays situés fort au nord, ne s'élèveront jamais à un grand éclat par l'industrie manufacturière : les ouvriers habiles choisiront toujours de préférence les contrées agréables, où la nature offre d'elle-même des jouissances. Le commerce transportera leurs fabrications chez les nations qui n'auront point de manufactures, et les ouvrages plus parfaits des peuples doués de plus d'imagination, seront toujours plus recherchés par ces nations, que les moins beaux, offerts par une contrée voisine, dont le gouvernement actif forçant la nature des choses, mettroit les manufactures en serre chaude, si je puis parler ainsi, et en produiroit par conséquent là où la nature y répugne.

Qu'on ne nous oppose pas que l'Angleterre a des manufactures, et que l'Espagne n'en a point. L'ignorance, la superstition, les mauvaises lois, savent sans doute tout anéantir, tandis que la liberté et les lumières créent tout. Mais si jamais un bon gouvernement rend à l'Espagne son essor naturel, elle sera probablement le pays le plus peuplé, le plus industrieux, le plus

riche de l'Europe. Il faut que les contrées du nord, laissant à ceux du midi le sceptre des arts, s'adonnent principalement à l'agriculture, à tout ce qui en dépend, et favorisent essentiellement l'exportation des denrées; car l'agriculture a cette différence caractéristique, que le propriétaire est attaché au territoire de l'état par ses possessions; il leur doit des jouissances qu'en vain il chercheroit à se procurer ailleurs; tandis que le fabricant, avec sa tête et ses mains, pouvant s'établir où il veut sans risquer des pertes importantes, cherche de préférence les pays agréables. Une bonne politique législative doit donc, sur-tout dans les pays du nord, encourager l'agriculture, et négliger les manufactures. Quand l'agriculture et le commerce auront des capitaux suffisans, les manufactures que comporte chaque pays s'établiront d'elles-mêmes. Voilà ce que le roi de Prusse n'a jamais conçu; il a gouverné sur des principes diamétralement opposés; et telle est une des causes qui empêchent la Prusse de s'élever au degré de splendeur dont, sous un autre régime, elle seroit susceptible. Elle n'a que des manufactures languissantes, et une culture médiocre.

Manufactures de la Prusse occidentale.

Quant aux manufactures de la Prusse occidentale, voici l'état que nous en donne M. Bock, dans l'ouvrage cité (1).

Il y avoit, en mil sept cent soixante-dix-huit, dans cette province, quatre cent treize drapiers, dont vingt-

(1) Tom. 1, pag. 679.

quatre à Strasbourg, trente-un dans les faubourgs combinés de Dantzick, quarante-neuf à Baldenbourg, cinquante-quatre à Hammerstein, quarante-cinq à Landeck, trente-six à Bischoswerder, vingt-six à Riesembourg, et les autres répandus çà et là dans le pays.

Cinq fabricans en cuirs.

Quatre-vingt-six fabricans de raz et autres étoffes en laine, dont soixante-dix-huit dans les faubourgs de Dantzick

Sept fabricans en coton, dont quatre dans les mêmes faubourgs, et trois à Elbingen.

Seize faiseurs de bas.

Quarante-deux chapeliers.

Cinquante-trois tanneurs.

Vingt-huit mégissiers.

Deux cent quarante-trois tisserands, dont soixante-deux à Elbingen, et quarante-cinq à Marienbourg.

Un savonnier à Marienwerder.

Un passementier et un futainier à Elbingen.

Un ceinturier s'est établi, en mil sept cent soixante-dix-sept, à Stolzenberg, et un armurier et fabricant en acier à Altschotland.

Ces fabriques ont fait de l'ouvrage,

		débité dans le pays.	hors du pays.
en 1777	pour 235,958 écus.	201,571 écus.	34,387 écus.
1778....	241,945....	194,438.....	47,507
1779....	231,827....	188,213.....	43,614 (1)

(1) Il y a dans l'original 73,614; mais cela feroit un total de 261,827 écus; or, comme ces sommes differeroient trop de celle de

Réflexions générales.

Quelles sont les causes qui les empêchent de fleurir.

Il n'y pas assez long-temps que cette province est sous la domination prussienne, pour qu'on puisse asseoir avec assurance des résultats sur ces détails. On trouvera néanmoins assez étrange que la consommation des manufactures du pays aille toujours en diminuant dans les trois années que nous avons marquées ici. Cela suppose ou une diminution du bien-être, ou un accroissement du commerce interlope. Quoi qu'il en soit, si l'on suit les maximes adoptées jusqu'ici, on opprimera l'agriculture, et l'on ne fera point naître de fabriques. Ce qui importe en tous lieux, mais principalement ici, c'est de veiller au bien-être de la culture, qui n'est encore que dans l'enfance, à cause de l'ignorance et de la servitude des peuples. Lorsque ceux-ci seront libres, et par conséquent moins misérables, les manufactures, encouragées par le débit intérieur et celui qu'elles pourront avoir en Pologne, s'établiront assez d'elles-mêmes.

Pour montrer, autant qu'il est en nous, ce que peuvent être les manufactures dans les petites villes de la Prusse orientale, nous joignons ici une table, malheureusement assez vague, qui en donnera du moins une idée.

---

l'année précédente, sans raison sensible, nous avons corrigé ainsi. *La Gazette du commerce*, année 1785, pag. 64, a tiré cet article du livre cité, et a servilement transcrit cette faute d'impression. Voilà comment les erreurs se transmettent.

ETAT des manufactures de laine, de coton, de toile et de cuir, dans les villes de la Lithuanie prussienne, en mil sept cent quatre-vingt-quatre ; tiré de la Gazette du commerce, *année mil sept cent quatre-vingt-six*, p. 344 (1).

NOMS DES VILLES.	Ouvriers.	Valeur des ouvrages.	Consommés.	Débités au dehors.
Darkhemen	149	24,139	18,468	5,671
Goldap	120	6,591	5,923	668
Gumbinnen	473	25,042	18,407	6,635
Insterburg	146	15,721	15,355	366
Memel	199	88,012	13,866	74,146
Pilkallen	30	4,430	1,030	3,400
Ragnit	31	7,270	6,485	785
Schirovind	55	10,510	5,568	4,942
Stalupoenen	145	30,859	7,905	22,954
Filsit	311	44,367	27,621	9,620
Angerburg	64	4,899	4,899	.....
Aris	8	850	850	.....
Bialla	11	1,066	636	430
Johannisburg	4	250	250	.....
Loetzen	8	1,500	1,500	.....
Lick	24	2,930	2,871	59
Marggrabowa	25	2,040	2,040	.....
Nikolaiken	2	400	400	.....
Rein	9	300	300	.....
Sensburg	15	732	737	.....
TOTAL	1,829	271,908	135,106	129,676

II.

LA POMÉRANIE.

Nous possédons sur cette province des détails très-circonstanciés, relativement à ses ouvriers de tous genres. Nous commencerons par les donner tels que nous les trouvons ; nous présenterons ensuite nos observations particulières

On verra d'abord une liste des grandes manufacturations, soit considérées en général, soit à l'égard de

(1) *Handlungs Zeitung. Gotha.*

la Poméranie en particulier. Laine, fil, coton, soie, peaux et savon, parce que le savon noir fait un des articles du commerce du pays : tel est le genre de ces manufactures. Pour abréger, nous avons indiqué les différentes fabrications par des lettres de l'alphabet, dont on trouvera la signification à la fin de chaque table ; les valeurs y sont marquées en thalers ou écus, que d'après le titre de l'argent en Prusse, plus bas que dans le reste de l'Allemagne, nous ne pouvons évaluer qu'à trois livres quatorze à quinze sous.

A ces tables nous en ajoutons une autre de tous les métiers qui se trouvent dans les cinquante-cinq villes de la Poméranie. Ce détail paroîtra peut-être poussé trop loin : voici ce qui nous a induit à y entrer. Rien n'est plus propre, ce semble, à nous donner une juste idée de la civilisation, de l'industrie, du genre de vie et du caractère des habitans d'un pays, qu'une pareille liste. Ce n'est pas sur la Poméranie seule qu'elles instruiront le lecteur : à peu de chose près, il y trouvera des notions de ce genre pour toute la partie septentrionale de l'Allemagne. Observons cependant qu'il en faut excepter à un certain point les provinces où sont les résidences, et dont les souverains ont rassemblé autour d'eux et de leurs cours, des arts et des métiers inconnus dans les autres contrées. Un observateur françois, ou de quelque pays que ce soit, s'il a des notions pareilles sur les provinces d'un autre état, pourra faire des comparaisons justes sur les différences des consommations, qui indiquent celles du caractère national, dont elles sont à-la-fois effets et causes.

Voici donc cette table ; nous y ajouterons ensuite nos réflexions.

Observons

Observons d'abord, relativement aux manufactures, que plusieurs ont été établies par des particuliers sur leurs propriétés. M. Bruggemann en nomme entre autres une de toile et de coton à Friedrichshuld, dans le cercle de Rummelsburg ; elle a été établie en mil sept cent cinquante-trois sur cette terre, par un M. de Massow, à qui elle appartient, et qui, en mil sept cent soixante-dix-sept, a fait exécuter, sur quatorze métiers, trois cents pièces, qui ont valu quatre mille écus, et dont on en a vendu pour deux mille en Pologne. Résultats généraux.

Voici le tableau général que M. Bruggemann donne (1) de toutes les fabrications sur métier, faites en Poméranie en mil sept cent soixante-dix-sept.

En laine, 495 métiers de drap.
465..... d'étoffes de laine pure.
28..... d'étoffes mêlées.
101..... de frises, flanelles, etc.
48..... de bas et de bonnets.

TOTAL. 1,137 ..... qui ont occupé 4,531 personnes.

Valeur des fabrications..... 229,638 $\frac{11}{12}$ d'écus.
Consommées dans le pays. 158,556 $\frac{1}{4}$
Vendues au dehors..... 70,917 $\frac{1}{3}$ } 229,473 $\frac{7}{12}$

Resté non vendu..... 165 $\frac{4}{12}$

(1) P. C. C. L. 6 vol.

En lin... 1,052 métiers à toile.
11..... à linge de table.

TOTAL.. 1,063..... qui ont occupé 1,296 ouvriers.

Valeur des fabrications..... 17,456 ¾ d'écus.
Consommées dans le pays.. 14,208 ¾
Vendues au dehors..... 3,218 } 17,426 ¾

Resté non vendu..... 30 écus.

En coton... 15 métiers en étoffes de coton.
7 ..... en futaines.
8 ..... en bas et bonnets.

TOTAL...30 métiers.

Valeur des fabrications..... 4,444 écus.
Consommées dans le pays..... 2,075
Vendues au dehors..... 2,009 } 4,085

Resté non vendu..... 359 écus.

En soie, trois métiers d'une fabrique à Coeslin, qui a occupé trois personnes, lesquelles ont fait pour quatre cents écus d'ouvrage consommé dans le pays.

Toute la province contenoit donc, en mil sept cent soixante-dix-sept, ajoute M. Bruggemann, deux mille deux cent quarante-six métiers en activité. Le nombre des ouvriers a été de six mille six cent quatre-vingt-un ; les ouvrages ont eu une valeur de quatre cent sept mille deux cent quatre-vingt-huit écus et

TABLE

DES MANUFACTURES DE LA POMÉRANIE.

OUVRIERS EN LAINE.

NOMS DES VILLES.		Maîtres.	Métiers.	Pièces.	Valeurs.		Maîtres.	Métiers.	Pièces ou paires.	Valeurs.	OBSERVATIONS.
Stettin	A	4	4	92	1903	C	11	..	2310	813*	* Il y a un métier en drap fin.
	B	11	29	1039	10272	D	14	34	782	3792	
Anclam	A	6	6	170	2804	C	8	5	1000	500	
	B	..	...	.....	.....	D	3	..	1368	684	
Borrwalde	A	8	6	96	576	C	1	..	450	233	
	B	14	16	547	1823	D	..	..	....	.....	
Belgard	A	..	7	95	1538	C	1	..	160	80	
	B	..	11	124	620	D	..	..	....	.....	
Bublitz	A	23	11	170	850	C	1	..	201	102	
	B	1	1	54	167	D	..	..	....	.....	
Butow	A	8	8	198	1158	C	1	..	350	300	
	B	8	18	411	1644	D	..	..	....	. ...	
Camin	A	1	1	79	434	C	..	..	....	.....	
	B	..	1	13	156	D	..	..	....	.....	
Cœrlin	A					*					* Ici est une Fabrique érigée en 1776.
	F	..	33	1237	7315	C	1	..	120	42	
	B										
Cœslin	A	..	6	98	1310	C	..	..	500	350	
	B	..	21	926	3368	D	1	1	100	60	
		..	3	62	309	C					
Colberg	A	..	8	240	2022	*	..	..	697	286	* Fabrique de serges, velpes, etc.
	B	..	110	2208	12756	D	..	..	....	584	
		..	31	1800	16226	*					* Est une Fabrique.
Daber	A	..	72	98	1065		..	..	....	.....	
Damm	A	..	...	294	.....	C	..	..	310	.....	* Les valeurs ne se trouvent pas.
	B	..	29	440	3980	D	1	..	252	.....	
Deminin	A	4	4	80½	933	C	..	..	....	132	
Flederborn	A	..	21	1100	6600		..	..	....	.....	
Freyenwalde	A	..	12	108	1296		..	..	....	.....	
Garz	A	..	2	56	550		..	..	....	.....	
Gollnow	A	..	20	518	6935	C	1	..	70	60	
Greifenberg	AB	..	14	118	948	C	..	..	72	203	
		..	6	480	480	*					* Fabrique de mouchoirs de coton et de laine.
Greifeinhagen	A	..	49	1538	13656	C	..	..	236	554	
Putzow	A	..	4	17	104		..	..	....	.....	
Jarmen	A	1	2	26	120		..	..	....	.....	

Greifeinhagen	A	..	49	1538	13656	C	..	..	236	554	choirs de coton et de laine.
Putzow	A	..	4	17	104		..	..	....	.....	
Iarmen	A	1	2	26	120		..	..	....	.....	
Labes	A F B	..	38	763	5682	C	4	..	276	70	
Lavenbourg	A	6	7	141	1648	C	2	..	600	290	
Naugard	A	1	1	20	360	C	1	..	128	60	
	B	..	3	81	438	D	1	1	240	131	
Nev-Stettin	A	4	4	82	656	C	4	..	506	353	
	B	8	8	394	1379	C	4	..	450	150	
Paservalk	A	10	12	178	3015		3	..	....	.....	
	B	1	1	30	600		..	..	....	.....	
Plate	A		4	93	506		..	..	....	.....	
Pollnow	A	..	18	478	2456		..	..	....	.....	
Polzin	A F B	.. .. ..	42	1356	7172	C	..	..	246	86	
Pyritz	A	..	6	84	905	C	..	..	276	193	
	B	..	23	455	2868	D	1	1	120	201	
Razebuhr	A	..	79	3472	22813		..	..	....	.....	
Regenwalde	B	..	2	74	376	C	1	..	....	63	
Rugenwaiſſe	A	..	3	29	328		..	..	....	.....	
Rummelsbourg	A	..	65	1805	12033		..	..	....	.....	
	B	..	2	10	64		..	..	....	.....	
Schlave	A	..	3	124	785	C	1	..	260	100	
Swinamunde	A	1	1	42	480	C	1	..	....	240	
Stargard	A	10	10	244	3892	C	..	..	....	455	
	B	20	89	2716	25748		..	..	....	.....	
Stolpe	A	15	14	120	1798		2	..	242	100	
	B	..	24	835	2995		..	..	....	.....	
Tempelburg	A B	..	35	724	5770	C	..	..	1065	352	
Treptow sur la Rega	A	4	3	91	1456	C	..	..	264	160	
	B	15	25	873	5238	D	..	2	720	240*	* Ici est une Fabrique.
Treptow sur la Tollense.	A B	5	5	48	487	C	1	.	312	111	
Uckermunde	A	1	2	96	792	C	1	..	288	72	
Usedom	A	1	1	24	240		..	..	....	.....	
Wangerin	A	3	2	54	593	C	1	..	....	60	
Wollin	A	3	3	47	403	D	1	..	200	80	
		..	...	.....	.....	D	1	1	36	30	
TOTAL		..	1031	29181	216896		..	48	....	12101	

Nota. A signifie les drapiers. B, les ouvriers en étoffes de laine. C, les chapeliers. D, les fabricans de bas.

OUVRIERS EN SOIE, COTON ET LIN.

Noms des villes.		Maîtres.	Métiers.	Pièces.	Valeurs.	OBSERVATIONS.
Stettin	A	40	62	....	5767	
	B	7	19	....	4657	
	C					
Anclam	A	Fabriq.	41	36	310	
	C	1	1	....	50	
Butow	A	1	3	12	96	
Goslin	A	..	2	40	250	
	C	2	2	....	200	
	D	Fab. *a.*	3	....	400	
Colberg	A	..	8	....	1499	
	C	..	3	....	307	
Freyenwalde	A	2	2	....	42	
Parz	B	Fab. *b.*	12	....	360	
Pollnov	C	Fabriq.	3	....	856	
Greifenberg	C	1	1	....	54	
Lauenburg	A	..	10	17½	156	
Neu Stettin	C	1	1	....	410	
Pasewalk	A	Fabriq.	2	53	580	
Pyritz	C	1	1	....	58	
Rugenwalde	A	..	11	26½	289	
Stargard	A	..	23	46	1691	
	C	1	14	....	1203	
Stolpe	A	65	129	....	4541	
	B	1	1	....	84	
	C	1	1	....	50	
Treptow sur la Rega	C	2	2	....	238	
Treptow sur la Tollense	A	..	31	....	110	
Utkermunde	A	..	7	....	75	
Usedon	A	1	6	12	156	
TOTAL		....	396	....	24479	

a Outre cela il y a une Fabrique de fil qui a fait cent vingt piéces valant trente écus.

b Elle n'a commencé à travailler que sur la fin de cette même année 1777.

A signifie les ouvrages en fil. B, en coton. C, de passementiers. D, fabrications en soie.

Noms des Villes.	Tanneurs.		Mégisseurs.		Papétiers.		Faiseurs de savons.	
	Maitres	Valeurs	Maitres	Valeurs	Maitres	Valeurs	Maitres	Valeurs
Stettin	8	13529	6	2307	1	400	Noir, 3 Blanc, 4	40025 3180
Anclam	2	1000	1	200				
Butow	1	1000						
Goslin	2	1000	1	200				
Colberg	2	1000	1	200				
Freyenwalde	1	1000						
Parz	1	1000						
Pollnov	1	1000						
Greifenberg	1	1000						
Lauenburg	1	1000						
Neu Stettin	1	1000						
Pasewalk	1	1000						
Pyritz	1	1000						
Rugenwalde	1	1000						
Stargard	2	2000	1	200				
Stolpe	2	2000	1	200				
Treptow sur la Rega	1	1000						
Treptow sur la Tollense	1	1000						
Utkermunde	1	1000						
Usedon	1	1000						

TABLE GÉNÉRALE
DES MÉTIERS DANS LES VILLES DE LA POMÉRANIE.

Métiers.	Les 16 Villes de la Poméranie citérieure.	Les 39 Villes de la Poméranie ultérieure.	Total.
Apothicaires	19	34	53
Barbiers-Baigneurs	8	15	23
Boulangers	238	379	617
Barbiers ordinaires	38	72	110
Tourneurs en ambre		69	69
Marchands d'ambre		8	8
Gantiers	19	30	49
Sculpteurs	2	1	3
Tonneliers	97	179	276
Ouvriers en fer	4	6	10
Distillateurs de grains	399 ayant 588 alembics.	692 ayant 907 alembics.	1091 avec 1495 alemb.
Brasseurs	191	513	704
Scieurs de planches	28	18	46
Lunetier			
Fontainier	8	8	16
Relieur	17	21	38
Imprimeries	2 à Stettin	1 à Stargard	3
Librairies	2 à Stettin	1 à Stargard	3
Armuriers	2	5	7
Affateurs	3	5	8
Vergettiers	3	3	6

Stettin	8	13529	6	2307	1	400	Noir, 3 / Blanc, 4	40025 / 3180
Anclam	Fabriq.	9000	....	....	....	....	2	400
Belgard	....	978	....	....	....	....	....	....
Bublitz	....	550	....	....	....	....	....	....
Putow	....	1000	1	200	....	....	....	....
Camin	1	200	1	600	....	....	....	....
Cœrlin	....	231	....	....	....	....	....	....
Cœslin	....	3238	....	262	1	400	1	589
Colberg	....	1146	....	....	....	....	1	266
Demmin	....	2983	....	193	....	....	....	194
Freyenwalde	2	450	....	....	....	....	....	....
Garz	....	200	....	100	....	....	....	....
Gollnow	....	....	....	72	....	453	....	....
Greifenberg	....	1750	....	468	....	....	....	....
Greifenhagen	....	1700	....	1500	....	....	....	....
Lauenburg	....	1226	....	501	....	....	....	....
Naugard	....	460	....	....	....	....	....	....
Neu-Stettin	20	361	1	160	....	....	....	....
Pasewalk	....	4800	2	400	....	....	1	1000
Pyritz	....	1200	1	192	....	....	1	516
Pollzin	....	1020	....	....	....	....	....	....
Rugenwalde	....	1477	....	259	....	....	....	....
Schlave	....	788	....	....	....	....	....	....
Stargard	....	15392	....	320	....	....	....	8850
Stolpe	....	4977	3	156	....	....	....	....
Tempelburg	....	419	....	....	....	....	....	....
Treptow sur la Rega	3	430	6	295	....	....	....	....
Treptow sur la Tollense	....	1511	....	171	....	....	1	55
Unkermunde	....	350	....	500	....	....	....	....
Wollin	1	666	....	65	....	....	....	....
Zanos	....	31	....	....	....	....	....	....
TOTAL	....	71067	....	8671	....	1433	....	55115

Toutes les valeurs sont calculées sur le pied d'écus d'Allemagne, à 3 liv. 15 sols de France.

Dans les villes de la Poméranie on a travaillé pour la valeur d'écus,
216896, étoffes de laine.
12101 chapeaux et bas de laine.

TOTAL ..... 228997, laineries.
24479, fil, coton et soie.

TOTAL.. 24479, fil, coton et soie.	TOTAL..... 79732, cuirs.
71061, tanneurs.	55115, faiseurs de savon. 55115, savons.
8671, mégissiers.	1433, papiers..... 1433, papiers.

389766 écus, pour la valeur totale des ouvrages des villes de la Poméranie.

Affateurs	3	5	8
Vergettiers	3	3	6
Manufacture en basin		1	1
Dito en Cotonnades		2	2
Faiseurs d'instrumens de mathématiques	1	2	3
Confituriers	5	2 à Colberg & à Star.	7
Maroquinier		1	1
Damasquineur		1	1
Tourneur	41	50	91
Faiseurs de limes	2	1	3
Pêcheurs	227	118	345
Tisserands	242	214	356
Jardiniers	19	40	63
Fondeurs en laiton	7	5	12
Marchands drapiers	14	34	48
Plâtreurs	3	5	8
Vitriers	24	48	72
Orfévres	20	15	35
Teinturiers	10	4	14
Faiseurs de roussi	5	2	7
Juifs, en tout		1107	1107
Faiseurs de peignes	3	11	14
Négocians	172	55	227
Ferblantiers	14	9	23
Boutonniers	29	35	64

MÉTIERS.	Poméranie citérieure.	Poméranie ultérieure.	TOTAL.
Cuisiniers	4	9	13
Vanniers	7	5	12
Muſiciens	11	17	28
Faiseurs d'instrumens de musique	4	4	8
Pelletiers	23	64	87
Imprim. d'estampes			
Graveurs d'estampes			
Laborat. en chimie			
Chaudronniers	14	31	45
Faiseurs de lac	1		1
Lameurs		3 à Stargard.	3
Droguistes	119	121	240
Maçons	50	76	126
Médailleurs			
Couteliers	3	13	16
Epingliers	13	24	37
Cloutiers	28	32	60
Faiseurs d'orgues	2	2	4
Pantoufliers	38	98	136
Parcheminiers			
Perruquiers	24	32	56
Passementiers	10	13	23
Charrons	46	112	158
Faiſeurs de cerceaux	23	27	50
Corroyeurs	14	22	36
Fondeurs en cuivre	2	1	3
Scieurs de planches	103	2	105
Selliers	32	42	74
Bateliers	236	47	283

Scieurs de planches . .	103	. . . . .	2	. . . . .	105
Selliers.	32	. . . . .	42	. . . . .	74
Bateliers	236	. . . . .	47	. . . . .	283
Charpent. de vaisseaux	34	. . . . .	3	. . . . .	37
Bouchers	107	. . . . .	169	. . . . .	276
Serruriers	52	. . . . .	108	. . . . .	160
Maréchaux	69	. . . . .	173	. . . . .	242
Tailleurs.	258	. . . . .	434	. . . . .	692
Ramonneurs.	9	. . . . .	13	. . . . .	22
Cordonniers.	542	. . . . .	1128	. . . . .	1670
Teinturiers.	20	. . . . .	46	. . . . .	66
Faiſeurs de voiles	5	. . . . .		. . . . .	5
Marchands en ſoieries	34	. . . . .	35	. . . . .	69
Savonniers.	10	. . . . .	8	. . . . .	18
Cordiers	18	. . . . .	23	. . . . .	41
Faiseurs de tamis	1	. . . . .	3	. . . . .	4
Eperonniers.	3	. . . . .	8	. . . . .	11
Ouvriers en acier		. . . . .		. . . . .	. . . . .
Tailleurs de pierre . . .		. . . . .	1	. . . . .	1
Menuisiers	117	. . . . .	223	. . . . .	340
Fileurs de tabac	10	. . . . .	23	. . . . .	33
Potiers.	54	. . . . .	121	. . . . .	175
Presseurs de draps		. . . . .	3	. . . . .	3
Tondeurs de draps . . .	3	. . . . .	10	. . . . .	13
Horlogers.	5	. . . . .	14	. . . . .	19
Foulons.	2	. . . . .	10	. . . . .	12
Mégissiers.	25	. . . . .	29	. . . . .	54
Charpentiers.	70	. . . . .	79	. . . . .	149
Raffineurs de ſucre . . .		. . . . .	1	à Colberg. . . .	1
Potiers d'étain.	14	. . . . .	7	. . . . .	21

demi; on en a consommé pour deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-quatre un sixième dans le pays, et l'on en a vendu au dehors pour quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-neuf deux tiers. Nous ajoutons que, suivant son énoncé, il en est resté pour la valeur de dix-sept mille huit cent cinquante-deux écus et deux tiers entre les mains des fabricans, qui n'ont pas été vendus.

Nos calculs sont un peu différens. Dabord, les métiers ci-dessus nommés, ne font que le nombre de deux mille deux cent trente-trois; mais peut-être M. Bruggemann compte-t-il les métiers des passementiers dans la Poméranie, où il y en a vingt-trois, ce qui ne feroit pourtant que deux mille deux cent cinquante-six en tout.

Les ouvriers et les valeurs ne donnent pas, à beaucoup près, les sommes que le résumé général indique; mais cela vient sans doute de ce que notre auteur compte dans celui-ci les tanneurs, mégissiers, etc. et leurs ouvrages, dont il présente les détails.

Cependant nos sommes donnent au-delà de dix-sept mille cinq cents écus de moins que les quatre cent sept mille deux cent quatre-vingt-huit écus placés ici, quoique ces sommes soient tirées, avec une grande exactitude, de l'ouvrage même de M. Bruggemann.

Ce même auteur élève la somme des ventes de ces différentes manufactures hors du pays, à quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingt-neuf écus. Après avoir calculé fort exactement les sommes qu'il note comme

ouvrages vendus au-dehors, en détaillant les manufactures de chaque ville en particulier, nous ne trouvons qu'un total de quatre-vingt deux mille neuf cent quatre-vingt-dix écus, dont il a été vendu dans la Prusse occidentale pour quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf écus, et pour trente-sept mille quatre cent un en d'autres lieux. Ce n'est proprement que cette dernière somme que l'on peut comprendre sous la rubrique de *vendu à l'étranger*; encore la totalité presque entière en a-t-elle passé à Dantzick, ce qui pourroit fort bien être une manière d'entrer dans la Prusse occidentale par une autre porte. Mais, sans chicaner à cet égard, au moins observerai-je qu'en calculant comme vendu à l'étranger ce qui a passé d'une province à l'autre, il sera toujours aisé de porter très-haut les exportations de la Prusse. Nous appliquerons ailleurs cette observation.

Réflexions générales.

Proposons maintenant quelques réflexions pour éclaircir les tables précédentes.

Dans bien des endroits, le nombre des maîtres n'est pas marqué; c'est qu'alors M. Bruggemann a seulement nommé la maîtrise de tels ou tels ouvriers, comme ayant travaillé sur tel nombre de métiers.

Quelquefois aussi le nombre des maîtres surpasse celui des métiers; d'autres fois le nombre des fabrications est absolument hors de proportion avec le nombre des maîtres et des métiers : c'est que des hommes inscrits dans une maîtrise, n'y travaillent plus, parce qu'ils ont changé de genre de vie; ou qu'ils travaillent peu, parce qu'ils ont des occupations plus utiles.

En général, il ne faut pas juger ces sortes d'ouvriers comme ceux qui travaillent dans une fabrique réunie, aux gages d'un entrepreneur. Presque tous ont, outre leur métier, quelque terrain, quelques jardins qu'ils cultivent : c'est-là même le grand avantage de ce genre d'établissement, où chaque ouvrier travaille librement pour lui, après quoi il vend son ouvrage au marchand qui le débite. Quelquefois la saison empêche le travail ; d'autres fois, quelqu'accident resserre la consommation. Dans ces cas, un entrepreneur qui n'a que des ouvriers à gage, en congédie le nombre dont il peut se passer ; et voilà autant de malheureux réduits à la mendicité. Ici il n'en est point de même ; les ouvriers trouvent dans leurs cultures les moyens de se soutenir ; ils les regardent alors comme bien plus précieuses ; ils en sont bien plus soigneux. Cette culture d'ailleurs, dans le temps où la manufacture est en activité, devient l'ouvrage de la femme, des enfans, de l'apprenti, et sert à augmenter le bien-être de la famille. Le même ouvrier qui, stipendié dans une manufacture réunie, n'oseroit pas se marier, parce que, dans une grande ville, sa femme et ses enfans ne peuvent rien gagner, se marie dans une petite ville, parce qu'il y acquiert aisément, ou qu'il y possède une propriété, une maison, un jardin, un verger, un petit champ ; il y sème, il y plante des légumes ; il y forme une famille nombreuse, parce que sa femme et ses enfans, dès l'âge de dix ans, peuvent lui gagner plus qu'ils ne leur coûtent, en soignant ce coin de terre,

pendant qu'il travaille au métier. Si quelque accident arrête pour un temps celui-ci, l'ouvrier n'est pas encore tout-à-fait ruiné ; il peut attendre le retour de ses occupations ordinaires.

Observez encore cet autre avantage, que le profit dont s'empareroient cinq ou six entrepreneurs, si tous ces ouvriers travailloient dans des fabriques réunies, se répand sur ceux-ci et sur leurs familles dans un grand nombre de villes, tandis que sous l'autre forme, toute cette masse d'industrie et de circulation se trouveroit resserrée en trois ou quatre endroits. Dans ce mode, on peut assurer que l'exportation libre des laines ne causeroit pas le moindre dommage aux fabriques, et ne feroit qu'animer la culture. Chacun vendroit autour de lui la laine qu'il pourroit y débiter, et n'exporteroit que le surplus, attendu que vendre de la main à la main, est beaucoup plus profitable que chercher un marchand au loin.

On sera fort étonné sans doute de voir que mille soixante-trois métiers de tisserand n'aient fabriqué que pour une valeur de dix-sept mille et quelques écus : il faut connoître à ce sujet quelques détails de l'économie domestique du nord de l'Allemagne.

On y sème du lin, on le récolte, on le rouit, on le bat, on le serance, on le file dans les familles ; puis on le donne aux tisserands, qui en font de la toile, pour laquelle on leur paie la main-d'œuvre. A la campagne, chacun blanchit soi-même ses toiles dans sa

famille : quelques personnes dans les villes font profession de les blanchir, et rapportent la toile au particulier. Après cette préparation, pour laquelle on leur paie tant par aune, cette toile ainsi faite pour le compte des familles, sert à tous leurs besoins. Sa fabrication est l'occupation ordinaire des femmes, des filles, des servantes en hiver, à la ville comme dans les campagnes; c'est peut-être le fruit le plus utile du retranchement que les pays protestans ont fait de tant de fêtes; et tel est le principe de l'abondance du linge que l'on trouve en Allemagne. Toutes les filles du moyen état se font, sous les yeux de leurs mères, et avec leur secours, un trousseau qui forme un capital assez considérable, qu'elles n'ont besoin que d'entretenir quand elles deviennent mères de famille. Si l'on veut définir la richesse suivant le bon sens, et ne pas la concevoir uniquement sous l'idée de l'argent, qui (sa valeur de marchandise exceptée) n'en est que le signe, mais sous celle des possessions de tout genre qui servent à la commodité de la vie, on sentira que c'est-là une grande richesse.

Des mille soixante-trois métiers à toile que possède la Poméranie, il n'y en a eu que deux cent soixante-quinze qui aient travaillé pour leur compte; les autres ont tous été occupés pour les particuliers : encore de ces deux cent soixante-quinze, une grande partie n'a-t-elle travaillé pour son compte que lorsqu'ils n'ont point eu d'ouvrage de commande dont le fil leur a été fourni. En supposant que les dix-sept mille écus de toile

ont entièrement occupé cent soixante - dix métiers, on trouvera que la valeur de tout le linge qui s'est fabriqué dans une année en Poméranie passe cent mille écus. Il y a des provinces de la monarchie prussienne où cet article fait un objet d'exportation immense, parce que le lin y abonde, que l'art très-perfectionné de le filer s'est répandu parmi toutes les classes du peuple, et que les blanchisseries y sont belles : mais la Poméranie n'est pas de ce nombre.

Par rapport aux tanneries, nous observerons que la somme d'environ quatre-vingt mille écus, à laquelle se montent les ouvrages des tanneurs et des mégissiers, est petite pour un pays qui doit avoir au moins cent mille bêtes à corne, et plus du double de bêtes à laine, sans compter les chevaux et les autres quadrupèdes domestiques ou sauvages. Apparemment on exporte le reste en peaux crues. Où ? c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, il reste certain que la défense de cette exportation est une mesure très-nuisible à l'agriculture.

Observons encore que dans bien des villes, la maîtrise des cordonniers est mêlée avec celle des tanneurs. Il nous paroît que quatre cent cinquante mille individus doivent user du cuir pour plus de quatre-vingt mille écus. L'excédent vient apparemment des grandes tanneries de la Marche, et peut-être en partie par la fraude des contrées limitrophes, telles que Dantzick et le Mecklembourg ; car en Allemagne bien peu de personnes, même du plus bas peuple, se passent de souliers :

il

il faut d'ailleurs compter les culottes de peau, dont la cavalerie seule fait une consommation immense; les harnois de chevaux, et tant d'autres fabrications qui absorbent du cuir.

Quant aux métiers des villes, nous ferons observer d'abord cette énorme quantité de distillateurs d'eaux-de-vie de grain, et d'alambics en activité. La Poméranie n'est pourtant pas une de ces provinces célèbres pour la distillation, et dont les eaux-de-vie se répandent au dehors, comme la Thuringe, par exemple, et quelques autres. C'est pour sa seule consommation qu'elle emploie plus de quatorze cents alambics. Les brasseurs ne forment pas les deux tiers du nombre des distillateurs; cependant leur nombre est toujours très-grand. Et de quelle énorme quantité de grains ne suppose-t-il pas la consommation? Quel goût effréné pour ces boissons dangereuses à la santé, mais surtout mortelles au bon sens et à toute moralité! A Dieu ne plaise cependant que nous conseillions de prohiber la distillation, et de la restreindre par des lois! Les prohibitions de ce genre, indépendamment des autres inconvéniens, ne font jamais qu'aiguiser l'attrait de la chose défendue. Il faut permettre aux hommes de consommer le fruit de leurs travaux, d'en jouir comme ils l'entendent, si l'on veut qu'ils soient industrieux. Et ce peuple, déja si privé de jouissances, ne mérite-t-il donc pas plus de pitié que de reproches, lorsqu'il cherche à restaurer ses forces exténuées, ou même à s'étourdir

sur son existence malheureuse, par les liqueurs violentes, les seules dont l'avidité du fisc laisse l'usage à sa portée ? Mais il y a de l'aveuglement à ne pas saisir, à ne pas encourager les moyens de réprimer cette passion déplorable qui se présentent naturellement, et dans lesquels le peuple se jette de lui-même.

Le café et le thé n'ont aucune qualité enivrante, et ils se sont trouvés propres à stimuler le sang, à réchauffer l'estomac des peuples septentrionaux. Tous s'adonnent avec complaisance à cette boisson, et il en résulte dans le nord de l'Allemagne, l'avantage incalculable d'une diminution très-sensible du goût pour les liqueurs fortes, et de l'ivrognerie qui en est la conséquence. Au lieu de profiter avec ardeur de cette espèce de révolution, au lieu d'encourager cette consommation innocente, en facilitant sous tous les rapports le commerce de la denrée qui en est l'objet, des idées aussi fausses que ridicules en économie politique, qu'on a voulu colorer par d'autres de la même espèce, tirées de la diététique, ont porté plusieurs souverains à le gêner. Nous traiterons cet objet plus au long dans le livre du commerce ; il nous suffit de l'avoir indiqué ici.

Observons encore que le goût des eaux-de-vie paroît plus fort chez les Poméraniens qu'en Prusse même, quoique cette dernière province remonte plus vers le nord. Il y a près de soixante mille habitans à Kœnigsberg, y compris la garnison, qu'il faut bien

mettre en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de la consommation des eaux-de-vie. Il n'y a pourtant dans cette ville que cent trente-cinq alambics en activité, ce qui ne donneroit pour les quatre cent cinquante mille habitans de la Poméranie, que mille alambics, ou un peu plus, tandis que cette province en occupe plus de quatorze cents. Cependant il est probable que les alambics de Kœnigsberg regagnent en activité ce qu'ils perdent en nombre. D'un autre côté, l'on compte deux cent vingt-neuf brasseries à Kœnigsberg. Dans la proportion, la Poméranie devroit en avoir dix-sept cents, et davantage ; elle n'en a qu'un peu plus de sept cents. Les brasseries de Kœnigsberg font chacune annuellement cinq cents tonneaux de bière. Il n'est pas croyable que celles de la Poméranie soient toutes aussi actives. La consommation des bières de Kœnigsberg s'étend apparemment au-delà de l'enceinte de la ville, tandis que les bières de la Poméranie se consomment dans le sein de la province, et cela rétablit la proportion.

Quoi qu'il en soit, ces détails feront sentir quelle énorme quantité de grains la distillation et les brasseries consomment dans ces deux provinces, et à quel point un moyen naturel d'en restreindre l'usage leur seroit avantageux.

Combien les beaux arts, et en général l'instruction, fleurissent peu dans la Poméranie ! Il ne s'y trouve pas un seul graveur, pas un peintre, pas un lunetier. Trois

faiseurs d'instrumens de mathématiques, trois librairies, trois imprimeries lui suffisent; et la Poméranie ultérieure est encore à cet égard bien plus dénuée que la citérieure. Elle a cinq fois plus d'habitans, et ne possède qu'une seule librairie très-chétive, à Stargard, et une seule imprimerie; tandis qu'au moins la citérieure en a deux dans sa capitale.

Observons enfin combien il faut que le peuple de la Poméranie soit peu gai, peu sensible à l'harmonie, à la danse : vingt-huit musiciens suffisent à toute la province. Si nous avions des tables aussi détaillées sur la Saxe, par exemple, on verroit à cet égard une grande différence. Et qu'on ne croie pas que cette nuance mérite peu d'être observée. Plus le peuple est vif et gai, toutes choses égales d'ailleurs, plus il est laborieux, plus il a d'industrie; et à cet égard, la constitution des écoles et du culte en Saxe, où la musique joue par-tout un grand rôle, n'a point été inutile au pays.

III.

LA NOUVELLE-MARCHE.

Nous tirons les détails relatifs aux manufactures de cette province, de l'ouvrage plusieurs fois cité de M. Normann.

Manufactures en laines.

Les manufactures de la nouvelle-Marche, dit cet écrivain très-exact, se sont extrêmement élevées dans

ces derniers temps, par les soins de Frédéric II. Elles deviennent plus considérables d'année en année, parce que leur débit augmente hors de la province, et qu'elles exportent même dans des pays éloignés.

Et d'abord, les manufactures de drap croissent en nombre et en bonté, depuis que l'on y a introduit la nouvelle manière de houper la laine, et de la filer sur de grands rouets comme en Silésie, ce qui en rendant les draps beaucoup plus fins, leur donne plus d'éclat. On vend les draps fins et les médiocres aux foires de Francfort sur l'Oder, de Leipsig, de Brunswick, de Francfort sur le Mein, d'où ils passent dans le sud de l'Allemagne, en Suisse, et jusqu'en Italie. Les draps moyens et les grossiers vont à Rostock, Lubeck, Hambourg, et de là dans le Mecklenbourg, le Holstein, Bremen, etc. Ceux qu'on envoie entre les foires, sur ordres particuliers, à ces divers endroits et à Kœnigsberg, d'où ils passent en Pologne et en Russie, sont un objet plus considérable encore. Les manufactures de camelots, de serges, etc. ne sont pas si nombreuses, mais les ouvrages en sont bons, et trouvent beaucoup de débit.

On fait des bonnets et des bas de laine dans plusieurs villes de la province; mais le nombre en est peu considérable, soit parce que les fabriques de draps emploient toutes les mains propres à la filerie, soit parce que les grandes fabriques de bas des autres provinces du royaume fournissent celle-ci en ce genre.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, les manufactures à laine ont occupé 1760 métiers de draps.

5..... de flanelles, frises, etc.
88..... d'étoffes de laine pure.
2..... d'étoffes mêlées.
55..... de bas, gants et bonnets.
54..... de chapeaux.

TOTAL...2964 métiers, qu occupent 8,533 ouvriers.

La valeur de leur fabrication a été de..717,453 écus,
dont consommé dans le pays..444,307
vendu au dehors. 273,146

TOTAL...717,453

La laine que ces fabrications ont exigée, a consisté en 340 milliers de laine fine,
820 de laine médiocre,
325 de laine grossière.

On avoit fait de cette laine,
49,925 pièces de draps.
1,174.....de ras.
1,351.....de frises et de flanelles.
1,775..... de serges, camelots, etc.
1,772.....douzaines de paires de bas.
18,478.....chapeaux.

Toiles. La fabrication des toiles est, dans cette province, sur le même pied que dans la Poméranie, c'est-à-dire, que la plupart des métiers y sont occupés moyennant le

seul prix de la main-d'œuvre, pour le compte des particuliers qui leur donnent le fil, et auxquels ils rendent l'ouvrage en nature. Cependant le cercle de Cottbus étant situé dans la Lusace, partage avec elle la culture du lin et la manufacturation de la toile. M. Normann assure, à la vérité, que les tisserands de la nouvelle-Marche pourroient livrer plus d'ouvrage, si les villes saxonnes n'étoient pas déja en possession des ventes à la foire de Francfort, et même des grandes livraisons à Berlin.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, il y avoit dans le district de Cottbus,

515 métiers en toile.
6..... en linge de table.
8..... en toiles colorées.

TOTAL 529 métiers, qui occupent 610 ouvriers.

Ces métiers avoient fourni des ouvrages pour la valeur de.....26,948 écus,
dont consommé dans le pays..25,171
vendu au dehors..... 1,777

TOTAL, ...26,948

Dans le reste du pays, il y avoit alors
462 métiers en toile.
13.....en linge de table.
1.....en pareil linge coloré.

TOTAL..476 métiers, qui occupent 464 ouvriers.

Ils ont fait de l'ouvrage pour la valeur de 17,989 écus, qui a été entièrement débité dans le pays.

Total des métiers en toile..... 1,005

Total de la valeur des ouvrages.... 44,937 écus.

Consommé dans le pays. 43,160 écus.

Vendu au dehors..... 1,777

TOTAL.... 44,937

Coton. En coton, il n'y a que deux métiers d'étoffes et de mouchoirs, et deux de mousselines, occupant trente ouvriers, qui ont fabriqué pour quinze cent quatre-vingt-un écus. Des ouvriers venus d'Erfurt ont introduit ce genre d'industrie à Kœnigsberg (1) et à Landsberg, mais avec peu de succès, l'art de filer le coton n'étant pas encore assez connu dans cette province. Par cette raison, ils n'ont pas pu soutenir la concurrence avec les mousselines étrangères. Pour les favoriser, on a défendu depuis quelques années l'importation des mousselines du dehors étrangères, portant une aune et quart de large. Nous avons vu combien un tel arrangement est insuffisant et défectueux. En général, il sera difficile d'établir dans cette province de nouvelles fabriques, qui demandent des mains pour filer les matières premières, parce que les grandes manufactures de drap qui s'y trouvent, jointes à quelques-unes de Berlin, occupent tous les ouvriers qui y seroient propres.

(1) C'est une petite ville de la nouvelle-Marche.

Les

Tanneries.

Les tanneries consistent en maîtres tanneurs et mégissiers particuliers, répandus dans la province. Généralement parlant ils y sont à leur aise.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, on y comptoit cent vingt-six tanneurs et soixante-huit mégissiers, vivant de leur métier. Ils avoient fait de l'ouvrage pour la valeur de soixante-treize mille huit cent quarante-six écus, dont on avoit consommé dans le pays pour soixante-un mille cent quatre-vingt-cinq écus et demi, et vendu au dehors pour douze mille six cent soixante écus et demi.

Les autres fabriques consistent en trois blancheries de cire, trois fabriques de savon noir, deux de tapisseries, et vingt-trois métiers de cardeurs de laine. Elles ont fait pour trois mille quatre cent quatre-vingt-douze écus d'ouvrage, dont deux mille sept cent cinquante-huit ont été débités dans le pays, et sept cent trente-quatre au dehors.

Fabrique du règne minéral.

Les fabriques du règne minéral ont livré des pipes à fumer, et des ouvrages de fer et d'acier. Elles ont employé, les premières cinquante, et les autres dix-huit ouvriers. Total, soixante-huit.

Leurs ouvrages ont valu trente-huit mille cinq cent treize écus, dont on a consommé dans le pays pour vingt-six mille six cent quarante-sept, et au dehors, pour onze mille huit cent soixante-six écus.

La somme totale des calculs ci-dessus, est,

	Valeurs.	Exportations.
Laineries.....	717,453 écus.....	273,146 écus.
Toiles.....	44,937.....	1,777
Cotons.....	1,581.....	
Cuirs.....	73,846.....	12,660½
Règne minéral....	38,513.....	11,886
	876,330.....	299,469½

Fabriques de laines.

Les fabriques de laine ont consommé plus d'un million quatre cent quatre-vingt mille livres pesant de laine. La province ne possède que cinq cent quatre-vingt-sept mille bêtes à laine, dont on ne sauroit évaluer le produit à plus d'un million de livres pesant de laine. La nouvelle-Marche en achette donc environ cinq cent mille livres. Si l'on fait attention à ce fait remarquable, et que l'on compare ensuite sous les mêmes points de vue ce que les autres provinces fabriquent, on verra qu'elles sont toutes obligées d'acheter des quantités immenses de laine. La Silésie en achette huit cent quarante mille livres pesant. On peut évaluer entre douze et quinze mille quintaux celle qu'achette la Marche, d'après les manufactures et la quantité de fabrications qu'on lui accorde. D'où les tire-t-on? quelles provinces les manufactures de drap prussiennes épuisent-elles en laines? La Pologne ou le nord, qui n'en ont point de bonnes, les leur fournissent-ils?

Est-ce l'Espagne ? est-ce la France ? ou veut-on nous faire croire qu'elles sortent comme par enchantement du sein de la terre ? . . . . . L'impossibilité de trouver une réponse satisfaisante à ces questions, prouve qu'il y a de l'exagération dans tous ces calculs. Mais combien ? il est impossible de le dire : beaucoup, beaucoup plus qu'on ne pense ; voilà ce qui est probable.

IV.

LA SILÉSIE.

Cette province forme à elle seule un vaste état. Il y règne une population, une culture et une industrie vraiment immenses. Son étendue et la multiplicité des objets, rendent à son égard impossibles les détails tels que nous les avons donnés sur les manufactures et sur l'industrie de la Poméranie. Il faudra nous contenter d'à-peu-près, et c'est le sort ordinaire des calculs de l'économie politique : mais ces à-peu-près suffisent pour les évaluations générales, et sur-tout pour la démonstration de la saine théorie. Au reste, si les détails que nous allons rapporter ne sont pas tous d'une exactitude rigoureuse, nous avons du moins la certitude qu'ils sont empruntés des meilleures sources (2), et c'est-là seulement ce dont nous sommes comptables.

---

(1) *Ueber Schelsien vor und nach dem Jarh.* 1740. *Normann Beschreibung der Europæischen Staaten*, etc. etc.

Manufacturation du lin.

Le lin fait, ainsi que nous l'avons dit, la base de la richesse et de l'industrie silésiennes. Nous avons parlé de la production de cette plante précieuse : donnons ici quelques détails sur sa manufacturation ; et lorsque nous rendrons compte de l'état des fabriques dans les provinces au-delà du Weser, qui doivent en général leur existence au lin, nous achèverons d'examiner cette production importante sous tous ses rapports (1).

Le rouissage est le procédé le plus important de cette manufacturation. On a pour cela deux méthodes. On rouit le lin dans l'eau : (cette manière fait perdre à la plante sa tenacité, augmente la bourre, et empêche le fil de se blanchir parfaitement) : ou on l'expose à l'air, étendu sur l'herbe, pour y recevoir les influences de la pluie et de la rosée. On préféreroit généralement cette dernière méthode, sans quelques inconvéniens qui lui sont particuliers. Il faut laisser le lin cinq à six semaines à l'air ; tandis que dans l'eau, l'opération est faite en dix ou douze jours. La place qu'exige le rouissage par l'air, est un autre inconvénient qui met des bornes à ce procédé dans plusieurs contrées, parce qu'il ne s'y trouve pas assez de terres en friches ou de prairies pour cette opération. Enfin le lin rend l'herbe sur laquelle il a été étendu, mal-saine et dangereuse aux animaux. On ne peut donc en rouir à l'air que la partie destinée à faire les plus belles toiles : cependant le gouvernement encourage cette dernière méthode.

(1) Voyez §§. VIII et IX de ce livre.

Lorsque le lin a été roui, teillé, battu, serancé, on le file ; et c'est en Silésie un ouvrage presque universel. Il y a tels cantons de cette province où tous les habitans, hommes, femmes, enfans, valets et servantes, s'occupent à filer : c'est une des corvées des serfs, et cela depuis un temps immémorial, comme on le voit par les plus anciennes chartes des villages dont on ait connoissance. Presque par-tout, les gages des domestiques à la campagne consistent dans une certaine quantité de lin, qu'on sème pour eux sur un carreau du champ seigneurial, et dont ils retirent la production, employant ensuite le dimanche à la travailler. Cette coutume a rendu général, dans toute la province, ce genre d'industrie ; et Frédéric II alla jusqu'à recommander l'occupation de filer du lin et de la laine aux soldats qui, dans les garnisons, veulent gagner quelque chose au-delà du prêt.

Toutes ces mains ne font pas un fil égal ; mais le marchand de fil qui le livre au tisserand, le trie avec une promptitude et une justesse étonnantes. Ce commerce fait vivre plusieurs milliers d'individus en Silésie.

C'est à Jauer, à Lignitz, à Greifenberg, qu'on travaille le fil le plus fin : il est telle toile dont on peut passer une pièce de quatre mille huit cents fils à travers une bague ; mais le fil le plus durable se fabrique autour d'Oels, de Wartenberg et de Neiss. Presque tout se file sur le fuseau ; les rouets ne sont connus en Silésie que depuis quelques années : on convient que l'on file le double sur le rouet, et que le fil y devient plus fort,

plus rond, plus égal, mais il n'est pas si doux, si soyeux, si tenace. La toile de Silésie s'use difficilement; celle de France et d'Irlande, quoique plus serrée, se casse et dure moins. Le fil de fuseau se blanchit mieux, il est plus propre à la teinture. Voilà les raisons que font valoir les partisans du fuseau; et il est sûr que certaines espèces de toiles de Silésie, par exemple les platilles de six quarts de large, sont plus recherchées en Italie, en Espagne et en Portugal, que celles de France, parce que le fil en est filé sur le fuseau.

Défense d'exporter les fils.

Autrefois on vendoit à l'étranger le lin sous la forme où il le demandoit, soit en toiles, soit en fil, soit même non filé. Le vaste commerce de toiles que faisoient la France, la Suisse, les Pays-bas, et dont la grande source étoit en Silésie, excita l'envie des possesseurs de cette belle province: on crut lui procurer les profits de ce commerce, en défendant la sortie du fil, et plus encore celle du lin non ouvré. Cette défense fut portée dès l'année mil sept cent huit, mais mal observée; car les Saxons, les Irlandois et les Ecossois, nourrissoient leurs fabriques de toile des fils de la Silésie. Enfin Frédéric II, fidèle à ses principes erronés, défendit sévèrement l'exportation des fils de la Silésie; il n'en excepta que les plus grossiers, les plus fins et les blanchis. Il fut encore permis d'en exporter en Bohême, parce que la toile qu'on y fabrique avec le fil silésien repasse les montagnes, et rentre en Silésie, où on la blanchit et où on la vend ensuite avec celles du pays, pour compléter les assortimens.

Les eaux qui se jettent de cette chaîne de montagnes en Silésie sont claires ; et celles qui de ces mêmes grands réservoirs s'épanchent en Bohême, sont bourbeuses: cette seule différence fait gagner des millions à la Silésie.

L'auteur de l'excellent livre sur cette province, admirateur trop outré des mesures économiques du feu roi, loue la prohibition dont nous venons de parler; cependant non-seulement il rapporte que les marchands qui vendoient autrefois les fils aux étrangers, s'en plaignent, et soutiennent que depuis cette époque, la culture du lin s'est tellement répandue, soit dans les états de la maison d'Autriche, soit en Irlande, en Ecosse, en Espagne, etc. que bientôt on saura se passer du fil et même des toiles de Silésie; mais encore il avoue que le commerce des fils et des toiles de cette province a atteint son plus haut degré de splendeur, entre mil sept cent quarante et mil sept cent cinquante-six, et que depuis, il n'a pas reçu d'accroissement.

Effets de cette défense.

Ce fait est infiniment remarquable. Quoi! malgré l'augmentation du luxe, du numéraire, de la population, du commerce, infiniment agrandis depuis cette époque en Europe, le commerce des toiles de Silésie, dérangé sans doute par la guerre, mais restauré par une très-longue paix, est resté stationnaire! A quoi attribuer ce véritable symptôme de décadence, si ce n'est à la prohibition même dont on loue la sagesse? Cet auteur, qui raisonne avec tant de justesse, lorsqu'il veut montrer que le gain apparent que feroit la Silésie, si elle vendoit directement

et sans mains intermédiaires, ses toiles aux nations qui s'en fournissent, seroit probablement une perte pour elle, ne peut-il donc pas appliquer son propre raisonnement à l'exportation des fils ? Rien de plus simple en effet !

Il y avoit en mil sept cent cinquante-neuf des tisserands en Silésie, et cette province vendoit des toiles ouvrées : ses blanchisseries incomparables lui assuroient, elles lui assurent encore un certain débit exclusif. Supposons la quantité de fil fait en Silésie représentée par une valeur de dix millions de livres ; supposons aussi cette valeur subdivisée de manière qu'il se vende pour cinq millions de fil, et qu'on fasse des toiles pour cinq autres millions : votre prohibition fera-t-elle naître soudainement assez de tisserands pour ouvrer les fils de cette valeur de cinq millions que vous défendez d'exporter ? Assurément non. Qu'arrivera-t-il ? Un redoublement d'activité dans la fabrication, joint à une baisse subite du prix des fils, fera que vos tisserands en travailleront, et peut-être en vendront la première année pour un ou deux millions de plus; mais il en restera en stagnation trois ou quatre millions pour l'année suivante. Car enfin n'imaginez pas que vos chalands, accoutumés à acheter vos fils, achetteront vos toiles sans résister. Cette consommation se resserrera pour un moment, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé d'autres ressources. D'ailleurs, songez bien que les profits de la filerie se répandent sur tout le peuple, et que le profit du tissage

s'adresse uniquement à la classe des tisserands. Vous opérez donc un mal général pour un bien particulier; et certainement le mal, c'est-à-dire la perte, est très-essentiel.

Ces réflexions ont-elles été faites, ces calculs ont-ils été fixés avant de porter la loi prohibitive? Rien n'est plus douteux : ce n'est pas ainsi que les souverains se déterminent, pas même les plus éclairés, pas même un homme de génie placé parmi les rois, des mains de la nature, pour signaler sa toute-puissance. Quelques manufacturiers présentent requête au ministre; ils disent : *Monseigneur, il se fabrique pour tant de millions de fil dans le pays; si nous les travaillions, il y auroit manifestement un gain de dix ou de vingt pour cent sur cet objet : faites que le roi en défende la sortie....* Ces bonnes gens ne savent ni jusqu'où s'étend la vente des fils, ni s'ils seront, eux et leurs confrères, en état de les travailler tous; ils ne voient jamais que la chute du prix dans cette défense; le reste leur est étranger : ils feroient perdre un million au pays pour gagner cent francs. Cependant le calcul paroît clair au ministre; il le présente au roi, qui le trouve tout aussi évident : la défense s'écrit, se signe, se publie; et voilà des milliers, j'ai presque dit des millions d'hommes, qui perdent un cinquième, un quart, un tiers de leurs revenus. Une source de bien-être est obstruée, et l'on a cru pourtant faire une très-belle et très-paternelle opération; on ne connoissoit pas l'étendue de cette branche d'industrie avant de faire la loi; on en ignore

également la diminution après qu'elle est faite. Les sujets deviennent pauvres peu-à-peu; il faut des remises, des secours extraordinaires, qui ne réparent jamais, par leur influence passagère, le mal continuel d'une mauvaise loi; et cela est vrai sur-tout quand on frappe sur un objet tel que l'agriculture par exemple; ou dans le cas dont il s'agit, tel que la filerie du lin; car le dommage que l'on fait à une manufacture ordinaire s'apperçoit bientôt; mais ici l'objet échappe par son immensité même: d'ailleurs on s'en aviseroit, que l'on se garderoit bien d'en convenir; on évite soigneusement de s'avouer ses torts à soi-même!....O ministres! cessez donc une fois d'imaginer qu'il vous soit possible de savoir mieux les affaires des hommes que vous gouvernez, qu'ils ne le savent eux-mêmes, et laissez chacun acheter et vendre comme il l'entend. Ne cherchez pas un autre moyen de voir fleurir toutes les classes des sujets, car vous ne le trouverez jamais.

Au reste, le commerce dont le lin fait la base, peut tel qu'il est aujourd'hui, passer encore pour très-considérable; la nature s'efforce en mère indulgente de sauver les hommes de leurs propres délires; elle n'a pas donné pour rien à la Silésie un sol si excellemment propre à la production du lin, et des eaux admirablement constituées pour donner la blancheur du lis à la toile. Il n'est ni guerre, ni administration insensée qui puissent anéantir de tels avantages.

Produit général de la manufacturation du lin.

On ne peut pas savoir exactement, dit l'estimable auteur dont nous avons tiré les détails sur la fabrication du

lin en Silésie, ce que les toiles et les fils rapportent à cette province, parce qu'on ne publie pas les registres des douanes en Prusse comme en Angleterre : mais des personnes instruites l'évaluent, année commune, à vingt millions de livres, ou à-peu-près. Ecoutons notre auteur.

Détails ultérieurs.

» Plusieurs causes ont contribué à resserrer le commerce des toiles de la Silésie: d'abord son exportation » dans les états autrichiens, et le transit par Trieste en » Italie ont beaucoup souffert de l'impôt de cinq florins » par quintal, statué en mil sept cent cinquante-quatre. » En second lieu, les indiennes se sont très-répandues en » Europe : enfin l'esprit des manufactures a pénétré par- » tout, et nommément les fabriques de toiles irlandoises, » singulièrement favorisées par le gouvernement anglois, » ont pris un accroissement énorme.

» On avoue que la toile d'Irlande est meilleure que » celle de Silésie; et la liberté jointe aux encourage- » mens, en fera bientôt monter la quantité aux bornes » du possible. Le bas prix peut seul conserver aux toiles » silésiennes la faveur dont elles jouissent : le meilleur » moyen d'y parvenir, sembleroit être le bas prix des » denrées, et sur-tout du grain. Mais on a observé que » loin de produire cet effet, le bas prix des grains nuit » au commerce des toiles, et diminue l'activité des » fileurs et des tisserands, tandis que jamais la cherté n'a » arrêté ou resserré le commerce des montagnes. Le » peuple ne travaille qu'autant qu'il faut pour vivre au » jour la journée; ainsi plus le pain est à bon marché,

» moins il file, moins il travaille : alors les fils manquent,
» ils deviennent chers; et c'est-là le défaut capital dont il
» faut absolument préserver les toiles de Silésie «.

Nous croyons que c'est-là une très-grande erreur, ou du moins que cela ne peut être vrai que d'un peuple serf, comme celui de la Silésie. L'homme libre, et qui peut jouir de son bien-être, n'a pas besoin d'un motif si poignant pour travailler.

» Cependant un inconvénient bien plus à craindre
» pour le commerce des toiles, ajoute notre auteur,
» c'est la diminution des bois à brûler nécessaires pour
» les blanchisseries. L'expérience a prouvé que la con-
» sommation qu'on en fait surpasse de beaucoup la repro-
» duction; le travail des toiles et les blanchisseries suivent
» les bois vers les montagnes. Au commencement du
» siècle, Jauer étoit célèbre par ses toiles: à présent, cette
» contrée manque de bois, et les toiles et les blanchisseries
» l'ont abandonnée. En revanche, Greifenberg, Walden-
» burg, Schmiedeberg et autres lieux, de villages qu'ils
» étoient, sont devenus des villes, parce que les bois ont
» attiré les blanchisseries, et que ces endroits sont d'ail-
» leurs en possession d'un immense commerce de toiles.
» Schmiedeberg a encore l'apparence d'un village ; mais
» il s'y fait de jour en jour plus d'affaires. Il est situé au pied
» de la Schneekappe ; c'est ainsi que se nomme la partie
» la plus élevée des monts Sudètes ; et il paroît être le
» dernier refuge des blanchisseries, relativement au bois.
» On y voit clairement que celui-ci diminue, ainsi qu'à

» Landshut et à Hirschberg, et l'on ne s'apperçoit pas » qu'il s'étende de nouveau autour de Jauer et de » Schweidnitz, où il y avoit autrefois des blanchisseries. «

N'étoit-ce pas une raison de plus pour conserver soigneusement le commerce des fils à la Silésie, au lieu d'en défendre l'exportation ?

» Il est vrai, dit toujours notre auteur, que le gouver- » nement donne une grande attention à prévenir la ruine » des bois, par des réglemens pour les administrer avec » plus d'économie. On a proposé des primes pour l'emploi » des houilles, soit dans les blanchisseries, soit à d'autres » usages, afin de ménager le bois ; et ce genre de chauf- » fage gagne de jour en jour plus de faveur, là où il y a » des mines de houilles, ou bien là où l'on peut se pro- » curer le combustile à bas prix.

» Pour encourager l'industrie des toiles, on n'a chargé » que légèrement d'impôts les fileurs, les tisserands, les » blanchisseurs et autres ouvriers de ce genre. Ils paient » une petite taxe d'industrie tous les mois; et d'ailleurs, « ils ne sont ni chargés de corvées, ni inquiétés par des » soldats ou des enrôleurs. Les villes des montagnes n'ont » point de garnison, et les cercles des montagnes sont » exempts de l'arrangement des cantons pour l'enrôle- » ment. Afin de les affranchir de fait, sans en donner » le mauvais exemple, le roi a assigné les montagnes » pour canton aux gardes, qui tirent au fond toutes leurs » recrues de l'armée. Les fileurs, les tisserands, les tan- » neurs ne sont assujettis à aucune maîtrise, et ils peuvent

» établir à volonté leurs ateliers dans les villes ou dans » les villages. On donne à chaque tisserand qui veut s'é- » tablir un métier, et une exemption d'impôt pour un » certain nombre d'années. Il est des villages où l'on » compte plusieurs centaines de tisserands, et même » jusqu'à mille (1). »

Réflexions générales.

J'ai laissé parler ici mon auteur, pour mettre le lecteur en état de se faire une juste idée de cette branche de l'industrie silésienne, dont l'importance est telle, que cette fabrication forme à elle seule, de l'aveu de ceux qui élèvent le plus haut les produits de l'industrie prussienne, plus de la cinquième partie de la totalité de leur valeur.

Mais admirez l'étrange conduite des gouvernemens ! ils veulent éveiller l'industrie, produire une activité immense dans une de ses branches plus importante que les autres; ils sentent les mauvais effets de leurs règlemens ; ils les abolissent pour la soutenir ; ils lui accordent toute sorte d'exemptions : aussi cette branche fleurit-elle au-delà de tout calcul ; un coin de terre qui ne forme pas la vingtième partie des états prussiens, crée en ouvrages d'un seul genre une valeur égale au cinquième du produit de toutes les autres fabrications prises ensemble : la nature seule menace d'y mettre des bornes (encore la diminution du bois n'est-elle peut-être le fruit que de mauvais règlemens) : et dans d'autres branches d'industrie, ils suivent un systême directement opposé.

(1) *Ueber Schlesien vor und nach dem Jahr*, 1740, tom. 2.

Véritablement il est quelques-uns de ces arrangemens destructeurs, auxquels la nature du gouvernement prussien empêche de remédier: il ne peut pas dispenser toutes ses provinces de l'enrôlement et des garnisons; mais qu'il abolisse les maîtrises; qu'il modère les tributs; qu'il accorde à chacun la liberté de s'établir où il voudra, soit à la ville, soit à la campagne; qu'il détruise les corvées: il aura beaucoup fait, beaucoup plus qu'on ne sauroit calculer, pour toute manufacture, toute industrie, toute activité, tout succès.

Et notez bien, si vous voulez être pénétré de la vérité de notre théorie, que dans les sommes immenses données par le roi de Prusse pour l'encouragement des fabriques dans ses états, il n'y a pas un écu pour celles des toiles en Silésie: Notez aussi que cette branche immense d'industrie consiste en petits ouvriers séparés, travaillant chacun pour son compte, et qu'il n'est pas une seule grande manufacture de toiles réunies dans cette province. Dira-t-on encore que les défenseurs de notre système se fondent uniquement sur des hypothèses, sur des raisonnemens? Quelle preuve de fait plus claire pouvez-vous exiger?.... Il faut en convenir, l'aveuglement des préjugés, et l'invincible opiniâtreté que l'amour-propre vient y mêler, sont tous les jours un sujet d'étonnement nouveau pour les hommes, même les plus accoutumés à observer sa marche et ses manœuvres.

Autres détails sur cette manufacturation.

Voici quelques détails sur la fabrication des toiles, et leur exportation, que nous tirons en partie de

l'ouvrage de M. Normann, et en partie de la description abrégée du commerce de l'Europe (1). Ce genre de manufacture occupe, dit-on, dans cette province, plus de deux cent mille personnes : on y compte vingt mille métiers de tisserands ; il n'y en avoit qu'environ douze mille sous le gouvernement autrichien : au reste, ce nombre de vingt mille nous paroît un peu exagéré.

De mil sept cent soixante-quinze à mil sept cent soixante-seize, on a exporté de la Silésie, y compris les toiles tissues en Bohême, pour cinq millions trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent dix écus d'Allemagne, et sans celles-ci, pour quatre millions huit cent vingt-neuf mille huit cent dix-huit ; de mil sept cent soixante-seize à mil sept soixante-dix-sept, pour quatre millions cinq cent quarante mille sept cent quarante écus en tout, et pour quatre millions cent vingt-sept mille trois cent trente-six de toiles purement silésiennes.

En général, ce commerce est sujet à des variations considérables, car il se règle sur les demandes des Espagnols, qui en fournissent le plus grand débouché. Il est des années où il ne monte qu'à douze millions de livres; d'autres où il s'élève de vingt à vingt-cinq millions et davantage. Les fabriques de linon ont souffert de l'impôt que les anglois y ont mis ; mais la grande Bretagne prend

(1) Tom. 1, pag. 408.

encore

encore beaucoup de toiles. En mil sept cent quatre-vingt-quatre, ce commerce a eu une activité particulière; les demandes des Espagnols et des Anglois ont été très-fortes.

Le gouvernement a pris, pour assurer les débouchés de ce genre d'industrie, quelques mesures, à l'utilité desquelles nous ne croyons pas : tel est l'établissement des vérificateurs des toiles. Les ouvriers sont obligés de leur porter leurs ouvrages, pour y être examinés, et marqués s'ils sont bien faits, ou coupés s'il s'y trouve de la supercherie. Mais pourquoi ne pas s'en reposer sur l'intérêt particulier ? Un marchand qui trompe est bientôt ruiné; et certes, il est meilleur connoisseur de sa marchandise que tous les examinateurs royaux du monde. De bonne foi, ces inquisiteurs privilégiés ne peuvent-ils donc pas être des fripons ? Je sais que si un vérificateur juré est surpris en faute ou partialité, il perd sa place, et doit indemniser le marchand des dommages qu'il lui a fait souffrir : mais si l'intérêt de son commerce n'est pas pour celui-ci un frein suffisant contre les tentations et les fraudes de la cupidité, comment le seul intérêt du devoir pour un homme qui n'a pas d'autre rapport avec la chose même, pourroit-il en garantir ? Eh! quelle entreprise que de prouver les prévarications d'un pareil préposé? de constater le dommage qu'il a causé, lequel souvent est très-grand, peut-être irréparable, et sur-tout d'obtenir les dédommagemens contre un homme rusé, qui communément n'a rien que sa place?

Nous sommes convaincus que cette institution des vérificateurs, n'épargne pas même la peine de l'examen au marchand, et que celui-ci fait subir une nouvelle recherche aux toiles qu'il envoie à ses correspondans, dont il lui importe trop de ne pas perdre la confiance, pour s'en rapporter aux yeux de MM. les vérificateurs jurés.

Fabriques de laine.

La laine est la production qui, après le lin, occupe le plus utilement l'industrie nationale en Silésie : les manufactures qu'elle met en activité ont augmenté sous le gouvernement prussien, mais il ne faut pas croire qu'il les ait fait naître. En mil sept cent trente-neuf, on avoit fabriqué dans la province soixante-huit mille deux cent soixante-huit pièces de drap. En mil sept cent cinquante-cinq, on en a fabriqué quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-deux. En mil sept cent soixante-quinze, cent vingt-cinq mille trois cent dix-sept. En mil sept cent soixante-seize, cent vingt-trois mille six cent quarante-neuf.

Avant que la Silésie passât sous la domination prussienne, ce pays, si riche en laines, avoit vendu le superflu de cette production aux fabriques des Pays-bas, d'Aix-la-Chapelle et de la Saxe, et l'on retiroit ensuite quelques draps de ces endroits. Cet ordre de choses déplut ; on voulut le changer, et l'on défendit tout à-la-fois l'exportation des laines et l'importation des draps étrangers. Nous l'avons déjà dit : on porta

ainsi un coup très-sensible aux cultivateurs silésiens, et il est douteux que l'on ait procuré, par cette fausse opération, le moindre avantage aux manufactures. L'accroissement des fabriques de laine a eu, dans cette province, d'autres causes que cette prohibition, causes qui, sous le régime de la liberté, auroient agi plus puissamment peut être qu'elles n'ont fait. Nous allons les exposer, mais nous croyons devoir offrir auparavant au lecteur une liste détaillée des exportations de draps de la Silésie en mil sept cent soixante-douze et mil sept cent soixante-treize.

	1772.		1773.	
	PIÈCES.		PIÈCES.	
	Apprêtées.	Crues.	Apprêtées.	Crues.
En Hollande, France, Espagne, Portugal, par Hambourg.....	513	158	1,693	8
Dito, par Stettin.....	.....	47	.....	.....
En Italie.....	2,036	.....	1,290	.....
En Suède.....	.....	.....	.....	.....
En Danemarck et Norvège.....	35	.....	74	.....
En Russie.....	11,977	343	9,271	.....
En Pologne.....	28,692	1,992	34,872	1,446
En Hongrie et Turquie.....	1,582	.....	2,078	.....
En pays autrichiens.....	376	.....	589	.....
En Suisse.....	.....	.....	54	.....
En Saxe.....	1,738	5,898	2,381	4,140
Dans le reste de l'Allemagne....	781	910	2,000	569
Dans les autres provinces prussiennes.....	4,327	10,351	9,584	3,204
Dans le royaume de Prusse.....	2,789	3,228	8,122	106
TOTAL.....	54,846	22,927	72,008	9,473

En mil sept cent soixante-seize, l'exportation a été, dit-on, de soixante-douze mille sept cent soixante-deux pièces apprêtées, et de dix-sept mille huit cent deux blanches non apprêtées. Total, quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-quatre pièces. On attribue cet accroissement à plusieurs causes.

Encouragemens à ces manufactures.

D'abord le gouvernement accorde de grands avantages aux drapiers qui viennent s'établir en Silésie; ensuite il leur donne des avances : enfin il a construit par-tout des magasins de laine pour leur usage. Le roi fournit de l'argent de ses caisses, dont on achete de la laine que l'on donne aux manufacturiers au prix coûtant. Dans quelques villes on leur fait des avances sans intérêt pour acheter de la laine, mais il faut qu'ils la mettent en dépôt, et on leur en donne toujours une quantité proportionnée à l'argent qu'ils apportent. C'est-là sans doute un avantage pour le fabricant, puisqu'il peut au moins profiter ainsi du moment où la laine est à bon prix.

Ces arrangemens, administrés avec la persévérance et l'économie prussienne, ont été certainement avantageux aux manufactures de laines en Silésie. Mais d'abord tout cela est indépendant de la défense d'exportation; ensuite d'autres causes ont dû favoriser ces mêmes fabriques, et forment leur vraie base. Voici les principales :

Preuves que leur prospérité

Il y avoit autrefois quatre à cinq mille hommes de troupes assez mal entretenues en Silésie ; à présent

on y en compte quarante à quarante-cinq mille qu'on habille tous les ans. Il ne s'agit pas en ce moment d'examiner si ce grand nombre de troupes est un avantage réel pour le pays. S'il paroît bien difficile que des hommes vêtus simplement, vivans frugalement, ne connoissant de consommations que celles qui influent directement sur la reproduction, soient une dépense nuisible, à ne considérer la chose qu'économiquement; tant de considérations morales, indépendamment de celles qui tiennent à la population, viennent se mêler à ce calcul, qu'il seroit téméraire de prononcer légèrement; mais toujours reste-t-il que cet accroissement de troupes fait une grande différence pour les manufactures de drap.

est très indépendante de la prohibition d'exportation.

Ensuite les états du roi de Prusse ont, comme nous avons eu occasion de le remarquer, l'avantage singulier de toucher, par une frontière très-étendue, à des nations barbares, et qui vendent leurs productions crues pour les racheter manufacturées : cette circonstance particulière a sans doute donné un grand avantage aux fabriques prussiennes. Attribuez à ces causes, et non à vos réglemens, leur prospérité en Silésie.

Et en effet, ôtez des exportations de draps de cette province ce qui a été vendu aux Russes, aux Polonois, dans les autres états du roi de Prusse, que restera-t-il? la très-médiocre quantité de quatorze mille cent soixante-quatorze pièces pour l'année mil sept cent soixante-douze, et de quatorze mille huit cent soixante-seize pièces pour mil sept cent soixante-treize. Si l'on songe

à l'extension qu'a pris en Europe, depuis mil sept cent quarante, le commerce en général, et sur-tout celui de la Pologne et de la Russie, on comprendra que la Silésie, qui fabriquoit soixante-huit mille pièces de drap en mil sept cent trente-neuf, en auroit fabriqué cent vingt mille en mil sept cent soixante-seize, sous quelque administration qu'elle se fût trouvée, sous la plus négligente du moins, mais non pas peut-être sous une oppressive. Quoi qu'il en soit, il nous paroît évident que la prohibition d'exporter les laines n'a pas contribué au bien-être des manufactures.

On soutiendra peut-être que ces défenses ont tenu les laines à bas prix, et que ce bas prix, par son influence sur les fabrications, a fait prendre faveur aux draps de Silésie. J'oserai répondre non-seulement qu'on a fait un grand mal à la Silésie, en privant les cultivateurs du prix juste et naturel de leurs laines, mais encore qu'on a fait gratuitement et en pure perte ce mal, à supposer que cette défense l'ait opéré. Pour qu'elle eût produit un véritable bien en faveur des fabriques de la Silésie, il faudroit que les manufacturiers des autres pays y fussent venus chercher la laine, et qu'ils l'eussent fabriquée, puis vendue aux Moscovites et aux Polonois. Car si vous supposez que personne ne seroit venu acheter les laines silésiennes, alors votre défense est folle et absurde, attendu qu'elle est inutile. Que si les peuples dont vous avez craint la concurrence dans les ventes aux nations du nord, leur ont vendu

des draps de leurs propres laines, ou d'autres que des vôtres, il faut qu'une cause très-différente de votre prohibition vous fasse obtenir la préférence sur eux dans les ventes, puisqu'assurément vos prohibitions intérieurs n'auroient pas la vertu d'empêcher ces nations de fabriquer pour les autres, et d'aller leur vendre. Reste donc la première supposition.

Or il faut savoir que la Silésie ne fabrique presque point de draps fins, et qu'elle n'en vend aucuns ; au contraire, elle en achette des provinces où il s'en fait. Ses manufactures de draps communs sont les plus avantageuses sans doute. Il n'y faut ni art, ni secret ; il ne s'agit ni de teinture délicate, ni d'apprêt particulier, ni de beauté ; toutes les mains un peu exercées y sont propres : ainsi tout un pays en retire le profit, tout un peuple y trouve sa subsistance ; mais d'un autre côté, tout y a son prix naturel ; rien de factice, rien d'idéal. Il est donc extrêmement improbable qu'une nation éloignée vienne acheter vos laines, les importe chez soi, les fabrique et les revende à vos voisins à meilleur marché que vous. Cette crainte est chimérique : ou si par impossible une chose aussi peu naturelle arrivoit, ce seroit dans l'ineptie totale de vos fabricans qu'il faudroit en chercher la raison ; et certainement votre défense d'exporter des laines, loin de corriger cette ineptie, l'augmenteroit. C'est donc, à tous égards, une erreur d'attribuer l'accroissement des manufactures de draps en Silésie à cette prohibition ; elle a incontestablement eu d'autres causes, et nous venons d'indiquer les principales.

On s'étonne, avec quelque apparence de raison, de ce qu'on ne fabrique pas à Breslau, des draps légers, connus sous le nom de lévantins, pour les vendre en Turquie, en les y envoyant par la Pologne; et d'autant qu'il se trouve dans cette ville des marchands grecs et arméniens qui envoient dans ces contrées d'autres productions de la Silésie. Probablement les circonstances de cette province ne comportent pas plus de manufactures de laine qu'elle en contient.

Car enfin celles de drap ne sont pas les seules; il en est d'une multitude d'étoffes de laine, dont le siége principal est à Reichenbach ou aux environs. Le village de Langenbihla contient seul quinze cents métiers de ce genre. On a fermé un grand débouché à cette industrie, en établissant des ateliers pareils en Bohême et en Autriche; et pour la soutenir, le roi de Prusse a défendu l'importation des étoffes angloises de ce genre, ou les a chargés de droits exorbitans; mais le débit des étoffes de laine de Silésie n'en a pas moins souffert une diminution extrême. Voici la liste des fabrications en laine que nous donne M. Normann (1).

On a fabriqué en Silésie, en.....	1739.	1755.	1775.	1776.
Frises, pièces.....	2,700	2,810	5,570	5,431
Etoffes, pièces.....	42,464	25,866	72,450	72,919
Chapeaux, pièces.....	.....	51,141	76,902	73,300
Bas, paires.....	151,793	201,211	368,591	393,346
Gants, douzaines.....	.....	.....	6,750	8,872

(1) Pag. 1265.

Cependant

Produits des fabrications de laine.

Cependant M. Normann ajoute qu'on a évalué les exportations en draps et autres laineries, un peu avant la guerre de sept ans, à environ six millions de livres, et, en mil sept cent soixante-dix-sept, à environ quatre millions seulement.

Comment cela peut-il être, si la fabrication de tous les articles de laineries a pris les accroissemens que nous venons de noter? C'est ce que nous n'entreprendrons pas d'expliquer, puisque l'accroissement de la population n'y suffiroit pas. Tout ce que nous pouvons dire pour sauver ces listes du soupçon d'infidélité, c'est que la décadence du débit est marquée comme ayant existé en mil sept cent soixante-dix-sept, et que les listes même ne vont que jusqu'à l'année mil sept cent soixante-seize. Il s'en suivroit qu'en mil sept cent soixante-dix-sept le commerce des laineries auroit souffert une diminution subite et considérable, dont nous ne trouvons pourtant pas la moindre trace dans les nombreux mémoires que nous avons sous les yeux. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'une législation sage accorderoit la liberté au commerce des laines. Les manufactures de la Silésie n'en souffriroient point; cette province se fourniroit toujours ses propres consommations, et dans ses exportations elle suivroit l'impulsion des causes étrangères, sur lesquelles ni la défense, ni la permission d'exporter les laines ne sauroient avoir d'influence.

Nous avons vu qu'on évalue la masse des laines de la Silésie à trois millions huit cent quarante mille

livres pesant de cette province, qui étant à la livre commune d'Allemagne comme sept est à huit, font trois millions trois cent soixante mille livres, que donnent deux millions de brebis au moins. On prétend que ces laines ne suffisent pas à ces fabriques, et qu'elle en achete encore huit cent quarante mille livres pesant. Comment cela se peut-il, s'il s'en exporte dans les autres provinces du royaume autant que nous l'avons vu dans la liste du grand marché de Breslau, où l'on a vendu le quart de toutes les laines de la Silésie? Les fabricans du pays n'en ont acheté que les deux tiers à-peu-près. Il s'est évidemment glissé de l'erreur dans ce calcul, sans que nous puissions précisément dire où. Mais ce qui est bien prouvé, c'est que les serviteurs de Frédéric II ont toujours calculé les produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, avec exagération, et que par conséquent il faut s'en défier, et toujours en rabattre. Rapprocher les faits, et se former ainsi une idée à-peu-près juste des détails, en considérant l'ensemble, c'est tout ce qu'on peut faire, et c'est aussi le point de vue sous lequel nous nous attachons principalement à montrer les choses prussiennes, pour en donner une idée juste.

Fabriques de cotonnades pures et mêlées.

La Silésie possède quelques manufactures de coton, d'étoffes mêlées de soie et de fil, et autres de ce genre, mais tous ces accessoires sont peu de chose. Ces sortes d'entreprises particulières n'enrichissent jamais sensiblement un pays. Notre thèse est donc prouvée par les faits.

Les ouvrages que beaucoup de mains sont capables de fabriquer, dont les matériaux sont communs et à portée, où chaque ouvrier travaille pour son compte (telles sont les toiles et les laineries ordinaires de Silésie), voilà ce qui peuple un pays, ce qui le rend florissant, ce qui forme un objet d'importance générale. Les manufactures réunies, les entreprises de quelques particuliers qui soldent des ouvriers au jour la journée, pour travailler à leur compte, peuvent mettre ces particuliers à leur aise; mais elles ne feront jamais un objet digne de l'attention des gouvernemens; bien que par un aveuglement inconcevable ils s'en occupent infiniment plus, apparemment parce que les entrepreneurs le leur rappellent sans cesse avec des exagérations auxquelles l'administration a la légéreté de croire.

Fabrication des cuirs.

Les cuirs sont un de ces objets du premier rang, puisque la consommation en est générale. Il s'en travaille une quantité considérable en Silésie. L'exportation des peaux crues y est prohibée comme dans le reste des états du roi; mais ce qui s'en fabrique ne suffit pas à la consommation intérieure. Que dis-je? les tanneries de ce pays ne livrent pas le tiers des cuirs qui lui sont nécessaires. Il tire pour huit cent mille livres de cuir roussi et de maroquin de la Russie et de la Pologne, dont il se réexporte à-peu-près un quart. Cependant ses bestiaux doivent livrer plus de peaux que ses fabriques n'en travaillent à ce compte. On peut donc juger ou que l'agriculteur perd un grand nombre de

ses productions, ou qu'il sort des peaux en fraude. Quand cela seroit, quand sous le prétexte du transit des peaux de la Pologne, le superflu de celles de Silésie iroit trouver un marché, l'agriculture y perdroit encore, car elle supporteroit toujours une partie des frais pour les risques et les ruses de la contrebande. Donnez toute sorte de liberté de s'établir aux tanneurs, attendez qu'il en vienne ; jusque-là laissez les peaux sortir, et l'agriculteur gagner librement tout ce qu'il peut par ce commerce ; et si un pays possède en effet l'avantage de livrer des cuirs mieux travaillés, vendez-lui vos peaux et rachetez-en les cuirs. Si vos souliers, vos bottes, etc., durent plus long-tems en proportion de leur prix, vous y gagnerez infailliblement.

Après avoir traité ces grands objets, il seroit inutile de s'arrêter sur les petits. Ils sont innombrables en Silésie, parce que les premiers, en versant des capitaux dans cette province, y ont introduit et animé l'esprit d'industrie. Ainsi la Silésie a des verreries, des papeteries, des fabriques de dentelles, de tapisseries de toiles, de toiles cirées, des blanchisseries de cire, des ouvriers en pipes, en empois, en amidon, en savon pour les blanchisseries de fil, etc. Ces fabriques nombreuses fournissent le pays; elles exportent même, surtout en Pologne, où toutes ces choses manquent; mais ces objets réunis ne s'élèvent pas à la dixième partie de ce que rapporte la seule toile.

Le règne minéral et ses fabriques sont une grande

source de bien-être pour la Silésie. Nous renvoyons, pour les détails de ce genre, à l'écrit que nous avons joint au livre précédent.

V.

LA MARCHE-ÉLECTORALE.

Dans quel esprit nous examinerons les manufactures de la Marche.

Nous avons considéré jusqu'ici par quels procédés l'industrie nationale sait employer à son bien-être les productions que la nature fournit aux provinces que nous passions en revue ; et comme nous avons cru devoir négliger les objets de plus petite importance, qu'amènent la population et la consommation intérieure, l'industrie a pu être rassemblée sous les grands points de vue de la production. Mais pour la Marche-électorale, il nous faut changer de méthode. Elle contient la capitale de l'état, le centre de la puissance, des richesses, des arts, du luxe, des lumières. Les manufactures établies à Berlin y trouvent un marché immense sous la main, le concours de toutes les sciences, de tous les artistes; ils peuvent donner à leurs ouvrages une perfection, une beauté qui les fassent rechercher au dehors. C'est pour eux, apparemment, qu'il vaudra la peine de faire venir des matériaux de l'étranger. Tant d'avantages, joints aux privilèges exclusifs qui leur assurent le marché dans les états du roi de Prusse, doivent étendre considérablement leurs profits, et accélérer leur activité, à quelque genre d'industrie qu'ils

s'adonnent, soit que l'objet en croisse sur les lieux mêmes, soit qu'ils le fassent venir du dehors. Voyons si ces magnifiques probabilités se réalisent, et pour y parvenir, considérons à part les manufactures de Berlin et de Potzdam, avant que de parler de celles du reste de la Marche.

Manufactures de Berlin et de Potzdam.

Fabriques de soie.

Les manufactures en soie ne sont pas entièrement l'ouvrage du dernier roi, comme on le pense communément. La culture de la soie doit son origine à son père, qui s'en occupa dès l'année mil sept cent quatorze. Le mobile de cette création fut un régent de collége, nommé Frisch, connu en Allemagne par un grand nombre de livres élémentaires. Il établit de mil sept cent huit à mil sept cent quatorze une plantation de mûriers, qui peut être regardée comme l'origine de toutes les autres. Ce fut lui qui engagea l'académie des sciences, que Frédéric Guillaume favorisa si peu, mais qui cependant n'a encore aujourd'hui (1) d'autres fonds réguliers que ceux qui lui furent assignés par ce prince ; ce fut lui qui l'engagea à faire planter cette espèce d'arbres sur les remparts de Berlin et de Spandow. Enfin, l'idée d'en garnir tous les cimetières du royaume, qui a été ensuite l'objet d'une loi générale, vient de Frédéric-Guillaume I.

Leur origine.

Ce ne fut pourtant qu'assez long-temps après ces premiers essais que s'établirent les manufactures de soie. La première fut une fabrique de velours qu'un

(1) Ceci est écrit au commencement de 1787.

Juif établit à Potzdam en mil sept cent trente : presque en même-temps un réfugié françois, nommé Bourguignon, en forma une de soieries à Berlin. Telle est l'origine des manufactures de ce genre, soit dans les états du roi de Prusse, soit à Berlin et à Potzdam en particulier.

On peut également soutenir et nier sans erreur que ces manufactures furent principalement établies par les réfugiés françois, selon le sens dans lequel on prend ces mots. Les réfugiés n'apportèrent ni la culture du mûrier, ni la fabrication de la soie, et même ils ne songèrent à celle-ci qu'un demi-siècle après le refuge. Cette activité ne vint pas d'eux, mais de leurs descendans. L'effet insensible du temps et de la marche des lumières, donna donc lieu à la fondation de ce genre d'industrie plutôt que le refuge ; et quand la révocation de l'édit de Nantes n'auroit jeté en Allemagne aucuns François, les indigènes auroient formé des fabriques de soie à cette époque.

D'un autre côté, il est incontestable que les descendans réfugiés se livrèrent principalement à cette industrie. De vingt-trois noms que M. Nicolaï a conservés dans sa description de Berlin (1), comme ceux des fondateurs des fabriques de soie à Berlin, à peine quatre ou cinq sont-ils allemands. Voici donc, selon nous, l'impartiale vérité.

La soie est une matière précieuse et chère ; c'est là

---

(1) Pag. 518.

peut-être ce qui fait d'abord que ce genre de fabriques ne sauroit jamais devenir aussi utile à l'Europe que celles de toile ou de laine, parce que, du moins dans sa plus grande partie, et les seules contrées très-méridionales exceptées, cette fabrication ne peut être l'objet que de manufactures réunies. Leur établissement exige de grands capitaux; or les réfugiés n'en avoient que de très-petits lorsqu'ils sortirent de France. Cette circonstance empêcha ceux d'entre eux qui étoient instruits dans ce genre d'industrie, de songer à l'établir: ils commençèrent par faire un petit commerce de soieries. On verra dans notre travail sur la Saxe, à propos des réfugiés de Leipzig, que les ancêtres des grands négocians de soie qui s'y trouvent, alloient, avec un chariot qu'ils suivoient à pied, en Hollande, y chercher des soieries, et revenoient les vendre dans leur nouvelle patrie. Il en fut de même sans doute à l'égard des réfugiés de Berlin. Lorsque ensuite, à force d'épargnes et d'industrie, ils eurent amassé des capitaux considérables, ils songèrent à fabriquer les ouvrages qu'ils tiroient du dehors. Probablement donc, sans l'admission des réfugiés en Allemagne, le goût des soieries s'y seroit répandu moins vîte, et les établissemens de ce genre n'y auroient été formés que beaucoup plus tard. Ils fondèrent d'abord le commerce de la soie, et se trouvèrent ainsi les plus à portée d'en établir la fabrication.

Encouragemens.

Cependant l'un et l'autre languirent dans le Brandebourg, jusqu'à ce que Frédéric II, par les encouragemens

sans

sans nombre qu'il donna à ce genre d'industrie, fût parvenu à lui imprimer une grande activité. Voici les principaux moyens dont il s'est servi.

Il a établi un magasin de soie, auquel un fonds de trois cent mille livres fut assigné. De ce fonds on achette toutes sortes de soies étrangères, et l'on en paie au prix courant les soies indigènes à ceux qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas les dévider et les préparer. Tous les fabricans sont reçus à tirer des matières de ce dépôt; les grands, jusqu'à la concurrence de six cents livres par métier, pour neuf mois de crédit; les petits, jusqu'à celle de quatre cents livres pour six mois. Il leur est permis d'ailleurs, à ce qu'on assure, de faire venir leur soie d'où ils veulent.

Ensuite Frédéric II a institué un bureau du poids des soieries. Là, tous les fabricans apportent leurs ouvrages, et les font examiner et priser. Les priseurs et les employés de l'accise y apposent un sceau, et ce qui est muni de cette marque peut se vendre et se transporter en tous lieux. Chaque fabricant reçoit en outre, à la fin du mois, une prime de quatre pour cent de la valeur intrinsèque de ses fabrications. M. Nicolaï assure que cette prime coûte chaque année à-peu-près vingt mille écus au roi. Ce fait est précieux : il prouve clairement que l'on ne travaille annuellement que pour cinq cent mille écus de soie à Berlin.

D'un autre côté, nous trouvons dans la gazette du

commerce (1) l'article suivant : » L'expérience nous ap-
» prend que quand la soie crue vaut soixante, et qu'elle
» est métamorphosée en ouvrage manufacturé, elle vaut
» cent, de sorte que tout pays qui fabrique les étoffes
» de soie qu'il consomme, y gagne quarante pour cent
» de main-d'œuvre. « Ce principe porteroit la valeur de tous les ouvrages en soie manufacturés à Berlin, à huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois écus ; cependant nous les trouvons évalués à plus du double dans la table générale que donne M. Nicolaï.

Selon lui, la soie travaillée à Berlin a valu un million onze mille trois cent cinquante-cinq écus, et les ouvrages un million six cent soixante-onze mille cinq cent cinquante-sept, ce qui est, à très-peu près, la proportion de cinq à trois. On ne croira pas que les fabricans aient la générosité de faire présent au roi de la moitié de la prime : que faut-il donc penser de la différence de ces calculs ? Ne seroit-ce pas ici *le petit bout d'oreille échappé par malheur ?*

Frédéric II a fait venir des trieurs de soie, des dévideuses, des dessinateurs, des moulineurs, des apprêteurs, des faiseurs de métiers, etc. de Lyon, de Turin, de la Suisse, de la Hollande, de la Saxe, etc. Il leur a donné des pensions, et il a continué toute sa vie à pensionner ces gens-là, qu'ailleurs les fabriques entretiennent.

---

(1) Ann. 1785, pag. 192.

Si l'on évalue une masse composée d'un capital de quatre-vingt mille écus, des frais de l'administration continuelle de ce capital, laquelle occupe un chef comptable, un teneur de livres, et autres salariés qui veillent à l'achat et au débit de la soie; des autres frais du bureau du poids des soieries avec tous ses employés; des vingt mille écus donnés annuellement en primes; et enfin, des pensions attribuées aux moulineurs, aux dessinateurs, aux autres artistes, artisans, etc. on verra que ces dépenses appliquées à un grand objet favorable à l'agriculture, comme l'affranchissement des corvées, la division des domaines, etc. auroient certainement été plus utiles à la monarchie prussienne, que l'établissement de toutes ces manufactures, qui, si elles ne peuvent pas se soutenir par elles-mêmes, crouleront inévitablement à la première secousse.

Avant de rapporter l'état des fabriques de soie tel que nous le trouvons dans les auteurs les plus estimés, nous allons donner sur l'administration et les succès de ces manufactures si chéries, si vantées, si favorisées, des détails que nous trouvons dans un mémoire manuscrit d'un homme profondément versé dans cette partie.

» Aucun monarque, dit-il, n'a prodigué plus de
» soins et plus de dépenses pour ses fabriques de soie
» que feu le roi de Prusse; aucun souverain n'a eu de
» meilleures intentions ni de plus mauvais succès.

» On peut assurer que Frédéric II n'a jamais été ins-
» truit du véritable état de ses manufactures. Les mi-
» nistres qui ont été à la tête de ce département, lui
» en ont toujours exagéré les progrès. Les uns ont
» tenu cette conduite par intérêt, et les autres par une
» véritable ignorance ; mais ceux-ci ne sont pas moins
» coupables que les premiers. Un ministre d'état,
» homme de génie, peut embrasser d'un coup-d'œil
» toutes les branches de commerce les plus utiles
» pour un royaume. Il peut avoir à cet égard des
» connoissances générales qui seront infailliblement
» utiles à son pays ; mais il n'en est pas des ma-
» nufactures comme du commerce. Si le commerce
» peut et veut être vu en grand, les manufactu-
» res veulent être observées dans leurs détails,
» parce que dans leurs détails seuls gît le secret de
» leur prospérité. Or il est impossible qu'un ministre
» d'état surchargé d'importantes occupations, puisse
» jamais être initié dans les détails si minutieux, et
» néanmoins si nécessaires à la prospérité d'une fa-
» brique de soie. Le ministre est donc obligé dans
» ce cas, d'employer son discernement à choisir un
» homme digne de sa confiance, un homme qui ait
» fait une étude particulière de l'art de manufacturer,
» et qui à la routine de l'ouvrier joigne l'intelligence
» de l'artiste. Le feu roi de Prusse a toujours eu soin
» de se procurer un tel homme, et ses ministres ont
» toujours eu soin de rendre ses talens inutiles. Les

» uns l'ont écarté par intérêt (1), c'est-à-dire, parce
» qu'ils craignoient que sa majesté traitant directe-
» ment avec son directeur des fabriques, ils ne per-
» dissent une partie de leur autorité, de leur crédit,
» et peut-être quelque chose de plus. Les autres ont
» abusé le roi par ignorance (2), c'est-à-dire, parce
» que leur sot orgueil ne leur a pas permis de des-
» cendre jusqu'à consulter un particulier sur une ma-
» tière où ils n'entendoient rien, ou sur laquelle ils
» se croyoient parfaitement instruits, tant l'amour-
» propre les aveugloit! Or, aussi long-temps que le
» gouvernement prussien ne s'écartera pas des prin-
» cipes qui ont dirigé jusqu'à présent l'administration
» de ses fabriques de soie, elles languiront dans un
» état d'autant plus déplorable, qu'il n'y a aucune cause
» physique qui s'oppose à leur accroissement et à leur
» perfection, et qui les empêche de rivaliser à ces deux
» égards les manufactures de Lyon. Les matières pre-
» mières ne doivent pas coûter plus cher au Berlinois
» qu'au Lyonnois, puisqu'il les tire de la même source
» que ce dernier, c'est-à-dire du Piémont; et le prix
» même des matières premières devroit être à l'avantage
» du Berlinois, puisqu'il ne paie point le droit de six
» pour cent d'entrée auquel le Lyonnois est assujetti.
» Quant aux frais de transport des deux parts, la dif-
» férence est à peine sensible : les défauts des étoffes de

(1) Tarrach.
(2) Goerne.

» Berlin ne sauroient être non plus attribués à l'ou-
» vrier : au contraire, l'ouvrier allemand est plus
» flegmatique, travaille avec plus d'attention que l'ou-
» vrier françois, et sa main-d'œuvre n'est guère plus
» chère que celle du lyonnois. Celui-ci reçoit seize sous
» de façon pour une aune de taffetas ; et celui-là dix-sept
» sols six deniers pour une pareille longueur de taffetas,
» ce qui fait à peine un et demi pour cent sur le prix
» de l'étoffe, évaluée à cinq francs l'aune de France. Ce-
» pendant on peut s'assurer, par le calcul en note,
» de ces deux faits également curieux, à savoir : que le
» manufacturier de Berlin a un avantage de trente
» pour cent sur le manufacturier de Lyon, à la foire de
» Francfort-sur-l'Oder, et qu'il ne peut soutenir avec
» celui-ci la concurrence avec les acheteurs étrangers (1).

» D'où provient cette difficulté de vendre en
» concurrence des Lyonnois, malgré cette dispropor-
» tion extraordinaire d'avantages sur eux ? Il faut tou-
» jours attribuer ces inconvéniens au système des mi-
» nistres prussiens dont nous avons parlé plus haut.

» On a très-bien fait d'abord d'accorder une gratifica-
» tion annuelle de quarante mille rixdhalers (cent cin-
» quante mille livres) aux entrepreneurs de Berlin, pour

(1) Pour rendre plus évidens les avantages du manufacturier prussien sur le manufacturier de Lyon, à la foire de Francfort-sur-l'Oder, nous feront choix de deux marchands connus à Berlin, tenant les foires de Francfort : savoir, Baudouin, manufacturier de Berlin, vendant lui même ses étoffes ; et Platzmann, marchand d'étoffes de Lyon seulement.

Les quarante mille écus de gratification annuelle accordés par le

» les aider à soutenir la concurrence avec les manu-
» facturiers, et pour donner le temps à leurs fabriques
» de prendre quelque consistance ; mais par un défaut
» d'observation inconcevable, on a prohibé en même
» temps, et on a continué à prohiber l'entrée des mar-
» chandises étrangères dans l'intérieur du royaume.
» L'un ou l'autre de ces deux avantages suffisoient. Il
» est évident que ces procédés du gouvernement, en
» assurant à ses étoffes, bonnes ou mauvaises, un débit

---

roi aux entrepreneurs, donnent à chacun d'eux un produit de cinq pour cent sur la valeur de leurs marchandises, etc..... 5 pour cent.

Baudouin, outre cette gratification, reçoit encore quatre pour cent sur la valeur des marchandises qu'il exporte.. 4

Platzmann paie un droit de quatre pour cent sur les marchandises qu'il vend..... 4

Platzmann donne quatre pour cent de provision au commissionnaire qui fait ses emplettes à Lyon..... 4

Le marchand fabriquant de Lyon paie six pour cent du droit d'entrée pour les soies..... 6

Les marchandises de Lyon, pour parvenir à Francfort, coûtent en péages, frais de transport et de douane, au moins..... 2

Réduisons le bénéfice du sieur Platzmann à..... 8

TOTAL.....33

N. B. Il est naturel de compter le bénéfice de Platzmann, puisque nous ne comptons point celui du marchand de Lyon, et que le manufacturier de Berlin, dans notre comparaison, n'est pas censé gagner d'avantage que celui de Lyon. Il se débite à Francfort, aux étrangers, quatre fois plus de marchandises de Lyon que de celles de Berlin ; ou pour mieux dire, les étoffes de Berlin ne peuvent absolument soutenir la concurrence.

» dans l'intérieur du royaume, étouffent dans les ma-
» nufactures prussiennes toute émulation, toute envie
» d'emprunter des connoissances étrangères pour per-
» fectionner leurs fabriques. Leur ignorance est sûre
» de faire ici la même fortune que font ailleurs l'in-
» dustrie et les talens. Aussi n'entendent-ils point le
» commerce des soies grèges, ne savent-ils point faire
» un choix économique des matières qu'ils emploient,
» et ne sont-ils que très-peu instruits de la manutention
» même qu'ils ont adoptée. Voilà la principale cause
» de la cherté excessive de leurs étoffes. Quant à
» celle de leur imperfection, on peut dire également
» que les manufacturiers, par une suite de leur igno-
» rance, font travailler leurs ouvriers avec des usten-
» siles qui diffèrent de ceux de Lyon, et qu'ils ne
» sont pas à même de corriger plusieurs méthodes
» vicieuses auxquelles il paroît que leurs ouvriers se
» sont irrévocablement assujettis.

» Nous ne nous étendrons pas davantage sur les causes
» qui nuisent à la prospérité des fabriques de Berlin. On
« peut consulter à cet égard le mémoire *sur les manufac-*
» *tures de Lyon*, où l'auteur en a beaucoup appris, et
» encore plus fait entrevoir, touchant les fabriques de
» l'Allemagne. Nous ne répéterons pas même ce qu'il
» dit de cette tolérance du gouvernement touchant les
» fraudes et les tromperies des entrepreneurs, qui, dans
» leurs étoffes, font suppléer la trame à l'organsin, ce
» qui rend ces étoffes moins chères à la vérité, mais

» beaucoup

» beaucoup plus mauvaises ; ce bon marché d'ailleurs » étant au profit du seul manufacturier, qui ne laisse » pas de vendre sa marchandise aussi cher que si elle » avoit été fabriquée selon l'ordonnance du règlement. » Nous finirons donc par exposer l'état actuel de ces » fabriques.

» Les dépenses et les efforts multipliés du feu roi, » n'ont pas laissé que de faire monter à un certain » nombre les métiers qui les composent : on en compte » seize cent cinquante, tant à Berlin qu'à Potzdam, » Francfort et Kœpnick ; mais il s'en faut bien que » le produit de ces métiers équivaille au produit d'un » même nombre de métiers à Lyon. Un ouvrier berlinois » fait tout au plus annuellement les deux tiers de l'ou- » vrage que fait un ouvrier lyonnois. Sur ces seize cent » cinquante métiers, on peut en compter environ douze » cents de taffetas, d'étoffes brochées, de velours, etc. » le reste appartient aux fabriques de gazes, qui pro- » duisent annuellement environ neuf cent quatre-vingt » mille aunes de Berlin (l'aune de France est un et » trois quarts de celle de Berlin). Les douze cents mé- » tiers d'étoffes ne produisent que neuf cent soixante » mille aunes, ce qui fait en tout dix-neuf cent qua- » rante mille aunes. Tous ces métiers réunis consom- » ment cent quatorze mille livres de soie grège, de la » livre seize onces (1). Il se fabrique encore à Berlin

(1) Soixante-sept mille livres pesant d'étoffe, emportent cent quatorze mille livres de soie brute.

» environ vingt-huit mille paires de bas de soie, ce qui » consomme à-peu-près cinq mille livres de soie grège. » C'est principalement à fabriquer des bas qu'on em- » ploie la soie du pays : cette soie est d'une qualité » supérieure à celle du levant, mais dans les états prus- » siens on connoît si peu l'art de la filer, qu'elle ne peut » être employée que difficilement dans les étoffes. Au » surplus, les fabricans de bas s'en servent avec d'au- » tant plus d'avantage, qu'étant à bon marché, et d'une » qualité forte, elle forme des bas qui méritent la pré- » férence sur ceux de Nîmes et de Lyon, attendu que » dans ces villes on ne se sert que d'une soie de rebut » pour cet objet. On fait annuellement dans les états » prussiens huit à douze mille livres de soie ; mais il » s'y trouve assez de mûriers pour en faire trente mille » livres. Si les inspecteurs des mûriers provençaux et » italiens qui sont pensionnés du roi remplissoient » mieux leur devoir, on pourroit obtenir la somme ci- » dessus : mais le gouvernement s'occupe si peu de » ces gens-là, qu'ils ne cherchent point à sortir de leur » inaction.

» D'après ce que nous venons d'exposer, il est aisé » de calculer que le produit des fabriques prussiennes » est loin de suffire à la consommation d'étoffes qui se » fait dans l'intérieur du royaume : on peut avancer » hardiment que la contrebande fournit un bon tiers » de ces étoffes. Le peuple est d'autant plus avide de » s'approvisionner d'étoffes étrangères, qu'elles sont

» moins chères, plus belles et meilleures que celles que » le monopole veut le contraindre d'acheter. «

Passons à l'état des fabriques de soie de Berlin selon les auteurs allemands. M. Nicolaï nous donne celui-ci pour l'année mil sept cent quatre-vingt-deux.

ENTREPRENEURS.	Métiers.	Pièces.	Valeurs.
Michelet, depuis 1748.....	139	2,163	175,000 écus.
Frédéric Baudouin, dep. 1753....	148	300	130,000
Frédéric Bernhard, juif, dep. 1750.	29	580	58,000
Isac Blanc, dep. 1772.....	60	800	70,000
Klinz, dep. 1759.....	49	1,950	53,970
Meyer Levi, juif, dep. 1765.....	19	.....	.....
Gardemin, dep. 1776.....	65	1,500	90,000
Israel Marcus, juif, dep.....	.....	.....	.....
Isac Hirsch, juif, dep. 1775.....	7	. ...	6,000
EN GAZES. Baron.....	40	.....	22,800
EN GAZES. Woehlermann, dep. 1771..... Il avoit 118 métiers en 1784.	86	5,000	70,000
EN GAZES. Palmier.....	120	.....	.....
EN GAZES. Jérémie Baron..... ...	.....	.....	.....
EN GAZES. Panconius.....	.....	.....	.....
EN GAZES. Querhammel, dep. 1776.....	28	1,456	15,600
EN GAZES. Benoît.....	.....	.....	.....
EN GAZES. Jean-Louis Rudolphi, dep. 1780.	44	2,500	15,000
Dix petites manufactures.....	172	.....	.....
TOTAL.....	1,006	16,249	706,370 écus.

M. Nicolaï évalue le total des manufactures en étoffes de soie établies à Berlin, à cinquante-six, occupant mille quatre-vingt-trois métiers, qui ont fabriqué trente-quatre mille cent trente pièces, de la valeur d'un million cent six mille neuf cent dix écus.

MANUFACTURES DE BAS DE SOIE.	Métiers.	Paires.	Valeurs.
Delon, établi en 1694, à présent Duchêne.....	36	7,800	23,400 écus.
Frères Bardin, depuis 1776.....	27	6,600	19,800
Fetting, depuis 1763.....	20	6,000	18,000
Doctsch, depuis 1775.....	11	.....	.....
Fraisinet, depuis 1756.....	6	1,800	4,500
Et vingt-six maîtres séparés, à...	60	.....	.....
TOTAL.....	155	22,200	65,700 écus.

M. Nicolaï évalue cet article à quarante-trois mille deux cent paires de bas, faisant une valeur de cent vingt-deux mille quatre cents écus.

RUBANS DE SOIE. ENTREPRENEURS.	Métiers.	Valeurs.
Bonte, depuis 1772.....	30	15,000 écus.
Conradi, dep. 1764.....	10	2,000
Favreaux. Il avoit 150 métiers en 1784....	100	54,000
Fletschow, depuis 1782. ..... 145 métiers en 1784.	50	.....
Joly, dep. 1782.....	6	2,000
Krugermann, dep. 1781.....	4	1,113
Lautier, dep. 1752.....	50	13,000
Rabe, dep. 1752.....	50	13,100
Philippe, dep. 1772.....	30	15,000
Steinweg, dep. 1764.....	6	2,684
Stampf.....	30	20,100
Friedlaender, juif, dep. 1782.....	4	4,500
Laspayres, dep. 1779.....	44	15 000
Wieler, dep. 1779.....	4	1,800
TOTAL.....	418	159,297 écus.

Produit des fabrications en soieries.

M. Nicolaï porte le total des valeurs à cent soixante mille cent quarante-un écus : des passementiers en outre ont occupé cinq cent sept métiers.

Une fabrique de fleurs établie en mil sept cent soixante-dix par Rieny, et qui appartient à présent à un marchand nommé Friedel, occupe cent quarante femmes, et a fait en mil sept cent quatre-vingt-deux, pour vingt-quatre mille écus de marchandises, dont la grande moitié s'est vendue hors du pays. Freskow en a une autre qui occupe trente femmes. Fabriques de fleurs.

On compte aussi à Berlin trois fabriques de blondes, dont deux occupent trente-quatre ouvriers. Fabriques en blondes.

On y brode aussi en or, en argent, en soie. La veuve Roitsch a une manufacture de cette espèce qui occupe soixante-dix-sept ouvriers, et qui a fait de l'ouvrage en mil sept cent quatre-vingt-deux, pour vingt-un mille six cents écus. Broderies.

Deux cent quatre-vingt-dix-huit métiers, dont cent quatre-vingt-huit appartiennent à quarante-six maîtres particuliers, et le reste est divisé en cinq fabriques, ont travaillé en ouvrages demi-soie, et ont livré en mil sept cent quatre-vingt-sept, neuf mille neuf cent soixante-dix pièces, valant deux cent quatre-vingt-deux mille cent écus. Fabriques en étoffes mi-soies.

Nous trouvons donc un total de deux mille quatre cent soixante-un métiers, en y comprenant les cinq cent sept de maîtres passementiers, et dix-neuf cent cinquante-quatre en les décomptant. M. Nicolaï n'en admet que dix-neuf cent vingt-deux, quoique les données particulières que nous venons d'inscrire dans ce paragraphe soient tirées de son ouvrage. S'il n'y a point d'erreur

typographique dans cette partie de son livre, nous ne concevons pas comment il a compté.

Les sommes particulières énoncées donnent un total de neuf cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-sept écus. A la vérité, les valeurs de bien des manufactures y manquent. Si nous admettons les sommes totales de M. Nicolaï, un million quatre cent trente-cinq mille cinquante-un écus sera la valeur des ouvrages de soie pure, quelques petites manufactures exceptées; et en y ajoutant les ouvrages demi-soie, cette valeur montera jusqu'à un million sept cent dix-sept mille trois cent cinquante-un écus. M. Nicolaï suppose un total d'un million six cent soixante-onze mille cinq cent cinquante-sept écus. Encore une fois, nous ne savons pas comment il calcule : son résultat est, dans l'un des cas, au dessous, et dans l'autre beaucoup trop au dessus de ce que l'on trouve en nombrant les sommes particulières.

Voici l'état des manufactures de soie de Potzdam, tel que nous le donne le même auteur, mais sans y ajouter les valeurs.

Manufactures de Potzdam.

1°. La manufacture des velours, etc. des frères Hirsch, établie en mil sept cent trente : le roi lui a donné en mil sept cent soixante-quinze, sept mille écus et quatre maisons pour loger les ouvriers: elle a trente-quatre métiers en velours, et vingt-six en étoffes de soie. 2°. Celle de Bombasin d'Ackermann : depuis mil sept cent soixante-quatre elle a neuf métiers. 3°. La manufacture d'étoffes

de Bernhard Isaac, établie depuis mil sept cent cinquante-huit ; elle a trente métiers : le roi lui a fait bâtir une grande maison à trois étages, et lui a donné trente mille écus. 4°. Celle d'Israël Marcus, en gros-de-tours et damas, a quarante-quatre métiers. 5°. Différens maîtres particuliers font travailler trente-quatre métiers. 6°. Une manufacture de bas de soie, et une de rubans occupe dix métiers.

Total des métiers en soie à Potzdam, cent quatre-vingt-sept, en exceptant ceux de bas, dont le nombre n'est pas spécifié, parce que peut-être il n'y en a qu'un.

Quoi qu'il en soit, M. Nicolaï assure (1) que les fabricans en soie de Potzdam reçoivent une prime de six pour cent de la valeur de leurs fabrications, fixée d'après le poids. Nous avons vu que ce même auteur dit qu'à Berlin, les fabricans reçoivent quatre pour cent. Faut-il admettre, pour sauver l'exactitude de M. Nicolaï, que les fabricans de la capitale sont moins favorisés à cet égard que ceux de la résidence ? Cela seroit assurément fort étrange ; et notre incertitude est d'autant mieux fondée, que M. Normann, autre auteur très-exact, dit (1), en parlant de Berlin, que la prime est de six à huit pour cent de la valeur de la soie manufacturée : aussi avance-t-il qu'on a compté en juin mil sept cent soixante-quinze,

---

(1) Pag. 1275.

(2) Pag. 957 de son ouvrage.

(car cette prime se paie annuellement dans le courant de ce mois), cinquante-huit mille écus pour cet objet. En admettant ce fait, et prenant sept pour le terme moyen de la prime, parce qu'on pourroit supposer que certains ouvrages en reçoivent une de huit, et d'autres une de six pour cent, nous trouverions encore que la soie manufacturée n'équivaut qu'à huit cent vingt-huit mille six cents écus de Prusse, c'est-à-dire, à environ trois millions deux cent mille livres, et non à quatre millions, comme le suppose M. Nicolaï.

Résultats généraux.

Tous ces faits prouvent qu'on ne montre pas cette partie telle quelle est ; il est donc impossible d'accorder de la confiance aux résultats présentés comme authentiques. Il y a seulement deux faits palpables ; le premier, c'est que le roi de Prusse ne soutient les manufactures de soie qu'à force de bienfaits, soit continuels comme la prime, soit extraordinaires comme les dons de maisons et de capitaux. Le second, c'est que ce genre de fabriques n'est pas aussi considérable qu'on nous le dépeint, car les calculs même qu'on nous offre sont en contradiction avec les autres données qui devroient en former la base.

Mais pourquoi faut-il donc que le roi de Prusse paie à ses sujets une partie des étoffes de soie qu'ils portent ? Pourquoi ne pas laisser plutôt cet argent à ceux qui le gagnent, que de le donner à des manufacturiers ? Il est tant d'autres dépenses plus utiles ! Un seul exemple éclaircira notre pensée.

Frédéric II

Frédéric II envoyoit les chevaux de sa cavalerie en pâture, dans les mois d'été, à la charge des cultivateurs; c'étoit pour ceux-ci une oppression très-douloureuse. Le roi régnant vient d'abolir cette servitude, et ce sera pour lui une dépense d'environ six cent mille livres. Voilà cinquante mille écus fort équitablement et fort politiquement employés ; et cette mesure aura une très-grande et très-favorable influence sur l'importante manufacture de la cultivation. Si le feu roi eût fait des usages pareils des sommes qu'il a données aux manufactures que son pays ne comporte pas, il lui auroit procuré des avantages beaucoup plus réels et plus solides, qu'en y forçant l'établissement de tant de fabriques.

Manufactures de soie du reste de la province.

Nous dirons, pour achever le tableau des manufactures de soie dans le Brandebourg, que le reste de la Marche-électorale contient neuf métiers en velours, cent huit en étoffes de soie, et sept en rubans de soie et demi-soie : total, cent vingt-quatre métiers, occupant cent quarante-six ouvriers, qui ont fourni pour quatre-vingt-dix-sept mille sept cent neuf écus d'ouvrages, dont on a débité dans le pays pour soixante-seize mille quatre cent quarante écus, et au dehors pour dix-neuf mille trois cent quarante-neuf. Nous ignorons si ces manufactures reçoivent la même prime que celles de Potzdam et de Berlin, et comment elles la retirent. Envoient-elles leurs ouvrages à l'une de ces villes qui sont le siége des bureaux établis pour cet effet ? Et notez

ici combien il est nécessaire de faire entrer ces deux bureaux dans l'évaluation de ce que coûtent ces manufactures au roi. Si les fabriques éparses dans la province sont obligées d'envoyer leurs ouvrages à Berlin, ou à Potzdam, voilà des faux-frais, à moins qu'elles ne livrent leurs fabrications à des marchands de la capitale, ce qui est d'autant plus probable, que quelques-unes de ces manufactures sont des branches des fabriques appartenantes aux entrepreneurs qui résident dans ces grandes villes.

Il faudroit encore savoir si les primes et toutes les mesures prises pour animer ce genre d'industrie n'ont pas fait naître la fraude. C'est une manœuvre dont on a vu des exemples, que des fabricans, pour se procurer les bienfaits de l'état, ont fait venir des étoffes en fraude, et les ont présentées comme leurs ouvrages. Les fabricans prussiens passent pour connoître cet expédient. Ils vont à toutes les foires, ils y font voiturer leurs marchandises. Peut-on visiter toutes les caisses qu'ils emballent ? Ils en reviennent, ils rapportent des ballots, il est encore impossible de les examiner tous ; d'ailleurs la corruption des préposés à ces visites sauvera toujours les manufacturiers de cette possibilité ; enfin il est nécessaire qu'il entre des soies en fraude dans les états du roi de Prusse. Les ouvrages faits de cette production sont d'un usage beaucoup trop répandu, pour que même les calculs les plus élevés que nous donnent les divers auteurs sur cet

objet soient au niveau de la consommation intérieure du pays, quelque borné qu'y soit le luxe. Mais si l'on peut introduire une certaine quantité de soieries en fraude, il y en pénètre bientôt davantage, et c'est peut-être parce que les entrepreneurs eux-mêmes font cette contrebande, qu'elle n'éclate pas autant que celle du tabac et du café. Pour peu que cette fraude soit considérable, on sent que les dons gratuits, la prime continuelle, les frais de bureaux, etc. absorbent, et au-delà, le gain que la monarchie prussienne peut faire sur la main-d'œuvre de tout le reste, et que ce prétendu gain est tout-à-fait illusoire.

Mais il est temps de passer à un objet d'une importance beaucoup plus réelle pour la Marche, parce qu'elle en produit la matière première : ce sont les ouvrages en laines.

Manufactures de laines.

Les manufactures de laine remontent à la plus haute antiquité dans la Marche, parce que ce pays a toujours été très-favorable à la production de l'animal qui la fournit. Les plus anciens habitans du pays s'en occupoient déjà avant d'être convertis au christianisme. On peut voir les preuves de ce fait singulier dans l'ouvrage curieux de M. Mœhsen, intitulé : *Histoire des sciences, et sur tout de la médecine, dans la Marche de Brandebourg* (1). Cette industrie augmenta beaucoup

(1) *Geschichte der Wissenschaften in der Marck Brandenburg*, pag. 217 et suiv.

dans la suite, par un hasard heureux sous ce rapport, mais qui n'est jamais perpétuel, le voisinage de peuples ignorans et barbares. Il y avoit alors une foule immense de drapiers répandus dans le Brandebourg, qui envoyoient leurs ouvrages aux villes anséatiques maritimes, d'où ils étoient répandus en Danemarck, en Suède, en Russie, etc.; mais lorsque d'autres peuples, auxquels la nature avoit donné de plus belles laines, eurent une marine, et lorsque ceux du nord acquirent assez de lumières pour fabriquer eux-mêmes leurs étoffes communes; lorsque les villes anséatiques furent déchues de leur splendeur, et que des guerres intestines ravagèrent l'Allemagne pendant des siècles entiers, les manufactures de laine du Brandebourg reçurent un grand échec.

Les souverains voulurent les relever, et n'y surent employer que le régime des prohibitions. Celle de l'exportation des laines est assez ancienne. C'est un fait bien remarquable que les manufactures de laine aient le plus fleuri en Allemagne, lorsque de pareilles prohibitions n'existoient pas, et que l'on n'en ait jamais voulu conclure que ces défenses sont au moins inutiles, et que l'éclat des fabriques dépend d'autres causes. Ces causes existent dans le pays, ou elles n'existent pas. Si elles existent, ce seront elles qui feront fleurir les manufactures, sans et même malgré les prohibitions; si elles n'existent pas, quelques lois que vous fassiez, vos manufactures ne prospéreront jamais.

Voyons cependant quel est, dans la Marche-électorale, l'état de ces manufactures soutenues par tant de mesures que Frédéric II croyoit favorables.

Il y a d'abord à Berlin un grand établissement, royal dans son origine, mais cédé, en mil sept cent soixante-quatre, moyennant une rétribution considérable, à des entrepreneurs. Il se nomme le Lagerhaus. On y fabrique, 1°. des draps fins; 2°. toute sorte de draps ordinaires, de frises, de flanelles, de molletons, etc.; 3°. toute sorte d'étoffes de laine. Lagerhaus.

La première de ces fabrications y est annexée en forme de monopole. Le Lagerhaus a le privilège exclusif des draps fins dans tous les états du roi. Non-seulement tous ceux qui viennent de l'étranger y sont défendus, mais encore aucun fabricant, dans les provinces prussiennes, n'ose en faire ou en débiter. Le Lagerhaus livre en outre tous les draps fins pour les officiers de l'armée, et cela seul lui assure un débouché immense.

Cet établissement a contenu, en mil sept cent quatre-vingt-cinq, deux cent vingt-un métiers en draps et en étoffes, sur lesquels trois cent trente-neuf ouvriers ont travaillé neuf mille deux cent quatre-vingt pièces, valant quatre cent soixante-quatorze mille trois cents écus. Un grand nombre d'ouvriers particuliers, tant à Berlin qu'à Brandebourg, Ruppin et Treuenbrietzen, travaillent pour le compte du Lagerhaus, parce qu'il livre aussi les draps communs à beaucoup de régimens. On

y a joint un grand magasin de laine, d'où l'on fournit la laine aux ouvriers, qui peuvent ensuite y venir apporter leurs ouvrages, qu'on leur paie comptant.

ETAT des manufactures en laine à Berlin, en mil sept cent quatre-vingt-deux.

MANUFACTURIERS.	Métiers.	Pièces.	Valeurs.	Débité dans le pays.	Débité au dehors.
			écus.		
Wegeli et fils.....	360	9,630	176,400		
Hesse.....	407	11,350	152,100	89,000	63,100
Les héritiers Bouesse, depuis 1769.....	36	600	32,000		
Paetsch, dep. 1743..	60	2,800	22,000		
Dikow, dep. 1774...	42	1,300	22,400		
Knoerster, dep. 1759.	18	360	7,200		
Lehmann, dep. 1743.	17	610	9,500		
Pétrold, dep. 1748..	41	820	17,200		
Kahlert, dep. 1734..	71	2,210	25,230		
Janke, dep. 1730...	30				
Rudel le jeune, depuis 1755.....	20				
Kachlowsky, depuis 1758.....	16				
Bauer, dep. 1734...	21				
Schulz, dep. 1763..	6				
Schulze, dep. 1782..	14				
Weydingerin, depuis 1774.....	30				
Outre cela, 105 différens maîtres en étoffes de laine ont fait travailler.....	2,200				
51 maîtres drapiers, qui ont travaillé, tant pour eux que pour le Lagerhaus, ont fait pour leur compte, sur.....	248	8,194	143,700		
TOTAL.....	3,637	37,874	607,730	89,000	63,100

Nous ajouterons que les fabricans de bas au métier ont fait soixante-cinq mille trois cent douze paires de bas ou de gants, valant cinquante-quatre mille neuf cent cinquante écus. On a tricoté neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze paires de bas de laine, d'une valeur de trois mille trois cent trente écus. Les chapeliers, au nombre de cinquante-neuf maîtres, ont fabriqué pour quarante-cinq mille deux cent quarante écus; ils ont employé quarante-six compagnons et vingt-huit apprentis.

Fabriques de bas au métier, et de chapeaux.

Les fabriques de laine de Potzdam sont peu importantes; on y compte quarante-quatre métiers en draps et en étoffes de laine, douze de bas, et une manufacture de chapeaux.

Les fabriques de coton sont considérables à Berlin; voici les détails que nous donne M. Nicolaï à ce sujet:

Fabriques de coton.

MANUFACTURIERS.	Métiers.	Valeurs.
Veuve Simon, depuis 1745.....	90	39,000 écus.
Du Titre, dep. 1756.....	74	40,000
Hankel, dep. 1757.....	35	
Sieburg, dep. 1763.....	73	49,160
Wulf, dep. 1767.....	78	
Ermeler, dep. 1756.....	10	
Bartsch, dep. 1756.....	55	
TOTAL.....	415	128,160 écus.

Il y a encore en outre trente-huit fabricans de moindre considération, qui font aller trois cent cinquante métiers. Le tout ensemble a fabriqué soixante-six mille

trois cent cinquante-cinq pièces, tant perses qu'indiennes et autres cotonnades, formant une valeur de quatre cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-douze écus.

Il faut compter aussi en velours de coton, manchester et autres ouvrages de coton et demi-coton, trois cent quatre-vingt-treize métiers, qui ont fabriqué dix mille dix pièces, valant cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-cinq écus. Parmi ces fabrications, sont comprises celles d'une assez grande manufacture de manchester, établie en mil sept cent soixante-neuf, et qui a soixante-quatre métiers.

Notons encore deux manufactures de futaine, dont l'une a quarante-six et l'autre quarante-huit métiers, sans compter ceux de quelques maîtres futainiers particuliers.

On trouve, à Potzdam, une manufacture d'indiennes à vingt-un métiers; une autre de quinze métiers, établie pour le compte de la compagnie du commerce maritime; divers tisserands particuliers d'indiennes, possédant soixante-dix-huit métiers; trois petites fabriques de manchester à huit métiers; deux métiers à futaine; un de bas et de bonnets de coton.

Toiles. On fabrique quelques toiles à Berlin, mais c'est un très-petit objet. M. Nicolaï admet dans cette ville quatre-vingt-six maitres tisserands, qui font aller cent soixante-douze métiers, sur lesquels ils ont fabriqué deux mille trois cent

cent dix pièces de toutes sortes de toiles, de la valeur de cinquante-six mille huit cents écus.

A Potzdam, il y a des tisserands en toiles, formant deux maîtrises, qui mettent en activité soixante-quatorze métiers; une manufacture réunie en toiles et futaines, qui emploie vingt-huit métiers; enfin une fabrique de toiles de chanvre à trois métiers.

On fait quelques dentelles fines à Berlin et à Potzdam; mais quand bien même on réuniroit les manufactures de fil et de rubans de fil, ce ne seroit pas encore un objet qui valût la peine d'être mis en compte.

Tanneries.

Les cuirs sont toujours un article important pour un pays, puisqu'ils influent directement sur l'industrie rurale. Les tanneurs de Berlin ont travaillé, en mil sept cent quatre-vingt, cent trois mille six cent dix-neuf peaux, et leur fabrication a valu deux cent quarante-neuf mille cinq cent six écus. (Le prix de la matière première étoit soixante-dix-huit mille deux cent cinquante écus). On en a vendu pour cent soixante-dix-neuf mille cinq cent six écus dans le pays, et pour soixante-dix mille écus au dehors. Mais en mil sept cent quatre-vingt-deux, tous les ouvrages de ce genre n'ont rapporté que cent trente-quatre mille cinq cent quarante-deux écus.

Mégisseries.

Les mégisseries ont occupé, en mil sept cent quatre-vingt, soixante-seize ouvriers; ils ont fabriqué quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents peaux de toute espèce, valant quarante-sept mille sept cent trente-trois écus.

(La matière première a coûté vingt-cinq mille sept cent soixante-quinze écus). Il en a été consommé dans le pays pour vingt-neuf mille neuf cent trente-trois écus, et au dehors pour dix-sept mille huit cents. En mil sept cent quatre-vingt-deux, leurs ouvrages ont valu soixante-un mille six cents écus.

Il y a parmi les tanneurs une grande fabrique réunie, qui seule a fourni dix mille sept cent quarante peaux, valant trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-onze écus, y compris les matières premières, lesquelles ont coûté douze mille écus. Elle a vendu aux foires pour neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze écus; le reste a été consommé dans le pays. Il faut y ajouter encore deux fabriques de maroquin; l'une a fourni cinq mille peaux, valant six mille cent écus; l'autre deux mille dix peaux, qui ont rapporté cinq mille écus. La fabrique de cuirs danois a livré huit mille peaux, valant trois mille trois cents écus. Potzdam contient trente tanneurs et quelques mégissiers.

Sucre. La grande manufacture de raffinerie de sucre appartient, à Berlin, aux héritiers Splittgerb, et possède le privilége exclusif de la vente des sucres dans tous les états du roi à l'occident du Weser. Elle a trois grandes maisons à Berlin, une auxiliaire établie à Breslau pour la Silésie, et une autre à Bromberg pour la Prusse. J'ai peine à croire que ce monopole très-odieux suffise à la consommation de près de cinq millions d'individus. Toujours est-il certain qu'il a considérablement enrichi

les entrepreneurs, et renchéri le sucre dans les états du roi de Prusse, comme nous le démontrerons au livre du commerce. Or, il est évident que renchérir une denrée aussi essentielle pour tout le peuple, afin d'avoir un manufacturier riche dans son pays, ou même d'en retirer une somme d'argent, est une politique très-absurde.

Fabriques du règne minéral.

Parmi les fabriques tirées du règne minéral, deux seules méritent que nous en fassions mention ici.

La première est celle des galons d'or et d'argent. Elle fut d'abord formée pour le compte du roi; mais en mil sept cent soixante-trois, il la céda au juif Ephraïm, moyennant une rétribution annuelle très-considérable. Elle a un débit certain, soit à cause du monopole qui lui est attribué, soit parce qu'il n'est pas un seul régiment de campagne dont les officiers n'aient quelques galons d'or ou d'argent, quelques brandebourgs, etc. sur leurs habits. Cette fabrique faisoit travailler, en mil sept cent quatre-vingt-deux, huit cent treize personnes, et la valeur de ses ouvrages a été de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-un écus.

La seconde est la manufacture royale de porcelaine: c'étoit la manufacture favorite du feu roi; il la voyoit toujours lorsqu'il venoit à Berlin. A la vérité les ouvrages en sont presque aussi beaux qu'ils puissent sortir de la main des hommes, et la manufacture de Sèvre est certainement la seule qui l'emporte par les dessins et les

formes. Mais la nature ne favorise pas cette fabrique; la porcelaine en est lourde et d'un blanc bleuâtre; de sorte que pour la pâte et la couverte, la porcelaine de Berlin est à notre gré au-dessous de celle de Dresde, et même de celle de Furstemberg. Avec tous les efforts que le roi de Prusse fait pour elle, cette fabrique n'est presque pas en état de se soutenir. Frédéric II employoit dans cet objet trois moyens principaux. Les présens qu'il faisoit soit au-dedans, soit au-dehors, étoient le plus souvent de la porcelaine de sa manufacture. Il avoit, selon sa coutume, défendu l'entrée des porcelaines étrangères, et accordé à sa fabrique un monopole dans tous ses états. Enfin, il avoit conçu et exécuté l'idée singulière d'obliger chaque juif qui vouloit obtenir la permission de se marier, non-seulement à acheter pour cent écus de cette porcelaine, mais encore à la revendre hors du pays, en prouvant la réalité de cette vente.

Il se trouve un grand nombre de juifs dans les états du roi de Prusse, parmi lesquels il en est même d'immensement riches. Ils y sont mieux traités individuellement que presque par-tout ailleurs. On anime leur industrie au lieu de l'étouffer; on la tourne vers des objets utiles. Nous avons vu qu'ils y sont en possession de beaucoup de fabriques. Cependant la partie industrieuse de cette nation est toujours infiniment petite en comparaison de la mercantile; et pour savoir si le singulier réglement du roi a quelque utilité réelle,

il faudroit déterminer si c'est une bonne politique de forcer en quelque sorte les juifs au trafic.

Il est une loi très-ancienne dans le Brandebourg, qui leur défend tout achat, tout commerce de laine; et nous avons vu jusqu'à quel point Frédéric-Guillaume l'avoit aggravée. Cette loi avoit été promulguée pour arrêter l'exportation des laines, et sans doute elle n'y avoit pas réussi, puisque ce prince, par un acte de férocité digne d'horreur, porta la peine de mort contre l'hébreu qui oseroit entreprendre ce trafic (1). Nous sommes assurément, sans aucune exception, les défenseurs de la liberté la plus entière du commerce; cependant il nous faut avouer que la prohibition relative aux juifs a été motivée par des prétextes très-spécieux.

Il est une différence essentielle entre le marchand ordinaire et le marchand juif. Le premier attend que son chaland, vendeur ou acheteur, vienne le chercher; l'autre va le trouver. Le juif épie le moment où celui-là sera tenté de vendre à plus bas prix, ou d'acheter au meilleur; il examine avec le plus grand soin quelle marchandise a le plus d'attrait pour tel ou tel acheteur; il la leur présente, s'il le peut, dans le moment même où il a le moins les moyens de l'acheter; il en excite en lui le desir; et quand il croit ce desir suffisamment irrité, il la lui offre à crédit, ou sous les

(1) Voyez livre troisième, pag. 116, en note.

conditions du marché le plus facile à conclure, mais au fond excessivement ruineux pour celui auquel le juif le propose. Ces offres sont faites au peuple ignorant, à des femmes foibles, au moment où les passions sont le plus vivement allumées par l'idée de la jouissance, et les pauvres dupes ne prévoient pas plus les regrets qu'ils se préparent pour l'instant où il faudra payer, que le sauvage qui vend son hamac le matin, et qui pleure le soir, de ce qu'il ne l'a plus, lorsqu'il veut s'y coucher. Il est donc très-probable que les juifs engageoient le pauvre cultivateur à vendre ses laines à vil prix, et les revendoient de même ensuite, pour faire des marchés plus surs.

Mettre un impôt sur une telle race d'hommes, c'est exciter davantage, et toujours sous un rapport plus défavorable, leur activité, qui ne sera jamais sans inconvéniens aussi long-temps qu'on ne saura pas les amalgamer aux autres classes de la société. Assurément il faudroit prendre à leur égard d'autres mesures que celle de les piller toujours davantage, comme si ce n'étoit pas les obliger à piller les autres ! Une bonne politique, au lieu de leur interdire les métiers, leur en eût facilité l'accès, et les eût détournés du commerce, au moins jusqu'à une génération améliorée.

Nous joignons ici une récapitulation générale du produit des manufactures de Berlin en mil sept cent quatre-vingt-deux, telle que nous la trouvons dans

FABRIQU

		Métiers.	Ouvriers.	Piec
Toutes les Manufactures de Soie		1922	1922	..157
Manufactures en Laine	du Corps des Drapiers	248	300	8
	du Corps des Faiseurs d'Etoffes.	299	299	6
Fabriques	de Laine et de Coton des Faiseurs de Bas...	157	157	paires 65
	.....de Tricoteurs de Bas...	.....	44	douzain.
	de Chapeaux	.....	170	...87
	de Rubans de Laine	5	9	2
	de Laine, demi-Laine, Futaines, Mousselines et Manchester	...2200	2321	...90
	demi-Laine des Tisserands	67	67	3
	de Toile de Tisserands	142	142	2
	mêlées de Toile et de Coton	184	184	4
	de la Colonie de Bohême	213	213	4
	de la Colonie Saxonne	137	137	3
Total des Manufactures à Métiers		5574	5965	..436
AUTRES FABRIQUES DIVERSES.				
Fabriques	de Cuir	.....	237	..233
	de Fleurs et Plumets	.....	199	.....
	Céruse et Dragées de plomb	.....	52	.....
	Cordes d'instrumens, de métal	.....	3	.....
	Plumes à écrire	.....	12	.....
	Baleine	.....	18	.....
	Ouvrages d'or et d'argent	.....	813	.....
	de Dentelles et de Blondes	.....	4	gran. ..
	de Paillettes et de Fils d'or et d'argent	26	99	5
	de Lacs	.....	23	.....
	de Poids à peser et de Mesures	.....	2	liv. ...
	de Pipes	.....	12	gros. .1
	de Broderie en soie, or et argent	.....	77	2
	de Savon	.....	3	2
	de Chapeaux de paille	.....	100	1
	de Fer et d'Acier	.....	36	.....
	de Tapisseries	.....	49	.....
	de Montres	.....	31	.....
	de Vitriol	.....	2	liv. ..1
	Blancherie de Cire	.....	7	quint. .
	d'Imprimerie d'Indienne	.....	544	...58
	Raffinerie de Sucre	.....	267	.....
	de Fil	4	22	.....
Total		30	2692	.....
Total des Fabriques à Métiers		5574	5965	..436
TOTAL GÉNÉRAL		5604	8567	..436

Mo

Q U E S.

Pieces.	Valeur des Ouvrages.	Valeur des Matériaux.	Vendu dans le Pays.	Vendu au dehors.
..157781	.1671557	.1011355	.1155237	..400155
....8287	..143370	...94680	..143370	.....
....6050	..121160	...64535	...94260	...26900
paires 65312	...54950	...21195	...54950	.....
douzain. 666	3330	980	3330	.....
...87660	...67040	...21552	...49000	...18040
....2000	1500	1100	1500	.....
...90764	.1340640	..706609	..933424	..317216
....3350	...35655	...21455	...35655	.....
....2310	...56800	...35400	...48600	8200
....4350	...98400	...40660	...82200	...16200
....4590	..103120	...46370	...84720	...18400
....3412	...76808	...56012	...64004	...12804
..436532	.3774330	.2121273	.2750250	..817915
..233095	..231751	..119433	..155497	...76254
.....	...33750	...18200	...13650	...20100
.....	...18540	...12240	...13040	5500
.....	2000	1500	2000	.....
.....	400	250	300	100
.....	...44532	...31550	...17866	...20666
.....	..299651	..162313	..212072	...27579
gran. ...25	1900	4000	200	1000
....5000	7500	2100	7000	500
.....160	...12111	6300	7111	5000
liv. 55	34	19	34	.....
gros. .1200	2400	1300	2400	.....
....2160	...21600	...10500	...11600	...10000
....2860	...12155	9800	...12155	.....
....1200	3600	1400	800	800
.....	6500	1800	1900	4600
.....	...22480	9780	...17000	4800
.....	6000	2500	1500	4500
liv. ..1500	625	325	625	.....
quint. .153	7776	6780	6796	980
...58352	..263864	...82032	..216000	...43464
.....	..876840	..665320	..535210	..120730
.....	3000	1300	1300	600
.....	.1879009	.1147142	.1236056	..392173
..436532	.3774330	.2121273	.2750250	..817915
..436532	.5653339	.3268415	.3986306	.1210088

Monarch. Pruss. Tome II, in-4°. page 110.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Du Produit des Manufactures de Berlin, en mil sept cent quatre-vingt-deux.

FABRIQUES.		Métiers.		Ouvriers.	Valeur des œuvres.	Valeur des matériaux.	Vendu dans le pays.	Vendu au dehors.
En soie	Manufacture de velours	53						
	d'étoffes de soie de toute espèce	1192						
	de bas	154		2316	1,749,596	.....	1,245,688	487,408
	de rubans	526						
	d'étoffes demi-soie	391						
En laine	Manufacture de draps	128						
	de frises, molletons et flanelles	53						
	d'étoffes de laine pure	1846						
	de demi-laine	359	2566	3022	1,782,404	.....	1,193,850	509,404
	de toile à tamis	13						
	de bas et de bonnets	160						
	de rubans de laine	7						
En toile	Manufacture en toile simple	78						
	en linge de table	46	238	238	122,800	.....	94,700	28,100
	en toile teinte	114						
En coton	Manufacture d'indiennes	679						
	d'étoffes et mouchoirs	263						
	de mousselines	55						
	de manchettes	24	1048	1048	595,446	.....	471,287	124,159
	de futaine	4						
	de bas, bonnets, etc	23						
TOTAL			6168	6624	4,250,246	.....	3,005,525	1,149,107

AUTRES FABRIQUES.	Métiers.	Ouvriers.	Valeur des ouvrages.	Vendu dans le pays.	Vendu au dehors.
Cuirs { 145 tanneurs	.....				
Cuirs { 93 mégissiers	.....	238	242,087	172,876	69,211
Plumets et fleurs	.....	202			
Céruse et dragées de plomb	.....	46			
Cordes d'instrumens, de fil d'archal	.....	5			
Plumes à écrire	.....	2			
Baleine	.....	16			
Dentelles et blondes	.....	9			
Paillettes et fil d'or et d'argent	.....	32			
Galons, etc	.....	607			
Pipes	.....	8			
Ouvrages laqués	.....	32			
Broderies	.....	50			
Savons	.....	4			
Chapeaux de paille	.....	600			
Fer et acier	.....	25			
Tapisseries	.....	59			
Vitriol	.....	4			
Blancheries de cire	.....	9			
Imprimeries d'indiennes	.....	689			
Raffineries de sucre	.....	790			
Fil	.....	22			
		3429	1,605 893	1,110,383	323,530
	6168	6624	4.250,256	3,005,525	1,149 071
TOTAL GÉNÉRAL	6168	10,053	6,098,136	4.288,784	1,541,812

M. Nicolaï (1) : on saura par là, si ce n'est la vérité, du moins ce qu'on donne pour elle (2).

Afin que l'on puisse voir dans quel océan de variations et d'incertitudes nous vaguons sur cet objet, nous rapporterons des fragmens de M. Normann sur les fabriques de Berlin ; il nous en donne les productions pour l'année mil sept cent quatre-vingt-trois. On trouvera ci-après les résultats de cet auteur réduits en table. Nous ne prétendons que placer ici quelques notices relatives aux manufactures prussiennes, qui ne se trouvent que dans son ouvrage.

Autres détails sur les fabriques.

» Le roi, dit cet auteur, donne pour les étoffes de » soie exportées, six pour cent (autrefois huit) de leur » valeur au manufacturier ou au marchand ; quatre pour » cent au manufacturier en coton, et deux pour cent » au fabricant de chapeaux. « Ces faits ne suffisent-ils pas pour prouver combien il est impossible de donner de la confiance aux valeurs attribuées aux exportations de ce genre ? Pour peu que l'on connoisse la nature du commerce, on saura combien il est impossible de vérifier les évaluations données par les marchands, par les manufacturiers, et combien la fraude est aisée, en portant des marchandises aux foires étrangères, ou les en rapportant.

M. Normann nous dit encore que les matériaux du pays, travaillés en mil sept cent quatre-vingt-trois,

(1) Pag. 560.

(2) Voyez le tableau ci-contre.

ont valu un million quatre cent soixante-dix mille huit cent six écus, et les matériaux étrangers, deux millions cent vingt-sept mille cent quarante-trois écus. On n'a pas compté dans la table précédente les chapeliers, qui ont occupé cent quarante-huit ouvriers en mil sept cent quatre-vingt, non plus que la fabrique de porcelaine et celle de tabac, qui sont toutes deux royales, et dont on ne connoît par conséquent pas le débit. Enfin M. Normann nous dit qu'en mil sept cent soixante-dix-neuf, il y a eu à Berlin cinq mille neuf cent vingt-six métiers, à huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze ouvriers, qui ont fait pour six millions cent vingt-deux mille deux cent seize écus d'ouvrages, dont on a vendu pour quatre millions trois cent huit mille deux cent seize écus dans le pays, et pour un million cinq cent trente-six mille cinquante-quatre au dehors.

A ces détails, à ces tables, nous joindrons encore le bilan général des fabriques de Berlin, tiré de la description de M. Nicolaï (1).

---

(1) Pag. 564.

BILAN GÉNÉRAL

DES FABRIQUES DE BERLIN.

1778.

Valeur des ouvrages..... 5,307,892 écus.
—— des matériaux..... 3,229,715
Vendu dans le pays..... 3,641,814
—— au dehors..... 1,509,589
Surplus des fabrications non vendu..... 156,489 écus.

1779.

Valeur des ouvrages à métiers
de tout genre..... 4,183,925 écus.
—— des matériaux..... 2,424,466
Vendu dans le pays..... 2,938,302
—— au dehors..... 1,124,523
Surplus de ces fabrications non vendu..... 121,100
Valeur des ouvrages des autres fabriques..... 1,933,107
—— des matériaux..... 1,339,967
Vendu dans le pays..... 1,365,097
—— au dehors..... 411,451
Surplus non vendu..... 156,559

TOTAL DE L'ANNÉE 1779.... 277,659 écus.

1780.

Valeur des ouvrages des manufactures à métiers...	4,852,714 écus.	
—— des matériaux.....	2,734,936	
Vendu dans le pays.....	3,436,488	
—— au dehors.....	1,270,036	
Surplus de la fabrication.....		146,190 écus.
Valeur des autres ouvrages..	2,077,113	
—— des matériaux.....	1,297,132	
Vendu dans le pays.....	1,497,977	
—— au dehors.....	422,567	
Surplus de la fabrication.....		156,569
TOTAL DE 1780.....		302,759

1781.

Manufactures à métiers.....	4,507,003 écus.	
—— matériaux.....	2,427,697	
Vendu dans le pays.....	3,243,760	
—— au dehors.....	1,049,203	
Surplus des fabrications.....		214,040 écus.
Autres ouvrages.....	1,938,276	
—— matériaux.....	1,420,438	
Vendu dans le pays.....	1,369,079	
—— au dehors.....	383,115	
Surplus des fabrications.....		186,082
TOTAL DE 1781.....		400,122

1782.

Manufactures à métiers....	3,774,330 écus	
—— matériaux.....	2,115,393	

Vendu dans le pays..... 2,750,250 écus.
—— au dehors..... 817,915
Surplus des fabrications..... 206,165 écus.

Autres ouvrages..... 1,819,009
—— matériaux..... 1,447,142
Vendu dans le pays..... 1,236,655
—— au dehors..... 392,173
Surplus des fabrications..... 190,181

TOTAL DE 1782..... 396,346

1783.

Manufactures à métiers..... 4,254,446 écus.
—— matériaux..... 2,462,764
Vendu dans le pays..... 3,007,735
—— hors du pays..... 1,149,471
Surplus des fabrications..... 97,240 écus.

Autres ouvrages..... 1,843,780
—— matériaux..... 1,135,183
Vendu dans le pays..... 1,280,853
—— au dehors..... 391,341
Surplus des fabrications..... 171,586

TOTAL DE 1783.....268,826

1784.

Manufactures à métiers..... 4,204,378
—— matériaux..... 2,216,912
Vendu dans le pays..... 3,062,941
—— hors du pays..... 950,017
Surplus des fabrications..... 191,420 écus.
Autres ouvrages..... 2,211,707
——matériaux..... 1,634,462

Porté en l'autre part.....191,420

De l'autre part..... 191,420 écus.
Vendu dans le pays..... 1,521,072 écus.
—— au dehors..... 470,313
Surplus des fabrications..... 214,322

TOTAL DE 1784..... 405,742 écus.

TOTAL GÉNÉRAL du surplus des fabrications, depuis 1778 jusqu'à 1784..... 2,207,943 écus.

RÉCAPITULATION.

ANNÉE.	VALEUR des OUVRAGES.	VALEUR des MATÉRIAUX.	VENTE.	SURPLUS des FABRICATIONS.
1778	5,307 892	3,229,715	5,151,403	156,489
1779	6,117,032	3,764,433	5,839,373	277,659
1780	6,929,827	4,032,068	6,627,068	302,759
1781	6,447,279	3,848,135	6,045,157	400,122
1782	5,593,339	3,262,445	5,196,993	396,346
1783	6,098,226	3,597,949	5,829,400	268,826
1784	6,416,085	3,851,374	6,010,343	405,742
TOTAL.	42,907,680	25,586,119	40,699,737	2,207,943

Résultats généraux.

Nous ne sommes pas assez instruits des détails des manufactures, pour être capables de vérifier tous les faits qui nous frappent dans ces calculs : nous nous bornerons donc à en indiquer quelques-uns au lecteur, afin de le mettre sur les voies : si l'objet est d'une grande importance pour lui, il pourra tirer des lumières de plus experts que nous.

M. Nicolaï et M. Normann sont l'un et l'autre des auteurs très-exacts ; ils ont puisé dans les sources les plus authentiques connues ; cependant il se trouve entre leur données des différences très-frappantes.

Suivant M. Nicolaï, il y a eu en mil sept cent soixante-dix-neuf, pour six millions cent dix-sept mille trente-deux écus de fabrications, pour quatre millions trois cent trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf écus de ventes dans le pays, et pour un million cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatorze écus de ventes au dehors. M. Normann porte la première de ces sommes à six millions cent vingt-deux mille deux cent seize ; la seconde à quatre millions trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-un, et la troisième, à un million cinq cent trente-six mille cinquante-quatre écus, ce qui fait en masse une différence peu sensible.

Mais, d'un autre côté, il donne cinq mille neuf cent vingt-six métiers, et huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze ouvriers à la ville de Berlin. M. Nicolaï n'y compte que cinq mille six cent quatre métiers, avec huit mille cinq cent soixante-sept ouvriers pour l'année mil sept cent quatre-vingt-deux.

L'année mil sept cent quatre-vingt-trois se trouve encore dans nos deux auteurs. Les sommes en argent ne diffèrent presque point ; et cette conformité paroît dénoter qu'ils ont puisé dans les mêmes sources. M. Nicolaï ne rapporte ni les métiers ni les ouvriers pour cette année ; mais M. Normann en fixe le nombre à

six mille cent soixante-huit, et celui des ouvriers, à dix mille cent quarante-cinq, ce qui fait une augmentation subite de cinq cent soixante-quatre métiers, et de quinze cent soixante-dix-huit ouvriers dans une seule année.

Mais ce qui m'étonne encore plus, c'est ce résidu continuel et considérable de fabrications qu'offre chaque année. Une fabrique doit rendre à celui qui la met en valeur, le prix de la matière première, la main-d'œuvre des ouvriers, l'intérêt du capital qu'exigent les édifices, les instrumens, les avances, etc. nécessaires à sa fabrique, le salaire de ses peines, les profits indispensables pour l'entretien du capital, pour couvrir les risques, les faux frais, etc. Nous supposerons que le capital doive donner dans les fabriques l'intérêt au denier vingt, et nous ne croyons pas cette évaluation exagérée, au contraire. Eh bien ! dans cette supposition-là même, la quantité des matières manufacturées non vendues, absorberoit annuellement toute la masse des intérêts du capital entier des manufactures qui les produisent..... C'est-là un terrible résultat !

Nous n'ignorons point que toutes les spéculations ne réussissent pas aussi complètement qu'on le desire ; que d'ailleurs les marchands ont besoin d'assortimens d'un certain nombre de marchandises, qui restant en dépôt dans leurs magasins, forment leur capital, qu'ils ne font ensuite que renouveler, d'après les connoissances que leur donne l'expérience sur le goût de leurs

consommateurs. Nous ne serions donc pas étonnés, si les manufactures prussiennes ne faisoient que de naître, de les voir fabriquer constamment un vingtième de plus qu'elles ne vendent ; nous nous dirions : Elles travaillent pour de nouveaux marchands qui s'établissent, et qui leur commandent beaucoup plus d'ouvrages qu'ils n'en vendent, afin de se faire des assortimens. Mais les fabriques de Berlin sont presque toutes fort anciennes ; elles ont pour la plupart vingt, trente, quarante, et même cinquante ans d'établissement : il faut donc chercher une autre cause de ce phénomène.

Toutes les fabriques ne sont pas occupées à des ouvrages de commande ; la plupart de celles de Berlin, sur-tout, sont entre des mains qui font en même temps le négoce des ouvrages dont elles dirigent la fabrication. Il est naturel que ces entrepreneurs-négocians excèdent quelquefois les bornes réelles du débit dans leurs spéculations. Mais quand les traficans ont cru vendre dans une année pour dix mille écus, et qu'ils n'ont vendu que pour neuf mille, ils commandent pour l'année suivante moins d'ouvrage aux fabriques pour se défaire du surplus. Il doit arriver quelquefois alors qu'il se manufacture dans une année moins qu'il ne se vend ; mais aussi que les fabriques se raniment soudainement ensuite, et travaillent avec plus d'activité que jamais.

Il y a aussi, sur-tout dans les ouvrages de goût, comme étoffes, broderies, galons, etc. des articles de reste, parce qu'ils sont passés de mode avant qu'on

ait pu les débiter tous ; mais comme ce genre d'ouvrages ne forme qu'un petit objet, l'excédent de la fabrication sur la vente en doit faire un beaucoup plus petit encore. D'ailleurs, il faut que le marchand ait des débouchés, même pour ces sortes de rebuts ; ils doivent se vendre en résultat, au dessous du prix qu'y avoit mis la mode, et cependant toujours à un prix égal, ou à-peu-près à leur valeur ; mais, encore une fois, ce n'est-là qu'un objet d'une très-petite importance, qui ne sauroit entrer en aucune comparaison avec la masse des grandes fabrications de soies, de laines, de coton, de toiles, de cuirs, qui ont un débit constant et uniforme.

Observez bien que nous n'avons commis aucune erreur en sommant le surplus des fabrications de chaque année, puisqu'on nous donne le total de ce qui s'est vendu. Ce seroit un sophisme de dire qu'on n'entend par le total, que la vente des fabrications de chaque année. Il est bien certain que si la vente des fabrications de l'année précédente n'étoit pas comprise dans la somme totale de celles de chaque année, elle seroit énoncée à part ; car qui auroit intérêt à la cacher ? le marchand qui a des primes à obtenir, ou le ministre qui sait que plus la somme des ventes est grosse, et plus son compte rendu plaira au roi.

Il est donc incontestable qu'il existe un excédent des fabrications sur les ventes, et que si cette marche continue pendant vingt ans, tous les travaux pourront cesser durant toute une année dans Berlin, sans que le commerce

la moindre stagnation. Je vois dans ce résultat deux choses singulières à remarquer.

D'abord, les grandes manufactures à métiers, dont les ouvrages forment toujours plus des deux tiers des fabrications de Berlin, ont presque toujours moins d'excédent d'ouvrages que les petites, qui paroissent ne pouvoir exister qu'en vendant aussi-tôt leurs fabrications.

La seconde, c'est que dans l'année même où il paroît que la fabrication s'est ralentie, savoir, en mil sept cent quatre-vingt-deux, où il s'est fait pour plus de quatre millions de livres d'ouvrages de moins que les années précédentes, la vente a été comme à l'ordinaire au dessous de la fabrication de plus de quinze cent mille livres.

Une autre difficulté importante, c'est de savoir sur quel pied ont été calculées les valeurs qu'on nous allègue : sur celui auquel le fabricant livre son ouvrage au marchand ; ou sur celui auquel le marchand le livre aux consommateurs ? Dans le bilan général de M. Nicolaï, les matières premières ne forment que les seize vingt-septièmes de la valeur totale des fabrications. La main-d'œuvre ajouteroit à ce compte quarante et vingt vingt-septièmes pour cent dans la totalité des fabrications à la valeur des matières premières ! cela ne me pas croyable.

Il semble donc que les profits du fabricant et du marchand sont déjà comptés dans les calculs ci-dessus allégués. Si cela est, on voit combien il faut rabattre du

gain que fait le pays sur ces manufactures; car si vous tiriez leurs fabrications des pays étrangers, votre marchand n'y trouveroit pas moins tout son profit. — Mais, direz-vous, il nous les vendroit plus chères. — Eh! non, certainement, non! vous donnez des primes, vous défendez l'exportation des matières premières, etc. pour mettre votre manufacturier en état de vendre à plus haut prix que l'étranger, pas autant du moins qu'il faudroit pour payer le salaire d'une grande contrebande. Ainsi, votre traficant vendroit les marchandises étrangères chez vous, et son profit seroit le même.

Si vous faites maintenant la distraction des profits du marchand, des primes et des autres dons du roi pour soutenir les manufactures, du surcroît des frais de transport de la matière première et de son déchet; si vous décomptez en outre toutes les fraudes sur les prétendues ventes et fabrications, vous verrez que probablement vos fabriques contre nature vous coûtent plus qu'elles ne vous valent. La liberté vous laisseroit toutes celles que la nature vous destine, et les augmenteroit à un point incalculable; elle feroit fleurir votre agriculture, pour laquelle vous faites si peu, sur laquelle vous pesez en toute occasion, et qui cependant est la première et la plus riche de toutes les manufactures.

Sans assurer que les sommes mises sur le compte des ventes à l'étranger soient exactes, on peut donner comme un fait certain que Berlin débite une partie

de ses fabrications au dehors. C'est la ville de l'Allemagne où il y a le plus de goût: cette circonstance influe sur les ouvrages, et les fait rechercher. Ce goût des artisans et des artistes est au reste beaucoup plutôt l'effet de la liberté de penser, que Frédéric II favorisa toute sa vie, que des bienfaits de ce grand roi. Il s'est formé par-là sous son règne un foyer de connoissances qui a fait prospérer tous les arts; et nous en concluons hardiment que Frédéric II n'avoit pas besoin du singulier régime de donner de l'argent à tous ses marchands pour les mettre en état de vendre aux étrangers leurs marchandises à meilleur marché, ce qui revient précisément au même que s'il eût fait présent d'autant de marchandises aux sujets des autres: il est vraisemblable que les étrangers seroient venus chercher sans ce bizarre expédient, ce qu'ils ont réellement acheté.

Et qu'on ne croie pas que Frédéric II n'ait fait à cet égard que des dons modiques. En mil sept cent quatre-vingt-trois les manufactures de soie ont, à ce qu'on assure, vendu à l'étranger pour quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cents écus, et celles de coton pour cent vingt-quatre mille cent cinquante. Si le roi a donné six pour cent aux vendeurs des premières, et quatre pour cent aux autres, ces primes ont absorbé une somme de plus de trente-quatre mille écus. A supposer même la réalité de ces ventes, ne voyez-vous pas que les dons du roi représentent une grande partie du bénéfice que le pays peut en avoir retiré, que c'est autant

à en rabattre? Et n'est-il pas au moins douteux que cette somme ait été seulement remplacée par la valeur de ce qui s'est vendu de plus, grace à ce moyen? Ah! trente-quatre mille écus employés à un objet d'agriculture, auroient certainement plus profité à la monarchie prussienne, que ces primes, et ces règlemens, et ces priviléges exclusifs, et cette activité fiscale.

Au reste, si nous avouons qu'il se vend quelques soieries, quelques fabrications de coton, et sur-tout des ouvrages de goût de Berlin chez l'étranger, il faudra convenir avec nous qu'une grande partie de ces ventes à l'étranger sont imaginaires : nous citerons pour exemple les cuirs.

Il y a eu en mil sept cent quatre-vingt-trois, des cuirs

	manufacturés.	vendus dans le pays.	vendus au dehors
A Berlin.....	242,087 écus...	172,876 écus...	69,211 écus.
Dans le reste de la Marche....	294,598.....	167,109.....	46,367
TOTAL....	536,685.....	339,985.....	115,578

La Marche contient sept cent cinquante mille habitans : en supposant que les cuirs énumérés ici comme vendus, ne l'ayent été que dans cette province, il s'ensuivroit qu'on n'y auroit pas usé pour trente-six sous de cuir par individu. Cela est-il probable? Le seul article des souliers en a demandé davantage; et ces tanneurs, ces mégissiers du pays, qui paroissent avoir gardé plus d'un quart de leurs fabrications, faute de pouvoir les vendre, tandis que ceux de Berlin, qui naturellement auroient dû être bien mieux en état de soutenir un échec

pareil, ont vendu tous leurs ouvrages ! que dire d'un semblable ordre de choses?

Il est palpable que ces listes ne nous montrent rien moins que des résultats exacts et précis : on y voit clairement que bien des ventes à l'étranger sont idéales, puisque, d'un autre côté, l'on a dû racheter les mêmes productions dont on assure avoir vendu l'excédent de la consommation ; on y découvre du moins avec évidence, que toutes les peines que prennent les gouvernemens pour connoître et pour diriger l'industrie et le commerce, sont absolument inutiles ; jamais ils ne parviennent à savoir la vérité, ils ne peuvent par conséquent jamais prendre des mesures justes, quand ils en seroient capables, et rarement ils le sont. Si le pénétrant, le vigilant, le ferme et redouté Frédéric n'a pu y réussir, quel roi, quelle administration osera se flatter d'y parvenir ?

Passons aux autres manufactures de la Marche électorale, dont il suffira de donner un apperçu.

Fabriques de la Marche électorale, et produits.

En mil sept cent soixante-dix-neuf, on comptoit dans cette province, non compris les manufactures de Berlin et de Potzdam :

1°. Manufactures de soie en velours, neuf métiers ; en soieries, cent huit ; en rubans, deux ; en rubans demi-soie, cinq. Total, cent vingt-quatre métiers, sur lesquels cent quarante-six ouvriers ont fait de l'ouvrage pour quatre-vingt-dix-sept mille sept cent neuf écus, dont on a vendu dans le pays pour soixante-seize

mille quatre cent quarante écus, et au dehors, pour dix-neuf mille trois cent quarante-neuf.

2°. Manufactures de laine. — En drap, onze cent treize métiers; en étoffes de laine pure, cent quatre-vingt-trois; en laine mêlée, douze; en frises, etc. deux cent quarante-un; en bas et bonnets, soixante-sept. Total, quinze cent quatre-vingt-neuf métiers, sur lesquels trois mille huit cent quarante-un ouvriers ont fait de l'ouvrage pour cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent cinq écus, dont on a vendu dans le pays pour quatre cent vingt-huit mille trois cent quarante-cinq écus, et le reste au dehors.

3°. Manufactures de toile. — En toiles, quatorze cent soixante-dix-sept métiers; en linge de table, trente-deux. Total, quinze cent neuf métiers, sur lesquels quinze cent cinquante-cinq ouvriers ont fait de l'ouvrage pour cinquante-sept mille deux cent treize écus, dont on a vendu dans le pays pour cinquante mille neuf cent soixante-quatre, et au dehors, pour cinq mille neuf cent deux écus.

4°. Manufactures de coton. — En indiennes, vingt-neuf métiers; en basin, trois; en futaine, cent huit. Total, cent quarante métiers, sur lesquels six cent cinquante-deux ouvriers ont fait pour soixante-seize mille sept cent six écus d'ouvrage, dont il a été vendu dans le pays pour cinquante-deux mille cinq cent cinquante-neuf écus, et hors du pays, pour quinze mille cent vingt-un.

5°. Fabriques de cuirs, de tapisseries, de broderies, de faïence, de fer et d'acier : — Huit cent soixante-douze ouvriers à la solde de ces fabriques, ont fait pour deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit écus d'ouvrage ; on en a vendu dans le pays pour cent soixante-sept mille cent neuf écus, et au dehors pour quarante-six mille trois cent soixante-sept.

Tous ces articles joints aux manufactures de Berlin et de Potzdam, forment un total de neuf mille huit cent quarante-cinq métiers, et de dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit ouvriers, qui ont fait de l'ouvrage pour sept millions sept cent soixante-un mille quatre cent trente-huit écus, dont il s'est débité dans le pays pour cinq millions quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf écus, et au dehors, pour un million huit cent trente-cinq mille six cent dix-huit. Les matériaux indigènes employés dans ces manufactures, ont valu deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent quarante-trois écus, et les étrangers, deux millions quatre cent quatre mille cinq cent soixante. Il s'en faut donc de cinq cent soixante-huit mille neuf cent quarante-deux écus, qu'on ait regagné par l'industrie ce qu'on a payé pour les matériaux du dehors.

En mil sept cent quatre-vingt, on a travaillé dans la province un million quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-quatre livres pesant de laine fine, un million trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze de moyenne, et un million trois cent quarante-

huit mille huit cent vingt livres de grossière. Total, trois millions sept cent soixante-quatorze mille cinquante-six livres pesant de laine.

Parallèle des produits de l'agriculture et des fabriques.

Cherchons maintenant ce que sont les produits des fabriques, et sur-tout des fabriques artificielles, soutenues, contre la nature des choses, par les encouragemens, les dons, les priviléges exclusifs, à ceux de l'agriculture, en comparant leurs rapports.

La valeur des fromens, seigles, orges et avoines que rapporte la Marche électorale, province peu fertile, province dont la moitié des habitans habite les villes, cette valeur calculée sur un prix modique, est, dans les bonnes années, de sept millions soixante-cinq mille huit cent quarante-huit écus, et dans les moyennes, en les calculant au même prix, bien qu'alors il s'élève de cinq millions sept cent soixante-onze mille cent vingt-deux écus : le terme moyen est six millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq écus.

Là ne sont compris ni les pois, ni les vesces, ni le millet, etc. ni le lin, ni le chanvre, ni les légumes, ni le rapport des bestiaux de toute espèce. L'article seul des matériaux fournis par les agriculteurs aux fabricans, forme un objet de deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent quarante-trois écus. J'omets encore le rapport de la pêche, qui est l'agriculture des eaux. Tout cela ensemble doit former un total de douze millions d'écus au moins, mais nous en admettons seulement dix, pour éviter toutes chicane.

Commencez

Commencez par ôter du calcul des produits nets de vos manufactures, quatre millions six cent trente mille deux cent trois écus pour les matières premières; retranchez encore les laines, les cuirs et les toiles, genre de fabriques qui n'a certainement pas besoin de vos soins, et que vous donneroit la seule nature des choses; car enfin, la consommation du peuple et d'une immense armée que vous habillez tous les ans, peut-elle vous manquer ? Nous vous laisserons les manufactures de soie, de coton, et les autres fabriques quelconques. Toutes ces fabriques ensemble, déduction faite des matières premières, calculées d'après vos propres données, très-probablement fausses au désavantage de notre proposition, ne donnent pas une valeur de deux millions d'écus. Encore est-il certain qu'avec de la liberté, vous auriez la plupart de ces manufactures indépendamment de tout encouragement. Notez aussi que ce sont les fabriques de laine qui emploient et nourrissent le plus d'ouvriers; les autres servent uniquement à enrichir quelques entrepreneurs par vos monopoles; elles pompent pour ce petit nombre de privilégiés, la substance la plus pure du peuple que vous leur immolez; elles sont tellement contre nature dans votre pays, qu'il faut en payer la main-d'œuvre aux ouvriers que vous faites venir de l'etranger à des prix insensés. Mais ce qui est bien plus probable, c'est que tous ces résultats proviennent de calculs très-erronés, faits soit pour vous plaire, soit pour gagner frauduleusement les primes que vous avez

la duperie de donner. Il est vraisemblable, on peut dire qu'il est sûr que vous gagnez à peine la moitié de ce qu'on vous porte en compte, que vous êtes trompé sur-tout relativement à ce que vous imaginez vendre à l'étranger. Nous croyons donc être très-tolérans, en allouant un million d'écus de gain réel à vos manufactures forcées.

Et pour gagner ce million, vous payez, vous donnez, vous jetez, tandis que vous pesez sur l'agriculture, qui vous en rapporte dix à douze malgré vos oppressions, et qui vous rendroit le double si vous leviez les entraves qui la gênent, et beaucoup davantage encore si vous employiez avec sagesse à sa plus grande prospérité les sommes que vous dilapidez pour vos manufactures.... Illustres partisans du systême manufacturier réglementaire et prohibitif, prononcez vous-mêmes sur ce parallèle !

Fabriques d'armes de fer et d'acier.

Il ne faut pas oublier, en finissant cet article des manufactures de la Marche, la grande fabrique des armes de Spandow, qui travaille pour toute l'armée; et celle d'acier, de fer, de cuivre et de laiton de Neustadt-Eberswalde. Cette dernière manufacture est très-ancienne; elle a le privilége exclusif de tous les ouvrages de fer dans le pays. On sent bien que si elle étoit bonne, ce privilége seroit inutile; mais on ne réfléchit pas assez combien il nuit à l'agriculteur, en le forçant à prendre de mauvais instrumens qui s'usent rapidement, et avant que les profits toujours lents de la culture aient pu couvrir une telle perte. C'est par ces plaies ignorées et

presque imperceptibles que le paysan s'appauvrit insensiblement, et presque sans s'en douter lui-même : en devenant pauvre, il se décourage; la culture languit, le pays dépérit. L'administrateur aveugle s'en prend à la paresse du colon; mais ce n'est jamais par sa faute que le colon est paresseux ; ce sont uniquement les fausses mesures du gouvernement qui le rendent tel.

Fabrique de montres.

Le roi de Prusse a donné récemment six mille écus pour l'établissement d'une fabrique de montres à Friedricsh-Walde : un si petit objet ne méritoit pas ce don ; il est facile de prévoir que si cette fabrique n'est pas continuellement alimentée par de nouveaux bienfaits, elle ne se soutiendra point. De tous les meubles inutiles, il n'en est pas qui le soit davantage qu'une mauvaise montre. Six mille écus sans doute sont un modique objet pour un souverain; mais pourquoi ne pas les donner à vos sujets, à vos enfans, à vos agriculteurs, plutôt qu'à des Génevois qui n'ont rien fait pour les mériter ? Nous répétons cette observation à tous les paragraphes ; mais, encore une fois, qu'avant de nous la reprocher, on nous en indique une autre plus vraie et plus importante.

VI.

DUCHÉ DE MAGDEBOURG.

Fabriques de Magdebourg.

Le duché de Magdebourg est une province agricole, elle a par conséquent peu de fabriques : voici d'abord la liste de celles de la ville de Magdebourg, comme on la trouve dans la topographie de ce duché (1); mais nous avertissons le lecteur que nous la donnons telle que nous la recevons, sans la garantir; au contraire, nous y trouvons beaucoup d'indices, d'erreurs, de faussetés, et notamment celle-ci, que la valeur des matières premières ne forme pas la moitié de celle des ouvrages.

Quant à la vente au dehors, cela doit s'entendre vraisemblablement ainsi, *hors du duché de Magdebourg*. Il est sûr que les fabricans de cette ville font quelques affaires à la foire de Brunswick; mais elles n'approchent pas même de la somme assignée; et c'est à ce foible commerce, et à des toiles qu'ils envoient à Hambourg, que se bornent toutes les exportations d'ouvrages fabriqués dans le territoire prussien; mais comme le duché est un pays frontière, il est à croire que sa position facilite et multiplie les friponneries de tout genre que la fureur des manufactures, sous l'administration du feu roi, a dû faire naître dans ses états.

Fabriques de Calbe.

Calbe est une petite ville du duché, où se trouvent quelques manufactures de laine; elles s'y sont établies

(1) Pag. 67.

ÉTAT

DES FABRIQUES DE LA VILLE DE M.

FABRIQUES.	IL S'Y TROUVE EN ACTIVITÉ		ON Y A FABRIQUÉ		ON Y A DÉBI
	Métiers.	Ouvriers.	Pieces.	Valeur.	Dans le Pays.
				écus.	écus.
1 Rubans de soie..... 1 moul.	13	15	douzaines..	6500	2500
2 D°. ..... 2 moul.	4	8	.....	...11800	500
3 Bas de soie.....	8	8	douz. .150	3000	2000
4 D°	11	11	145	4350	2460
5 D°.	16	16	314	7850	4050
6 Bas et Bonnets de castor.....	6	6	370	3700	1200
7 Maîtrise des Faiseurs de Bas de laine...	503	528	...11666	...69996	...15996
8 D°. des Tricoteurs de Bas de laine.....	.....	35	155	775	775
9 Etoffes demi-soie et laine.....	99	99	1556	...20595	...13977
10 Serges, Molletons, &c.	30	30	1600	...15000	3000
11 Etamines, &c.....	7	8	118	1335	837
12 Draps.....	71	136	3138	...53695	...38315
13 Indiennes et Perses.....	22	22	1100	...14255	6013
14 D°. D°. et Mousselines.....	24	24	870	...12440	...11210
15 Indiennes, Toile glacée, Bougran, &c...	30	58	4049	8120	830
16 Rubans de fil, de laine et demi-laine...	48	48	.....	...34600	...20500
17 Tisserands.....	183	192	1879	...19658	6650
18 Chapeaux fins.....	.....	7	douz. .156	3744	2808
19 Gants fins.....	.....	14	.....	...40000	...10000
20 Savon verd.....	.....	7	tonn..3790	...14945	8750
21 D°.....	.....	3	1650	7150	5200
22 Faïence.....	.....	37	.....	...13195	...11001
TOTAL.....	1075	1312	.....	..366703	..168572

T

E MAGDEBOURG, EN 1775.

A		VALEUR des MATÉRIAUX	NOMS DES ENTREPRENEURS, ET *ANNÉES* DES ÉTABLISSEMENS.
DÉBITÉ			
Dans Pays.	Au-dehors.		
écus.	écus.	écus.	
.2500	4000	4000	J. C. WIDER.....1754.
..500	...11300	6800	P. WIDER.....1764.
.2000	1000	1800	J. GRANIER.....1728.
.2460	1890	2500	Veuve BRUGIER.....1734.
.4050	3800	4420	J. P. BOUVIER.....1770.
.1200	2500	2100	Le même.....1739.
15996	...54000	...32300	Elle est anciennemunt établie.
..775	.....	420	De même.
13977	6618	9800	M. PASSELER, Conseilleur des Domaines...1732.
.3000	...12000	6000	H. F. WELNMANN.....1766.
..837	498	708	Maîtrise établie depuis long-tems.
38315	...15380	...30000	D°. de même.
.6013	8242	4800	J. C. TELCKI.....1762.
11210	1200	3668	J. C. HAASE.....1767.
..830	7290	3410	C. P. BRAND.....1748.
20500	8600	...13000	Freres SCHIVARZ.....1753.
.6650	...13008	...16000	Maîtrise établie depuis long-tems.
.2808	936	1250	J. PASCAL.....1732.
10000	...30000	...25000	Réfugiés François, Etablis depuis plus de 70 ans.
.8750	6195	...13000	CENNY et BONTÉ.....1736.
.5200	1950	6000	J. L. SPORREN.....1766.
11001	2194	4909	M^r. GUICHARD, Conseiller de la Cour.....1758.
68572	..192601	..191885	

Monarch. Pruss. Tome II in-4°. page 132.

en mil six cent quatre-vingt-sept ; et en mil sept cent soixante-dix-neuf, elles employoient cent trente-quatre ouvriers, et trois cent quatre-vingt-six fileurs, suivant la topographie de Magdebourg (1), où il est dit qu'on y a travaillé trois cent quarante-un mille sept cent vingt-six livres pesant de laine, et qu'on y a fait trois pièces de drap, six mille neuf cent soixante-quatre de frises, et trente-sept de flanelles, valant soixante-cinq mille sept cent cinquante-six écus, dont on a vendu pour trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix écus dans le pays, et pour trente-un mille neuf cent soixante-six au dehors.

Il y a certainement de l'erreur dans quelques-uns de ces nombres, à moins qu'on ne suppose que les fileurs aient été employés pour d'autres fabriques que celles du lieu. De trois millions sept cent soixante-quatorze mille cinquante-six livres pesant de laine, on a fait dans la Marche électorale, en mil sept cent quatre-vingt, quarante-un mille cent soixante-une pièces de drap, trois cent cinquante-quatre d'étamine, onze mille neuf cent quatre-vingt-une de frises et de flanelles, quatre-vingt-un mille quatre-vingt-dix-sept de serges, camelots, etc. douze mille sept cent quatre-vingt-treize douzaines de bas, et cent quarante-cinq mille cinq cent soixante chapeaux. Comment n'auroit-on fait que l'ouvrage ci-dessus mentionné avec trois cent quarante-deux mille livres de laine ? Les prix nous paroissent aussi exagérés.

(1) Pag. 85.

Il y a des tisserands et des drapiers établis dans quelques autres villes du duché, qui ne méritent pas une notice particulière; mais il est encore dans cette province deux branches d'industrie qu'il faut noter.

Salines. L'une, autrefois immense, a procuré à la ville de Halle des richesses et une considération, que ni son université, ni sa maison des orphelins ne lui rendront; mais depuis que les rois se sont emparés du commerce du sel, cet ingrédient absolument nécessaire à l'homme, et sur-tout à l'agriculteur, tous les endroits à grandes salines ont été appauvris ou ruinés. Il en est de même de Halle: on y cuit, pour le compte du roi, quatre mille sept cents lasts, chacun de six cents livres; le gouvernement en prend encore deux cents des propriétaires des salines; onze cents lasts vont par terre dans les marcgraviats en Franconie; le reste se débite dans les provinces prussiennes. Les salines des particuliers ont cependant quelques autres débouchés que cette fourniture de deux cents lasts; elles ont envoyé en mil sept cent quatre-vingt, trente-deux mille sept cent vingt-huit pains de sel en Saxe, et douze cents lasts pour le compte du gouvernement dans la Prusse occidentale. Des revenant-bons de cette nature, et le débit dans quelques pays qu'ils ont su se conserver, forment les seuls débouchés qui leur restent, et réduisent à bien peu de chose cette fabrication, qui pourroit être si riche.

Amidon et poudre à poudrer. On fait enfin à Halle, mais bien plus à Glaucha qui en est très-voisin, de l'amidon et de la poudre à poudrer

excellente ; ils se vendent au loin dans tout le nord de l'Allemagne. Des établissemens pareils, formés dans d'autres pays, en ont un peu resserré le débit ; mais il est encore considérable : aussi Glaucha, qu'on peut regarder comme un faubourg de Halle, est-il devenu riche et peuplé.

C'est proprement à Glaucha qu'est située la fameuse maison des orphelins de Halle : cet institut immense peut être regardé comme une grande fabrique. Il a une imprimerie pour des bibles, dont on a vendu depuis soixante années, un million deux cent quatre-vingt-six mille trois cents exemplaires, ce qui fait vingt-un mille huit cents exemplaires par an, sans compter le nouveau testament et des pseautiers, dont on a vendu sept cent onze mille cent exemplaires. Cette maison possède encore une apothicairerie, qui débite en monopole certains médicamens auxquels le public a confiance, parce qu'elle en a le secret vrai ou prétendu. Ces espèces de fabriques rendent cet institut, à la prospérité duquel l'esprit religieux veille très-soigneusement, le plus riche de ce genre qu'il y ait en Allemagne.

Imprimerie de la maison des orphelins.

VII.

PRINCIPAUTÉ DE HALBERSTADT.

Nous n'avons pas été en état de donner des détails exacts sur l'agriculture et sur les productions de cette petite province prussienne ; nous ne sommes pas plus instruits relativement à ses manufactures.

La principauté de Halberstadt est au reste un canton presque entièrement agricole. Il y a dans la ville de ce nom une colonie françoise, et par conséquent quelques ouvriers en chapeaux, en gants, en bas, etc. Quelques fabricans en laine sont établis dans les petites villes d'Oschersleben, d'Aschersleben, d'Osterwick, etc. ; mais cela ne forme certainement pas un objet important. Un article beaucoup plus intéressant pour cette province, c'est le lin qui s'y file, et qui se transporte sous cette forme à Brunswick, d'où le commerce l'envoie là où ses besoins l'appellent. Tout un pays, quelque immense qu'il puisse être, participant aux avantages de cette fabrication, elle est prodigieusement répandue, et par conséquent il n'est pas possible, par son étendue même, d'en évaluer les produits. Le gouvernement le tenteroit en vain ; il risqueroit gratuitement de ruiner cette industrie féconde. Le commerce lui-même ne peut qu'imparfaitement l'apprécier. A la vérité, presque tous les fils de

la principauté de Halberstadt vont à Brunswick ; mais là, ils se mêlent à ceux de ce duché, ou même des autres provinces adjacentes. Comment distinguer ceux de la première dans cette masse ? Il faut donc se contenter de savoir que cette production rapporte beaucoup à cette petite province, et quelle est même l'objet de la seule industrie fabricante, dont elle retire une assez grande utilité pour mériter qu'on en fasse mention. Cependant, la principauté d'Halberstadt n'est pas comparable à cet égard aux provinces d'au-delà du Weser, auxquelles nous allons passer.

VIII ET IX.

PRINCIPAUTÉ DE MINDEN ET COMTÉ DE RAVENSBERG.

Importance de la culture du lin.

Réunies dans leur gouvernement, ces deux provinces le sont également dans le genre de leur industrie. La même production est la cause de leur aisance et de leur population : c'est le lin.

Pour se faire une idée des richesses dont la nature a placé le développement dans la culture de cette plante, il ne faut pas oublier combien ces deux provinces sont petites. La principauté de Minden a trente-un milles carrés, et cinquante-huit mille habitans ; et le comté de Ravensberg vingt milles carrés, avec soixante-quatorze mille habitans. Celle-ci, qui

est la plus petite, ne seroit pas la plus peuplée, si elle ne surpassoit de beaucoup l'autre dans ce genre d'industrie. La capitale du comté, la ville de Bielfeld, a des blanchisseries aussi vastes qu'excellentes. En mil sept cent cinquante-sept, les troupes françoises arrivèrent devant cette ville dans le temps où toutes les toiles étoient étendues : les blanchisseries furent impitoyablement pillées; et cet événement, suivi des maux incalculables d'une guerre de sept années, pensa ruiner le commerce des toiles à jamais. Le courage, l'habileté, les capitaux des marchands de Bielfeld, et bien plus que tout cela, la nature, qui a donné au comté de Ravensberg d'excellens matériaux pour ce commerce, ont réparé ces malheurs. Aujourd'hui, Bielfeld vend annuellement des toiles au moins pour deux millions de livres, et communément pour davantage. Il est des années où les exportations de cette ville montent jusqu'à trois millions et demi de livres.

Un allemand qui a décrit les manufactures du comté de Ravensberg, dans le magasin de Westphalie (1), s'extasie sur l'excellence de la fabrication du lin ; et voici une des raisons qu'il donne de son enthousiasme. *L'ouvrage*, dit-il, *ne passe que dans son dernier état de perfection dans les mains de l'acheteur étranger, et l'on y gagne ainsi toute la main-d'œuvre.* Il trouve aussi un très-grand avantage, en ce que cette manufacture est prodigieusement répandue.

(1) N°. 11 et suiv.

Ce dernier point est d'une grande vérité, et nous le prouverons jusqu'à l'évidence par les résultats que présentent les faits. L'autre proposition est vraie aussi ; mais il faut soigneusement se garder de se laisser trop éblouir de cet avantage, et ne pas s'engager dans de fausses mesures, par un desir trop violent de se le procurer : tâchons de déterminer le juste milieu.

Détails sur la fabrication du lin et son influence.

Le comté de Ravensberg débite la plupart de son lin fait et ouvré. La principauté de Minden vend beaucoup moins de toiles, et beaucoup plus de lin filé. « Il » seroit à souhaiter (1), dit M. Normann, qu'on fabriquât » plus de toiles dans la principauté de Minden, et qu'on » y établît des manufactures de rubans, de fil et autres, » afin que cette province retirât encore plus de profit » de son lin «.

Si cela pouvoit s'exécuter par un souhait ; si ce moyen peu pénible, suffisoit pour établir des manufactures et leur procurer du débit, assurément la chose vaudroit la peine d'être desirée. Mais si par ce souhait, on invoque des mesures du gouvernement, pour introduire et soutenir de telles manufactures, pour obliger les particuliers à changer en toiles, en rubans, etc., les fils qu'ils vendent, on risqueroit de réaliser la fable de la poule aux œufs d'or. Songez que les traficans ou consommateurs qui veulent vos fils, ne veulent peut-être ni vos toiles, ni vos rubans ; et certes si vous n'êtes

(1) Pag. 1173.

pas sûr de trouver des débouchés pour vos productions entièrement ouvrées, il vaut mieux en trafiquer dans un état imparfait, que de ne les point vendre.

La manufacturation du lin joue un rôle important dans le nord de l'Allemagne. Cette plante y réussit presque par-tout. Il est des contrées qui lui conviennent si bien, qu'elle y acquiert sans peine une finesse et une beauté exquises. Il en est d'autres où elle est médiocre ; et enfin d'autres encore où elle est tout-à-fait grossière. Mais, comme depuis le sac où l'on emballe le sucre et le café, jusqu'à la batiste dont se vêtit l'opulence, la toile sert à des usages innombrables ; toutes les toiles ont leur emploi, toutes sont recherchées, de quelque degré de finesse ou de grossiéreté qu'elles se trouvent.

Le grand avantage de la production qui la donne, nous l'avons vu, c'est que la même main qui la sème et la cultive, peut lui donner la première manufacturation. Pour peu que le champ qu'un cultivateur a semé soit vaste, ses bras et ceux de sa famille ne suffisent pas à cet ouvrage ; mais il est si facile, que tout le monde en est capable ; de sorte qu'il trouve autour de lui des mains prêtes à lui acheter le surplus de cette matière, et à se faire un moyen de subsistance de sa première fabrication. C'est ainsi que la récolte du lin se répand en un moment dans toute l'étendue d'un pays, dont il occupe en quelque sorte tous les bras. Ce travail n'est ni fort prompt, ni très-lucratif, et c'est-là peut-être encore un de

ses avantages ; mais il est à tout moment sous la main : il peut remplir tous les instans qui, sans cette occupation, seroient vides. On le laisse dès qu'on a quelque chose de mieux à faire ; on le reprend, dès que ce mieux souffre la moindre interruption. Quel avantage immense qu'un moyen si facile, si infaillible de procurer la subsistance à tout un peuple, d'employer tous les momens perdus de la vie ; de rendre utile jusqu'aux vieillards, jusqu'aux vieilles femmes, jusqu'aux enfans, jusqu'aux foibles, jusqu'aux infirmes ; de fournir aux êtres les plus déshérités de la nature, une subsistance fondée sur leur travail ! Quel bienfait de préserver tout un pays de l'oisiveté, et des maux qui marchent à sa suite ! Si les crimes sont très-rares dans l'Allemagne protestante ; si par-tout, hors dans les grandes villes, vous pouvez voyager en sureté dans quelque costume que ce soit ; si les habitans, en sortant d'une maison, ne la ferment pas, et mettent seulement un bâton (1) devant la porte, pour avertir qu'il n'y a personne, et que ce bâton soit respecté comme un signe sacré, ce qui se voit très-communément en Westphalie, c'est probablement à la culture et à la fabrication du lin qu'on le doit. Les voleurs, les brigands, en très-petit nombre, qu'on trouve dans l'Allemagne protestante, sont ou des déserteurs (l'oppression fut toujours la mère des crimes), peut-être

(1) Un manche à balai.

quelques-uns de ces juifs condamnés, par des persécutions si longues et si universelles, à la misère et à la filouterie ; ou des natifs des provinces catholiques, dans lesquelles l'homme n'est pas, à beaucoup près, aussi heureux, aussi industrieux, aussi diligent ; où le nombre des fêtes l'entraîne à l'oisiveté, etc. Le reste enfin est composé de ces hommes mal nés, que la nature produit en tout pays, mais par-tout en petit nombre.

L'inflexible équité dont nous ferons profession jusqu'au tombeau, nous empêche de passer sous silence que l'objection la plus spécieuse contre les argumens des zélés promoteurs, parmi lesquels nous tenons à honneur d'être comptés, de la réforme politique des juifs, c'est qu'ils ne se sont jamais jetés dans cette branche d'industrie qui a le lin pour objet, et qui jamais ne leur a été fermée. Mais loin d'en conclure qu'ils sont courtiers, receleurs, filoux par nature, ce qui est absurde jusqu'au ridicule, nous trouverons seulement dans ce triste fait, une preuve que la justice et la liberté ne peuvent pas s'accorder par parties ; qu'il faut rendre aux hommes toute leur dignité pour les améliorer ; que l'ignorance et les préjugés, enfans et satellites vigilans du despotisme, se gardent bien d'oublier ce que, dans ses préceptions tyranniques, il a pu négliger ; que le juif ne travaille point avec le chrétien, parce que le chrétien ne veut point travailler avec le juif ; qu'en un mot, les dénominations ennemies suffisant pour diviser les hommes, et la désunion pour les corrompre,

il faut imputer uniquement aux outrages que sont contraints d'endurer les juifs, ceux de leurs torts même auxquels ils ne paroissent pas nécessités.... Voilà ce que nous croyons, et non pas qu'une race d'hommes ait été plus qu'aucune autre, destinée par la nature à filouter.

Mais si l'avantage de la manufacturation du lin est grand en lui-même, et considéré sous le seul rapport de travail, il est aisé de sentir quelle masse immense d'ouvrages fournira chez une nation le résultat de toutes les heures perdues de ceux qui ont d'autres travaux, et de tous les momens de ceux qui ne peuvent exécuter que celui-là. On ne sera donc pas étonné de trouver que chez les peuples fileurs, le commerce des fabrications de cette espèce fasse communément, dans sa totalité, un objet énorme, bien que par lui-même, et considéré isolément, il soit peu de chose. En effet, après l'agriculture, rien au monde ne produit autant que la filerie.

Nous disons la filerie; car il ne faut pas oublier qu'elle est la partie la plus utile de toute la suite de travaux qu'exige la fabrication du lin depuis sa récolte jusqu'à ce qu'il soit métamorphosé en toile. Tout le monde peut filer, et peut apprendre à filer; mais le métier de tisserand, quoique assez facile, n'est pas aussi à la portée de tous les hommes, et ne peut pas être aussi aisément exercé. Il faut un

métier, il faut une espèce d'atelier, il faut des préparatifs assez longs pour mettre le fil en toile; tout cela empêche l'art du tisserand de se répandre dans un pays avec une aussi grande généralité que l'art de filer : il est vrai que cet inconvénient tient beaucoup au tissu. Le beau, le fin est difficile et requiert de l'art, ensorte qu'il faut un homme uniquement voué à cette partie. Le tissu grossier n'offre point de difficultés, et le même paysan qui laboure et récolte en été, peut tisser en hiver : aussi voyez-vous que dans les pays où l'on fait de la toile fine, il y a moins de tisserands, et ils sont tous voués à cette partie de leur profession; au lieu que dans ceux où les tissus sont grossiers, il y en a davantage, et beaucoup d'individus s'y servent de ce métier comme d'une ressource pour l'hiver.

Votre premier soin doit donc être d'assurer à votre peuple le profit de la filerie : s'il est en état d'y joindre celui de la tisseranderie, tant mieux sans doute; ne l'en empêchez pas, encouragez-l'y même, mais seulement, comme en Silésie, en desserrant, en brisant les entraves de la liberté. Abolissez les maîtrises, laissez quiconque le desire se faire tisserand, et s'établir où il lui plaira; allez jusqu'à le dispenser, lui et ses enfans, de l'enrôlement et des corvées; mais si cela ne suffit pas, arrêtez-vous, n'ôtez pas à votre peuple le grand avantage de la filerie, dans la vue douteuse de lui en donner un plus grand encore par la tisseranderie. Eh ! la chose ne parle-t-elle pas de soi ? Vous, administrateurs, êtes-vous

êtes-vous marchands ?, connoissez-vous, pouvez-vous connoître tous les replis du commerce? savez-vous à qui votre peuple vend ses fils? Savez-vous à qui les revendent ceux qui les achettent? On fait hors de chez vous des toiles de vos fils; ce sont sans doute des tisserands qui reçoivent ces fils en dernière main. Il n'y a peut-être de contact entre vos fileurs et les consommateurs des toiles fabriquées de leur ouvrage, que par ces tisserands : alors, en fermant ce débouché, vous anéantissez la vente des fils; ces consommateurs ne voudront pas de vos toiles : elles ne sont pas aussi belles, aussi à leur gré, à leur habitude. Croyez-vous que ces tisserands viendront apprendre aux vôtres à satisfaire les fantaisies de leurs chalands? Vous ne pouvez avoir le mieux; gardez le bien, le grand bien que vous avez, ne lâchez pas le corps pour courir après l'ombre.

Il en est de même de la toile fine et de la grossière : sans doute la première a une plus grande valeur que la seconde. Nous savons qu'en Hesse de prétendus hommes d'état ont proposé d'obliger le paysan à fabriquer des toiles fines, au lieu des grosses toiles d'emballage qui s'y font en quantité; mais la Hesse ne rapporte point assez de lin de la qualité nécessaire pour faire des toiles fines; mais les acheteurs des toiles grossières n'en voudroient pas de fines; mais l'homme qui sait filer de la bourre, celui qui sait fabriquer des toiles grossières, ne sait pas filer des fils délicats ou faire de la toile fine; mais enfin, les Hessois regagnent par la facilité, la promptitude et

la quantité de l'ouvrage, ce qu'ils perdent par sa grossièreté : car pourquoi la toile fine coûte-t-elle plus que la toile grossière ? parce qu'on met plus de temps à sa fabrication. Les entrepreneurs, les ouvriers doivent vivre pendant ce temps ; et c'est la somme des matériaux et des alimens consommés durant le travail, qui fait la différence du prix. Il en est de la finesse et de la grossiéreté des toiles, comme de la tisseranderie et de la filerie.

Il peut arriver qu'avec de beau lin et de bons tisserands, on n'ait point de blanchisseries, ou que l'on n'en ait que de mauvaises : alors on vendra des toiles grises à des gens qui les blanchiront ; et cela ne vaut-il pas mieux que de n'en pas vendre du tout ?

Le lin fait donc une des grandes richesses du cultivateur dans le nord de l'Allemagne. Malheureusement pour l'espèce humaine, ce n'est qu'une ressource contre la misère, et non un moyen de bien-être. Les impôts directs, les corvées, les servitudes de tout genre, écrasent le cultivateur allemand, qui paie encore les impôts indirects dans tout ce qu'il achète, soit pour sa nourriture, soit pour son habillement ; et pour comble de ruine, il n'ose pas vendre ses productions où et comme il le veut ; il n'ose pas acheter ce dont il a besoin aux marchands qui pourroient lui livrer au meilleur prix. Toutes ces causes le minent insensiblement, et il se trouveroit hors d'état de payer les impôts directs à

l'échéance, sans la filerie ; elle lui offre une ressource, en occupant utilement sa femme, ses enfans, ses servantes, ses valets, et lui-même : mais quelle pénible vie, même aidée de secours!

En été, il travaille comme un forçat au labourage et à la récolte ; il se couche à neuf heures et se lève à deux, pour suffire aux travaux : en hiver il devroit réparer ses forces par un plus grand repos ; mais il manquera de grains pour le pain et pour les semailles, s'il se défait des denrées qu'il faudroit vendre pour payer les impôts. Il faut donc filer pour suppléer à ce vide ; et comme la nature de la chose rend ce travail peu lucratif, il faut y apporter la plus grande assiduité.

Aussi le paysan se couche-t-il en hiver à minuit, une heure, et se lève à cinq ou six ; ou bien il se couche à neuf, et se lève à deux, et cela tous les jours de sa vie, si ce n'est le dimanche. Ces excès de veille et de travail usent la nature humaine, et de-là vient qu'hommes et femmes vieillissent beaucoup plus tôt dans les campagnes que dans les villes. Si les administrations étoient plus humaines, si les gouverneurs des nations se rapprochoient, par les sentimens et la raison, du reste de l'espèce, le paysan fileur pourroit être très-heureux, parce que les profits de la filerie lui serviroient à augmenter le capital de sa culture, et par conséquent ses produits : le pays en seroit mieux et plus richement cultivé. Mais dans l'ordre actuel, le colon n'en

retire d'autre avantage que celui de n'être pas aussi misérable qu'il le seroit sans la filerie, et de fournir aux gouvernemens un moyen de le pressurer mieux, sans le réduire absolument à mourir de faim et de misère. Il n'y a que peu de contrées où le lin et la toile acquièrent un tel degré de beauté, qu'il en résulte un avantage assez sensible pour former une exception aux tristes vérités que nous venons d'exposer.

Après ces détails sur le lin, et son influence pour l'espèce humaine en Allemagne, nous allons énoncer les sommes que cette production rapporte, année commune, à la principauté de Minden et au comté de Ravensberg.

Produits de la fabrication du lin.

PRINCIPAUTÉ DE MINDEN.

VILLES.	LIVRES tournois.
Minden vend pour.....	360,000 de fil.
Rhaden, pour.....	132,000 de fil f. 148,000 de toile grise de chanvre.
Lubbeckc, pour.....	160,000 de fil.
Hansbergen, pour.....	20,000 de fil.
Petershagen, pour.....	1,000 de fil.
Vlotho, pour.....	100,000 de fil f. toile.
TOTAL.....	921,000

COMTÉ DE RAVENSBERG.

VILLES.	LIVRES tournois.
Bielefeld, année commune, pour.	2,500,000 de toiles blanches.
Hervorden, pour.	50,000 de toiles blanches. 250,000 de fil.
Oldendorf, pour.	10,000 de toile grise f. 55,000 de fil.
Halle, pour.	120,000 de fil f. 100,000 de toile grise.
Werther, pour.	160,000 de fil.
Bergothzhausen, pour.	60,000 de toile grise f. 25,000 de fil.
Yersmold, pour.	340,000 de toile grise.
Enger, pour.	140,000 de fil.
Bunde, pour.	180,000 de fil.
TOTAL.	3,990,000

Au reste, cette immense manufacture est ancienne : dès avant la guerre de trente ans, on cultivoit du chanvre dans ces provinces, et l'on en faisoit de cette toile grise que l'on nomme dans le pays, je ne sais pourquoi, *Loewendlinnen*, toile au lion, ou toile de Louvain : dès-lors il s'en exportoit une grande quantité ; et, comme on voit par la liste ci-dessus, le débit en est encore considérable.

Réglemens du grand électeur, et leur influence.

Lorsque le grand électeur se mit en possession de ces provinces, l'utilité de cette fabrication n'échappa point à son œil d'aigle ; il se plaisoit à nommer le comté de

Ravensberg *son cher petit pays à fil et à toile* (1). Il y fit une institution que l'on vante beaucoup, et que l'on soutient être absolument nécessaire au commerce des toiles : c'est un bureau public d'aunage et de vérification, où l'on examine leur qualité et leur longueur; on y appose ensuite un sceau, au moyen duquel l'acheteur est sûr que la toile est d'un bout jusqu'à l'autre de telle et telle qualité, et porte les dimensions requises. Il est inutile de dire que le marchand ou le fabricant doivent payer pour cet examen : où le gouvernement fait-il gratuitement quelque chose pour le bien des peuples ? Le petit traité sur les fabriques du comté de Ravensberg (2), d'où je tire ce fait, exalte infiniment l'influence salutaire de cet arrangement; il parle avec le même enthousiasme de quelques autres réglemens du même genre, et particulièrement des soins que prit ce grand prince pour concilier et fixer les droits des villes et ceux du plat pays à l'égard de la fabrication.

Frédéric-Guillaume, le grand électeur, fut peut-être l'homme le plus vraiment habile de son siècle; ses lois sont presque toutes sages, douces et modérées: mais, tourmenté de l'activité de son ame sublime, il fut trop saisi de l'idée de faire, d'opérer, de travailler au bien-être des hommes; en un mot il voulut trop gouverner. Peut-être cette maladie, si funeste aujourd'hui,

---

(1) *Kleine ſpinn und Linne land.*

(2) Magasin de Westphalie, n° 4, pag. 97.

étoit-elle moins pernicieuse dans un temps encore enveloppé de beaucoup d'ignorance, et où l'esprit de brigandage et de fourberie, suite éternelle de la violence et de l'oppression, n'étoit point refréné. Il est donc très-possible que cet établissement de vérificateurs publics ait produit alors des effets utiles pour le commerce des toiles, mais nous osons assurer qu'il est au moins inutile aujourd'hui.

Le commerce ne sauroit se soutenir sans bonne foi, c'est un axiome universellement reconnu : les tisserands vendent au marchand du pays ; le marchand du pays, à celui de Hambourg, de Bremen, d'Hollande, d'Elberfeld, contrées qui forment les principaux débouchés des toiles et des fils de la Westphalie. Un envoi de toiles fausses ruinera le crédit du marchand, qui, par conséquent, a le plus vif intérêt à vérifier la mesure et la qualité des fils et des toiles. Et pourquoi ne le pourroit-il pas aussi bien que le vérificateur public ? Il le pourra mieux : c'est son métier, c'est la chose qu'il a étudiée, qu'il connoît à fond, et de plus, c'est son affaire ; il sera incorruptible, car il y va de son propre intérêt. — Mais combien ne faut-il pas de temps pour examiner et mesurer la toile pliée ? — En faut-il moins au vérificateur public qu'au marchand ? Et croyez-vous de bonne foi qu'il n'en coûte pas plus cher au marchand pour faire vérifier la toile, que pour la vérifier lui-même ? Ce seroit bien mal connoître le gouvernement et ses ayans cause.

Le grand électeur établit un bureau d'examen pour

les toiles en mil six cent cinquante-deux à Bielefeld : le commerce des toiles augmenta..... Mais n'étoit-il pas naturel que la paix faite depuis quatre ans, après trente années d'une guerre continuelle, que cette paix qui ranima le commerce dans toute l'Europe, influât sur celui des toiles dans le pays de Ravensberg? Un progrès si naturel ne seroit-il pas arrivé dans tous les cas, et quand le grand électeur auroit tout laissé sur l'ancien pied ?.... Quoi qu'il en soit, il attribua lui-même ce succès aux mesures qu'il avoit prises, et en mil six soixante-dix-huit, il établit des bureaux pareils dans les districts de Versmold, Bergholzhausen, Eldendorf, Vlotho, et dans la ville de Hervorden.

Au travers des obscurités, souvent assez voisines du galimatias de l'auteur que nous avons cité, nous voyons cependant qu'il fallut dans la suite renoncer à un réglement du grand électeur, et que ce fut au très-palpable avantage du pays qu'on l'abandonna. Voici les propres mots de l'écrivain, afin que le lecteur puisse prononcer lui-même.

» Son sage plan (du grand électeur), dit-il à l'endroit » cité, éloigné de tout changement forcé et de toute opéra- » tion prématurée, surmonta tous les obstacles, et sur-tout » la jalousie des habitans des villes, qui s'opposoit à l'ac- » croissement des fabriques du plat pays. Jusqu'à ce que » les fabriques des villes fussent suffisamment fondées, » il soumit celles des campagnes à des restrictions plus » apparentes que réelles, qui devoient cesser comme

elles

» elles eussent cessé d'elles-mêmes, dès que les fabriques » des villes n'auroient pas fourni ce qu'exigeoient les » demandes du commerce. Cette heureuse époque arriva » sous son successeur Frédéric Ier, roi de Prusse, qui, » grace à l'accroissement du commerce des toiles, put » lever toutes les restrictions dont cette espèce de ma- » nufacture étoit grevée, et accorder aux tisserands du » plat pays la permission d'augmenter le nombre de leurs » métiers à volonté, tandis qu'autrefois ils avoient été » circonscrits dans de certaines limites. «

Il est difficile de déraisonner plus complètement que ne le fait ici l'auteur que nous citons..... Un prince restreint les manufactures jusqu'au moment où il ne peut plus les contenir dans des bornes artificielles ; et vous prétendez qu'il a encouragé ces manufactures ! Quand son successeur, ou plus éclairé, ou forcé par les circonstances, laisse à ces manufactures la liberté qu'elles auroient dû avoir dès le commencement, vous en attribuez la gloire à son prédécesseur ! vous dites : L'HEUREUSE ÉPOQUE VINT ! Mais si les gouvernemens pouvoient ce que vous leur attribuez, ils devroient faire naître cette époque : cela n'est pas en leur puissance sans doute; ils ne font pas plus arriver dans leur pays les manufactures et le commerce par leurs lois coërcitives, qu'ils ne font entrer par les mêmes voies de bons chrétiens dans le sein de la vraie église. L'un et l'autre sont l'effet des dons de la nature, des graces de la divinité : mais ce que peut, ce que doit une administration sage, c'est de

laisser entrer, d'ouvrir toutes les portes, soit du commerce, soit de l'église, aux chrétiens, aux hommes, par une entière liberté de travail et de conscience. Frédéric-Guillaume le Grand suivit les anciens préjugés dans ses ordonnances. Son successeur, auquel les états prussiens doivent beaucoup plus de bons règlemens de commerce et d'industrie qu'on ne le pense communément, prit les seules mesures vraiment utiles et sages, en laissant la plus grande liberté aux fabrications de lin de s'établir où et comme chaque individu le voudroit. Le résultat a démontré encore ici la sagesse de cet arrangement, semblable à celui que l'on suit à cet égard en Silésie, par un succès tel, que la prospérité de cette immense fabrique va toujours en augmentant, sans qu'elle ait le moindre besoin des secours du souverain. Les blanchisseries d'Hervorden prennent tous les jours plus de faveur, et le commerce des toiles de cette ville croît sans cesse.

Raffinerie de sucre.

Le reste des manufactures de ces contrées est peu de chose. Il y a une raffinerie de sucre à Minden, qui prétend livrer annuellement pour sept cent soixante mille livres de sucre, dont six cent mille livres se débitent au dehors, et cent soixante mille dans le pays. Si ce calcul est juste, il prouve qu'il entre beaucoup de sucres étrangers dans ces deux provinces prussiennes ; car, cent trente-deux mille individus consomment certainement de nos jours, pour plus de cent soixante mille livres

de sucre par an : il est vrai que le miel peut resserrer cette consommation.

Toutes les autres fabriques sont si peu importantes, qu'elles ne méritent pas qu'on en fasse mention. Le petit nombre de drapiers, de chapeliers, et autres ouvriers en laineries, ne consomme pas, à beaucoup près, les laines de la province, ni les tanneurs et les mégissiers ses cuirs : le surplus sort donc de manière ou d'autre.

Nous supposons qu'on ne veut rien changer à cet ordre de choses, pour laisser les débouchés de ces contrées aux fabriques des provinces qui forment le corps de l'état, et nous n'en croyons les premières que plus heureuses : elles s'enrichissent de l'industrie qui leur est naturelle; elles achètent ce qu'elles produiroient ou fabriqueroient mal, pour mieux vendre ce qu'elles produisent ou fabriquent bien; et telle est la marche de la nature, la seule sage, la seule sûre, la seule vraiment utile.

X.

LES COMTÉS DE TECKLENBOURG ET DE LINGEN.

Ces petites provinces ont le même genre d'industrie que les deux contrées que nous venons de décrire : nous avons vu qu'elles pourroient être encore mieux cultivées qu'elles ne le sont. Leur population est

cependant considérable : elles ne la doivent qu'à la culture et à la manufacturation du lin, seul genre d'industrie qu'on y connoisse. Nous ignorons à quoi s'en monte le débit.

XI.

LA PRINCIPAUTÉ D'OSTFRIESE.

Cette province est sur-tout agricole, et, si l'on veut, commerçante ; les manufactures y sont un très-petit objet.

Fabriques de toiles.

Elle a deux cent seize métiers en toile, tous établis dans le bourg de Leer. On y fabrique des toiles très-fines, dont quelques-unes s'élèvent jusqu'à huit livres l'aune : toutes ces fabrications vont à Amsterdam, mais nous en ignorons la valeur totale.

Autres fabriques.

Il y a en outre dans la province dix-huit métiers en laineries, trente-huit de bas de laine, et six de futaine.

Tous les ouvriers, y compris ceux en toiles, forment le nombre de mille cinquante-quatre.

Ce sont encore les fabriques des autres provinces prussiennes qui fournissent à ce canton tout ce qu'il ne reçoit pas en fraude ; et nous pensons qu'ainsi que l'on compte pour étrangers dans l'armée prussienne les enrôlés nés dans ces provinces, on compte pour débité chez l'étranger tout ce qu'on y envoie d'ouvrages manufacturés.

XII.

COMTÉ DE LA MARCK.

Lorsque la nature a jeté l'homme dans des contrées stériles, il a recours à l'industrie pour subsister: il tire du sein de la terre des productions d'un autre genre, et leur donne une forme agréable, qui puisse plaire aux habitans des pays riches en subsistances, et les engager à lui en fournir. Aussi les contrées stériles ont-elles en général de très-grandes et belles manufactures, lorsque les tyrannies politique et religieuse n'y mettent point d'obstacle.

Le comté de la Marck en fournit une nouvelle preuve: nous avons vu qu'il étoit divisé en deux parties, coupées par la Roer; l'une fertile, au nord de cette rivière, qu'on nomme le Hellweg, ou le grand chemin, parce que le grand chemin qui mène du Weser au Rhin y passe; l'autre au sud, nommée le Sauerland. La première a quelques petites fabriques de laineries et de toile, mais de peu d'importance. On y trouve les salines de Unna, dont tout le profit est pour le souverain. L'autre partie, montueuse, couverte de bois, froide, stérile, où il ne croît qu'un peu d'avoine et quelques patates, avec beaucoup de glands, dont on nourrit un grand nombre de porcs, renferme les manufactures, et des manufactures vraiment importantes.

Fabriques d'Iserlohn.

Iserlohn est une ville riche, jolie, commerçante et manufacturière: elle contient sept à huit cents maisons; elle a trente moulinets pour des rubans de soie; des fabriques considérables de velours; des teinturiers très-accrédités; enfin il s'y est établi depuis peu plusieurs fabriques d'indiennes et d'autres étoffes mêlées de soie et de coton. Les marchands de cette ville commerçante vont à toutes les grandes foires, et toujours à cheval, en petites caravanes.

Outre ces manufactures à métiers, il y a dans cette ville beaucoup de fabriques du règne minéral, en laiton et en fer. On y fait du fil de laiton, des crochets, des épingles, des boucles, des tabatières de ce métal. En fer, on fabrique des hameçons, dont une espèce pèse un quart de livre, et va aux Indes. La maîtrise des ouvriers en fer, qui consiste en forgerons et affineurs, forme plus de cent familles.

Il y a encore de bonnes fabriques d'aiguilles dans cette ville, et celles d'Aix-la-Chapelle et d'autres lieux en tirent presque tous les fers dont ils ont besoin. Enfin Iserlohn, resserré dans les montagnes, et situé dans une contrée rude et difficile, a su se procurer un commerce d'entrepôt considérable, pour lequel ce lieu ne sembloit pas fait.

Autres fabriques.

Hagen, ville de deux cent vingt-quatre maisons, et Schwelm, de deux cent vingt-neuf, ont des blanchisseries, des fabriques d'étoffes mêlées, et une infinité de fabriques de fer. Hattingen, ville de trois cent soixante-quatre

feux, a des manufactures de laine, de coton et de toile. Notez que dans tous ces endroits, les trois religions ont un exercice parfaitement libre.

Ce sont au reste les fabriques du règne minéral qui ont le premier rang dans ces pays: les montagnes abondent en métaux, et principalement en fer. Celui connu sous le nom de fer d'Osemund, qui est particulièrement propre à la fabrication du fil de fer et d'acier, y abonde. Nous trouvons des détails précieux sur ce fer dans l'ouvrage de M. Normann (1): M. de Heinitz s'est bien gardé de les donner dans son mémoire, et nous allons en conséquence les placer ici. Fer d'Osemund.

» Les martinets du fer d'Osemund, au nombre d'une » vingtaine, sont tous situés au Sauerland, vers la fron- » tière du comté de Nassau, dans une contrée très- » montueuse, mais pleine de bois de haute futaie, et » où, par conséquent, les charbons ne sont pas chers. » Les paysans du comté de la Marck vont chercher sur » leurs chevaux, dans le pays de Nassau, le fer en gueuse » triangulaire, tel qu'il sort du fourneau, et le portent » au martinet d'Osemund le plus voisin. Cela leur four- » nit un gain sans lequel ils subsisteroient très-mal » dans leur pays stérile, duquel ils négligent même de » tirer le produit dont il seroit susceptible. Un martinet » d'Osemund appartient en commun à trois ou quatre » paysans: chacun d'eux a son magasin de charbon,

(1) Pag. 1135.

» son magasin de fer brut et fabriqué ; chacun forge
» tout le temps qui lui est fixé pour sa part. Un paysan
» qui fait cet ouvrage ou ce commerce, se nomme dans
» le pays un *Reitmeister*. «

» Il forge lui-même comme maître de la forge, ou
» bien il y fait travailler ses valets. Le marteau sous
» lequel le fer brut se forge ainsi, pèse entre quatre à
» cinq cents livres. On fond la gueuse dans la fournaise,
» et on la forge en barre : cette seconde fonte par la
» forge épure davantage le fer, c'est-à-dire, que l'on en
» tire ainsi les scories de matières vitrifiables, mêlées
» parmi les parties ferrugineuses, et ce fer se nomme
» alors *Osemund*. On en fait le fil le plus fin, et les
» tôles les plus minces. Altena et ses environs possèdent
» depuis un temps immémorial les *argues* les plus par-
» faites ; et sans doute elles ont donné lieu aux forges
» d'Osemund établies dans cette contrée. Chacun pou-
» voit d'abord se construire une *argue* comme il vou-
» loit, sans gêne ni contrainte. Ce genre d'ouvrages
» étoit recherché ; la manufacture s'étendit, et les pro-
» duits alloient en quantité immense dans les provinces
» unies. Par la suite on octroya le monopole aux fabri-
» ques de fil-de-fer ; on établit une étape pour ces fabri-
» cations à Altena, et depuis cette époque, cette bran-
» che d'industrie si belle et si utile ne prospère pas,
» à beaucoup près, autant qu'autrefois.

» Le petit pays voisin de Limbourg, dont le
» roi de Prusse n'est que suzerain, et qui a ses
comtes,

» comtes, en a profité, et ce commerce y fleurit tous » les jours davantage. Les sujets du comté de la Marck » doivent livrer autant d'*Osemund* qu'on en demande » aux argues d'Altena, où on leur en fixe le prix, dont » ils sont obligés de se contenter : ils peuvent expor- » ter le reste, et ils vont le vendre à Remscheid » dans le pays de Berg, où l'on en emploie une » quantité à des travaux fins. »

Voilà ce que dit un auteur très-instruit et très-partial pour tout ce qui concerne les états prussiens. Si l'on vouloit inventer des faits en faveur de la liberté de l'industrie, on auroit peine à en trouver d'aussi frappans.

Les manufactures du comté de la Marck sont très-considérables; mais il nous est impossible de détailler plus précisément la valeur de leurs produits, et nous ne pensons pas que cette exactitude soit très-importante, les détails de cette nature étant toujours très-problématiques. Il ne faut pas les négliger, parce qu'on y reconnoît, du moins en apperçu, quel genre d'industrie s'énerve et quel autre prospère, avec la démonstration palpable de l'inutilité, pour ne pas dire pis, de tout régime règlementaire. Mais la population comparée à l'étendue, donne assurément des idées plus nettes de la valeur des manufactures, que les sommes qu'on énonce au financier, et que le financier présente à son tour au roi. Or, une population de huit cent dix individus par lieue carrée, dans un pays dont

la grande moitié est horriblement stérile, prouve irréplicablement que les manufactures doivent être très-considérables dans cette province.

XIII.

LE DUCHÉ DE CLÈVES.

Ce duché fertile, bien situé pour le commerce, ayant eu autrefois une grande industrie, est considérablement déchu à cet égard.

Fabriques de laines.

On y a fabriqué en mil sept cent quatre vingt-quatre, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille douze livres pesant de laines, dont la ville de Duysbourg en a employé cent quatre-vingt-six mille quatre cent vingt-huit pour sa part.

Fabriques de toiles.

Autrefois on faisoit dans ce duché de la toile que l'on vendoit au dehors; on dit même que c'est de Goch, petite ville très-agréablement située, que l'art de faire et d'apprêter la toile a passé à Harlem en Hollande. A présent il n'y a dans cette ville de Goch que vingt-six tisserands, qui occupent cent quarante trois métiers, sur lesquels ils ne font que de l'ouvrage de commande, des fils filés par les gens du pays, et destinés à leur propre usage; encore manquent-ils souvent de travail.

J'ai sous les yeux un calcul (1) qui ne porte la

(1) Magasin de Westphalie, n° 3, p. 32.

valeur de tous les ouvrages en laine, en cuir et en métal de cette petite ville, qu'à quatre-vingt mille livres. On prétend qu'une petite moitié de ces fabrications a été exportée. Cependant Goch passe pour un endroit industrieux ; on y voit quelques marchands qui font un commerce d'entrepôt des manufactures du comté de la Marck et des pays circonvoisins.

Le duché de Clèves, qui jouit d'assez grands priviléges, devroit être plus industrieux et plus peuplé: les restrictions du commerce y mettent sans doute obstacle. Nous croyons que la religion en forme un autre. Il s'y trouve un très-grand nombre de catholiques, de pratiques superstitieuses, de pélerinages : ce sont autant d'entraves à l'industrie. Il faut observer d'ailleurs qu'en général le paysan westphalien est lent, flegmatique et peu ingénieux. Le seul genre d'industrie convenable à son humeur, c'est la filerie, de sorte que les contrées de la Westphalie qui ne produisent pas de beau lin, ne se distinguent guère par aucune autre activité. Aussi la moitié du duché de Clèves est-elle en friche, l'autre moitié médiocrement cultivée, et la totalité en général peu industrieuse.

XIV.

LA PRINCIPAUTE DE MOERS.

Fabriques de soies.

Ce très-petit pays se distingue avantageusement du côté de l'industrie. L'intolérance de la fin du siècle passé, qui s'exerça contre quelques sectaires du duché de Juliers et de Berg, procura, comme il arrive toujours, une affluence de colons industrieux dans les contrées voisines ; et c'est sur-tout dans le grand bourg de Crefeld qu'ils s'établirent. Dès mil six cent cinquante-six, Adolphe Vander-Leye, chassé de Rade-vorm-Walde dans le pays de Berg, vint à Crefeld établir une manufacture de soie : son fils l'accrut, et sous les enfans de celui-ci, elle devint une des premières de l'Allemagne. Elle existe encore sous le même nom des frères Frédéric et Henri *Vander Leyen* : elle fait travailler quatre à cinq mille personnes à Crefeld ou dans ses environs, et son commerce s'étend fort au loin.

Elle n'est pas la seule. La fabrique des frères Floh produit des velours et toutes sortes de rubans veloutés et de soie ; celle des frères Heydveiler, des rubans veloutés, des bas de soie, des vestes ; etc. celle de Lingen et compagnie, des velours, des mouchoirs et des rubans veloutés. Les foires de Francfort sont l'entrepôt du débit extérieur de leurs fabrications.

Fabriques de toiles.

L'industrie des réfugiés ne s'étendit pas sur la soie seule ; ils animèrent aussi la fabrication et le commerce des toiles fines. Elles se fabriquent dans le pays de Juliers et dans la Gueldre prussienne; et ces commerçans industrieux les envoient à Harlem, où on les blanchit.

Mais d'où vient cette grande industrie si long-temps soutenue à Crefeld? Le souverain a-t-il fait des dons immenses à ces fabriques pour les maintenir ? Leur accorde-t-il un monopole dans ses états ? Rien de tout cela, au contraire. Les fabrications de Crefeld sont défendues dans les autres provinces du roi de Prusse, au moins dans celles qui sont en-deçà du Weser, aussi vigoureusement que celles des ouvrages de tous les pays du monde ; car Frédéric II prenoit un tout autre intérêt au maintien des fabriques de la Marche, qu'à la prospérité de celles de la Westphalie.

La vraie raison du succès des fabriques de la principauté de Moers, se trouve dans la liberté : c'est précisément parce qu'on ne s'en embarrasse pas, parce qu'on les abandonne au cours naturel des choses, parce qu'on ne réglemente rien, que ces fabriques jouissent d'une prospérité inaltérable. Malheur à elles si jamais un roi de Prusse les affectionne ! Ajoutez, au reste, à ces raisons de prospérité, que Crefeld est exempt d'accises et d'impôts indirects ; ce bourg paie en échange une somme fixée, et cet abonnement est un autre avantage inappréciable.

XV.

LE DUCHÉ DE GUELDRES.

Diverses fabriques.

Voici l'état des manufactures dans le duché de Gueldres.

160 métiers en soie et rubans.
10.....de drapiers.
1.....d'étoffes mêlées de laine.
3.....d'étoffes de laine pure.
5.....de frises et de flanelles.
10.....de bas et de bonnets.
373.....de toile.
2.....de linge de table.

TOTAL. 564 métiers.

Ils occupent, y compris les chapeliers, huit cent huit personnes.

Les fabriques de laine ont employé quatre mille neuf cent cinquante livres de laine fine, treize mille huit cent soixante livres de moyenne, et treize mille neuf cent quatre-vingt-douze de grossière. Total trente deux mille huit cent deux livres pesant de laine.

La valeur de toutes les fabrications a été,

Ouvrages de soie..... 1,320 écus.
dito de laine.....21,356
dito de fil.....42,947

TOTAL..... 65,623 écus, ou environ deux cent soixante mille livres tournois.

On veut que de cette somme, la valeur de soixante à quatre-vingt mille livres ait été débitée au dehors.

Dans cette supposition, il est évident que le profit de ce débit n'est qu'imaginaire, puisqu'il faut qu'il en soit rentré une beaucoup plus grande partie du dehors.

On ne supposera pas, je pense, que quarante-sept mille individus ne consomment annuellement que pour cent quatre-vingt à deux cent mille livres en ouvrages de soie, laines et toiles : pris ensemble, ce ne seroit pas quatre livres par tête.

Nous ne trouvons rien sur la fabrication des cuirs, dans un pays où il y a cependant beaucoup de bestiaux. L'auteur du mémoire que nous avons sous les yeux (1), n'a probablement pas jugé à propos d'en parler, parce qu'elles sont de trop peu d'importance. Cet auteur allègue comme raison du peu d'industrie de cette province, qui est presque toute catholique, le nombre des fêtes, dont Frédéric II, à la vérité, a obtenu des dispenses de la cour de Rome, mais que le peuple s'obstine à chômer : il aime mieux supporter la misère, que de renoncer à son oisiveté religieuse.

---

(1) *Historische Beytrage*, etc., tom. 2, partie première, pag. 248.

XVI.

LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHATEL ET DE VALENGIN.

Ce pays est trop étranger à la monarchie prussienne, pour que j'entreprenne dans cet ouvrage des recherches sur ses manufactures. Ce n'est pas qu'elles ne fussent très-curieuses, les montagnes de cette charmante contrée contenant une industrie très-ingénieuse et très-active. Mais le travail immense que nous avons entrepris n'a pas besoin d'être surchargé de hors-d'œuvres. L'ouvrage de M. Bernouilli peut, au reste, suppléer en partie à notre silence sur les fabriques de Neuchâtel et de Valengin, et en général sur tout ce qui concerne cette principauté.

XVII.

LES MARCGRAVIATS D'ANSPACH ET DE BAREUTH.

Voici quelques détails sur les avantages que la monarchie prussienne peut attendre, quant aux manufactures des marcgraviats d'Anspach et de Bareuth, lorsqu'ils lui seront incorporés. On y fabrique,

1°. Des fers de toute espèce dans le marcgraviat de Bareuth; mais celui d'Anspach n'en a point du tout. Il y a deux martinets de cuivre dans le pays de Bareuth, et un dans celui d'Anspach.

2°. Toutes sortes de bagatelles de plomb, et autres petites merceries de métaux et de compositions, ou d'ouvrages d'ivoire et d'os faits au tour.

3°. On

3°. On y trouve plusieurs verreries, où l'on fait des verres et des bouteilles, des fioles d'apothicaire, et des alambics qui vont en Saxe, et sur-tout à Halle, pour la maison des orphelins. On y fait encore des boutons et des boules de verre, qui vont en immense quantité en Italie, en Hongrie, en Espagne et aux deux Indes, pour en faire des rosaires.

4°. Il y a une manufacture de porcelaine à Bruckberg, qui fait de très-bel ouvrage, mais presque uniquement pour le souverain, excepté les gobelets de Turquie, nommés ainsi, parce qu'on les envoie à la Porte par Vienne. On trouve une fabrique de belle faïence à Saint-George et à Creusen, et une autre qui fait toutes sortes d'ustensiles de cuisine et de buffet avec une couverte brune.

5°. On fait de l'alun, du vitriol, de la smalte en plusieurs endroits.

6°. On y trouve plusieurs papeteries considérables, dont le débit s'étend dehors.

7°. Les tanneries et les mégisseries y sont en grand nombre et bien tenues. On fait encore du parchemin à Erlangen, et il y a à Langenzeun, à Flachslanden, etc. de bonnes fabriques de cuir.

8°. La laine du pays est assez belle, et l'on en fait, sur-tout à Wunsiedel, un très-grand nombre d'ouvrages, qu'on débite au dehors; mais en revanche, le pays achète encore des draps pour sa consommation.

9°. Le lin est très-beau dans le haut pays, et

l'on y en cultive une grande quantité. Mais la fabrication de la toile n'est pas étendue. On vend beaucoup de fil au dehors.

10°. Le pays de Bareuth compte plusieurs fabriques de coton à Bareuth, à Erlangen, à Schwabach, à Wunsiedel, à Hof et dans les environs. C'est là qu'on emploie aussi beaucoup de fil de lin pour les étoffes mêlées.

11°. Enfin il y a des manufactures de chapeaux considérables à Erlangen. On les vend dans toute l'Allemagne, et souvent pour des chapeaux de France.

Ces faits prouvent que ces pays sont très-industrieux, que l'espèce humaine y est laborieuse et instruite : encore avons-nous passé sous silence une infinité de fabriques de moindre importance, comme galons fins ou faux, rubans, etc. qui s'y trouvent çà et là.

Tels sont les détails que nous avons recueillis sur les manufactures des états prussiens ; et notre but est suffisamment rempli, si leurs résultats, qu'on ne nous accusera pas d'avoir pliés à notre système, puisque nous avons adopté les données des adversaires de nos principes, forment la preuve complète de la théorie que nous avons établie au commencement de ce livre.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

Commerce.

Considérations générales sur le commerce.

Les gouvernemens ont deux grandes affaires très-capables d'occuper toute leur attention : celle de maintenir l'ordre et la justice parmi leurs sujets, et celle de défendre l'état. A ces deux vastes occupations est subordonné, comme moyen, le recouvrement des deniers qu'elles exigent, et la dispensation de ces deniers. Tout le reste est étranger à l'administration, et doit être laissé à l'industrie particulière. Dès que le gouvernement s'en mêle, il gâte ce qu'il dirige : c'est le bras d'Hercule qui veut cultiver une tendre plante; il la mutile, il l'écrase.

Mais des diverses choses dont les gouvernemens s'entremettent, il n'en est point où ils aient plus montré leur indextérité que dans le commerce. A la vérité, cet objet renferme tous les autres : tout est commerce, au moins dans l'état actuel des affaires humaines. Le stipendié fait commerce de ses forces corporelles ou intellectuelles, comme l'agriculteur de ses denrées, le manufacturier de ses fabrications, et le marchand des produits de l'un et de l'autre, qu'il se charge de distribuer, en sorte que le cultivateur et le fabricant puissent se livrer entièrement à leurs ouvrages, et les perfectionner d'autant mieux.

L'argent est le grand moyen du commerce ; c'est le signe représentatif de tout. Aussi long-temps qu'on ne le regardera que sous ce point de vue, on ne s'égarera point. Ce n'est pas que ce métal en lui-même ne soit une marchandise, et n'ait, en cette qualité, ses usages particuliers. Mais lorsqu'il est monnoyé, et tant qu'il reste sous cette forme, il n'est bon qu'à circuler, comme des marques entre des joueurs ; par lui-même, il n'est alors d'aucun usage. Prendre des marques pour la mise même du jeu, c'est une erreur très-grossière, quoique l'habitude constante la rende assez naturelle, et trop facile à commettre. Elle a eu des conséquences bien funestes, cette erreur : les gouvernemens s'en sont laissés fasciner, aveugler, et peut-être celui de Prusse plus que tous les autres.

Les hommes veulent jouir ; c'est pour cela qu'ils travaillent : cette règle est absolument générale. Il arrive que des individus, emportés par le désir de jouir, dépensent plus qu'ils ne possèdent, et qu'ils se ruinent. Alors on dit qu'ils n'ont point d'argent, et c'est seulement de manquer d'argent qu'ils se plaignent. Si on leur en donnoit des monceaux, avec ordre de les garder soigneusement, ils se plaindroient encore, quoiqu'on leur eût fourni ce qu'ils croyoient leur manquer uniquement. Ce n'est donc pas l'argent qu'ils vouloient, c'est ce qu'on peut se procurer avec lui.

Mais comment des particuliers parviennent-ils à se ruiner, à dépenser plus qu'ils ne possèdent ? D'abord

et dans la généralité des événemens, ce cas est très-rare. Il faut pour cela, ou qu'un homme ne possédant rien ait su donner aux autres une fausse idée de ses propriétés, ou qu'ayant en effet possédé quelque chose, il en ait exagéré la valeur aux yeux des autres, pour les engager à lui céder ce qui leur appartenoit, dans l'espoir de le ravoir plus tard avec profit. Le fait le plus commun en ce genre, c'est que des particuliers avec des possessions, soit meubles, soit immeubles, consument plus de valeurs que ne comporte leur revenu, et qu'alors, pour les rendre, ils sont obligés de céder la plus grande partie de leurs propriétés. Ainsi, de riches qu'ils étoient, ils deviennent moins riches, ou même pauvres. Un tel état est très-douloureux pour l'homme, quoique ces mots *pauvres* ou *riches*, n'aient qu'une signification relative : ce sentiment de peine et de mal-être est le frein que la nature a imposé au désir de jouir; la crainte de l'éprouver fait que dans le cours ordinaire de la vie, ceux qui se ruinent forment l'exception, et ceux qui augmentent leur bien-être, la règle générale.

On a appliqué ces idées aux états, et l'on a dit : *Si nous achetons plus que nous ne vendons, nous nous ruinerons. Il faut donc, autant que possible, ne rien acheter, et vendre sans cesse,* AFIN QUE L'ARGENT NÉ SORTE PAS DU PAYS, ET QU'IL EN ENTRE TOUJOURS DAVANTAGE. Trois grandes erreurs ont occasionné ce jugement.

On a pensé d'abord que tous ou la plupart des citoyens d'un état, pouvoient consommer beaucoup plus que leur revenu, au lieu que le plus grand nombre épargne, loin de dépenser plus qu'il n'a.

On a imaginé ensuite, que si quelques particuliers peuvent se ruiner, des états le peuvent aussi par le commerce entre particuliers.

On a cru enfin qu'il étoit possible de vendre sans acheter.

L'absurdité de la première de ces opinions est trop palpable pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Mais une fois reconnue, est-il donc si difficile d'apercevoir l'inutilité de toutes les démarches du gouvernement pour faire fleurir le commerce? Si la plupart des particuliers accumulent plutôt qu'ils ne dissipent, n'est-il pas évident qu'une nation ne sauroit s'appauvrir par son fait personnel? Car enfin, une nation n'est que l'idée collective de tous les particuliers qui la composent. — Mais pourquoi donc est-il tant de pays pauvres? — Pourquoi? C'est que ces pays sont stériles, ou qu'ils ont essuyé quelques calamités, ou, ce qui est la plus grande de toutes, qu'ils sont mal gouvernés.

La seconde erreur est plus cachée, mais elle n'en est pas moins très-réelle. Considérez l'état actuel du commerce. Sans doute les agens en sont les négocians et les marchands. Ils se ménagent des crédits pour un certain temps, mais bornés. Le terme écoulé, il faut qu'ils

soldent, s'ils veulent continuer leur commerce. Ainsi les nations se paient comptant entre elles, bien que quelques particuliers puissent dans la masse se soustraire aux paiemens. — Voilà précisément le mal, dira-t-on peut-être; les nations qui vendent le plus attirent alors l'argent de celles qui achètent. — Eh ! non ; les métaux monnoyés sont entre les nations, comme toute autre chose, un effet commerçable. S'il étoit un peuple chez lequel ils s'accumulassent, ce peuple trouveroit bientôt mieux son compte à payer en argent qu'en productions, et l'égalité ne tarderoit pas à s'établir.

Quant à la troisième des erreurs que nous discutons ici, elle est de beaucoup la plus absurde. L'argent devenant plus rare, et haussant de prix chez les autres peuples par cette prétendue science de vendre toujours sans acheter, comment continueroient-ils à payer les choses qui chez nous deviendroient toujours plus chères évaluées en argent, parce que chez nous il abonderoit ?

Toutes ces idées confuses, étroites, mesquines, portent en entier sur des chimères, sont profondément vides de réalité, de sens, et proviennent uniquement de ce qu'on ne remonte pas aux premiers principes, faute de la force nécessaire pour abstraire, et de l'étendue d'esprit qui saisit les objets dans leur ensemble. Nous ne retracerons point ici le système des philosophes françois qu'on a tâché de flétrir d'un nom de sectaires, du nom

tout au moins ridicule d'économistes. Ce systême a produit une grande révolution dont ses auteurs ne recueilleront peut-être pas la gloire, faute d'avoir adapté leur langage à leur siècle, mais qui sera le sauveur du monde, et le restaurateur de l'espèce humaine. Un homme de génie l'a fait connoître à l'Angleterre (1), et son ouvrage, devenu en quelque sorte classique, est un monument qui ne périra point. Un philosophe trop peu connu, graces à son idiome et à ses circonstances privées (2), mais dont les travaux contribuent infiniment à répandre la lumière, l'a introduit en Allemagne, où la plupart des esprits y résistent encore. Pour nous l'avantage, subalterne peut-être, mais proportionné à nos forces, de montrer combien dans les états prussiens les faits s'accordent avec la saine théorie; cet avantage nous suffit : que la gloire aille toute entière à nos maîtres; nous nous croirons assez heureux, si nous contribuons à propager leurs principes, en montrant leur parfait rapport avec les événemens du commerce dans le pays où les systêmes prohibitifs et réglementaires, ou le génie ont déployé toutes leurs ressources et toutes leurs rigueurs.

Sous quels rapports nous allons examiner le commerce prussien.

Mais avant de nous engager dans cette discussion, il est nécessaire d'indiquer par quelques observations préliminaires, sous quels rapports nous examinerons le commerce des états prussiens.

On ne doit jamais oublier que le commerce entre

(1) *Smith on the Wealth of the nations.*

(2) *M. Mauvillon, Phisiocratische brief an Hrn. Dohm.*

nations

nations est l'échange de leurs superfluités. Il ne sauroit enrichir les peuples de la même maniere dont il enrichit les particuliers. La confusion de ces deux objets très-distincts et si différens en soi, est, à notre avis, la grande source des erreurs auxquelles toutes les nations ont été entraînées à cet égard, et des horribles guerres qu'a enfanté ce mot COMMERCE, qui ne sembloit fait que pour appeler l'union et la paix, et qui n'a besoin que d'elles.

Le commerce enrichit un homme, immensement même quelquefois. La raison en est simple. Pour se charger de tous les détails de l'échange des choses utiles ou agréables, soit contre de l'argent, soit contre d'autres denrées, il faut une rétribution. Cette rétribution n'est point ici, comme chez les autres classes du peuple, calculée sur le temps employé à l'échange: elle ne sauroit l'être, parce qu'il arrive qu'un petit échange demande beaucoup de temps, tandis qu'un grand se conclut et s'exécute en peu de minutes. La rétribution se calcule donc sur la quantité des choses échangées, et devient un impôt mis sur le possesseur de la denrée en raison de sa quantité: l'échangeur en garde une partie proportionnelle pour le prix de ses soins, de ses peines, de ses risques. S'il acquiert une très-grande confiance par quelque cause que ce soit, et qu'une foule de particuliers viennent lui apporter leur superflu pour l'échanger, la somme qui naîtra de ces petites déductions proportionelles, deviendra

très-considérable, et il s'enrichira; car il lui faudra tout aussi peu de temps pour faire un échange d'un million, que pour un de mille écus. Ceci est principalement vrai du commerce maritime, où l'envoi d'une masse énorme de marchandises se fait tout à-la-fois.

Mais parce que le marchand s'enrichit, il ne s'ensuit pas que le pays s'enrichisse dans la même mesure et de la même manière; car les profits du marchand peuvent porter uniquement sur les habitans même du pays.

Observez ici combien diffère dans sa nature la richesse d'une nation et celle d'un marchand. Un pays est riche quand la plus grande partie des habitans peut s'y procurer beaucoup de jouissances, quand le plus grand nombre des individus y est bien nourri, bien vêtu, bien logé, bien chauffé. Un marchand est riche quand il a beaucoup de marchandises qu'il est sûr de bien vendre. Supposez que les agriculteurs d'un pays ayent tous leurs greniers, et les fabriquans leurs maisons remplies de leurs ouvrages : supposez plus encore; supposez que dans un pays tout d'or, chaque individu ait pour un million de métaux précieux dans sa chambre : les habitans de ce pays seront assurément les plus misérables du monde, s'ils ne trouvent pas moyen de se procurer d'autres jouissances avec ce qu'ils possèdent de denrées ou de métaux.

Et c'est ici que l'agriculture montre bien sa supériorité sur toutes les autres branches d'industrie. Elle

seule, dans l'espace du globle situé entre les deux cercles polaires, fournit à l'homme toutes les jouissances naturelles, tout ce qui lui est vraiment nécessaire pour être heureux. C'est donc à l'agriculture qu'il faut donner la plus grande attention, et ce n'est qu'autant que le commerce sert à la faire fleurir qu'il est vraiment d'un grand prix. Si une classe peu nombreuse d'hommes a su s'emparer des terres, et qu'elle en envoie les productions au dehors, elle vendra jusqu'au nécessaire des autres classes. Alors le commerce sera brillant, et le pays pauvre. Telle est la Russie, telle est la Pologne. Ce n'est donc pas le commerce extérieur qui est le thermomètre de la prospérité des nations: c'est la distribution des terres et de leurs productions; c'est en un mot le commerce intérieur d'après lequel il faut juger du bien-être d'un peuple. Une nation pourroit être très-heureuse, et même immensement riche, sans que ses exportations et ses importations montassent à la valeur d'un écu.

A la vérité, les nations de l'Europe en général, et celles du nord en particulier, ne sauroient jamais arriver à cette situation. Il est certaines productions que la nature leur refuse, et dont l'habitude leur est devenue un besoin réel et presque irrésitible. Les vins, le sucre, le café, le thé, les épiceries, la soie, le coton, les huiles, les citrons, le tabac, etc., sont de ce nombre. Tout ce qui met des entraves à ce commerce, non-seulement nuit au bonheur du peuple,

mais encore la diminution sensible de ces sortes de consommations, est une preuve de moins de prospérité, parce que la nature de ces jouissances est telle, que tout homme qui pourra se les procurer le voudra aussi, et que l'impossibilité seule l'en empêchera. En vain diroit-on qu'on a bien pu se passer durant des siècles de toutes ces choses, qu'elles sont par conséquent des besoins factices, des consommations de luxe. On s'est vêtu de peaux d'ours, et l'on a habité des cabanes en Allemagne pendant des siècles. Ambitionne-t-on de ramener ces temps-là? Vouloir bannir le café, le sucre, le thé, les épiceries, comme des superfluités, ne seroit pas une entreprise moins chimérique; la différence n'est que du plus au moins. L'homme est poussé invinciblement à étendre sans bornes le cercle de ses jouissances; il n'est aucun point où l'on puisse l'arrêter, sans diminuer son bonheur, sans contrarier et attaquer directement sa nature.

C'est dans ces principes que nous examinerons la situation du commerce dans les états prussiens, et non d'après les résultats d'une balance chimérique, impossible à connoître et même à former. Cette balance existe toujours dans le commerce entre particuliers, parce que personne, ou presque personne, n'achète plus qu'il ne vend; et tant qu'il n'en est pas ainsi, la balance est toujours assurée. Les gouvernemens seuls la renversent quelquefois, en formant des entreprises au-dessus de leurs forces; et nous posons comme un

fait indubitable et démontré, que jamais peuple quelconque n'a souffert une diminution de bien-être, que par quelque calamité hors de l'ordre habituel des choses, la peste, la famine, un tremblement de terre, etc. ou par l'influence de son gouvernement.

Le commerce par mer devroit être de beaucoup le plus considérable pour les provinces du roi de Prusse. Non seulement il a des ports dans la Baltique et un dans la mer du Nord, mais encore nul pays au monde, excepté la Hollande, n'est plus artistement arrangé que le sien pour le transport par eau. Toutes les productions superflues des provinces prussiennes devroient donc sortir par ces ports pour l'usage des nations commerçantes, et ce que les sujets du roi de Prusse reçoivent de ces nations, devroit y arriver pour être distribué dans toute l'étendue de ses provinces.

Mais depuis des siècles, les princes de l'Allemagne n'ont vu dans les fleuves qui l'arrosent, qu'un moyen de tirer un revenu ; et tous, fondés sur cette expérience que le transport par eau est beaucoup moins dispendieux que celui par terre, ont établi des péages dont la multiplicité a tellement renchéri la navigation intérieure, qu'elle est presque aussi dispendieuse, quelquefois davantage, et communément plus incommode que le transport par terre. Delà vient que les rivières d'Allemagne, qui devroient être couvertes de

bateaux, sont, dans l'état actuel des choses, pour ainsi dire désertes.

Cette mauvaise politique a été réfrénée, mais trop tard, par une loi de l'empire, qui défend à tous les princes de hausser les péages dans leur pays sur la partie des rivières qui les traversent. Ils étoient énormes avant que cette loi fût portée; et nous avons déja observé que les électeurs de Brandebourg en ont été exceptés C'est l'an mil quatre cent cinquante-huit que Frédéric III leur accorda l'étrange privilége de hausser à leur gré le tarif des péages qui se percevoient anciennement dans leurs états, et d'en pouvoir créer de nouveaux par-tout où ils le jugeroient à propos (1). Voilà donc plus de trois siècles qu'ils usent de ce droit funeste. S'il ne s'appliquoit qu'au Weser et à l'Elbe, on pourroit alléguer un prétexte, très-mauvais à la vérité, mais qui du moins se coloreroit d'une ombre de raison : on pourroit espérer de gagner sur les marchandises exportées et importées pour le compte des nations voisines ou commerçantes. Mais les autres rivières les autres fleuves, et sur-tout l'Oder, baignent, dans toute la partie navigable de leur cours, les états prussiens. Les canaux établis entre ces rivières ne sont qu'à l'usage des sujets du roi de Prusse. Pourquoi construire des canaux

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire du droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel, sous l'année 1458.

lorsqu'on veut les rendre inutiles par des péages énormes ? Voilà le premier défaut du système commercial de la monarchie prussienne. La Vistule, l'Oder, toutes les rivières, tous les canaux y sont hérissés de péages. Il seroit impossible d'en rapporter ici les détails. Chaque édit sur les péages de chaque endroit forme un volume. Toutes les marchandises possibles y sont énoncées, détaillées, imposées de sorte qu'en y comprenant les retards et les gênes que ce régime cause aux bateliers, la véritable économie du transport par eau, c'est-à-dire la diminution des frais, en est entièrement absorbée. A la vérité pour combler la mesure, il y a des péages par terre sur les grandes routes, avec des peines graves pour les voituriers qui tenteroient d'éviter les maisons où ils sont établis. Mais comme ces péages sont imposés sur le nombre des chevaux, et non sur les marchandises, qui d'ailleurs ne sont communément que d'une espèce sur chaque chariot, ils ont l'avantage de causer moins de chicanes et de délais.

En général il n'est point de plus misérable méthode, que celle de construire des ouvrages d'une utilité publique, et d'en tirer un revenu. Le peuple ne donne-t-il pas déja l'argent qu'il faut pour cette construction dans les impôts qu'il paie ? Ses rétributions sont-elles uniquement destinées à entretenir une foule de soudoyés, dont avec une bonne administration on n'auroit pas besoin ? Mais la justice mise

de côté, ne trouve-t-on pas dans ces constructions un gain beaucoup plus réel, par l'aisance qu'elles procurent aux peuples, par l'augmentation des productions et de la population qui en sont les conséquences naturelles?

Ce système a d'ailleurs un inconvénient plus grave encore. Lorsque vous faites construire un grand chemin, un canal, etc. par corvées, ou du produit d'une imposition particulière, vous commencez par ruiner le peuple, pour l'enrichir ensuite, ce qui est tout-à-fait contraire au bon sens. Et supposé même que vous fassiez les avances de ces constructions, que vous ne mettiez l'impôt que sur ceux qui usent de l'établissement que vous entreprenez, il arrive infailliblement qu'il se détériore comme toutes les choses confiées aux mains du gouvernement. Alors la commodité cesse, et l'impôt reste. C'est-là, si nous ne nous trompons pas, le fidèle horoscope de ce qui arrivera dans peu de toutes ces nouvelles grandes routes que l'on a fait construire dans différentes parties de l'Allemagne.

Il faut que les chemins, les canaux, les rivières soient libres; il faut que ces ou vrages soient construits et entretenus aux dépens de l'ét,atqui en tire un profit sûr et immens e par la population et lesrichesses que multiplie dans son sein la facilité des communications. Il n'en est pas ainsi, lorsqu'on permet à des particuliers d'entreprendre des constructions de ce genre. Mais alors on peut

être

être assuré que le tribut du public est toujours fort au-dessous de l'utilité réelle qu'il en retire ; car il n'est ici, et il ne doit être aucune obligation de se servir de cette commodité, si on ne la croit pas au moins parfaitement équivalente à ce que l'on paie. Et voilà ce qui ne se rencontre jamais dans les établissemens du gouvernement. On ne sauroit craindre d'ailleurs, dans ceux des particuliers, que la commodité cesse, et que l'impôt continue. L'intérêt privé veille tout autrement à l'entretien de ses entreprises que les administrations. Celles-ci n'ont jamais pour leurs affaires que des stipendiés aussi peu soigneux qu'on puisse l'être sans perdre sa place, et qui la gardant jusqu'à leur mort, dispensent à-la-fois en quittant la vie, eux et leurs successeurs, de rendre compte de leur gestion.

Les péages ont donc mis de tout temps un obstacle extrême au commerce, soit extérieur, soit intérieur, des états du roi de Prusse. En général, Frédéric II n'a pas extrêmement haussé les tarifs ; mais il en a compliqué les formes pour empêcher les fraudes, et cela revient au même, ou plutôt l'effet en est pire. Les Prussiens comme les autres nations, se sont toujours plaint davantage des formes auxquelles les assujettissoit l'administration des accises et des péages, que de la quotité de l'impôt.

Nous avons placé à la fin de ce livre les tables des exportations et des importations de tous les ports de quelque conséquence qui se trouvent dans les états

prussiens, afin que le lecteur puisse se faire une idée de leur commerce maritime. Nous ne sommes pas assez versés dans les détails du négoce pour recueillir de ces tables tous les résultats dont elles sont peut-être susceptibles; et nous espérons en tirer des déductions générales, plus importantes que ces observations partielles. Mais nous en hasarderons quelques-unes, même sous ce point de vue, pour l'utilité de ceux qui, avec plus de connoissances mercantiles que nous n'en possédons, voudront examiner ces tables.

Et d'abord si l'on nous demande quels sont nos garans de leur authenticité, nous répondrons que de tout temps, ce qui a rapport au commerce a été noté avec le plus grand soin dans les états du roi de Prusse. Or, les matériaux des tables que nous rapportons ici, sont tirés des ouvrages les plus estimés que l'on ait publiés en ce genre (1): ainsi nous avons droit de les regarder comme authentiques. Cependant il ne faut jamais oublier que ce sont des tables rédigées pour le gouvernement; elles ne peuvent faire connoître que ce qui a été déclaré aux ports, et non pas ce qui a été réellement exporté ou importé.

Nous observerons en second lieu, qu'en lisant ces tables, on doit faire attention aux différentes époques, aux divers événemens politiques et commerciaux qui ont eu lieu entre les années qu'on y trouve marquées.

(1) *Bock naturgeschichte von Preussen.* — *Handlungs zeitung.* — *Schlœtzer, Statistischer briefwechsel*, etc., etc.

Il faut aussi ne pas les lire seules, mais les comparer aux tables connues du commerce des autres peuples, ou du moins aux notions les plus certaines que l'on puisse s'en procurer. Malgré les gênes imposées par le roi de Prusse, le commerce a pris à plusieurs égards des accroissemens dans ses états. Pour ne pas tomber dans l'erreur absurde, mais trop commune, d'attribuer ces progrès au régime des prohibitions, il faut considérer l'état général du commerce en Europe, et voir si celui-ci a prospéré proportionnellement à la même époque; auquel cas, il devient plus facile de croire, indépendamment de tout examen ultérieur, que c'est malgré les principes de son administration, que la Prusse a pris part à l'augmentation générale du commerce. Quelles étranges et surnaturelles entraves ne faudroit-il pas en effet pour écraser entièrement le ressort de l'industrie humaine ? Mais cette apparence se convertira en certitude, si les accroissemens du commerce de la monarchie prussienne n'ont pas été au moins égaux à ceux des autres pays. Par exemple, l'activité a doublé en Europe depuis la guerre d'Amérique. Elle a quadruplé (au moins nous le pensons ainsi) depuis le commencement de la guerre de sept ans. En a-t-il été de même pour les états du roi de Prusse ? Voilà ce que l'examinateur des tables que nous avons rassemblées dans cet ouvrage devra rechercher.

Quant aux événemens politiques, un exemple développera notre pensée. Elbingen a passé sous la

domination prussienne en mil sept cent soixante-douze, et le commerce d'Elbingen est augmenté depuis cette époque. Est-ce à de sages réglemens commerciaux que cette ville doit cet avantage, comme a voulu apparemment l'insinuer M. Schlœtzer, en insérant dans son journal (1) des tables des exportations et des importations de cette ville, antérieures et postérieures à cette époque ? Non assurément ; c'est aux gênes énormes imposées à la ville de Dantzick, qui ont nécessairement dû forcer une partie des denrées de la Pologne à couler dans le canal d'Elbingen. Ce n'est donc pas de ce que le commerce d'Elbingen s'est accru qu'il faut s'étonner ; c'est de ce que celui de Dantzick n'est pas encore absolument détruit. Et certes il a fallu toutes les entraves que Frédéric II a mis au commerce de son pays, pour que Dantzick ait conservé autant d'affaires commerciales.

Il est d'ailleurs des événemens moins frappans, mais aussi influans sur le commerce, dont il ne faut pas manquer de tenir compte. Ce sont les édits fiscaux de Frédéric II ; l'époque de l'érection des compagnies et des différens monopoles ; celle de divers arrangemens dans la manutention de ses finances, à propos desquels on ne doit pas oublier que certaines provinces y sont moins assujetties que d'autres. Nous énoncerons les principaux d'entre ces objets dans le cours de ce livre et du suivant, où nous serons cependant obligés

(1) *Schlœtzers statistischer Briefwechsel.*

de n'en rapporter qu'une partie, pour ne pas tomber dans une intolérable prolixité. On pourra en suivre les effets dans les tables. C'est à celui qui se livre plus particulièrement à ce genre d'étude, d'approfondir les cas particuliers. Il prendra garde au reste que le commerce est un tissu ; tous ses fils se tiennent, et l'on ne sauroit en toucher un seul, que les autres ne s'en ressentent ; ainsi, il n'est pas toujours possible de suivre jusqu'à la cause première la trace d'un accroissement ou d'une diminution dans tel genre d'importation ou d'exportation.

Bornons-nous à deux observations sur ce sujet, qui ne seront pas inutiles pour guider la curiosité de ceux qui voudroient scruter de près nos tables.

Nous remarquerons d'abord quelque chose de très-désultoire. On y voit d'un année à l'autre certaines importations et certaines exportations, diminuer ou augmenter à un point extraordinaire. Encore une fois, nous ne sommes pas assez versés dans les détails mercantiles, pour savoir si cela peut s'attribuer à des causes naturelles. Mais toujours ces variations nous paroissent-elles l'indice d'un état de choses peu réglé, d'une tension violente des ressorts, au moyen de laquelle tout est exposé à des secousses convulsives.

Nous oserons soutenir ensuite que dans tous les pays du monde, des tables du commerce seront irrémédiablement erronées, quand elles n'auroient aucune tendance fiscale, et qu'elles ne seroient dressées que pour

la simple instruction du gouvernement. Aucun particulier, et le négociant moins que tout autre, ne veut qu'on sache à fond ses affaires. L'inquisition, même la plus innocente dans ses vues, déplaît et choque l'intérêt privé; mais lorsque c'est évidemment pour arracher des tributs énormes qu'on dresse ces tables, comment ne contiendroient-elles pas des mensonges ? Il ne suffit donc point en ceci de compter sur des importations et des exportations secrètes et cachées ; on doit s'attendre encore à de fausses déclarations. Il est impossible d'ouvrir, et moins encore de visiter jusqu'au fond tous les sacs et tous les tonneaux ; on ne peut guère que les peser : si donc un marchand déclare qu'il y a du ris dans un tonneau, qu'au fond il y ait du café, et que ce tonneau pèse cinq cents livres, on écrira cinq cent livres de ris sur la liste des importations, et peut-être n'y en aura-t-il pas cinquante. Alors ce genre d'importation pourra paroître avoir reçu un accroissement qui n'aura pas la moindre réalité. Cet exemple peut s'appliquer à tous les objets, soit d'achat, soit de vente. Il est seulement une chose bien certaine ; c'est que si un genre de marchandises supporte un impôt très-grave, et qu'on en ait déclaré une certaine quantité aux douanes, on ne peut former aucun doute que cette quantité ne soit réellement entrée.

Au reste, voici le plan que nous nous sommes proposés pour mettre de l'ordre dans la déduction des faits où nous allons entrer. Nous traiterons à part et en détail,

relativement à leur commerciabilité dans les états du roi, des principales productions, soit importées, soit exportées. Nous rapporterons sur les moins importantes, cela seul que nous croirons intéressant. C'est ainsi que nous espérons recueillir les notions nécessaires sur la législation commerciale du feu roi, dont nous développerons ensuite les traits principaux avec leurs conséquences probables. Tel est notre dessein, et nous le croyons plus utile, plus capable d'approcher de la vérité, que ne le seroient nos calculs de prétendue balance, fondés sur les rapports des douanes, dont l'insuffisance assez connue pourroit se démontrer par la seule inspection des tables que nous rapportons, et qui cependant sont rédigées avec toute l'exactitude allemande.

Commençons par les importations.

Importations.

Le sucre est une de ces denrées devenues consommations de première nécessité. Il est la production d'une plante que jusqu'ici l'on n'a pu parvenir à faire croître en Europe. Il faut donc se résoudre à la tirer des nations propriétaires des contrées qui la produisent avec abondance, ou qui ont les moyens de l'aller acheter et de l'importer. Mais on est obligé de lui faire subir plus d'une préparation, avant que son suc puisse servir aux usages auxquels les Européens l'emploient, et leur être offert sous la forme qui leur convient. Les premières et les plus grossières de ces opérations s'exécutent sur les lieux mêmes où naît la canne à sucre

Sucre.

On l'en exprime, on lui donne une cuisson, et on le réduit en une espèce de farine, encore toute imprégnée de parties terreuses et huileuses. C'est sous cette forme que la plus grande partie du sucre est apportée en Europe. On le nomme alors sucre brut. On le cuit encore, on le filtre, on le cristallise, et c'est alors du sucre raffiné. Ce raffinage a plusieurs degrés, au moyen desquels le sucre acquiert plus de blancheur et de pureté.

Il y a du profit à faire sur cette même fabrication. Sous les ailes de la liberté, quelques villes impériales, entre autres Hambourg, s'étoient saisies de ce genre d'industrie ; c'étoit une source de prospérité parfaitement analogue à leur petite existence. Les Hambourgeois, entre les mains desquels la nature des choses avoit placé une grande partie du commerce des sucres de l'Allemagne, en faisoient venir beaucoup de brut, le raffinoient et le distribuoient ensuite dans tout le nord de cette contrée. Cet ordre de choses convenoit à tout le monde. L'industrie libre et non privilégiée trouvoit à faire des gains très-petits par eux-mêmes, mais assez considérables par leur multiplicité, graces sur-tout à l'esprit d'économie qui les réunissoit ; et le sucre étoit à bon marché en Allemagne.

Un capitaliste de Berlin, nommé Splittgerb, résolut de participer à ce profit, et d'établir une raffinerie de sucre

pour

pour les états du roi de Prusse. Il demanda un privilége exclusif, parce qu'il sentit qu'il ne pourroit pas soutenir la concurrence avec ceux qui tiroient le sucre brut de la première main, tant qu'il seroit obligé de se servir de mains intermédiaires, de ces mêmes Hambourgeois qui vivoient de la branche d'industrie dont il avoit résolu de les priver. Cette idée, *il faut garder l'argent dans le pays, et manufacturer soi-même tout ce qu'on peut, pour ne pas payer aux autres le prix de la fabrication*, lui fit obtenir le privilége qu'il demandoit, avec d'autant plus de facilité, qu'il offrit apparemment de payer une somme équivalente, ou peut-être même supérieure aux revenus que le roi tiroit de l'accise sur le sucre.

Nous parlons avec incertitude sur ce point, par une cause qui mérite d'être observée. La manufacture de Splittberg fut établie en mil sept cent quarante-neuf : l'édit qui défend les sucres étrangers dans la plupart des états du roi de Prusse est du vingt novembre mil sept cent cinquante-un ; mais il n'a jamais été imprimé. Cité dans les tarifs, il ne se trouve point dans la grande collection des édits royaux que nous avons sous les yeux. Il en est de même de la plupart des monopoles que Frédéric II a accordés. Les édits originaux n'en ont pas été publiés, et bien moins encore, comme on peut croire, les contrats passés avec les monopoleurs. Il faut donc se résigner à se passer de notions exactes sur ce sujet, et arriver aux résultats,

soit par un coup-d'œil jeté sur l'ensemble, soit par des conclusions tirées des faits dispersés.

En mil sept cent cinquante-un, Splittberg établit une seconde raffinerie. Il est évident que deux fabriques de ce genre n'ont pas pu fournir tous les états du roi de Prusse ; et cependant l'importation des sucres étrangers fut défendue, cette même année. Il faut croire qu'outre ce qu'a fourni le commerce interlope, Splittberg fit venir lui-même des sucres raffinés, selon la méthode des manufacturiers à priviléges, et ne se servit de son monopole dans cette partie, que pour renchérir une jouissance si nécessaire.

Quoi qu'il en soit, il établit une troisième raffinerie en mil sept cent cinquante-quatre : elle est la plus grande, et selon M. Nicolaï dans sa description de Berlin (1), on y raffine le sucre à l'angloise, tandis que dans les autres on travaille à la hollandoise. En mil sept cent soixante-quatorze, la maison de Splittberg établit une autre raffinerie à Bromberg ; et enfin en mil sept cent quatre-vingt-cinq, elle a pris pour son compte celle que d'autres spéculateurs avoient fondée à Minden, et qui ne prospéroit pas. Cette dernière est pour les états de Westphalie. Elle en a le privilége exclusif ; mais la position de ces provinces nous porte à croire qu'elle n'en peut pas faire un très-grand usage, si ce

(1) Pag. 157.

n'est pour les deux provinces de Minden et de Ravensberg. Quant à la Silésie, quelques marchands y avoient déjà établi des fabriques de ce genre ; et les héritiers de Splittberg se sont associés avec eux pour la fourniture de cette province.

On se sert de houille dans ces raffineries, et M. Nicolaï observe que c'est un débouché favorable aux mines de la Silésie et à la navigation de l'Oder. Nous ne croyons pas qu'un profit de ce genre puisse contrebalancer en aucune manière le dommage que ce monopole occasionne aux provinces prussiennes, parmi lesquelles la Prusse orientale et une partie de l'occidentale sont les seules exceptées du privilége exclusif.

Le sucre s'est élevé, nous l'avons dit, au rang des denrées de première nécessité. C'est de plus un comestible très-utile et très-salubre, dont la consommation approche de celle du sel, et va chercher ses consommateurs au berceau. Il est deux choses qu'on ne devroit jamais penser à imposer; ce sont les denrées de première nécessité, et les personnes qui n'ont rien. Quel est le but des gouvernemens en chargeant de droits des matières dont l'usage est aussi universel que le sucre, le café, le thé, le tabac ? Ce n'est pas d'en resserrer la consommation ; car ils seroient loin du compte assurément, si toute une nation s'accordoit à n'en point faire usage ; c'est d'asseoir un revenu sur cette consommation, et nous verrons qu'il est peu de ressources de

finance plus mal trouvées. Mais accorder un monopole sur une consommation de ce genre, ce n'est pas seulement maladresse, c'est inique cruauté ; c'est forcer tous les citoyens à contribuer pour enrichir un de leurs concitoyens ; c'est les appauvrir pour qu'il acquière des richesses, car, encore une fois, ces mots, *richesse* et *pauvreté* n'expriment que des idées relatives. Le riche n'est distingué du pauvre qu'en ce qu'il se procure des jouissances qui ne sont pas au pouvoir de l'autre. Tout ce qui resserre le cercle de mes jouissances m'appauvrit, et il m'est fort indifférent à cet égard que vous arrachiez l'argent de ma bourse, ou que vous arrangiez autour de moi les choses de manière qu'avec la même somme d'argent, je ne puisse plus me procurer le même nombre de jouissances. Si l'état en profite, j'ai du moins un motif de consolation. J'espère que s'il me fait payer ainsi, ce sera autant de diminué sur mes autres contributions. Mais quand le monopole est destiné au profit de mon voisin, qui n'a pas plus de droit que moi aux faveurs de l'état, les besoins publics n'en sont pas moins exigeans ; mon amour-propre et mon interêt sont également blessés.

Mais cet homme élève une fabrique ; il entretient des ouvriers qui sans cela ne pourroient pas vivre ; la population et les forces de l'état s'en augmentent.... Comment me prouverez-vous ces belles assertions ? Comment me montrerez-vous que je dois fournir à

l'entretien de ces gens là, et sur-tout que mon appauvrissement importe à l'état? L'emploi de mon argent, si vous me le laissiez, ne feroit-il donc pas aussi naître et vivre des hommes? Mes consommations sont resserrées; je n'ai plus le courage de prendre une compagnie, ou si je suis marié déja, celui de voir augmenter ma famille..... Mais cherchons si ce prétendu profit pour l'état, n'est pas presque toujours très-problématique.

Le sucre est au moins de dix pour cent plus cher dans les états du roi de Prusse, qu'il ne l'est dans les pays circonvoisins; et l'on peut assurer qu'il l'est de quinze, peut-être même de vingt plus qu'il ne le seroit si on le tiroit raffiné de Hambourg, si le trafic en étoit absolument libre et affranchi d'impôts. Les droits du roi, tant le demi-écu que la fabrique de Splittberg paie du quintal (1), que les accises que l'on paie en sus du sucre raffiné, et même le surcroît pour la vente en détail, forment à-peu-près sept pour cent du prix des sucres, d'après une très-haute estimation moyenne de ces droits, et une très-modique des sucres. Restent donc huit pour cent de profit évident pour les Splittberg. Ce gain énorme sur une consommation aussi générale que le sucre, auroit dû rendre cette maison une des plus riches de l'Europe. Elle est opulente

(1) Voyez les édits de l'année 1786, nos 19, 26, 47 et 80, qui contiennent les tarifs d'accises pour la Poméranie, la Prusse, les Marches et le pays de Magdebourg.

sans doute ; mais sa fortune n'a rien de comparable à ce qu'elle devroit être, si elle faisoit réellement un tel profit. Une partie de ce profit s'évanouit donc. Où va-t-il ?

La seule cause apparente d'une pareille non-valeur, c'est que les Splittberg paient le sucre brut plus cher que les marchands de Hambourg. Mais de combien ? il est impossible de le déterminer. Les Splittberg ne le diront pas ; car quand il ne leur resteroit qu'un pour cent de profit sur cet immense débit, ils se garderoient bien de dessiller les yeux de l'administration. Mais quoi qu'il en soit, et dans quelques mains qu'arrive ce que les provinces prussiennes paient de plus sur cet objet, ce sont des faux frais dans toute la force du mot, c'est une perte absolue ; et il n'est pas improbable que les sujets du roi de Prusse sont obligés d'envoyer autant de valeurs hors de ses états pour le sucre brut, qu'ils en enverroient pour celui qui est raffiné. Alors tout le gain supposé que fait la monarchie seroit absolument imaginaire. Et quand il resteroit dans le pays un ou deux pour cent de ce prétendu gain, croit-on que c'en fût assez pour compenser les désavantages du renchérissement d'une denrée de seconde nécessité, si je puis parler ainsi ; ceux du monopole et de la réunion d'une vaste branche d'industrie entre les mains d'une seule famille, pour lui procurer une fortune si immense, et sans proportion avec celle des autres citoyens ? On appauvrit

dans ce scandaleux objet tout le pays, et l'on ôte la subsistance à je ne sais combien de familles de marchands, que feroit vivre le libre débit du sucre dans toute la monarchie.

Le monopole, et le renchérissement qui en est la suite, entraînent nécessairement la contrebande; il est aisé de le deviner, et il n'est pas difficile de le prouver.

Contrebande des sucres.

Kœnigsberg, qui a le droit de recevoir des sucres étrangers, sans que nous puissions dire pourquoi, a reçu en mil sept cent quatre vingt-quatre deux millions quatre cent douze mille trois cent six livres de sucre; en mil sept cent quatre vingt-cinq, seulement un million cent trente-cinq mille cinq cent quarante-une livres. Nous ignorons la cause de cette diminution surprenante. Nous ignorons également pourquoi l'impôt sur les sucres étrangers est plus modique à Kœnigsberg, que celui sur les sucres raffinés à Berlin ne l'est dans les autres états du roi. Il est vrai que l'entrée des sucres des Splittberg est affranchie d'impôts en Prusse : mais comme cette maison paie un demi-écu par quintal de tous les sucres bruts qu'elle fait venir pour sa fabrique, ce seul impôt égale presque celui que l'on paie pour les sucres étrangers à Kœnigsberg; et n'est-il pas manifeste qu'après être venus de Hambourg ou de Stettin à Berlin, ils ne sauroient supporter encore le transport de Berlin à Kœnigsberg, et soutenir la concurrence avec les sucres étrangers? Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas, vu que

la consommation du sucre est toujours énorme dans les pays septentrionaux, que celle du royaume de Prusse ne soit plus forte que ne l'annoncent les déclarations des douanes, et qu'il ne s'en introduise en fraude. Neuf cent mille habitans du nord doivent consommer annuellement plus de quinze cent mille livres de sucre. Cependant nous noterons cette somme, et nous continuerons notre calcul, en nous souvenant que le sucre est la partie sur laquelle les droits sont les plus modiques.

Memel a reçu en mil sept cent soixante-dix-sept, quarante deux mille quatre cent quatre vingt-une livres de sucre. En recherchant cette même année dans les importations de Kœnigsberg, nous voyons que si elle n'est pas celle où le commerce a le plus fleuri, il n'y a cependant point éprouvé une diminution très-sensible. Nous admettons donc que l'importation de sucre est à Memel, année commune, de cinquante à soixante mille livres pesant. Cette quantité est si petite, qu'elle ne mérite aucune considération, et ne change rien à ce que nous venons de dire.

Le commerce d'Elbingen offre une disproportion encore plus grande entre la population et la consommation du sucre. En prenant la liste des importations d'Elbingen pour les trois années mil sept cent quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq, nous verrons que cette ville reçoit, année commune, quatre cent vingt mille livres ou environ de sucre étranger,

et

ger et autour de quatre-vingt mille livres de celui du pays, c'est-à-dire sans doute de celui qui se fabrique à Bromberg. Mais Elbingen fait un commerce d'entrepôt. Cette ville tire des denrées de la Pologne pour les vendre aux nations commerçantes, et des marchandises de ces nations pour les distribuer aux Polonois. C'est sur l'accroissement de ce commerce, depuis que la Prusse occidentale a passé sous la domination prussienne, que bien des écrivains fondent leur opinion sur l'excellence de la législation commerciale du roi de Prusse dans les pays qui y sont soumis. Ne voient-ils donc pas combien c'est à contre-cœur que le commerce a pris cette route? C'est parce que la même domination presse avec tout son poids sur le commerce de Dantzick, et l'étouffe avec violence, que les denrées de la Pologne ou celles qui lui sont destinées, recherchent un peu plus ce débouché qu'autrefois. Le vaisseau va briser; on s'élance à la mer pour essayer de se sauver à l'aide d'un débris, parce qu'il seroit trop périlleux d'attendre la chaloupe. En conclurez-vous que c'est-là la bonne méthode de naviger? Elbingen exporte donc aussi du sucre venant du dehors; car la fabrique de Splittberg n'en peut pas faire qui soutienne la concurrence sans monopole. Cette exportation monte à trois cent soixante mille livres pesant année commune, prise sur les trois susdites années. Otez les de cinq cent mille livres qui forment la masse des importations totales du sucre d'Elbingen; il s'ensuivra que la partie très-considérable

de la Prusse occidentale qu'Elbingen devroit approvisionner, ne consommeroit annuellement que cent quarante mille livres de sucre. Et notez bien qu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq, l'excédant de l'importation sur l'exportation n'a été que de trente-un mil cent soixante-dix livres pesant. Il nous semble trouver ici la preuve d'une fraude très-considérable.

Stettin importe du sucre brut pour la fabrique Splittberg. Cette importation se monte année commune à sept mille barriques ou oxhoff. La pipe d'huile, qui est une matière fort pesante, pèse neuf cents livres; ainsi l'oxhoff doit en peser six cents. En évaluant le sucre brut au même degré de pesanteur, nous aurons quatre millions deux cent mille livres pour la valeur de tout le sucre brut que Stettin introduit dans les états du roi de Prusse. M. Nicolaï nous dit que les trois raffineries de Berlin font venir leurs sucres bruts par Stettin et par Hambourg, et qu'elles ont fabriqué du sucre en mil sept cent quatre-vingt-deux, pour huit cent seize mille huit cent quarante rixdhalers. On doit croire que ce calcul porte sur le prix du sucre après la fabrication, lequel ne peut être moindre d'un cinquième de rixdhaler. A ce compte on auroit un total d'environ quatre millions de livres de sucre, qui devroient avoir suffi à la consommation des Marches, de la Poméranie, des pays de Magdebourg et de Halberstadt, et de la moitié de la Silésie, en supposant que les marchands de Breslau qui vendent en concurrence avec la fabrique

Splittberg fournissent l'autre moitié. C'est-à-dire que quatre millions pesant devroient avoir suffi à la consommation d'à-peu-près deux millions cinq cent mille individus, parmi lesquels est comprise la partie la plus riche et la plus consommante de la monarchie.

Colberg ni Magdebourg ne reçoivent aucuns sucres pour leur compte.

Résumons tout ceci.

Les sucres de Koenigsberg et de Memel font.....	1,600,000 livres.
Ceux d'Elbingen.....	140,000
Ceux de toutes les fabriques des Splittberg.....	4,000,000
TOTAL.....	5,740,000

Supposons que toutes les autres raffineries des états prussiens, à Minden, à Bromberg et à Breslau, portent cette masse à sept millions pesant, ce qui est évalué très-haut, il paroîtra physiquement impossible à qui connoît l'Allemagne, que sept millions de livres de sucre suffisent à la consommation annuelle de cinq millions et demi d'individus, qui forment la population des états prussiens. Cela est d'autant moins probable, que les sirops qui entrent dans les états du roi de Prusse, et qui pourroient fournir un supplément au sucre, du moins pour le peuple, forment un objet peu considérable. En un

mot il nous paroît hors de doute qu'il entre au moins quatre à cinq millions de livres de sucre par la contrebande dans les états du roi de Prusse. Passons au thé et au café.

Café et thé

Je ne sais quels physiologues se sont efforcés d'accréditer l'opinion d'une plus grande foiblesse actuelle de l'espèce humaine. Cette idée de dégénération, assez généralement répandue, ne porte sur aucuns faits, et prend sa source dans le penchant à blâmer ce que nous avons sous les yeux, qui est inhérent à notre nature. On a voulu assigner des causes à un effet imaginaire, et on les a recherchées dans le café, dans le thé, dans les boissons chaudes. Ce n'est pas le lieu de réfuter ici ces futilités, de montrer que l'espèce humaine est parfaitement telle qu'elle étoit il y a cent ans, il y a mille ans, il y a des myriades de siècles. Le thé n'affoiblit assurément pas les Anglois; le café est une boisson commune à tout le nord de l'Allemagne, cette pépinière des plus beaux et des plus vigoureux soldats de l'univers. Consultez les tables des naissances et des morts; voyez l'activité et l'industrie se multiplier et s'accroître à l'envi, et priez les faiseurs d'hypothèses de trouver là rien qui montre dans la masse des peuples le plus léger affoiblissement de corps et d'ame.

Bien loin d'être nuisibles, le café et le thé, pris même en abondance, mais pourtant sans excès (eh! quel excès n'est pas nuisible), sont très-salutaires. Au moins les Allemands leur doivent-ils un avantage

fort précieux, et qui à lui seul mérite une très-grande reconnoissance. Ces boissons ont tempéré plus efficacement en Allemagne le vice de l'ivrognerie, que les leçons des moralistes et des théologiens, et même que le progrès des lettres et l'instruction. Il est impossible de douter de bonne foi, que l'ivrognerie et les boissons fortes ne causent plus de maux physiques que le thé et le café. Mais quand on ne considéreroit que le mal moral de l'ivrognerie, et la complette innocence à cet égard de ces deux boissons, on ne pourroit se résoudre à ne pas les favoriser. Eh ! comment douter que des breuvages non enivrans, dont l'usage s'est répandu généralement, et qui prennent de plus en plus faveur, ne sont pas nuisibles ? S'il en étoit autrement, ne montreroient-ils pas leur malfaisance par des faits généraux, frappans, incontestables ?

Mais ces boissons, qui avec toutes les qualités agréables des liqueurs spiritueuses, puisqu'elles fortifient, raniment et récréent, n'ont aucun de leurs dangers, ne sont-elles pas moins innocentes pour la fortune que pour la santé ? Elles pompent un argent immense de l'Allemagne, pour le faire passer entre les mains des nations qui en possèdent exclusivement la matière première ? N'est-ce pas là un mal politique ?

Voilà, ce nous semble, un pur sophisme. Tant que chaque particulier n'outrepassera pas ses revenus pour boire du café, on n'a pas à craindre que la nation

se ruine par ce besoin factice. Que nos productions soient échangées contre du café, ou que nous les consommions nous-mêmes, rien de plus indifférent. Laissez libre la jouissance de tout ce que les hommes désirent, et ne vous inquiétez pas des profits de l'industrie; car il est impossible de mieux l'animer que par cette liberté. Eh ! ne savez-vous donc pas qu'il est telle de vos productions allemandes, et des plus considérables, dont l'existence dépend totalement de cette consommation? Citons-en un exemple.

On fabrique en Hesse une toile très-grossière pour en faire des sacs. C'est le paysan qui file la bourre du lin dont on la fait, et qui tisse ces fils. Il se vend année commune, dans cette contrée, pour plus d'un million de livres de ces toiles : elles vont à Brême, et de Brême en Hollande, en Angleterre, en Espagne, en France. Là on s'en sert pour emballer les cafés, les cotons etc., que l'on envoie d'Amérique en Europe. Qui ne voit que si le commerce de ces productions cessoit, l'achat de ces toiles finiroit à l'instant? De même si l'on n'avoit plus de sucres et de café à envoyer en Europe, si ce commerce n'exigeoit pas une marine immense, les nations commerçantes mettroient-elles à l'enchère les bois, les douves, les goudrons, les métaux etc. du nord ? Ces branches d'industrie, et mille autres qui en dépendent, cesseroient. Les nations échangent entre elles; plus ces échanges sont libres, plus ils sont multipliés. Toute cette circulation ne seroit

qu'un jeu futile, si elle ne procuroit pas aux hommes des jouissances variées et nouvelles, ce qui est absolument conforme à leur nature, et si elle n'augmentoit des deux parts la population, et par là même la force des états. Le café que vos peuples achèteront contribuera donc à les enrichir, pourvu qu'ils soient libres de vendre leurs propres productions : plus ils l'auront à bon marché, plus ils en achèteront, plus aussi ils débiteront de leurs denrées, et plus leur activité, leur industrie, leur aisance fleuriront et s'augmenteront.

Tel est le vrai rapport des choses. Frédéric II ne le connoissoit pas. Il avoit mis un impôt d'à-peu-près cent cinquante pour cent du prix d'achat sur le café, pour en gêner la consommation. Cet impôt se montoit à un quart d'écu par livre de café, et un demi sou additionnel pour la banque, qui devoit être mis en compte à part. Telle fut la loi à cet égard jusqu'en mil sept cent quatre-vingt. Un impôt de cent cinquante pour cent ne pouvoit que faire naître une contrebande immense. Elle devint telle, que le prix commun du café dans les provinces prussienes, n'équivaloit qu'à sa valeur naturelle, et à un impôt de cinquante pour cent ou environ du prix de vente, ainsi que le roi de Prusse l'a dit lui-même dans l'édit qu'il publia ensuite pour arrêter cette contrebande, et dont nous parlerons bientôt. Il est aisé de se faire une idée de l'activité du commerce interlope, qui étoit parvenu

à porter le prix général du café si fort au dessous de son taux fiscal. Mais pour qu'on puisse connoître l'immensité du commerce et de la consommation qui se fait en Allemagne de cette espèce de féves, nous ferons observer la grande quantité des cafés déclarés qui est entrée dans les provinces prussiennes avant mil sept cent quatre-vingt, malgré cet impôt énorme.

Kœnigsberg a importé en mil sept cent soixante-dix-sept, cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent soixante, et en mil sept cent soixante-dix-neuf, cent cinquante mille quatre cent vingt-trois livres de café, (ce qui donneroit à-peu-près cent soixante-dix mille livres par année); et Memel six mille deux cent vingt-une livres en mil sept cent soixante-dix-sept; de sorte que toute la Prusse orientale peut recevoir annuellement, une année portant l'autre, cent quatre-vingt mille livres de café.

Elbingen a importé en mil sept cent soixante-dix-huit, cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix livres, et en mil sept cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-un mille six cent huit livres de café, ce qui fait un total de trois cent soixante-treize mille sept cent soixante-dix-huit livres pesant; mais il en a été exporté en mil sept cent soixante-dix-huit, cent quarante-un mille cinq cent soixante-dix, et en mil sept cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres; ce qui fait en tout trois cent

trente-huit mille soixante-sept livres. Déduction faite de la quantité exportée, restent pour les deux années trente-cinq mille sept cent onze livres, ou environ dix-huit mille livres par an, somme beaucoup trop modique, sans doute, pour toute la Prusse occidentale, et qui prouve bien l'activité de la contrebande que Dantzick a dû considérablement faciliter.

D'un autre côté, Stettin a importé un million cent quatre mille cinq cent dix livres de café en mil sept cent soixante-dix-sept, auxquelles il faut ajouter les huit mille six cent trente-cinq livres venues par Colberg; de sorte qu'on peut évaluer, année commune, le café entré par la Poméranie à un million cent vingt mille livres.

Magdebourg en a reçu de Hambourg pour son propre compte, en mil sept cent quatre-vingt, un million trois cent treize mille cinq cent quarante livres, que nous réduirons dans la même proportion où l'importation du café de mil sept cent soixante-dix-neuf, à Elbingen, a été inférieure à celle de mil sept cent quatre-vingt, pour ne pas commettre d'erreur sensible. D'après ce calcul, on doit évaluer l'importation de mil sept cent soixante-dix-neuf, à Magdebourg, à huit cent quatre-vingt quatre mille livres.

Nous ne compterons pas ici l'importation d'Embden, parce qu'elle a une autre destination que celle de fournir le café aux Provinces westphaliennes du roi de Prusse, et qu'elle est sous une législation différente. Elle forme une masse de quatre-vingt-dix mille livres, ce qui

est peu de chose, même pour la seule Ostfriese. A la vérité on vit à la hollandoise dans cette province, et l'on y boit infiniment plus de thé que de café. Cela posé, nous trouvons que les états prussiens en-deçà du Weser ont reçu annuellement à-peu-près deux millions de livres de café légalement déclaré, avant le nouvel arrangement dont nous parlerons dans peu. Il faut que la contrebande en ait fait entrer à-peu-près le double, pour produire l'effet que nous avons noté sur le prix de cette production. On trouvera ce raisonnement juste, si l'on considère le calcul suivant.

Le marchand vend le café, presque par-tout en Allemagne, un quart d'écu la livre, d'où l'on peut conclure qu'il le paie un sixième d'écu à Hambourg : le transport, les péages et son profit absorbent le reste. Frédéric II avoit mis sur la livre de café un quart d'écu d'impôt, et un demi-sou en sus. La livre de café devoit donc se vendre quarante-un sous au moins; cependant elle ne se vendoit que trente sous. Si la contrebande n'avoit introduit qu'une quantité égale à celle qui entroit légalement, le prix moyen de deux millions de livres à quarante-un sous, et de deux autres millions à vingt sous, auroit dû être trente-sous et demi. Mais le contrebandier court de grands risques, que ses profits doivent couvrir; il faut donc évaluer le prix des marchandises introduites en fraude plus haut que le prix naturel : en le supposant seulement à vingt-cinq sous, on trouvera que le prix moyen de trente sous la livre

suppose que le café légalement importé a été à celui qui est entré en fraude comme cinq est à onze, ce qui donne contre deux millions du premier, quatre millions quatre cent mille livres du second.

Mais il ne faut pas croire que ces six à sept millions de livres pesant eussent suffi à la consommation d'une denrée aussi généralement agréable que cette féve du Levant et des Indes, si l'on n'avoit eu recours à des moyens de tromper le désir d'en jouir. Depuis que la consommation du café s'est considérablement répandue, on a travaillé à lui substituer quelque plante plus commune. On avoit fait dans cette vue des essais avec du seigle, de l'orge, du froment, des glands ; et les clameurs des médecins concourant avec ces essais, plusieurs personnes s'assujettirent à ces boissons insipides ; mais le café l'emporta aisément. Enfin, on essaya la racine d'une plante nommée en botanique *cichorium intybus*. Il se trouva qu'en mêlant sa racine brûlée et moulue à la manière du café, avec la poudre de cette féve, en raison de trois à un seulement, la boisson qui résultoit de cette infusion en prenoit presque absolument le goût. Aussi-tôt cette plante fut recherchée; et comme tout est monopole en prusse, il se forma une compagnie pour le débit de la chicorée dans les états de Frédéric.

Cette compagnie eut un sort fort singulier. Elle encouragea la culture de cette plante, fit venir de la semence de Hollande, et la distribua aux cultivateurs.

Mais il est une herbe de la même espèce, dont la semence est indiscerniblement égale, et qu'on nomme *cichorium endivia*. Les Hollandois, soit ruse, soit méprise, en-envoyèrent la semence de celle-ci. Aussitôt que la plante sortit de terre, on vit l'erreur, et les chambres des finances reçurent avis des cultivateurs que ce n'étoit point du *cichorium intybus*, mais du *cichorium endivia* qu'on leur avoit fait semer. Ce coup ruina la compagnie dans sa naissance, mais il ne nuisit pas au commerce de la plante même. Elle fait un article assez considérable des échanges intérieurs de l'Allemagne, et des gens instruits nous ont assuré que le duché de Brunswick seul en exporte pour la valeur de deux cent mille écus, somme qui, nous l'avouons, nous paroît un peu exagérée.

Nous tirerons cependant encore une conséquence de tout ceci. Six millions de livres de café sans la chicorée, prouvent que la contrebande sur le sucre doit être très-considérable en Prusse. Suivant les déclarations, l'importation n'en équivaut, année commune, qu'à cent millions de livres pesant; et n'est-il pas évident que cette petite quantité de sucre ne suffit pas pour une telle masse de café ? Car il faut y ajouter encore ce qu'exigent la cuisine, les confitures, la patisserie et le thé.

Thé. Quant à cette dernière plante, par laquelle la Chine impose un si gros tribut sur l'Europe en général, il ne s'en fait pas une consommation fort considérable

en Allemagne. L'impôt qu'elle supporte dans les états du roi de Prusse, est de cinquante pour cent du prix moyen, et n'a pas varié.

La Prusse orientale en reçoit, année commune, cinq mille livres à-peu-près, et la Prusse occidentale tout au plus deux mille pour son propre compte. Stettin en importe, année commune, quinze mille livres, et Colberg à-peu-près cinq cents. Cette production manque absolument dans la table des importations par eau de Magdebourg.

D'après ces données, il faudroit admettre que les états prussiens reçoivent chaque année vingt-quatre milles livre de thé légalement apporté, sans ce que le commerce peut introduire. Quoique le peuple ne consomme en général point de thé en Allemagne, la plus grande partie des personnes aisées en prennent au moins une fois par jour; et la coutume angloise d'en boire après le café, gagne de plus en plus faveur dans l'Allemagne septentrionale, parmi les gens du monde. Il doit donc s'introduire une quantité assez considérable de thé en contrebande; et l'on ne sauroit douter qu'il ne s'en consomme annuellement cinquante mille livres dans les seuls états du roi de Prusse en-deçà du Weser. Mais pour donner un exemple de la différence que celle des usages occasionne dans les consommations, il ne faut qu'observer qu'il arrive annuellement plus de cent mille livres pesant de thé à Embden. Un tiers, il est vrai, doit en être porté

sur le compte des vaisseaux qui s'expédient annuellement aux Indes, comme destinés aux exportations. Cependant on peut admettre avec fondement que l'Ostfriese seule absorbe plus de thé que tout le reste des états prussiens en-deçà du Weser. Mais aussi dans cette province le thé est une des consommations générales du peuple.

Précautions contre la fraude et résultats.

Frédéric II, frappé de l'énorme contrebande qui se faisoit sur le café, introduisit une autre administration dans cette partie en mil sept cent quatre-vingt. Il avoit appris qu'en Angleterre on avoit défendu de brûler le café pour en arrêter la fraude: il introduisit le même régime, mais avec quelques restrictions. La régie des droits du roi fut chargée de brûler du café, et de le distribuer par paquets cachetés et scellés à des gens préposés pour le vendre ainsi en détail. Le lot fut fixé à un prix qui portoit la livre brûlée à trois quarts d'écu. Les personnes d'une condition plus relevée pouvoient obtenir la permission de le brûler chez elles, pourvu que leur consommation annuelle se montât à vingt livres pesant. Des stipendiés que le peuple nomma des *renifleurs* (1), furent chargés de veiller à cet arrangement, en explorant si l'odeur trahiroit les maisons où l'on brûleroit du café en fraude. On prit pour ces singulières fonctions quatre cents invalides, dont le sort fut ainsi amélioré. Enfin on employa

(1) *Schniffler.*

diverses autres mesures pour empêcher la fraude et les contraventions.

Ce fut alors que la contrebande monta à son comble. Elle fut telle, que le roi se trouva contraint de se désister de la moitié des droits imposés sur les cafés importés, et de mettre le café brûlé, dont la vente de détail continua pour le peuple à un prix moindre des quatre cinquièmes que celui fixé d'abord. L'édit du vingt mai mil sept cent quatre-vingt-quatre, statua ces nouveaux prix. Celui du café non brûlé, que les marchands pouvoient vendre librement à ceux qui avoient la permission d'en brûler chez eux, fut réduit à trente sous, valeur à laquelle la contrebande l'avoit déjà porté par son activité.

On peut juger par les suites, ce que la diminution des droits valut au commerce, et même au fisc. Kœnigsberg, qui en mil sept cent quatre-vingt-quatre n'avoit reçu que cinquante-sept mille livres de café déclaré, en importa neuf cent soixante-cinq mille cinq cent soixante livres dès mil sept cent quatre-vingt-cinq; et Stettin, qui en mil sept cent soixante-dix-sept, avant le premier édit du café brûlé, n'avoit déclaré que onze cens mille livres ou à peu-près, en déclara plus de trois millions deux cent mille livres en mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Sur ces faits et les données ci-dessus mentionnées, relativement à Magdebourg, Elbingen etc., on peut calculer que le café déclaré monta en mil sept cent

quatre-vingt-cinq, dans les états en-deçà du Weser, à cinq millions et demi de livres pesant. Ainsi le roi qui devoit avoir retiré cinq cent quinze mille écus de deux millions de livres de café, par un impôt de plus d'un quart d'écu sur la livre, en retira sept cent mille, de cinq millions et demi de livres pesant, par un impôt d'un huitième d'écu sur la livre. Et voilà comment, en matière d'imposition, deux et deux ne font pas quatre, pas trois, et peut-être pas un. Aussi celui qui sait calculer en finance, se garde-t-il de supputer arithmétiquement le produit de l'impôt selon la mesure de l'imposition.

Vins.

Comme si la finance avoit conjuré contre toutes les jouissances humaines, le vin est cruellement imposé dans presque tous les pays. Il l'est par-tout dans les états du roi de Prusse. Les droits sur les vins n'y sont pas absolument égaux pour toutes les provinces; mais en général on peut observer que les vins de France paient trente pour cent de leur prix, et ceux du Rhin vingt-cinq pour cent du leur, lequel est beaucoup plus haut. Malgré ces énormes droits, il se consomme une très-grande quantité de vins, sur-tout de France, dans les états prussiens.

Pour s'en faire une idée, et en même-temps des droits perçus sur les vins, il faut savoir que l'oxhoff, que nous désignons par le mot de barrique, tient deux cents quarante bouteilles ordinaires de pinte. L'ohm est une mesure équivalente à deux tiers de barrique, et

et l'eymer à un tiers. L'eymer de vin de France, soit blanc, soit rouge, paie à son entrée un peu plus de deux rixdhalers et demi d'accise, outre un droit de cinq pour cent auquel sont asservis tous consommateurs et tous vendeurs en détail. En évaluant comme dans les importations de Colberg, le prix commun d'une barrique à trente écus, on verra que cette imposition monte à un peu plus de trente pour cent. Les vins du Rhin paient cinq et cinq sixièmes de rixdhalers à leur entrée, et le cinq pour cent de leur valeur. Si l'on suppose que leur prix commun soit le triple de celui des vins de France, comme on peut le conclure des tables des importations de Colberg, ils paient vingt-quatre et quatre neuvièmes pour cent de leur valeur dans les états du roi de Prusse.

Les années mil sept cent quatre-vingt-quatre et mil sept cent quatre-vingt-cinq, donnent pour Kœnigsberg une importation moyenne de quinze mille cinq cents barriques de vins de France. Les importations d'Elbingen, déduction faite des réexportations, se réduisent environ à mille barriques. Stettin en a reçu en mil sept cent quatre-vingt-cinq, vingt-huit mille six cent dix, ou vingt-neuf mille, si l'on y joint ce qui est entré à Colberg. Il paroît que les vins que Magdebourg tire de Hambourg pour son compte, montent au moins à huit mille barriques. Total, cinquante-trois à cinquante-quatre mille barriques; et si vous calculez le vin à trente écus la barrique, vous aurez pour représenter la

consommation qui s'en fait dans les états prussiens, une somme d'un million six cent vingt mille écus d'Allemagne. Tous les autres vins pris ensemble ne forment pas un objet de cent mille écus, du moins suivant les déclarations des douanes. Mais il est à croire qu'il en entre en fraude, et qu'il s'en fabrique en outre un grand nombre.

Un des plus grands crimes des gouvernemens, s'il faut évaluer leurs opérations par le mal qu'elles produisent, une des plus affreuses conséquences du systême des impôts sur les comestibles en général et sur le vin en particulier, c'est le degré d'activité qu'ils ont su donner à la funeste industrie qui falsifie les boissons. Le vin est assurément une des productions les plus utiles pour l'humanité; c'est aussi l'un des bienfaits dont la nature a été le plus prodigue; car il faut compter au nombre des plus grands avantages du point de perfection auquel elle nous ait permis de porter la navigation dans ces temps modernes, la facilité qui en a résulté de répandre, des lieux où le vin a reçu toute la maturité nécessaire pour être salubre, sur toutes les parties du globe, cette excellente boisson, ce cordial consolateur, dans une quantité et à un prix qui met tout ce qui possède quelque industrie, en état de se le procurer. Mais voilà que le fisc insatiable, et cruellement indifférent sur les moyens de se gorger de la substance des peuples, étouffe cette précieuse industrie; et graces à ses gênes absurdes, à ses

spéculations odieuses, il y substitue un vrai poison lent, en obligeant les hommes à falsifier les vins, et à faire circuler leurs breuvages redoutables..... O quand laissera-t-on jouir l'humanité des biens sans bornes et sans mesure que son industrie sait se procurer !

Harengs.

Les harengs forment en Allemagne une des plus grandes nourritures du peuple et de la soldatesque. Le commerce et la consommation en sont immenses. Voici la quantité qu'en reçoivent les états du roi de Prusse.

Kœnigsberg importe environ trente-deux mille caques de harengs, dont douze cents lui viennent de la Hollande, et le reste de la Suède et du Danemarck; Memel, cinq mille, dont trois cents de Hollande. Si vous comparez les importations et les exportations d'Elbingen entre elles, vous trouverez que ce port n'en garde que très-peu pour la consommation intérieure de la Prusse occidentale. Il n'est pas probable que sur une section des cinq années mil sept cent soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, tout ce pays n'ait consommé année commune que quatorze cent cinquante tonneaux de harengs. Rien ne dénote, ce semble, plus évidemment la fraude et les collusions. Nous omettrons cependant cet article, parce que nous en ignorons la somme. Stettin en a reçu onze mille cinq cents caques ou environ, en mil sept cent quatre-vingt-cinq; et en mil sept cent soixante-dix-sept, près de vingt-neuf mille,

dont vingt-deux mille de Hollande. La consommation moyenne des harengs paroît donc être de vingt mille caques. Colberg en a reçu onze cents en mil sept cent quatre-vingt. Il en est arrivé quatorze mille à Magdebourg dans la même année, dont quatre mille d'Embden, et le reste de la Hollande. Total, soixante-douze mille caques ou environ. En évaluant le tonneau de harengs à quatre rixdhalers et demi, comme moyenne entre les prix portés sur les tables des importations de Colberg et d'Elbingen, on aura trois cent vingt-quatre mille rixdhalers pour la somme que coûte cet objet.

On a eu la cruauté de soumettre à un privilége exclusif cette consommation particulière au peuple. Une compagnie à Embden proposa en mil sept cent soixante-neuf d'exploiter la pêche du hareng. Elle reçut un octroi du roi de Prusse, qui lui accorda de grands avantages et des franchises, mais sans prononcer le mot de privilége (1). Cette compagnie vendoit sans doute de mauvais harengs, puisqu'elle recherchoit un privilége exclusif. Frédéric II n'en fut jamais avare; et dès qu'on lui représentoit que sans le privilége sollicité il sortiroit de son pays de l'argent, qui avec ce privilége y resteroit, il se décidoit à l'instant à l'accorder. Cependant on diroit qu'il en avoit quelquefois honte; le plus souvent il en cachoit l'ordre, et ne le faisoit pas publier. Entre plusieurs autres. Le privilége des harengs en est un exemple.

(1) C'est l'édit n° 57 de l'année 1769, dans la grande collection.

Sous le numéro vingt-quatre des édits de mil sept cent soixante-dix-huit, il y a une circulaire aux commis des douanes, en date du dix-sept juin, qui ordonne que les harengs de la compagnie, en passant dans les provinces *soumises à son privilége*, seront munis de certificats signés des directeurs, marquant la qualité et la quantité, pour éviter les fraudes, et qu'on n'en laissera pas entrer d'autres. Il y est dit aussi que les provinces sont désignées par un ordre du vingt-quatre avril de cette année, et cet ordre ne se trouve nulle part ; mais la compagnie fut dans l'année même hors d'état de satisfaire à son privilége ; et le roi se vit obligé de permettre l'entrée des harengs étrangers depuis le mois de décembre mil sept cent soixante-dix-huit, jusqu'à la nouvelle pêche de mil sept cent soixante-dix-neuf. Dans l'ordre du dix-sept juin, on en cite un du vingt-quatre novembre mil sept cent soixante-dix-sept, où les provinces soumises au privilége de la compagnie sont désignées, et qui ne se trouve point dans la collection. Nous y voyons au reste, par le rapprochement de quelques passages, que ces provinces sont, la vieille-Marche, la Marche-Ukraine, le pays de Magdebourg, celui de Halberstadt, et l'Ostfriese même. Stettin fournit la Poméranie, la Marche moyenne et la nouvelle, avec la Silésie ; Kœnigsberg, Memel ; et Elbingen, les deux Prusses.

On a exploité la pêche du hareng à Embden, dès mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept, comme le prouve

une ordonnance de cette année (1) ; mais les Hollandois exerçoient alors une telle autorité sur ce pays, qu'ils avoient une garnison à Embden ; ils firent cesser cette agriculture de la mer qui leur faisoit concurrence. On y voulut rendre en mil sept cent soixante-huit à la pêche du hareng son activité ; mais les marchands désiroient davantage de voir rétablir la compagnie asiatique. Alors quelques négocians de Leer firent l'autre spéculation. La jalousie de ceux d'Embden en fut excitée, de sorte qu'ils laissèrent tomber le projet sur l'Asie, et s'arrangèrent avec leurs voisins de Leer, pour obtenir la pêche exclusive du hareng. Embden ne put d'abord rassembler que soixante mille florins qui ne suffisoient pas. Enfin on forma par souscription un fonds de cent cinquante mille florins, divisé en actions de deux cents florins chacune. On construisit dix bâtimens nommés *Buysen*, dont six furent expédiés dès mil sept cent soixante-dix-sept. Un de ces bâtimens, tout équipé pour la pêche, coûte sept mille cent quatre-vingt rixdhalers. Les buyses d'Embden peuvent faire annuellement trois voyages. La compagnie a cependant beaucoup de peine à se soutenir (2) contre la concurrence des Hollandois.

Nous lisons néanmoins dans une lettre datée de Hambourg, du vingt août mil sept cent quatre-vingt-deux,

(1) *Historische Beytraege die Preussischen staaten betreffend*, tom. 1, pag. 140; et tom. 2, vol. 1, pag. 351.

(2) *Ibid.*, tom. 1 pag. 142.

soi-disant écrite par un voyageur, et insérée dans le recueil d'où nous tirons ces détails (1), un compte-rendu très-différent de la situation de cette compagnie. Voici en quels termes on s'y exprime. » La pêche du hareng,, » instituée en mil sept cent soixante-neuf, est dans l'état » le plus florissant du monde ; mais aussi Frédéric lui » accorde un appui vraiment royal. Dabord on n'a cons- » truit que six bâtimens ; à présent il y en a trente-deux. » Cette compagnie possède un privilége exclusif sur tou- » tes les provinces du roi ; et à mesure que ses affaires » s'étendent, on défend l'entrée des harengs étrangers » de province à province. On compte qu'il faudra cent » bâtimens pour approvisionner complétement tous les » états du roi. Afin de soutenir la compagnie, il a mis » un impôt d'un quart de rixadhler par tonneau sur tous » les harengs étrangers, et il lui fait généreusement « présent du produit de cet impôt, qui s'élève annuel- » lement au-delà de dix mille rixdhalers ».

Cette lettre exagère infiniment trop tout ce qui a rapport à l'Ostfreise, pour que nous ne penchions pas à croire plutôt le premier compte-rendu. Au reste, si le fait des dix mille rixdhalers est vrai, il prouve qu'il entre près de cinquante mille tonneaux de harengs étrangers légalement déclarés dans les provinces prussiennes soumises au privilège de la compagnie d'Embden ; car dix mille rixdhalers supposent quarante mille tonneaux, et l'on ne sauroit calculer les frais de per-

(2) Tom. 2, vol. 1, pag 351.

ception d'un impôt indirect sur le commerce à moins de douze pour cent ; ce qui donneroit quarante-cinq mille tonneaux. Mais l'auteur de la lettre citée dit que l'impôt rapporte au-delà de dix mille écus ; ainsi notre calcul n'est certainement pas exagéré.

Il faut donc supposer une importation d'à-peu-près cinquante mille tonneaux de harengs ; et alors il est nécessaire, ou que depuis mil sept soixante-dix-sept, quelques autres provinces aient été soumises au privilége de la compagnie ; ou que tout le contenu de cette lettre soit un tissu de faussetés. Voici le raisonnement sur lequel nous établissons cette conclusion.

Onze mille huit cent soixante-deux tonneaux ont été exportés d'Embden en mil sept cent quatre-vingt-quatre. Ceux-ci, avec les tonneaux étrangers, qui ont produit le revenu de dix mille écus, ne peuvent faire moins de cinquante mille tonneaux pour la masse des harengs introduits dans les provinces soumises au privilége. Nos calculs nous ont donné ci-dessus soixante-douze mille tonneaux pour la consommation générale des états du roi de Prusse. Otez cinquante-huit mille de soixante-douze mille, reste quatorze mille ; et cette quantité est absolument insuffisante pour la consommation des provinces qui en mil sept cent soixante-dix-sept n'étoient pas soumises au privilége.

Résultats du privilége exclusif de la pêche du hareng.

Mais quelle étrange mesure que d'avoir asservi de nouvelles provinces au privilége d'une compagnie hors d'état de fournir à la consommation des anciennes ! La plume

plume tombe des mains, quand on rencontre d'aussi étranges absurdités.

Au reste, le fait précieux des onze mille huit cent soixante-deux tonneaux importés par la compagnie en mil sept cent quatre-vingt-quatre, et qui se trouve dans la gazette du commerce de mil sept cent quatre-vingt-six, peut servir à nous faire juger de son état. Elle se soutient, c'est tout ce qu'on peut en dire ; mais par quels moyens ? par un impôt de quatre à cinq pour cent sur tous les consommateurs de harengs, dans la plus grande partie des provinces prussiennes. Il faut qu'elles offrent ce sacrifice à la simple possibilité de voir un jour tout le peuple fourni par la compagnie d'Embden, à qui l'on paie aujourd'hui des harengs qu'elle ne fournit pas. Et ce n'est pas un luxe, une fantaisie pour une denrée délicate que l'on satisfait à ce prix ; ce n'est pas même une préférence partiale à des pêcheries étrangères, que l'impôt prétend réprimer ; ce qui seroit injuste sans doute, mais non pas tout-à-fait absurde ; c'est un tribut gratuit qu'on lui paie : oui, gratuit ; car ce n'est que dans l'avenir le plus incertain, dans un siécle peut-être, que la compagnie peut concevoir l'espérance de fournir tous les états prussiens. Et qui lui paie ce tribut ? la classe la plus pauvre du peuple, pour qui un liard, un denier sont un objet!

N'oubliez pas une très-fâcheuse conséquence, que ce monopole partage avec tous les impôts qui se per-

çoivent sur des consommations arrivant en masse, et destinées à une vente très-détaillée. La plus petite monnoie qu'aient les Allemands, est un pfennin, ou quart de sou. On conçoit bien que le marchand ne veut pas payer l'impôt de son propre argent, et qu'il le transporte sur la marchandise dont il rehausse le prix. Mais il ne peut pas le rehausser, par fractions de la plus petite monnoie, avec les consommateurs qui viennent à tout moment chercher la denrée dans le plus petit détail. Il le rehausse sur le champ d'une de ces petites monnoies, quoique ce soit peut-être un objet quatre, six, ou même dix fois plus considérable sur la totalité, que l'impôt lui-même. Cela est sur-tout fort aisé dans les pays où les marchands de chaque espèce forment des corps, des maîtrises, et tel est le régime de toute l'Allemagne. Il n'est donc pas hors de vraisemblance que l'impôt de cinq pour cent établi sur les harengs en faveur de la compagnie d'Embden dans les états prussiens, coûte trente à quarante pour cent aux consommateurs.

Et malgré cette surchage vraiment horrible, on nous dit que la compagnie d'Embden ne peut soutenir la concurrence avec les Hollandois et les autres nations qui font cette pêche! Cette compagnie devroit cependant faire des profits énormes sans aucun privilége. Quand bien même le gouvernement garderoit pour lui le produit de l'impôt dont sont grévés les harengs étrangers, ne devroient-ils pas être de cinq

pour cent au moins plus chers que ceux de la compagnie, d'où naturellement il devroit résulter des demandes pour les siens, qui les feroient monter à quatre pour cent au-delà de leur prix naturel ? Cet impôt ne suffit cependant pas ; il faut encore en donner le profit à la compagnie, et lui accorder un privilége : avec toutes ces concessions, à peine peut-elle s'empêcher de succomber. Donc les harengs sont excessivement mauvais, ou il n'y a ni ordre ni économie dans l'administration de la compagnie. Mauvaises marchandises, administration mal-habile ou infidèle ; voilà l'histoire de toutes les compagnies, le fruit éternel des priviléges exclusifs, l'effet infaillible de toutes les faveurs que le gouvernement accorde aux commerçans.

Tels sont les grands objets d'importation sur lesquels nous avons cru qu'il convenoit de faire des observations particulières. Nous parlerions ici du tabac, si son commerce étant une régale dans les états du roi de Prusse, plutôt qu'un trafic ordinaire, il ne nous avoit pas paru plus convenable d'en traiter dans le livre des revenus, lequel en général est intimement lié à celui du commerce.

Autres objets du commerce d'importation.

Tous les autres objets commerçables sont sans doute fortement imposés dans la monarchie prussienne, leur consommation est par conséquent gênée et altérée de diverses manières ; mais ils ne méritent pas que nous en traitions à part, parce qu'ils ne sont pas de l'importance de ceux dont nous avons parlé. Les métaux,

les huiles, les épiceries, les marchandises d'Italie et d'Espagne, en forment la principale partie. On peut les rechercher dans les tables que nous avons jointes à ce livre, et en évaluer aisément la quantité.

Métaux. On y trouvera, par exemple, que les états du roi de Prusse reçoivent, année commune, trente-cinq à trente-six mille chiffons de fer de Suède, ce qui fait une valeur d'environ quatre cent à quatre cent cinquante mille rixdhalers. Ils reçoivent aussi à peu-près dix mille quintaux de plomb ce qui fait quarante-cinq mille rixdhalers. Kœnisberg reçoit, année commune, cent dix mille livres de cuivre, qui peuvent valoir trente à quarante mille rixdhalers. Enfin toute la masse d'étain importée dans les provinces prussiennes, peut monter annuellement à trente ou quarante mille rixdhalers. Total pour les métaux importés et déclarés, cinq cent cinquante à six cent mille rixdhalers.

Soies et cotons. Mais il est deux grands articles d'importation qui, si ce qu'on nous dit de l'industrie dans les états du roi de Prusse est vrai, doivent être très-considérables, et dont il n'est fait aucune mention dans les tables que nous avons compulsées et rédigées avec tout le soin dont nous sommes capables, sur les listes les plus authentiques et les plus complètes de la monarchie prussienne. Ce sont la soie et le coton. Parmi les importations de Stettin, nous trouvons la très-misérable quantité de trois cents quintaux de coton ou à-peu-près, importés année commune;

et dans toutes les autres tables, cet article est absolument omis. Quant à la soie, il n'en est pas fait la moindre mention nulle part. Nous trouvons dans le tarif des accises, que le coton brut paie un demi rixdhaler d'entrée par quintal, et que la fabrique d'un entrepreneur nommé Schwartz a le droit d'entrée franche pour vingt années, à compter du quatorze octobre mil sept cent cinquante-cinq. Quel avantage énorme sur les autres fabricans ! quel découragement pour eux !

Compagnie du Levant.

Ce même tarif nous offre un fait bien plus important encore. Suivant un ordre du vingt-six mars et du premier avril mil sept cent soixante-six, tous les fabricans de ce genre ne doivent acheter le coton que de la compagnie du Levant. A peine eus-je trouvé cette note extraordinaire, que je feuilletai tous mes livres, et la collection entière des édits : je n'y trouvai pas un mot sur l'origine de cette compagnie, ses conditions lucratives et onéreuses, sa durée, etc. On diroit que l'on s'est caché de son existence comme d'un crime; et en effet c'en étoit un, même dans les principes de Frédéric II; car quelle disparate plus inexplicable que de créer un système qui doit entièrement favoriser le manufacturier, et d'obliger en même temps celui-ci de tirer sa matière première des monopoles ? Aussi le silence observé relativement à cette compagnie, par tous les écrivains sur l'état politique des états prussiens, est-il absolu, universel, et sans doute extraordinaire. On n'en trouve pas d'autre trace, que

l'allégation de quelques-uns de ces priviléges dans les divers tarifs des accises. Nous venons de citer celui de la vente monopoleuse du coton. La même compagnie en avoit un autre, qui consistoit dans l'exemption d'un droit de trois rixdhalers par caisse de citrons et d'oranges que les sujets du roi, soit marchands, soit consommateurs, sont obligés de payer en Poméranie, dans les Marches et dans le pays de Magdebourg. La caisse y est comptée sur le pied de cinq cents pièces, et l'on fait un certain décompte pour tout ce qui est gâté. Il est dit dans le tarif des accises de la Prusse, que lorsque *cette compagnie jugera à propos d'établir des comptoirs dans ces provinces*, les marchands et autres particuliers y paieront également cet impôt de trois écus par caisse; ce qui prouve suffisamment que cette taxe n'a été établie qu'en faveur de la compagnie. Enfin il est encore statué, que toutes les soies qu'elle fera venir pour le compte des fabricans prussiens, entreront libres de tous droits.

Voilà tout ce que nous savons relativement à cette compagnie du Levant, par la voie de l'impression. Un mémoire manuscrit que nous possédons, nous apprend, 1°. qu'elle n'existe plus, et que sa durée a été fort courte; 2°. qu'elle n'avoit point de vaisseau en propre, et qu'elle ne faisoit que noliser; 3°. que les cotons du Levant, le fil de Turquie et les fruits de Portugal, d'Espagne et d'Italie, etc. formoient les principaux articles de son commerce. Il faut, ou que l'ineptie de

son administration l'ait ruinée, ou qu'elle ait causé à l'industrie un mal si visible, que Frédéric II ait été obligé de l'abolir. Au moins peut-on assurer que sa suppression ne doit pas être attribuée à un changement dans les principes fiscaux du roi. Il laissa subsister, et même il établit par la suite tant d'autres monopoles, qu'assurément il en avoit conservé le goût.

Quelle étoit donc la source de cette prédilection pour les priviléges exclusifs? Par quel aveuglement n'en put-il jamais sentir la tendance pernicieuse ? Nous l'ignorons : mais tout nous porte à croire que sa conduite à cet égard avoit un but fiscal. A la vérité, il le cachoit avec soin. On ne voit jamais à quelles conditions onéreuses ces compagnies ont acquis leur privilége. Ce point délicat est toujours couvert du voile le plus épais. Il est pourtant possible que ces priviléges n'aient pas toujours été obtenus à prix d'argent. On avoit encore d'autres motifs, comme celui de couper court à la contrebande, aux collusions sur les exportations, sur les importations, sur les primes attachées à tels et tels objets. Sans doute ces compagnies pouvoient abuser de leur privilége, et nous ne doutons pas qu'elles ne l'aient fait quelquefois, quoique nous n'ayons aucune certitude à ce sujet; mais il est naturel de penser que la crainte de perdre son privilége, engagera toujours une compagnie à observer plus fidèlement les lois fiscales, qu'un marchand libre, qui ne redoute que la

simple amende à laquelle il est soumis, et sur laquelle il s'arrange en calculant les probabilités. Telle est sans doute une des considérations qui inspira au roi de Prusse le fatal dessein de fonder tant de compagnies, d'accorder tant de priviléges. Lorsque l'on considère l'énorme masse qu'il en créa, on sent bien qu'en ruinant ainsi d'un côté l'industrie, il ne put se dispenser de lui faire l'aumône de l'autre, puisqu'il ne vouloit pas qu'elle mourût d'inanition. Mais quelle erreur, quelle pitoyable inconséquence que ces mesures toujours en contradiction avec elles-mêmes!

Quant à la compagnie du Levant que nous avons ici particulièrement en vue, si elle subsistoit encore, nous ne serions point étonnés de l'impossibilité où nous nous trouvons de connoître à quoi se monte la quantité du coton et de la soie que les états prussiens achètent annuellement, et de découvrir par-là s'il est quelque vérité au calcul que l'on nous fait de ce qui s'y fabrique chaque année dans ces deux articles. Mais on nous assure que ce monopole a cessé, et dès-lors nous ne comprenons pas ce qui nous fait manquer la trace de l'importation des soies et des cotons dans les provinces prussiennes, au moins par mer, débouché nécessaire de ces marchandises, si elles suivoient le cours naturel des choses. Ce genre d'importation est-il affecté au commerce de la compagnie maritime? les fabricans ont-ils un intérêt à cacher la quantité des matières brutes qu'ils

qu'ils reçoivent, et le gouvernement ou les administrateurs un autre à leur fournir les moyens du secret ? Ce sont-là des questions qu'il nous est impossible de résoudre.

Il est temps de considérer les exportations avec lesquelles la Prusse couvre cette masse d'importations. Voici la marche que nous suivrons à cet égard.

Exportations.

Nous mettrons sous les yeux du lecteur le tableau du commerce prussien, que nous offre un ministre d'état, M. le comte de Hertzberg; et nous examinerons s'il est juste ou erroné, s'il est conséquent ou s'il implique contradiction. Nous tâcherons ensuite de présenter au lecteur des notions exactes sur cet objet, en suivant avec attention les différens articles des productions naturelles ou artificielles, que les provinces prussiennes peuvent débiter au dehors, et les profits qu'elles en retirent.

M. le comte de Hertzberg dit dans sa sixième dissertation :

Bilan du commerce prussien, selon M. de Hertzberg.

» Les états prussiens ont eu, dans le cours de l'année » mil sept cent quatre-vingt-cinq :

	Métiers.	Fabricans.	Produits des fabriques en rixdhalers.
» En toiles.....	51,000...	80,000...	9,000,000
» En laineries	18,000...	58,000...	8,000,000
» En soie.....	4,200...	6,000...	3,000,000
» En cotonnades....	2,600...	7,000...	1,200,000
» En cuir.....	.....	4,000...	2,000,000
» En acier, fer, etc..	.....	3,000...	1,000,000
Porté en l'autre part.			24,200,000

	FABRICANS.	Produits des fabriques. en rixdhalers.
De l'autre part.....		24,200,000
» En tabac. {141,000 quintaux du cru du pays.}	2,000	1,000,000
» Sucre.....	1,000	2,000,000
» Porcelaine et faïence....	700	200,000
» Papier.....	800	200,000
» Suif et savon.....	300	400,000
» Verres, miroirs, etc.....		200,000
» Manufactures d'or, d'argent,		
» de dentelles, etc.....	1,000	400,000
» Garance de Silésie.....		300,000
» Huile.....	600	300,000
» Ambre jaune.....	600	50,000
TOTAL.....		29,250,000

» Je n'ai mis ici en ligne de compte, ajoute l'auteur, » que nos principales fabriques; je mets de côté un » nombre d'autres moindres fabriques, qui font encore » un objet de plusieurs millions (1). Selon ce tableau » général des fabrications qui ont été faites dans tous les » états prussiens, pendant le cours de l'année passée » (mil sept cent quatre-vingt-quatre), le produit général

(1) » Telles sont les fabriques de blanchisseries de cire, d'ami- » don, d'alun, de vinaigre, de pipes à tabac, de montres, d'armes, » de haute-lisses, de fleurs et de plumes, de gants, d'imprimeries, » de carrosses, de potasses, etc.. « Plusieurs millions! c'est beaucoup pour de tels objets. Il semble que les millions ne coûtent pas infiment à M. de Hertzberg.

» en monte à trente millions d'écus (cent quinze à
» cent vingt millions de livres), dont il y a onze mil-
» lions pour la Silésie, et neuf millions pour l'élec-
» torat de Brandebourg seul, parce que le siége prin-
» cipal de nos fabriques est dans la capitale et dans
» les autres villes de ce pays. La Silésie a la principale
» part aux fabriques de toiles qui ont roulé, l'année
» passée, sur sept millions d'écus, et dont la médiocre
» ville de Hirschberg seule a exporté pour deux mil-
» lions quatre cent mille. Le débit étranger de toutes
» nos fabrications a été de quatorze millions. Les
» autres fabrications pour seize millions, sont restées
» dans le pays. On n'a pas compris dans ce calcul
» de nos fabrications de trente millions, ni les grains,
» ni le bois, ni le sel, ni le chanvre, et ces fabri-
» cations qui se font, sur-tout en Poméranie et en
» Prusse, pour la navigation, la construction des
» vaisseaux, et autres articles considérables. Je n'ai
» pas voulu aussi faire entrer en ligne de compte toutes
» les productions du règne minéral, qui, selon un ta-
» bleau raisonné, aussi lumineux que curieux, que notre
» habile et digne chef du département des mines a
» fait imprimer, peuvent être évaluées à un produit de
» plusieurs millions, sans que nous ayons aucune mine
» d'or ou d'argent. Comme nous exportons toutes
» les années au moins pour un million de grains,
» pour un million de bois, sur-tout en bois de cons-
» truction navale, celui des états prussiens entre la

» Vistule et le Weser passant pour le meilleur de
» toute l'Europe; comme nous gagnons encore beau-
» coup sur le transit très-considérable des marchan-
» dises étrangères, sur la navigation de la Baltique et
» de la mer du Nord, sur la construction des vais-
» seaux en Prusse et en Poméranie, sur la pêche du
» hareng établie à Embden, et sur le cabotage con-
» sidérable que les navigateurs embdois font dans tous
» les ports de l'Europe, depuis la Baltique jusqu'au
» détroit de Gibraltar; comme les habitans de nos
» provinces maritimes, la Prusse, la Poméranie et
» l'Ostfriese, les habitans des villes de Stettin, de Col-
» berg, de Stolpe, d'Elbingen, de Kœnigsberg, de
» Memel et d'Embden, font un commerce actif très-
» considérable, et exercent une navigation très-nom-
» breuse, au point que treize cents vaisseaux prussiens
» passent tous les ans par le Sund, et que nous occu-
» pons la cinquième classe dans le nombre des nations
» qui naviguent dans la Baltique; on peut supposer
» sans exagération, et il ne seroit pas difficile de
» prouver en temps et lieu, que tout le capital des
» productions naturelles et artificielles, ou le produit
» du travail de la monarchie prussienne, monte par
» an à quarante millions d'écus, et que la moitié ou
» vingt millions en va dans l'étranger. Il est encore
» intéressant d'observer que les états prussiens pro-
» duisent la plus grande partie des matériaux dont
» nous avons besoin pour les fabrications, comme

» le lin, la laine, le cuir, la soie, le fer, le cuivre,
» le tabac, la garance, l'ambre, le bois, les grains;
» et nous en tirons encore une quantité, et à bon
» marché, de la Pologne voisine. Nous n'avons besoin
» d'acheter des nations étrangères, que le vin, le café,
» la matière du sucre, les épiceries, le coton, une
» partie de la soie, et d'autres objets de luxe, dont
» le montant total est fort éloigné de notre exporta-
» tion de vingt millions; de sorte que notre expor-
» tation passe de beaucoup l'importation étrangère. «

Il ne nous sera pas difficile de faire voir que tout ceci est absolument faux, sans base, sans réalité, sans prétexte, sans possibilité.

Principes généraux sur la balance du commerce.

Mais avant de procéder à la démonstration très-complète que nous nous proposons de faire de cette assertion, nous nous croyons obligés d'avertir encore une fois le lecteur, que notre dessein n'est pas, qu'il ne sera jamais d'examiner la balance du commerce pour les provinces prussiennes, et de chercher si elle leur est favorable ou défavorable. Ces sortes de calculs nous paroissent toujours inutiles et illusoires. Énonçons nettement, une fois pour toutes, notre principe à cet égard, et le raisonnement sur lequel il se fonde.

Nous l'avons dit : il est contre la nature humaine, que la pluralité des hommes dépense plus qu'elle ne possède de revenu. Mais tant que cela n'arrive pas, on peut assurer que la balance du commerce n'est

jamais, dans le cours naturel des choses, et si le gouvernement ne vient pas les troubler, défavorable à un état (1).

Encore une fois, la plupart des hommes tendent toujours plutôt à se former quelques capitaux, qu'à consumer toutes leurs propriétés, ou même à dépenser tout leur revenu. Or, dans cet état de choses, la balance du commerce sera toujours en faveur de l'état, et cela sera vrai de quelque nation que nous parlions. Que cette nation paie ce qu'elle achète en métaux ou en productions naturelles ou artificielles, rien de plus indifférent. Si elle paie en métaux, c'est qu'elle en a une trop grande abondance, et alors qu'en feroit-elle? Dès que cette surabondance cessera, elle ne payera plus en métaux, vous pouvez y compter. Rien donc n'est plus imaginaire qu'une balance de commerce calculée en argent; comme si l'argent, monnoyé ou non, n'étoit pas un effet commerçable aussi bien que le cuivre ou le fer! Pourquoi la Suède ne craint-elle pas de manquer de fers, en en vendant des

(1) On pourroit soutenir davantage. Quand même le luxe tourneroit tellement les têtes dans un pays, que contre la nature humaine, la pluralité dépensât plus qu'elle n'a de revenus, ce malheur impossible n'occasionneroit pas même la ruine subite de ce pays. Une grande partie des objets de luxe consiste en choses qu'on n'use pas d'abord, ni même dans le cours d'une année, en bijoux, en meubles, en habits, etc. Toutes ces choses s'amassent et forment des valeurs du second ordre, mais réelles. Cependant je n'insisterai pas sur cette idée, parce que ce cas ne sauroit jamais exister.

quantités si énormes?... L'exemple est mal choisi, dira-t-on peut-être; la Suède produit le fer, et la Prusse, dont il est question ici, ne produit pas d'argent..... Fort bien; mais pourquoi la Hollande et l'Angleterre, qui n'ont point de fer, n'en défendent-elles point l'exportation, et ne prennent-elles aucunes mesures pour empêcher qu'on ne vende celui qu'elles ont acquis? C'est qu'elles savent qu'aussi long-temps qu'elles auront d'autres denrées à donner en échange, elles trouveront toujours le fer nécessaire. Ne vous laissez donc pas égarer par le cri d'ARGENT, qui par-tout se fait entendre. Encore une fois, c'est le désir de plus de jouissances, et non pas celui de plus de métal qui anime tous les hommes. Le seul symptôme d'une disette de métaux, c'est quand le prix des choses baisse, et qu'on peut en acheter pour moins d'argent plus qu'on ne faisoit auparavant. Mais dès que les choses qui ont universellement coûté un écu, coûtent un sou de plus, on peut être sûr que l'argent abonde, ou qu'au moins il y en a plus qu'autrefois.

En un mot, la balance d'un état ne sauroit jamais lui être défavorable que d'une seule façon : c'est quand il paie plus, ou plutôt quand il donne plus en échange de ses productions contre celles qu'il reçoit, qu'il ne seroit naturellement nécessaire; et une pareille circonstance ne peut jamais exister que par les gênes que le gouvernement impose au commerce. Si l'on ne peut pas vendre et acheter librement, alors il faudra vendre, non à la

nation qui paie le mieux, mais à celle avec laquelle on peut le mieux faire un commerce interlope. Il faudra tirer les marchandises, non de la première, mais de la troisième, de la quatrième main, qui toutes veulent profiter. Supposons que l'exportation de la laine soit défendue dans les états prussiens, comme elle l'est en effet, et que les Hollandois la paient mieux que les Saxons : les Prussiens ne pourront pas la vendre à la Hollande trop éloignée; ils la vendront aux Saxons, et ils perdront à ce commerce. Supposons encore que le café soit prohibé, ou tellement imposé que la contrebande y trouve un grand profit : cette contrebande ne pourra pas se faire directement; alors les Prussiens tireront le café de la Saxe, où on l'aura fait venir de Hollande; ils seront obligés de supporter, et le double transport, et le profit du marchand saxon; ils perdront donc encore à ce commerce. La balance du commerce en général ne leur sera pas défavorable, parce qu'ils n'achèteront pas plus qu'il ne pourront payer; mais ils retireront moins de marchandises qu'ils n'en auroient eu sans les mesures fiscales, pour les objets qu'ils donnent en échange. Le pays en sera plus pauvre; car les hommes y jouiront moins; telle est l'unique définition raisonnable du mot *pauvreté*.

Ces principes, à l'évidence desquels il nous paroît impossible de résister, une fois posés, jetons un coup-d'œil général sur l'ensemble du commerce prussien; examinons ensuite le tableau qu'on nous en présente;

et

et si, comme nous l'espérons, nous démontrons qu'il est faux, cherchons ce qu'on doit lui substituer.

Vrai bilan du commerce prussien.

Si l'on ne considéroit que les tables des exportations et des importations que nous mettons ici sous les yeux du lecteur, il faudroit en conclure que la Prusse marche à grands pas vers sa ruine.

En effet, nous avons calculé les importations du port de Kœnigsberg sur une section des deux années mil sept cent quatre-vingt-quatre et mil sept cent quatre-vingt-cinq, et nous avons trouvé qu'elles s'élèvent au moins à deux millions cinq cent mille écus. Nous nous sommes servis pour cela du prix des objets similaires que M. Bruggemann nous a donné relativement à Colberg, dans son ouvrage tant de fois cité. Nous avons évalué sur le même pied les exportations de cette ville; et elles montent à trois millions trois cent mille écus. (Les exportations et les importations de Memel sont si modiques, qu'elles ne méritent guère d'être portées en compte.) Il y auroit donc ici pour la Prusse un avantage de huit cent mille écus, suivant la méthode ordinaire de calculer la balance du commerce.

Il est impossible d'évaluer les importations et les exportations du port d'Elbingen. Trop d'objets allant en Pologne et venant de cette contrée sont mêlés à ses tables, pour qu'on puisse juger exactement de ce qui, dans cette masse, appartient aux sujets du roi de Prusse. Il est vrai qu'il se mêle pareillement des denrées polonoises au commerce de Kœnigsberg, mais en bien

moindre quantité, parce que la partie attenante de la Pologne ayant pour son commerce, soit d'achat soit de vente, le choix de la Prusse ou des états soumis à la Russie, elle préfère toujours ceux-ci, comme astreints à des gênes moins pénibles.

Nous avons ensuite calculé les exportations et les importations de Stettin en mil sept cent soixante-dix-sept, d'après les mêmes données, déduction faite de ce que ce port a reçu des autres provinces prussiennes, et leur a envoyé. Les importations ont eu une valeur de trois millions quatre cent soixante-huit mille sept cent dix-neuf écus, et les exportations une de cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-douze. Il en est de même du petit port de Colberg, qui a reçu des pays étrangers pour la valeur de soixante-sept mille écus, et n'y a envoyé que pour quarante-six mille ou environ.

Magdebourg, qui forme un des grands débouchés des productions et des consommations prussiennes, importe aussi beaucoup plus qu'il n'exporte. Il seroit plus pénible qu'utile d'en faire le calcul. Mais si l'on observe dans les tables que cette ville importe soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix quintaux pour son propre compte, et qu'elle n'en exporte que dix mille huit cent quatre-vingt-neuf un quart, on ne doutera pas de la vérité de notre résultat; car enfin les marchandises que Magdebourg exporte ne sont pas assez supérieures en prix à celles que cette ville importe, pour égaliser la différence heptuple du poids.

Mais d'abord, pourquoi le port de Kœnigsberg a-t-il une supériorité si marquée sur tous les autres, et nommément sur celui de Stettin, au point que suivant les déclarations, il exporte un quart de plus qu'il n'importe, tandis que l'autre n'envoie pas à l'étranger un sixième de ce qu'il en retire ? La raison en est que la Prusse exporte des grains. Voici quelle a été la valeur des productions de l'agriculture sorties par ce port.

Section pour les années mil sept cent quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq.

GRAINS.		PRIX.	TOTAL.
Froment	5,220 lasts	72écus	375,840écus.
Seigle	26,047	48	1,250,256
Orge	6,984	36	251,424
Drêche	87	72	6,264
Avoine	2,977	24	71,448
Pois	1,615	48	77,520
Semence de lin et de chanvre	12,006	80	960,480
Huile de chanvre	181 $\frac{1}{3}$ barriques.	60	10,880
TOTAL			3,004,112

Voilà ce qu'ont valu les objets provenans directement de la terre, au nombre desquels il faut compter encore le lin et la bourre, qui ont fait un objet d'environ soixante-quinze mille écus. Nous omettons tout le reste des productions de l'agriculture, comme planches, cires, suifs, cuir roussi, potasses, etc. C'est cependant encore une valeur d'environ trois cent mille écus. Mais pour faire un compte rond et sans aucune

partialité, nous avons évalué le tout à trois millions trois cent mille écus. Voilà donc l'immense avantage d'une agriculture seulement passable, ou plutôt d'une législation de liberté pour le commerce des grains! (la Prusse orientale a toujours joui de cette liberté.) Si les autres ports sont si inférieurs à celui de Kœnigsberg par rapport aux exportations, ce n'est que graces à la mauvaise législation agricole que le roi de Prusse y a établie, et dont nous parlerons dans un instant. Il a toujours écrasé l'agriculture pour relever les fabriques. On a peine à concevoir comment des faits si frappans ne lui ont pas ouvert les yeux.

Les importations de Stettin sont énormes, en comparaison des exportations. Si l'on pensoit que les tables que nous en rapportons forment le tableau des échanges de la Poméranie, on se tromperoit lourdement. Stettin tire à soi la plus grande partie des marchandises maritimes dont il faut approvisionner les Marches et la Silésie, tandis qu'elle ne vend que celles de la Poméranie. Ceci indique suffisamment d'où provient cet immense excédant d'importations, mais ne lève pas toutes les difficultés; ou plutôt ç'en seroit assez pour montrer les conséquences pernicieuses du systême d'économie politique de Frédéric II.

En effet, Stettin semble destiné, graces aux efforts réunis de la nature et de l'art, à être le grand canal par où toutes les marchandises de l'électorat de Brandebourg devroient s'écouler vers les nations commerçantes

de l'Europe, en possession de satisfaire aux besoins du nord. S'il est vrai que les manufactures prussiennes soient si florissantes, qu'elles vendent tant au dehors, ce ne peut être qu'aux pays septentrionaux qui ne possèdent point de manufactures. Le Danemarck, la Suède, la Russie, doivent faire une consommation particulière des fabrications prussiennes; et Stettin les leur livrera sans doute, pour peu que les ouvrages soient bons, les ouvriers intelligens et appliqués, ou les matériaux propres aux objets auxquels on les emploie. Avec les encouragemens que le roi de Prusse donne aux fabriques de tout genre, il n'est pas possible que les fabricans brandebourgeois ne l'emportent sur les françois, sur les anglois, sur les hollandois, dans tous les pays du nord, par le bon marché qui doit résulter de la moindre distance et de la facilité du transport. Il sortira par Stettin une quantité immense de toiles, de laineries, de cotonnades, d'ouvrages de soie. Voilà ce que tout homme intelligent, et possédant quelques notions de géographie, dira en lisant ce que M. de Hertzberg raconte des manufactures prussiennes dans l'ouvrage cité, et dans le mémoire qu'il a publié sur la dernière année de la vie de Frédéric II (1).

Mais quel étonnement, quand on compare ces pompeux récits aux tables authentiques que nous rapportons, et qu'on y voit que Stettin n'a exporté chez l'étranger en mil sept cent soixante-dix-sept, que neuf cent trente-un

(1) Pag. 5.

quintaux de quincaillerie, six cent cinquante-huit pièces de ras et de flanelles, onze caisses de toile, vingt-quatre pièces de futaines, et treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept pièces de draps communs. Ces foibles exportations semblent même avoir diminué, puisqu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq il n'est sorti que deux mille trois cent quatre-vingt-cinq pièces de drap de Stettin, lesquelles apparemment sont toutes allées en Prusse. Cela seul montre que le commerce des laineries, des soieries, et des cotonnades, concentré dans le continent, se borne au débit de la Pologne, et du Mecklembourg, peut-être avec quelque interlope dans les états autrichiens.

Les toiles forment incontestablement une des plus grandes ressources de la monarchie prussienne; mais ne sera-t-on pas surpris de trouver un vide presque total à cet égard dans les exportations de Stettin, de Magdebourg, d'Embden? Les toiles de la Silésie sortent toutes par Hambourg, tandis que Stettin pourroit si aisément les distribuer aux nations commerçantes! Quelle en est la cause? Pourquoi la Silésie abandonne-t-elle les profits de l'entrepôt, de la commission et du transport, plutôt aux Hambourgeois qu'à ses compatriotes les Poméraniens? Pourquoi Frédéric II n'a-t-il pas forcé le marchand silésien à se servir de celui de Stettin pour envoyer ses toiles en Espagne, en France et en Angleterre où elles se débitent? Cette mesure fiscale auroit été entièrement dans l'esprit de son administration.

Le premier de ces faits prouve jusqu'à l'évidence que le commerce dans les états du roi de Prusse, s'est trouvé dans une situation beaucoup trop précaire pour s'acquérir la confiance nécessaire à ce virement de débouché. Le Silésien compte beaucoup plus sur le marchand hambourgeois que sur celui de Stettin, toujours au moment d'être ruiné par quelque invention fiscale du roi de Prusse.

Quant au second fait, cet homme extraordinaire, qui dans le cours de sa glorieuse vie a souvent deviné ce qu'il ne savoit pas, avoit senti que la fabrication et le commerce des toiles avoient besoin de beaucoup de liberté pour fleurir : il la lui laissoit; nous en avons vu la preuve dans le livre des manufactures : ses concessions commerciales, dont nous trouvons ici la trace, en sont un autre témoignage..... Mais quoi ! vous voyez que la liberté seule peut soutenir vos toiles, et vous n'appliquez pas ce noble principe à vos autres manufactures, et sur-tout à la plus grande de toutes, à l'agriculture ! Quel aveuglement incroyable vous fait imaginer qu'en laissant vendre à chacun ses productions comme il l'entend, vous manquerez de ces mêmes productions ; tandis que vous ne craignez pas de manquer de toile, lorsque vous laissez chacun les faire et les vendre où et comme il lui plait ? La toile aussi n'est-elle pas pour tout le monde un objet de première nécessité ? O manie réglementaire et prohibitive ! O démence !

Après cet aperçu général, il est temps d'examiner chacun des articles que rapporte M. de Hertzberg, et de montrer qu'ils sont évidemment exagérés.

Toiles. M. de Hertzberg évalue les toiles à neuf millions. S'il entend par là toutes celles qui se sont fabriquées dans les provinces prussiennes en mil sept cent quatre-vingt-cinq, je crois que leur valeur s'élève fort au-delà. S'il n'entend que celles qui entrent dans le commerce, son calcul est exagéré. Tout ce qui, en Allemagne, ne peut pas se compter parmi les gens les plus opulens, file et fait filer chez soi, puis fabriquer avec ce fil des toiles, et enfin blanchir, de manière à ne payer que la seule main-d'œuvre. Cet usage est universel dans le nord de l'Allemagne; et il n'y a que de grandes maisons, et les célibataires sans parens, qui achètent de la toile du marchand. Toute cette toile de ménage, si je puis parler ainsi, n'entre point en ligne de compte par rapport au commerce, parce qu'elle n'est pas un effet commerçable, mais elle tient sa place dans le calcul des richesses d'un pays, parce qu'elle en fait une partie très-importante, et qu'elle contribue essentiellement au bien-être et à la santé du bas peuple, qui participe à l'abondance du linge.

La toile est incontestablement la principale production du commerce des états prussiens avec l'étranger. L'auteur très-exact du livre sur la Silésie, avoue qu'on ne sauroit connoître précisément à quoi s'en monte l'exportation. Il dit que les plus experts en cette matière l'évaluent

l'évaluent à cinq millions d'écus, dont quatre millions et demi reviennent aux cultivateurs, aux fileurs, aux tisserands, et le reste au marchand silésien. Nous avons vu dans le livre sur les manufactures, que les toiles de Westphalie forment un objet de quatre millions huit cent mille livres, ou douze cent mille écus : total, six millions deux cent mille écus. Or, c'est un fait qu'avoueront ceux qui connoissent l'Allemagne, que toute la toile qui s'achète dans la généralité des provinces prussiennes, déduction faite de celles qui se fabriquent pour le compte des particuliers, ne forme pas annuellement un objet de huit cent mille écus. Mais en l'évaluant à cette somme, nous n'aurons encore que pour sept millions d'écus de toile, et par conséquent deux millions d'écus de moins que n'a supposé M. de Hertzberg. Ce calcul n'est rien moins que partial contre les états du roi de Prusse; et, chose remarquable! il est étayé par une assertion du mémoire du ministre même. On y lit que la seule ville de Hirschberg a vendu pour deux millions quatre cent mille écus de toiles de la Silésie (1).

(1) Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans un très-bon livre, intitulé *Kurzgefaste Beschreibung der Handlung, der vornehmsten Europæischen staaten*, tom 1, pag. 414. » Pour donner une idée de l'importance de l'ex-
» portation des toiles en Silésie, j'observerai que les marchands des mon-
» tagnes vendent annuellement autour de trente-six millions d'aunes
» de toile, qui à douze sous l'aune, font près de vingt millions de livres.
» Hirschberg en exporte la moitié, et Landshut le quart : le reste
» se partage entre Greifenberg, Wallenburg, Schweidnitz, et quel-
» ques autres petites villes. Il est vrai qu'un bon quart de ce trafic

L'auteur du livre sur cette province, que nous avons déja cité tant de fois, observe que si le marchand silésien expédioit directement les toiles aux consommateurs, au lieu de cinq cent mille écus, il en gagneroit deux millions et demi, l'excédant formant le profit du négociant hambourgeois ; mais il avoue en même temps que tous les essais qu'on a faits en ce genre ont mal réussi, parce que le marchand silésien est trop éloigné pour pouvoir retirer commodément ses avances (lesquelles d'ailleurs sont trop lentes à rentrer) des négocians de Cadix, qui reçoivent la plus grande partie des toiles de Silésie. Cette observation ne rend cependant pas raison du phénomène que nous avons observé, c'est-à-dire, de ce que toutes les expéditions de toiles se font

---

» se compose des toiles de Bohême, qu'on ne fait que blanchir et » apprêter en Silésie ; mais on exporte encore une quantité considé- » rable de toiles en Pologne, en Italie, dans les pays autrichiens, » dans les Marches, et qui ne sont pas comprises dans ces trente-six » millions d'aunes ; de sorte que l'on peut sans exagération porter » la valeur de cette exportation à vingt millions de livres, ainsi que » nous avons fait «.

J'ajoute à ceci les détails suivans, que je viens de lire dans la feuille hebdomadaire de M. Büsching : » Landshut a exporté seul dix » millions deux cent mille aunes de toiles. L'importation de toutes » les marchandises étrangères en Silésie, depuis 1780 jusqu'en 1785, » a formé une valeur de trente-trois millions trente-huit mille six cent » quarante-six écus, et l'exportation quarante millions neuf cent qua- » rante-trois mille six cent dix-huit écus «. En six années, la Silésie n'a donc gagné que huit millions d'écus ou environ, quoiqu'elle soit certainement la plus exportante des provinces prussiennes. Ce résultat ne prévient pas beaucoup en faveur du calcul de M. de Hertzberg.

par Hambourg, et non par Stettin. Cela prouve toujours qu'il y a dans le commerce en Prusse un défaut radical, qui empêche les toiles d'entrer dans ce canal si fort à leur portée.

Laineries.

M. de Hertzberg évalue les laineries de l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq, à huit millions d'écus. Il y a encore de l'erreur dans ce calcul. En voici la preuve.

On a eu, dans le livre des manufactures, les résultats suivans. 1°. la Pomeranie a fabriqué dans ce genre pour la valeur de deux cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept écus. 2°. La nouvelle-Marche, pour sept cent dix-sept mille quatre cent cinquante-trois écus. 3°. La valeur des ouvrages de ce genre livrés par la Silésie n'y a pas été notée : mais on nous dit qu'elle travaille quatre millions quatre cent mille livres pesant de laines, ou quarante mille quintaux. Le quintal étant au prix moyen de vingt écus, cela forme une valeur d'un million d'écus. Supposons que la fabrication ajoute cent vingt pour cent au prix de la matière, ce qui, en fait de laines grossières et d'ouvrages communs, est accorder beaucoup, toutes les laineries silésiennes feront une masse équivalente à deux millions deux cent mille écus. 4°. Les laineries de Berlin ont formé un objet d'un million sept cent quatre-vingt-deux mille écus, et celles du reste de la Marche cinq cent quatre-vingt-un mille écus. Ces sommes forment en nombre rond cinq millions cinq cent dix mille écus. Quand on évalueroit tout ce que les autres provinces fabriquent en laine

à un million, ce qui seroit assurément beaucoup trop, on n'auroit encore que six millions cinq cent mille écus d'ouvrages de laine, et par conséquent un million et demi de moins que n'a calculé le ministre.

On prétend que la Silésie vend pour un million de laineries année commune à l'étranger : nous avons quelque peine à le croire. On a déja vu qu'il est fort douteux que la Silésie fabrique quarante mille quintaux de laine, parce qu'aux marchés de cette denrée qui s'y tiennent, il s'en achète une grande quantité pour le compte de la Marche électorale, et même pour les provinces westphaliennes. Les laineries ne peuvent d'ailleurs guère se vendre qu'à la Pologne, car certainement les sujets saxons n'en achetèront pas, puisqu'ils en ont de bien meilleures chez eux ; et l'entrée en est absolumment défendue dans tous les états autrichiens. Or, les draps que la Pologne achète sont des plus grossiers ; ainsi il faudroit que la quantité qu'on y en débite fût immense, pour former une somme qui approchât d'un million d'écus. On ne niera pas que les grandes affaires entre la Pologne et les états prussiens ne doivent se conclure à la foire de Francfort sur l'Oder. Eh bien ! aux trois foires de cette ville, il ne s'est vendu, au propre compte des ministres, en mil sept cent quatre-vingt-cinq, que vingt-cinq mille sept cent soixante-douze pièces de drap des fabriques des états du roi ; et l'on veut nous faire croire que la Silésie vend pour un million de laineries !

Je prie le lecteur de jeter les yeux sur la table que

nous lui présenterons dans le livre suivant, de la vente des draps à Francfort depuis mil sept cent soixante-douze jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq. Cette table est authentique; elle n'est certainement pas au dessous de la réalité, puisqu'on la cite pour prouver les avantages que la régie a procurés aux manufactures du pays ; et cependant elle ne porte la vente des draps dans les années les plus fortes, qu'à vingt-cinq mille pièces. Or, ce sont les draps qui forment la partie principale et la plus précieuse des ouvrages de laine; c'est Francfort où se fait le plus grand commerce des manufactures prussiennes ; ce sont toutes les Marches, la Poméranie et la Silésie qui ont part à cette vente de vingt-cinq mille pièces. D'après cette donnée décisive, il n'est pas croyable que tous les états du roi de Prusse exportent pour un million d'écus de laineries, et bien moins encore que la Silésie seule en vende pour cette somme. En effet, cinq millions et demi d'habitans, parmi lesquels il se trouve deux cent mille soldats et officiers que l'on habille tous les ans, doivent bien consommer annuellement pour cinq millions cinq cent mille écus de laineries, et ce calcul ne laisseroit qu'un million pour la vente au dehors, à supposer que toutes les provinces prussiennes y fournissent.

Tout ce que nous alléguons ici est fondé sur les listes les plus authentiques; mais il est plusieurs faits qui donnent à croire que ces listes-là mêmes sont exagérées. Si les états du roi de Prusse fabriquent des

laineries pour six millions et demi d'écus, certainement la laine du pays ne leur suffit pas, et ils sont obligés d'en acheter du dehors. Cependant tous les écrivains s'accordent à dire qu'il sort beaucoup de laine en contrebande des provinces prussiennes, et que ces laines vont en Saxe où elles trouvent un meilleur prix. Or, ces deux faits sont entièrement contradictoires. Ainsi l'on peut penser qu'il y a de l'exagération dans les tables ; que l'on ne manufacture pas autant en Prusse qu'on le dit ; que ce qui se vend d'un côté, se rachète de l'autre par le commerce interlope, et que probablement sur l'article des draps un peu au dessus du très-ordinaire, la Prusse est obligée d'acheter du dehors de manière ou d'autre, au-delà de ce qu'elle trouve occasion de vendre.

De toutes façons, les manufactures et le commerce de laineries écrasent l'agriculture en pure perte. Les états prussiens, dont le sol, en général aride, paroît fort convenable à l'éducation des bêtes à laine, en auroient peut-être le double, si le commerce des laines étoit libre. Toutes les fabriques existeroient comme à présent. Il s'introduiroit peut-être un peu plus de draps et d'étoffes fines du dehors que n'en fait entrer aujourd'hui la contrebande : nous laissons à penser si ce surcroît assez foible pourroit équivaloir au grand profit que le pays feroit sur la vente de ses laines !... Non, ce n'est point prévention, esprit de système qui nous porte à blâmer les principes prohibitifs ; c'est l'éblouissante évidence des faits, dans l'examen desquels nous avançons avec

une attention aussi circonspecte, que si notre théorie n'étoit pas dès long-temps arrêtée. Qu'on nous cite un fait bien vu, bien observé, présenté sous tous ses aspects, qui la contrarie; ou qu'on se rende à l'irrésistible puissance de principes fondés sur le raisonnement, et démontrés par tous les faits !

Soieries.

M. de Hertzberg fait monter le nombre des métiers en soie à quatre mille deux cents, et la valeur des soieries à trois millions d'écus.

La ville de Berlin est la grande étape de tous les ouvrages en soie dans les états du roi de Prusse : cependant les plus hardis calculateurs n'évaluent qu'à deux mille ou environ tous les métiers de ce genre qui se trouvent dans cette capitale, et nous verrons bientôt que ce calcul est fort exagéré. Il n'est pas possible que le reste du pays en contienne seulement un nombre approchant. Première jactance !

Nous avons vu que dans les ouvrages de soie, le prix de la main-d'œuvre forme quarante pour cent du total. Ce calcul supposeroit que l'on fabrique pour un million huit cent mille écus de soie dans les étas du roi. En évaluant la soie grège à cinq écus d'Allemagne, prix ordinaire, il faudroit supposer que l'on y travaille trois cent soixante milles livre pesant de soie. Les états du roi de Prusse en produisent annuellement dix à douze mille livres; donc on y en achèteroit encore à-peu-près trois cent cinquante mille livres du dehors. Tout cela est singulièrement exagéré.

Le mémoire sur les fabriques de soie de Berlin, que nous avons rapportées dans le livre précédent, et qui est de l'homme nécessairement le plus instruit de ces sortes de choses en Prusse, assure qu'il n'y a que seize cent cinquante métiers en soie à Berlin, Potzdam, Francfort et Kœpenik; que tous ces métiers ne consomment qu'environ cent vingt mille livres pesant de soie grège, en comptant cinq mille livres pour les vingt-huit mille paires de bas de soie que l'on fabrique à Berlin. Les gratifications que le roi donne aux manufacturiers en soie, sur le pied de quatre pour cent, forment une somme de quarante mille écus : donc les fabrications devroient avoir une valeur d'un million ou environ.

La même valeur revient en calculant d'une autre manière. Cent vingt mille livres de soie grège valent six cent mille écus ; la main-d'œuvre, à quarante pour cent du prix de l'ouvrage, fait quatre cent mille écus : total un million d'écus ; reste après cela le petit nombre de fabriques établies dans les autres provinces prussiennes, dont celles de Creveld forment l'objet le plus considérable. Il n'est guère possible d'évaluer leurs ouvrages à plus de deux cent cinquante mille écus. Douze à treize cent mille écus feront donc la valeur de toutes les soieries qui se fabriquent dans les états du roi de Prusse.

Et prenez garde que le mémoire qui nous fournit toutes ces données, est confirmé par le tableau authentique de la vente des soieries aux foires de Francfort, fournies au roi par le chef de la régie. Malgré les gênes qu'essuie

qu'essuie le commerce dans cette ville, malgré les faveurs énormes dont jouissent les soieries du pays, en comparaison des étrangères, il s'est vendu, à la foire de Francfort, d'après une section prise sur les années mil sept cent quatre-vingt-trois, mil sept cent quatre-vingt-quatre et mil sept cent quatre-vingt-cinq, soixante-neuf mille quatre cent cinquante aunes de soieries du pays, et deux cent cinquante mille aunes de soieries étrangères. Tel est le rapport du relevé de l'aunage légal des soieries que nous avons inséré dans nos tableaux; encore peut-on avec beaucoup de raison soupçonner ce relevé de partialité.

Après avoir examiné ainsi les articles les plus importans du commerce prussien, nous ferons de courtes observations sur les autres.

Cotonnades.

D'abord, quant aux cotonnades, nous ne prétendons pas garantir qu'on en fabrique annuellement pour douze cent mille écus. Berlin est le siége presque unique de ce genre de fabrications, et nous trouvons que les ouvrages de cette sorte, faits dans cette ville, ont valu en mil sept cent quatre-vingt-trois, cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-six écus. Or, toutes les autres fabriques de ce genre, dans les provinces prussiennes, ne forment pas un tiers de celles de Berlin; de sorte qu'on a une foule de raisons pour n'évaluer le rapport annuel des fabriques en coton qu'à huit cent mille écus.

Cuir.

Le cuir est en revanche un article très-foiblement évalué par M. de Hertzberg. Ce n'est pas que nous croyons

qu'on fabrique plus de cuirs dans les états du roi de Prusse, que pour les deux millions portés en compte: peut-être même cette somme est-elle exagérée. Mais, supposé qu'elle ne le soit pas, il est impossible de croire que deux millions d'écus de cuirs suffisent à une population de près de six millions d'individus, dans un pays où les bottes sont la chaussure ordinaire des hommes, et même des enfans ; où il y a deux cent trente-trois escadrons de cavalerie ; où le climat oblige les dernières classes du peuple à être chaussé, la plus grande partie de l'année. On auroit assurément dû mettre les cuirs au nombre des importations du pays. S'il est vrai qu'on n'y en fabrique que pour deux millions, il faut qu'il en entre du dehors tout au moins autant, sans que nous puissions dire comment on fait pour l'introduire malgré la prohibition.

Sucres. Le sucre est encore un objet évalué trop haut. Le calcul de M. Hertzberg supposeroit la fabrication d'au moins dix millions de livres pesant. Or nous avons montré qu'y compris quinze cent mille livres manufactures par l'étranger, qui entrent, année commune, à Kœnigsberg, les états du roi de Prusse ne recevoient que sept millions de livres de sucre. Car enfin, on ne sauroit supposer qu'il vienne des sucres bruts par charroi de Hambourg à Berlin. Il se pourroit, à la vérité, que les vingt-huit mille neuf cent cinquante-quatre quintaux, importés en mil sept cent quatre-vingt de Hambourg à Magdebourg, eussent été

pour la fabrique Splittberg. Nous en doutons pourtant, parce qu'ils auroient continué leur route par eau jusqu'à Berlin, et alors on les retrouveroit dans la table des exportations. Il paroît donc que les contrées voisines de Magdebourg, et non sujettes au monopole de Splittberg, comme les principautés d'Anhalt, la Thuringe, le Hartz, etc. ont absorbé les sucres en les tirant par charroi. Quoi qu'il en soit, M. Nicolaï dit positivement que les trois raffineries de Splittberg à Berlin, ont produit pour huit cent mille écus de sucre raffiné. Or ces trois raffineries sont la grande base de toute l'entreprise. Celle de Minden est dans l'enfance, celle de Bromberg aussi, et les raffineries de Breslau ne sauroient entrer en comparaison avec celles de Berlin. Il n'est pas possible d'évaluer le produit de toutes ces fabriques à plus des trois quarts de celles de la capitale, et cela même est trop. Il y a donc à cet égard tout au moins six cent mille écus au-delà de la vérité dans le calcul de M. de Hertzberg.

Les autres articles sont de trop peu d'importance, pour disputer sur le plus ou le moins,

Nous avons trouvé à rabattre du compte de M. de Hertzberg,

Sur les toiles.....	2,000,000 écus.
Sur les laineries.....	1,500,000
Sur les soieries.....	1,700,000
Sur les cotonnades.....	400,000
Sur les sucres.....	600,000
Total.....	6,200,000 écus.

Il ne resteroit à ce compte pour la valeur des fabrications de la monarchie prussienne, que vingt-quatre millions d'écus; et s'il étoit vrai que l'on n'en eût consommé dans le pays que pour quatre millions, elle n'auroit eu que dix millions d'écus pour payer ses importations; ou bien, en ajoutant les objets que M. de Hertzberg n'a pas fait entrer en ligne de compte, et qui ont dû porter la valeur des travaux prussiens à quarante millions, dont vingt consommés dans le pays, les travaux prussiens n'auroient produit que pour trente-trois millions d'écus, dont il n'en seroit resté que treize pour payer les importations.

Mais il nous sera facile de démontrer que dans tout son apperçu du commerce et de l'industrie prussiens, M. de Hertzberg n'a pas eu une seule idée nette.

Ce ministre dit : que « dans ce calcul de trente » millions d'écus comme valeur des fabrications prus- » siennes, on n'a compris ni les grains, ni les bois, ni » le sel, ni le chanvre, ni les fabrications pour la navi- » gation, ni le produit des mines, etc. etc. Il ajoute que » les états prussiens exportent annuellement pour un » million de grains et pour autant de bois ; et enfin que » tout le capital « (c'est toute la masse qu'il veut dire) » des productions naturelles et artificielles, ou le » produit du travail de la monarchie prussienne, monte » à quarante millions d'écus par an ; que la moitié ou » vingt millions en passe à l'étranger, et que cela est

» fort au-dessus de la valeur des vins, des cafés, des » sucres bruts, des épiceries, du coton, d'une partie » de la soie et de quelques autres objets du luxe, qui » sont les seules choses qu'elle reçoit du dehors (1). « Jamais nous n'avons rien lu de si étrange.

Nous pourrions assurément faire une infinité de remarques sur les inconcevables erreurs de ce passage; mais nous nous arrêterons à la plus frappante. Quoi! M. de Hertzberg a pensé QUE TOUS LES OBJETS D'AGRICULTURE, ET BIEN D'AUTRES ENCORE, NE FORMENT QU'UNE VALEUR DE DIX MILLIONS, tandis qu'il évalue les fabrications à trente! Il a cru bonnement qu'on pouvoit vivre pour sept écus trois onzièmes par tête d'homme annuellement dans son pays!.... En effet, je calcule ainsi :

Il y a dans tous les états du roi de Prusse cinq cent millions et demi d'habitans : quarante divisés par cinq et demi égalent sept trois onzièmes ($\frac{40}{5\frac{1}{2}} = 7\frac{3}{11}$). Mais si l'on évaluoit la population, comme M. de Hertzberg, à six millions, alors l'entretien d'une tête humaine équivaudroit seulement à six écus deux tiers. Nous avouons que cette manière d'apprécier la cherté des subsistances est défectueuse, parce que dans les campagnes éloignées, les vivres sont à très-bas prix comparativement à l'argent. Mais enfin, puisqu'on veut l'employer pour juger de la balance du commerce, et

(1) Sixième dissertation, pag. 31.

former le bilan de la nation en argent, il faut évaluer les choses au prix qu'elles ont dans les places de commerce. Alors nous disons que le moindre journalier avec sa femme et trois enfans, consomme annuellement au moins pour soixante écus de valeur, ce qui fait chaque année douze écus par tête humaine. Nous croyons ensuite que, s'il en est ainsi de la plus basse classe du peuple, il faut donner moitié en sus à la consommation générale, en faveur de la multitude de ceux qui consomment davantage; et c'est bien le moins.

Apperçu du produit des manufactures comparé au rapport annuel des productions de la terre, évaluée par la consommation nécessaire de la population.

Cela posé, dix-huit fois cinq millions et demi font quatre-vingt-dix-neuf millions; ou si l'on compte six millions d'individus pour la population prussienne, le total des productions de cette monarchie équivaudra à cent huit millions d'écus. Déduisons les vingt-quatre millions pour les fabrications, et supposons que la main-d'œuvre de ces fabrications soit égale à la valeur des matériaux; nous verrons que les productions naturelles de la monarchie prussienne ont une valeur de quatre-vingt-seize millions, malgré tous les découragemens possibles; tandis que le gain des manufactures, avec tous les efforts imaginables du gouvernement, n'en vaut que douze..... Quoi! vous avez le courage de presser sur l'agriculture pour favoriser les fabriques! Vous osez exalter les avantages de celles-ci! En vérité, c'est un aveuglement tout-à-fait étrange, une infatuation inexplicable!

Et prenez garde que rien au monde n'est plus facile

que de justifier notre calcul. Si les six millions d'habitans que contiennent les états du roi n'avoient pour tout revenu que la valeur de quarante millions d'écus, ils ne dépenseroient chacun annuellement que six écus deux tiers, et par jour cinq pfennins un quart, ou trente-trois soixante-douzièmes de sou. Je vous demande si cet ordre de choses est concevable ? Pour prouver qu'il est absurde, voici ce qu'il suffit d'indiquer. Un mâle de l'espèce humaine au-dessus de dix ans, consomme annuellement dix scheffels de grains ; une femme huit : on compte la moitié de cette consommation, l'un portant l'autre, pour tout être humain au-dessous de cet âge (1) ; deux tiers des habitans d'un pays sont au-dessus de cet âge, et un tiers au-dessous ; une moitié de l'espèce humaine est mâle, l'autre femelle. Les états du roi de Prusse peuplés de six millions d'habitans exigent donc seulement en grains, et en supposant qu'ils se nourrissent tous de pain sec :

Pour les hommes au-dessus de dix ans, à deux millions.....	20,000,000 septiers.
Pour les femmes du même âge, deux millions.....	16,000,000
Porté en l'autre part.....	36,000,000 septiers.

(1) Ce calcul est tiré des *Œconomischen Reisen* de M. de Benckendorf, tom. 2.

De l'autre part.....36,000,000 septiers.

Pour les enfans mâles au-dessous de dix ans, à un million.... 5,000,000

Pour les femelles de cet âge, à un million..... 4,000,000

Total.....45,000,000 septiers.

On ne peut pas évaluer le scheffel de blé, y compris le sel, le levain, le bois, le déchet des instrumens de cuisson, de mouture, etc. nécessaires pour le métamorphoser en pain, à moins d'un écu; donc quarante-cinq millions d'écus, ou cinq millions de plus que n'en supposoit M. de Hertzberg, sont employés pour la consommation de toutes les provinces prussiennes. Quarante-cinq millions d'écus de valeur divisés entre six millions d'habitans, donnent sept écus et demi par an pour chaque individu; ce qui fait à-peu-près six pfennins, ou un sou sept à huit deniers par jour.

En admettant, comme je l'ai fait, dix-huit écus de valeur par tête pour l'entretien annuel de tout être humain dans les états du roi de Prusse, on aura par jour quatorze un cinquième de pfennin, ou à-peu-près quatre sous. De cette dépense, il faut prélever tous les capitaux de quelque espèce qu'ils soient, qui se forment des épargnes sur cette consommation. Sans doute il n'y en a pas une grande quantité dans les états du roi de Prusse; mais enfin il y en a. Lui-même en forme de très-considérables, tant en

argent

argent, qu'en bâtimens, armes et munitions de guerre ou autres; car la portion de numéraire que la Prusse tire du commerce général de l'Europe forme une de ces valeurs : elle a été payée par des valeurs, et le roi en la pompant à soi, diminue d'autant la part de tous ses sujets dans la consommation générale. Si l'on pèse toutes ces considérations, on verra que notre calcul n'est pas outré, et qu'on ne sauroit évaluer les productions des états du roi de Prusse à moins que nous ne l'avons fait. Six pfennins pour le pain par tête humaine; six pfennins pour tout le reste, boisson autre que celle des puits ou des fontaines, vêtemens, chauffage, logement; car il faut réparer, et même à la fin reconstruire les maisons; racommodage d'outils, tabac, etc.; enfin deux pfennins et un cinquième pour les épargnes de toute espèce. Non, certes, nous n'avons rien exagéré, et notre calcul est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Mais si celui de M. de Hertzberg est si complètement absurde, quelle croyance méritent tous les raisonnemens qu'il en a inférés ? Aucune : il est absolument nécessaire de se faire une toute autre idée des affaires commerciales de la monarchie prussienne; et voici celle que nous nous en sommes formée.

Causes qui atténuent les maux occasionnés par le régime fiscal.

D'abord la circulation intérieure est très-active dans les états prussiens. Le roi tire une masse considérable des valeurs du pays en impôts, le plus souvent très-oppressifs; mais il les distribue à un nombre infini de soudoyés

répandus dans le pays. Son armée absorbe la majeure partie de ses revenus : cette armée est distribuée en garnisons dans tous ses états; les officiers, obligés à une résidence continuelle, consomment leur paie et leurs revenus dans leurs quartiers. Cet arrangement soutient presque par-tout les productions à une valeur tolérable; il anime l'industrie qui les fait naître. Enfin le goût de Frédéric II pour les bâtimens, en faisant refluer l'argent jusqu'aux moindres classes du peuple, augmentoit ou réparoit journellement le capital de la nation.

Sur tout le reste, les sujets prussiens sont dans le cas de ces enfans auxquels un père très-rigide ne permet pas la moindre récréation : ils font leurs affaires en cachette ; ils se permettent mille petites contraventions, dont une sur cent parvient à la connoissance du père, qui alors punit sévèrement : cependant les enfans en courent les risques pour ne pas vivre absolument privés de tout plaisir. Les sujets du roi de Prusse font de même par rapport au commerce ; ils transportent leurs denrées au-dehors comme ils peuvent ; ils tirent de l'étranger les denrées qu'on les oblige d'acheter trop cher chez eux, grâces aux gênes imposées par les lois fiscales. Ce trafic ne sauroit être ni connu, ni évalué ; la nature même des choses le défend ; mais c'est, et de beaucoup, la partie la plus importante du commerce prussien.

Sans doute cet ordre de choses a des inconvéniens

cruels : il oblige tous les vendeurs à recevoir moins, et tous les acheteurs à donner plus qu'il ne seroit nécessaire sous le régime de la liberté. Les prussiens sont forcés de supporter tous les frais et tous les risques de la contrebande d'exportation et d'importation ; elle se fait où elle peut se faire, et non vers les lieux où l'on paie le mieux les choses que le pays gêné veut vendre, et où il auroit au meilleur prix celles qu'il veut acheter. Les capitaux du commerce ne peuvent pas se former ; le vrai marchand est pauvre ; en général il ne se forme pas au sein du commerce interlope ; le contrebandier est toujours porté à gaspiller, à consommer à l'instant tout ce qu'il gagne, parce que les risques de son état ne lui permettent pas de compter un moment sur ce qu'il possède. Ce défaut de capitaux est la mort de l'industrie humaine, dont l'activité dépend entièrement de la certitude du débit de ses productions ; or cette certitude ne se trouve jamais que lorsqu'il y a des négocians à grands capitaux qui connoissant les débouchés souvent assez lents de ces productions, les rassemblent, en les payant comptant, pour les y faire couler ensuite.

Et certes on ne s'étonnera pas de ce déplorable état de choses dans les états du roi de Prusse, lorsque sans compter les mesures fiscales dont nous parlerons dans le livre suivant, nous aurons achevé le tableau de sa législation mercantille ; car il s'en faut de beaucoup que nous ayons terminé l'énumération des gênes et des monopoles établis sous le règne de Frédéric.

Poursuivons-en la déplorable histoire, en commençant par les grains, cet article principal de toutes les productions humaines, et celui dont il faudroit, avant tout, travailler à élever le commerce à l'état le plus florissant.

Compagnies pour le commerce des grains.

Non-seulement Frédéric II avoit à cet égard les principes erronnés que l'on a vulgairement suivis, et dont la France vient enfin de proclamer la proscription, quarante ans après qu'on a démontré leur absurdité ; mais encore le roi de Prusse étoit convaincu qu'il falloit gêner l'exportation et l'importation des grains suivant le tarif des prix; qu'il falloit en régler la vente, et même la défendre au-dehors à la première apparence de cherté. Il est assez connu aujourd'hui que ces mesures absurdes tuent le commerce des grains, et par-là même l'agriculture. Comment Frédéric ne s'étoit-il pas dit: *Si la liberté fait fleurir la fabrication des toiles, elle fera fleurir celle des grains; il seroit ridicule de supposer que la même cause agissant sur le même principe, pût opérer des effets différens*....Le roi de Prusse ne s'est pas contenté de ces gênes; il a osé assujettir le commerce des grains à une espèce de monopole.

En mil sept cent soixante-dix, il donna une concession pour ce commerce à deux compagnies, dont l'une fut nommée *la compagnie de l'Elbe*, et l'autre *celle de l'Oder:* cette concession portoit les conditions suivantes.

Le fond de chacune de ces compagnies devoit être de deux cent mille écus d'Allemagne, divisés en mille

actions de deux cens écus chacune. La noblesse avoit le droit de prendre autant de ces actions qu'elle voudroit, avant tous les autres citoyens, et elle ne dérogeoit point par ce commerce. Les compagnies devoient posséder exclusivement le privilége d'acheter et de revendre des grains étrangers, sans qu'il fût permis à aucun sujet du roi d'entrer en concurrence avec elles pour ce genre de négoce. Elles pouvoient aussi acheter et revendre au-dehors des grains du pays, sans gêner à cet égard la liberté des autres sujets du roi; mais il falloit, pour que ceux-ci l'exerçassent, que le scheffel ou septier de seigle ne coutât à Berlin qu'un écu, et à Magdebourg ou en Poméranie trois quarts d'écu; alors ce commerce étoit libre: mais dès que les grains montoient au-delà de ces prix, une permission spéciale du roi pour en ouvrir l'exportation étoit nécessaire. En outre il étoit défendu aux deux compagnies de vendre des grains étrangers dans le royaume.

Tels sont les points principaux contenus dans les édits du cinq et du huit février mil sept cent soixante-dix, concernant l'établissement de ces deux compagnies. Nous ignorons si quelque condition fiscale y fut annexée, ou quel avantage on avoit fait entrevoir à Frédéric, pour le décider à donner un monopole aussi important que celui du commerce d'entrepôt des grains dont se nourrissent les hommes sur deux des plus grandes rivières de l'Allemagne septentrionale. Il nous est également impossible de dire à quoi se sont montés les

affaires de ces deux compagnies. Le monopole se cache, ou montre toujours une face mensongère : une compagnie exclusive, si elle gagne, se lamentera sur sa misère, pour obtenir encore plus de faveur ; et pour se soutenir, elle se vantera d'être dans l'état le plus florissant, lorsqu'elle sera dans l'abyme. On assure que celle de l'Elbe a gagné infiniment en mil sept cent soixante-onze et mil sept soixante-douze, lorsque la famine se fit sentir en Allemagne, et sur-tout en Saxe, où la société dut introduire beaucoup de grains. Quant à celle de l'Oder, elle n'avoit fait encore aucunes affaires, sept ans après son établissement. Qui ne seroit frappé de l'absurdité d'un pareil arrangement, et de son influence décourageante, soit sur le commerce direct des grains, soit sur celui d'entrepôt, et par conséquent sur l'agriculture ? Tel étoit l'esprit de l'administration de Frédéric II en économie politique.

Société maritime.

Mais c'est dans l'institution de la trop fameuse compagnie du commerce maritime érigée en mil sept cent soixante-douze, qu'il le développa tout entier. C'est le plus terrible coup qu'il ait porté aux négocians de ses états. Voici en peu de mots l'histoire et la constitution de cette compagnie, autant que nous pouvons la découvrir dans les édits publiés alors ; car c'est ici d'ailleurs un mystère d'iniquité profondément ourdi, et d'autant plus adroitement voilé, qu'à la tête de cette compagnie se trouve aujourd'hui un préposé très-habile, dont les rares talens étoient dignes d'une autre destination.

Le trois octobre mil sept cent soixante-douze, Frédéric II publia un édit portant création d'une compagnie pour le commerce du sel de mer. Bien que le sel soit dans les possessions prussiennes comme ailleurs un droit régalien, on faisoit autrefois venir en Prusse du sel marin d'Espagne, de France, d'Angleterre, tant pour certains usages auxquels les sels prussiens ne sont pas propres, que pour le commerce d'entrepôt avec les Polonois. Ce commerce fut vraisemblablement occasionné par la prise de possession que fit la maison d'Autriche des mines de sel de la Pologne, et la crainte qu'inspira l'exercice d'un monopole si important dans de telles mains (1). C'étoient les marchands de Kœnigsberg et de Memel qui faisoient ce trafic. Dans le préambule de l'édit de mil sept cent soixante-douze, il est dit que

(1) Du moins c'est ce qui nous paroît résulter d'une note très-défectueuse, qui nous a été donnée sur les sels de la société maritime. On y dit que M. Struensée a employé tout son talent à s'en assurer, et qu'il y a si parfaitement réussi, qu'il a fait débiter jusqu'à cinq mille lasts de sels (vingt-huit muids font neuf lasts); que l'empereur avoit affermé à une compagnie les salines de Willecza, et mis dans le contrat un dédit de cent mille ducats; que cette compagnie les sacrifia pour résilier le bail; que l'empereur a voulu donner liberté entière à ce commerce, mais que la société maritime ayant sur ses sujets l'avantage qu'ont des magasiniers sur des regrattiers, il s'est trouvé réduit à rien; que l'empereur a voulu faire régir le commerce du sel pour son compte, mais que comme toute régie impériale est ruineuse, il n'a retiré que quatre-vingt mille écus d'un objet qui en rendoit trois cent mille au roi de Pologne; que des

ce commerce étoit sujet à trop de variations ; qu'il y avoit tantôt grande abondance, tantôt disette dans les magasins des particuliers ; et que pour ces raisons le roi consultant le vrai bien général du commerce, il avoit, de sa pleine science et connoissance, résolu d'assujettir cette branche à une compagnie exclusive. On voit qu'en tout pays, les monopoleurs et les préambules allèguent les mêmes raisons.

Dans celui que nous extrayons, on lit encore que pour dédommager son fidèle corps de marchands de Prusse, et sur-tout ceux des principaux ports de mer de Kœnigsberg, d'Elbingen, de Memel et de Braunsberg, le roi veut leur assigner un commerce beaucoup plus utile, en leur donnant le privilége exclusif de l'achat et de l'exportation de tous les fils, toiles, potasses, semences de lin et de chanvre, et cires de la

---

juifs s'étant présentés enfin pour prendre ces salines à ferme, on leur a passé le bail ; mais que M. Struensée avoit fait vendre pour cinquante mille écus de sel sans profit, même à perte ; de sorte que pour la seconde fois, la compagnie fermière de l'empereur avoit été ruinée. Il est évident que cette note, où se trouvent d'ailleurs quelques faits vrais, est tronquée et ne dit pas ce qu'elle veut dire. Comment le commerce libre d'un objet qui mis ensuite en régie donne encore quatre-vingt mille écus de revenu au souverain, n'auroit-il pas pu se soutenir ? Cela est d'une absurdité palpable. L'empereur apparemment imposoit ou affermoit trop haut. Mais enfin, il résulte de tout ceci qu'il y a eu conflit entre le commerce des sels de la société maritime et de ceux de Willecza, et c'est sur ce fait constant que je fonde l'opinion énoncée au texte.

principauté de Warmie. Opprimer sous un monopole les cultivateurs et les propriétaires d'une province, parce qu'on avoit formé un autre monopole oppressif pour les marchands de quatre villes; c'étoit assurément racheter un mal par un mal plus grand !

Cependant cet arrangement ne dura pas quinze jours. Le quatorze octobre, Frédéric II, dérogeant à son grand principe de permanence et de suite, publia un autre édit portant établissement d'une compagnie du commerce maritime. Voici en substance cet édit, qui porte quarante-trois articles.

Le fond de cette compagnie doit être de deux mille quatre cents actions, chacune de cinq cents écus monnoie de Brandebourg, faisant un million deux cent mille écus de ladite monnoie, ou environ quatre millions huit cent mille livres tournois. Le roi prend deux mille cent actions pour son compte, et en laisse trois cents pour être distribuées. Cette compagnie aura le commerce exclusif du sel marin, et l'étape de toutes les cires qui viendront sur le territoire prussien à dix milles des bords de la Vistule. Cette étape sera établie à Bromberg ou à Fordow. Toutes les cires qui en approcheront de quinze lieues à droite ou à gauche y seront conduites ; elles y resteront cinq jours en vente à la compagnie. Si les vendeurs alors ne peuvent s'accorder avec elle pour le prix, ils pourront les transporter ailleurs, mais en les reconduisant toujours préalablement au lieu d'où elles auront été portées à l'étape.

Nous laissons à penser si un pareil arrangement n'équivaut pas à un monopole absolu. Observons encore que le roi de Prusse ôtoit ainsi aujourd'hui ce qu'il avoit donné hier. Onze jours auparavant il avoit octroyé le trafic de ces mêmes cires aux marchands des villes maritimes prussiennes. Comment le commerce pourroit-il fleurir sous un tel arbitraire ? Comment les négocians hasarderoient-ils des spéculations dans un pays où le systême fiscal peut varier à chaque instant ses lois, au gré des insatiables désirs du monopole ? Mais poursuivons l'analyse de cet étrange édit.

Cette compagnie doit faire un commerce direct, sous pavillon prussien, en Espagne et en tous autres lieux qu'elle jugera à propos. Elle aura un facteur résidant à Cadix ; elle sera soumise à une direction nommée par le roi. Les actions jouiront d'un intérêt constant de dix pour cent par an ; et il y aura des dividendes ultérieurs, si les affaires y donnent lieu. Cet intérêt est fondé sur le privilége exclusif des cires. A la vérité, on ne donne pas à la compagnie de monopole pour le commerce maritime, excepté pour celui du sel ; mais on l'exempte du paiement d'un impôt de cinquante pour cent que rapportent les bois venant de Pologne, afin qu'elle puisse se procurer ceux dont elle a besoin pour la construction des vaisseaux : on avoue que ces bois sont indispensablement nécessaires à cette construction.

Cela encore équivaut sans doute à un monopole ; et comment auroit-on soutenu sans monopole l'absurde

promesse d'un profit éternel de dix pour cent? Est-il croyable que les marchands de Prusse pussent soutenir la concurrence avec une compagnie qui achète les matériaux pour les vaisseaux, à cinquante pour cent meilleur marché qu'eux? Quelle est donc cette rage d'imposer excessivement une matière première aussi importante et absolument nécessaire? On construit en Prusse des vaisseaux pour les vendre; M. de Hertzberg lui-même fait entrer ce travail dans la liste de ceux par lesquels les états prussiens gagnent sur les étrangers. On désire d'encourager tout ce qui a rapport à cette construction; on donne des écus par milliers pour établir des fabriques de toile à voiles, d'ancres, etc. etc...., et l'on ne veut pas laisser entrer le bois dont on manque! oui, dont on manque; car enfin, si ces bois se trouvent en Prusse aussi bons et en quantité suffisante, pourquoi ne pas assujettir la compagnie, puisqu'on veut une compagnie, à tirer de là les siens? Et s'ils ne s'y trouvent pas, pourquoi imposer si haut ceux du dehors pour tous autres que pour cette compagnie? En vérité l'on ne comprend rien à tous ces manèges; et nous le répétons, ils ne peuvent que couvrir quelque mystère d'iniquité. Ajoutons à ce propos que l'exportation des bois devoit faire un des principaux objets du commerce de la compagnie. Voilà donc les bois, les sels, les cires tirés du commerce universel, et soumis à un privilége exclusif, le tout pour encourager le commerce!

Compagnie pour le commerce du sel.

Quand on eut étendu si loin les vues de cette compagnie qui d'abord avoit dû ne faire que le commerce du sel, le roi créa par édit du même quatorze octobre une compagnie particulière du sel, qui devoit revendre aux Polonois celui qu'ils recevroient de l'autre grande compagnie. Celle-ci devoit le livrer à la première constamment au prix de trois livres quatre à cinq sous le quintal. La nouvelle compagnie devoit avoir cinq cents actions de mille écus chacune, et tirer annuellement un interêt fixe de six pour cent de son capital.

Les actions des deux compagnies devoient être également au porteur, et semblables dans leurs formes, d'où nous présumons qu'elles devoient être aussi des effets également commerçables, également escomptables par la banque établie à cet effet, quoiqu'il ne soit parlé de ces deux points que dans l'édit concernant la grande compagnie.

Dans le préambule du privilége de la petite, il est dit que la facilité d'introduire en fraude du sel étranger au moyen de ce commerce, et l'abus qu'on en avoit fait, ainsi que les variations et les irrégularités dans l'état des approvisionnemens, avoient engagé le roi à le mettre entre les mains d'une compagnie. La première raison est plus vraisemblable que la seconde, qui seule avoit été alléguée dans l'édit du trois octobre ; mais la réelle étoit sans doute le profit pécuniaire que le roi en attendoit. Il avoit pris deux mille cent actions de la grande compagnie. Si en effet les intérêts se fussent prélevés

sur les produits du commerce, et que ceux-ci eussent rempli l'attente qu'on s'en étoit formée, cette compagnie lui auroit rapporté plus de quatre cent mille livres annuelles des seuls intérêts de son argent, sans les dividendes. Frédéric II, considéré comme monopoleur, ne pouvoit pas placer son argent plus utilement. Nous verrons bientôt que son attente a été très-trompée.

Mais ce qui paroîtroit incroyable à qui calculeroit les têtes Allemandes sur celles d'un autre méridien, c'est que cet arrangement n'ait pas produit le moindre agiotage. Sans doute la possession de ces actions est fort utile, et très-peu de personnes cherchent à en vendre dans un pays où l'on n'est pressé sur rien, et où n'ayant jamais de raison de se déterminer aujourd'hui, on tient fortement aux résolutions une fois prises. Au reste, comme ces sortes d'affaires sont couvertes du voile le plus épais en Prusse, où l'on semble rougir du monopole que l'on accorde, nous ignorons si les actionnaires ont tiré des dividendes au-delà de leurs intérêts. Le privilége des deux compagnies avoit été accordé pour vingt ans, donc jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-douze; mais peu après leur création, il a été prolongé jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-seize.

La société maritime (car on réunit sous ce nom les deux compagnies), a été mise à deux doigts de sa ruine, par le fameux ministre de Gœrne, dont les malversations et le sort sont connus. Le roi la secourut et la sauva. M. Struensée, homme supérieur, et très-versé

dans le commerce et les finances, dont le Danemarck paie si chèrement aujourd'hui l'odieuse proscription, est à la tête de ses affaires, et l'on dit qu'elles s'en ressentent. Mais c'est assurément aux dépens du commerce du pays, et l'on peut affirmer que si les sujets du roi de Prusse n'ont pas d'autre moyen d'apprendre à faire un commerce actif de leurs ports, ils n'y parviendront jamais. Au reste, le gouvernement et ses ayans causes, conduisent entiérement cette société. Les actionnaires n'ont rien à voir à son administration ; on ne leur rend aucun compte, on ne leur demande aucun avis. Jamais ils ne tiennent d'assemblée. Ils reçoivent le dix pour cent de leur capital, et des dividendes, si l'on juge à propos de leur en distribuer. Là finit leur rôle totalement passif.

Cependant, on ne sauroit se le dissimuler, ce n'est pas ainsi que se gèrent les affaires d'une compagnie de commerce. Aussi celles de la société maritime paroissent-elles être en général loin d'avoir prospéré. Mais il semble que, suivant les idées reçues sur ces sortes d'établissemens, sous le régime auquel cette société a été astreinte, elles auroient dû tourner plus mal encore; et l'on est tenté de soupçonner qu'il est ici un état de choses ostensible, et un autre très-caché. Pour mettre le lecteur à même de juger de la justesse de cette conjecture, et d'apprécier du moins jusqu'en mil sept cent quatre-vingt l'état de la société, d'une société si secrète dans sa marche, nous noterons ici quelques

faits contenus dans le rapport que les juges du procès de M. de Gœrne adressèrent au roi (1).

Procès de M. de Gœrne, et état de la société maritime jusqu'en 1780.

M. de Gœrne fut nommé en mil sept cent soixante-quatorze ministre d'état, vice président du grand directoire, et la société maritime se trouva comprise dans son département. Ses fonds lui servirent à acheter de grandes terres en Pologne. Il avoit formé, dit-on, des projets d'une vaste étendue. On ajoute que sa fortune rapide altéra son jugement. Quoi qu'il en soit, des brouilleries entre un marchand génois nommé Serra, et le secrétaire confident de M. de Gœrne nommé Axt, firent découvrir les menées du ministre, et occasionnèrent sa chûte. Il avoit eu le crédit de faire enfermer le marchand à Spandow. Serra de son côté trouva moyen d'instruire Frédéric II des déportemens de M. de Gœrne. Le roi ordonna que son procès lui fût fait.

» Depuis plusieurs années, dit le rapporteur (2), la » société a toujours été dans le besoin d'argent : cela » est manifestement prouvé par la manœuvre des let- » tres-de-change, qui lui a été si pernicieuse (3).... Le » roi avoit défendu (4), par ordre du cabinet du huit

---

(1) M. de Moser l'a publié dans le *Patriotisches Archiv.*, tom. 1, pag. 409.

(2) *Ibid.*, tom. 1, pag. 417.

(3) Il faut noter que la société avoit été établie en 1772, et qu'un certain Delâtre l'avoit conduite jusqu'en 1774, lorsque M. de Gœrne en fut nommé chef.

(4) Moser, ibid. tom. 1, pag. 420.

» mars mil sept cent soixante-seize, qu'on répandît dé-
» sormais des actions de la société dans le public. Il
» en restoit cinq cents que M. de Gœrne prit en dépôt;
» et il en hyppothéqua cent soixante-dix à la banque. «

La raison de cette défense du roi fut le désir de se réserver à lui seul tous les gains du commerce. Nous allons voir qu'il auroit pu se dispenser de cette précaution.

» M. de Gœrne a oublié, continuent les commissai-
» res (1), « (et ceci est bien remarquable), » qu'il étoit
» chef d'un institut qui ne devoit point se mêler du com-
» merce des lettres de change, mais de celui des mar-
» chandises pour lequel il a obtenu des priviléges si
» considérables. »

Nous avons tout lieu de croire que le trafic des lettres de change est encore aujourd'hui le plus important commerce de la société. Est-ce besoin? Veut-elle cacher comme autrefois par ce manège le délabrement de ses affaires? Ou M. Struensée a-t-il réellement découvert dans ce trafic une source de gains inconnue jusqu'à lui, et relative à la situation particulière des états Prussiens? Car il y a plusieurs objets à considérer à ce sujet, dont nous ne saurions connoître exactement les rapports. Sous le feu roi il existoit une défense très-sévère d'exporter l'or et l'argent. Cette défense a pû gêner le commerce, et mettre la société maritime à même de faire

(1) *Mosers Patriotisches Archiv.*, pag. 45.

des

des profits, en se chargeant des paiemens pour le compte des marchands. Peut-être par sa connexion avec la banque, s'est-elle érigée en banquier général du royaume. Voilà des conjectures; nous ignorons la vérité, qu'on cache soigneusement. Tout ce que nous savons, c'est que M. Struensée est un homme de la première force; que sa fortune dépend de la société maritime; que lui seul a soutenu cet établissement, horriblement odieux, et à si juste titre, au commerce du pays; qu'il doit être las des orages, et qu'il a trop d'habileté réelle et de fierté pour vouloir s'exposer à de nouveaux revers, ou seulement à de grands reproches. D'un autre côté, soutenir un institut pareil, nous paroît une œuvre surnaturelle : ainsi nous restons en suspens, et c'est du temps seul que nous attendons des éclaircissemens sur le véritable état de la société maritime.

» Elle avoit entrepris, disent toujours les commis-
» saires (1), avant l'administration de M. de Gœrne, des
» opérations mal conçues et en partie malheureuses.
» Dès le temps de Delâtre, plus de deux cent cinquante
» mille écus du fonds avoient été perdus, et durant l'ad-
» ministration de M. de Gœrne, de nouvelles pertes réel-
» les ont monté à douze cent mille écus; mais ces pertes
» n'auroient pas pu rendre la société insolvable, puis-
» que son fonds étoit de trois millions d'écus, si ce minis-
» tre n'avoit pas en outre pris plus de huit cent mille

(1) *Mosers Patriotisches Archiv.*, pag. 443.

» écus pour son usage. «..... Il est dit ensuite (1),» qu'en » mil sept cent quatre-vingt, les pertes réelles que la » société avoit faites, montoient en tout à plus de qua- » torze cent mille écus. «

Ailleurs (2) les commissaires soutiennent encore : » Qu'un extrait des livres de la société montre que depuis » mil sept cent soixante-treize, elle a essuyé, toutes les » années, des pertes très-considérables, excepté seule- » ment en mil sept cent soizante-seize. M. de Gœrne, en » mil sept cent quatre-vingt, en imposa sur sa situation » au roi, qui, par un ordre du cabinet du neuf février, » témoigna son contentement à cet égard..... On ajoute » un peu plus loin (3), que pour cacher ces pertes énor- » mes, M. de Gœrne rejeta le bilan du teneur de livres, » conçu ainsi :

» Sous la direction de Delâtre, perdu 294,388 écus
» Sous celle de Gœrne. 506,067
» Dans l'année courante. 106,933

TOTAL. . . . . 961,388 écus (4).

Par de fausses accusations et de doubles emplois, M. de Gœrne sut faire paroître la perte sous son administra-

(1) *Mosers Patriotisches Archiv.*, pag. 450.

(2) Pag. 449.

(3) Pag. 451.

(4) Il y a faute typographique ici : ces sommes donnant seulement neuf cent sept mille trois cent quatre-vingt-huit, il faut donc lire cinq cent soixante mille soixante sept écus, ou cent soixante mille neuf cent trente-trois, pour avoir le total marqué ici.

tion, comme n'étant que de cent trente-trois mille cent neuf écus, afin d'engager le roi à prêter encore trois cent mille écus à la société.

Il ne faut point s'étonner de tant de manœuvres. C'est le sort ordinaire de l'administration des sociétés commerçantes, sur-tout de celles que forme et veut diriger le souverain, d'en être la victime. Mais quel aveuglement! Quoi! une société qui n'a souffert que deux cent quatre-vingt-quatorze mille écus de pertes antérieures, et cent trente-trois mille ensuite (total quatre cent vingt-sept mille écus), et qui a trois millions d'écus de fonds, veut emprunter encore trois cent mille écus! et vous ne voyez pas que ce calcul est absurde! Mais, n'eût-elle perdu que ces quatre cent vingt-sept mille écus, comment ne rougissez-vous pas de vous obstiner à soutenir un établissement qui ne vit que de monopoles, et qui est le fléau du commerce national! La société maritime devoit donner dix pour cent d'intérêt aux actionnaires; donc le plan étoit calculé sur trois cent mille écus de profit par an au moins. Ces intérêts pendant sept années devoient faire une somme de deux millions cent mille écus. Non-seulement ce but n'a pas été rempli; mais pendant cette période, la société a perdu quatre cent vingt-sept mille écus, qui se changent ensuite en quatorze cent mille écus, lorsque vous approfondissez les affaires. Donc trois millions cinq cent mille écus au dessous du projet donné. Et qu'on ne nous dise pas que nous faisons ici un double emploi, puisque ce paiement à dix pour

cent est précisément ce qui compose ces pertes; car il est plus que probable que le roi a fait grace de l'intérêt des deux mille cents actions dont il est possesseur, à un établissement naissant, vacillant, si difficile à consolider. Et quant à l'intérêt des trois cents actions, ce n'est que quinze mille écus par an, et cent cinq mille pour les sept années. La situation de la société maritime a donc été, en sept années, de trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille écus au dessous de ce qu'on avoit promis qu'elle seroit. Voilà le magnifique établissement auquel sont sacrifiés les trésors de l'état et le pur sang du peuple! On ose se flatter de réparer de telles pertes! on ne rougit pas de continuer un commerce monopoleur sur une marche si stupide, vers un but si désastreux! Encore une fois, nous connoissons les talens de M. Struensée; nous aimons sa personne; il nous a comblé de marques d'estime et d'amitié: mais pour lui-même, nous désirons la fin de cet ordre de choses, qui, selon tous les calculs de la sagesse humaine, ne peut qu'engloutir à la fois le prêtre, l'idole et l'autel; et c'est pour sauver l'humanité de l'atroce folie des monopoles concentrés dans la main des gouvernemens, que nous publions tout ce qu'on peut savoir de cette monstrueuse compagnie.

Conjectures sur les moyens avec lesquels la société maritime se soutient.

Quoi qu'il en soit, si ce n'est pas par esprit de jeu, par folle espérance de regagner ce qu'il a perdu, que le gouvernement s'acharne à soutenir cette société, il est impossible de s'expliquer l'importance qu'il y attache, et même

de ne pas concevoir des soupçons du genre le plus odieux. Le secret est si religieusement gardé ! les approches même en sont si sévèrement interdites ! Comment ne pas croire que ce monopole formidable écrase encore le commerce par d'autres côtés que ceux qu'il a fallu avouer dans les édits d'institution ? Ni les sels, ni les cires, ni le bois même, ne peuvent former des objets assez vastes pour soutenir les frais énormes auxquels la société maritime est obligée de faire face, et la rendre si précieuse aux yeux du gouvernement. Sans doute elle aura su arracher au commerce particulier bien d'autres branches. C'est apparemment elle qui fournit aux manufacturiers les cotons, les soies, et tous les autres objets qui faisoient partie du privilége de la compagnie du Levant, annullée si vite, peut-être uniquement pour mettre la société maritime à sa place. Elle a un facteur à Cadix ; et comment croire que ce préposé n'y fasse pas d'autres affaires que celles du commerce du sel ? Vraisemblablement la plus grande partie des productions que le nord de l'Europe tire du sud, quant à la portion qu'en recoivent les états du roi de Prusse, passe par les mains de la compagnie. Mais lorsqu'on n'achète pas, on ne vend pas, ou du moins on dépend de celui qui vend. Il est donc probable que la société maritime a englobé directement ou indirectement la plus grande partie des grandes affaires mercantiles de la monarchie Prussienne.

Elle est infiniment liée d'intérêt avec le banquier, à qui elle fait le cinq pour cent de tous les fonds qu'elle

lui emploie. Qu'on réfléchisse un moment au dommage que doit faire au commerce prussien, non-seulement l'accaparement de tant de ses branches, mais l'existence d'une compagnie qui travaille avec tous les fonds de l'état, et qui peut écraser de sa puissance ses concurrens, de manière à faire de tous les négocians prussiens autant de misérables regrattiers. Telle est la tendance de cette terrible compagnie, dont tous les négocians se plaignent avec tant de violence, que leurs clameurs nous sont une nouvelle preuve de la justesse de nos conjectures. Si la société maritime se contentoit des objets énoncés dans son privilége, ce seroit un monopole de plus, dur et oppressif à la vérité (ne le sont-ils pas tous?), qui feroit beaucoup de mal, mais qui ne feroit pas tout celui qu'on lui impute; et les plaintes outre-passeroient la mesure, sur-tout dans un pays où l'on est si accoutumé à des monopoles, qu'un de plus ou de moins ne fait qu'une sensation légère. Mais la société maritime est vraiment l'antre de Poliphême.

Compagnie pour le bois à brûler.

Nous ignorons si on ne lui a pas réuni une autre compagnie qui ne regarde pas, à la vérité, ce qu'on nomme le commerce; mais qui nous a toujours paru aussi inhumaine et détestable que contraire à tous les principes d'une saine administration. Nous croyons devoir en dire un mot dans cet endroit consacré aux compagnies exclusives, et au déplorable goût que Frédéric II leur montra. C'est celle

du bois à brûler pour Potzdam et pour Berlin, pour deux villes situées sous les 52° 30′ de latitude.

Elle fut formée par édit du vingt juin mil sept cent soixante-six, pour six années. Le préambule de cet édit, se fonde encore sur le prétexte que l'on manquoit quelquefois de bois dans ces deux villes.

Nous ne savons pas s'il est de grandes villes où ce cas existe au milieu de l'hiver, soit à cause des mauvais chemins qui arrêtent les chariots des paysans, soit à cause de l'interception de la navigation intérieure par les glaces. En général, nous avons toujours pensé que les choses abandonnées à leur libre cours, ne pourroient qu'affluer là où l'on en a besoin. Et les magasins de bois où l'on peut en avoir en tout tems à un prix fixe, soit que le gouvernement, soit que les municipaux en soient chargés, nécessitant les intérêts du capital de l'achat, les gages des préposés à l'inspection et à la vente, renchérissant par conséquent le prix du bois, indépendamment de toute préparation, et pouvant quelquefois les tenir à un taux trop bas contre les intérêts du propriétaire, nous paroissent une mesure contraire au grand et immuable principe de ne jamais s'interposer entre le vendeur et l'acheteur.

Mais de toutes les villes du monde, Berlin et Potzdam sont celles qui peuvent le moins craindre la disette de bois: entourées des forêts de la Poméranie et des Marches, de sables qui seuls donnent des

chemins presque uniformes en toute saison, de superbes communications par eau, elles ne peuvent que tout recevoir à temps, et à un prix très-modéré, par le commerce abandonné à sa pleine et entière liberté, sur-tout si la navigation intérieure n'étoit pas écrasée par autant de péages!

Quoi qu'il en soit (c'est à ce point que la fiscalité peut retrécir l'ame d'un prince magnanime), Frédéric II prit la résolution de former une compagnie exclusive pour le premier besoin de la vie, dans le climat où ces villes sont situées. Par un premier édit, il accorde le commerce exclusif du bois aux entrepreneurs, et ordonne que tout commerce de particuliers, à cet égard, cesse dès ce moment, et que personne n'aie plus de magasins de bois: (il y en avoit donc sans monopole?) il permet seulement à la chambre de finances des princes de continuer la vente qu'elle faisoit de celui des forêts leur appartenant, à un prix égal ou moindre que celui que prend la compagnie, mais jamais plus haut, et à condition que la chambre désignera toujours au commencement de l'année, la quantité qu'elle en fera voiturer à Berlin, afin que la compagnie puisse se régler en conséquence pour son propre approvisionnement. Il est loisible aux particuliers de se fournir ailleurs, pour une quantité proportionnée à leurs besoins, qui sera fixée par la police, et pour laquelle ils seront tenus de prendre des permissions de la compagnie, sous la défense expresse à qui que ce soit d'en

céder

céder la moindre partie, à quelque titre que ce puisse être. La compagnie livrera huit mille cent soixante-trois *haufen* de bois de sapin (le haufen est une mesure de quatre cent quatre-vingt-six pieds cubes) aux pauvres et à la garnison, à un prix moindre de deux cinquièmes que la somme fixée, et suivant la répartition qu'on en fera chaque année. La grande fabrique royale de draps nommée le Lagerhaus, la fabrique royale de porcelaine, le grand collége de Berlin, nommé *Real-schule*, et les fours à chaux, ne sont pas soumis au privilége de la compagnie. Les propriétaires des bois ont le droit d'en faire venir de leurs terres pour leur consommation, et il est permis aux stipendiés du roi, tant de l'état civil que militaire, qui reçoivent du bois en nature, comme partie de leur salaire, de le faire entrer dans les deux villes susdites, mais toujours avec de grandes précautions, pour empêcher la fraude. Les prix auxquels la compagnie doit donner le bois en tout temps sont,

	Rixdhalers.
pour le haufen de racines.....	13 $\frac{1}{2}$
dito, de branches de sapin.....	15 $\frac{1}{2}$
dito, de buches de sapin.....	17 $\frac{1}{2}$
dito, de bouleau.....	18 $\frac{1}{2}$
dito, de chêne.....	19 $\frac{1}{2}$
dito, de hêtre.....	20 $\frac{1}{2}$

c'est-à-dire, près de trois sous le pied cube de bois, prix moyen.

En mil sept cent soixante-treize, l'octroi de cette

compagnie, qui expiroit en mil sept cent soixante-quatorze, fut renouvelé et concédé à de nouveaux entrepreneurs; savoir, un Hubert et un Wolf, les membres les premiers nommés de la première entreprise, et deux juifs, Jtzig et Wulff. Il y eut quelques changemens aux conditions et aux ordonnances relatives : on permit aux villages des environs de Berlin et de Potzdam, de conduire dans ces deux villes, pour leur compte, quatre mille soixante bonnes charretées de bois, qui seroient réparties sur ces villages proportionellement par la chambre des finances. Certaines fabriques particulières avoient déjà obtenu, par ordre du vingt-neuf mai mil sept cent soixante-neuf, que la compagnie seroit tenue de leur livrer le bois nécessaire pour leurs ouvrages, au prix moyen de douze écus et demi d'Allemagne, et ce droit leur fut confirmé. Les propriétaires des bois qui voudroient vendre leurs bois à Berlin, devoient les céder à la compagnie, qui seroit obligée, à moins d'un accord particulier, de leur payer le haufen livré au magasin, à-peu-près à neuf écus, prix moyen. La nouvelle compagnie s'engageoit à vendre le bois au public à seize écus un sixième, prix moyen; ce qui étoit un écu un tiers moins que l'ancien prix moyen.

Les choses restèrent dans le même état au renouvellement de la compagnie, en mil sept cent soixante-dix-neuf.

Il n'est pas indifférent de noter que les fabricans particuliers privilégiés à l'égard des bois, n'osoient

point faire usage de leur exemption pour leur consommation personnelle, ni en céder à leurs ouvriers au même prix; c'étoit seulement pour l'emploi de leurs fabriques que ce prix supportable leur étoit accordé: comme si le prix du bois pour la consommation du directeur et des ouvriers d'une fabrique, n'influoit pas sur celui des ouvrages! Quelles notions! quelle logique! Et qu'on vienne nous dire encore ce que nous avons tant de fois entendu soutenir aux financiers de Frédéric II, que ses impôts ne portoient que sur les besoins du luxe! L'imposition sur le bois, qui ne pouvoit avoir pour principe qu'un arrangement purement fiscal, étoit d'autant plus mal assise, qu'elle frappoit également sur l'agriculture et sur l'industrie. Berlin, le chef-lieu des manufactures de tous les états du roi de Prusse, se trouvoit ainsi soumis à un impôt énorme sur un des premiers besoins de la vie. La compagnie qui devoit acheter le bois des particuliers livré dans ses magasins, à neuf écus, prix moyen, les quatre cent quatre-vingt-six pieds cubes, et qui lésoit par cette fixation le propriétaire des bois, le vendoit à seize écus un sixième; elle le renchérissoit par conséquent, à son propre calcul, de plus d'un sou le pied cube, ou pour nous expliquer plus clairement, de quatre-vingt pour cent. Les villages ne pouvoient conduire que quatre mille soixante charretées de bois à la ville, dont la répartition étoit au pouvoir de la chambre: c'est une occupation si utile pour le paysan que de charier du bois en ville! Quand ses

chevaux n'ont rien à faire, c'est à cela qu'il les emploie; il en gagne de quoi les nourrir, et payer quelque parcelle de ses impôts : non-seulement une partie de ce bénéfice lui étoit enlevée, mais il étoit encore en proie aux vexations pour le reste. Car enfin s'imaginera-t-on que les permissions pour l'entrée de ces quatre mille soixante charretées se soient toujours données gratuitement, et suivant les règles de l'exacte justice ? Il faudroit peu connoître les hommes pour le croire. Assurément le monopole du bois étoit un mauvais moyen de rendre la population de Berlin plus utile à celle des provinces voisines et à leur agriculture. Au reste, il doit s'être fait une contrebande considérable sur cet article par de fausses attestations données aux gens de la campagne, puisque nous trouvons un édit de mil sept cent soixante-dix, où cette manœuvre est très-sévèrement défendue.

Le roi trouva sans doute que la compagnie gagnoit trop à son marché, puisqu'il n'attendit pas la fin de son octroi, qui expiroit en mil sept cent quatre-vingt-sept, et qu'il prit ce monopole pour son compte. En mil sept cent quatre-vingt-cinq, on résolut de l'étendre à toutes les provinces prussiennes, en établissant une accise sur tous les bois de chauffage. L'édit est du dix-huit janvier. On ne sauroit désigner la valeur de l'impôt, ni son influence, relativement au prix du bois, ces fixations étant purement locales. Il est des contrées où celui-ci en a pu être renchéri de vingt-cinq

pour cent; d'autres où il n'aura monté que de cinq pour cent et même de moins, parce que le prix du bois y diffère. La ville de Halle est affranchie de l'imposition, attendu que le bois y est excessivement cher; celles de Berlin et de Potzdam également, parce que l'impôt est déja compris dans les arrangemens de la compagnie du bois à brûler. Enfin la Silésie s'en racheta pour une somme fixe payable annuellement. Les états de Westphalie n'en furent pas atteints non plus : ils se trouvoient, à l'égard de la plupart de ces arrangemens, dans le cas des voisins du métayer de la fable, qui faisoit la pluie et le beau temps à volonté sur son champ, sans que ceux-là s'en ressentissent le moins du monde; et assurément ces états n'auroient pas voulu troquer leur sort pour tous les dons que Frédéric versoit sur les autres provinces.

Un autre établissement ayant trait au commerce, se forma en mil sept cent soixante-cinq; c'est la compagnie des assurances maritimes. Nous en ignorons le principe; mais l'inutilité en est trop palpable, pour qu'elle ait pu tirer son origine de l'industrie particulière. Il est dit dans le préambule de son octroi, du trente-un janvier, que son but est d'encourager le commerce dans les provinces prussiennes, où les négocians n'avoient eu jusqu'alors aucun moyen de faire assurer dans le pays les vaisseaux qu'ils expédioient. Probablement l'idée mesquine de retenir le peu d'argent que pouvoit coûter l'assurance des vaisseaux

Compagnie des assurances.

prussiens, fut la cause de la formation de cette société, qui n'émana que de l'autorité royale; car il est encore dit dans le préambule : *C'est dans cette vue que nous avons résolu de former une association;* et si cet établissement eût dérivé de l'industrie des particuliers, les noms des entrepreneurs y auroient vraisemblablement trouvé place. Quoi qu'il en soit, cette compagnie n'obtint d'autre monopole que la défense d'établir aucune association pareille dans les villes des états du roi de Prusse, laissant d'ailleurs aux particuliers la liberté d'assurer, et même de faire assurer leurs bâtimens là où ils voudroient. Son octroi fut accordé pour trente années : son fonds devoit être de quatre millions de livres, divisés en quatre mille actions; le quart payé comptant, et les trois autres quarts en hypothèques ou effets, sauf à faire des appels en cas de nécessité. Il paroît que cette compagnie a eu peu d'affaires pour le commerce maritime, puisqu'elle a sollicité et obtenu en mil sept cent soixante-dix, la permission d'assurer, contre le danger du feu, les magasins dans les villes de manufactures et de commerce. On dit qu'elle assure tous les magasins de manufacturiers et de marchands, ainsi que les meubles et effets de particuliers quelconques. Elle a établi des comptoirs à cet effet à Berlin, à Magdebourg, à Stettin et à Breslau. Nous sommes surpris qu'il n'y en ait point à Francfort, où la foire rassemble beaucoup de monde et de marchandises, et sur-tout à Kœnigsberg, où les incendies font souvent tant de dégât, par la nature

des marchandises qu'on y rassemble (1), et qui, comme on sait à présent, sont sujettes à s'enflammer d'elles-mêmes. C'est peut-être-là, au reste, la raison qui a détourné de former des comptoirs dans cette ville une compagnie qui ne veut jouer qu'à coup sûr. Un article de son octroi ne lui permet de signer que pour le triple de ses fonds au plus. Cet octroi est expiré en mil sept cent quatre-vingt-cinq : nous ne trouvons aucun édit qui le renouvelle ; mais nous ne croyons cependant pas que l'association ait été dissoute. Elle existe vraisemblablement encore ; et probablement aussi ses profits ne sont pas fort grands, puisque personne ne s'est présenté pour l'obliger à renouveler légalement son privilége, ou pour profiter de son expiration.

Banque royale.

Si le roi de Prusse avoit eu autre chose que des préjugés sur l'économie politique et sur le commerce, il n'auroit jamais songé à l'établissement d'une banque dans ses états. Voici l'histoire très-vraisemblable de l'origine de celle de Prusse, que nous fournit un mémoire particulier.

Frédéric II avoit entendu dire que la banque de Londres étoit la source principale du commerce et de la prospérité de l'Angleterre : il crut qu'en érigeant une banque à Berlin, elle produiroit aussitôt les mêmes effets. On s'imaginera aisément qu'il s'entendoit

(1) Les résines, etc., etc.

fort mal en banques : il s'adressa au colonel Quintus Icilius, officier assez connu, et célèbre même à juste titre par ses vastes connoissances dans les antiquités militaires. Il le chargea de lui procurer le plan d'une banque. Quintus, fort mauvais banquier lui-même, eut recours à un négociant de Berlin, nommé Gotskofsky. Celui-ci, peu capable de rédiger un plan de cette nature, consulta son correspondant d'Hambourg, qui lui fit un extrait de l'ordonnance de la banque de cette ville, y ajouta quelques-unes de ses idées, et remit ce mémoire à son frère, célèbre avocat, pour le porter à Berlin. Quintus en rendit compte au roi: il ajouta que ce plan merveilleux renfermoit le secret du mécanisme de toutes les banques, et qu'on ne pouvoit pas le céder à moins de vingt-cinq mille écus; qu'au surplus il ne lui coûteroit rien, puisque cette somme pourroit être prélevée sur les profits des viremens. Les vingt-cinq mille écus furent accordés, et partagés entre les intéressés, avec des détails qui ajouteroient quelques anecdotes piquantes à l'art trop connu de filouter et de tromper les rois les plus vigilans.

Il faut observer cependant qu'il avoit été question de la formation d'une banque à Berlin dès mil sept cent cinquante-trois. On se plaignoit des évaluations arbitraires dans les monnoies que s'arrogeoient les Hambourgeois, et l'on vouloit y remédier en introduisant dans le commerce une banque, et un argent de banque qui servît de taux fixe. C'étoient des particuliers

particuliers qui voulurent alors former cet établissement. Ils en sollicitèrent et en obtinrent l'octroi : il est du six octobre mil sept cent cinquante-trois, et inséré dans les additions aux édits joints à ceux de l'année mil sept cent soixante-cinq ; mais comme il ne contient aucune des régulations de la banque, pas même la fixation de cet argent de banque dont il est question, comme enfin nous n'en retrouvons pas la moindre trace, il est à croire que ce projet resta sans exécution. Ce que nous lisons de curieux dans cet octroi, se borne à l'assurance que ni le roi ni ses successeurs ne toucheront en aucune manière au fond de cette banque (étrange aveu des méfiances publiques!) ; que toutes les lettres-de-change au-delà de cent écus seront exprimées en argent de banque, sous peine de ne pas jouir des droits de lettre-de-change ; et enfin que cette banque est nommée *banque de viremens*. Ce nom nous donneroit une idée de ce qu'elle devoit être, si l'on pouvoit être sûr que l'on eût en cette occasion attaché des idées justes aux mots.

Considérations sur les banques.

On sait que dans leurs inventions commerciales, les hommes ont formé trois espèces de banques : les banques de viremens, les banques circulantes ou à billets, les banques d'emprunt ou de secours.

Les banques de viremens sont une simple facilité pour les marchands d'une ville, et à cet égard elles sont utiles au commerce ; ils ont en elles un

dépôt sûr pour leur argent, d'où ils peuvent le retirer dès qu'ils le veulent. Si toutes les affaires ne rouloient qu'entre eux, cet argent y resteroit à jamais, parce qu'on ne feroit autre chose qu'en transporter la note sur les livres d'un nom à l'autre; mais comme les commerçans d'une ville font communément très-peu d'affaires directes entre eux, sinon lorsque par le change les dettes passives de l'un reviennent pour satisfaire les dettes actives de l'autre, les fonds d'une pareille banque sont dans une circulation perpétuelle : on en retire, on y remet, et il faut qu'elle se tienne à tout moment prête à payer.

Les banques circulantes donnent des billets payables au porteur pour des sommes qu'on y a déposées. Ces billets réalisables à volonté, et dont le crédit est fondé sur cette confiance, sont d'une très-grande facilité pour le commerce; ils font circuler encore plus rapidement, et avec moins de gênes que les banques de viremens, les sommes entre négocians; parce que dans celles-ci, où l'on doit les transcrire d'un livre ou d'un feuillet sur l'autre, il faut aller soi-même faire exécuter cette opération : dans les autres, au contraire, il suffit de se donner les billets quand on veut faire quelque échange, et tout est consommé. Indépendamment donc de la facilité que ces banques portent dans les échanges, en multipliant les signes représentatifs des nécessités et de la richesse; indépendamment de ce qu'elles

mettent le crédit en circulation, elles épargnent au moins la peine de compter, ou de peser et de vérifier les sommes.

Quant aux banques d'emprunt ou de secours, elles escomptent ; c'est-à-dire qu'elles avancent, sous la déduction de l'intérêt, le montant des lettres-de-change qui ont encore du temps à courir avant leur échéance. Dans quelques endroits, on y peut emprunter sur des gages ou des hypothèques quelconques, suivant des règlemens, et à un certain intérêt qui forment la constitution de la banque. Aidées de la magie des banques circulantes, et appliquées avec adresse à la chose publique, ces institutions fournissent aux nations emprunteuses et obérées mille et mille moyens de ressource, et sont un levier presque incalculable de puissance.

Nous ne tenterons point ici un parallèle de l'immense utilité des banques et de leurs nombreux inconvéniens ; nous ferons seulement quelques observations applicables à la monarchie prussienne.

Et d'abord le vrai thermomètre de l'utilité des banques dans un pays quelconque, c'est le désir que manifestent des particuliers de la former. Alors le gouvernement peut la protéger en garantissant le dépôt: c'est l'unique part qu'il doive y prendre.

Notre seconde observation, c'est que les banques ne sont possibles que là où il y a une grande confiance

dans le gouvernement, une grande sécurité sur les propriétés; et nécessaires que là où il y a beaucoup d'améliorations à faire, beaucoup d'entreprises de production, et non de simple échange, à former.

En effet, qu'est-ce que le commerce, et pourquoi le fait-on? Ce n'est pas pour le plaisir d'échanger, mais pour faire parvenir les productions aux mains de tous les consommateurs : tel est le terme de tout négoce, tel est son but unique et véritable.

Nous remarquons ensuite que l'argent est non-seulement signe de valeur, moyen d'échange, mais encore valeur réelle. Le regarder comme la vraie richesse, ou du moins comme son unique résultat, c'est folie ; le considérer uniquement comme signe, c'est se jeter par un autre côté dans la route des plus dangereuses erreurs. Le papier peut devenir signe, mais il n'est jamais valeur : il peut devenir moyen d'échange; mais il n'en est jamais la base. Si sur cette ressemblance on croit pouvoir faire de l'argent avec du papier, on se jettera dans l'abyme, et c'est au bord de cet abyme que sera le despotisme ou l'ignorance. Il est d'une commodité infinie, dans un pays où règne une grande activité, et par conséquent une prodigieuse circulation, qui fait rouler l'argent de main en main avant de passer à sa dernière destination, d'avoir un papier qui certifie légalement pour celui qui le possède, la propriété d'une certaine somme d'argent. Mais ce papier ne le rend propriétaire que d'un

chiffon inutile; au lieu que s'il a l'argent dont ce papier est le certificat, il a une valeur réelle, la possession d'un objet tout aussi utile dans son genre, que du pain ou du vin dans le leur. Il a pour un moment la faculté de tirer avantage de ce certificat, et de l'employer en même temps que la valeur dont il assure la réalité; mais il ne peut y avoir à cela d'utilité que quand l'emploi doit en rapporter un intérêt quelconque. Si dans les deux emplois il y a du risque, ce procédé vise à la friponnerie, parce que le propriétaire compromet deux fois ce qu'il possède: si la valeur et le certificat lui servent à-la-fois à se procurer des choses pour les consommer ou les faire consommer, la friponnerie est complète.

Mais si ce moyen est dangereux entre les mains d'un particulier dont la bonne foi et la prudence forment toute l'existence, combien ne le sera-t-il pas entre les mains d'un état, ou plutôt de ses administrateurs, si leur nombre est trop petit, pour que l'intérêt général soit plus fort que l'intérêt particulier? Combien ne le sera-t-il pas davantage, lorsque tout ne dépendra que d'une seule volonté? Supposez tous les hommes des négocians sages, il n'y aura sans doute aucun inconvénient à multiplier les signes des valeurs; car ils ne se serviroient de ces doubles signes, que lorsqu'ils croiroient voir l'occasion de faire un profit sûr par ce moyen. Mais la plupart des hommes ne connoissent l'argent que sous la qualité de signe, et

le confondent par cette propriété avec le papier, qui ne peut jamais être que signe; le plus grand nombre n'a pas le moindre moyen de faire un usage profitable de ces signes multipliés, parce qu'ils vivent d'un travail stérile. Multipliez les signes; ils seront séduits par l'apparence, et se croiront plus riches. Déja sous ce point de vue, toutes les banques circulantes et d'emprunt ont quelque inconvénient.

Mais comment appellerez-vous cet inconvénient léger entre particuliers et nullement comparable aux avantages qui en découlent; comment l'appellerez-vous, là où l'administrateur, qui n'a nulle idée des rapports, qui ne sait pas chiffrer, dont toutes les dépenses sont de la plus aride stérilité, tiendra, si la banque, soit de virement, soit circulante, soit d'emprunt, est entre ses mains, le redoutable moyen de jouir des richesses de tous ses sujets, de doubler ses dépenses? Si vous connoissez les souverains, si vous avez étudié ces infortunés contre qui tout conspire, nature, éducation, habitude, courtisans, nationaux, étrangers, prêtres, philosophes même, puisque connoissant la vérité, ils manquent de courage pour la proclamer, dites-nous en quelles mains cet inépuisable moyen d'abuser seroit plus dangereux? Soit ignorance du calcul, de l'objet, de son influence; soit violence des passions irréfrénables qui foulent aux pieds toutes considérations; soit stérilité

d'emplois, osez répondre que dans la banque de viremens, ils ne se saisiront pas des fonds déposés ; que dans celle des billets, ils ne feront pas un double emploi des revenus de l'état, et que dans tous les cas la ruine de la circulation, du commerce et de la bonne foi, ne dépende pas de celui qui doit être le plus ignorant, le plus immodéré, le plus absolu et le moins moral des hommes.

Enfin le cas le plus favorable aux banques, qui réclame presque nécessairement leur institution, c'est lorsqu'un état a eu le malheur de faire beaucoup de dettes, de consommer d'avance beaucoup de ses revenus futurs. Les papiers d'état, qui sont alors certificats des valeurs que l'état a reçues, n'ont point une forme adaptée à la circulation comme les billets de banque. Ceux-ci les suppléent avantageusement, et font trouver à chacun les moyens d'employer ces valeurs. Tant que l'état reste un créancier honnête et de bonne foi, la banque et ses billets servent à faire cadrer les rentrées des deniers avec les besoins du gouvernement. Les papiers d'état ne sont pas une valeur idéale, mais un certificat de productions consommées, et une assignation à des productions futures, qui, si elles parviennent juste au temps marqué entre les mains de celui qui tient l'assignation, forment pour lui une valeur aussi réelle qu'une bonne lettre de change sur un seigneur terrien payable après la récolte. L'état sans doute fait une grande faute de dépenser en un an

ce qui devroit lui servir pour dix; mais il tire parti de cette faute, en créant un moyen par lequel elle n'arrête point toutes les opérations des particuliers, comme elle arrête infailliblement celles du gouvernement. Alors le mal que la banque pourroit faire est consommé, et ses billets y apportent quelque remède. Mais peut-être ne seroit-il pas absurde, celui qui soutiendroit que si jamais l'état paie ses dettes, et prend la sage résolution de n'en plus faire, il fera bien d'échanger et de brûler peu-à-peu ses billets de banque, pour s'ôter la facilité de commettre de nouveau tant de folies désastreuses.

Quoi qu'il en soit, de tous les pays du monde, ceux du roi de Prusse étoient incontestablement ceux qui avoient le moins besoin d'une banque, et qui prêtoient le moins à son établissement. Il n'y existoit pas un seul papier d'état, pas une dette publique, presque point de capitaux; et s'il en eût existé, la terre appeloit sans bornes leur emploi. Le commerce y est peu de chose; la circulation y est simple : elle va des sujets contribuables au roi; de celui-ci aux stipendiés dont le nombre est énorme; des stipendiés, elle rentre pour des productions dans les mains des contribuables. La banque que des particuliers tentèrent d'établir en mil sept cent cinquante-trois, n'avoit pu trouver faveur, précisément par cette raison. Que de raisons contre une institution de ce genre !

Mais Frédéric II n'avoit aucune idée nette sur ces objets

objets. Il établit une banque en mil sept cent soixante-cinq, et tira de son trésor huit millions d'écus pour en faire le fonds. Elle devoit être dans son origine une banque de viremens, et une banque de secours. Dans l'ignorance de la cause pour laquelle la monnoie courante diffère de la façon de compter (1) de la plupart des banques, on institua un argent idéal. Cet argent se compta en livres de banque; quatre de ces livres valant un frédéric d'or, frappé au titre de vingt-un karats neuf grains, et de trente-cinq au marc. On devoit tenir tous les livres de négoce, exprimer toutes les lettres de change, les assignations, les achats et les ventes, un très-petit nombre excepté, en livres de banque. Pourquoi cette espèce de révolution? Pour avoir une monnoie fixe? Mais si vous sentez qu'une monnoie fixe a des avantages, pourquoi ne pas donner une forme fixe à votre argent monnoyé lui-même? Pourquoi ne pas équipoller votre monnoie de banque à votre métal monnoyé? pourquoi ne pas dire: *Tant de livres de banque feront un marc d'or fin*, sans vous embarrasser de monnoie quelconque? Pourquoi ne pas laisser au commerce à établir la valeur de vos monnoies et de celles de l'étranger, comparativement à ce signe? Frédéric II commit une double faute; il évalua les livres de banque

(1) Remarquez que cette différence tire uniquement son origine de ce que les monnoies ont essuyé des variations arbitraires; car dans le principe, l'argent de banque étoit le même que celui qui avoit cours dans les lieux où elles furent établies.

d'après les louis d'or, monnoie altérable. Il en fixa, il est vrai, le titre et le poids; mais on sait assez que les altérations de ce genre ne s'annoncent pas toujours. Il fixa de plus la valeur de l'argent courant contre la livre de banque, ce qui étoit fixer légalement la proportion de l'or et de l'argent; extrême absurdité (quoique jusqu'ici générale) puisque la nature n'a pas fixé cette proportion. Vingt-cinq frédérics d'or, ou cent trente-un écus et un quart d'argent de Prusse, devoient faire cent livres de banque. Il est même arrivé que cette dernière évaluation est la seule en usage, et que la raison des hommes corrigeant la déraison de la loi, on a abandonné l'or à son cours naturel, ce qui seroit excellent si le titre de la monnoie prussienne étoit bien positivement et inaltérablement fixé. En un mot cet argent de banque, et l'embarras qu'il causoit, n'eut pas même l'avantage dont il est susceptible.

Le premier édit sur la banque (1) laisse nombre de choses dans l'incertitude, et n'est réellement qu'un réglement très-informe. Cet inconvénient joint au honteux monopole des lombards, institution nuisible en soi (2),

(1) An. 1765, n° 63.

(2) D'abord ils enlèvent au commerce une branche d'industrie très-utile, je veux dire le prêt sur gages. Ils ne prendroient aucun intérêt, que les frais d'écriture, joints au peu d'argent qu'ils donnent sur les gages, proportionnellement à leur valeur, feroient qu'il y auroit encore du désavantage à y recourir. Il n'y a guère, certains cas peu ordinaires exceptés, que les gens dérangés qui empruntent sur des gages, et

aux viremens qu'on y réunit, et à la gêne d'y avoir soumis tous les paiemens, presque sans aucune exception, soit de commerce, soit de transaction dans la vie commune; tout cela, dis-je, révolta le public, et causa des recèlemens d'argent fort singuliers. Le témoignage du mémoire particulier que je possède à

---

telle est la cause des gains énormes que l'usurier fait communément; car de là naît la honte d'emprunter. Celle-ci produit l'envie de cacher cette manœuvre, et le défaut de concurrence entre les prêteurs; d'où il résulte que des inconsidérés se jettent entre les bras du premier usurier qu'ils rencontrent. Si cela n'étoit pas, on verroit le commerce du prêt sur gages s'établir sur le même pied que tous les autres. Or, comme ce n'est presque jamais que le dérangement, le défaut d'économie qui portent à engager les choses, il en résulte que de cinq gages, quatre restent toujours entre les mains du prêteur. Les lombards ne prêtent que la moitié de la valeur, et d'une valeur taxée excessivement au rabais. Qu'on réunisse toutes ces considérations, et qu'on évalue ce que perdent les emprunteurs, qui ne sauroient éviter de tomber entre les mains des lombards, puisqu'ils ont le monopole du prêt sur gages là où ils sont établis. D'un autre côté, les lombards facilitent l'emprunt usuraire et désordonné; en l'assujétissant à une règle, et en lui donnant une espèce de sanction publique, ils en ôtent une partie de ce qu'il a d'ignominieux. Ils le couvrent de tout le voile du secret dont on enveloppe l'usure illicite, et qui peut encourager les friponneries. Aussi s'en pratique-t-il de toutes les manières, indépendamment des désordres qu'engendre cette facilité. Dès que dans un ménage l'un des deux conjoints a les passions assez vives pour préférer la jouissance du moment à la durée du bonheur, les effets vont aux lombards, et leur qualité d'établissement les assure contre des réclamations auxquelles les prêteurs particuliers seroient sujets s'ils prêtoient à des femmes, à des mineurs, ou sur des effets volés. . . . Nous doutons en un mot, qu'après les loteries, il y ait une institution plus dangereuse que celle des lombards privilégiés, ou pour le compte du gouvernement.

cet égard, est d'autant plus irréprochable, que son auteur, homme beaucoup plus versé dans ces matières que ne le sont ordinairement ceux de sa classe, fut alors chargé de l'examen des affaires de cette banque. Il résulta de leur fluctuation une infinité de procédures fiscales, et d'autres inconvéniens qu'il avoit prédits, mais sur lesquels on avoit refusé de le croire. Il se retira de ce département; et le nommé Calsabigi, italien, qui avoit établi le lotto à Berlin, fut chargé de l'inspection de la banque. Son ignorance absolue en ce genre donna lieu à plusieurs désordres qui obligèrent à nommer un autre chef. Ce fut M. de Hagen, l'un des ministres du grand directoire, homme très-recommandable, mais absolument dépourvu des connoissances nécessaires à la direction d'une banque, à qui l'on donna cette place. L'inexpérience du chef donnant un grand crédit aux subalternes, il s'en trouva deux qui remontèrent la machine, et lui donnèrent la forme qu'elle a aujourd'hui.

Assurément cette forme est fort étrange. La banque de Berlin est supposée à-la-fois banque de viremens, de circulation, de secours, et maison de commerce. Comme banque de viremens, chacun peut y avoir sa feuille et ses comptes courans : on paie cette faculté une livre de banque, et autant pour chaque nouveau feuillet, calculé à vingt articles. Pour un plein-pouvoir de la banque, afin d'y faire gérer ses affaires par un autre, on paie une livre de banque, et

la moitié pour chaque renouvellement qui se fait toutes les années. On peut porter son argent à la banque, et le retirer quand on veut; mais il faut qu'il y ait passé une nuit, et on ne le reçoit qu'avec déduction d'un quart pour cent. Ces conditions sont très-dures ; et il faudroit supposer une immense quantité de viremens, lesquels n'ont certainement lieu dans aucune ville des états prussiens, pour qu'il y eût un intérêt à tenir son argent à la banque à ce prix.

Comme banque à billets, elle en fait circuler de quatre, de cinq, de dix, de vingt, de cinquante, de cent, de cinq cents et de mille livres de banque. On peut en recevoir la valeur comptant dans tous comptoirs: par-tout on les prend dans les caisses royales.

Comme lombard et caisse d'escompte, la banque escompte sur des lettres de change, et prête sur des métaux, suivant un tarif, pour deux mois à un tiers pour cent par mois. Il est dit dans l'arrêt de mil sept cent soixante-cinq, que le roi fera établir les lombards dans toutes les villes, qui prêteront sur des gages non sujets à se gâter, depuis un jusqu'à cinq cents écus; à savoir, jusqu'à la concurrence de dix écus sans intérêt; jusqu'à cent écus à un tiers pour cent par mois; et de-là, jusqu'à cinq cents écus, à un demi pour cent par mois. En outre, il a été enjoint par un arrêt du trente-un mars mil sept cent soixante-neuf, à tous les tribunaux, soit de justice ordinaire, soit ceux établis pour les mineurs, ainsi qu'aux maisons de charité et autres instituts publics, de placer dans la banque, ou leurs fonds,

ou l'argent déposé chez eux, et les capitaux de leurs pupilles, six semaines aprés la rentrée de ces sommes, s'ils ne peuvent trouver à les constituer plus avantageusement ailleurs, et jusqu'au moment où ils le pourront. On leur en a payé un intérêt de trois pour cent jusqu'en mil sept cent soixante-dix-huit; mais alors il a été réduit à deux et demi, excepté pour les capitaux antérieurement placés, ou pour ceux des mineurs jusqu'à l'âge de majorité. M. Nicolaï assure (1) qu'il est même aujourd'hui des particuliers qui profitent de cet arrangement pour placer dans la banque des capitaux oisifs. Nous n'avons aucune peine à le croire; mais nous pensons aussi qu'après le commerce des lettres de change dont nous allons parler, la grande activité de la banque de Berlin consiste dans l'escompte et le prêt sur gages. Comme banque de viremens, elle ne fait aucune affaire d'importance, moins encore comme banque circulante. Le monde commerçant n'entendit jamais parler d'un billet de banque de Berlin; aucun filou n'a essayé de le contrefaire, et ces billets forment un véritable objet de curiosité (2).

---

(1) Pag. 445.

(2) Voyez dans le *Statistische Briefwechsel* de M. Schlœtzer, une lettre où il est dit que les billets de cette banque circulent si peu, que pour en avoir, il faut en faire demander à la banque même. On trouve à la suite de cette lettre, le modèle d'un de ces billets.

Mais c'est comme maison de commerce que la banque de Berlin fait de grandes affaires. Elle achète des lettres de change dans toutes les places à sa portée, et les trafique à sa convenance. Certainement cette véritable opération de commerce est, comme toute autre, incompatible avec la solidité et la simplicité qui doivent régner dans la gestion d'une caisse publique ; mais la pratique locale a rendu certe ressource indispensable à la banque de Berlin. Comment, faisant l'intérêt à deux et demi pour cent des dix-sept millions et demi environ d'écus qui s'y trouvent en capitaux, et des sommes qu'on y apporte, dans un pays où les gênes et les monopoles de toute espèce ne laissent aux capitalistes presque aucun emploi de leur argent, comment se soutiendroit-elle par les seuls viremens et les foibles escomptes ?

Il y a eu des comptoirs de cette banque établis à Magdebourg, à Kœnigsberg, à Stettin, à Francfort-sur-l'Oder, et à Minden, en mil sept cent soixante-huit; de ce dernier dépendent les lombards établis à Bilefeld en mil sept cent soixante-neuf ; à Embden et à Clèves dans la même année ; à Memel en mil sept cent soixante-quatorze, et à Elbingen en mil sept cent soixante-dix-sept : on en avoit placé un à Colberg en mil sept cent soixante-neuf; mais il en a été retiré pour être joint à celui de Stettin en mil sept cent soixante-dix-huit. Il seroit aussi tédieux que

difficile de détailler les petits lombards érigés dans les villes qui dépendent de la banque.

Compagnie des Indes.

Pour finir l'énumération des compagnies de commerce formées sous le règne de Frédéric II, il faut dire un mot de la compagnie des Indes qui a existé un moment à Embden; elle n'a pu se soutenir, comme chacun sait. Des marchands de cette ville ont cependant tenté d'y faire des expéditions particulières, et le succès a répondu à leurs peines. Il est vrai que ces expéditions sont rares, parce qu'Embden n'est pas une ville assez riche pour en comporter souvent d'aussi coûteuses. Voici la liste de la cargaison du vaisseau prussien l'*Asie*, dépêché d'Embden, et rentré le six juillet mil sept cent quatre-vingt-cinq, à la rade de cette ville, sous la conduite du capitaine Herman Broers.

365,000 livres de café de Java.
186,000 livres de poivre brun.
55,000 livres d'alun.
20,000 livres de bois de sapan.
17,000 livres de thé huysong.
5,600 livres d'indigo.
2,500 livres de cassia lignea.
2,400 livres de benzoen.
2,000 livres de curcuma.
1,600 livres d'anis des Indes.
1,500 livres de gingembre confit.
1,500 livres de catechou.

550

550 livres de semen sadoarta.
200 livres de gomme copal.
20 legels d'arrac.
14 caisses dito à 270 bouteilles chacune avec quelques toiles de Surate.

L'année d'auparavant, savoir le premier décembre mil sept cent quatre-vingt-quatre, il étoit rentré un autre vaisseau, nommé *le Président*, dans le Weser. Nous ne saurions assurer positivement qu'il ait été tout entier pour le compte des marchands prussiens, ni spécifier la part qu'ils y ont eue ; mais il est certain qu'il a navigué aux Indes sous pavillon prussien. Il avoit rapporté :

Etain.....	29,000	livres.
Poivre.....	130,000	livres.
Dito, blanc.....	3,000	livres.
Bois de Sapan.....	12,300	livres.
Camphre.....	130	livres.
Indigo chéribou.....	113	livres.
Gommé-gutte.....	2,932	livres.
Sang de dragon.....	1,600	livres.
Café de Java.....	2,000	ballots.
Arrac.....	40	legels.
Dito.....	10	caisses à mille bouteilles.
Benzoin.....	33	caisses.
Thé huysong.....	4,200	livres.
Dito, soatchon.....	1,800	livres.

Rottengs.....	1,300 pièces.
Dito, à lier.....	400 liasses.
Soya.....	300 bouteilles
Mouchoirs de mousseline	130 pièces à dix mouchoirs.
Dito, de cou pour hommes	54 pièces.
Nankin.....	520 pièces.

Foires de Francfort.

Il nous reste à parler de la seule foire véritable (1) qui se trouve dans les états du roi de Prusse. On regarde communément ces sortes de rendez-vous, comme un grand moyen de commerce et leur existence, sur-tout s'il y accourt beaucoup de marchands, comme une source intarissable de prospérité pour le pays. Ces établissemens, et les idées que l'on s'en fait, proviennent des temps où les nations moins liées entre elles avoient besoin que leurs négocians vinssent eux-mêmes apporter leurs marchandises aux acheteurs qui les remportoient aussi eux-mêmes. A-présent il n'existe plus de foires dans les pays vraiment commerçans; et s'il en est encore en Allemagne, on doit les considérer plutôt comme des bourses éloignées où, soit les marchands du Nord et de l'Orient de l'Europe, soit leurs ayans cause, viennent s'aboucher, régler et payer leurs échanges avec ceux du Sud et de l'Ouest,

(1) La ville de Breslau a bien deux foires; mais elles sont si peu importantes que M. Normann n'en a pas fait mention. M. Büsching n'a fait que les nommer.

s'envoyant ensuite les marchandises par les voies ordinaires du commerce.

Dans les états du roi de Prusse, la seule ville qui ait une foire est Francfort sur l'Oder. C'est-là que les traficans russes, polonois, hongrois, etc. etc., viennent traiter des affaires avec les négocians prussiens et saxons qui leur procurent des marchandises, soit de leur pays, soit de Francfort ou d'Angleterre. On s'étonnera peut-être que nous ne traitions pas fort au long du commerce de Francfort, à ces époques; mais le commerce qui se fait aux foires n'est presque jamais celui du pays où elles se tiennent. Nous en montrerons pourtant le beau côté dans quatre tables tirées des mémoires apologétiques et manuscrits de M. de Launay, chef de la régie françoise, dont nous parlerons en détail dans le livre suivant (1).

La première table contient un relevé des produits perçus aux foires de Francfort, en droits de transit, accises, plombages et pfennins, depuis que ces impôts tombèrent entre les mains de la régie en mil sept cent soixante-douze. Auparavant ces droits n'avoient rapporté année commune que six mille huit cent sept écus. M. de Launay les porta d'abord à cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-trois écus : ils tombèrent ensuite; et M. de Launay attribue leur diminution à ce que les indigènes vendirent davantage, et les étrangers moins; de sorte que les droits, que l'on percevoit

(1) Voyez ces tables dans l'appendix du Livre VI.

principalement sur ceux-ci, dûrent décheoir. Nous verrons dans le livre suivant, la confiance que mérite cette assertion.

La seconde table est un relevé des draps, soit du royaume, soit étrangers, vendus aux foires de Francfort, qui doit montrer que le débit des draps étrangers a diminué, et que celui des draps du pays a augmenté.

La troisième est un relevé du *tournant* (1) des ventes à ces foires, par lequel il est porté année commune à près de cinq millions d'écus.

Enfin la quatrième est le relevé de l'aunage des soieries, tant fabrications des sujets du roi de Prusse que des étrangers, vendues à ces foires.

Observations sur les tableaux des foires.

En considerant attentivement ces tables, on voit très-

(1) Nous ne savons pas ce que M. de Launay a voulu dire par son *tournant* des ventes, ni comment il est parvenu à le connoître. S'agit-il des marchés qui se sont conclus à Francfort, ou des marchandises qui y ont été réellemens portées, et qui y ont circulé dans cette ville d'une main à l'autre? Combien de ces marchandises ont-elles appartenu au commerce prussien? L'illusion seroit encore plus grande si l'on faisoit entrer en ligne de compte toutes les affaires de lettres-de-change entre les marchands qui se rassemblent dans cette ville pour des achats et des ventes traités bien loin de là. Des marchands se réunissent dans un café pour y régler leurs affaires; mettez-vous ces affaires sur le compte du cafetier? Ce tournant de cinq millions d'écus ne prouve donc rien pour le commerce de la Prusse, et nous ne voyons pas ce que le gouvernement auroit gagné à le connoître. Au reste, il y a trois foires à Francfort, nommées de *Reminiscere*, de *Marguerite*, et de *Saint-Martin*, suivant l'ancien usage de dater les foires de la fête la plus prochaine. Celle de Marguerite paroît la plus importante des trois.

clairement qu'elles ne prouvent point du tout l'importance de la foire de Francfort pour les états du roi de Prusse, et moins encore toutes les belles choses que M. de Launay en veut déduire, savoir la protection que les administrateurs financiers de Frédéric II, sous la direction du regisseur général, ont accordée aux arts et à l'industrie.

D'abord dans la première table nous voyons les droits de *transit*, qui la première année de la régie avoient monté à soixante et dix-huit mille trois cent quatorze écus, parce que le commerce ignoroit apparement le coup qu'on lui préparoit, tomber dans quatre années fort au dessous de la moitié de cette somme. Ils se relevèrent un peu ensuite, mais jamais au premier degré; et tandis que le commerce de toute l'Europe acqueroit une activité extrême, par la révolution de l'Amérique, celui de Francfort étoit en décadence: car enfin, il ne faut pas croire que si le droit de transit de Francfort a diminué, il s'ensuive que le commerce las des vexations qu'il éprouvoit tâchoit de s'ouvrir d'autres routes. La seconde colonne de cette table, qui contient les droits d'accise perçus pendant ces foires, donne effectivement une diminution de près d'un quart. Mais les accises n'étoient sans doute pas supportées uniquement par les marchandises du pays. Ainsi pour être sûr que cette diminution de près d'un quart fût une suite des allégemens apportés à l'industrie prussienne, il faudroit que M. de Launay eût marqué dans ces tables, la part

qu'à chaque époque l'industrie étrangère a payée de cet impôt. Alors on pourroit savoir avec certitude que cette diminution ne provenoit pas principalement de la décadence du commerce.

Quant au tableau des draps, on y voit que la consommation intérieure, qui assurément à en juger par cet échantillon étoit très-foible, avoit doublé. Mais pour ce qui est de la vente aux étrangers, il est clair qu'après être tombée tout à coup dès la seconde année de la régie d'un grand tiers, elle a eu peine à remonter pendant l'espace de douze années des plus actives du commerce européen à l'ancien taux, et qu'elle ne l'a presque jamais outre-passé.

Enfin quant aux soieries, leur débit à l'intérieur a doublé, mais on en a vendu à l'étranger très-peu de plus qu'au commencement. Ce commerce a une autre singularité; il est sujet à de très-grandes et très-soudaines variations. Des accroissemens subits d'un tiers ou d'un quart du débit total aux étrangers, et des diminutions de la même force, voilà ce que le tableau présente. Assurément cette irrégularité ne donne pas l'idée d'un commerce bien combiné, soit du côté des acheteurs, soit du côté des vendeurs; elle indique plutôt les marches et contre-marches de la fraude. Ce qu'il y a de sûr, c'est que malgré les gênes, il s'est toujours vendu quatre fois plus de soieries étrangères que de soieries du pays aux étrangers, qui sans doute n'ont pas voulu de celles des fabriques prussiennes. Enfin, il faut observer encore que si le débit des soieries étrangères

est tombé au quart et au-dessous depuis mil sept cent soixante-douze jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-un, ce n'est pas que ce déchet ait tourné au profit de la vente des fabrications du pays. En mil sept cent soixante-douze, il s'étoit vendu aux étrangers six cent cinquante-neuf mille trois cent soixante aunes de soieries étrangères et quarante-huit mille neuf cent une aunes de celles du pays. La fiscalité diminua la vente des soieries étrangères à Francfort de deux cent soixante-un mille soixante-cinq aunes, dès l'année suivante, et il ne se débita que onze mille deux cent quatre-vingt-quinze aunes de soieries de plus que l'année d'auparavant. Enfin en mil sept cent quatre-vingt-un, le débit des soieries étrangères tomba jusqu'a cent soixante-six mille neuf cent sept aunes, et il ne s'en débita que soixante-quinze mille neuf cent dix-sept du pays; de sorte que les étrangers reçurent par Francfort quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-trois aunes de soieries de moins qu'en mil sept cent soixante-douze, et que les régnicoles ne leur vendirent que vingt-sept mille seize aunes de plus. Il est assez singulier que depuis cette époque le débit des soies étrangères ait repris un accroissement graduel assez considérable.

Mais après tout, qu'est-ce que soixante-quinze mille ou même quatre cent cinquante-six mille aunes de soieries? Qu'est-ce que quinze ou même vingt-cinq mille pièces de drap? Supposez l'aune à deux florins d'Allemagne, ce qui est beaucoup, et la pièce à quinze écus;

les soieries feront un objet de six cent huit mille écus d'Allemagne, sur lequel le pays aura gagné la main-d'œuvre évaluée à quarante pour cent, ou deux cent quarante trois mille deux cents écus, et les draps, trois cent soixante-quinze mille écus, que nous consentons avoir produit deux cent mille écus, graces à la main-d'œuvre. Cependant Francfort est un des plus grands débouchés des manufactures prussiennes.

Résumé général du commerce prussien.

Que si l'on trouve que nous avons tort de prendre pour point de comparaison des objets isolés, si petits dans leurs résultats, nous considérerons toute la masse du commerce étranger. Vous lui avez vendu, dites-vous, seize millions de fabrications. Nous vous avons fait voir que ce calcul est faux. Mais admettons que tout ce que vous avez vendu à l'étranger ait valu seize millions d'écus, estimation infiniment exagérée; car vos fabricans n'ont pas vendu ce qu'ils ont déclaré, il est incontestable qu'ils ont fait eux-mêmes la contrebande à plusieurs égards.

D'un autre côté vous avez acheté :

Du sucre pour	2,000,000 écus
Café et thé	1,800,000
Vins	1,800,000
Harengs	325,000
Fers	450,000
Soies	550,000
Coton	400,000
Cuirs	2,000,000
TOTAL	9,825,000 écus.

En

En évaluant tout le reste, comme autres métaux, épiceries, ris, citrons, raisins, etc., et la contrebande du sel, du tabac, de mille autres objets, à dix millions d'écus, on peut se tenir pour certain d'être resté au dessous de la réalité.

Et encore une fois nous n'en concluons pas que les états du roi de Prusse ont la balance du commerce contre eux, ou qu'ils y perdent annuellement quatre millions d'écus. Cette proposition, conforme à la manière moderne de calculer, et aux théories des soi-disant financiers qui jusqu'ici ont fait loi en ce genre, seroit absurde. Sans doute les sujets du roi de Prusse perdent dans le commerce et très-considerablement; c'est-à-dire, qu'ils achètent beaucoup plus cher, et qu'ils vendent beaucoup meilleur marché qu'ils n'auroient besoin, sans les arrangemens fiscaux qui les oppriment ; mais ils payent tout ce qu'ils achètent, et s'il se fait une contrebande d'importation dans les provinces prussiennes, il s'y en fait aussi une très-grande d'exportations.

Quoi qu'il en soit, si les sujets de Frédéric ont acheté pour vingt millions, ils ont vendu pour autant. Les fabrications forment un objet de neuf à dix millions. Dans ce commerce seize millions ont donc été pour les productions naturelles, et quatre millions pour la main-d'œuvre. Ainsi pour un objet qui avec tous vos soins, toutes vos peines, toutes vos dépenses, ne rapporte que quatre millions, vous gênez, vous foulez, vous écrasez celui qui malgré tous les obstacles que vous lui opposez

vous en vaut seize. Citez-moi un autre exemple d'un pareil aveuglement ! Il est probable qu'en épargnant tous ces soins, toute cette dépense, en levant toutes vos gênes, vous ne perdriez pas un million sur votre main-d'œuvre ; car ce que vous fabriquez bien, vous le fabriqueriez et le vendriez toujours. Ce que vous fabriquez mal tomberoit seul, et certainement vos sujets gagneroient le double de ce million à ne vendre que la même masse de productions à ceux qui les leur paieroient le mieux. Mais vos sujets produiroient et ils vendroient le double de ces seize millions par l'influence de la seule liberté. Ainsi vous vous ôtez une activité et une population de seize millions pour en gagner quatre. Voilà le resultat évident de tous ces admirables systêmes de fiscalité, qu'on vous donne pour la pierre philosophale de l'économie politique !

Faites une autre observation non moins importante. la masse des productions naturelles et artificielles de la monarchie prussienne, forme une valeur de plus de cent millions d'écus. Ce qui s'en vend au dehors s'élève à vingt millions au plus. Le commerce intérieur est donc plus que quadruple du commerce extérieur. C'est donc au commerce intérieur que vous devez votre attention, c'est-à-dire la seule que tout commerce exige : liberté, liberté. Otez vos péages, vos accises, vos régies, vos formalités. Ouvrez vos canaux et vos rivières, sans demander rien à vos peuples pour l'usage de ce que la nature leur a donné, ou de ce que vous avez fait

construire de leur argent. Encouragez l'agriculture qui est la base de ce grand commerce intérieur. Vous avez vu que les grains pour la nourriture journaliere forment seuls un objet de quarante-cinq millions d'écus, et vous pouvez vouloir songer à autre chose qu'à cette grande et inépuisable mine, qui fournit la moitié de ce que produit le travail réuni de tous vos sujets! mais quand nous vous disons d'y songer, ce n'est pas, comme vous faites, pour dépouiller celui qui exploite cette mine immense, afin que les autres puissent avoir à meilleur prix ses productions. Essayez, si vous l'osez, d'obliger vos tisserands à vendre la toile à meilleur marché pour que vos sujets aient plus de chemises, et vous verrez comment vos manufactures de toiles fleuriront! Cependant si ce moyen vous paroît absurde pour le lin, pourquoi le croyez-vous raisonnable pour le blé? Empêchez vos tisserands de vendre leurs toiles au dehors lorsqu'elles monteront au dessus du prix le plus modique, et observez s'ils travailleront avec activité! Mais pourquoi ces procédés, nuisibles de votre aveu à ces importantes fabriques, pourquoi ces procédés envers vos cultivateurs? Laissez-les donc vendre leurs grains où ils pourront; mieux ils les vendront, plus ils en produiront. Il est beau de dessécher des marais, et de conquérir ainsi des terrains contre les élémens. Mais il est assurément plus utile de mettre les terrains défrichés en état de rapporter le double; car il y a plus de terrains défrichés et mal cultivés que de marais

à dessécher, ou de communes à diviser. Or, avec la servitude, avec les corvées, avec mille impôts directs et indirects, avec les entraves de tout genre, et surtout la gêne de ne pouvoir vendre ses productions au plus offrant, l'agriculteur ne peut que languir. Mais quand vous aurez une excellente agriculture, les fabriques et le commerce viendront d'eux-mêmes, et en bien plus grand nombre que tous ce que des millions, maladroitement distribués, pourront jamais en faire naître.

Nous finirons ce livre par la liste des marchandises dont l'entrée est défendue dans les états du roi de Prusse, et de celles qu'on ne doit point exporter.

Il est défendu d'importer toutes sortes de fabrications de coton, de fil, de soie, de laine; demi-coton, demi-fil, demi-soie, demi-laine; des dentelles, des blondes, du *bombasin*, des draps et des bas de castor; des chapeaux ordinaires; des bas de soie; des mouchoirs de cou et autres; des tapisseries.

Toutes sortes de marchandises de fer, de laiton, de cuivre, de fer-blanc, d'or et d'argent faux, d'ivoire, d'os, de corne, de nacre de perle, d'écaille, de tortue et de verre; l'alun, le fer-blanc, les caractères d'imprimerie, les cartes, le ciment, la faïence, les cuirs teints, les grains, les boutons, le verre, le cumin, les jarres et les pots de grais, le cuivre, les chandelles, l'huile de lin, le laiton, les meubles, le papier coloré, les perles, les pipes, la porcelaine de Saxe, les ouvrages de passementier, les plumes, la poudre à

poudrer, la poudre à canon, les pierres de taille, le sel, les dragées, le plomb, le savon, l'acier, l'amidon, la houille, les sirops, les carrosses, la vaisselle d'étain, le sucre, les peaux de bêtes sauvages, tout ce qui se fabrique en Saxe, sans exception.

Le transit est même défendu à l'égard des chevaux, de la porcelaine de Saxe, des cartes, des bas de soie et du verre.

Voici les objets dont l'exportation est prohibée. Plumes, vieux fers, peaux crues, toisons, lin, bronze, fil, or et argent de toute espèce, monnoyé ou autre (un marchand ne doit prendre en voyage que deux cent cinquante écus, et des gentilshommes ou officiers quatre cents); grains, excepté en Prusse; cornes d'animaux domestiques ou sauvages, os, houblon, chanvre, laine, haillons, coupures de papier et de parchemin, pieds de mouton et tous matériaux propres à faire de la colle, vieux métaux, crins, chevaux, brebis non tondues, garence, lard, tabac en feuilles, cuir.

Nous ne rapporterons pas la liste des marchandises sur lesquelles il y a des impôts, parce qu'elle formeroit un volume. Il est vrai que l'on distingue dans les états du roi de Prusse, entre marchandises à hauts droits, ou imposées d'une manière qui équivaut à une prohibition, et celles qui ne paient que des droits ordinaires; mais cette différence ne vaut guère la peine d'être mentionnée. Car, graces aux accises, douanes, péages, etc., il n'est presque pas une marchandise

qui ne supporte de très-gros impôts. Cependant pour ne pas omettre absolument cet article, nous dirons que les principaux des objets à hauts droits, sont tous les instrumens de fer et d'acier à trancher, couper, scier, etc.; les galons et les broderies; quelques étoffes de ce qu'on nomme abusivement poil de chameau, et demi-soie; les chapeaux et les bas fins de castor, demi-castor et vigogne; les crayons, les gants danois, les manchons et parures, plumes, gazes, etc. etc.

Conclusion et résultats politiques de ce livre.

On est obligé de conclure de tant de détails que nous venons de rassembler, que la monarchie prussienne n'a qu'un commerce très-languissant si l'on excepte celui des toiles et des productions rurales des deux Prusses. Nous ne dirons pas que ces états ont une balance de commerce défavorable, qu'ils achètent plus qu'ils ne vendent, chose absurde autant qu'impossible; mais nous soutiendrons que le corps politique prussien languit et ne se sauve de la mort que par un très-grand régime. Les entreprises de commerce n'y sont point fondées sur des capitaux, non plus que celles des manufactures; elles n'ont point de base. On s'y livre, soit parce que l'on compte sur les secours du roi, soit parce qu'il faut faire quelque chose pour vivre. Le moindre échec, et le manufacturier ou le marchand seront renversés.

Le commerce est sans-doute un des beaux développemens de la perfectibilité humaine. Il anime et facilite tous les genres d'industrie, par le moyen des

échanges dont il se rend l'agent. Mais il ne faut pas vouloir, ni en créer soudainement un, ni animer ou diriger celui qu'on a; il faut qu'il marche d'un pas égal avec l'agriculture et l'industrie. Eh! ne voit-on pas que le commerce en lui-même n'est rien, qu'il n'y a de marchands qu'autant qu'il y a de choses à vendre et à acheter. Quoi donc de plus ridicule que de vouloir encourager le commerce? Encouragez bien votre agriculture; vos manufactures et votre commerce iront d'eux-mêmes.

Mais aussi il ne faut pas écraser le commerce, non par rapport au commerce en lui-même, qui, encore une fois, n'est rien si vous l'isolez de la production; mais parce que vous écrasez, par cela même, votre agriculture et vos manufactures. Or, c'est anéantir le commerce que de défendre aujourd'hui l'importation et l'exportation permises hier, à la voix d'un misérable fabricant qui vient vous dire qu'il fera telle chose, à condition que vous lui donnerez un monopole de vente de sa fabrication dans le pays, et d'achat de la matière première. Croyez-vous donc que parce qu'un homme se nomme marchand, il a une capacité générale de toute vendre et de tout acheter? Cet homme s'est appliqué toute sa vie à l'achat et à la vente d'un certain genre de marchandises; il a formé des liaisons de commerce, c'est-à-dire, qu'il s'est chargé des échanges mutuels de diverses personnes. Lui ôter le trafic de ce genre de marchandises, c'est à-peu-près comme si l'on

interdisoit la profession de jurisconsulte, et qu'on crût dédommager les gens de loi, en leur disant : *Faites-vous médecins.* Et je le répète, mettez à part l'opération véritablement inique et cruelle d'ôter les moyens de subsister à un homme et à une famille, il n'y auroit pas un grand mal pour l'état à cette secousse donnée au commerçant, si l'on ne considéroit que lui. Mais tous ceux qui, dans votre pays, se servoient de cet homme pour leurs échanges, éprouvent une stagnation dans leurs affaires. C'est une secousse dont le contre-coup frappe une infinité de personnes.

Vous écrasez encore le commerce en renchérissant les transports par des péages, en imposant les marchandises. Eh ! si l'argent que vous espérez de ces tributs vous est nécessaire, que ne le levez-vous directement sur vos peuples ? il leur en coûtera moins, puisqu'ils auront moins de stipendiés à payer. Mais si vous réunissez tous ces moyens de vexations, comment voulez-vous que le commerce et tout ce qui a des points de contact avec lui résiste à votre système oppresseur ?

En un mot, et pour résumer la question de la plus ou moins grande intensité du commerce prussien, quels sont les avantages d'un véritable commerce ? Il donne de la valeur à toutes les denrées. Par-là, il encourage tout le monde à travailler, à produire. Chacun faisant quelques profits, consomme plus à la vérité, mais épargne aussi pour gagner d'avantage : car plus l'homme

gagne,

gagne, plus il devient économe généralement parlant. L'homme le plus dépensier est celui qui n'a rien, et qui ne vit qu'au jour le jour. Avec la liberté du commerce, le paysan est nourri, vêtu, chauffé, logé; et cependant s'il lui meurt un cheval ou un bœuf, il a de quoi réparer cette perte. Ensuite des profits du commerce se forment les grands capitaux; mais les marchands riches ne veulent plus rester marchands, ils veulent au moins assurer la fortune de leurs familles, et ils ne le peuvent qu'en achetant des biens fonds. Ainsi les capitaux rentrent dans l'agriculture, l'animent et l'élèvent.

Nous osons avancer qu'il n'y a rien de tout cela en Prusse. Quelques monopoleurs sont puissamment riches; le gros des marchands et des manufacturiers n'a point d'aisance ni de nerf. Le prix des terres n'est assurément pas haut, et nul grand capital ne se verse dans la culture. Quelques seigneurs terriens et un certain nombre de baillis des domaines royaux exceptés, vous ne voyez par-tout qu'une agriculture mesquine. Le bétail, ce grand thermomètre de la situation d'un pays, est presque dans toutes les provinces prussiennes, en petit nombre et chétif. J'en excepte quelques contrées privilégiées, où la nature a tout fait, et où elle surmonte la main pesante de l'administration. La seule cherté des vivres, ainsi que nous le dit l'auteur du livre sur la Silésie, fait travailler le manufacturier, et l'engage à

livrer des fabrications. Ainsi l'activité prussienne provient uniquement du besoin.

L'ordre extrême dans l'administration, l'invariabilité des principes, quoique mauvais, qui vaut toujours mieux que l'inconséquence et la versatilité, les dons du roi soutiennent la machine; mais en fait de commerce, d'agriculture et d'industrie, les états du roi de Prusse ne sont, généralement parlant, peuplés que de journaliers. Eh! comment l'agriculture fleuriroit-elle dans un pays où le cultivateur, n'ose vendre, ni ses grains ni ses bestiaux, ni les laines, ni les peaux, ni même les os et les cornes de ses animaux? le commerce prospéreroit-il dans un pays où tout est soumis au monopole, ou peut y être soumis chaque jour? l'industrie s'élèveroit-elle dans un pays où dès qu'elle s'établit, elle obtient des priviléges d'achat, de vente, et des secours d'argent du souverain, et se voit tourner violemment sur des objets auxquels la nature se refuse, au détriment de ceux qu'elle appelle?

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

IMPORTATIONS DE KOENIGSBERG.

ANNÉES.	1750.	1773.	1774.	1777.	1779.	1780.
Alun . . . . . Liv.	..16416	..55000	..74372	..77165	..88110	..77000
Anis . . . . . liv.	.....	..22274	..26786	..22817	.....	...1393
Amidon bleu . . . . . liv.	.....	..19225	..15250	..25250	...1538	...9450
Fer-blanc . . . . . petits tonneaux	.....	....143 ½	236	199	156	...1251
Plomb . . . . . liv.	.235414	.467329 ½	.373804	.509645	1521450	.270689
Céruse . . . . . liv.	.....	..46940	..27495	.....	...2820	...5888
Eau-de-vie de France . . . . . oxh.	.....	98	147	5	.....	244
Bois du Brésil . . . . . liv.	..51796	.114030	.221463	.239235	.211054	.172423
Café . . . . . liv.	..29864	.118492	.183351	.194860	.150423	.103014
Cannelle . . . . . liv.	...2384	...1305	...1423	...1144	...1079	510
Citrons et Oranges . . . . . pieces	..12646	.438497	.355720	.454931	.287099	.320384
Pelures d'iceux séches . . . . . liv.	.....	..34575	..26927	..57943	.....	..29120
Cardamomes . . . . . liv.	...1290	....414 ½	282	165	349	132
Corinthes . . . . . liv.	..40300	..11937	..32420	.103929	..63059	..65224
Fil d'archal . . . . . liv.	..47265	.101755	.130660	.119466	..76879	.106259
Fil de laiton . . . . . liv.	.....	..10965 ½	.....	..10306	334	..11674
Fer en barre . . . . . chiffons	...7091	...9935	...3819	...9669	...6080	...7972 ½
Épiceries angloises . . . . . liv.	.....	..33391	..15780	..39300	..25870	...7605
Plaques de fer . . . . . liv.	..28791	..51763	..74823	..49123	..54949	..49477
Vinaigre . . . . . oxh.	116	414	364	415	225	402
Poissons secs . . . . . chiffons	.....	892	382	211	.....	....374 ¼
Galanga . . . . . liv.	.....	..13615	..22261	..13848	.....	..31870
Verreries . . . . . caisses	.....	....327 ½	832	390	.....	965
Vert-de-gris . . . . . liv.	.....	...3621	...2134	...3830	.....	...5371
Harengs d'Hollande . . . . . tonneaux	239	...1244	...1359	...1398	180	317
D°. de Suede	...9709	..19666	..26675	..18834	..13814	..12903
Indigo . . . . . liv.	..24490	..19728	..50750	..26429	..16936	..31198
Gingembre . . . . . liv.	..18892	..25308	..30239	..20179	..23944	..30365
Garance . . . . . liv.	..33274	...1962	...9405	...6394	...3650	...9063
Cumin . . . . . liv.	.....	..10240	..28729	..20618	.....	..14419
Cuivre . . . . . liv.	..84903	..95168	.126399	.141156	..39343	..59544
Vitriol . . . . . liv.	.....	..79095	...1776	..61786	..73860	..59719
Draps d'Hollande . . . . . pour rixd.	..73574	.225230	..80742	.106082	..29247	..39573 ⅔
Draps du Nord	.....	...2046	933	...8336	.....	.....
Cuirs d'Angleterre, pour semelles . . . . . liv.	...5714	...3089	...5585	...7042	...3880	..11089
Limons . . . . . pipes	.....	10	27	72	.....	20
Amandes . . . . . liv.	..60845	..48948	..78559	..67596	..25545	..46234
Drogueries . . . . . pour rixd.	.....	...5001	...3977	...3405	.....	....615 ⅔
Laiton . . . . . liv.	.....	..26249	..38013	..27875	.....	..41814
Fleurs de muscade . . . . . liv.	.....	747	...1449	857	.....	708
Noix muscades . . . . . liv.	.....	...1156	...1127	445	.....	...1380
Girofle . . . . . liv.	337	...1229	925	...1386	730	445
Vermicelles . . . . . liv.	...1396	.....	.....	.....	.....	.....
Huile d'olives . . . . . pipes	100	124	....389 ½	249	102	93
D°. de chanvre . . . . . ohm.	.....	.....	.....47 ½	188	.....	.....
D°. de lin . . . . . ohm.	.....	10	15	55	.....	.....
D°. de navette . . . . . ohm.	.....	11	19	17	.....	.....
Orléans . . . . . liv.	.....	...1651	...5415	...1190	.....	...1314
Poivre . . . . . liv.	..53440	..75345	.126224	.105439	..53623	..80761
Prunes de France . . . . . liv.	.121575	..17986	..30851	..32159	..20316	..24976
Ras d'Angleterre . . . . . pour rixd.	..13589	piec. 348	piec. 182	piec. 160	pieces 82	piec. 132
Riz . . . . . liv.	..19970	.282930	.179003	.245122	..35640	.109311
Raisins . . . . . liv.	..86197	..88492	.181218	..93724	.125556	.114600
Saffran . . . . . liv.	416	855	.....44 ½	789	402	312
Sel de Halle . . . . . lasts.	...3217	...2497	...3365	...4758	.....	...3451
D°. de France . . . . . lasts.	...4762	....168 ½	.....92 ⅓	...1159 ½	....109 ¾	...2253 ½
D°. d'Espagne . . . . . lasts.	.....	76	.....	.....	.....	....351 ¼
Pierres à aiguiser de Zolder . . . . . pieces	.....	132	366	245	.....	40
Dragées de plomb . . . . . liv.	..60380	1605685	.210912	..49100	.....	.114258
Soufre . . . . . liv.	.....	..10930	..22846	..28880	.....	..17340
Acier . . . . . chiffons	..70428	.115657	.141946	..11190	..35544	..10520
Houilles . . . . . lasts	.....	.....97 ½	.....66 ¼	.....76 ½	.....	.....39 ¼
Thé . . . . . liv.	...3887	..10442	..18942	..30326	...2775	...4205
Goudron . . . . . tonneaux	.....	...2504 ½	...1059	628	.....	326
Huile de baleine . . . . . tonneaux	.....	526	.....	603	342	483
Vins de France . . . . . oxhoft	...5944	...6783 ½	...9206	...6184	...9921	...7507
D°. Muscat . . . . . oxh.	20	.....56 ⅔	142	.....95 ⅓	124	..... 11 ⅘
D°. de Rhin et Moselle . . . . . ohm.	119	91	100	108	26	.....48 ¾
D°. d'Espagne . . . . . pipes	15	264	20	27	17	42
D°. des Canaries . . . . . pipes	9	.....	..... ⅓	.....	.....	.....
D°. de Bourgogne et de Champagne. pour rixd.	...5908	..12708	...7964	..12259	..13482	..20239
Tartre . . . . . liv.	.....	..10260	...5934	...9765	.....	..19904
Etain . . . . . liv.	..37596	..80293	..83000	.138029	...4074	..55080
Sucre . . . . . liv.	.653409	1389225	1629099	1616797	1052134	1280466
Sirops . . . . . liv.	.525032	.484047	.738901	6230590	.349079	.312315
Tabac . . . . . liv.	.185293	.....	.....	.....	.....	.....

Vaisseaux . . . . . .

Années.	Entrés.	Sortis.	Années.	Entrés.	Sortis.
1751...	...535..	...557	1775..	...751..	...743
52...	...493..	...483	76..	...539..	...565
53...	...416..	...433	77..	...683..	...691
68...	...763..	...777	78..	...725..	...734
69...	...662..	...642	79..	...687..	...710
70...	...692..	...712	80..	...910..	...908
71...	...661..	...650	81..	...931..	...952
72...	...826..	...847	84..	..1964..	..1986
73...	...861..	...870	85..	.....	..1771
74...	...756..	...758			

IMPORTATIONS DE KOENIGSBERG.

ANNÉES.....	1784.	1785.
Alun.....Liv.	.134979	...107800
Huîtres.....pieces	..14375	3670
Amidon bleu.....liv.	..17957	6260
Fer blanc.....petites tonnes	182	507
Plomb.....liv.	.517933	...254544
Bois du Brésil.....liv.	.224756	...213714
Café.....liv.	..57114	...965563
Cannelle.....liv.	...1272	1243
Citrons et Oranges.....pieces	.258838	.....
Cardamomes.....liv.	267	265
Corinthes, petits raisins.....liv.	..51715	73021
Fil d'archal.....liv.	.110178	...186501
D°. de laiton.....liv.	...7983	17629
Fer en barres.....chiffons	..12183	en barres 16549 / en plaques 10899 liv
Semen arnoni.....liv.	..13963	49092
Vinaigre.....oxh.	546	.....128 2/3
Harengs d'Hollande.....tonneaux	...1081	1598
Harengs du Nord.....tonneaux	..32980	28827
Indigo.....liv.	..32192	27102
Gingembre.....liv.	..36303	25229
Garence.....liv.	..17780	14351
Cuivre.....liv.	.141982	85607
Vitriol.....liv.	..63162	58235
Draps d'Hollande.....pour rixd.	..60778	87681
Cuir d'Angleterre.....liv.	...3988	13849
Amandes.....liv.	..75856	82186
Noix muscades.....liv.	273	fleur....410
Girofle.....liv.	...1472	652
Huile d'olive.....bariques	147	67
Poivre.....liv.	..64867	...160120
Prunes de France.....liv.	...9130	...166713
Ras d'Angleterre.....pieces	100	.....
Riz.....liv.	.166503	...299824
Raisins.....liv.	..95747	...130852
Safran.....liv.	183	152
Sel de France.....tonneaux	...5166	lasts...5287
Dragées de plomb.....liv.	.209078	...103950
Acier.....liv.	..79300	...109258
Thé.....liv.	...6604	3221
Huile de baleine.....tonneaux	559	1140
Vins de France.....oxh.	..12224	18512
D°. muscat.....oxh.	112	187
D°. du Rhin et de la Moselle.....ohm.	116	170
D°. d'Espagne.....pipes	57	67
D°. de Bourgogne et de Champagne. p^{r} rixd.	..22430	27057
Etain.....liv.	.108370	...127057
Sucre.....liv.	2412306	..1135541
Syrop.....liv.	.543914	...158575
Céruse.....	.....	3840

IMPORTATIONS DE MEMEL, en 1777.

Pommes	Scheffel	32 ½
Huîtres	pieces	3260
Biere d'Angleterre	tonneaux	108 ½
Eaux-de-vie de France	oxh.	25 ⅙
Café	liv.	6221
Tuyaux pour les toits de Hollande	pieces	215000
Fer de Suede	chiffons	5459
Verre de Poméranie	caisses	55
D°. d'Angleterre et de France	caisses	20
Harengs de Hollande	tonneaux	313 ½
D°. de Suede et Norwege	tonneaux	4832
Fromages d'Angleterre	liv.	689
D°. de Hollande	liv.	1493
Riz	liv.	5944
Rum	oxh.	22 ½
Sel de France	lasts	295 ½
D°. d'Espagne	lasts	170
Houille d'Angleterre	lasts	58
Thé	liv.	279
Goudron de Suede	tonneaux	697
Vins de France	oxh.	181
D°. fins	oxh.	13
Sucre	liv.	42481
Sirops	liv.	12650
Vaisseaux		683

IMPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES....	1761.	1762.	1767.	1768.	1769.	1770.	1771.	1773.	1774.
Vin du Rhin.....Ohm.	...12 ½	...23 ½	.....	...26	...20	.....	....5 ½	...29	...10
Dº. de Canarie.....pipes	.....	.....	.....	2	4	.....	.....	....3 ½	7
Dº. doux de Seresch..both.	.....	5	....5 ½	.....	.....	.....	2	4	4
Dº. d'Espagne.....pipes	...26	...18	....3 ½	7	...12	7	2	8	5
Dº. de France.....oxh.	.1465	.1635	..767	..896	..830	..859	..621	.1466	.1591
Eaux-de-vie de France. ohm.	..110 ½	..120	...55 ½	...10	...36	...22	7	...33	...42
Harengs.....lasts	..146	..172	...63	..111	...71	..185	...43	..277	..129
Fers.....chiffons	.1587	.1346	.2232	.2166	.2655	.2220	.1674	.2132	.1960
Suifs.....liv.	17732	14960	12166	.9966	15422	.4510	12342	18590	10516
Froment.....lasts	..128	...80	...44	...62	...10	...65	..312	..153	..612
Seigle.....lasts	..230	..173	..104	..540	..226	..383	.1240	..251	..983
Orge.....lasts	..276	..141	...38	...60	...58	...50	..150	...53	..357
Pois.....lasts	5	3	2	.....	.....	6	...32	.....	...14
Avoine.....lasts	...85	...38	...12	9	....7 ½	8	..847	...67	..133

IMPORTATIONS D'ELBINGEN, EN 1778.

	TOTAL.	HOLLANDE ET ANGLETERRE.	FRANCE ET ESPAGNE.	DANEMARCK ET SUEDE.	HAMBOURG ET LUBECK.	DANTZICK ET POLOGNE.	PROVINCES PRUSSIENNES.
Alun.....Quintaux	330	.....	.....	43	.....36 ½	.....	....250 ½
Potasse.....chiffons	..10860 ½	.....	.....	.....	.....	..10860 ½	.....
Cendres bleues.....chiffons	...1097 ½	.....	.....	.....	.....	.....	...1097 ½
Wedasses.....lasts	1	.....	.....	.....	.....	..... ⅔	..... ⅓
Biére d'Angleterre.....tonneaux	214	147	.....	15	.....	34	18
Plomb.....quintaux	748	438	.....	.....30 ½	....168 ½	59	52
Eaux-de-vie de toute espece..oxhoeft	365	41	.....84 ½	.....25 ½	198	6	10
Café.....quintaux	...1747	...1175	441	.....	113	18	.....
Fers.....chiffons	...5340	.....	.....	...5125	.....	215	.....
Vinaigre.....oxhoeft	250	.....72 ⅓	....133 ⅓	.....	.....33 ⅓	.....6 ⅔	.....4 ⅓
Faïence.....pour rixd.	...7037	...4011	.....	.....	...2119	.....	907
Poissons secs.....liv.	.128084	.....	.....	..80102	..46882	...1100	.....
Lin.....liv.	.689810	.....	.....	.....	.....	...6050	.683760
Fruits.....caisses	233	12	.....	34	153	31	3
Calamine.....quintaux	...4200	.....	.....	.....	.....	...4200	.....
Fil, liasses nommées.....schocks	...1545	.....	.....	.....	.....	55	...1490
Verreries.....pour rixd.	...3256	860	.....	.....	208	...2076	.....
Marchandises de modes...pour rixd.	..37259	..26867	...2136	.....	...4980	437	...2839
Grains. Froment.....lasts	...5865	.....	.....	.....	.....	...4885	980
Grains. Seigle.....lasts	...4261	.....	.....	.....	.....	...3365	896
Grains. Orge.....lasts	680	.....	.....	.....	.....	.....	680
Grains. Gruau.....lasts	....134 ⅔	.....	.....	.....	.....	....134 ⅔	.....
Grains. Pois.....lasts	338	.....	.....	.....	.....	.....41 ½	....296 ½
Grains. Avoine.....lasts	138	.....	.....	.....	.....	6	132
Harengs.....tonneaux	..14229	159	.....	..13084	.....	986	.....
Bois. Bois de construction...pieces	...3100	.....	.....	.....	.....	...3100	.....
Bois. Planches.....pieces	400	.....	.....	.....	.....	400	.....
Bois. Douves.....pieces	..13180	.....	.....	.....	.....	..13180	.....
Indigo.....quintaux	109	.....31 ⅓	.....40 ⅓	..... 2 ⅔	.....24 ⅔	.....7 ½	.....2 ½
Gingembre.....quintaux	104	.....	56	.....	.....44 ½	.....3 ½	.....
Merceries.....pour rixd.	..62864	..39211 ⅔	.....	.....	...4980 ⅓	...3860	..14812
Toile.....aunes	1295580	900	.....	.....	.....	1176480	.118200
Drogueries.....pour rixd.	..57669	..11298	...6166	...4011	..27998	...2026	...6170
Huile de chanvre.....ohm	155	.....	.....	.....	89	.....	66
D°. de lin.....ohm.	65	25	.....	.....	34	.....	6
D°. d'olive.....pipes	106	.....25 ½	9	.....	70	.....1 ½	.....
Poivre.....quintaux	392	118	17	88	151	.....4 ½	.....13 ½
Suifs.....liv.	..49280	.....	.....	.....	..10406	..25916	..12958
Thé.....liv.	...2999	...1089	477	317	231	85	800
Riz.....quintaux	934	249	472	.....	93	115	5
Raisins.....quintaux	637	150	33	.....34 ½	339	.....46 ½	34
Sel.....tonneaux	..21048	.....	.....	.....	.....	108	..20940
Dragées de plomb.....quintaux	511	95	.....	.....	208	18	190
Huile de baleine.....tonneaux	364	.....	.....	287	4	8	65
Vitriol.....quintaux	98	87	.....	.....	.....	.....	11
Cire.....liv.	..22990	.....	.....	.....	.....	..18788	...4202
Vins de France et muscats...oxhoéft	...2985	3	...2545 ⅓	27	259	.....68 ⅔	82
D°. du Rhin et de la Moselle....ohm.	.....36 ⅚	.....34 ⅚	.....	.....	.....	2	.....
D°. d'Espagne.....pipes	28	6	..... ⅚	.....	.....18 ⅔	.....2 ½	.....
D°. des Canaries.....both	11	6	.....	.....	5	.....	.....
D°. Champagne et Bourgogne. bout.	..50499	486	..47694	.....	488	...1831	.....
D°. de Hongrie.....anthal	13	.....	.....	.....	.....	13	.....
Laine.....liv.	.707987	.....	.....	.....	.....	.682917	..25070
Sucre raffiné.....quintaux	...6638	212	....419 ½	606	...4007	.....	...1393 ½
D°. brut.....quintaux	...1495	239	...1256	.....	.....	.....	.....
Etain.....quintaux	181	146	.....	.....	16	19	.....
Sirops.....liv.	.179454	...6468	...3388	..39006	990	.....	.129602

IMPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES.	1758.	1777.
Vin du Rhin . . . . . Ohm.	. . . . . 3 ½	 96
D°. de Canarie . . . . . pipes	. . . . . 3 ½	 10
D°. Sereser sect . . . . . both.	 8	 5
D°. d'Espagne . . . . . pipes	 6	 48
D°. de France . . . . . oxhoeft	 970	. . . 3882
Eaux-de-vie de France . . . . . ohm.	 107	 321
Harengs . . . . . lasts	 112	 407
Fers . . . . . chiffons	. . . 1588	. . . 2936
Suifs . . . . . liv.	. . 15114	. . 11606
Froment . . . . . lasts	 52	. . . 3595
Seigle . . . . . lasts	 438	. . . 1370
Orge . . . . . lasts	 479	 52
Avoine . . . . . lasts	 618	 140
Pois . . . . . lasts	. . . . .	 29

IMPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES.	1779.	1780.
Alun. . . . . Quintaux	. . . . 386 ½	. . . . 642 ¾
Huîtres. . . . . pieces	. . . 3956	. . . . .
Potasse. . . . . chiffons	. . . 9983	. . 15456
Cendres bleues. . . . . chiffons	. . . 2015 ½	. . . 1722
Wedasses. . . . . lasts	 3	. . . . . 2 ⅔
Biére étrangere . . . . . tonneaux	 228	 401
Amidon bleu. . . . . quintaux	 72	. . . . . 74 ¾
Plomb. . . . . quintaux	. . . 1832	. . . 1523
Eaux-de-vie de France. . . . . oxhoeft	. . . 1447 ½	. . . . 375 ⅚
Café. . . . . liv.	. 181608	. 269870
Citrons. . . . . caisses	. . . . .	 268
Fers. . . . . chiffons	. . . 2462 ½	. . . 3978 ½
Vinaigre . . . . . tierces	. . . . 422 ½	. . . . 349 ½
Faïence. . . . . pour rixdalers	. . . 7799	. . . 7127
Poissons secs. . . . . liv.	. . 23738	. . 33572
Fruits. . . . . caisses	 267	. . . . .
Calamine. . . . . quintaux	. . . 8030	. . . . .
Fil. . . . . liasses ou schocks	. . 15156	. . 32000
Froment. . . . . lasts	. . . 3677	. . . 8356 ½
Seigle. . . . . lasts	. . . 3229	. . . 4047
Pois. . . . . lasts	 640	 409
Orge. . . . . lasts	. . . 1236	. . . 1513
Avoine. . . . . lasts	 325	. . . . .
Verrerie. . . . . pour rixdalers	. . . 2777	. . . 1619
Gruaux. . . . . lasts	 102	 216
Harengs . . . . . tonneaux	. . 12554	. . 11411
Bois de construction. . . . . pieces	. . . 4440	. . . 3750
Merrain . . . . . pieces	. . 30000	. . 32520
Indigo. . . . . liv.	. . 10208	. . 19233
Chaux. . . . . lasts	 608	 98
Cuivre. . . . . quintaux	. . . . . 26 ½	. . . . . 48 ¾
Merceries. . . . . pour rixdalers	. 110357	. . 89070
Toiles. . . . . aunes	1443240	1800000
Drogueries. . . . . pour rixdalers	. 100280	. 150430
Huile d'olives. . . . . pipes	 156	. . . . . 73 ⅔
D°. de lin. . . . . ohm.	 105	. . . . . 8 ½
Sel . . . . . lasts	. . . 1924	. . . 1708
Dragées de plomb. . . . . quintaux	 634	. . . . 387 ½
Tabac. . . . . quintaux	. . . . . 48 ⅔	pour 10782 rixd.
Suifs. . . . . quintaux	. . 14410	. . . 6963
Thé . . . . . liv.	. . . 2956	. . . 4678 ½
Huile de baleine. . . . . tonneaux	 259	 395
Vitriol. . . . . quintaux	. . . . 193 ½	 227
Cire . . . . . liv.	. . 17974	. . 45034
Vins de France. . . . . oxhoeft	. . . 3548	. . . 4560
D°. du Rhin. . . . . ohm.	 70	. . . . 126 ½
D°. d'Espagne. . . . . pipes	. . . . . 21 ½	. . . . . 5 ⅙
D°. des Canaries. . . . . both.	 6	. . . . . 2 ⅚
D°. de Bourgogne et de Champagne. . . bouteilles	. . 26679	. . 38326
Ditto. . . . . oxhoeft	 30	 37
Laine. . . . . liv.	. 618332	. 638066
Etain . . . . . quintaux	 263	 174
Sucre raffiné . . . . . quintaux	. . . 7962 ½	. . . 7966 ½
D°. brut. . . . . quintaux	. . . 8207	. . . 1583 ⅔
Sirop . . . . . quintaux	. . 45034	. . 79387

IMPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES.....	1783.	1784.	1785.
Alun.....quintaux	....405 ½	450	439
Potasse.....chiffons	..31391 ½	..17985	..17503
D°. bleue.....chiffons	...2192	...1104	..10917
Plomb.....quintaux	...2702	...2045	780
Biere d'Angleterre.....tonneaux	777	445	...1023
Eaux-de-vie de tout genre.....oxhoeft	320	377	301
Café.....liv.	.146655	..73257	..52343
Fers de Suede.....chiffons	...4874	...3478	...4388
Vinaigre.....tierces	434	328	155
Faïence d'Angleterre.....pour rixdalers	...7322	.....	.....
Gruau de Pologne.....lasts	180	281	142
Harengs de Suede.....tonneaux	..15372	..21280 }	...16417
D°. de Hollande.....tonneaux	130	....490 }	
Bois de construction.....pieces	..12900	.....	.....
Merrain.....pieces	..77400	.....	.....
Indigo.....liv.	..15155	..17535	..12263
Toile de Pologne.....aunes	7660380	.562380	.987420
Huile d'olives.....pipes	152	130	62
D°. de chanvre.....ohm.	140	27	.....
Salpêtre de Pologne.....liv.	.164897	..11039	..34742
Dragées de plomb.....quintaux	....881 ½	...1688	...1110
Suifs.....liv.	..49500	..43846	..55882
Thé.....liv.	...5944	...2144	...2151
Vitriol.....quintaux	214	160	172
Vins de France et muscat.....oxhoeft	...5435	...4100	...4104
D°. du Rhin et Moselle.....ohm.	184	61	52
D°. d'Espagne.....pipes	104	36	40
D°. de Champagne et de Bourgogne..bouteilles	..23774	...6135	...7620
D°. de Hongrie.....antal	25	.....	6
Laine de Pologne.....liv.	.825000	.284768	.338482
Etain.....quintaux	161	55	41
Sucre étranger.....liv.	.408501	.470699	.371919
D°. du pays.....liv.	..81837	..94478	..53491
Sirop étranger.....liv.	..55811	...5407	..28581
D°. du pays.....liv.	..69424	.144319	.128816
Grains de Pologne { Froment.....lasts	...6716	...7245	..10011
Seigle.....lasts	...3363	...9930	...8933
Orge.....lasts	96	985	354
Pois.....lasts	21	63	203
Avoine.....lasts }	53	92	52

Articles particuliers emportés à Elbingen, en 1784 *et* 1785.			
Bois de Brésil.....liv.		..16814	.....
Tabac.....quintaux		.....	....424 ½
Calamine.....quintaux		...3482	.....
Semence de chanvre, de lin et de navette.....lasts		60	19

Bâtimens venus en	1783.	*en* 1784.	*Partis en*	1783.	*en* 1784.
De la mer.....	..776..	..400..	.....	..276..	..400
Cabotage.....	..106..	..112..	.....	.....	..112
Polonais.....	..614..	.1035..	.....	..400..	..670

IMPORTATIONS

	TOTAL.	Années.	Hollande et Angleterre.	France et Espagne.	Norwege et Danemarck	Suede et Meklenbourg.	Russie et Dantzick.	Lubec et Hambourg	Prusse et Poméranie.	Italie.
Peaux crues.....Pieces	..2220	1772	..530	.....	..150	.....	.....	..300	.1240	.....
	..1450	73	.....	.....	...30	.....	.....	..160	.1260	.....
	...520	74	.....	.....	..280	.....	..100	.....	..140	.....
	..4210	75	.3580	...30	..260	.....	..100	.....	..140	.....
	.10950	76	...90	..190	..870	.....	.....	.....	.9800	.....
Chanvre.....quintaux	..8951	1772	3	.....	.....	.....	.1058	.....	.7890	.....
	..6240	73	.....	.....	.....	.....	..948	.....	.5292	.....
	..7912	74	.....	.....	.....	.....	.1954	.....	.5958	.....
	..5588	75	.....	.....	.....	.....	..929	.....	.4659	.....
	..5422	76	.....	.....	.....	.....	.1011	.....	.4411	.....
Bourre.....quintaux	..4564	1772	.....	.....	.....	.....	..536	.....	.4028	.....
	..2778	73	.....	.....	.....	.....	..594	.....	.2184	.....
	..3531	74	.....	.....	.....	.....	.1271	.....	.2260	.....
	..2966	75	.....	.....	.....	.....	..183	.....	.2783	.....
	..2018	76	.....	.....	.....	.....	..698	.....	.1320	.....
Harengs.....tonneaux	.21576	1772	13154	.....	.1150	.8272	.....	.....	.....	.....
	.23114	73	14582	.....	.1365	.7098	.....	...64	5	.....
	.25756	74	16886	.....	.3649	.5013	.....	..208	.....	.....
	.27527	75	17395	.....	.4869	.5240	.....	...33	.....	.....
	.30418	76	21886	.....	.3784	.4730	.....	...38	.....	.....
Indigo.....quintaux	...135	1772	...56	...72	.....	.....	.....	5	.....	.....
	...242	73	...96	..146	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	...250	74	...54	..195	.....	.....	.....	1	.....	.....
	...240	75	...41	..198	.....	.....	.....	1	.....	.....
	...160	76	...25	..135	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gingembre.....	...316	1772	..292	3	.....	.....	.....	...21	.....	.....
	...905	73	..269	1	.....	.....	.....	..135	.....	.....
	...898	74	..806	2	.....	.....	.....	...90	.....	.....
	...455	75	..407	2	...15	.....	.....	...31	.....	.....
	...736	76	..634	...26	.....	.....	.....	...76	.....	.....
Cuir roussi....quintaux	..9615	1772	.....	.....	.....	.....	.9521	...57	...37	.....
	..8157	73	.....	.....	.....	9	.7902	.....	..246	.....
	.11749	74	..259	.....	.....	.....	11265	..174	...51	.....
	.12478	75	.....	.....	.....	.....	12460	.....	...18	.....
	..8490	76	.....	.....	.....	.....	.8490	.....	.....	.....
Fromages.....quintaux	..2198	1772	..389	.....	.1653	.....	.....	...55	..101	.....
	..1667	73	..457	.....	.1165	.....	.....	...11	...34	.....
	..1703	74	..406	.....	.1286	.....	.....	.....	...11	.....
	..1626	75	..658	.....	..968	.....	.....	.....	.....	.....
	..1876	76	..693	.....	.1097	.....	.....	...51	...35	.....
Houille.....tonneaux ..	.23069	1772	23069	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Craie.....lasts	...304	1772	..107	.....	..197	.....	.....	.....	.....	.....
	...162	73	...77	.....	...85	.....	.....	.....	.....	.....
	...202	74	...44	.....	..158	.....	.....	.....	.....	.....
	...283	75	...60	.....	..215	.....	.....	.....	.....	.....
	...953	76	..579	.....	..374	.....	.....	.....	.....	.....
Semence de lin. tonneaux	..7806	1772	.....	.....	.....	.....	.2369	.....	.5437	.....
	.13934	73	.....	.....	.....	.....	.2508	.....	11426	.....
	.10641	74	.....	.....	.....	.....	.3395	.....	.7246	.....
	.21892	75	.....	.....	.....	.....	.4621	.....	12271	.....
	.11177	76	.....	.....	.....	.....	.2059	.....	.9118	.....
Amandes.....quintaux	...430	1772	..329	...17	.....	.....	.....	...84	.....	.....
	...751	73	..417	..243	.....	.....	.....	...91	.....	.....
	...913	74	..506	..153	.....	.....	.....	..254	.....	.....
	...830	75	..581	..128	.....	.....	.....	..121	.....	.....
	...809	76	..312	..449	.....	.....	.....	...48	.....	.....
Drogueries....quintaux	..9306	1772	.6899	..879	...69	.....	.....	.1027	..432	.....
	.12950	73	.9648	.1714	...43	...24	.....	..575	..596	..350
	.12927	74	.8483	.1515	...82	.....	..494	.1465	..113	..175
	.15987	75	11144	.1235	..577	...96	..408	.1279	.1248	.....
	.16191	76	.9387	.1740	.1388	..129	..407	.2016	..917	..213
Huile d'olive.....	...351	1772	..159	...47	.....	.....	.....	..145	.....	.....
	...352	73	..190	...69	.....	.....	.....	...93	.....	.....
	...853	74	...56	..283	.....	.....	.....	..171	.....	..383
	...286	75	...52	...27	2	.....	.....	..205	.....	.....
	...628	76	...24	..137	.....	.....	.....	...99	.....	..368
[illegible] de chanvre. quintaux	.14998	1772	.....	.....	.....	.....	14743	..217	...20	.....
	..7775	73	.....	.....	.....	.....	.7775	.....	.....	.....
	..5725	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

NS DE STETTIN.

ALIE.	CONTINUATION.	TOTAL	ANNÉES.	HOLLANDE et Angleterre.	FRANCE et Espagne.	NORWEGE et Danemarck	SUEDE et Meklenbourg	RUSSIE et Dantzick.	LUBEC et Hambourg.	PRUSSE et Poméranie.	ITALIE.
....	Orge.....lasts	75	1772	.....	.....	.....	.....	...19	.....	...56	.....
....		.....	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...32	.....
....		.....	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
....		.....	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
....		.....	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
....	Salpêtre.....quintaux	..2884	1772	.2884	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		..2995	73	.....	.1832	.1163	.....	.....	.....	.....	.....
....		..5799	74	.....	.5439	..360	.....	.....	.....	.....	.....
....		..3335	75	.....	.3305	...36	.....	.....	.....	.....	.....
....		..5789	76	.3970	.....	.1819	.....	.....	.....	.....	.....
....	Sel.....tonneaux	.44304	1773	38937	.....	.....	.....	.5367	.....	.....	.....
....		.15630	74	13750	.1883	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		.11598	75	11598	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		.16909	76	16909	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	Soufre.....quintaux	...462	1772	..411	.....	.....	.....	.....	...51	.....	.....
....		..2399	73	..676	.....	...16	.....	.....	.....	.....	.1707
....		...750	74	..654	...52	...24	.....	.....	...20	.....	.....
....		...838	75	..643	..152	...43	.....	.....	.....	.....	.....
....		...763	76	..589	...91	...52	.....	.....	.....	.....	...31
....	Sirops.....quintaux	.30711	1772	.1579	21403	.6549	.....	.....	.1180	.....	.....
....		.44136	73	.7233	27046	.1006	.....	.....	.2851	.....	.....
....		.31263	74	.4314	15842	.9001	.....	.....	.2106	.....	.....
....		.28674	75	.1071	18869	16126	.....	.....	.2608	.....	.....
....		.47048	76	..214	29292	14883	.....	.....	.2709	.....	.....
....	Suifs et Savons. quintaux	.20028	1772	6	4	.....	.....	19340	..256	..422	.....
....		.21492	73	.....	...30	.....	.....	21244	.....	..218	.....
....		.29778	74	3	...41	.....	.....	29734	.....	.....	.....
....		.24610	75	3	..224	.....	.....	24383	.....	.....	.....
....		.28184	76	.....	...15	5	.....	27963	.....	..201	.....
....	Thé.....livres	.11781	1772	.5394	..172	.4953	.....	..117	..515	.....	.....
....		.17495	63	.2579	.....	14006	...76	...29	..769	.....	.....
....		.16649	74	.8296	..265	.7772	...64	..124	..128	.....	.....
....		.34343	75	.8483	..998	24559	.....	...27	..276	.....	.....
....		.14898	76	.5163	...94	.9338	...43	...32	..228	.....	.....
....	Tabac.....quintaux	..3621	1772	.3076	.....	.....	.....	.....	..506	...39	.....
....		..6964	73	.6133	.....	.....	.....	.....	..800	...31	.....
....		..9512	74	.9332	.....	.....	.....	.....	..180	.....	.....
....		..5171	75	.5047	.....	..124	.....	.....	.....	.....	.....
....		..5464	76	.5440	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....
....	Huile de baleine. tonneaux	..3471	1772	.1164	.....	..552	.....	...42	.1713	.....	.....
....		..1675	73	..946	.....	..363	4	...34	..318	.....	.....
....		..2715	74	.1502	.....	..615	.....	.....	..598	.....	.....
....		..2291	75	..580	.....	..631	...29	..165	..879	.....	.....
....		..3729	76	.1537	.....	.1006	...32	..285	..869	.....	.....
....	Vitriol.....	..1109	1772	.1109	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		..1883	73	.1883	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		..1490	74	.1490	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		..1482	75	.1467	.....	.....	.....	.....	...15	.....	.....
....		..1681	76	.1654	.....	.....	...27	.....	.....	.....	.....
....	Vins de Champagne et de Bourgogne. pour rixd.	..4438	1772	.3144	..583	.....	.....	.....	..711	.....	.....
....		..8200	73	.7840	..280	.....	.....	.....	...80	.....	.....
....		..4804	74	.3929	..341	.....	.....	.....	..534	.....	.....
....		..7325	75	.6347	..572	.....	.....	.....	..406	.....	.....
....		..7098	76	.6122	..436	.....	.....	.....	..540	.....	.....
....	Vin des Canaries...pipes	22	1773	.....	5	.....	.....	.....	...17	.....	.....
....		9	74	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		4	75	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		2	76	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
350											
175	Vin de France...oxhoeft	.12724	1772	...27	12473	1	.....	.....	..217	6	.....
...		.20330	73	7	20141	.....	.....	.....	..181	1	.....
213		.17281	74	9	17139	.....	.....	.....	..131	2	.....
....		.14302	75	8	14171	.....	1	.....	..121	1	.....
...		.17740	76	..118	17617	.....	.....	.....	..105	.....	.....
383	Vin du Rhin et Moselle .....ohm.	...173	1772	..173	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...		...289	73	..289	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
368		...168	74	..168	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
...		...118	75	..118	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....		...145	76	..145	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Huile d'olive.....	...853	74	...56	..283	.....	.....	.....	..171	.....	..303
	...286	75	...52	...27	2	.....	.....	..205	.....	.....
	...628	76	...24	..137	.....	.....	.....	...99	.....	..368
Huile de chanvre. quintaux	.14998	1772	.....	.....	.....	.....	14743	..217	...20	.....
	..7775	73	.....	.....	.....	.....	.7775	.....	.....	.....
	..5725	74	.....	.....	.....	.....	.5725	.....	.....	.....
	.11548	75	.....	.....	.....	.....	11515	.....	...33	.....
	..5625	76	.....	.....	.....	.....	.5625	.....	.....	.....
Huile de lin....quintaux	...642	1772	..555	.....	.....	.....	.....	...87	.....	.....
	...197	73	..197	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	...332	74	..332	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	...356	75	..351	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....
	...368	76	..368	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Huile de navette.quintaux	..1144	1772	..929	.....	.....	.....	.....	..215	.....	.....
	...627	73	..627	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	...885	74	..872	.....	.....	.....	.....	...13	.....	.....
	...614	75	..614	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	...845	76	..839	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....
Poivre.....quintaux	..1310	1772	..999	.....	..309	.....	.....	2	.....	.....
	...899	73	..764	.....	..134	.....	.....	1	.....	.....
	..3198	74	.2885	.....	..305	.....	.....	8	.....	.....
	..1736	75	.1446	.....	..282	.....	.....	8	.....	.....
	..1781	76	.1685	.....	...96	.....	.....	.....	.....	.....
Riz.....tonneaux	..4974	1772	.4546	.....	.....	.....	.....	..428	.....	.....
	..3839	73	.3795	.....	.....	.....	.....	...44	.....	.....
	..3413	74	.3407	.....	.....	.....	.....	...16	.....	.....
	..4861	75	.4727	.....	.....	.....	.....	..134	.....	.....
	...463	76	..416	5	.....	.....	.....	...42	.....	.....
Raisins.....quintaux	..2120	1772	...46	.1749	...14	.....	.....	..311	.....	.....
	..5137	73	..227	.4318	.....	.....	.....	..592	.....	.....
	..5934	74	..496	.4053	.....	.....	.....	..485	.....	.....
	..6095	75	..158	.5560	.....	.....	.....	..377	.....	.....
	..8717	76	...63	.8416	.....	.....	.....	..238	.....	.....
Avoine.....lasts	...683	1772	..195	.....	.....	.....	..284	3	..201	.....
	...322	73	.....	.....	...33	.....	.....	.....	..289	.....
	36	74	.....	.....	1	.....	.....	.....	...35	.....
	54	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...54	.....
	23	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...23	.....
Drêche.....lasts	...424	1772	.....	.....	.....	..416	.....	.....	8	.....
	...157	73	.....	.....	.....	..151	.....	.....	.....	.....
	...124	75	.....	.....	.....	..124	.....	.....	.....	.....
Seigle.....lasts	..4429	1772	.....	.....	.....	..106	..407	...49	.3867	.....
	..1428	73	.....	.....	.....	.....	...78	.....	.1350	.....
	..2223	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.2223	.....
	..2151	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.2151	.....
	..1445	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.1445	.....
Froment.....lasts	...322	1772	.....	.....	.....	.....	...20	6	..269	.....
	79	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...79	.....
	7	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....
Terre à faire du verre. .....pour rixdalers	.....	1772	.1748	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	73	..624	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	74	.4405	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	75	.1714	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	76	.1856	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Crins et Poils...quintaux	...370	1773	3	.....	.....	.....	..346	.....	...21	.....
	...292	74	1	.....	.....	.....	..288	.....	3	.....
	...141	75	3	.....	.....	.....	...82	.....	...56	.....
	32	76	5	.....	.....	.....	...27	.....	.....	.....
Vinaigre.....oxhoeft	...395	1772	..185	..198	.....	.....	.....	...12	.....	.....
	...573	73	..193	..371	.....	.....	.....	9	.....	.....
	...605	74	...85	..518	.....	.....	.....	2	.....	.....
	...432	75	..124	..301	.....	.....	.....	7	.....	.....
	...600	76	..105	..486	.....	.....	.....	9	.....	.....
Bois de teinture.quintaux	..6149	1772	.5270	..142	.....	.....	.....	..647	.....	...90
	.10642	73	.9778	.....	.....	.....	.....	..806	.....	...58
	.10592	74	.9883	.....	.....	.....	...65	..644	.....	.....
	.11577	75	10457	.....	.....	.....	.....	.1120	.....	.....
	..9254	76	.8490	.....	9	.....	.....	..695	.....	...60
Peaux préparées..pieces	.43890	1772	.....	.....	40380	.....	.2110	.....	.1400	.....
	.32490	73	.....	.....	27950	.....	..980	.....	.3560	.....
	.41590	74	.....	.....	34900	.....	.1480	..300	.4910	.....
	.32380	75	.3570	..880	25980	.....	.1950	.....	.....	.....
	.41470	76	.....	.....	30100	.....	..850	.....	10520	.....
Poissons secs...quintaux	..3840	1772	9	.....	.3808	.....	.....	...23	.....	.....
	..5976	73	6	.....	.5970	.....	.....	.....	.....	.....
	..7200	74	.....	.....	.7185	.....	.....	...15	.....	.....
	.10497	75	.....	.....	10488	.....	.....	9	.....	.....
	..7984	76	7	.....	.7948	.....	.....	...29	.....	.....
Pois.....lasts	.....	1772	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....
	.....	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...,5	.....
	.....	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....

Vin du Rhin et Moselle ..... ohm.	289	73	289	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	168	74	168	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	118	75	118	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	145	76	145	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Beutre ..... tonneaux	640	1772	7	.....	342	.....	68	39	184			
	641	73	22	.....	292	.....	4	55	266	.....		
	711	74	.....	.....	576	.....	4	20	103	.....		
	793	75	1	.....	626	.....	19	32	115	.....		
	957	76	21	.....	744	.....	80	44	68	.....		
Café ..... quintaux	6620	1772	3341	2921	3	.....	.....	355	.....	.....		
	6146	73	2383	3590	12	.....	.....	161	.....	.....		
	6811	74	2916	3798	.....	.....	.....	97	.....	.....		
	8081	75	3660	4302	.....	.....	.....	119	.....	.....		
	8322	76	3307	4877	.....	.....	.....	138	.....	.....		
Citrons ..... caisses	300	1772	2	21	.....	.....	.....	277	.....	.....		
	317	73	.....	18	.....	.....	.....	299	.....	.....		
	357	74	.....	33	.....	.....	.....	324	.....	.....		
	370	75	4	2	.....	.....	.....	364	.....	.....		
	452	76	.....	71	24	.....	.....	357	.....	.....		
Corinthes ..... quintaux	1932	1772	20	.....	.....	.....	.....	381	.....	1531		
	2979	73	96	3	.....	.....	.....	468	.....	2412		
	505	74	100	89	.....	.....	.....	316	.....	.....		
	1152	75	87	414	.....	.....	.....	651	.....	.....		
	2475	76	43	477	.....	.....	.....	357	.....	1598		
Fers ..... chiffons	14629	1772	266	.....	16	14317	24	6	.....	.....		
	14005	73	586	.....	3	13416	.....	.....	.....	.....		
	14191	74	532	.....	.....	13646	13	.....	.....	.....		
	12786	75	421	.....	14	12351	.....	.....	.....	.....		
	13586	76	198	.....	17	13286	85	.....	.....	.....		
Amidon ..... quintaux	984	1772	.....	.....	.....	.....	.....	952	32	.....		
	186	73	.....	.....	.....	.....	.....	180	6	.....		
	126	74	.....	.....	.....	.....	.....	117	9	.....		
	153	75	.....	.....	.....	.....	.....	153	.....	.....		
	159	76	.....	.....	.....	.....	.....	118	41	.....		
Coton ..... quintaux	377	1772	232	.....	122	.....	.....	3	20	.....		
	402	73	254	4	25	.....	.....	1	31	87		
	148	74	136	11	.....	.....	.....	1	.....	.....		
	253	75	243	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	226	76	201	3	.....	.....	.....	5	.....	17		
Plomb ..... quintaux	5594	1772	5594	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	5063	73	5063	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	7134	74	7134	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	2771	75	2771	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	1442	76	1442	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
Etain ..... quintaux	149	1772	149	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	439	73	292	.....	147	.....	.....	.....	.....	.....		
	655	74	655	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	666	75	666	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	852	76	848	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....		
Eaux-de-vie .... oxhoeft	365	1772	6	290	10	.....	.....	52	7	.....		
	262	73	11	212	21	.....	.....	18	.....	.....		
	150	74	18	86	43	.....	.....	3	.....	.....		
	136	75	6	112	17	.....	.....	1	.....	.....		
	221	76	4	191	26	.....	.....	.....	.....	.....		
Sereser sect ..... both.	381	1772	4	319	.....	.....	.....	58	.....	.....		
	317	73	11	248	.....	.....	.....	58	.....	.....		
	390	74	31	304	.....	.....	.....	55	.....	.....		
	362	75	13	304	.....	.....	.....	45	.....	.....		
	306	76	2	273	.....	.....	.....	31	.....	.....		
Vin d'Espagne .... pipes	99	1772	.....	99	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	85	73	1	76	.....	.....	.....	8	.....	.....		
	66	74	6	60	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
	110	75	3	106	.....	.....	.....	1	.....	.....		
	50	76	2	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....		
Sucre brut	6843	1772	30	6760	13	.....	.....	40	.....	.....		
	6863	73	64	6586	200	.....	.....	13	.....	.....		
	7587	74	.....	7435	152	.....	.....	.....	.....	.....		
	7867	75	7135	.....	732	.....	.....	.....	.....	.....		
	6372	76	.....	6158	214	.....	.....	.....	.....	.....		

Vaisseaux entrés	chargés.	1772	72	51	58	104	52	21	1	130
	sur leur lest ..	....	28	.....	322	382	1	3	.....	47
	chargés.	1773	68	67	53	63	40	13	1	80
	sur leur lest ..	....	16	.....	221	353	12	6	.....	65
	chargés	1774	76	62	64	69	41	17	2	89
	sur leur lest ..	....	18	1	169	327	23	10	.....	42
	chargés.	1775	61	52	77	75	48	14	.....	73
	sur leur lest ..	....	29	.....	187	362	10	10	.....	58
	chargés	1776	81	55	74	74	83	13	3	59
	sur leur lest ..	....	27	.....	265	420	14	2	1	56

IMPORTATIONS DE STETTIN, ANNÉE 1777.

	HOLLANDE et Angleterre.	FRANCE et Espagne.	NORWEGE et Danemarck	SUEDE et Meklenbourg.	RUSSIE et Dantzick.	LUBEC et Hambourg.	PRUSSE et Poméranie.	ITALIE.	TOTAL.
Amidon. . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 33	. . . . .	. . . . .	. . . 33
Coton. . . . . quintaux	. . . 88	 5	. . . 29	. . . . .	. . . . .	 8	. . . . .	. . 297	. . 427
Beurre. . . . . tonneaux	 3	. . . . .	. . 747	. . . . .	. . 100	. . . 19	. . . 70	. . . . .	. . 939
Plomb. . . . . quintaux	. 1689	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1689
Eaux-de-vie. . . . . oxhoeft	 8	. . 232	. . . 57	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 297
Café. . . . . quintaux	. 3020	. 6807	 3	. . . . .	. . . . .	. . 211	. . . . .	. . . . .	10041
Citrons. . . . . caisses	. . . . .	. . . 23	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 204	. . . . .	. . 124	. . 351
Corinthes. . . . . quintaux	 6	. . 314	 5	. . . . .	. . . . .	. . . 57	. . . . .	. 3149	. 3531
Fers. . . . . chiffons	. . 209	. . . . .	. . . . .	. . . . .	14084	. . . . .	. . . . .	. . . . .	14290
Vinaigre. . . . . oxhoeft	. . 109	. . 475	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 584
Bois de teinture. . . . . quintaux	. 9618	. . . . .	 2	. . . . .	. . . . .	. . 105	. . . . .	. . . . .	. 9725
D°. coupé menu. . . . . quintaux	. . 437	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 762	. . . . .	. . . . .	. 1199
Peaux préparées . . . . . pieces	. . . 10	. . . . .	45270	. . . . .	. . 350	. 1700	. . . . .	. . . . .	47330
Poissons secs . . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. 5878	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 5878
Lin. . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 80	. . . . .	. . 134	. . . . .	. . 214
Avoine. . . . . lasts	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 10	. . . . .	. . . 10
Seigle . . . . . lasts	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 680	. . . . .	. . 680
Terre à verre. . . . . pour rixdalers	. 2490	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 2490
Gruau. . . . . quintaux	. . 778	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 778
Poils et Crins . . . . . quintaux	 6	 6	. . . . .	. . . . .	. . . 27	. . . . .	. . . 11	. . . . .	. . . 50
Peaux crues. . . . . pieces	. 1550	. . 320	. 1150	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1530	. . . . .	. 4550
Chanvre . . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1541	. . . . .	. 6275	. . . . .	. 7816
Bourre. . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 698	. . . . .	. 2858	. . . . .	. 3556
Harengs. . . . . tonneaux	22040	. . . . .	. 1914	. 5005	. . . . .	. . . 12	. . . . .	. . . . .	28971
Indigo. . . . . quintaux	. . . 71	. . 144	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 215
Gingembre. . . . . quintaux	. . 735	. . . . .	 4	. . . . .	. . . . .	. . . 56	. . . . .	. . . . .	. . 795
Cuir roussi. . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 6841	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 6841
Fromages . . . . . quintaux	. . 615	. . . . .	. 1711	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 100	. . . . .	. 2426
Craie. . . . . lasts	. . 503	. . . . .	. . 371	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 874
Semence de lin. . . . . tonneaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 6258	. . . . .	. 6924	. . . . .	13182
Amandes. . . . . quintaux	. . 262	. . 349	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 59	. . . . .	 8	. . 678
Drogueries. . . . . quintaux	. 9037	. 1893	. 1610	. . 220	. . 252	. 1506	. 2280	. . 542	17380
Huile d'olives. . . . . pipes	. . . 50	. . . 77	 2	. . . . .	. . . . .	. . 161	. . . . .	. . 102	. . 392
D°. de chanvre. . . . . quintaux	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 5058	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 5058
D°. de lin. . . . . quintaux	. . 464	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 464
D°. de navette. . . . . quintaux	. 1010	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1010
Poivre. . . . . quintaux	. 2665	. . . . .	. . 359	. . . . .	. . . . .	 6	. . . . .	. . . . .	. 3030
Riz. . . . . tonneaux	. 1232	. . 933	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 13	. . . . .	. . 156	. 2334
Raisins. . . . . quintaux	. . 104	. 6260	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 132	. . . . .	. . . . .	. 6496
Sel. . . . . tonneaux	. 3745	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 3745
Salpêtre . . . . . quintaux	. . . 14	. 4738	. 1014	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 5766
Soufre. . . . . quintaux	. . 526	. . 158	. . 216	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 945	. 1846
Sirop . . . . . quintaux	10651	24542	10112	. . . . .	. . . . .	. . 839	. . . . .	. . . . .	46144
Suifs et Savons. . . . . quintaux	. . . . .	. . 206	. . . . .	. . . . .	22690	 9	. . . 30	. . . . .	22935
Thé. . . . . livres	. 3094	. . 182	10029	. . . . .	. . . 41	. . 129	. . . . .	. . . . .	13475
Tabac. . . . . quintaux	. 2945	. . . . .	. . . 72	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 71	. . . . .	. 3088
Huile de baleine . . . . . tonneaux	. . 860	. . . . .	. . 860	. . . 96	. . 686	. . 504	. . . . .	. . . . .	. 3006
Vitriol . . . . . quintaux	. 1519	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1519
Vins de Champagne et de Bourgogne . pour rixdalers	. 5641	. . 406	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1691	. . . . .	. . . . .	. 7738
D°. des Canaries. . . . . pipes	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	 2	. . . . .	. . . . .	 2
D°. de France. . . . . oxhoeft	 2	15878	. . . . .	 3	. . . . .	. . 102	. . . . .	. . . . .	15986
D°. du Rhin et Moselle. . . . . ohm.	. . . 87	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 87
Sereser sect . . . . . booth	 5	. . 306	. . . 19	. . . . .	. . . . .	. . . 26	. . . . .	. . . 18	. . 374
D°. d'Espagne. . . . . pipes	. . . . .	. . . 56	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 56
Etain. . . . . quintaux	. 1110	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 1110
Sucre brut. . . . . oxhoeft	. . . . .	. 7467	. . . 79	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 7546
Bâtimens. { chargés.	. . . 87	. . . 59	. . . 69	. . . 64	. . 37	 9	. . . 41	 2	. . 368
Bâtimens. { sur leur lest.	. . . 53	. . . . .	. . 231	. . 460	 7	. . . . .	. . . 66	. . . . .	. . 817
Bâtimens. { moindres et moins et chargés. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 260

IMPORTATIONS DE STETTIN
EN 1785.

Coton	Quintaux	..276
Plomb	chiffons	..925
Beurre	tonneaux	..989
Eaux-de-vie	oxhoeft	..434
Café	quintaux	29194
Citrons	caisses	..434
Corinthe	quintaux	.2277
Fers	chiffons	.4098
Vinaigre	oxhoeft	...92
Bois de teinture	quintaux	18372
D°. coupé menu	quintaux	.1689
Peaux préparées	pieces	40500
Poissons secs	quintaux	.2045
Lin	quintaux	.3548
Grains. Pois	lasts	1
Grains. Avoine	lasts	...13
Grains. Seigle	lasts	...98
Terre à verre	pour rixdalers	.2608
Gruau	quintaux	..281
Poils et crins	quintaux	...28
Peaux crues	pieces	.2370
Chanvre	quintaux	.7175
Bourre	quintaux	.2932
Harengs et Saumons	tonneaux	11652
Indigo	quintaux	..202
Gingembre	quintaux	..975
Cuir roussi	quintaux	11573
Fromage	quintaux	.1936
Craie	lasts	..835
Semence de lin	tonneaux	20750
Amandes	quintaux	..599
Drogueries	quintaux	16186
Huile d'olives	pipes	..655
D°. de chanvre	quintaux	.5328
D°. de lin	quintaux	...18
D°. de navette	quintaux	..647
Poivre	quintaux	.2572
Riz	tonneaux	.3761
Raisins	quintaux	.2972
Sel	tonneaux	29893
Salpêtre	quintaux	.2994
Soufre	quintaux	.2430
Toile à voiles	pieces	..564
Suifs et Savons	quintaux	15723
Sirops	quintaux	60008
Thé	liv.	18548
Huile de baleine	tonneaux	.7786
Vitriol	quintaux	..397
Vins de Champagne et de Bourgogne	pour rixdalers	.6403
D°. de France	oxhoeft	28611
D°. du Rhin et Moselle	ohm.	...63
D°. Sereser sect	both	..244
D°. d'Espagne	pipes	...73
Etain	quintaux	..695
Sucre brut	oxhoeft	.6882

IMPORTATIONS DE C

	PRIX. Rixdal.	Gros.	Hollande et Angleterre	France et Espagne.	Danemarck et Norwege.	Suede et Meklenbourg.	Hambourg et Lubec.
Amidon ..... Quintaux	.. 10	...	.....	.....	.....	.....	.... 136 1/4 1/8
Coton ..... quintaux	.. 24	...	.....	.....	.....	.....	.....
Plomb ..... quintaux	... 4	. 12	.....	.....	.....	.....	.....
Eaux-de-vie ..... oxhoeft	.. 30	...	.....	..... 6 2/3	.....	.....	.....
Beurre ..... tonneaux	... 3	...	.....	.....	..... 1/2	.....	..... 1/4 1/8
Café ..... quintaux	.. 18	.. 8	..... 49 7/8	..... 15 3/4	.....	.....	 12
Citrons ..... caisses	... 4	...	 11	.....	.....	.....	 60
Corinthes ..... quintaux	... 9	...	..... 6 3/4	 20	.....	.....	.....
Fers ..... chiffons	.. 12	...	.....	.... 101 7/8 3/4	.....	.... 837 1/2	..... 21 1/8 1/4 1/8
Vinaigre ..... oxhoeft	.. 15	...	 9	..... 15 3/4	.....	.....	.....
Bois de teinture ..... quintaux	.. 10	...	.... 154 1/8	.....	.....	.....	 256
Cuirs de brebis ..... pieces	....	.. 4	.....	.....	.....	.....	.....
Poissons secs ..... quintaux	... 5	...	.....	.....	..... 15 1/8	.....	.....
Lin ..... quintaux	... 8	...	.....	.....	.....	.....	.....
Grains. Pois ..... lasts	.. 48	...	.....	.....	.....	.....	.....
Grains. Orge ..... lasts	.. 36	...	.....	.....	.....	.....	.....
Grains. Avoine ..... lasts	.. 24	...	.....	.....	.....	.....	.....
Grains. Drêche ..... lasts	.. 72	...	.....	.....	.....	.....	.....
Grains. Seigle ..... lasts	.. 48	...	.....	.....	.....	.....	.....
Grains. Froment ..... lasts	.. 72	...	.....	.....	.....	.....	.....
Terre à verre ..... quintal	... 1	...	.....	.....	.....	.....	.....
Crins et Poils ..... quintaux	... 8	...	.....	.....	.....	.....	.....
Peaux crues ..... pieces	... 1	...	.....	.....	.....	.....	.....
Chanvre ..... quintaux	... 5	...	.....	.....	.....	.....	.....
Bourre ..... quintaux	... 2	. 12	.....	.....	.....	.....	.....
Harengs ..... tonneaux	... 5	...	..... 15 7/8 3/8 1/2	.....	 631	.... 540 1/4	..... 5/8 1/2 1/2 3/4
Indigo ..... quintaux	.. 90	...	 12	..... 2 5/8	.....	.....	 2
Gingembre ..... quintaux	... 8	...	..... 11 1/2	.....	.....	.....	 14
Cuir roussi ..... quintaux	.. 30	...	.....	.....	.....	.....	.....
Fromage ..... quintaux	... 9	...	..... 36 1/8	.....	.....	.....	.....
Houille ..... tonneaux	... 1	. 12	.....	.....	.....	.....	.....
Craie ..... lasts	... 9	...	.....	.....	.....	.....	.....
Cuivre ..... quintaux	....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Semence de lin ..... tonneaux	... 4	...	.....	.....	.....	.....	.....
Amandes ..... quintaux	.. 18	...	..... 12 5/8 3/8 1/2	..... 3 3/4 1/8 1/4 9	.....	.....	..... 17 3/8 1/4 9 1/4 9
Drogueries ..... quintaux	... 6	...	 260	 8	.....	 3	 200
Huile d'olives ..... pipes	. 100	...	..... 1 1/2	.....	.....	.....	.....
D°. de chanvre ..... quintaux	.. 10	...	.....	.....	.....	.....	.....
D°. de lin ..... quintaux	... 9	...	..... 93 1/8	.....	.....	.....	.....
D°. de navette ..... quintaux	... 9	...	.... 263 1/2	.....	.....	.....	..... 5 1/8 1/2 1/2
Poivre ..... quintaux	.. 33	...	..... 17 1/4	.....	.....	.....	 1
Riz ..... tonneaux	... 4	...	 6	.....	.....	.....	..... 24 1/2 1/2
Raisins ..... quinraux	... 6	...	..... 13 5/8	..... 43 1/8	.....	.....	 3
Salpêtre ..... quintaux	.. 12	...	 2	.....	.....	.....	.....
Soufre ..... quintaux	... 5	...	..... 8 7/8	.....	.....	.....	 3
Sirops ..... quintaux	... 7	...	.....	.....	 205	.....	.....
Suifs et Savons ..... quintaux	.. 12	...	..... 1/4	..... 1/8	.....	.....	.....
Thé ..... livres	....	. 20	 233	.....	.....	.....	 296
Huile de baleine ..... tonneaux	.. 18	...	..... 90 1/2	.....	.....	.....	 26
Tabac ..... quintaux	.. 30	...	.....	.....	.....	.....	.....
Vitriol ..... quintaux	.. 10	...	.....	.....	.....	.....	.....
Vins Champag. et Bourg. p^r rixd.	....	...	 979	.....	.....	.....	.....
D°. des Canaries ..... pipes	.. 90	...	.....	.....	.....	.....	..... 2/9
D°. de France ..... oxhoeft	.. 30	...	..... 3 1/6	.... 443 1/2	.....	.....	.... 138 2/3
D°. du Rhin et Moselle ... ohm.	.. 60	...	 2	.....	.....	.....	.....
D°. Sereser sect ..... both	.. 60	...	.....	.....	.....	.....	.....
D°. d'Espagne ..... pipes	.. 90	...	.....	.....	.....	.....	..... 1/9
Etain ..... quintaux	.. 20	...	.....	.....	.....	.....	..... 1/4
Vaisseaux { chargés	....	...	 2	 2	 2	 5	 2
Vaisseaux { non chargés	....	...	 7	.....	 2	.....	 4

COLBERG, EN 1780.

LUBEC.	PRUSSE ET POMERANIE.	ITALIE ET LEVANT.	WESTPHALIE ET PROV. PRUSS.	RUSSIE, RIGA et DANTZICK	TOTAL.	TOTAL DU PRIX. Rixdal.	Gros	Pf.
...136 1/4 1/8	.....4 3/4	.....	.....	.....	141	.1410	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	..... 1/8	3	..	..
.....	.....2 7/8	.....	.....	.....	.....2 7/8	...12	22	.6
.....	.....	.....	.....	.....	.....6 1/2	..200	..	..
..... 1/4	..... 1/8	.....	.....	.....	..... 1/2	2	15	..
....12 7/8	.....	.....	.....	.....	.....78 1/2	.1439	.4	..
....60	16	.....	.....	.....	87	..348	..	..
.....	.....49 5/8	.....	.....	.....	.....76 3/8	..687	.9	..
....21 1/8	....147 5/8	.....	.....	.....	...1108 1/8	13297	12	..
..... 1/4	3	.....	.....	.....	28	..420	..	..
...256 1/4 1/8	.....4 3/4	.....	.....	.....	....415 1/4	.4152	12	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....15 1/8	...75	15	..
.....	55	.....	.....	.....	55	..440	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....2 1/3 5/6	.....	.....	.....	.....2 1/3 5/6	...84	..	..
.....	3	.....	.....	.....	3	...92	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....14 1/6	.....	.....	.....	.....14 1/6	..680	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	....192 1/4 1/8	.....	.....	.....72 3/4	265	.1325	..	..
.....	....130 1/8 1/2	.....	.....	.....55 1/8	....186 1/2	..466	.6	..
..... 1/8 1/2	.....6 1/2	.....	.....	.....	...1194 1/4	.5971	.6	..
.....2 1/2	.....	.....	.....	.....	.....17 1/2	.1575	..	..
....14 3/4	..... 1/2	.....	.....	.....	.....26 3/4	..214	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....6 1/8	.....	.....	.....	.....43 1/4	..393	18	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.....	333	.....	.....	.....	333	.1332	..	..
....17 3/8 3/4	.....3 3/8	.....	.....	.....	.....37 1/8	..560	.6	..
...200 3/8 1/4	....101 3/8 1/4	.....	.....	.....	....572 3/8	.3435	18	..
..... 1/4	..... 1/4	.....	.....	.....	.....4 3/4 1/8	..475	..	..
.....	.....	.....	.....	.....362 1/8	....362 1/8 1/2	.3621	.6	..
.....	9	.....	.....	.....	....102 1/2	..919	.3	..
.....5 1/8	.....20 3/8	.....	.....	.....	....289 1/2	.2605	12	..
.....1 1/2	..... 1/4	.....	.....	.....	20	..660	..	..
....24 1/2	4	.....	.....	.....	.....34 1/2	..138	..	..
.....3	.....50 1/2 1/8	.....	.....	.....	....110 1/4	.661	12	..
.....	..... 1/2 1/8	.....	.....	.....	.....2 3/8	...28	12	..
.....3	..... 1/2 1/2	.....	.....	.....	12	...61	21	..
.....	....102 1/2	.....	.....	.....	....307 1/2 1/8	.2152	12	..
.....	48	.....	.....	16	.....64 1/8	..775	12	..
...296	.....	.....	.....	.....	529	..440	20	..
....26	14	.....	.....	21	151	.2718	..	..
.....	....787 1/2 1/8	.....	.....	.....	.....	23613	18	..
.....	.....19 1/8	.....	.....	.....	.....19 7/8	..198	18	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	..979	..	..
..... 2/9	.....	.....	.....	.....	..... 2/9	...20	..	..
....138 2/3	.....4 1/6	.....	.....	.....	....589 1/2	17685	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	2	..120	..	..
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
..... 1/9	.....	.....	.....	.....	..... 1/9	...10	..	..
..... 1/4	.....	.....	.....	.....	..... 1/4	5	..	..
						96504	.1	.6
.....2	20	.....	.....	1	34			
.....4	2	.....	.....	.....	15			

IMPORTATIONS DE MAGDEBOURG, EN 1780.

N. B. *Trois quintaux font un tonneau.*	DE HAMBOURG.		DE BERLIN ET STETTIN.		DE DRESDE ET PIRNA.		DE HALLE.	
	Pour Etranger.	Pour le Pays.	Pour Etranger.	Pour le Pays.	Pour Etranger.	Pour le Pays.	Pour Etranger.	Pour le Pays.
	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux	Quintaux	Quintaux.
Alun	67 ½							
Drogueries d'Apothicaires	3711	924 ¼	102 ¼	233	46 ½	55		
Céruse	1459 ¾	168 ¾		71 ¼				
Plaques de plomb				121 ½				
Beurre	46	382	½	10		1 ½		
Eaux-de-vie	97 ½	152 ½						
Café	27113 ½	11941 ¾						
Corinthes	4986 ½	1002 ¾						
Cacao	422 ¼	2 ½		14 ¼				
Garence	122	437 ¼	85 ½	44				
Citrons	34	158 ½						
Chicorée				14 ¼				
Cotonnades			10					
Epiceries Angloises	898 ½							
Vinaigres	24 ½	49		130 ½				
Fers				1469				
Ferreries				40				
Matériaux de teinture	5184 ½	6333						
Figues	87 ½	27						
Poissons secs	1961	338	37 ¼	157				
Baleine	12 ¼		31 ½	½				
Pierres à fusil	69 ¾	16 ¼						
Plumes à écrire	2		1	15				
Litharge	108 ½	145						
Vert-de-gris	85 ¼	21						
Fil de lin				92				
D°. de laine			5 ¾	80 ½				
Calamine			140 ½					
Verre				2800				
Harengs de Hollande	6341 ¼	10119		36				
D°. d'Emden		4122						
Indigo	61	40 ¾		3				
Gingembre	1072 ½	117 ¼						
Cuir roussi			2 ½					
Fromage	183 ½	1347 ¾		7 ½				
Craie	15			114 ½				
Cumin							489	
Cuir	309 ¾	41 ½	900 ½	866 ½				
Laque	76 ¾	52 ¼						
Merluche	81	6						
Saumon	13 ½							
Toile	6 ¾		15 ¾	17 ¾	4310 ¾			
Vermillon	485	100 ½						
Amandes	397	250 ½						
Meubles	33	3	105	37 ¼	115 ¾		3 ½	
Laiton				118 ½				
Farine							1 ½	24
Huile	2155	1997		983				
Potasse		10			116 ½			
Poivre	505	93 ¼						
Poudre à chevaux							32 ½	2 ½
Riz	1167 ½	1477 ½	3 ¼					
Raisins	7261 ¾	2173 ½						
Aunes	130 ¼	6 ¼						
Sirops	1138 ½		189 ¾	5403 ½				
Salpêtre	580	27						
Porcelaine jaune	393							
Amidon							475	6
Tabac	9223 ¼	1355		1206 ½				
Pipes à fumer	352		66 ½	29				
Suifs			306 ¼	5737 ¾				
Huile de baleine	4461	5574	9	29				
Draps et Frise			11 ¾	17 ¼				
Vins	2160 ½	8276	151 ¼	142				
Tartre	164	28		32 ½				
Laine	43 ¼	5	426 ¼	367				
Etain	645 ¾	1161 ¾						
Sucre	28954 ¼		150 ½	2369				
TOTAUX.....Quintaux	125979	65799	3853	3902 ¼	4591	56 ½	1001 ½	32 ½

IMPORTATIONS D'EMBDEN,
EN 1784.

Froment et Seigle de la Baltique.	lasts	..3419
Eaux-de-vie de France. tonneaux nommés *stuckfass*		...493
Vins.	.oxhoeft	..1319
Café	quintaux	...808
Thé	quintaux	..1074
Sucre.	quintaux	...840
Sirops	quintaux	..1962
Fers	quintaux	..2400
Riz	quintaux	..1690
Potasse	quintaux	..1508
Bois	pour rixdalers	.37000
Tabac en feuilles.	pour rixdalers	.21000
Toiles grossieres	aunes	134000
D°. à voiles	aunes	.34300
Semence de lin	tonneaux	...972
Goudron, Poix, Huile de baleine et autres.	tonn.	..2312
Chanvre	lasts	...180
Vaisseaux . . . entrés		...482
Vaisseaux . . . sortis		...568

EXPORTATIONS DE KOENIGSBERG.

ANNÉES.....	1750.	1773.	1774.	1777.	1779.	1780.	1784.	1785.
Froment.....Lasts	...550.....	..3278.....	..6396 54sch.	..6151.....	..2391 9sch.	..2565 35sch.	..6551 8sch.	..3888 48sch.
Seigle.....lasts	..5392.....	..7655.....	..8114.....	..6204 12sch.	..5067 44sc.	.10893 50sc.	.28422 21	.23070 28
D°. de Koenigsberg.....lasts	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...602.....	.....
Orge.....lasts	..4789 39sch.	..5636 39sch.	..4694 7½sc.	..6087 26sc.	..2241 39sc.	..5311 9sc.	..8100 14	..5867.....
Drêche.....lasts	....30 24s.	....27 34s.	.....4 38s.	....24 7s.	....52.....	....21 12s.	...154.....	....20 28sc.
Avoine.....lasts	....42 37s.	..1843 40s.	..2354 29s.	....27 37s.	...313 36s.	...257 51s.	..2290 12sc.	..3664 9
Pois.....lasts	...446 11s.	...747 31s.	...996 7½s.	...435 37½s.	..1318 42s.	..1926.....	..2447 34	...783 36
Grains de semailles au printems.....lasts	..4384.....	.....	.....	.....	....87 6s.	....79 16½s.	.....	.....
D°. en automne.....lasts	..4525.....	.....	.....	.....	...952.....	...213.....	.....	.....
Semence de chanvre.....lasts	...664.....	..4559.....	...659 31½s.	...297 41s.	...191 8s.	...558 44s.	...550 22sc.	...805.....
Huile de chanvre.....ohm.	..1890.....	...288.....	...325.....	...249.....	...248.....	...313.....	...300.....	...844.....
Chanvre.....lasts	..1540 16ch.	..4559 45½st.	..3002 6st.	..3554 39st.	..2921 18st.	..3212 40st.	..3390 37sc.	..3776 25sc.
Semence de lin pour huile.....lasts	.....	..3903 38sc.	..2981 24½s.	..2213 2s.	..2963 7s.	..4831 7½s.	..4278 47	..4327 45
Lin.....lasts	..1097 32ch.	...335 53st.	...384 9st.	...185 24st.	...242 4st.	...519 17st.	...280 29	...876 14
Bourre.....lasts	.....	...384 6st.	...270 13st.	...416 37st.	...320 23st.	...386 5st.	...603 45	...573 20
Potasse.....chiffons	..5000.....	..3014.....	..2593.....	..9339 5st.	..4057 2st.	..9808 4st.	..8895 4	..6777 6
Wedasses.....lasts	...248 8ch.	...132.....	....71 8½ton.	....95 6st.	...276 5st.	...168 9ton.	....92 11	...101 1
Semence de lin à semer au printems..lasts	..4049.....	..3903 37sc.	....13 46½s.	...146 3s.	.....	.....	tonn.528.....	...163.....
D°. à semer en automne.....lasts	.....	....73.....	....30.....	...211 48s.	.....	.....	tonn.991.....	...364.....
Cire.....liv.	273086.....	208472.....	184876.....	243936.....	216480.....	213840.....	120318.....	132330.....
Saucisses.....pieces	..5368.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Soies de cochons.....liv.	.....	150238.....	148797.....	200992.....	165726.....	179256.....	131208.....	143924.....
Suif.....liv.	.74008.....	.50138.....	.17776.....	.10164.....	122980.....	.35530.....	.66176.....	.49874.....
Cuir roussi.....liv.	.19030.....	.21230.....	..6820.....	..8822.....	....22.....	...352.....	..8338.....	..8470.....
Cuirs tannés.....liv.	.....	.12782.....	.10252.....	...2442.....	.....	..1078.....	.....	.....
Peaux de bœufs crues.....pieces	.....	..6070.....	..6150.....	..6466.....	.....	..5866.....	.....	.....
Planches.....pieces	.21720.....	.24096.....	.23392.....	.34974.....	.14518.....	.11527.....	.22773.....	.21404.....
Poutres.....pieces	.....	..6846.....	..2560.....	..1573.....	.....	....20.....	.....	.....
Mâts.....pieces	....84.....	.....	...53.....	.....4.....	.....	.....	.....	.....
Blé sarrasin.....lasts	...327 12sch.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fil, liasses dites *schoks*.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..4247.....	..4159.....
Vaisseaux..... entrés.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..1986.....	.....
Vaisseaux..... sortis.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..1964.....	.....

EXPORTATIONS DE MEMEL, en 1777.

Froment	lasts	1101 ¼
Seigle	lasts	1616 ¼
Orge	lasts	166
Avoine	lasts	7
Pois	lasts	28 ½
Lin	liv.	1380478
Chanvre	liv.	772464
Semence de lin à semer	tonneaux	16982
D°. à faire de l'huile	lasts	281 ½
Suifs	liv.	6193
Cires	liv.	5148
Fers	chiffons	112 ½
Peaux de chèvres, tannées	pieces	2750
Peaux de lievres	pieces	6100
Potasse	chiffons	1280
Peaux de bœufs, tannées	pieces	15600
D°. de veaux	pieces	73460
Beure	tonneaux	3 ½
Soies de cochons	liv.	3409
Poutres de sapin	pieces	83960
Côtes	pieces	1476
Mâts	pieces	25
Bois nommé *spiesen*	pieces	496
Planches de chêne	pieces	160
D°. de sapin	pieces	34680
Douves de chêne	pieces	196560
Bois nommé *klappholz*	pieces	11880
Bois â brûler	cordes *faden*	291
Vaisseaux		681

Monarch. Pruss. Liv. V, Tome II, in-4°.

EXPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES....	1761.	1762.	1767.	1768.	1769.	1770.	1771.	1773.	1774.
Froment.....Lasts	4	63	...355	...447	...389	...499	...436	...563	..1275
Seigle.....lasts	...162	...918	..2035	..2942	..2670	..2527	..3435	..2508	..2277
Orge.....lasts	.....	...187	...869	...249	...589	...765	...330	..1954	..1435
Drêche.....lasts	38	...196	..1045	...770	...346	...498	...483	...213	98
Pois.....lasts	.....	.....	56	...164	78	33	17	95	...149
Avoine.....lasts	...125	...650	...604	68	68	...323	...430	..2002	..1169
Lin.....lasts	...175	57	67	...335	...244	88	68	90	...381
Potasse et Wedasses.chiffons	...212	..1371	..1336	...689	...761	...784	.10275	...792	...243
Laine.....chiffons	84	74	76	...108	...576	...256	...304	...190	...287
Fruits.....tonneaux	...184	...983	...928	..1348	..1665	..2159	..3307	..1579	50
Plumes.....livres	.12364	.11220	.15818	.16968	.17622	.18172	.27610	.22704	195250
Fromages.....pieces	..2486	..2116	..7425	.10010	..8890	..8349	..7637	..9382	...819
Beurre.....livres	...572	..3410	.10406	.11176	.13332	.11440	..8316	..9702	..7260
Fil.....pour florins	.84572	110285	119655	.99323	221819	801569	267072	139957	510000
Plumes à écrire.pour florins	..1776	...801	..5577	..5760	..8060	..7520	..8500	..4084	..7900
Toile.....pour florins	.84745	132425	175672	119251	138137	114533	110569	176270	.23000
Soies de cochon.. . . livres	..4972	..4708	..3916	..2288	..6930	..8976	..6138	..5280	..3278

EXPORTATIONS D'ELBINGEN, EN 1778.

	TOTAL.	HOLLANDE ET ANGLETERRE.	FRANCE ET ESPAGNE.	DANEMARCK ET SUEDE.	LUBECK ET HAMBOURG.	DANTZICK ET POLOGNE.	PROVINCES PRUSSIENNES.
Alun.....Quintaux	131	.....	.....	.....	.....	131	.....
Potasse.....chiffons	..11050	..10081 ½	.....	140	215	491	....122 ½
Cendres bleues.....chiffons	....993 ½	....978 ½	.....	15	.....	.....	.....
Wedasses.....lasts	.....4 ⅓	.....3 ⅔	.....	.....	.....	..... ⅔	.....
Biére d'Angleterre.....tonneaux	189	.....	.....	.....	.....	174	15
Soies de cochons.....liv.	...9064	...7700	836	.....	.....	.....	528
Eaux-de-vie de toute espece..oxhoeft	229	.....	.....	.....	.....	226	3
Café.....quintaux	...1287	.....	.....	.....	.....	992	295
Fers.....chiffons	...1987	.....	122	.....	.....	...1506	359
Vinaigre.....oxhoeft	269	.....	.....	.....	.....	248	21
Faïence.....pour rixd.	...7354	.....	.....	.....	.....	...7354	.....
Plumes.....liv.	..32582	..22044	.....	...6182	286	...3652	418
Poissons secs.....liv.	.115500	.....	.....	.....	.....	..91124	..24376
Lin.....liv.	.363792	.242836	..46420	..52844	...5808	..11726	...4158
Fruits.....caisses	185	.....	.....	.....	.....	175	10
Calamine.....quintaux	830	.....	.....	830	.....	.....	.....
Fil, liasses dites.....schocks	..15575	..11580	.....	...1238	.....	...2722	35
Grains. Froment.....lasts	...4810	...4200	121	297	192	.....	.....
Grains. Seigle.....lasts	...4945	...4206	132	523	24	9	51
Grains. Orge.....lasts	167	59	.....	30	.....	59	19
Grains. Drêche.....lasts	347	.....	.....	311	.....	.....	36
Grains. Avoine.....lasts	45	42	.....	3	.....	.....	.....
Grains. Pois.....lasts	182	148	.....	34	.....	.....	.....
Grains. Gruau.....lasts	35	.....25 ½	.....	.....	.....	.....	.....9 ½
Harengs.....tonneaux	...7971	.....	.....	.....	.....	...7851	120
Bois. Bois de construction...pieces	360	360	.....	.....	.....	.....	.....
Bois. Planches.....pieces	..13440	840	..12000	.....	.....	.....	600
Bois. Douves.....pieces	..33660	..33660	.....	.....	.....	.....	.....
Indigo.....liv.	...5540	.....	.....	.....	.....	...4000	...1540
Merceries.....pour rixd.	..64000	.....	.....	.....	.....	..64000	.....
Toile.....aunes	1064940	.778920	.....	..33900	...3000	.234900	..17820
Amandes.....quintaux	609	.....	.....	.....	.....	574	35
Drogueries.....pour rixd.	..41720	...1520	.....	.....	.....	..33700	...6500
Huile d'olives.....pipes	80	.....	.....	.....	.....	77	3
Dº. de chanvre.....ohm.	65	.....	.....	.....	.....	.....	65
Dº. de lin.....ohm.	47	.....	.....	.....	.....	45	2
Poivre.....quintaux	362	.....	.....	.....	.....	300	62
Riz.....quintaux	712	.....	.....	.....	.....	592	120
Raisins.....quintaux	784	.....	.....	.....	.....	704	80
Salpêtre de Pologne.....quintaux	279	.....	.....	.....	.....	5	274
Sel étranger.....tonneaux	...1269	.....	.....	.....	.....	...1153	116
Dragées de plomb étrangeres.quintaux	450	.....	.....	.....	.....	450	.....
Suifs.....liv.	..16060	...9460	.....	.....	.....	.....	...6600
Thé.....liv.	...1760	.....	.....	.....	.....	...1700	60
Huile de baleine.....tonneaux	341	.....	.....	.....	.....	326	15
Vitriol étranger.....quintaux	82	.....	.....	.....	.....	82	.....
Cire.....liv.	..17798	...9130	374	.....	...8294	.....	.....
Vins de France et muscats...oxhoeft	...2152	.....	.....	.....	.....	...1803	349
Dº. du Rhin et Moselle.....oxhoeft	38	.....	.....	.....	.....	35	3
Dº. d'Espagne.....pipes	28	.....	.....	.....	.....	26	2
Dº. des Canaries.....both	8	.....	.....	.....	.....	8	.....
Dº. Champagne et Bourgogne. bout.	..27677	.....	.....	.....	.....	..26777	900
Laine.....liv.	.570790	.237644	..61292	.175538	...5104	..45144	..46068
Etain.....quintaux	195	.....	.....	.....	.....	180	15
Sucre raffiné.....quintaux	...5930	.....	.....	.....	.....	...5100	830
Dº. brut.....quintaux	...2718	.....	.....	.....	.....	.....	...2718
Sirops.....liv.	..52140	.....	.....	.....	.....	..40700	..11440

En cette même année, Arrivé 45 Navires de la mer, 208 de Cabotage, 493 Bâtimens Polonois.
Parti.. 45 ..... 350 ..... 420.

EXPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES.....	1758.	1777.
Froment.....lasts	300	...5003
Seigle.....lasts	...1662	...2609
Orge.....lasts	998	185
Drêche.....lasts	...1060	57
Pois.....lasts	47	74
Avoine.....lasts	...2169	120
Lin.....lasts	408	334
Potasse... } Wedasses. } .....chiffons	...2047	...7980
Laine.....liv.	..31240	.503228
Fruits.....tonneaux	...2651	978
Plumes.....	..13244	..43582
Fromages.....	...4857	...2372
Beurre.....barils	374	230
Fil.....pour florins de Prusse	.255743	.508780
Plumes à écrire.....pour florins de Prusse	...1812	..11350
Toile.....pour florins de Prusse	..77482	.218762
Soies de cochons.....liv.	...8140	...7678

EXPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES.	1779.	1780.
Alun. . . . . Quintaux	 70	. . . . 221 5/6
Potasse . . . . . chiffons	. . . 6582	. . 13243 1/4
Cendres bleues . . . . . chiffons	. . . 1952 1/4	. . . 1355 1/4
Wedasses . . . . . lasts	. . . . . 15 1/2	. . . . . 3 1/2
Biére étrangere . . . . . tonneaux	 217	. . . . 368 1/4
Plomb . . . . . quintaux	. . . 2033	. . . . 934 1/4
Céruse . . . . . quintaux	 115	 85
Soies de cochon . . . . . livres	. . 11187	. . 10252
Beurre . . . . . livres	. . 59928	. . 51348
Eaux-de-vie de France . . . . . oxhoeft	. . . 1650	. . . . 427 1/2
Café . . . . . livres	. 196497 1/2	. 231602 1/2
Fers . . . . . chiffons	 765	. . . . 754 1/2
Vinaigre . . . . . tierces	 615	 400
Faïence . . . . . pour rixdalers	. . 10400	. . 10891
Plumes . . . . . livres	. . 25212	. . 31361
D°. à écrire . . . . . pour rixdalers	. . . 1098	. . . . .
Poissons secs, ... livres	. . 33132	. . 15400
D°. frais et marinés . . . . . pour rixdalers	. . . 9200	. . . . .
Lin . . . . . livres	. 496518	1034660
Calamine . . . . . quintaux	. . . 2098 1/2	. . . 2347
Fil . . . . . liasses ou schocks	. . 10715	. . 28936 3/4
Froment . . . . . lasts	. . . 3721	. . . 5693 1/2
Seigle . . . . . lasts	. . . 2318	. . . 4126 1/2
Pois . . . . . lasts	 126	. . . . 236 3/4
Orge . . . . . lasts	. . . . 227 1/2	 348
Drêche . . . . . lasts	 202	 99
Avoine . . . . . lasts	 36	 19
Gruau . . . . . lasts	. . . . .	. . . . . 46 3/4
Harengs . . . . . tonneaux	. . 10926	. . 10506 3/4
Planches . . . . . pieces	. . 10740	. . . 5625
Bois de construction . . . . . pieces	. . . 1335	 600
Merrain . . . . . pieces	. . 27240	. . 48705
Indigo . . . . . liv.	. . . 9214	. . 10520
Merceries . . . . . pour rixdalers	. . 43059	. . 60645
Toiles . . . . . aunes	1434270	1199610
Drogueries . . . . . pour rixdalers	. . 75855	. 161115
Huile d'olives . . . . . pipes	 144	. . . . . 86 1/2
D°. de lin . . . . . ohm.	 80	. . . . .
Sel étranger . . . . . tonneaux	 480	 16
Dragées de plomb . . . . . quintaux	 500	 264
Tabac . . . . . quintaux	. . . . . 48 2/3	. . . . .
Suifs . . . . . livres	. . . 9042	. . . . .
Thé . . . . . livres	. . . 2083	. . . 1505
Huile de baleine . . . . . tonneaux	 270	 250
Vitriol . . . . . quintaux	 165	 134
Cire . . . . . livres	. . 13882	. . 40106
Vins de France . . . . . oxhoeft	. . . 4239	. . . 3937 3/4
D°. du Rhin . . . . . ohm.	 87	. . . . . 87 1/2
D°. d'Espagne . . . . . pipes	 38	 6
D°. des Canaries . . . . . both.	 5	. . . . .
D°. de Bourgogne et de Champagne . . . . bouteilles	. . 29968	. . 39187
Ditto . . . . . oxhoeft	 30	 31
Laine . . . . . livres	. 527758	. 436920
Etain . . . . . quintaux	 286	 184
Sucre raffiné . . . . . quintaux	. . . 8642	. . . 5512
D°. brut . . . . . quintaux	. . . 8879	. . . 1583 2/3
Sirop . . . . . livres	. . 38049	. . 33374

EXPORTATIONS D'ELBINGEN.

ANNÉES.....		1783.	1784.	1785.	Prix des Exportations de 1785.	TOTAL DU PRIX.
Potasse	chiffons	..22166	..20087	..17336	à ...45 fl.	.780120 fl.
Cendres bleues	chiffons	...1791	...1134	...1238	...21	..25998
Wedasses	chiffons	139	lasts. 185	157	..300	..47000
Biére d'Angleterre	tonneaux	229	469	974	...90	..87660
Soies de cochon	livres	..10582	...4488	...1606	.....	...1204
Eaux-de-vie de toute espece	oxhoeft	294	338	281	..150	..42150
Café	livres	.130804	..65326	..34873	...24	..27898
Plumes	livres	..26818	..33484	..34254	.....	..30828
Lin	livres	.524986	.314666	1110538	.....	.403832
Fil	liasses ou schocks	..35894	..34424	..34432	...15	.516480
Grains. Froment	lasts	..10329	..11577	..12495	..260	3248700
Seigle	lasts	...8882	..14235	..16659	..160	2665440
Pois	lasts	459	750	384	..160	..61440
Orge	lasts	...3174	...3513	...2311	..120	.277320
Drêche	lasts	385	726	318	..120	..38160
Avoine	lasts	...1596	...1303	...2366	...90	.212940
Gruau	lasts	41	146	217	..220	..47740
Harengs	tonneaux	..12919	..17236	..18832	...12	.225984
Toile de Pologne et du pays	aunes	2624640	2484540	2156160	.....	.250652
Amidon	livres	..59444	..62942	..34034	.....	...8508
Merrain	pieces	..67260	..41760	.105240	.....	..66125
Salpêtre de Pologne	livres	.162808	..10345	..32450	.....	..12980
Cire	livres	..19822	..10769	..16368	.....	..28272
Laine de Pologne	livres	.432630	.409684	.394240	.....	.232960
Vins de France	oxhoeft	...3079	...3077	...3309	...60	.198540
D°. de Champagne et de Bourg.	bouteilles	..14929	...9073	...6285	....2 ½	..15712
Sucre étranger	livres	.307285	.391998	.384430	...18	.209058
Sirops étrangers	livres	..32533	...5695	..17820	6	...3564
Add. Tabac, pour expédition	quintaux	.....	.....	....424 ½	...20	...8490
Vaisseaux. de mer		276	400	.....		
de cabotage		106	112	.....		
Polonais		614	670	.....		

EXPORTATIONS D

	TOTAL.	ANNÉES.	HOLLANDE et Angleterre.	FRANCE et Espagne.	NORWEGE et Danemarck	SUEDE et Meklenbourg.	RUSSIE et Dantzick.	LUBEC et Hambourg.	PRUSSE et Poméranie.	ITALIE.	CON
Alun ..... tonneaux	874	1772	167	.....	.....	.....	.....	.....	707	.....	
	248	73	.....	.....	.....	.....	47	.....	201	.....	Bois p
	278	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	278	.....	
	434	75	.....	.....	.....	.....	33	.....	401	.....	
	380	76	.....	.....	.....	.....	28	.....	352	.....	
Potasse et Wedasse. ton.	92	1772	30	.....	.....	.....	.....	62	.....	.....	
	215	73	100	.....	.....	.....	.....	103	12	.....	Fonds
	45	74	20	.....	2	.....	.....	23	.....	.....	
	17	75	13	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	
	18	76	1	.....	.....	.....	.....	16	1	.....	
Antimoine... tonneaux	40	1773	40	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	48	76	33	.....	.....	.....	.....	.....	15	.....	Douve
Arsenic..... tonneaux	7	1775	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	
Merceries .... quintaux	...2302	1772	8	.....	12	7	196	350	...1729	.....	
	...2761	73	12	.....	.....	.....	511	33	...2205	.....	
	...6133	74	.....	.....	500	.....	...1135	37	...4461	.....	Cuivre
	...3464	75	53	.....	.....	.....	859	7	...2545	.....	
	...3631	76	.....	.....	.....	.....	430	.....	...3202	.....	
Etamines et Serges. piec.	...9511	1772	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...9711	.....	
	...6859	73	.....	.....	.....	.....	6	.....	...6853	.....	
	...6838	74	.....	.....	.....	60	.....	.....	...6778	.....	Toile
	...8200	75	.....	.....	.....	.....	100	.....	...8100	.....	
	...7156	76	.....	.....	.....	.....	40	.....	...6116	.....	
Flanelles et Ras.. pieces	...2339	1772	.....	.....	.....	40	593	.....	...1706	.....	
	...3421	73	.....	.....	1	66	...1410	.....	...1944	.....	
	...2689	74	.....	.....	.....	52	743	.....	...1894	.....	Brique
	...3922	75	.....	.....	.....	.....	659	.....	...3263	.....	
	...4389	76	.....	.....	.....	92	...1511	.....	...2786	.....	
Grains. Drêche.....	11	1774	.....	.....	.....	9	.....	2	.....	.....	
Seigle.....	10	1774	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	Laiton
Froment.....	5	1773	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	
Ditto.....	14	1774	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14	.....	
Ditto.....	5	1775	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	Fruits
Verres..... caisses	...2847	1772	432	.....	416	199	...1132	256	392	.....	
	...2728	73	115	.....	202	3	...1713	387	308	.....	
	...2644	74	.....	.....	520	58	...1005	420	641	.....	

DE STETTIN.

CONTINUATION.	TOTAL.	ANNÉES.	HOLLANDE et Angleterre.	FRANCE et Espagne.	NORWEGE et Danemarck	SUEDE et Meklenbourg.	RUSSIE et Dantzick.	LUBEC et Hambourg	PRUSSE et Poméranie.	ITALIE.
Bois pour la Marine...	..86740	1772	..68572	...1516	..16652	.....	.....	.....	.....	.....
	..61892	73	..41036	...2972	..17824	56	.....	.....	.....	.....
	..39596	74	..18680	.....	..20676	140	100	.....	.....	.....
	..13924	75	...8976	84	...1212	...3620	.....	.....	.....	.....
	..16888	76	...2916	332	..12332	...1308	.....	.....	.....	.....
Fonds de tonneaux....	..28920	1772	..18900	...9660	360	.....	.....	.....	.....	.....
	..27180	73	..20580	...5880	720	.....	.....	.....	.....	.....
	..18600	74	..13920	...4680	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	..40320	75	..17460	..22380	720	.....	.....	.....	.....	.....
	..27720	76	..21540	...1020	...5160	.....	.....	.....	.....	.....
Douves de tonneaux.. ..... pieces	.696780	1772	.356400	.338340	...1860	.....	.....	180	.....	.....
	.990960	73	.456780	.498300	..35400	480	.....	.....	.....	.....
	.823500	74	.384360	.369120	...1980	..13860	.....	..54180	.....	.....
	1085880	75	.541200	.446380	..60120	...1740	.....	..35880	.....	.....
	1376280	76	1159680	.133680	..82920	.....	.....	.....	.....	.....
Cuivre.....quintaux	411	1772	.....	.....	.....	37	.....	.....	374	.....
	461	73	.....	.....	.....	7	.....	.....	454	.....
	512	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	512	.....
	250	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	.....
	390	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	390	.....
Toile.....caisses	32	1772	5	.....	18	.....	1	.....	8	.....
	180	73	144	.....	1	.....	7	7	21	.....
	22	74	2	.....	.....	.....	1	1	18	.....
	13	75	.....	.....	1	.....	2	.....	10	.....
	32	76	.....	3	7	.....	3	1	18	.....
Briques.....centaines	...2217	1772	.....	.....	.....	...1807	160	.....	250	.....
	535	73	.....	.....	.....	535	.....	.....	.....	.....
	240	74	.....	.....	.....	210	.....	30	.....	.....
	407	75	.....	.....	.....	145	175	.....	87	.....
	554	76	.....	.....	.....	444	110	.....	.....	.....
Laiton.....quintaux	291	1772	.....	.....	.....	12	.....	.....	279	.....
	277	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	277	.....
	380	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	380	.....
	440	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	440	.....
	308	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	308	.....
Fruits frais...tonneaux	238	1772	.....	.....	.....	.....	238	.....	.....	.....
	...2078	73	.....	.....	10	14	...2054	.....	.....	.....
	...1069	74	.....	.....	6	.....	...1063	.....	.....	.....
	...1748	75	.....	.....	30	45	...1647	.....	26	.....
	...2594	76	.....	.....	28	.....	...2567	.....	5	.....
	...1235	1772	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...1235	.....

Grains. Seigle	 10	1774	.....	.....	.....	.....	.....	 10	.....	.....
Froment	 5	1773	.....	.....	.....	.....	.....	 5	.....	.....
Ditto	 14	1774	.....	.....	.....	.....	.....	.....	 14	.....
Ditto	 5	1775	.....	.....	.....	.....	.....	.....	 5	.....
Verres ..... caisses	... 2847	1772	 452	.....	 416	 199	... 1132	 256	 392	.....
	... 2728	73	 115	.....	 202	 3	... 1713	 387	 308	.....
	... 2644	74	.....	.....	 520	 58	... 1005	 420	 641	.....
	... 1874	75	.....	.....	 569	 36	 493	 60	 716	.....
	... 2107	76	.....	.....	 471	.....	 560	 497	 579	.....
Bouteilles. pour rixdalers	... 3105	1772	 102	.....	 426	 471	 236	 643	... 1227	.....
	... 3124	73	 113	.....	 552	.....	 978	 314	... 1167	.....
	... 4115	74	 10	.....	 988	 117	... 1191	 186	... 1563	.....
	... 3860	75	.....	.....	 873	.....	 739	 857	... 1391	.....
	... 3375	76	.....	.....	 652	.....	... 1529	 370	 824	.....
Verre de Bohême ..... pour rixdalers	... 4970	1773	.....	.....	 75	.....	... 4745	.....	 150	.....
	.. 11420	74	.....	.....	.....	.....	.. 11420	.....	.....	.....
	.. 11712	75	.....	.....	.....	.....	.. 10240	.....	... 1472	.....
	.. 19403	76	.....	.....	.....	.....	.. 18288	.....	... 1115	.....
Calamine .... tonneaux	 300	1772	.....	.....	.....	 300	.....	.....	.....	.....
	 232	73	.....	.....	.....	 232	.....	.....	.....	.....
	 272	74	.....	.....	 12	 260	.....	.....	.....	.....
	 477	75	.....	.....	 12	 465	.....	.....	.....	.....
	 800	76	.....	.....	 16	 784	.....	.....	.....	.....
Bois de construction. ..... pour rixdalers	.234608	1772	.. 63984	.. 50932	.. 85556	.. 33136	.....	... 1000	.....	.....
	.214968	73	.. 51520	... 7628	.136436	.. 10200	.....	... 9184	.....	.....
	.152679	74	.. 41420	... 7352	.. 96924	... 4748	... 2162	 40	.....	.....
	.. 96772	75	.. 23548	.. 21272	.. 41028	... 4832	.....	... 6092	.....	.....
	.. 66872	76	.. 15872	... 7730	.. 37222	... 4632	... 1416	.....	.....	.....
Bois à brûler. toises cubes	.. 12798	1772	.....	.....	... 6149	... 6630	 19	.....	.....	.....
	... 9959	73	.....	.....	... 5117	... 4822	.....	 20	.....	.....
	.. 10169	74	.....	.....	... 5744	... 4367	 44	 14	.....	.....
	... 8849	75	.....	.....	... 4285	... 4530	.....	 34	.....	.....
	.. 10705	76	.....	.....	... 5510	... 5152	 8	 35	.....	.....
Planches minces. pieces	... 6180	1772	 840	... 1320	 240	... 3780	.....	.....	.....	.....
	... 4320	73	 780	 900	 180	... 2460	.....	.....	.....	.....
	... 2940	74	.....	 300	 240	... 2400	.....	.....	.....	.....
	... 3840	75	.....	 120	 600	... 3000	.....	 120	.....	.....
	... 6120	76	 60	 840	... 2220	... 2640	.....	 360	.....	.....
Bois dit *Franzholz*. pieces	.. 11160	1772	... 6480	... 4680	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 19200	73	.. 10380	... 8700	 120	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 48420	74	.. 31740	.. 16680	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 47760	75	.. 38220	... 9060	 480	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 39600	76	.. 28680	.. 10920	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bois dit *Klappholz*. piec.	.. 33960	1772	.. 31480	... 1800	 480	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 55380	73	.. 49500	... 3669	... 1740	 480	.....	.....	.....	.....
	.. 78240	74	.. 67860	... 9180	... 1200	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 84660	75	.. 59820	.. 23760	 540	.....	 540	.....	.....	.....
	.106320	76	.. 72720	.. 17580	.. 15540	.....	 480	.....	.....	.....
Fonds de barriques. piec.	.. 51480	1772	.. 25920	.. 25560	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 56640	73	.. 24720	.. 27120	... 4800	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 37140	74	.. 18300	.. 16440	.....	... 2400	.....	.....	.....	.....
	.. 31560	75	.. 16740	.. 13320	.....	.....	.....	... 1500	.....	.....
	.. 64800	76	.. 50580	... 1740	.. 12480	.....	.....	.....	.....	.....
Douves de barriques. .	.182640	1772	.146100	.. 36180	 360	.....	.....	 60	.....	.....
	.184920	73	.136780	.. 48540	 180	 360	.....	.. 18900	.....	.....
	.222480	74	.115080	.. 88500	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.250380	75	.207360	.. 29940	... 3900	.....	.....	. 12180	.....	.....
	.309780	76	.280620	.. 11040	.. 17940	 180	.....	.....	.....	.....
Douves de pipes. pieces	.587820	1772	.408660	.176520	... 1920	 240	.....	 480	.....	.....
	.383280	73	.242160	.118280	... 2880	 420	.....	... 1560	.....	.....
	.. 53260	74	.258240	.128400	... 5820	 480	.....	.139320	.....	.....
	.729300	75	.533340	.122040	.. 13860	 180	.....	.. 59880	.....	.....
	.915240	76	.822420	.. 34980	.. 57480	 360	.....	.....	.....	.....
Planches grosses. pieces	... 8234	1772	... 5480	 864	... 1890	.....	.....	.....	.....	.....
	.. 13732	73	.. 10132	 97	... 2977	 526	.....	.....	.....	.....
	.. 12769	74	... 6449	... 1727	... 3722	 841	 24	.....	.....	.....
	.. 11630	75	... 2755	... 1003	... 4189	... 3649	 43	 43	.....	.....
	.. 12273	76	... 2696	 100	... 8083	... 1159	 29	 206	.....	.....

Laiton ..... quintaux	291	1772	.....	.....	.....	12	.....	.....	279	.....
	277	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	277	.....
	380	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	380	.....
	440	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	440	.....
	308	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	308	.....
Fruits frais... tonneaux	238	1772	.....	.....	.....	.....	238	.....	.....	.....
	...2078	73	.....	.....	10	14	...2054	.....	.....	.....
	...1069	74	.....	.....	6	.....	...1063	.....	.....	.....
	...1748	75	.....	.....	30	45	...1647	.....	26	.....
	...2594	76	.....	.....	.....	.....	...2567	.....	5	.....
Futaine..... pieces	...1235	1772	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...1235	.....
	...1911	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...1911	.....
	...2370	74	.....	.....	.....	.....	44	.....	...2326	.....
	...3047	75	.....	.....	.....	.....	3	.....	...3044	.....
	...2015	76	.....	.....	.....	.....	96	.....	...1919	.....
Porcelaine..... caisses	98	1772	.....	.....	.....	3	5	.....	90	.....
	112	73	.....	.....	1	.....	2	.....	109	.....
	197	74	.....	.....	.....	.....	35	.....	162	.....
	130	75	.....	.....	1	2	.....	1	126	.....
	83	76	.....	.....	.....	4	12	.....	67	.....
Garence..... quintaux	923	1772	.....	.....	189	.....	562	12	160	.....
	...2158	73	.....	.....	190	.....	...1708	24	236	.....
	...1719	74	.....	.....	114	.....	...1429	15	161	.....
	...1006	75	.....	.....	237	.....	89	33	647	.....
	...1682	76	18	.....	192	.....	966	30	476	.....
Sel..... tonneaux	..68532	1772	.....	.....	.....	.....	...1800	.....	..66732	.....
	..97518	73	.....	.....	.....	.....	...8178	.....	..89340	.....
	..99948	74	.....	.....	.....	.....	..20160	.....	..79788	.....
	..96804	75	.....	.....	.....	.....	..19128	.....	..72676	.....
	..94512	76	.....	.....	.....	.....	..17520	.....	..76992	.....
Savon noir... tonneaux	39	1772	.....	.....	.....	36	.....	.....	3	.....
	11	73	.....	.....	.....	11	.....	.....	.....	.....
	18	74	.....	.....	.....	8	.....	.....	10	.....
	22	75	.....	.....	.....	10	.....	.....	12	.....
	7	76	.....	.....	.....	4	.....	.....	3	.....
Faulx..... quintaux	...6399	1772	.....	.....	.....	.....	...4311	.....	...2088	.....
	...4928	73	.....	.....	.....	.....	...3444	27	...1457	.....
	...4627	74	.....	.....	.....	.....	...7868	.....	...1759	.....
	...4681	75	.....	.....	.....	.....	...2250	.....	...2431	.....
	...3501	76	.....	.....	.....	.....	...1548	.....	...1953	.....
Tabac..... quintaux	...2707	1772	.....	.....	.....	.....	.....	112	...2595	.....
	...2707	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...2707	.....
	...2632	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...2632	.....
	...2526	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...2526	.....
	...4037	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...4037	.....
Pipes à fumer... caisses	583	1772	.....	.....	.....	.....	.....	.....	583	.....
	773	73	.....	.....	.....	.....	.....	.....	773	.....
	594	74	.....	.....	.....	.....	.....	.....	594	.....
	992	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	992	.....
	...1218	76	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...1218	.....
Draps..... pieces	..15018	1772	.....	.....	.....	1	..13135	853	...1049	.....
	..14607	63	.....	.....	.....	.....	..13835	.....	772	.....
	..12948	74	15	.....	.....	.....	..12815	7	111	.....
	..15171	75	.....	.....	.....	.....	..14867	.....	304	.....
	..17773	76	.....	.....	.....	.....	.....	6	268	.....
Vins..... oxhoeft	194	1772	.....	.....	.....	2	23	.....	169	.....
	157	73	.....	.....	.....	2	29	.....	126	.....
	191	74	.....	.....	.....	5	5	.....	181	.....
	210	75	.....	.....	2	3	24	1	180	.....
	265	76	.....	.....	.....	12	28	.....	225	.....
Laine.....	22	1772	19	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....
	93	73	93	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bâtimens..... chargés.	.....	1772	119	42	270	416	20	12	153	.....
sur leur lest.	....		.....	1	38	79	14	4	6	.....
chargés	.....	1773	107	35	250	350	40	14	156	.....
sur leur lest.	....		3	.....	25	61	28	.....	12	.....
chargés.	.....	1774	89	26	230	313	50	21	136	.....
sur leur lest.	....		2	.....	37	82	36	4	13	.....
chargés	.....	1775	84	38	232	376	44	14	138	.....
sur leur lest.	....		2	.....	57	74	20	5	16	.....
chargés	.....	1776	115	19	329	424	44	5	133	.....
sur leur lest.	....		.....	.....	44	45	13	8	13	.....

EXPORTATIONS DE STETTIN, ANNÉE 1777.

	TOTAL.	HOLLANDE et Angleterre.	FRANCE et Espagne.	NORWEGE et Danemarck	SUEDE et Meklenbourg.	RUSSIE et Dantzick.	LUBECK et Hambourg.	PRUSSE et Poméranie.
Alun.....tonneaux	419	.....	.....	.....	.....	58	.....	361
Potasse et Wedasse....tonneaux	8	6	.....	.....	.....	.....	2	.....
Antimoine.....tonneaux	62	21	.....	9	.....	.....	17	15
Arsenic.....tonneaux	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15
Merceries.....quintaux	...2917	.....	.....	18	.....	913	.....	...1986
Etamines et serges.....pieces	...5034	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...5034
Flanelles et Ras.....pieces	...1974	.....	.....	.....	.....	658	.....	...1316
Pois du pays.....lasts	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Seigle étranger.....lasts	22	11	11	.....	.....	.....	.....	.....
Froment du pays.....lasts	27	.....	2	les 25 autres lasts sont omis.....			.....	.....
Verreries.....caisses	...2464	.....	.....	519	30	...1550	192	173
Bouteilles.....pour rixdalers	...3798	.....	.....	628	24	...1769	825	552
Verres de Bohême..pour rixdalers	..10808	.....	.....	.....	.....	...8182	.....	...2626
Calamine.....tonneaux	588	.....	.....	18	570	.....	.....	.....
Bois de construction,pour rixd.	..72094	..22072	...9978	...3134	...7984	.....	746	.....
Bois à brûler.....toises cubes	...9636	.....	.....	...4000	...5625	.....	11	.....
Bois Planches minces...pieces	...8160	300	...1620	...3360	...2880	.....	.....	.....
Bois dit *Franzholz*.....pieces	..26100	..25260	480	360	.....	.....	.....	.....
Bois dit *Klappholz*....pieces	.104220	..74880	...2820	..26520	.....	.....	.....	.....
Bois Fonds de barriques.pieces	..39120	..34680	180	...4260	.....	.....	.....	.....
Bois Douves de Dº....pieces	.281220	.265680	...2040	..12600	180	.....	720	.....
Bois Dº. de pipes.....pieces	.888480	.796920	..27960	..33960	..29160	.....	480	.....
Bois Planches grosses..pieces	..71412	...4112	90	...6017	...1148	45	.....	.....
Bois de Marine.pour rixdalers	..17652	...1386	...1550	...7758	...6958	.....	.....	.....
Bois Fonds de tonneaux.pieces	..60900	..36060	...1680	..23160	.....	.....	.....	.....
Bois Douves de Dº....pieces	2711760	2256000	.167820	.274440	...2220	.....	..11280	.....
Cuivre.....quintaux	304	.....	.....	.....	.....	.....	.....	304
Toiles.....caisses	19	1	.....	7	.....	1	2	8
Briques.....centaines	...2160	.....	.....	30	...2130	.....	.....	.....
Laiton.....quintaux	375	.....	.....	.....	.....	.....	.....	375
Fruits frais.....tonneaux	645	.....	.....	5	.....	640	.....	.....
Futaine.....pieces	...1939	.....	.....	.....	.....	.....	24	...1915
Porcelaine.....caisses	88	.....	.....	.....	2	.....	.....	86
Garence.....quintaux	...1346	92	.....	269	20	737	75	.....
Sel.....tonneaux	..98652	.....	.....	.....	.....	..12192	.....	..86460
Savon noir.....tonneaux	6	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....
Faulx.....quintaux	...3109	.....	.....	.....	.....	...1932	.....	...1177
Tabac.....quintaux	...8308	...2335	.....	...1771	445	.....	603	...3154
Pipes à fumer.....caisses	...1547	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...1547
Draps.....pieces	..14156	.....	.....	.....	.....	..12948	449	759
Vins.....oxhoeft	300	2	.....	.....	8	48	32	210
Grands Bâtimens chargés.....	...1148	151	21	291	481	38	9	151
Grands Bâtimens sur leur lest..	102	.....	.....	40	44	9	7	2
Grands Bâtimens moins chargés	314	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Il est entré à Stettin, en 1783, selon Büsching, 1186 Bâtimens, dont 346 chargés, et 840 sur leur lest : donc 25 des premiers et 111 des autres plus qu'en 1782.

Stettin a reçu plus qu'en 1782 105 quintaux de Café, 18854 livres de Thé.

Sorti 1134 Bâtimens chargés, et 70 sur leur lest.

On a vendu 3842 quintaux de fer du pays, et 104886 de bois, plus qu'en 1782.

EXPORTATIONS DE STETTIN
EN 1785.

Alun	Tonneaux	575
Potasse et Wedasses	tonneaux	22
Ancres	chiffons	145
Antimoine	tonneaux	135
Arsenic	tonneaux	424
Pastel	quintaux	57
Plomb du pays	quintaux	928
Fer en plaques, du pays	tonneaux	37
Merceries	quintaux	3605
Fers	quintaux	9380
Etamines et Serges	pieces	2179
Flanelles et Ras	pieces	1790
Grains — Orge du pays	lasts	6
Grains — Drêche étrangere	lasts	3
Grains — Seigle du pays	lasts	26
Grains — D°. étranger	lasts	10
Grains — Froment du pays	lasts	40
Verreries	caisses	3002
Bouteilles	pour rixdalers	3504
Verres de Bohême	pour rixdalers	11688
Calamine	tonneaux	490
Bois — de construction	pour rixdalers	89280
Bois — à brûler	toises cubes	23447
Bois — Planches minces	pieces	6240
Bois — dit *Franzholz*	pieces	7260
Bois — dit *Klappholz*	pieces	42060
Bois — Fonds de bariques	pieces	96060
Bois — Douves de bariques	pieces	216720
Bois — D°. de pipes	pieces	824940
Bois — Planches grosses	pieces	10405
Bois — de marine	pour rixdalers	55282
Bois — Fonds de tonneaux	pieces	28620
Bois — Douves de tonneaux	pieces	1428780
Cuivre	quintaux	878
Toile	caisses	14
Briques	centaines	7265
Laiton	quintaux	366
Fruits frais	tonneaux	2032
Futaine	pieces	1040
Porcelaine	caisses	129
Garance	quintaux	923
Savon noir	tonneaux	9
Sel	tonneaux	73980
Faux	quintaux	3529
Goudron		
Tabac	quintaux	30852
Pipes à fumer	caisses	2767
Draps	pieces	2385
Vitriol du pays	quintaux	357
Vins	oxhoeft	473

EXPORTATIONS D

	PRIX.		HOLLANDE ET ANGLETERRE	FRANCE ET ESPAGNE.	DANEMARCK ET NORWEGE.	SU Mekl
	Rixdal.	Gros.				
Potasse et Wedasse....tonneaux	...7	...	609	.....	.....	..
Etamines et Serges.....pieces	...5	...	.....	.....	.....	..
Flanelle et Ras.....pieces	...5	...	.....	.....	.....	..
Grains. Avoine.....lasts	....	...	.....	.....	.....	..
Glace.....caisses	...4	...	.....	.....	.....	..
Bouteilles.....pour rixdalers	....	...	.....	.....	.....	..
Bois. de construction. p^r rixd.	....	...	.....	.....	.....	..
Bois. Planches minces..pieces	....	.12	15	.....	.....	..
Bois. dit *Franzholz*...pieces	....	...	.....	...4800	.....	..
Bois. dit *Klappholz*...pieces	....	...	525	...4200	.....	..
Bois. Fonds de barriques.piec.	....	...	.....	..11340	.....	..
Bois. Douves de D°...pieces	....	...	...1320	...4220	.....	..
Bois. D°. de pipes....pieces	....	...	...7320	..14360	.....	..
Bois. Planches grosses..pieces	....	...	.....	.....	.....	..
Bois. de marine...pour rixd.	....	...	.....	.....	.....	..
Bois. Fonds de tonneaux.piec.	....	...	..11160	...7020	.....	..
Bois. Douves de D°...pieces	....	...	..40920	..31980	.....	..
Merceries.....quintaux	...6	...	.....15 7/8 1/2	.....	.....	..
Toile.....caisses	.300	...	.....18 1/2	.....	.....	..
Fruits frais.....tonneaux	...2	...	.....	.....	.....	..
Futaine.....pieces	...5	...	.....	.....	.....	..
Garence.....quintaux	...8	...	.....	.....	.....	..
Sel.....tonneaux	...4	...	.....	.....	.....	..
Savon noir.....tonneaux	..15	...	.....	.....	.....	..
Tabac.....quintaux	...7	...	.....	.....	.....	..
Pipes à fumer.....caisses	...6	...	.....	.....	.....	..
Draps.....pieces	...7	...	.....	.....	.....	..
Vins.....oxhoeft	..30	...	.....	.....	.....	..
Vaisseaux { chargés.....	....	..5	3	.....	.....	..
Vaisseaux { non chargés.....	....	..1	.....	.....	3	..

DE COLBERG, EN 1780.

ICK E.	SUEDE ET Meklenbourg.	RUSSIE, RIGA ET DANTZICK.	HAMBOURG ET LUBEC.	PRUSSE ET POMÉRANIE.	ITALIE ET LEVANT.	TOTAL.	TOTAL DU PRIX. Rixdal.	Gros.	Pf.
.	.....	.....	174	.....	.....	783	.5481	..	..
.	.....	.....	.....	92	.....	92	..460	..	..
.	.....	.....	.....	...5508 1/2	.....	...4508 1/2	22817	12	..
.	.....	.....	.....	..... 7/12	.....	..... 7/12	...14	..	..
.	.....	10	14	.....90 1/2	.....	....114 1/2	..458	..	..
.	2	217	.....	458	.....	677	..677	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	15	7	12	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	...4800	..320	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	...4125	..236	.6	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	..11340	..378	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	...5540	..184	16	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	..21680	.1084	..	..
.	.....	.....	.....	...4560	.....	...4560	..152	..	..
.	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	..18180	..303	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	..72900	.1215	..	..
.	.....	.....	.....24 5/8	.....21 1/4 1/8	.....	.....61 3/4	..370	12	..
.	..... 1/8	.....	.....88 1/4	.....4 1/8	.....	....111 1/4	33525	..	..
.	.....	.....	.....	.....24 1/8	.....	.....34 1/8	...68	18	..
.	.....	.....	.....	124	.....	124	..620	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
..	.....	.....	450	.....	.....	459	.3213	..	..
..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..	..
..	.....	150	.....	531	.....	681	.4767	..	..
..	.....	.....	.....	.....15 1/2	.....	.....15 1/2	..465	..	..
							76719	.4	..
..	.....	6	.....	6	.....	20			
.3	1	.....	.....	21	.....	26			

EXPORTATIONS DE MAGDEBOURG, EN 1780.

	A Hambourg.		A Berlin et Stettin.		A Dresde et Pirna.		A Halle.	
	En commission.	Propre compte.	En commission.	Propre compte.	En commission.	Propre compte.	En commission.	Propre compte.
	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Anis	593 3/4	119 3/4	341 1/2	41 1/4				
Arsenic	1004 1/2			1				
Drogueries	581 1/4	240 1/2	1364 3/4	1575 1/4	493 1/4	1 1/4	37 1/4	1/4
Pastel	1042 1/4	1 1/2	16 1/2	6 3/4				
Bierre brune et blanche, tonn.	14 1/2		34					
Eau-de-vie, grands tonneaux			110 1/4		1 1/4			
Fer en plaques, à 2 quintaux le petit tonneau	123 15		356					
Plomb. 1 quint. 1/2 fait une pitre.			1963 1/2	1823 1/2	31 1/2	15	7 1/2	
Magnésie	162		4 1/4					
Rubans			2 1/2	166 1/4				
Céruse					436 1/2			
Café	13 3/4		5		2707	345 3/4		
Corinthes					787	35 1/2		
Ferreries	2084 1/2		36 1/4					
Fers		4	17 3/4	419 1/4				
Poterie et Porcelaine jaune				844	4 1/4			
Matériaux de teinture			55 1/4	10	1163	42 1/2	102 3/4	
Poissons secs					184 1/4		6 1/2	
Fil	51 1/2	30 3/4	156	56				
Litharge, à 5 quint. le tonneau.			3970	40	102 3/4	5 1/2	10	
Harengs					4051 1/2	54		
Miel					897	35		
Indigo	1 1/2	1 3/4		37 1/4				
Gingembre					70 1/4		6 3/4	
Fromage			8		118 3/4			
Cumin	983 1/2	364 1/2	1422	77 1/4				
Toile	8451	34 1/4	42 3/4	1/2				
Colle	156	24 1/2	4	52 1/2		5 1/2		3 1/4
Amandes					59		7 1/2	
Vermillon					204 1/4	9 1/2	1 1/4	
Huile	188	1/2	3927	918 3/4	344 3/4			1 1/4
Potasse	783 3/4	320 1/2	156 1/2	41 3/4				
Riz					158			
Raisins					1116			
Sirops					2936 1/2	9 1/2	5 1/2	
Soufre			312 1/2	60 1/4	15	54 1/2	4	
Amidon	10	15 1/2	1661 1/2	261 1/2				
Savon	10 1/2	55 1/2		1022 1/2				
Dragées de plomb			16 3/4		49 1/2			
Semences		217 1/2	18 1/4					
Acier	28 1/2	3	225	44 1/4				
Tabac	260 1/2				129 1/2			
Pipes à fumer			56	138 3/4	15 1/4			
Huile de baleine					1001 1/2			
Snifs					234			
Creusets	1153 3/4		764 3/4					
Draps et Frises	14 1/4	8 3/4	228 3/4	131				
Argile, à 30 quint. le tuder			3495	570				
Vitriol	146	7	689	515 3/4	13			1
Vin	1/2	3/4	101	9	55 1/2	1 3/4		
Pastel	18		374	2	7 3/4			
Sucre blanc et candi					2122 1/2			
TOTAUX....Quintaux	38988 3/4	1450 1/4	21930 3/4	8877 1/2	9507 1/4	615 1/4	236	5 3/4

EXPORTATIONS D'EMBDEN,
EN 1784, PAR MER.

Grains de toute espece. . . . lasts	.3277
Graine de navette. . . . . lasts	..377
Beurre. . . . . quintaux	.4346
Fromage . . . . . quintaux	27250
Fils teints . . . . . quintaux	..795
Harengs. . . . . tonneaux	41862
Miel . . . . . tonneaux	..126
Bas tricotés. . . . . paires	15800
Toile fine. . . . . aunes	58750
Briques. . . . . milliers	.1022
Nombre des Vaisseaux allant en mer, et appartenant à la Ville d'Embden..	..273
Ils portent.	19289 lasts.
L'Equipage en est de	..166 hommes.
Bâtimens pour la pêche du hareng. .	...43
Ils portent.	.1280 lasts.
Equipage.	..550 hommes.

EXPORTATIONS DE

ANNÉE 1783.				ANNÉE 1784.		
Froment	2246 lasts 88 scheff.	1 last à 110 Mark.	247160 Mark. 40 gros.	Froment	1136 lasts 73 scheff.	à 120 mark.
Seigle	2240 82	1 66	147896 18	Seigle	996 11	. 82
Pois	131 28	1 70	. . 9190 20	Pois	115 8	. 64
Orge	532 32	1 56	. 29810 32	Orge	368 51	. 68
Drêche	1178 83	1 53	. 58943 11	Drêche	1000 59	. 70
Avoine	268 48	1 43	. 11545 24	Avoine	280 84	. 40
	6598 lasts 73 sch.		504544 mark. . 1 gr.		3897 lasts 94 sch.	
Pommes et Poires	11401 tonneaux	à . 1 Mark. 8 Gros	. 13301 Mark. . 8 gros.	Pommes et Poires	16070 ¼ tonneaux . . .	à . 1 Mark.
Bouteilles	30729 pieces 1000 p.	24	. . . 737 24	Bouteilles	20577 piec. 1000 p. .	24 . . . . .
Vinaigre	2636 tonneaux. . . .	. 2 . . . . 15	. . 6150 32	Vinaigre	2382 tonneaux	. 2 . . . . 32 gros.
Lin	376 quintaux	. 1 . . . . . 12	. . . 470 45	Lin	358 quintaux	. 1 . . . . . 8 . . . .
Verres	899 caisses	. 6 . . . . . 24	. . 5843 24	Verres	887 caisses	. 6 . . . . 24 . . . .
Tabac en feuilles	434 quintaux	. 3	. . 1303 22	Tabac en feuilles	190 ¼ quintaux . . .	. 4 . . . . 16 . . . .
Laine	1079 quint. 44 liv.	. 5 . . . . 40	. . 6299 36	Laine	2262 quint. 49 liv. .	. 5 . . . . 40 . . . .
		TOTAL	538650 mark.			TOTAL . . . . .

N. B. Cette Table n'a d'autre objet que de présenter un apperçu comparatif de
Manufacture, et de celle du produit des Fabriques. La supériorité de la premiere
Meklenbourg, exporte pour autant de valeur que Stettin, qui est, à certains ég
de la Poméranie.

1784.			
ark.....	136411 mark. 12 gros.		
.....	.83381.....19		
.....	..7315.....16		
.....	.25060.....6		
.....	.70043.....1		
.....	.11235.....		
	331496 mark. .6 gr.		
ark.....	.16070 mark. 12 gros.		
.....	...493.....40		
..32 gros.	..6352.....16		
...8....	...417.....32		
..24....	..5765.....24		
..16....	...826.....28		
..40....	.13200.....18		
.....	374624 mark. 32 gr.		

ANNÉE 1785.			
Froment.....	1531 lasts,	à 112 mark.....	171472 mark.
Seigle.....	2310.....	.74.....	170940
Pois.....	266.....	.80.....	.21280
Orge.....	1330.....	.58.....	.77140
Drêche.....	1086.....	.57.....	.61902
Avoine.....	788.....	.36.....	.28368
	7311 lasts.		531102 mark.
Pommes et Poires.	1980 ¾ tonneaux...	à .1 mark. 32 gros.	..3301 mark. 12 gros.
Bouteilles.....	22018 piec. 1000 p..	24.....	...528.....20
Vinaigre.....	2570 tonneaux....	.2.....20....	..6222.....44
Lin.....	130 ½ lies pf.....	.1.....12....	...168.....12
Glaces.....	1079 caisses.....	.6.....	..6474. .....
Tabac en feuilles...	206 quintaux....	.4 ½.....	...927.....
Laine.....	2058 quint. 66 liv..	.5.....40....	.12008.....44
Bois.....	25960 pieces.....	.....12....	..6490.....
		TOTAL.....	567215 mark. 36 gr.

atif de la valeur des productions de l'Agriculture, considérée comme
emiere sera sensible, en observant que Rostock, Port du Duché de
ins égards, le grand débouché des ouvrages de toutes les Marches et

LIVRE SIXIÈME.

Revenus et dépenses.

Il sera impossible de donner un calcul parfaitement exact, ni de la somme des revenus du roi de Prusse, ni de celle de l'emploi qu'il en fait, ou de ses dépenses. C'étoient autant d'objets couverts du plus profond mystère, sous l'administration de Frédéric II. Il faudra donc que sur plusieurs articles, le lecteur se contente de probabilités : en revanche nous tâcherons de bien développer les diverses sources des revenus de Frédéric, les vues d'administration qu'il a eues, en ordonnant les impôts soit directs, soit indirects, dont il a chargé ses peuples, ou du moins le but ostensible dont il les a colorés, et, autant qu'il sera possible, les effets qu'ils ont produits, soit relativement au gouvernement lui-même, soit eu égard au commerce et à l'état physique de la nation. Enfin nous parlerons de l'ordre de comptabilité qu'observoit ce roi vigilant, et dans la recette, et dans la dépense. Tel est le plan que nous nous sommes proposé dans ce livre.

Les revenus des souverains en Allemagne ont deux branches absolument distinctes, les domaines et les impôts. Ces deux branches se subdivisent diversement. D'abord les impôts sont directs ou indirects.

Ensuite, il faut distinguer dans les domaines, les terres, les dîmes, etc. que le souverain possède en propre, comme seigneur, et les droits régaliens, tels que la monnoie, les postes, les mines, les forêts, etc.

Origine des domaines en Allemagne.

Pour connoître la nature des domaines proprement dits, il faut remonter jusqu'à l'origine de la constitution féodale en Allemagne. Les empereurs, incapables de gouverner par eux-mêmes toutes les contrées soumises à leur sceptre, et les pays qu'ils conquéroient sur les barbares limitrophes, y constituèrent des gouverneurs, sous le titre de ducs, de princes, de marquis, de comtes, etc., etc. D'abord ces gouvernemens ne furent donnés qu'à vie; mais cet ordre de choses ne dura pas long-temps, et bientôt ils furent octroyés en droit héréditaire aux familles. Il est simple de penser que le choix des empereurs tomba sur des hommes riches et puissans, déja propriétaires de vastes possessions dans les contrées dont on leur confioit le gouvernement. Ce système facilitoit le développement du pouvoir impérial, et le consolidoit en même temps. Les biens patrimoniaux de ces gouverneurs devinrent leur domaine. A mesure que leur puissance s'augmenta, ils s'arrogèrent la possession de toutes les choses qui n'avoient point de possesseur reconnu, et qui jusqu'alors avoient été à la communauté; telles les forêts, les eaux et ce qu'elles contiennent; les montagnes stériles et les productions

qu'elles renferment. Lorsque par l'extinction des familles, ou par d'autres événemens, ces gouvernemens, ces fiefs passèrent en d'autres mains, le nouvel inféodé jouissant des droits de son prédécesseur, devenoit à chaque changement pareil, le propriétaire des domaines de celui-ci.

Dans l'étendue et la valeur du domaine consistoit alors toute la richesse du prince, et par conséquent toute sa puissance. La plupart songeoient donc à augmenter ce domaine, et ils avoient entre autres deux moyens pour arriver à ce but. Le premier consistoit à vivre d'économie, à faire des épargnes, et à les employer à l'achat de nouvelles possessions; le second, à s'arroger des fiefs devenus vacans, soit par l'extinction des familles, soit par une transgression féodale du possesseur, assez grave pour mériter la confiscation. Ce dernier moyen auroit pu rendre les princes peu-à-peu maîtres de la plus grande partie des terres dans leurs districts; mais deux causes les empêchèrent d'en faire tout l'usage qui paroissoit être en leur pouvoir.

D'abord ils avoient des serviteurs fidèles à récompenser ; ils trouvoient plus commode de le faire, en leur concédant des fiefs devenus vacans, et qui ne leur avoient jamais appartenu, qu'en leur donnant quelque démembrement de leur propre bien. En second lieu, leurs vassaux jouoient avec eux le même rôle qu'eux-mêmes envers l'empereur. Les princes voyoient de mauvais œil que celui-ci s'appropriât les fiefs vacans

de l'Empire, et ils l'en empêchoient autant qu'ils pouvoient. Leurs vassaux ne trouvoient pas bon, à leur tour, qu'ils retirassent les arrière-fiefs. Et de même que dans ces temps, avant que l'arrangement actuel eût force de loi dans l'Empire, les empereurs étoient presque toujours obligés de s'accommoder à cet égard au désir général de leurs grands vassaux; ainsi ces derniers se voyoient forcés dans leurs pays de renoncer à l'envie de s'approprier les vacances. D'ailleurs, dans l'origine, tous ces gouvernemens étoient purement militaires, et l'obligation des grands vassaux étant de conduire à leur souverain un certain nombre de gendarmes, comme celui des sous-vassaux de marcher avec leurs seigneurs; ceux-ci devoient songer à tenir toujours complet le nombre de leurs gendarmes : or, on ne les soudoyoit point alors; on leur donnoit des terres sous l'obligation féodale.

De cet ordre de choses sont nés dans la suite, lorsque les habitans de l'Allemagne s'élevèrent à un plus haut degré de civilisation, les souverains entre lesquels elle est partagée, et la noblesse héréditaire de leurs états. Mais il en est résulté un autre effet, qui nous importe davantage ici; c'est l'emploi et la nature du domaine.

Nous venons de voir qu'il a été originairement le patrimoine particulier des hommes puissans, que l'empereur tiroit du pair, pour leur confier une partie

de la souveraineté qu'ils s'arrogèrent ensuite entièrement. C'est aussi comme patrimoine que les souverains l'emploient : ils ne sont et ne se croient pas obligés d'en consacrer la moindre partie à l'utilité publique. Cette part du revenu des princes n'a d'autre destination que de fournir à l'éclat de leur cour, et d'exécuter les choses dont ils ont personnellement envie. Du reste, la puissance militaire ; la construction des canaux, des digues, des grands chemins, des édifices, des églises, des maisons de ville, des casernes, etc. ; les légations étrangères, en un mot tout ce qui peut être appelé dépenses publiques et de l'état, tombe à la charge du peuple. Un revenu particulier doit être constitué pour cet effet ; et les princes, pour exempter leurs terres d'impôts, sont partis du principe qu'ils ne pouvoient pas payer à eux-mêmes. On voit au premier coup-d'œil combien ce système diminue le revenu que l'état pourroit tirer d'une imposition sur les terres, si elles étoient toutes entre les mains des particuliers.

Ce que nous venons de dire ici a sans doute souffert de grands changemens, soit en général, soit en particulier, dans les états du roi de Prusse. Mais telle n'en est pas moins la base de la constitution économique des états de l'Allemagne, et par conséquent de ceux qu'y possède la maison de Brandebourg ; et il étoit nécessaire de le savoir pour s'en former une idée nette.

Domaines et fôrêts dans les états du roi de Prusse.

Le roi de Prusse possède dans ses états de vastes domaines : ils sont tous affermés pour six ans à des baillis, et voici comment. Chaque province est divisée en districts nommés bailliages. Le hasard ou plutôt mille causes inconnues ont formé ces districts, de sorte qu'ils sont d'une étendue très-inégale. Il y a dans le chef-lieu de chacun une grande maison avec tous les bâtimens nécessaires à l'économie rurale, construite aux frais du roi. Toutes les terres labourables, les prairies et les jardins aux environs des lieux appartenant au roi, ainsi que les dîmes et autres redevances qu'il retire de ses vassaux dans ce district, comme seigneur territorial, sont les appartenances du bailliage. Quant aux terres, trop éloignées de la maison principale, pour pouvoir être cultivées par l'atelier du chef-lieu, elles dépendent de métairies particulières que le bailli fait administrer, ou qu'il donne en sous-ferme. Quelquefois, lorsqu'elles sont très-considérables, elles ont leur fermier royal particulier.

Outre les droits de souveraineté qui portent également sur tous les sujets, le roi exerce dans les bailliages ceux de seigneur des terres. Si les paysans sont serfs, ce sont ses serfs : s'il est seulement suzerain, ce sont ses vassaux ; s'ils doivent des corvées ou autres redevances, c'est à lui qu'ils sont obligés de les consacrer. La conservation et l'exercice de ces droits divers et très-multipliés, est confiée aux baillis ; ce qui leur donne une influence, une autorité

assez

assez considérables; et les rend des personnages vraiment importans dans leur contrée.

Les bois du roi ne sont point compris dans les objets affermés au bailli. Il y a des sous-forêtiers, des forêtiers, et de grands-forêtiers qui sont chargés de surveiller les forêts, et d'en rendre compte. Ils sont tous chasseurs, ils en ont tous régulièrement appris le métier; ils sont en même temps gardes ou capitaines des chasses; car la chasse forme un des revenus que le roi tire des forêts.

La distribution de la justice à ses vassaux a toujours été un des principaux devoirs du seigneur dans le système de l'ancienne féodalité. Le souverain l'exerçoit envers ses vassaux immédiats, et il en imposoit de même l'obligation à ceux auxquels il donnoit des fiefs, à l'égard de leurs sous-vassaux. Cet usage est resté. Les gentilshommes, seigneurs des terres, font administrer la justice à leurs paysans, et le roi entretient pour le même effet des baillis dans ses domaines, que l'on nomme baillis de justice, pour les distinguer des autres appelés baillis-fermiers : (*justiz amtmann* et *pacht amtmann*. Les baillis de justice sont légistes, et ont fait leurs cours de droit. Ils administrent, en première instance, la justice tant civile que criminelle, à toutes les personnes vulgaires du district : ils tirent les épices qui quelquefois ont été affermées; mais nous ne pensons pas qu'il en soit encore ainsi. Frédéric II a eu les intentions les plus pures à cet égard. Il a voulu à

Administration des baillia-ges.

tout prix couper cours à la chicane, diminuer les frais de justice, même en tarir la source; et il s'est toujours montré prêt à sacrifier cette déplorable partie de ses revenus pour le bien de ses sujets.

Cette façon d'administrer les domaines a été introduite par le père du feu roi; c'étoit un de ses établissemens favoris; et c'est sous son règne que les baux ont été réduits à six ans, et livrés au plus offrant. On ne choisit cependant que des particuliers riches, parce qu'ils sont obligés de faire des avances, et même de donner des suretés. En effet l'objet est vaste, et tel de ces fermages monte à cent et deux cent mille livres. Chaque quartier du prix de location doit être payé d'avance. Lorsque ces baillis sont industrieux et appliqués, ils s'enrichissent fort aisément; car si leur gestion est bonne, et leur exactitude irréprochable, la chambre des domaines leur laisse les bailliages à des conditions tolérables, et souvent même ils passent à leurs veuves et à leurs enfans.

Inconvéniens.

Cette administration des bailliages a trois inconvéniens principaux. On assure d'abord qu'elle opprime le peuple, et que les baillis obligés de payer un haut fermage, et voulant en outre s'enrichir, le vexent considérablement. En second lieu, avec ce régime, il n'est pas possible d'abolir les corvées qui sont un des grands revenus des bailliages. Enfin le territoire n'entretient pas tous les hommes qui pourroient y vivre, parce qu'il concentre son produit entre les mains d'un petit

nombre de familles. Cependant tel qu'il est, cet arrangement est infiniment préférable à celui de faire administrer les baillages par des préposés ; car ils opprimeroient de même le peuple, et feroient perdre en outre au roi une partie de ses revenus. Mais, indépendamment de ce qui seroit très-à désirer par-tout, je veux dire l'aliénation absolue des domaines à un prix assez modique, pour étouffer les craintes de rachats arbitraires, il est un régime infiniment préférable ; c'est celui que l'on suit en Angleterre, ou du moins que l'on y suivoit autrefois généralement ; savoir, de diviser tous les domaines en petites portions, et de les affermer à vie, ou de les donner à bail emphythéotique à des colons. Ce seroit un grand pas pour conduire les paysans à devenir propriétaires ; cette opération augmenteroit considérablement la population des états prussiens, mettroit fin à la partie la plus oppressive des corvées, et hausseroit non-seulement le revenu indirect du roi, mais aussi les sommes qu'il tire du fermage actuel de ses domaines.

Grande et petite culture.

Nous devons avouer, à cette occasion, que nous différons entièrement sur ce point, d'opinion avec les philosophes respectables, qu'on a cherché à déprécier par un nom de sectaires, et qui les premiers ont appris à l'Europe que l'art de gouverner les choses humaines pouvoit être soumis au calcul, et sa théorie portée dans les points importans et généraux à l'évidence d'une démonstration mathématique. Ils préfèrent la grande

culture à la petite, et nous n'infirmons pas leurs calculs. Nous tenons nous mêmes pour certain que la grande culture est le moyen de faire naître sur un terrain donné, la plus grande masse de productions avec les moindres avances possibles ; mais une multitude de petits objets échappent à la grande culture, dont la réunion compense au double et au triple l'épargne des avances. D'ailleurs nous soutenons qu'il est moins avantageux pour l'état, que sur un terrain donné, l'on produise pour un million de fruits de la terre avec deux cent mille livres d'avances, que d'en faire naître avec avances de quatre cent mille livres pour un million et demi : et c'est-là précisément le parallèle de la grande et de la petite culture réduit dans un exemple.

Pour s'en convaincre, il ne faut, qu'observer ce qui composera ces avances. La plus grande partie, et presque le tout consistera en travaux d'hommes, ou en valeurs consommées par des hommes. Je m'explique. Un fermier avec sa famille, dirigeant le travail de vingt valets ou servantes, produira, nous le supposons, pour une valeur de quarante mille livres, avec une dépense générale de quinze mille. Le même sol, cultivé par vingt familles, produira cinquante mille livres, avec vingt-cinq mille livres d'avance, pour la subsistance de ces vingt familles. Le gain de l'état n'est-il pas manifeste, puisque outre que cent personnes au lieu de vingt-cinq vivront de ce terrain, la somme disponible de vingt-cinq mille livres restera

la même? Supposons que les frais de culture absorbassent vingt-huit mille livres, et que le produit disponible ne fût que de vingt-deux mille; cette perte de trois mille livres ne seroit-elle donc pas plus que compensée par le surcroît de soixante-quinze êtres humains dans la population, dont dix pourroient subvenir aux besoins de l'état, sans diminuer sensiblement la fertilité de la terre, augmentée par un plus grand nombre de bras, et par l'accumulation de tous les petits profits que l'industrie réunie de tant d'individus sait se ménager? Or voilà l'effet de la petite culture. On récoltera sur le même terrain moins de blé peut-être, mais plus de légumes, de patates, sur-tout, nourriture si saine, si abondante, si utile: elles se cultivent à bras d'hommes. Il y aura plus de bétail, parce que le moindre brin d'herbe, le rebut des petits jardins de tant de colons, sera employé à en nourrir. On pourroit multiplier ces détails à l'infini.

Nous croyons donc certain qu'avec quelque intelligence, quelque travail, quelque prudence, il seroit aisé de mettre tous les domaines du roi de Prusse peu-à-peu sur un tel pied. Un M. de la Motte, conseiller des domaines, a très-bien montré (1) comment on devoit s'y prendre pour subdiviser ainsi les deux tiers des terres domaniales dans chaque bailliage: car c'est à cette quantité qu'il borne la partie à laquelle on devroit

(1) Voyez *Finanzbeytræge*, n° 1 de la première année, pag. 90.

donner cette forme d'administration', destinant le reste à être cultivé et affermé selon la méthode ordinaire. Les avantages que le roi de Prusse a déja trouvés dans des établissemens similaires, tels que la division des communes, le dessèchement des marais, l'établissement de nouveaux villages dans des landes jusqu'alors désertes, avantages que le temps développera mieux chaque jour, décideront sans doute cette révolution trop désirable pour qu'on dispute sur la quantité des domaines qui doivent y être soumis.

Eaux et fôrêts.

Quant aux eaux, leurs productions sont très-considérables dans les états du roi de Prusse en deçà du Weser. Il n'en est point en Allemagne où le poisson soit meilleur et plus abondant. Ce qui en appartient au roi est affermé à des pêcheurs, à un prix modique, et beaucoup moins respecté, et tenu en ordre, que les chasses. On ne pense pas assez que les productions de la pêche sont un profit pur. Celles de la chasse consomment un nombre de choses que l'homme, ou les bestiaux emploieroient à leur nourriture. Il est plus que douteux que l'utilité des bêtes sauvages soit un équivalent véritable de ce qu'elles coûtent. Quand on encloroit les bois, quand on renfermeroit dans leurs limites les animaux qui y paissent, ils n'en ruineroient pas moins les bois mêmes, en broutant les jeunes plans. Ainsi l'on pourroit, on devroit peut-être abandonner la conservation des chasses. Au moins faut-il s'opposer à la multiplication du

gibier, au lieu d'asservir, comme on le fait presque par-tout, le paysan à cette considération scandaleuse. Mais pour le poisson, l'on ne sauroit trop en favoriser l'accroissement. Or en soustrayant la pêche à toute discipline, on doit craindre que l'imprévoyance humaine, l'extrême foiblesse de l'espoir d'un avantage futur et constant, mis en parallèle avec une jouissance actuelle, ne fassent détruire le poisson; de sorte qu'il ne nous paroit pas inutile de soumettre la pêche à certaines règles. Les arrangemens actuellement établis à cet égard, sont susceptibles de quelque amélioration; mais cet objet est de trop peu d'importance dans l'immensité de ceux que nous avons à traiter, pour que nous nous y arrêtions plus long-temps.

Ce que nous avons dit des eaux ne peut s'appliquer qu'avec bien des restrictions aux bois, quelque importante que soit cette production. Sans doute, il est des désordres à craindre de l'avidité du moment; mais on a beaucoup moins à s'en méfier encore, que des conséquences de l'inspection du gouvernement dans les intérêts privés des propriétaires. Une expérience si unanime a prouvé que les ordonnances sur les forêts sont destructives des forêts; que tous les bois ne sauroient être soumis à des règles constantes pour la coupe (2); que le particulier sait beaucoup mieux en

(1) En général, au reste, on entend très-bien la manutention des bois en Allemagne, et sur-tout en Saxe, dans les états du roi de Prusse, et dans ceux du duc de Brunswick. La coupe des bois

ceci, comme dans tout le reste, ce qui lui convient, que le gouvernement; le résultat de l'inquisition des administrations règlementaires a été si évidemment par-tout une cause très-active de la dépopulation des bois, dont l'Europe est menacée, que nous ne saurions approuver l'arrangement qui soumet ceux des particuliers (au reste très-peu nombreux en Allemagne) à la surveillance des employés de l'état même des provinces prussiennes, où cependant, il faut l'avouer, il se trouve plus d'habiles forêtiers que par-tout ailleurs, et où l'administration des bois, dans tout ce qui ne tient pas aux arrangemens fiscaux, est sage. Peut-être à cet égard, l'ordonnance qui oblige tous les employés dans cette partie à servir un certain nombre d'années dans les chasseurs à cheval, est-elle plus utile qu'on ne pense. L'ambition du service militaire, sa considération, les fréquens voyages que ces hommes font dans les pays étrangers, joints à l'occasion qu'ils ont de s'animer dans l'esprit d'industrie et d'activité, en approchant de la personne même du roi, et de ceux qui l'entourent, a dû faire naître dans cette classe des sujets intelligens et des esprits observateurs. Passons aux droits régaliens.

---

n'y est point uniformement fixée. On observe la nature de l'arbre et le temps de sa maturité. Le Harz, par exemple, immense forêt de sapins, est divisé de manière qu'on en coupe annuellement la trentième partie, parce qu'il faut trente ans pour qu'un sapin atteigne son point de perfection; on se garde bien d'en agir ainsi à l'égard des chênes.

Systêmes des monnaies en Allemagne.

Le premier, c'est la monnoie. Depuis un temps immémorial les monnoies sont en Allemagne dans un désordre affreux. Dès que les princes éprouvent quelque pénurie, ils ont recours au fatal et honteux expédient de falsifier les monnoies Les temps nommés en allemand, *Kipper und wipper zeiten* (1), qui ont existé dans le cours de la guerre de trente ans, sont encore fameux. Le brigandage le plus affreux régnoit alors dans toute les monnoies germaniques. La guerre de sept ans ramena la même calamité. Les grands et les petits princes de l'Allemagne s'empressèrent à l'envi de tromper leurs confrères et leurs sujets, en frappant des monnoies plus altérées les unes que les autres. Le roi de Prusse commença, dit-on, cette manœuvre: on ne sauroit l'en justifier; mais il n'est pas indigne d'excuse. Dans la situation cruelle où il se trouvoit et où il alloit de toute son existence, il n'avoit pas le choix des moyens. La paix revint, et les états qui avoient dérangé leur ordre monétaire, y rétablirent quelque régularité. Voici en peu de mots l'histoire des monnoies en Allemagne.

De tout temps les petits princes et les villes impériales, ayant droit de battre monnoie, ont eu l'indélicate absurdité de vouloir faire des profits sur cet objet. Il en a résulté à plusieurs époques des conventions, des accords, des traités entre les princes. En

(1) Les temps des coupeurs et des rogneurs.

mil sept cent trente-huit, il s'en conclut un à Leipzick, par lequel les électeurs de Saxe, de Brandebourg, de Hanovre, et quelques autres princes d'Allemagne, fixèrent entre eux un tarif de monnoies, qu'on nomma *le pied de Leipzick*. La plus petite des monnoies germaniques est un pfennin. Dans la plupart des provinces d'Allemagne, douze de ces pfennins font un gros, seize gros forment un florin, et vingt-quatre, la monnoie idéale que l'on nomme rixdhaler ou écu (1). Suivant l'ancien pied, seize florins devoient contenir un marc d'argent fin ; la ville de Hambourg, le Holstein, et le duché de Mecklembourg conservent encore cette échelle. Mais à l'époque dont nous parlons, les princes réunis ne crurent pas possible d'y ramener les choses, tant le désordre étoit devenu grand. Ils fixèrent le pied de Leipzick, suivant lequel dix-huit florins devoient contenir un marc fin d'argent. Ce traité fut exécuté quelque temps ; mais on en revint bientôt à l'ancien abus des falsifications ; tant il est vrai qu'il est plus facile à l'homme de ne pas commencer que de s'arrêter ! Alors, et par un autre traité, l'on forma ce que l'on nomme *pied de convention*. Suivant l'arrêté pris à cette époque, vingt florins dûrent contenir un marc fin d'argent. Cette convention se conclut avant la guerre de sept ans. La

Différens pieds de monnoie.

(1) Les prussiens sont les seuls qui aient un rixdhaler effectif. Il est difficile d'imaginer une plus mauvaise monnoie que toutes celles d'argent que fait fabriquer le roi de Prusse.

plupart des états, à la paix, ramenèrent leurs monnoies à ce tarif. Le seul électorat de Hanovre, au milieu de la guerre comme pendant la paix, s'en tint au pied de Leipzick, où il persévère encore.

Nous ne comprenons au reste dans cette expression, *la plupart des états*, que ceux de l'Allemagne septentrionale. Car dans l'Allemagne méridionale, le désordre s'est trouvé si grand, la quantité des petits gouvernemens dont il faudroit arrêter les fraudes honteuses si considérable, qu'on s'est cru obligé de recourir à un autre moyen. Les principaux souverains y frappent leur monnoie sur le pied de convention (1);

(1) Ce pied est nommé ainsi, parce que la maison d'Autriche, et celle de Bavière, l'établirent entre elles en 1753, pour arrêter de leur côté, au moins autant qu'il seroit possible, le désordre affreux qui régnoit alors, et qui règne encore dans les monnoies d'Allemagne. Il y fut réglé que vingt florins de cette monnoie, contiendroient toujours un marc d'argent fin. Telle est la base fondamentale de tout le réglement. En voici les détails.

L'écu, le florin, le demi-florin, seront au titre de treize lots, six grains (à 10 deniers). Il y entre d'alliage 2 lots 12 grains (à 2 deniers). 8 écus $\frac{1}{3}$ d'espèce; 16 florins $\frac{2}{3}$; 33 demi-florins pèseront un marc. Sur chaque marc d'argent fin, il y a 3 lots $\frac{1}{5}$ d'alliage, ce qui fait 20 marcs sur cent d'argent pur.

Les pièces de 20 kreutzers, ou tiers de florins, sont au titre de..... 9 lots 6 grains (à 7 deniers).

Il y entre d'alliage..... 6 lots 12 grains (à 5 deniers).

60 de ces pièces contiennent un marc d'argent fin, et 35 en pèsent un brut. Sur chaque marc d'argent fin, il y a 11 lots $\frac{3}{7}$ d'alliage, ce qui fait 70 marcs 5 lots sur 100 marcs fins.

mais pour l'égaliser avec celle des petits états, et avec leur propre petite monnoie qui est d'un très-bas alloi, ils ont nommé vingt-quatre florins, ce que dans l'Allemagne septentrionale on nomme vingt florins. Tout ce qui est cinq ici, se nomme six dans les états de l'Allemagne, depuis dix milles au nord du Rhin jusqu'à l'extrémité méridionale de cette

---

Les pièces de 10 kreutzers ou $\frac{1}{6}$ de florin, sont au titre de.....8 lots (à 6 deniers).

Il y entre d'alliage.....8 lots (6 deniers).

Sur chaque marc d'argent fin, il y a un marc d'alliage; sur cent marcs, un poids égal de mauvais métal.

Les pièces de 5 kreutzers sont au titre de...7 lots (5 den. 6 gr.)

Il y entre d'alliage.....9 lots (6 den. 18 gr.)

105 de ces pièces pèsent un marc brut; 240 en contiennent un d'argent fin, il y a un marc 4 lots $\frac{4}{7}$ d'alliage sur chaque marc d'argent fin: et sur cent marcs, l'alliage pèse 128 marcs $\frac{3}{4}$.

Il est un autre pied de monnoie dans cette partie de l'Allemagne, c'est celui de Francfort. On ne sait pas bien, ni quand, ni comment ce pied s'est introduit. On le nomme *de Francfort*, parce que c'est une ville d'un grand commerce, et qu'il y est en usage dans la vie commune. Au reste, il n'est en aucune façon autorisé dans l'Empire. Apparemment qu'on l'a adopté lors de la mauvaise monnoie de la guerre dernière, comme un milieu entre l'argent détestable qui circuloit alors, et la bonne monnoie que quelques états frappoient encore.

Quoi qu'il en soit, il faut observer que c'est un pied idéal; on ne frappe point de monnoies connues et avouées, dans lesquelles il entre assez d'alliage, ou bien du poids desquelles on ôte ce qu'il faut, pour que 24 florins ne contiennent qu'un marc d'argent pur. Les monnoies frappées sur le pied de convention, sont seulement comptées pour un cinquième de plus de la valeur numéraire qu'elles ont dans les pays où ce dernier pied est établi. Ce qui se nomme 20 florins en Saxe, par exemple, s'appelle 24 florins à Francfort.

contrée. C'est-là ce qui se nomme argent d'Empire, ou pied de vingt-quatre florins.

Le roi de Prusse a jugé à propos de tenir un milieu entre ces deux espèces de monnoies. On ne connoît pas exactement ses arrangemens monétaires, et son argent est fort décrié. Mais on suppose communément qu'il a adopté les principes d'un nommé Graunen, ancien directeur de ses monnoies, qui a beaucoup écrit sur cette matière, sans montrer une grande exactitude de théorie, et qui a proposé de battre la monnoie à vingt-un florins le marc fin, ce qu'on nomme le pied de *Graunen*. Voilà les notions les plus exactes que l'on puisse donner à cet égard.

Le roi de Prusse a statué en mil sept cent soixante-six, que ses frédérics d'or équivaudroient chacun à une livre de banque, déclarant en même temps qu'ils étoient au titre de vingt-un karats neuf grains, et au poids de trente-cinq le marc. Il a ordonné la même année, que cent trente-un écus un quart de gros argent de Prusse, équivaudroient à cent livres de banque. En supposant que cinq écus argent de convention, ou de vingt florins au marc fin, soient précisément égaux à un frédéric d'or, on voit que l'argent de Prusse, selon le tarif que le roi y met lui même, seroit à celui de convention, comme cent trente-un un quart est à cent vingt-cinq. Mais ce rapport n'est que dans la loi. Chaque prince élève dans son pays la valeur de sa monnoie beaucoup au dessus de la

réalité; et cependant celle du roi de Prusse n'est aimée et recherchée nulle part. Au lieu de trois et trois quarts qu'elle devroit perdre sur cent, contre la bonne monnoie de convention d'Allemagne, telle que la frappent les princes les plus sages, et par conséquent les plus fidèles à leurs engagemens, elle perd sept et huit pour cent. Aussi la banque a-t-elle été obligée de renoncer à cette proportion. Elle a retenu celles de l'argent de cent trente-un écus un quart pour cent livres de banque, et elle laisse l'or chercher son prix au marché.

Il résulte de cet arrangement bon en soi, un inconvénient très-grave. Le roi dans son édit fixe exactement le poids et le titre de ses frédérics d'or; mais il ne détermine nulle part ceux de sa monnoie blanche. S'il avoit encore succombé à la tentation de faire des altérations dans ses monnoies d'or, ou si ses successeurs ne craignoient pas cette ignominie, il seroit aisé de trouver la proportion de la livre de banque à ce nouvel or. Mais si jamais il arrive des changemens à la monnoie blanche, dont on ne connoît pas par engagement royal le titre et le poids, on ne pourra plus déterminer exactement la proportion. Ainsi la livre de banque n'est plus une monnoie fixe; elle est soumise aux variations que la puissance souveraine peut faire au numéraire. Cette base de toute confiance dans le commerce, cette mesure, cet équivalent de tous les échanges est précaire, instable, avili, dégradé. Nous ignorons au reste quel a été le principe de

ce changement dans la fixation de la livre de banque, contraire à l'édit même du roi, suivant lequel elle étoit évaluée d'après l'or, et pourquoi l'on n'a pas laissé plutôt l'autre métal chercher son prix naturel.

Considérations générales.

Une question qui s'élève naturellement ici, c'est de savoir si le roi de Prusse gagne sur son droit régalien de la monnoie, puisque nous l'énonçons dans la classe des revenus. Nous répondrons nettement que cette question est absurde, et que l'on ne sauroit gagner sur la monnoie, quoique assurément on puisse voler sur elle. La monnoie est la mesure de toutes choses. Le seul moyen de gagner sur la mesure, c'est de tromper sur sa continence, sur son exactitude. Que les princes chargés de faire pendre les faux-monnoyeurs, et qui s'en acquittent très-religieusement, disent comment il faut appeler cette opération!

Pour rendre cette espèce de paradoxe plus sensible, posons trois cas. Ou le pays du prince dont il est question, produit de l'or et de l'argent; ou il n'en produit pas, et dans ce dernier cas ce prince en achète, et il paie ces métaux avec des productions, ou avec de la monnoie de son pays.

Si le pays produit des métaux précieux, le prince, direz-vous, peut assurément gagner sur les monnoies. C'est-à dire, apparemment que tous les propriétaires des mines seront obligés de lui donner l'argent ou l'or qui en sortent; et que le prince leur rendra, par exemple, pour chaque marc au titre de onze deniers, un marc au titre de dix.

Mais ne voyez-vous donc pas que ceci n'est pas un gain que le prince fait sur les monnoies ? c'est un impôt qu'il asseoit sur les productions des mines.

Si son pays ne produit aucun des métaux qui servent à la fabrication des monnoies, et que le prince en achète, en payant avec des productions, quel que soit son calcul, il ne pourra pas gagner sur la monnoie. Ce sera sur les productions qu'il gagnera, supposé qu'elles vaillent plus d'argent dans le pays où il les vend, que dans le sien propre.

Enfin s'il les paie avec sa monnoie, comment veut-on qu'il y gagne ? Les étrangers lui céderont-ils donc un écu d'argent fin de plus qu'ils n'en retireront de lui ? Il ne gagnera pas même sur ses sujets, pas même en les trompant, au moins à la longue ; puisqu'il est obligé de reprendre d'eux le même argent qu'il leur donne.

Ces principes sont bien simples ; ils conduisent à une vérité qui ne l'est pas moins, mais qui dans ses conséquences est fort importante. C'est que le pied des monnoies est parfaitement indifférent, pourvu qu'il soit constant et invariable ; et que le souverain gagne le plus, qui bat la monnoie la plus fine ; parce qu'il n'a pas besoin d'en tant frapper (1). — Mais on échangera la bonne monnoie pour en frapper de plus chétive. — Certes, nous n'avons pas de peine à le croire ; par-tout où il y a des ignorans, il est des

(1) Et parce qu'il ne perd pas tant sur l'alliage. Pour donner une idée de cette perte, nous avons cru devoir joindre ici le calcul de l'alliage qui

fripons,

fripons, et ce monde fourmille d'ignorans. Mais cette opération qui vous fait tant de peur, peut-elle donc être une perte pour votre pays? Sa monnoie, dans le cas que vous supposez, est une marchandise; et si elle est recherchée, elle croît en valeur; de sorte que c'est précisément le seul moyen par lequel elle puisse procurer un gain.

Ces principes étoient trop simples pour Frédéric II, dont l'esprit parfaitement juste étoit peu capable de contention. Or, l'aptitude à méditer peut seule ramener au simple, l'homme qui par une tendance de sa nature commence toujours par s'en écarter, et n'y revient jamais qu'après avoir épuisé tous les faux-fuyans, toutes les tortuosités du sophisme et de l'erreur. Frédéric II saisissoit avec une prodigieuse sagacité. S'appesantissoit-il sur le point de vue qui l'avoit frappé, les objets devenoient nébuleux: y revenoit-il

---

entre dans trois cent mille écus, pied de convention, tel que nous le trouvons dans un traité des monnoies de Hesse, par M. de Mauvillon, inséré dans *Samlung von aufsætzen über die ſtaatswirthsſchaft*, etc.

300,000 écus = 450,000 florins = 22,500 marcs d'argent pur.

Supposons que l'on paie trois cent mille florins, en florins, en doubles et demi-florins, dont l'argent est au titre de 10 deniers; 100,000 florins en pièces de 20 kreutzers, dont l'argent est à 7 deniers; enfin 50,000 florins en pièces de 10 kreutzers, qui sont à 6 deniers.

Les 300,000 florins contiennent d'alliage.....3,000 marcs.
Les 100,000 florins.....3,570
Les 50,000 florins.....2,500

POIDS TOTAL de l'alliage.....9,070 marcs ou 45 quintaux.

encore, cétoit presque du galimatias pour lui. Probablement il savoit si bien ce secret de sa nature, qu'il le déroboit avec art aux autres. Sûr par l'observation des choses humaines, que la persévérance répare en quelque sorte jusqu'aux erreurs, il suivoit en général inflexiblement le parti quelconque qu'il avoit pris, et s'inquiétoit médiocrement s'il étoit bon ou mauvais. Peu sensible à l'idée du mieux, qui peut-être même lui échappoit totalement, il vouloit seulement n'avoir jamais eu tort, et c'étoit moins par orgueil, que par l'extrême connoissance qu'il avoit des hommes.

Quoi qu'il en soit, le mystère en fait de monnoies couvre toujours une administration artificieusement frauduleuse. Le roi de Prusse a visiblement cherché à pomper l'argent de ses sujets par ce moyen, en tant du moins qu'appliqué à la monnoie blanche; car pour sa monnoie d'or, elle est fort bonne, et par une conséquence nécessaire, très-recherchée en Allemagne. Il n'est pas inutile au reste, d'expliquer comment les princes s'y prennent en général dans cette grande contrée, pour faire quelque gain sur les monnoies.

Ils frappent de l'argent à différens titres : l'un dont on se sert dans le commerce, et où ils observent quelque règle, quelque ordre; l'autre qui ne doit rouler que dans l'intérieur du pays, pour suffire à la circulation des petites valeurs, et qui est d'un aloi extrêmement mauvais. Sous prétexte que les petites monnoies deviendroient trop peu maniables et

conservables, si on les frappoit à un titre aussi fin que la grosse monnoie, ils se permettent d'ajouter à la petite un alliage monstrueux, ou de la faire de cuivre pur. Les princes sages en fabriquent extrêmement peu, et chez eux ce sont des espèces de marques avec lesquelles on fait ses comptes. Mais ceux qui sont possédés du démon fiscal, frappent annuellement une quantité énorme de ce billon, de sorte que dans leur pays on ne voit que des marques, et point de véritable numéraire.

Il en est de même de l'argent en Prusse. Les gros et les demi-gros sont des monnoies indignes. Un homme fort, peut à peine en porter un sac représentatif de cent écus, et il y en a une quantité immense. C'est sur ce frauduleux grapillage, et sur le change envers les étrangers qui voyagent dans les provinces prussiennes, que le roi et ses sujets peuvent trouver quelque profit. Mais combien ce misérable gain n'est-il pas chèrement racheté par la perte que cette monnoie fait souffrir à tout l'état !

Il faut au reste, que des arrangemens intérieurs aient donné à Fédéric la faculté de mettre un impôt sur son peuple, au moyen de sa législation monétaire. C'étoit apparemment par ses prohibitions de vendre des métaux ailleurs qu'à la monnoie, par le tarif suivant lequel on les y payoit, ou par d'autres extorsions semblables. Au moins est-il sûr qu'il avoit affermé sa monnoie à des Juifs, qui, indépendamment de ce qu'ils étoient obligés de lui en rendre, trouvoient encore moyen de s'y enrichir.

Quand les princes seront véritablement instruits, ils n'auront qu'une monnoie, parce qu'il sera impossible d'avoir des monnoies invariables aussi long-temps que l'on voudra en frapper de deux métaux ; ils ne fabriqueront qu'autant de monnoies qu'il en faut absolument ; ils la frapperont du meilleur aloi possible pour épargner les frais de monnoyage ; ils supporteront ces frais et en feront une dépense de l'état. S'ils ont des besoins extraordinaires, ils demanderont des secours à leurs sujets, sans chercher à les filouter par des ruses de faux-monnoyeur. Ces règles à jamais immuables et sacrées, sont sur-tout indispensables pour les princes dont les états ne produisent ni or ni argent. Quant à ceux qui possèdent des mines, sans doute ils auront des hôtels des monnoies plus actifs que les autres. Ils ne s'inquiéteront pas de voir leur argent ou leur or sortir de leur pays, être changé, refondu, monnoyé ailleurs ; car ils seront sûrs qu'il n'en sortira pas une once qui n'ait été payée par toutes les valeurs que le tarif du commerce comporte (1). Mais ils senti-

---

(1) C'est une chose incroyable, mais qui n'en est pas moins vraie, que d'un bout à l'autre de l'Allemagne, on entend encore cet axiome de démence : *Si un pays frappe de la monnoie forte, tandis que ses voisins en frappent de la foible, tout son argent sortira ; les voisins paieront ce qu'ils achètent avec leur mauvais argent ; ils se feront payer ce qu'ils vendent avec le bon ; ils changeront leurs mauvaises espèces contre les bonnes, de toutes ces manières ils feront sortir la monnoie fine du pays, et l'y remplaceront par la leur, à son grand détriment.* Quoi, les gens d'un pays quelconque, seront assez imbécilles pour donner leur bon argent contre du mauvais ! et

ront aussi que l'argent et l'or étant au nombre de leurs productions, ils doivent sortir. Eh ! qu'arriveroit-il en effet, si les métaux s'accumuloient chez un prince ? que verroit-on en Saxe ou dans l'électorat de Hanovre, si tout l'argent que les mines de ces pays ont produit depuis deux siècles y étoit resté ? En admettant cette supposition comme possible, quoiqu'elle ne le soit pas, l'argent y vaudroit évidemment dix fois moins qu'ail-

---

parce que chez eux on nomme un florin la dix-huitième partie d'un marc d'argent pur, et qu'ailleurs on donne le même nom à la vingtieme ou vingt-quatrième partie du même poids, ils iront', sur la conformité du son, donner leur dix-huitième d'un marc contre le vingt ou le vingt-quatrieme des autres ! Croit-on les marchands assez ignorans pour tomber dans une erreur si grossière ? Et quant à l'homme du peuple, instruisez-le par une ordonnance de la vraie valeur des monnoies étrangères ; cela doit suffire. Les ordonnances émanées du souverain, sont la bible du peuple sur les monnoies : bible trop souvent erronée, quant aux monnoies du pays, mais qui se garde bien de fixer celles du dehors au-dessus de leur valeur. Enfin, voyez le pays de Hanovre : il frappe depuis près de trente ans une monnoie supérieure à celle de tous ses voisins ; elle est au titre de dix deniers seize grains, avec un denier huit grains d'alliage. Seize florins pèsent un marc brut, et dix-huit en contiennent un d'argent fin. Si l'objection banale des allemands avoit une ombre de vérité, ce pays seroit ruine il y a long-temps. Des que l'argent sortiroit des monnoies, il se répandroit dans les pays voisins, qui abondent en juifs et en mauvaises espèces, et l'on ne verroit que de celles-ci dans l'électorat. Pendant toute la guerre, cet état n'a pas cessé un moment de persévérer dans son systême. Il auroit dû perdre alors trois cent pour cent sur les monnoies de ses voisins, puisqu'elles étoient au tiers de la valeur des siennes ; cependant il est le seul pays de l'Allemagne qui n'ait pas perdu, qui ait même gagné sur cet objet.

leurs. Ils n'auroient aucune espèce d'industrie et d'agriculture. On achèteroit tout du dehors à prix d'argent, jusqu'au moment où l'équilibre seroit rétabli. Un tel ordre de choses est-il bien digne d'envie ?

Postes. Passons à la régale des postes ; car celle des péages, en tant qu'établissant un revenu sur le transit des marchandises, nous a paru plutôt appartenir aux impositions indirectes.

Nous sommes convaincus que si le fondateur de la maison des princes de la Tour-Taxis, n'avoit pas imaginé d'instituer les postes en Allemagne, et n'en avoit pas obtenu le privilége, l'industrie particulière auroit amené des établissemens semblables, précisément analogues aux besoins de chaque âge. On a souvent prôné l'utilité de cette invention, et nous ne prétendons pas la nier ; mais on l'achète assez cher, et nous nous tenons pour certains qu'aujourd'hui la circulation des lettres se feroit aussi régulièrement, et non moins rapidement, et le transport des personnes avec beaucoup plus de commodité, si le gouvernement ne s'en mêloit pas. Mais considérons les choses comme elles sont, et non comme elles pourroient être.

Lorsque les gouvernemens s'aperçurent en Allemagne, que la poste établie d'abord sous l'autorité impériale donnoit un assez grand revenu, qu'elle avoit procuré à son inventeur des richesses énormes, que sa maison en avoit acquis la dignité de prince de l'Empire, et les moyens de la soutenir, ils voulurent se

l'approprier, et chaque souverain établit des postes particulières dans ses états pour son propre compte. Telle est en Allemagne la cause d'une complication de postes, qui ne peut qu'entraîner des calculs énormes de décomptes des différens bureaux entre eux. Le nombre d'employés que cet ordre de choses exige est incroyable, et rend l'usage de la poste aux lettres d'une cherté excessive, puisque tous ces êtres doivent vivre, et que le souverain veut encore tirer un revenu de la circulation des lettres.

Celui qui l'a porté le plus haut, c'est le roi de Prusse. Il s'est servi de deux moyens à cet effet : il a soumis les lettres à un tarif infiniment plus fort que dans tout autre état de l'Allemagne. Et quant à l'autre branche des postes, les voitures sont à la vérité, d'une extrémité à l'autre de l'Allemagne, de grosses charrettes à quatre roues, dont le corps est cloué sur les essieux ; et c'est-là sans doute une manière assez dure de servir les voyageurs ; mais enfin, presque par-tout les princes ont eu l'humanité de sacrifier quelque parcelle des revenus de la poste pour couvrir les chariots ; le roi de Prusse a presque seul gardé les anciens chariots découverts.

Les maîtres de poste ont, au reste, un intérêt particulier à ce que les voitures de poste publique soient mauvaises. Ils obligent ainsi tous ceux qui ont quelque aisance à prendre ce que l'on nomme l'*extraposte*, c'est-à-dire des chevaux des maîtres de poste que leurs postillons conduisent. Ils ont d'ailleurs un privilége

exclusif, qui, comme il est naturel, les rend de très-mauvais fournisseurs. Tout autre voiturier ne peut pas conduire sans une certaine redevance. Ces entraves rendent les voyages dispendieux et désagréables. Mais comme ils ne peuvent guère n'être pas fréquens dans une contrée aussi étendue que l'Allemagne, les maîtres de poste s'obstinent dans leur méthode, dont on a eu, il y a quelques années, un exemple dans le pays de Hanovre, digne d'être cité. L'électorat est coupé dans toute sa longueur par la grande route très-fréquentée qui conduit de Francfort, par Cassel, à Hambourg. Le gouvernement avoit jugé à propos d'y établir une diligence suspendue, propre, et destinée à six personnes. Les maîtres de poste ont si bien réussi par leurs manœuvres à en dégoûter les voyageurs, que le gouvernement ne voyant que le résultat de leurs menées, s'est décidé à supprimer ces voitures.

Un mémoire particulier nous assure que les postes rapportoient annuellement treize cent mille écus à Frédéric II; que le revenu s'en payoit par mois, et qu'on les augmentoit arbitrairement lorsqu'elles ne rendoient pas leur contingent ordinaire. Quoique nous n'ayons jamais éprouvé dans nos correspondances au sein des états du roi de Prusse de pareils rehaussemens arbitraires, nous ne croyons pas la chose impossible, parce que tel étoit l'esprit de l'administration économique de Frédéric.

Mines.

Le mémoire que nous avons joint au livre des productions naturelles, contenant les détails les plus complets

plets sur les mines prussiennes; il ne nous faut ici que rappeler la quotité des revenus qui en résultent. On a vu par les faits que M. de Heinitz nous a fournis sur l'ensemble de ce genre des productions du règne minéral qu'elles forment un objet de plus de cinq millions d'écus en valeurs. Le sel y est-il compris? Nous le croyons, parce que dans le mémoire du ministre ce minéral est par-tout rappelé. Mais y est-il compté sur le pied de sa valeur en sortant des salines, ou sur le prix auquel le roi le vend au peuple? Nous l'ignorons. Quatre-vingt-huit mille vingt-quatre pères de familles sont occupés dans les mines, usines, fabriques et ateliers relatifs. Les caisses publiques en retirent un revenu de sept cent soixant-dix-neuf mille écus, et les mines particulières donnent à leurs propriétaires un bénéfice annuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille écus. Il résulte de ce dernier détail que quelques mines appartiennent à des particuliers; mais nous ignorons sous quelles conditions, parce que la législation des mines n'est pas uniforme en Allemagne, et qu'elle varie même selon la nature des métaux; l'avidité domaniale et régalienne ayant imposé bien plus de gênes sur les métaux précieux que sur tous les autres.

Timbre.

Nous rangerons encore parmi les droits régaliens le timbre, parce que ne portant sur aucune matière particulière, ou du moins n'étant en aucune proportion avec celle sur laquelle il est assis, on ne peut pas le mettre au rang des impôts. C'est un paiement que le souverain

exige pour l'apposition de ses armes au papier ou au parchemin, etc. etc., sur lesquels le titre de certains objets est écrit, etc.

Le timbre est une invention de la finance moderne. Stewart, dans son ouvrage sur l'économie politique, dit très-bien, que la bonne manière d'imposer, est d'asseoir la contribution de manière que la perception tombe sur celui qui doit la payer, précisément au moment où il est le plus en état, et où il a le plus la volonté de le faire. Sous ces rapports, le timbre est une des meilleures subventions connues.

Elle porte sur les cartes à jouer, et sur les preuves et les instrumens de transactions pécuniaires, honorifiques, ou autres d'une nature semblable. On joue pour gagner, et on ne se met pas au jeu sans argent. Dès-lors l'imposition sur les cartes est peu sensible, et parce que l'espoir du gain, ou le gain déja fait, portent les joueurs ou le gagnant à la payer volontiers, et parce qu'ils en ont les moyens sous la main. D'un autre côté les achats, les ventes, les paiemens sont en géneral des actions de la vie humaine, où les deux parties trouvent de l'avantage, et ne sont pas sans argent; de sorte qu'une imposition modique et tellement déterminée qu'elle ne puisse prêter à aucun arbitraire, ne fait-là nulle peine. Il en est de même des diplômes, des patentes pour charges, etc.

Le roi de Prusse a poussé ce revenu aux dernières

bornes possibles. Il publia en mil sept cent soixante-quatre un règlement au sujet du droit du timbre que devoient payer ceux qui recevoient quelques charges, emplois, priviléges ou places quelconques. Ce droit est porté très-haut dans la loi; mais Frédéric II ne le jugea point assez fort. Il l'augmenta d'un grand tiers par un édit postérieur de mil sept cent soixante-six. Ceci ne regardoit cependant que le papier sur lequel le titre étoit écrit. Il falloit payer encore en outre, des droits de charge très-considérables, dont au reste il dispensoit quelquefois le mérite constaté. Toutes les quittances et les obligations, tous les contrats d'achats, de ventes et de locations devoient être sur papier timbré d'un prix proportionné à la grandeur de l'objet, pour pouvoir être admis comme titres et preuves dans les tribunaux. Quant aux cartes, le roi en avoit le monopole dans tous ses états, et les faisoit distribuer aux marchands pour les débiter. Une autre partie du timbre consistoit en plombages et marques, tant pour les ouvrages fabriqués, que pour les marchandises emballées qui ne demandoient que la liberté du transit, et pour les malles des voyageurs qui vouloient les garder fermées jusqu'au lieu de leur destination. Tout cela ensemble rendoit, dit-on, huit cent mille livres de France, ce qui est beaucoup assurément pour un objet d'une si petite importance.

On a coutume de ranger sous la dénomination de droits régaliens, tous les objets dont le souverain

s'attribue le monopole. Il faudroit dans ce système en compter une foule ici, depuis le sel, le tabac et le café, etc., jusqu'aux cordes à violon et aux almanachs (1); mais il nous paroît plus naturel de considérer le revenu que le roi de Prusse retire des principaux de ces objets comme provenant d'un véritable impôt, parce que leur nature ne change pas par la forme de l'administration de leur débit. C'est la même considération qui nous a porté à envisager les péages sous un point de vue semblable; on les paie des marchandises, et d'ailleurs ils étoient soumis à la même branche d'administration que toutes les autres impositions indirectes. Il est temps d'arriver aux impôts.

Des impôts en général.

Nous croyons à-peu-près impossible, et sur-tout il est inutile de fixer la somme des impôts qu'un souverain peut exiger de ses sujets, proportionnellement à leur nombre, au rapport annuel des terres, de l'industrie, du commerce, ou de ces trois choses ensemble. Un thermomètre plus sûr à cet égard que toutes les évaluations de la théorie, qui ne peuvent jamais être que des approximations plus ou moins hypothétiques, c'est l'accroissement progressif de la population. Si elle a fait les acquisitions que lui a destinées la nature, on peut croire que la masse des jouissances n'a pas souffert de diminution sensible. Il est vrai qu'il faut consulter, pour asseoir un résultat exact, un certain

(1) Il faut observer cependant que ces deux derniers ne sont pas un monopole royal.

nombre d'années ; car une surcharge d'impôts n'agit pas comme la peste sur le nombre des hommes. A supposer donc qu'après quinze ou vingt ans de l'établissement des divers impôts, la somme du peuple n'ait pas souffert de diminution sensible, ne demandons pas qu'un souverain sacrifie ou perde la moindre partie de ses revenus; mais conjurons-le d'examiner si les sources de ce revenu sont bien établies; si les impôts sont bien assis; s'il ne pourroit pas soulager son peuple en changeant seulement la manière dont celui-ci paie. Telle est l'intéressante question que nous allons examiner relativement à la Prusse, après avoir préalablement proposé quelques observations générales.

Nous ne connoissons qu'une bonne manière de tirer des revenus du peuple ; c'est de lui demander les sommes que l'on veut qu'il paie, et de lui laisser le soin de les lever. Pourvu que les états, ou ce que l'on entend communément en France par les administrations provinciales, soient bien également composés, qu'aucune classe du peuple n'opprime les autres, qu'aucune n'ait le privilége absurde de les faire paier sans contribuer elle-même aux charges de l'état; cette méthode est incomparablement la meilleure de toutes, parce que le peuple éclairé sur ses intérêts saura paier ce qu'il doit de la manière la moins onéreuse pour lui, de celle qui l'empêche le moins d'atteindre à des profits; or c'est en cela que consiste tout l'art de la perception des impôts. Ceux qui gagnent beaucoup,

peuvent aisément payer beaucoup, sans être essentiellement resserrés dans leur bien-être. Mais si les impôts sont assis de manière qu'ils empêchent les profits du peuple, ce qui est trop commun et très-facile, alors l'oppression se fait sentir, et le mal est terrible.

Cette méthode de perception n'est pas au reste sans difficultés dans la plupart des pays de l'Europe, soit à raison de leur constitution, ou plutôt de leur inconstitution ; parce que certaines classes, comme la noblesse, ou le clergé, ou des corps mixtes, dont les intérêts sont opposés, ont trop de prépondérance ; soit à cause de l'ignorance des peuples, détournés dès longtemps de la connoissance et de la discussion de leur véritable bien, et profondément inaccoutumés de considérer celui de l'état comme le leur propre, dans les rapports actuels entre les gouvernans et les gouvernés. Cette ignorance les empêcheroit de savoir quoi statuer sur ces importans objets ; et tout en ouvrant une libre carrière à l'instruction, tout en initiant les peuples à l'étude de leurs vrais intérêts, par une nouvelle constitution, il faudroit que le gouvernement surveillât d'assez près l'assiette et la répartition des charges, ce qui est très-voisin d'imposer soi-même.

Le souverain n'a que le choix entre trois genres d'impôts : les impôts directs, les impôts indirects et les monopoles ; c'est-à-dire, qu'il peut s'approprier une partie des productions, et se les faire livrer en nature ou en

valeurs par les propriétaires; ou mettre la main sur les achats et les ventes, et obliger ses sujets à supporter un rehaussement de prix dans les choses qu'ils achètent, un rabais dans celles qu'ils vendent, et faire son profit de l'une et de l'autre de ces pertes du peuple; ou bien enfin se saisir de certaines denrées, les produire, les manufacturer, les vendre pour son compte, et au moyen du gain qu'il fait sur ces denrées, se ménager un revenu plus ou moins considérable, suivant la grandeur du prix qu'il y met.

Cette dernière méthode est évidemment digne d'horreur; puisque les monopoles détruisent tous les profits que pourroit faire l'activité humaine tournée vers les objets qu'ils envahissent. Aussi ne les emploieroit-on jamais, si l'on ne croyoit qu'il en devient plus facile de préserver ainsi le produit de l'impôt qu'on a voulu s'assurer, des ruses et des rapines de la contrebande, et sur-tout si l'on n'y voyoit pas un moyen de déguiser l'énormité des tributs qu'on exige.

Quant aux impôts proprement dits, leur théorie, comme toute autre chose, a deux faces. Ceux qui restent partisans des impôts indirects, avec assez de justesse d'esprit pour concevoir ce que Locke a parfaitement démontré long-temps avant les écrivains modernes, qui ont enfin tracé un système raisonnable d'économie politique, à savoir, que c'est en dernière analyse le propriétaire des productions annuelles qui

paie tous les tributs, ceux-là, dis-je, soutiennent que les impôts indirects ont l'avantage de n'être payables qu'à volonté, au lieu qu'il faut toujours arracher l'impôt direct à la mauvaise volonté, souvent à l'indigence. Cet argument, le plus, et peut-être le seul spécieux qu'offre la théorie de l'impôt indirect, mérite assurément d'être mûrement pesé.

Mais d'abord nous nions que l'impôt indirect soit payable à volonté. Si vous ne l'asseyez que sur des objets de luxe, dont l'homme en général puisse aisément se passer, le produit de l'impôt sera tout au moins médiocre, et le gouvernement sera trompé dans son attente. Cette seule considération détruiroit de fond en comble l'argument des défenseurs des impôts indirects, tiré de ce qu'ils portent principalement sur les riches et sur les objets de luxe. C'est le sel, ce sont les boissons, c'est la viande, etc., que vous imposerez, si vous voulez un grand revenu; mais ces besoins sont si pressans pour l'homme, qu'il doit se les procurer à tout prix. Il est donc forcé de payer les impôts indirects, avec cette seule différence que c'est par sa volonté interne qn'il y est contraint, au lieu que le gouvernement doit quelquefois obliger les paresseux ou les obstinés, par son action sur eux, à payer l'impôt direct. Dans ce cas-ci, l'obligation est visible; dans le premier elle ne l'est pas; mais elle est tout aussi réelle.

Ensuite si vous imposez modérément, par la voie

des

des impôts indirects, vous n'avez qu'un foible revenu, et les besoins de l'état ne seront pas satisfaits. Si votre impôt est considérable, la contrebande vient non-seulement vous en ravir la meilleure partie, mais elle corrompt vos sujets par une foule de côtés.

Pour arrêter ou plutôt pour contrarier la contrebande, vous êtes obligé non-seulement de la punir d'une manière cruellement disproportionnée à un délit purement artificiel, et de votre propre création, si l'on peut parler ainsi; mais encore d'imposer un grand nombre de gênes au commerce, à l'industrie. Bientôt les sujets en sont plus opprimés que de l'impôt même; leurs facultés s'épuisent tous les jours davantage, et votre régime s'en aggrave. Et ne me citez pas comme vous faites sans cesse l'Angleterre; car outre qu'il y auroit un tableau très-effrayant à tracer des conséquences funestes qu'ont eues pour sa prospérité, pour sa liberté politique et même civile, les impôts indirects, ne verrez-vous donc jamais que la liberté individuelle couvre tout, remédie à tout, soutient tout? que l'Angleterre, grace à sa situation, et à sa constitution, est hors de pair et d'exemple? Pouvez-vous, voulez-vous donner à vos sujets les immenses avantages dont elle jouit?

Dans l'impôt direct, la somme est clairement fixée; on sait exactement si elle est, ou si elle n'est pas proportionnée aux facultés des contribuables; on connoît précisément quel en est le rapport pour

l'état, et s'il est analogue ou non à ses besoins. Toutes ces choses sont incertaines dans l'impôt indirect, et c'est un très-grand mal : c'en est même un fort grave que le contribuable ne puisse connoître si cet impôt est au dessus de ses forces qu'après une triste expérience. On impose un objet quelconque, et par conséquent il renchérit : tous ceux qui sont accoutumés à la jouissance de cet objet, ne peuvent se résoudre à s'en passer pour un rehaussement de prix peu imposant en soi, et qui ne devient onéreux que par la répétition fréquente. Ils se le procurent parce qu'ils ont de l'argent, ou dès qu'ils en ont ; mais bientôt il se trouve que cet argent qui devoit les entretenir pendant l'année, ne suffit que pour onze mois. Que feront-ils le douzième ? S'ils ont quelque capital, ils le consumeront ; s'ils ont quelque propriété, ils l'engageront ; et c'est ainsi qu'ils seront ruinés avant d'avoir conçu la possibilité de l'être. Ce désordre, insensible mais destructeur, ne sauroit avoir lieu dans l'impôt direct ; chacun sait ce qu'il paie et ce qui lui reste.

Enfin, (et c'est ici peut-être, le plus grave des maux qu'occasionne ce genre d'impôts), on ne peut jamais, ni prévoir, ni calculer leur effet. Ils ont peut-être, ils ont souvent une influence médiate excessivement maligne, et qui vous prive d'un genre d'industrie très-important, d'une population considérable, au lieu que l'impôt direct frappant droit et immédiatement, l'effet s'en manifeste aussitôt. Un impôt sur la bière peut

vous coûter une grande partie de vos manufactures ; un impôt sur une marchandise que vous recevez du dehors, peut faire tomber un genre de culture très-important. Vous ignorez absolument, d'ailleurs, qui peut ou non, payer l'impôt indirect. Au contraire, des relevés passablement exacts des productions annuelles et des avances qu'elles exigent, vous mettent en état de déterminer d'avance, si l'impôt direct devient dangereux ou funeste. A Dieu ne plaise que nous conseillions, que nous prisions des recherches inquisitives sur la quantité de productions que les sujets retirent annuellement de leurs propriétés ! Il faut toujours rester assez en-deçà du *maximum* de ce que les peuples peuvent payer, pour n'avoir pas besoin de connoissances rigoureuses sur ce point. Mais puisque enfin l'art de la finance doit être de connoître ce *maximum*, il faut, ou laisser aux administrations locales le soin d'asseoir l'impôt sur le revenu annuel ; ou, quand on n'est pas assez heureux pour posséder cette constitution, se procurer par une connoissance suffisante des revenus annuels, la certitude que l'impôt n'excède pas les forces et n'opprime pas le bien-être de chaque propriétaire. Or cette certitude peut incontestablement s'acquérir dans le système des impôts directs. Il n'en est pas de même lorsque vous vous engagez dans les impositions indirectes. Il ne faut pas croire, nous l'avons vu, que parce qu'on les paie, chaque individu les acquitte de son revenu. C'est

une observation dont on ne sauroit s'exagérer l'importance, que très-souvent, que le plus souvent ces sortes d'impôts se paient du capital de la nation. Un grand nombre d'individus, et peut-être le plus grand nombre, poussés du désir violent de ne pas restreindre leurs jouissances accoutumées, incapables de saisir l'ensemble de leurs dépenses, de les comparer à leurs revenus, de les mesurer les unes sur les autres, alièrent leurs propriétés, ou hypothèquent leurs biens fonds. Les terres ou les maisons tombent à vil prix, les intérêts haussent, les dettes augmentent. Une grande partie de la nation vit sur son capital; alors la catastrophe n'est pas loin. Il est un moyen sûr, mais trop négligé, d'observer ce redoutable symptôme de la décadence, de la ruine des états: c'est celui des livres d'hypothèques conservés dans les tribunaux. Les propriétaires s'endettent-ils? les hypothèques sont elles très-multipliées? la nation consume son capital. Le mal commence par les petits propriétaires, qui sont toujours la grande base du tout. Si vous n'y apportez bientôt des remèdes, et très-efficaces, il sera incessamment irréparable. Or, c'est à ce mal terrible que tendent très-prochainement les impôts indirects. Les gênes du commerce qu'ils entraînent, empêchent d'acheter et de vendre au meilleur prix. Les consommations renchérissent; comment le petit propriétaire ne seroit-il pas bientôt abymé, puisqu'en le faisant payer plus, on l'empêche de gagner davantage, et même qu'on lui retranche de son gain?.....

Ces raisons, que nous ne pouvons qu'indiquer ici, et qui mériteroient d'être mieux développées, nous font regarder l'inconvénient d'être quelquefois obligé d'employer la force pour percevoir le paiement des impôts directs, malgré la mauvaise volonté des contribuables, ce qui d'ailleurs n'arrivera jamais qu'avec un mauvais système de répartition et de perception, comme incapable de balancer les avantages nombreux des impôts directs sur les impôts indirects.

La théorie des impôts, telle qu'elle a été enseignée dans ces derniers temps par les économistes, nous a toujours paru la véritable, ou plutôt la seule; car avant eux, il existoit à cet égard des tâtonnemens, et nulle théorie. Mais, on ne sauroit nier qu'il ne puisse se rencontrer de très-grands obstacles pour la mettre en pratique.

D'abord il faut bien se pénétrer d'une vérité que les adversaires du système physiocratique se dissimulent, et que ses demi-sectateurs, essayeurs de nouveautés, plutôt que vraiment convaincus et fermes sur les principes, oublient toujours; c'est qu'on ne doit jamais adopter la partie de ce système relative à l'impôt, ni uniquement, ni même sans toutes les autres. Une des mesures les plus incohérentes qui ait signalé le règne de l'empereur, c'est l'introduction de l'impôt direct dans ses états, en y établissant en même temps des entraves pour le commerce, des gênes pour l'industrie; en conservant les maîtrises et les péages, en

prohibant l'exportation ou l'importation de certaines marchandises ; en les assujettissant à des impôts, etc. C'est bien-là tout à-la-fois brûler et fumer son champ. Mais sans raisonner sur une position si étrange, nous ne prétendons pas nier qu'il ne s'en trouve où le bien ne sauroit complètement se faire, où l'on n'a que le choix des inconvéniens ; et telle est, par exemple, la situation des pays à castes privilégiées, dont le gouvernement ne veut, ou dont il ne peut pas attaquer les franchises : il faut bien qu'il tâche alors de les obliger à contribuer aux charges de l'état, et communément il ne le peut que par des impôts indirects.

Les impôts sont, en général, assis détestablement mal en Europe. Dans cette belle partie du monde qui se targue de ses lumières, la finance se débat dans une inextricable confusion, sans qu'aucun principe raisonnable paroisse y guider les administrateurs. Les impôts n'y ont été d'abord que des subsides accordés aux souverains par leurs vassaux, pour le besoin du pays. Ceux-ci ont toujours résisté, autant qu'ils ont pu ; et, même en accordant des subsides, ils ont voulu en rejeter le poids sur les autres classes ; car ces vassaux qui composoient les états, étoient des nobles, et dans les siècles de violence et de barbarie, on arrive plus facilement à l'idée d'ennoblir la force et le brigandage, qu'à des notions saines de l'organisation des sociétés. Les principales villes eurent leur tour, et luttant d'une part contre les gentilshommes, elles crurent de l'autre

se dédommager de leur servitude passée, en opprimant la classe rurale autant qu'il étoit dans leur pouvoir. Cet ordre de choses, combiné avec l'esprit du temps, fit naître toute sorte de manières d'imposer très-absurdes. Lorsque le souverain avoit le crédit d'engager les états à fournir des subsides, ceux-ci, pour s'alléger le fardeau, recouroient à des opérations financières très-oppressives, à des tributs mal et inégalement assis. Mais, de leur côté, les souverains voulant s'affranchir de cette tutelle, imaginoient toute sorte d'impôts nouveaux contre lesquels leurs états n'eussent pas le droit de s'élever, ou qui leur parussent les intéresser si peu et de si loin, qu'ils dédaignassent de s'y opposer. Or on sent bien que ces impositions devoient être très-éloignées de la première et véritable source, pour ne pas effrayer le propriétaire qui, au fond, devoit cependant les payer.

Cependant les choses ont bien changé. Il n'y a guère que les princes du second rang qui soient contenus encore, à l'égard des impôts, par leurs états. Le roi de Prusse est affranchi de toute entrave sur ce point. Mais les causes que nous venons d'énoncer n'en ont pas moins introduit le mal. Les impôts indirects sont connus dans les provinces prussiennes depuis un temps immémorial. Ils sont intimement liés avec la constitution de l'état. Il faudroit une adresse et une fermeté particulières pour arracher le polype et cicatriser promptement la plaie, sans faire trop souffrir, sans trop agiter le malade. L'homme

par sa nature aime mieux le mal auquel il est accoutumé, que l'innovation qui lui promet du bien; et les choses humaines sont telles, que le plus grand obstacle à leur restauration, consiste en ce que le passage entre le mal et le bien est souvent, ou ce qui revient à-peu-près au même, paroît pire que le mal. Toutes les opinions se sont tournées de ce côté; le préjugé a force de loi; la paresse, la vanité, et qui plus est de nombreux intérêts, l'étayent; car un des principaux avantages du système des impôts directs consiste précisément à éteindre quatre-vingt places sur cent dans l'administration des revenus et des dépenses. De-là mille sophismes vides de sens, mais par cela même très-appropriés au vulgaire, et plus difficiles à réfuter, pullulent à l'envi : on fait illusion à soi-même, aux autres, et sur-tout aux souverains.

Ceux-ci peuvent avoir d'ailleurs quelques raisons particulières de conserver les impôts indirects, qu'ils s'abstiennent de proférer, mais qui ne sont pas sans force.

Quant au roi de Prusse, par exemple, ce que la crainte de sa noblesse n'a pu exécuter, les égards qu'il a cru lui devoir, ont pu le lui suggérer. Il est très-difficile de faire comprendre à la pluralité des nobles, qu'en versant une partie de leurs revenus au trésor royal, ils gagneront beaucoup plus par la liberté du commerce qu'ils ne font pas, et par celle de l'industrie à laquelle ils n'ont pas la moindre part. Le fait est vrai : mais comment le prouver à des hommes qui

qui ne sont pas profondément versées dans les matières d'économie politique, aussi long-temps qu'une bonne et universelle instruction n'en aura pas mis les principes à la portée de tout le monde? Et comment arriver à cette instruction, tant qu'elle devra porter sur des principes diamétralement opposés au système actuel des gouvernemens ?

Observons ensuite que l'état n'est qu'un grand corps composé d'une infinité d'agrégats qui s'enchaînent les uns aux autres. Chaque seigneur et ses vassaux, chaque chef de département et ses subordonnés, chaque général avec les officiers et les soldats à ses ordres, enfin chaque chef de famille et les gens qu'il entretient, sont de petits corps diversement liés et combinés entre eux. Ce n'est jamais qu'en s'attachant leur plus grande pluralité, que le souverain règne tranquillement et sans opposition. Or la multiplicité des emplois passe pour un des grands moyens de s'attacher cette pluralité. Il est donc très-possible que ce qui tend à diminuer cette multiplicité des emplois, semble au souverain tendre à diminuer son autorité. A la vérité, il prononce ici sur une apparence trompeuse. L'autorité du souverain est dans sa puissance : sa vraie puissance dépend uniquement du bien-être de ses sujets; et cette multiplicité d'offices et de charges s'oppose essentiellement à ce bien-être. On ne conçoit pas d'ailleurs comment le chef d'une armée bien constituée pourroit avoir à redouter les

esprits inquiets les oppositions déraisonnables ou turbulentes de l'intérêt privé. Eh ! quand a-t-on vu le souverain qui rendoit son pays vraiment heureux, être désobéi ?

Mais ce n'est pas, à beaucoup près, autant à des considérations de ce genre qu'il faut attribuer le système d'économie politique de Frédéric II, qu'à l'intime persuasion que ce système étoit le seul raisonnable. Sa première jeunesse en avoit été nourrie ; il étoit entièrement dans la bonne-foi à cet égard. Des idées fausses sur l'argent l'avoient absolument captivé ; leur force et leurs mauvais effets augmentèrent en lui avec l'âge ; telle est son histoire en finance. S'il eût connu les bons principes, certes il auroit su les faire adopter à son peuple, à ses nobles ; et le plus grand des rois en eût été le meilleur. Puisque sa fermeté, qui n'eut jamais d'égale, son impartialité sans tache, son inflexible attachement à ses devoirs, ses vues constantes d'ordre et d'économie, réussirent à couvrir une assez grande partie des mauvais effets d'une administration fiscale sans bornes, sans mesure, sans principes, que n'eût pas fait la vérité dans ses mains ? Ses rameaux auroient ombragé la terre ; et les Prussiens riches, heureux, prospères, seroient devenus les véritables instituteurs de l'Europe, dont ils ne sont que les meilleurs soldats.

Mais il est temps de passer aux détails de l'administration de Frédéric II, relativement aux impôts. Nous

parlerons d'abord des impôts directs, puis des indirects, parce que ses sujets en supportèrent de l'une et de l'autre espèce. Il nous sera impossible de noter exactement les diversités de ce genre dans chaque province en particulier. Plusieurs ont une constitution tout-à-fait différente du reste ; toutes ont leurs droits, leurs priviléges, ou du moins leurs usages, qui nous entraîneroient dans des discussions interminables et fastidieuses. Il suffira de savoir que les Marches nous serviront de règle commune ; que les provinces allemandes en-deçà du Weser, sont, à peu de chose près, sur le même pied que les Marches ; quant aux Prusses, si elles paient autrement, elles paient au moins autant, et n'ont que l'avantage d'un peu plus de liberté de commerce. Pour ce qui est des districts au-delà du Weser, ils ont chacun leur constitution particulière pour la répartition et la quotité des impôts directs, et de grandes franchises par rapport aux impositions indirectes : nous les ferons remarquer dans toutes les occasions importantes.

Impôts directs.

Les impôts directs ont plusieurs dénominations dans les provinces prussiennes, tirées des raisons pour lesquelles ils ont été demandés aux états. Il y a *la contribution*, *l'argent pour la cavalerie*, *l'argent pour les légations*, *l'argent pour bâtir le château*, *pour les lits de Potzdam*, etc., etc.

Nous avons sous les yeux un gros in-4°, sur les impositions directes et la taille que doivent payer les Marches, par un conseiller prussien, M. de Thile.

Mais cet ouvrage est si diffus, si mal ordonné, si obscur, qu'on ne sait en quoi consistent précisément les impositions directes que les Marches paient annuellement, ni ce qu'elles rapportent de produit net. Ce dernier point y est entièrement omis; et l'autre coûteroit des recherches si pénibles pour le tirer de l'ouvrage, et pour démêler ce qui existe actuellement de ce qui a été arrangé en divers temps, que le résultat ne pourroit jamais nous récompenser de notre travail. Voici les principales notions que nous avons pu en tirer.

Les terres de la noblesse, celles du clergé, et de ce qu'on nomme en Allemagne *pia corpora*, comme universités, colléges, hôpitaux, etc. etc., ne sont point assujetties à *la contribution*. Cet ordre de choses n'a pas tout-à-fait le même inconvénient que dans les pays catholiques, parce que le clergé protestant se marie, et que les *pia corpora* allemands sont des institutions d'une utilité vraiment publique. Les chapitres, dont on a laissé subsister une grande partie, sont eux-mêmes utiles, parce qu'on n'en donne pas le produit à des fainéans bien gagés pour mal prier Dieu. Le roi en emploie les revenus à récompenser le mérite, et soutenir des familles obérées. Toutefois il est aisé de voir que l'ordre économique du royaume en est considérablement troublé, et que ç'a été une puissante raison d'établir des impositions indirectes, pour arracher des subventions à ceux qui ont le droit honteux et insensé de ne rien fournir pour le maintien de l'état,

dont ils partagent la protection avec les autres sujets.

Cependant la noblesse participe légèrement même aux impositions directes. Dans le système féodal, elle étoit obligée de venir combattre sous les étendards de son suzerain. Ceux qui ne le pouvoient pas, comme les vieillards, les mineurs, les impotens, les femmes, etc. etc., devoient fournir un gendarme. Quand la subdivision et l'altération des terres féodales s'étendirent, quand les mœurs changèrent et s'adoucirent, on commua cette obligation en une somme d'argent, et c'est ainsi qu'elle se paie même aujourd'hui. La répartition s'en est faite d'après le nombre de gendarmes que chaque terre seigneuriale devoit fournir. C'est pour cela qu'on nomme encore les parties aliquotes de cet impôt, un cheval de noble (*ritterpferd*); quelques terres en paient plus d'un; d'autres n'en paient qu'une fraction. En général, cette imposition est très-inégalement répartie. Un *cheval* paie annuellement quarante écus, ou cent cinquante à cent soixante livres tournois.

Toutes les autres terres des gens de la campagne, et des habitans des petites villes médiates, ou qui appartiennent à des seigneurs, paient la *contribution*, qui est l'ancien impôt direct, augmenté ensuite sous divers prétextes et différentes dénominations. La répartition de cet impôt n'est pas non plus fort égale. Au lieu d'être fondé sur un arpentage bien fait, joint à une détermi-

nation équitable de leur degré de bonté, il porte, et même d'une façon vague, sur la quantité des grains employés aux semailles. Cette *contribution* comprend l'impôt proprement nommé ainsi; *l'argent de la cavalerie*, équivalent des fourrages que le pays étoit autrefois dans l'obligation de livrer en nature aux cuirassiers; *l'argent pour les lits de Potzdam*, qui est une foible subvention que la Marche électorale paie seule, mais qui n'en est pas moins répartie, comme impôt additionnel à la contribution; et outre cela, les frais du pays lors du transport des régimens aux camps annuels, pour la bonification desquels les états forment une caisse. Les meuniers, les bergers, les maréchaux ferrans, etc. de la campagne, paient aussi une espèce de capitation pour leur profession, et les habitans qui n'ont qu'une maison sans agriculture, un droit pour leur domicile. Toutes ces taxes sont comprises dans la masse des impôts directs du plat pays.

Le paysan paie en outre un impôt que nous ne saurions mettre qu'au nombre des impositions directes, puisqu'il porte sur une production. C'est la taille des bestiaux (*viehsteuer*). Cette taxe n'est pas considérable; mais elle est oppressive, et resserre le grand, le premier moyen de l'agriculture, qu'il faudroit au contraire encourager dans le pays de Brandebourg, où le bétail est aussi chétif que peu abondant.

Ces impositions ont rapporté dans la Marche

électorale, en mil sept cent soixante-dix-neuf:

La contribution.....	269,078	rixdalhers.
Argent pour la cavalerie.....	124,235	
La taille du bétail.....	18,477	
TOTAL...	411,790 ;	

A quoi il faut ajouter un impôt additionnel sur les grains, lorsqu'on les veut employer, soit à la boulangerie, soit à la brasserie. Cet impôt nommé *kriegsmetze*, est destiné pour la formation et les frais des magasins royaux; c'est un objet d'un peu plus de quatre mille écus. On peut donc admettre que le roi tire en impôts directs du seul plat pays de la Marche un million six cent soixante mille livres tournois.

Suivant l'ouvrage de M. de Thile, les villages paient vingt-cinq, trente, quarante pour cent, et même davantage du produit de leurs terres en grains, et de leurs bêtes à cornes. Mais on ne sauroit admettre un pareil calcul, comme représentant le véritable état des choses ; car le rapport des terres et des bêtes à cornes ne fait pas, à beaucoup près, tout le revenu des propriétaires : les jardins, le petit bétail, les légumes semés en plein champ, le lin, l'industrie relative à ce genre de culture, et quelques autres petites branches de l'économie rurale, forment une partie considérable des revenus du paysan et de son bien-être. Mais quand on n'évalueroit ce qu'il paie en impôts qu'à un sixième de son revenu net, il a tant d'autres subventions à payer, qu'on ne peut pas regarder sa situation comme heureuse.

Il est aisé de faire un calcul hypothétique, pour apprécier à-peu-près ce que chaque province du roi de Prusse en-deçà du Weser, paie en impôts directs, soit d'après le nombre d'arpens labourables, parce que nous savons que la Marche électorale en contient six millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent trente-neuf; soit d'après la population. Mais le genre de population des diverses provinces variant infiniment (diffère essentiellement, sur-tout, de la Marche électorale, où se trouvent les deux grandes capitales de Berlin et de Potzdam), et cet impôt principalement direct, et assis sur les terres suivant leur étendue et leur rapport, étant toutefois de diverse nature, puisque même les petits paysans qui n'ont point de propriété foncière, si ce n'est une misérable petite maison, sont obligés d'en payer une partie, ce calcul sera vague et défectueux. Il y a d'ailleurs variété, non-seulement dans la quotité des impôts pour chaque province, mais même dans leur nombre. Ainsi le pays de Halberstadt, par exemple, doit payer, outre la contribution ci-dessus mentionnée, des *meilen-gelder*, des *magazin holtz-gelder*, des *regensteinische fuhr-gelder*, des *salarien-gelder*, comme nous le voyons par un édit de mil sept cent cinquante-un (1). Nous ne connoissons pas précisément ni la nature, ni la valeur de ces petits impôts (2). L'exemple de la Silésie rendra notre observation encore plus sensible.

(1) N° 59.

(2) Pour le *nahrungs-gelder* ou impôt d'industrie, il fait partie de l'imposition indirecte et de la contribution; mais au fond, c'est une

La

La Silésie, comme province conquise, est assujettie à quelques arrangemens particuliers relativement à l'impôt direct. Toutes les terres, sans exception, y sont soumises, et même celles qui appartiennent au domaine royal. Cela est singulier, mais excellent. D'après les principes des constitutions allemandes, les domaines formant le patrimoine personnel du prince, pourquoi ne contribueroient-ils pas aux dépenses de sûreté, d'ordre et de commodité publique, comme les patrimoines des particuliers ? Nous ignorons quel a été le principe de cet arrangement dans l'esprit de Frédéric II. Peut-être a-t-il jugé que la Silésie ayant été conquise par les forces de l'état, il étoit juste qu'il partageât avec l'état les avantages personnels qu'il retiroit de cette conquête. A la vérité, Frédéric faisoit toujours un usage vraiment royal des revenus de ses domaines, aussi bien que de ceux affectés plus directement à l'utilité publique. Mais peut-être n'espéroit-il pas qu'il en fût de même de tous ses successeurs. Peut-être aussi, dans le dessein d'introduire une nouvelle administration à cet égard, et projetant d'assujettir la noblesse et le clergé catholique à l'impôt direct, jugea-t-il qu'il étoit nécessaire de donner l'exemple, et de ne point faire d'exception en

---

taille personnelle payée par les gens de métier ou ceux qui vivent du travail de leurs mains dans les villages et dans quelques petites villes non soumises à l'impôt indirect nommé accise.

faveur des domaines. Enfin, comme il vouloit tirer de la Silésie toutes les ressources possibles pour l'augmentation de son armée, et que la contribution est affectée à l'entretien des troupes, il est possible qu'il ait pris le parti d'y soumettre ses domaines, pour se voir en état de mettre un plus grand nombre de régimens sur la répartition de la Silésie. Quoi qu'il en soit, on compte que les domaines du roi, des princes, les terres des nobles, des curés et des corps d'instruction, paient vingt-huit et demi pour cent de leur rapport; les terres des paysans, trente-quatre pour cent; celles des ordres religieux et militaires, quarante pour cent; et celles de l'évêque de Breslau, des chapitres, et de toutes les communautés religieuses, cinquante pour cent.

Une grande justesse d'esprit a présidé à cette répartition, si ce n'est dans l'acte d'avoir soumis les terres du paysan à un tarif plus haut que celles des nobles et du domaine, inique absurdité, qui tire son principe de l'ancienne barbarie féodale. Cependant l'auteur du livre sur la Silésie, assure qu'au moyen de l'évaluation modique que le cadastre a adoptée, la noblesse et le paysan ne paient pas vingt-cinq pour cent du rapport de leurs terres. La valeur des terres de la Silésie monte à quatre-vingt millions d'écus, et leur revenu moyen à six millions. La contribution forme une somme d'un peu plus de dix-sept cent mille écus, qui feroit environ vingt-huit pour

cent du produit. Mais en comptant les remises annuelles que le roi est obligé d'accorder pour mauvaises récoltes, grêles, incendies, mortalités, etc. etc. il n'en retire guère que quinze cent mille écus, ce qui feroit vingt-cinq pour cent. A l'évaluation modérée qui donne ce résultat, il faut ajouter un autre avantage considérable. Le cadastre est invariablement fixé. Quelque amélioration qu'un propriétaire fasse à sa terre, en doublât-il, en triplât-il le revenu, il ne paieroit que suivant le cadastre actuel, qui n'a point varié depuis la conquête.

Les arrangemens pris relativement à cette contribution, à laquelle il faut joindre le *nahrungs-geld* que paient les ouvriers de tout genre dans les campagnes, comme nous l'avons dit plus haut, nous paroissent assez remarquables pour en rapporter les principaux détails. On perçoit les impôts de la manière la plus simple. Toute la province est divisée en quarante-huit cercles, qui tirent leur nom de la ville la plus considérable qu'ils contiennent. Chacun a un conseiller provincial, une caisse et un receveur des tailles soumis à l'inspection de ce conseiller. La contribution se paie tous les mois; les contribuables l'apportent au jour fixé, à la caisse, d'où à la fin du mois elle va aux caisses générales de Breslau ou de Glogau. La première tire l'argent des trente-deux cercles du département de la chambre des finances de Breslau, et l'autre celui des seize cercles du département de la chambre de

Glogau. On les nomme aussi caisses de guerre, parce que le revenu en est destiné à l'entretien de l'armée. Si quelqu'un a souffert quelque dommage, soit par un orage, un incendie, une mortalité, etc., qui lui donne des droits à quelque remise, on examine ce dommage, et on l'évalue; mais au lieu de permettre au particulier d'en retenir la valeur sur ce qu'il doit payer, on lui solde comptant l'indemnité aussitôt qu'il est acquitté, afin que sous aucun prétexte, il ne perde l'usage d'apporter tous les mois sa quote-part à la caisse. C'est à cet ordre très-louable, qu'on doit la grande exactitude avec laquelle les contributions se paient, en sorte que, même pendant les guerres les plus oppressives, elles n'ont que rarement souffert quelque non-valeur. Les conseillers provinciaux sont tirés de la noblesse même du cercle. Il faut qu'ils y aient des possessions, et ils sont responsables de l'exacte rentrée des contributions. Quant aux mauvais payeurs, on ne se borne pas à les forcer par des saisies de s'acquitter; on recherche leur économie, et s'ils sont incorrigibles, on fait administrer leurs biens sous autorité publique.

La contribution du plat-pays en Silésie forme annuellement. . . . . 1,704,932 rixdhalers.
Le nahrungsgeld. 150,000

TOTAL. . . . . 1,854,932 rixdhalers.

On voit par-là que le rapport de cette imposition diffère essentiellement suivant les provinces. Car la

Marche électorale, qui a sept cent cinquante mille habitans, ne paie que quatre cent onze mille sept cent quatre-vingt-dix rixdhalers, ce qui ne fait pas le quart de ce que donne la Silésie, quoique celle-ci n'ait que le double d'habitans. Il est vrai que quand on compare dans ces deux provinces les habitans du plat-pays, qui seuls paient cet impôt, la proportion se rapproche beaucoup davantage. Le plat-pays de la Marche ne contient tout au plus que quatre cent mille individus. Celui de la Silésie doit en renfermer à-peu-près douze cent mille. Suivant ce calcul, la proportion se trouveroit à-peu-près rétablie. Et si l'on en veut conclure pour le reste de la monarchie prussienne, on raisonnera ainsi.

Les états prussiens en-deçà du Weser, contiennent à-peu-près cinq millions d'habitans. Déduisez sept cent cinquante mille pour la Marche électorale, il restera quatre millions deux cent cinquante mille têtes pour tout le reste. Nous défalquerons le grand quart de cette somme, et le reste nous donnera les habitans de la campagne, qui forment trois millions d'individus. Si douze cent mille individus en Silésie, paient dix huit cent mille rixdhalers, trois millions d'individus paieront quatre millions et demi de rixdhalers. Ajoutons à cette somme les quatre cent onze mille rixdhalers que paie la Marche en impôts directs, et nous trouverons que ce genre de tributs rapporte au roi de Prusse annuellement à-peu-près vingt millions de livres tournois.

Impôts indirects.

Péages.

Les péages, que nous avons cru devoir ranger sous la dénomination des impôts indirects, parce qu'ils se prélèvent sur les marchandires, sont, de leur nature, un reste absurde et honteux de l'ancienne barbarie.

Exigés sur les marchandises importées ou exportées des états soumis au fisc qui les a établis, c'est un impôt indirect dans toutes les formes; ou plutôt ils ont tous les défauts des impôts indirects, et de plus, ils gênent, ils découragent le commerce, en faisant perdre aux voituriers un temps précieux, sans aucune utilité.

Perçus sur les marchandises qui ne font que passer par un pays, c'est un vol, un brigandage, qui prend sa source dans ces temps où les petits propriétaires de quelque château attendoient au passage les voyageurs, les marchands, pour les rançonner, et entretenoient des vedettes au haut de quelques tours, pour les avertir à son de trompe de l'arrivée de leur proie. Eh! quelle autre raison, quel autre droit peut-on avoir de demander une part de la marchandise qu'un paysan va vendre à un tiers, que celui des brigands, je veux dire la possibilité de la voler toute entière? Quand bien même les péages produiroient un gain réel, on devroit donc, par point d'honneur, les abolir. Mais il est aisé de prouver que ce gain est, sinon entièrement imaginaire, du moins un objet de si peu d'importance, qu'il est insensé de se deshonorer aux yeux de la morale et de la raison pour se le procurer.

Laissez vos voisins vendre et acheter autant qu'ils pourront : plus il se fera de commerce parmi eux, plus ils deviendront riches, et plus ils le seront, plus ils achèteront chez vous. Votre population, votre activité, votre industrie en augmenteront : et pourquoi gouvernez-vous, si ce n'est pour arriver à ce but ? Si vos péages sont modiques, le profit ne sera de nulle importance ; considérables, le commerce évitera de traverser votre pays, et vos sujets perdront par là de mille manières diverses que vous ne soupçonnez même pas. Car le passage des marchands, des voituriers, des bateliers y entretenoit plus d'un genre d'industrie que vos péages vous ont ravi. Je ne parle pas de ceux que paient les marchandises d'un même pays, transportées d'un lieu à un autre dans ce pays ; de quel prétexte peut-on colorer cette mesure insensée? Veut-on qu'il n'y ait pas de circulation, de commerce intérieur ? et pour l'empêcher, a-t-on imaginé d'imposer une amende sur celui qui s'efforce d'en mettre en jeu les ressorts ?

On objectera que bien des péages sont établis pour l'entretien des chemins, ou de quelque autre moyen de communication. Nous l'avons déja dit, pour que des chemins, des canaux, soient vraiment utiles, il faut que l'état se charge de leur construction et de leur entretien, qui doivent être des dépenses de la souveraineté ; il faut que le prince qui les construit ne veuille être remboursé de ses avances que par le produit sûr,

mais lent, de l'amélioration que ces constructions procurent. Le propriétaire d'une terre de cent mille écus en emploiera bien dix mille, pour des améliorations qui lui produiront un accroissement de revenu de trois mille livres; pourquoi un souverain ne consacreroit-il donc aucune partie de ses revenus pour augmenter le bien-être de ses sujets, et par conséquent la population de ses états, et par conséquent ses revenus, et par conséquent sa puissance? De quel droit lui qui a tant, exige-t-il qu'on lui paie d'avance, et communément avec un profit énorme, toutes les tentatives de cette nature qu'il veut bien imaginer? Observez d'ailleurs, que communément, du moins en Allemagne, les chemins pour lesquels il faut payer ne sont point entretenus. A la vérité, dans les états du roi de Prusse, il est des canaux où ce prétexte a quelque apparence. Mais quel droit, quel motif de cette nature, peut-on avoir eu d'établir des péages sur le Weser, sur l'Elbe, sur l'Oder, ou tant d'onéreux tributs sur des chemins à peine tracés par les voitures, et dans lesquels il ne se fit jamais la réparation d'un pfennin?

Si on nous demande maintenant dans quels lieux se trouvent des péages, soit par terre, soit par eau, dans les états du roi de Prusse; à combien se monte ce genre d'imposition, et quelles sommes il rapportoit à Frédéric: nous répondrons à la première de ces questions, qu'il y a des péages non-seulement sur les canaux que les souverains de Brandebourg ont fait

construire,

construire, mais sur toutes les rivières (1) qui traversent le pays, sur toutes les grandes routes où les rouliers passent, avec menace de punir grièvement tous ceux qui tenteroient de prendre des routes de traverse.

Quant au tarif de ce genre d'impositions, comme il est d'une longueur immense, il seroit fastidieux de le rapporter ici. La plupart de ces taxes remontent au-delà du règne de Frédéric II. On en trouve cependant, dans la grande collection de ses édits, quelques-unes d'établies par lui, telles que le péage de Schwedt de mil sept cent quarante-six (2); celui du canal de Finow de l'année mil sept cent quarante-sept (3); celui d'Oderberg de mil sept cent quarante-huit (4). Cependant on peut dire en général, que Frédéric n'a pas excessivement abusé du droit qu'a la maison de Brandebourg de hausser ses péages à volonté. Le tarif en est modéré; mais ils n'en sont pas moins une gêne pénible et destructive pour le commerce, sur-tout par les formalités qu'on y a annexées.

Pour le revenu qu'en tire le roi de Prusse, il n'est pas possible de le fixer, par deux raisons: la première,

---

(1) Il y en a qui n'appartiennent pas au roi, mais qui font partie de l'apanage des princes, comme celui de Schwedt, dont le chef de la branche de Brandebourg, qui porte ce nom, tire les revenus.

(2) N°. 17.

(3) N°. 14.

(4) N°. 41.

c'est que Frédéric a toujours tenu cette partie de son administration secrète; on ne sait avec certitude le produit de presque aucune imposition : la seconde, c'est que ce roi avoit mis sous une administration générale, vulgairement appelée *la régie*, tous les impôts indirects, et quelques-uns des monopoles qu'il s'étoit réservés. Tel est le motif qui nous a engagés à les rassembler sous le même point de vue. Le tabac et le café étoient administrés et surveillés par cette régie, nommée administration générale des péages et des accises.

Accises.

On a nommé *ziese*, ou *cize*, un ancien impôt sur la bière et sur les grains; il étoit payable dans l'origine apparemment en nature. Nous croyons que cette dénomination vient du latin, et a dû signifier un coupon de la propriété du sujet, dont le souverain se rendoit maître. L'impôt additionel ajouté sur les mêmes objets s'est nommé vraisemblablement accise (1). Lorsqu'on l'a payé ensuite en argent, il a formé le premier impôt sur les consommations; et quand on a jugé à propos d'en mettre sur d'autres denrées, on lui a appliqué le même nom.

---

(1) M. Canzler, dans son grand ouvrage sur la Saxe, soutient que la chose et le mot d'accise sont très-anciens, et il cite un passage de charte, dans laquelle il en est parlé, et où on la nomme *assisa*. Nous ne disputerons pas un point d'érudition à un homme qui a fait de si doctes recherches; mais il est certain qu'à son origine dans le Brandebourg, cette espèce d'impôt mis d'abord sur les boissons, a été nommé *ziese*. Au reste, le mot importe peu.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, que nous ne donnons que comme une conjecture, il est sûr que l'on entend en général par accise les impôts mis sur les consommations.

Le vrai but de ce genre d'impôts, sur-tout dans les états du roi de Prusse, c'est de faire contribuer les villes. Elles y sont soumises à l'égard de toutes les marchandises et consommations, sans aucune exception. On a voulu par-là tirer pour le fisc un revenu de ces masses inertes. Mais c'est uniquement par une longue série d'idées confuses qu'on a pu concevoir un tel projet. Un assemblage de maisons habitées par des individus vivant d'un travail qui n'augmente point les productions naturelles, voilà ce que c'est qu'une ville. Une ville ne produit donc rien (1), et comment tirer un revenu de ce qui ne produit rien ? Ceux-là seuls par qui naissent et renaissent les productions naturelles, entretiennent les habitans des villes, soit médiatement, soit immédiatement : ceux-là seuls paient donc en dernière analyse les impositions que l'on croit tirer des villes.

---

(1) Il y a beaucoup de petites villes dans les états du roi de Prusse, où il se trouve des cultivateurs; mais la plupart sont des gens qui possèdent quelque champ outre leur profession. Ils les cultivent, parce que leur métier ne sauroit ni employer tout leur temps, ni leur procurer seul de quoi vivre. Nous croyons que le champ des villes est affranchi de l'impôt direct, en tout ou en partie, à cause de l'accise.

En vain on accumulera des sophismes; tout est absurde hors de ce cercle (1).

Cette vérité deviendra tôt ou tard familière, et les impositions indirectes seront alors entièrement abolies. Jusqu'ici elle a été entièrement ignorée des administrateurs. On a cru que celui dont le souverain tiroit la valeur de l'impôt étoit aussi celui qui le payoit. Et comme on a éprouvé bien plus de facilité a établir des impôts indirects, parce que celui qui en donnoit la valeur au fisc ne les payoit point, et que celui qui les payoit ne soupçonnoit pas qu'il en fût grevé; parce que d'ailleurs, le vrai payeur ne soldant l'impôt que lorsqu'il achète, et, ce qui est communément la même chose, lorsqu'il a de l'argent, il n'en sent pas à beaucoup près autant la charge que s'il étoit obligé de le payer

(1) Nous ne prétendons pas nier au reste, ni que les villes ne doivent payer en raison des terrains sur lesquels les maisons sont bâties, et même des maisons considérées comme une propriété à fonds perdu, ni que les citadins n'aient le droit de concourir dans une certaine proportion à la confection des assemblées provinciales, qui ont d'autres intérêts à statuer que la répartition des contributions, laquelle assurément ne doit appartenir qu'aux propriétaires des terres. Indépendamment de l'administration des travaux publics, qui ne sera jamais bonne que dans la main des assemblées provinciales, et auxquels les citadins sont intéressés immédiatement, il importe de leur confier plusieurs branches de police, qui pouvant toucher à la liberté des individus, exigent que le vœu de ceux mêmes qui n'ont point de propriétés foncières, puisse être connu, et qu'ils contribuent au choix des personnes à qui seroit remis l'exercice de cette portion de l'autorité.

à un temps fixe, ainsi qu'il arriveroit, si l'on commuoit l'impôt indirect en son équivalent direct; tous les esprits superficiels, tous les yeux vulgaires, tous les vœux non réfléchis, se sont tournés vers les impôts indirects, les gouvernemens les ont multipliés à l'envi, et presque avec l'applaudissement général.

C'est sur-tout vers les besoins de première nécessité, que le roi de Prusse a dirigé les impôts indirects; comme le feront toujours les gouvernemens qui voudront tirer un revenu net et considérable. Grains, bières, eaux-de-vie, vins, vinaigres, sucres, cuirs, etc. etc. supportent dans les provinces prussiennes des impôts énormes. Nous ne rapporterons pas les détails de ces impositions qui s'étendent à toutes les choses commerçables sans exception : on en trouve dans la collection des édits plusieurs tarifs donnés pour chaque province en particulier. Ce sont de véritables livres, qu'il seroit ennuyeux et inutile d'analyser. La plupart des objets que nous venons de nommer, sont taxés à vingt, à trente, à quarante et même à cinquante pour cent. On peut juger à quel point une telle taxe est oppressive, à quel point elle doit renchérir, et par conséquent borner toutes les productions de la nature, et les ouvrages de l'industrie; car ces impôts ne produisent pas cette cherté avantageuse qui provient de l'abondance de l'argent, mais celle de la nécessité, où l'on donne son dernier pfennin pour la chose dont on

a un besoin absolument urgent, et indispensable à la vie.

Il n'est pas possible de déterminer en particulier le revenu que le roi retire de cette branche de l'administration fiscale, parce qu'il est mêlé avec celui des péages et des monopoles, auxquels nous allons passer, pour porter ensuite nos regards sur l'ensemble.

Monopoles. Sel.

Le sel est une denrée si nécessaire, la nature la fournit si abondamment, si facilement et à si bon marché, qu'aussitôt que le fisc a songé aux moyens d'augmenter son revenu aux dépens des peuples, il a saisi presque par-tout et dans tous les temps, l'idée de s'en approprier le monopole. Ce moyen désastreux a été facilité par cette circonstance, que le sel, bien qu'objet de première nécessité, produit l'effet désiré par la présence d'une très-petite quantité; de sorte que la consommation journalière n'en étant jamais très-considérable, on a pu supporter assez facilement d'abord ce surcroît de dépense. Mais les gouvernemens en ont horriblement abusé. Peu à peu le sel est monté à un prix exorbitant. On le vend quatre cent pour cent de son prix ordinaire (1), et peut-être mille pour cent de celui qu'il auroit, si l'on en abandonnoit la fabrication et la vente

(1) C'est même dire trop peu pour la monarchie prussienne. Le tonneau de sel, qui coûte seize écus au roi, tous frais faits, se vend de soixante-huit à soixante-douze écus, ce qui fait quatre cent vingt-cinq à quatre cent cinquante pour cent.

à une entière liberté : car, on ne sauroit trop le répéter, l'état n'est et ne peut être qu'un fabricant et un marchand très mal-adroit; ses frais dans la production ou la fabrication de quoi que ce soit, ne sont jamais ceux que la nature des choses exige.

L'excessive cherté du sel produit un autre grand mal vraiment incalculable dans ses conséquences. On a reconnu que le sel est d'une très-grande utilité dans l'économie rurale, sur-tout à l'égard des bestiaux, dont il conserve et restaure la santé. Mais à peine le paysan peut-il fournir aux frais de sa consommation personnelle; comment en achèteroit-il pour ses bestiaux, ou pour d'autres usages accessoires ?

La contrebande sur cet article seroit énorme en Allemagne, où presque tous les princes ont des salines, parce qu'ils en vendroient volontiers l'excédant de leurs propres besoins à un prix très-modique, et très-capable d'encourager le commerce interlope, si les gouvernemens n'avoient eu recours à un moyen excessivement tyrannique, pour s'assurer le revenu qu'ils ont projeté de tirer du commerce de cette denrée. Ce moyen est de fixer la quantité de sel que chacun doit consommer, et de la lui faire payer, sans s'embarrasser s'il la consomme ou non. Cette fixation arbitraire rendant l'excédant des besoins, de ceux du moins auxquels il est indispensable de satisfaire, un trop petit objet, soit pour exciter la contrebande, soit pour

nécessiter une surveillance très-soigneuse, celle du sel n'est ni fort active, ni très-sensible.

Le roi de Prusse a adopté la méthode de fixer la consommation du sel. Voici ce qu'elle est annuellement dans son pays. Nous tirons des notions à cet égard de l'ordonnance pour les inspecteurs des greniers à sel, de l'année mil sept cent soixante-quatorze (1). Pour bien comprendre la fixation qu'elle énonce, il faut se rappeler que le scheffel de Berlin fait à très-peu près quatre boisseaux et demi, mesure de Paris, et que ce scheffel est divisé en seize metzen.

La consommation annuelle par tête au-delà de neuf ans est de quatre metzen, outre une demi-metze pour la viande que les particuliers salent et fument dans leurs maisons.

Pour une vache donnant du lait, par an deux metzen.

Une metze pour cinq bêtes à laine donnant du lait, et la moitié pour celles qui n'en donnent point.

Sur vingt-quatre scheffels de grains pour la brasserie, une metze et demie de sel.

Quant aux aubergistes et aux professions qui consomment beaucoup de sel, l'inspecteur fixe leur consommation, non sur le pied ci-dessus, mais sur l'usage

(1) N° 27.

réel

réel qu'ils font de cet assaisonnement, évalué d'après un apperçu équitable.

En conséquence de ce tarif, il faut que les contribuables prouvent par des livres qu'il tiennent avec les marchands établis pour le débit du sel, qu'ils ont réellement acheté la quantité mentionnée, faute de quoi ils sont mis à l'amende. La noblesse est seule exceptée de cette conscription : elle peut tirer son sel immédiatement des comptoirs du monopole ; mais elle est restreinte à tenir un livre avec ces comptoirs, pour prouver qu'elle en a consommé la quantité déterminée.

Tout le monde jugera ces dispositions suffisantes, pour assurer au roi de Prusse un grand revenu sur cet objet. Nous avons cependant entre le mains un mémoire, où l'on assure qu'il étoit très-mal administré ; qu'il se faisoit une contrebande considérable à cet égard dans les provinces prussiennes, et que l'on avoit proposé de grandes améliorations dans cette partie. Nous ignorons si les défauts d'administration, du mémoire dont parle l'auteur, roulent sur des épargnes que le roi pourroit faire sur la fabrication et sur les frais de vente de cette matière ; et dans cette supposition, les conseils de cet homme d'état méritent d'être écoutés. Mais s'il s'agissoit de pressurer davantage le peuple, d'augmenter ses entraves à cet égard, et de lui ravir la légère ressource de recevoir par la contrebande le foible surplus qui pourroit lui être

indispensable, c'eût été un surcroît de mal, que l'on a dû rejeter.

Tabac (1). Le tabac est l'objet d'un phénomène moral assez singulier. L'usage de cette plante a toute sorte de désagrémens, et dans lui-même, puisqu'il est l'objet d'une foule de gênes et de prohibitions, et dans ses conséquences. Soit qu'on le fume, ou qu'on le prenne par le nez, il est d'une grande mal-propreté; il corrompt l'haleine, il émousse au moins un sens; il faut assez d'efforts pour s'y habituer. Tous ceux qui en usent, avouent que c'est une jouissance insipide, qui ne satisfait aucun besoin de la nature. Cependant l'usage en est général, et même il se transmet dans cette généralité. L'exemple l'emporte sur le prétexte, et l'habitude entraîne cette servitude choquante. D'où vient une passion si invincible? Apparemment la sorte d'évacuation que le tabac établit est nécessaire à beaucoup de constitutions. Le tabac fumé excite à boire, peut-être même à manger, en dégageant le corps du superflu des parties nutritives, et flatte ainsi l'un des goûts les plus universels des septentrionaux sédentaires, avides des plaisirs de la table, et des jouissances naturelles. En un mot, il faut qu'il y ait dans

(1) Comme nous avons déja traité avec beaucoup de détail du monopole du café dans le livre du commerce, nous le passons sous silence ici, réservant quelques observations ultérieures pour la discussion dont l'administration générale des impôts indirects sera bientôt l'objet.

cette plante quelque effet salubre, qui se sent plutôt qu'il ne se détermine, pour qu'elle ait vaincu non-seulement ses propres inconvéniens, et la résistance du sexe qui influe le plus sur nos habitudes domestiques et journalières, mais toutes les contrariétés qu'on lui a suscitées.

Les souverains n'ont pas manqué de saisir un moyen d'augmenter leurs revenus, en asseyant des impôts très-graves sur une jouissance si universelle. Les impôts auroient dû la restreindre considérablement, au moins chez le peuple; car c'est l'effet ordinaire de tout droit sur les consommations. Eh bien! cela n'est point arrivé. Cette jouissance, dont il paroît si aisé de s'abstenir, dont on est tenté de croire qu'il seroit facile de la faire cesser entièrement dès la génération suivante, ne semble pas avoir souffert le poids dont on l'a chargée (1). Ah! que les mêmes souverains qui se lamentent sur les

---

(1) M. Büsching, dans son livre intitulé *Beschreibung einer reise von Berlin nach Rekahn*, donne le calcul suivant de ce que le tabac rapporte aux souverains de l'Europe.

Le roi de Portugal a affermé le tabac en 1753..	2,500,000 écus d'All.
Le roi d'Espagne en tire.....	7,330,933
Le roi de France en tiroit en 1740.....	2,000,000
Le roi des deux Siciles.....	446,000
Le roi de Danemarck.....	40,000
L'impératrice de Russie en 1770.....	806,000
TOTAL.....	13,122,933 écus.

On sait combien cette branche de revenus a généralement augmenté depuis cette époque.

sommes que le tabac fait sortir de leur pays, qui ont l'imbécille candeur de se vanter de surcharger d'impôts cette denrée, uniquement pour en restreindre la consommation, se trouveroient déjoués si on les prenoit au mot, et si de concert leurs peuples s'abstenoient d'une jouissance autrefois inconnue, et en apparence très-inutile!

Le roi de Prusse ne tarda pas à se saisir de ce moyen de grossir son trésor; et à ce propos il est bon de faire une observation qui s'applique à toute son administration. Dans la vie de Frédéric-le-Grand, il faut distinguer deux périodes en économie politique. La première, depuis son avénement jusqu'à l'année mil sept cent soixante-trois; l'autre, depuis cette époque jusqu'à la fin de sa vie. Ce n'est pas qu'il ait jamais changé de système, ou varié un moment pendant tout le cours de son règne. Mais dans la première de ces époques, il ne poussa pas à beaucoup près aussi loin l'esprit fiscal; les règlemens les plus oppressifs datent de la dernière. Dans celle-là on accordoit des monopoles; mais ce n'étoit du moins qu'à des entrepreneurs de choses nouvelles. D'anciens règlemens nuisibles à l'agriculture subsistoient; on la sacrifioit à l'industrie; les impôts étoient considérables et plus sévérement administrés qu'ailleurs : mais le commerce avoit encore de très-grands objets de spéculation; et s'il ne prospéroit pas autant alors dans les provinces prussiennes, que dans la Saxe qui servoit de

point de comparaison, et qui excitoit l'envie de Frédéric même, il existoit pourtant. Ce moindre éclat n'étoit pas même un mal sous certains rapports; car les véritables causes de l'immense commerce de la Saxe étoient un très-grand mal.

A la vérité, si le commerce ne fleurissoit pas dans la monarchie prussienne, c'étoit sur-tout parce qu'associer le feu et l'eau ne seroit pas une entreprise plus chimérique que d'avoir un pays à-la-fois militaire et commerçant, et parce que d'ailleurs le roi se mêloit du commerce et vouloit forcer ses ressorts. Or nous balançons encore à décider pour nous-mêmes, si ce sont les secours et les encouragemens de l'administration, ou leurs entraves, à moins qu'elles ne soient absolument générales, qui nuisent le plus au commerce.

Mais la grande cause qui le faisoit fleurir en Saxe à un point aussi éminent avant la guerre de mil sept cent cinquante-six, c'étoient les folles dépenses de la cour, et les emprunts qu'elle accumuloit pour y satisfaire. Les marchands gagnent beaucoup avec les dissipateurs. Ceux-ci ruinés, le commerce fondé sur leurs profusions est détruit. S'il a fait du crédit à ces dissipateurs, s'il a formé des spéculations sur le débit qu'il continueroit avec eux, il en est pour ses avances. Mais quand le dissipateur est l'état, il faut que le commerce, outre ses propres pertes, concoure encore dans la suite à payer les dettes publiques. Peut-être, si l'on avoit offert cette réflexion à Frédéric, il n'auroit pas

convoité si ardemment cette fausse splendeur mercantile qui lui coûta tant de mesures oppressives.

Mais dans la seconde période dont nous venons de parler, on outra toutes les mesures fiscales, on ne vit en toutes choses qu'un moyen d'augmenter les revenus du roi. Pourvu que le pain fût à un prix tolérable, tout le reste étoit égal, et l'on ne croyoit pas heurter les principes de l'humanité, en mettant une espèce d'amende sur les autres jouissances. Encore si toutes ces extorsions eussent été au profit du fisc ! Mais celui-ci, quand on lui offroit un moyen de gagner dix, ne se soucioit pas que l'on en pompât cent de la substance du peuple, pourvu que le vampire restât dans le pays. Cela même n'étoit pas toujours nécessaire ; dans les compagnies de commerce, et nommément dans celle d'Embden, on a quelquefois admis des capitalistes étrangers.

Ce ne fut qu'après la guerre de mil sept cent cinquante-six, que le roi songea à tirer un revenu du tabac ; et voici comment.

Dix fabricans offrirent de former une société, une espèce de ferme générale du tabac, en donnant annuellement, à ce que nous assure un mémoire particulier, cent mille écus au roi. Ils obtinrent un privilége exclusif daté du dix-sept juillet mil sept cent soixante-cinq. Le prix du tabac pour le peuple fut déterminé à-peu-près au double de celui que cette plante avoit eu auparavant. Les tabacs plus fins furent abandonnés à l'avidité des monopoleurs. Tous ceux

qui avoient des provisions de tabac, et même les particuliers qui en gardoient plus d'une livre, devoient le livrer à la compagnie, et en recevoir la valeur suivant une estimation déterminée par des jurés-priseurs. Il y eut défense à qui que ce fût de vendre du tabac; ordre à tous ceux qui en cultivoient de porter leurs productions dans les magasins de la compagnie; autorisation aux employés de visiter les maisons et de faire des saisies. Enfin tout ce que le monopole a d'oppressif, fut décrété pour cent mille écus.

Tant de prospérité fit perdre la tête à MM. de la compagnie; ils eurent de beaux habits, des valets, des équipages, des courtisanes, du luxe de tout genre; ils entretinrent une foule d'employés à pied et à cheval. La suite d'une conduite si inconsidérée fut que dès l'année suivante ils ne purent pas payer la somme excessivement modique de leur bail. Le roi fut donc obligé de leur ôter cette entreprise, qui leur avoit été accordée pour quinze ans. Par lettres patentes du onze juillet mil sept cent soixante-six, il la reprit pour son propre compte; il acquit tous les ustensiles de fabrication au prix taxé par des experts; il assura en outre dix pour cent d'intérêt annuel à tous les propriétaires d'actions de l'ancienne compagnie, et ces divers arrangemens furent confirmés par l'édit du trois juillet mil sept cent soixante-sept. Le roi accorda de plus ensuite, sans que nous en puissions dire la raison, huit pour cent aux mêmes actionnaires pour douze

années de plus, c'est-à-dire jusqu'en 1792. C'étoit assurément agir avec beaucoup de munificence, et il faut que Frédéric ait étrangement affectionné ce monopole, pour avoir si largement récompensé ceux qui y avoient pris part les premiers, et qui n'avoient pas rempli leurs engagemens.

On fit venir deux fabricans de Hollande, pour faire des tabacs à fumer. On prit des arrangemens, pour mettre la fabrique en état de fournir à toutes les demandes, pour lui assurer le débit dans toutes les provinces de la monarchie, même en-deçà du Weser, et pour arrêter la contrebande ; puis on fixa le prix suivant un tarif qui donnoit au roi un profit infiniment plus grand que ne lui payoit l'ancienne ferme. Les choses sont restées sur ce pied jusqu'à la mort du roi.

Nous nous trouvons en état d'approfondir cette partie du revenu royal mieux qu'aucune autre, par une raison qu'il convient d'indiquer ici. Peu après son avénement au trône, le roi régnant a aboli le monopole du tabac. Un M. de Borke s'est élevé contre cette mesure, dans un pamphlet allemand intitulé : *Qu'y a-t-il à dire pour et contre l'administration du tabac* (1)? D'abord on voulut sévir contre l'auteur anonyme ; mais en homme d'esprit, il se nomma : on sentit qu'il valoit mieux lui répondre que de le punir ; cela est toujours vrai ; mais

(1) *Was ist für oder wider die tobacs administration zu sagen*, 1787.

dans

dans cette occasion, cela l'étoit d'autant plus que le gouvernement avoit complètement raison. Nous espérons le montrer jusqu'à l'évidence par un extrait raisonné des argumens que l'on a employés des deux côtés (1), ou de ceux dont on auroit pu se servir.

Voici d'abord les faits que contiennent les écrits respectifs. Le tabac a rapporté en mil sept cent quatre-vingt-cinq, un million deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-neuf écus de revenu net au roi de Prusse. Il désiroit de le faire monter à quinze cent mille écus, et l'on espéroit d'y parvenir sous peu. Cependant on élève quelque doute contre cette somme. On assure que peu d'années auparavant, le tabac n'avoit rapporté que huit cent mille écus au fisc; mais il nous paroît que le gouvernement auroit réfuté ce fait autrement que par une conjecture, s'il étoit réellement faux.

D'une autre part, voici l'état des frais :

Pour feuilles du tabac du cru du pays.	380,000 rixdh.
Pour feuilles de la Virginie et du Maryland.	250,000
Frais de fabrication.....	105,000
Frais de filerie.....	125,000
Frais de transport par eau et par terre et d'emmagasinage	100,000
TOTAL...	960,000 rixdh.

Cette somme réunie à celle du revenu net forme

(1) *Prüfung der schrift: was ist für oder wider die tabacs administration zu sagen*, 1787.

un total de deux millions deux cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt neuf écus.

Nous trouvons ensuite dans l'ouvrage de l'apologiste de l'ancien régime, que le prix des ventes du tabac a formé dans la même année un objet de plus de deux millions huit cent mille rixdhalers.

De quoi se forment ces six cent mille rixdhalers d'excédant sur toutes les avances ? Apparemment de ce que coûte la perception de l'impôt en frais quelconques, joints aux intérêts payables aux actionnaires. Voilà donc de compte fait six cent mille écus au moins, que le peuple paie au-delà des douze cent mille que le roi retire ? Nous disons au moins ; car enfin il est permis de croire que les administrateurs d'un monopole pour le compte du roi, ne sont pas aussi actifs que le seroit l'intérêt propre, et que par conséquent si la culture, la fabrication et la vente des tabacs étoit libre, le peuple épargneroit encore beaucoup sur les neuf cent soixante mille écus de frais pour les avances marqués ici. Le peuple paie donc cinquante pour cent de plus qu'il n'auroit besoin de payer, si on lui disoit simplement de se cotiser, pour faire entrer douze cent mille écus dans les coffres du roi. En effet, puisque toutes les affaires de l'administration du tabac ont monté à deux millions huit cent mille rixdhalers, cette somme a été payée par la totalité des sujets du roi. La régie ne l'a sans doute pas fait sortir en frappant du pied sur la terre. Eh ! vantez donc encore les impôts indirects

qui coûtent cinquante pour cent de frais de perception, tandis que l'impôt direct ne revient communément qu'à deux ou trois !

M. de Borke rapporte qu'autrefois on tiroit tous les tabacs d'Angleterre, de France et d'Hollande; qu'ensuite des officiers et des soldats ayant fait la campagne sur le Rhin en mil sept cent trente-quatre, et vu les plantations de tabac du Palatinat, ils avoient imaginé d'en introduire la culture dans les provinces prussiennes; qu'elle s'étoit étendue, sur-tout dans les vignobles détruits par de rudes hivers; qu'on avoit établi des fileries et des fabriques de tabac; que parvenues à un état florissant, elles firent naître sur la fin de la guerre de sept ans, l'idée de conserver dans le pays l'argent qui en étoit sorti jusqu'alors pour du tabac, et de procurer au roi un accroissement de revenu que des dépenses accumulées rendoient nécessaire, en faisant vendre tous les tabacs pour son compte, et défendant ceux de fabrication étrangère. Il parle ensuite du désastre arrivé à la première compagnie; il élève jusqu'aux nues la générosité de Frédéric envers les actionnaires; et il ajoute que l'administration générale du tabac commença sous les auspices les plus heureux, au milieu des acclamations de joie et des bénédictions des actionnaires....Certes nous n'avons garde de douter de ces bénédictions; elles étoient motivées : mais le peuple y répondit-il en chœur? ou Frédéric n'étoit-il donc que le roi des actionnaires?

M. de Borke rapporte si fidèlement les reproches que l'on a faits à cet établissement, qu'il ne nous laisse que la peine de les résumer. Nous ne serons pas moins exacts, en analysant ses réponses.

On accuse, dit-il, cet établissement d'être un triple monopole, qui frappe également sur l'agriculture, sur l'industrie et sur le commerce. Mais combien n'en est-il pas d'autres qui portent sur des choses plus nécessaires, et qui ne rapportent pas tant au fisc ! le sel, le bois, le fer, le cuivre, le salpêtre, l'alun, le vitriol, et les harengs : les trois derniers ne sont qu'au profit de quelques particuliers, tandis que celui du tabac entre dans les coffres du roi, et ne porte que sur une superfluité.

Nous répondons d'abord, qu'on auroit tort de nier que les autres monopoles ne fussent de grands maux; mais qu'il ne s'ensuit pas que le monopole du tabac n'en soit un très-grand aussi, et que son abolition ne fût un bien incalculable, quand même on ne voudroit ou ne pourroit pas abolir les autres. Nous répondons ensuite que le tabac ne sauroit passer pour une superfluité, puisqu'il produit un revenu si condérable ; qu'il faut que chacun juge pour soi de ce qui lui est superflu et de ce qui lui est nécessaire ; et que quand une production rapporte à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, une homme d'état ne sauroit la regarder d'un œil trop religieux.

L'apologiste de l'administration du tabac avoue que l'exercice de ce violent monopole occasionne des gênes

insupportables par les péages et les accises qui s'étendent sur la liberté du commerce en général, et qui tarissent un grand nombre des sources d'industrie du pays. Mais il observe que les gênes ne dérivent pas de l'exercice du monopole du tabac, qu'il ne faut les attribuer qu'à l'esprit fiscal de la régie françoise des accises, et que ce monopole se fondant principalement sur la culture et la fabrication, il a plus besoin d'arrangemens de police que de réglemens très-sévères.

Mais on ne sauroit tirer un profit énorme du monopole d'une denrée, qu'en en fabriquant de mauvaise, et en la vendant très-cher. Pour cela il faut réprimer la contrebande, et la contrebande ne se réprime que par des lois fiscales très-sévères. L'argument de M. de Borke n'est donc pas bon. Il est vrai que la nation françoise, vexée depuis long-temps par la fiscalité, contient un grand nombre d'individus versés dans l'art des extorsions; et sous ce rapport, on peut dire que la régie françoise a été la cause des lois sévères. Mais si on lui avoit substitué une régie allemande moins sévère, moins astutieuse, ce qui en langage de financier signifieroit moins habile, Frédéric auroit eu moins de revenu ; car alors, ou le prix du tabac se seroit plus rapproché de sa valeur réelle, ou il y auroit eu plus de contrebande; et de l'une comme de l'autre de ces manières, le revenu du fisc éprouveroit une diminution. » D'ailleurs, a-t-on dit à M. de Borke, qui a » établi les brigades et les visites si arbitraires et

» si oppressives dans le plat pays? qui les paie? qui
» met des entraves à la culture du tabac et à son
» commerce hors du pays? qui défend au planteur de
» fumer son propre tabac, et le rend responsable, ou
» même le punit lorsque son valet en a gardé pour
» son usage? qui permet, ou autorise sous ce prétexte
» les plus odieuses inquisitions? qui a statué la loi
» en vertu de laquelle aucun étranger ne peut apporter
» en entrant dans le pays qu'un quart de livre de
» tabac, et que, s'il en a davantage, il est sujet à la
» confiscation et à l'amende? qui a ordonné que lors-
» que du tabac passeroit sur le territoire prussien, on
» déposeroit dix écus par chaque livre comme cau-
» tion qu'il n'y restera pas, et que le commissionnaire
» seroit responsable, si parmi les marchandises qu'on
» lui envoie, il se trouve du tabac qui n'ait pas été
« déclaré? Toutes ces oppressions sont autant de consé-
» quences du monopole du tabac; elles ont existé avant
» que la régie fût établie; et celle-ci n'a fait autre chose
» que de surveiller ces objets aux bureaux des accises
« et aux portes, par ses employés, comme ceux du
» tabac ont réprimé les fraudes du café. «

M. de Borke soutient contre ceux qui prétendent que l'administration du tabac ne souffre pas que l'on en cultive plus qu'elle n'en peut débiter, et que par conséquent elle restreint les profits que le cultivateur pourroit retirer de ses terres, que c'est elle au contraire qui a encouragé la culture du tabac; qu'avant

cette époque, à peine on en cultivoit le quart de ce qu'on en récolte aujourd'hui; qu'alors les marchands n'avoient payé le quintal que deux écus, et qu'à présent l'administration le paie depuis deux écus cinq sixièmes jusqu'à trois écus deux tiers, ce qui donne pour prix moyen, un peu plus de trois écus; que ce haut prix avoit tellement tourné l'industrie du cultivateur de ce côté, qu'il avoit fallu en quelque façon réprimer l'excès de cette culture.

Son adversaire répond que cette assertion n'est fondée sur aucun fait prouvé; qu'avant l'administration du tabac, il y avoit eu à Berlin, à Potzdam, à Magdebourg, etc. beaucoup de fileurs de tabac et de fabriques, ayant autant d'ouvrage qu'ils en pouvoient exécuter. Il allègue les exportations qu'on en faisoit alors en Saxe, en Bohème, en Pologne. Nous ne déciderons rien sur le point de fait, parce que nous ne sommes pas assez instruits à cet égard. Mais nous affirmerons que le raisonnement de M. de Borke, qui est l'argument banal de tous les monopoles, implique absurdité. Pourquoi l'administration donne-t-elle un prix si haut, à supposer qu'il le soit plus que celui auquel les cultivateurs atteindroient naturellement, en le vendant librement? Pourquoi ne profitent-ils pas des effets d'une libre culture, qui ramèneroit les prix plus bas? N'est-il pas absurde de dire : Nous détruisons le tabac qu'on cultive au-delà d'une certaine quantité, afin de payer le reste plus cher? On ne cultive jamais que l'on

ne sache que faire de ce qu'on produit. Il est donc évident que les cultivateurs gagneroient plus qu'ils ne font, si on les laissoit librement cultiver, et que l'administration du tabac leur ôte ce gain. Au reste, il ne s'agit pas de savoir quel étoit le prix du tabac avant la guerre de sept ans, et combien l'administration le paie à présent. L'argent étoit bien meilleur alors, et il y en avoit moins, de sorte que tous les prix étoient inférieurs. Il s'agit de savoir si à présent, sous le régime de la liberté, on ne retireroit pas plus de trois écus du quintal de tabac. Or, le fait est, qu'il vaut communément cinq écus, et qu'il a été payé le double pendant la guerre de l'Amérique.

Les adversaires de l'administration ont observé, qu'elle arrête les succès de la fabrication, en faisant fabriquer toujours ses tabacs de la même manière, parce qu'assurée du débit elle se soucie peu de la perfectionner; au lieu que les fabricans particuliers seroient obligés de s'en occuper. M. de Borke répond d'abord en niant le fait, et il allègue en preuve de son opinion, que le tabac du pays mêlé avec quelques feuilles américaines donne des tabacs en général peu au-dessous de ceux de France, qui sont cependant tous faits des feuilles de Virginie. « Et quand le reproche seroit fon-
« dé, ajoute-t-il, il s'ensuivroit seulement qu'il faudroit
» enjoindre plus de soins à l'administration, et l'obliger
» de perfectionner sa fabrication; car il seroit peu pru-
» dent de renvoyer mécontens des gens à secrets, tirés

» à

» à grands frais de l'étranger, pour qu'ils allassent » porter leurs connoissances au dehors, à l'avantage des » fabriques étrangères et à la ruine des nationales. «

Nous répliquerons que de notoriété publique, les tabacs prussiens étoient détestables sous le règne de l'administration ; qu'un gouvernement n'ordonne point la perfection, comme il ordonne de payer cinquante pour cent d'une marchandise; qu'on ne sauroit y obliger personne, et que des lois à ce sujet seroient absurdes. Enfin l'adversaire de M. de Borke soutient à son tour, que tout ce que dit ce dernier des gens à secrets est absolument gratuit, parce qu'il n'en existe point. On avoit fait venir au commencement deux hommes de Hollande, l'un pour les tabacs en poudre, l'autre pour ceux à fumer; mais ils sont morts, et n'ont point été remplacés. Nous ajoutons qu'il se présente naturellement une bien meilleure réponse ; c'est que si les gens à beaux secrets n'ont jamais su faire que de mauvais tabacs, il ne vaut pas la peine de les retenir. Dès que les tabacs sont notoirement mauvais, il s'ensuit que ces gens à secrets, ou n'existent pas, ou sont des charlatans, c'est-à-dire, des fripons qui ne pratiquent pas même ce qu'ils savent.

Enfin l'objection la plus forte dans cette question, et qui frappe également tous les impôts sur les consommations, est celle-ci, que nous traduirons littéralement, telle que la rapporte M. de Borke.

D'un côté, » Le prix excessif auquel l'administration » vend le tabac de toute espèce, est un puissant attrait » à la contrebande, laquelle produit au sein de la nation une classe de membres nuisibles à la société, » exercés dès leur jeunesse au métier de gagner leur » pain par des infractions aux lois, ce qui les rend incapables du bien, des choses utiles, et répand » l'immoralité, le libertinage et les vices de toute » espèce parmi le peuple. De l'autre côté, les principes fiscaux que la contrebande a nécessités dans » l'exécution, ont causé nombre d'oppressions inconnues jusqu'alors : par exemple, d'arrêter les voyageurs dans les grands chemins, pour visiter leurs » bagages; d'envahir les maisons des particuliers, et » d'ouvrir tout par la force; d'intenter des procès fiscaux sur des délations obscures, etc. etc. Ces sortes » d'oppressions découragent l'habitant du pays, et diminuent en lui l'amour de la patrie. «

M. de Borke avoue la réalité de ces objections. Mais il prétend que ce n'est pas au tabac qu'il faut s'en prendre principalement, parce que la plupart des procès fiscaux roulent sur la contrebande du café et du sel, et qu'un très-petit nombre provient du tabac. Il ajoute qu'il seroit facile de diminuer les oppressions par de bons règlemens, et l'attrait de la contrebande par un baissement de prix, lequel, comme on l'a éprouvé à l'occasion du café, couvriroit le *déficit* dans les revenus du roi qui pourroit en être la suite, déficit au

reste toujours moindre que la perte qu'essuieroit le fisc par l'abolition de tout l'impôt.

A cela nous répondons, que sans doute l'impôt sur le sel et sur le café sont de grands maux; mais qu'on ne peut conclure de cet aveu autre chose, sinon qu'il faudroit également les abolir, parce que l'immoralité qui naît de la contrebande parmi le peuple, est un mal extrême que rien ne peut compenser, et qui seul devroit faire rejeter avec horreur tout impôt indirect. Sans doute un moindre impôt seroit un moindre mal; mais, certes, l'abolition vaut mieux encore que la diminution. Au reste, si le dernier argument que nous défendons contre M. de Borke est le plus fort de tous en lui-même, il faut avouer qu'il est le plus foible, quand il s'agit de considérer isolément l'abolition de l'impôt sur le tabac, puisque tant qu'il existera d'autres tributs de la même nature, la contrebande et les oppressions resteront, et c'est pour cela même qu'il faudroit songer à les faire tous disparoître.

M. de Borke élève les deux questions suivantes: 1°. quels sont les moyens convenables pour couvrir le revenu de douze cent mille écus, que le roi perdroit par l'abolition de l'impôt sur le tabac? 2°. quelles mesures conviendroit-il de prendre, afin d'empêcher que l'argent qu'on a retenu jusqu'ici dans le pays, pour le tabac, et qui monte à douze cent mille écus au moins, n'en sorte sous le règne de la liberté?

A la première de ces questions nous répondrons,

que l'on remplacera le revenu par un impôt quelconque, payé par tous les propriétaires d'objets réellement productifs en raison de leurs possessions. A la seconde, nous dirons avec l'adversaire de M. de Borke, qu'il n'y a point de sens à croire que ceux qui ont payé jusqu'ici des tabacs du pays trois gros la livre, iront en acheter à huit ou dix gros de l'étranger, lorsque l'indigène en coûtera un ou deux; tout comme il seroit fou de penser que ceux qui ont acheté jusqu'ici de bon tabac étranger, en achèteront de mauvais du pays. Ni l'une ni l'autre de ces choses n'arriveront; et supposé même que la modicité du prix engageât quelques personnes à consommer un peu plus de bons tabacs étrangers, ce foible objet sera plus que balancé par l'augmentation de l'agriculture, de l'industrie et du nombre de bras que nourriront la culture, la fabrication et la vente libre du tabac. Il est à cet égard un fait précieux dans l'ouvrage même de M. de Borke, qu'il importeroit de constater.

Il prétend que l'administration a vendu pour deux cent quarante mille écus de tabacs du pays, par lesquels elle a presque couvert l'importation des deux cent cinquante mille écus de tabac de Virginie qu'il lui a fallu acheter. Si ce fait est vrai, il est aisé de concevoir que le commerce libre en vendroit le double ou le triple; on peut même faire encore un calcul plus frappant.

Les feuilles du pays consommées par l'administration, ont formé un objet de trois cent quatre-vingt mille rixdhalers, ce qui prouve qu'il s'en est consommé cent vingt-six mille six cent soixante quintaux. En comptant que par la vente libre, on auroit cultivé le double, et vendu le quintal à cinq écus, la nation éprouve, par le régime de l'administration, une perte de huit cent quatre-vingt-six mille six cent vingt écus pour la seule année mil sept cent quatre-vingt-cinq. Supposez que la culture du tabac eût doublé depuis mil sept cent soixante-cinq jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-cinq, la perte calculée sur le même pié, auroit été pendant les vingt années de treize millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents rixdhalers. Ce calcul est même trop modique, puisqu'il faudroit ajouter les tabacs qu'a vendus l'administration pour la valeur de deux cent quarante mille rixdhalers, et les profits bien plus grands qu'auroit faits la nation prussienne sur les tabacs durant la guerre d'Amérique.

Aussitôt après la mort de Frédéric, l'impôt sur le tabac et toute l'administration furent abolis. On prétend qu'il en a résulté des inconvéniens : nous n'en doutons pas; tout arrangement nouveau, même en bien, en occasionne. Mais on ressentira dans peu les effets de cette mesure bienfaisante, et le peuple bénira la main d'où elle est partie, que puissent ne jamais arrêter les clameurs du moment, plutôt produites par les menées secrètes des intérêts privés, que par l'ingratitude

des sujets! Ils ne manquent jamais à la reconnoissance, que par ignorance des principes et de l'ensemble des faits, et c'est une des grandes raisons qui militent en faveur de l'instruction pour l'intérêt même des gouvernemens. Ignorance des principes et des faits, telle a été l'unique cause de l'espèce d'improbation publique qu'a paru un instant avoir la conduite du nouveau roi, relativement à la régie françoise, dont il est temps de faire l'histoire.

Administration générale des droits du roi.

On a vu que la constitution féodale avoit naturalisé depuis long-temps les impôts directs en Allemagne; mais on peut dire que leur perception est presque partout passablement douce dans cette vaste contrée. Les impôts indirects sont toujours des maux; cependant ils deviennent moins graves lorsqu'ils sont perçus sans rigueur. Alors sans doute il y a de la contrebande, mais chacun la fait un peu. Il n'y a pas de contrebandiers de profession qui se réunissent par troupes, qui emploient tantôt l'astuce, tantôt même la violence pour arriver à leur but. Ainsi la contrebande influe moins sur les mœurs. Si le peuple apprend à éluder des lois, et par conséquent à les respecter peu, du moins il n'est pas foulé. Si le souverain tire de son impôt un foible revenu, du moins cet impôt ne corrode pas tous les germes de l'industrie, du commerce, de la morale.

Les états du roi de Prusse étoient depuis long-temps le pays de l'Allemagne où les impôts directs s'administroient avec le plus de sévérité, quoiqu'elle ne fût

pas excessive. Frédéric Guillaume ne sacrifioit pas volontiers la plus légère parcelle de ses revenus. Son fils avoit hérité du même système ; on étoit donc rigide ; mais rien de pareil à ce qui s'est vu depuis mil sept cent soixante-trois, n'avoit affligé la nation.

Il est probable qu'à la fin de la guerre de sept ans, les coffres de Frédéric étoient épuisés. Nous savons qu'on a soutenu le contraire ; que quelques personnes même ont porté l'enthousiasme jusqu'à avancer, qu'au milieu de ses embarras de tout genre, ce grand roi n'avoit pas touché à son trésor. Nous ne saurions croire ni l'une ni l'autre de ces assertions. Une guerre de sept années contre presque toute l'Europe acharnée à sa destruction, auroit épuisé les trésors de Crésus ; il y alloit de toute l'existence de Frédéric II ; il est impossible qu'il ait songé, dans de pareilles circonstances, à un intérêt aussi petit, que celui de son trésor ; et quelque argent qu'il ait retiré de la Saxe, quelques subsides que lui ait payés l'Angleterre, jamais il n'auroit pu suffire aux efforts inconcevables qu'il lui fallut renouveler tant de fois, sans le secours de tout ce que son prédécesseur et lui-même avoient amassé. Deux ou trois millions d'écus en réserve, et ce qu'il put retirer de la vente de ses magasins ne sauroient détruire notre opinion. Nous parlons d'un trésor, et non de quelques épargnes.

Peut-être pensera-t-on qu'à la paix, Frédéric II n'avoit rien de mieux à faire que de relâcher les ressorts de la fiscalité pour mettre son pays en état de recouvrer

ses forces; mais le roi de Prusse connoissoit tout le péril de sa situation, et l'incommensurable distance entre la base de sa puissance et celle de la maison d'Autriche. Celle-ci redevenoit formidable par ses seuls avantages naturels. La Prusse ne pouvoit l'être que par un trésor et une armée. Frédéric songea à remettre l'un et l'autre sur un pied plus brillant que jamais. Il savoit ce que peuvent l'industrie, l'ordre et l'économie. Il pensa que si tous ses sujets l'imitoient, il pourroit tirer d'eux tout au moins les anciens tributs sans écraser son pays. Pendant toute la guerre, il n'avoit pas mis un seul impôt extraordinaire. Il ne voulut pas y recourir à la paix. Mais il prétendit que les Prussiens payassent dans toute leur étendue ceux qui existoient. C'étoit bien là les augmenter en effet, mais cela ne lui paroissoit pas ainsi. Il avoit des idées si peu nettes en finances, qu'il ne croyoit pas imposer quand il créoit, par exemple, un monopole. *Pourquoi*, disoit-il dans les derniers temps de sa vie, *pourquoi se plaint-on ? je n'ai pas mis dans tout mon règne un impôt extraordinaire.*

Quoi qu'en aient dit ceux qui ont poussé jusqu'à l'idolâtrie leur prévention pour cet homme admirable, et qui du moins sont dignes d'excuse; ou ceux qui ont voulu le flatter aux dépens de la justice et de la vérité, et qu'il a dédaigné plus que nous ne les méprisons nous-mêmes, non-seulement il aggrava les impôts, mais il les augmenta. A la vérité il suivit à cet égard un principe assez plausible; il choisit pour objet de

ses

ses impositions ce qu'il regardoit comme des superfluités, le tabac, le café, le sucre, etc. etc. Il croyoit que si ses sujets se trouvoient hors d'état de les payer, le produit s'en resserreroit, et qu'aussi long-temps que cela n'arriveroit pas, c'étoit un signe infaillible que les tributs n'étoient pas trop oppressifs. En un mot, il imaginoit que c'étoit-là le moyen unique de calquer l'impôt sur les facultés des contribuables.

Frédéric auroit eu raison sans doute, si l'homme ne vouloit pas avant tout jouir ; si son bonheur ne consistoit pas dans les jouissances ; si par conséquent imposer excessivement ses jouissances, ce n'étoit pas lui faire outre-passer toutes les bornes de ses moyens, empêcher qu'il ne songe à s'assurer du bien-être, y substituer le découragement, la misère, mille et mille désordres, rendre la vie dure et précaire aux individus laborieux et doués d'industrie ; si sur-tout ce n'étoit pas contraindre les sujets à payer beaucoup plus qu'il ne seroit nécessaire pour procurer à l'état le même revenu, entretenir une foule de stipendiés inutiles que l'on retire de la classe productive, et resserrer les forces, les moyens, l'activité d'un grand nombre d'hommes ; si enfin, avec toutes ces inventions fiscales, on ne laissoit pas subsister mille autres gênes politiques, religieuses, municipales, etc. etc., dont est surchargée cette humanité si industrieuse, qu'il est impossible d'appercevoir dans le régime de la liberté les bornes de son incalculable perfectibilité.

Frédéric II proposa, selon ses idées personnelles, à ses ministres, les moyens qu'il appercevoit d'augmenter ses revenus. Mais il rencontra dans ces hommes, sans doute honnêtes et patriotiques, une vertueuse résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, et qui l'irrita. M. Helvétius se trouvoit alors à Potzdam. On l'accuse d'avoir insinué à Frédéric, que les Allemands étoient des ignorans en finance, et que les François rempliroient parfaitement ses intentions. Quand l'équité ne nous auroit pas ordonné d'entreprendre l'examen sur ce fait, pour absoudre ou charger de ce grave délit la mémoire de M. Helvétius, il a trop bien mérité de l'espèce humaine, pour que nous n'ayons pas soigneusement examiné la vérité de cette imputation : nos recherches ont été vaines. Les lettres originales de cet illustre écrivain à Frédéric, prouvent, dit la famille de M. Helvétius, qu'il lui déconseilla toujours, et avec beaucoup d'énergie, de recourir à ce moyen. Mais on n'a pas pu, ou l'on n'a pas voulu nous communiquer ces lettres. Quoi qu'il en soit, M. Helvétius eut la foiblesse, le monarque persévérant dans son dessein, de lui envoyer des François pour exécuter le plan de fiscalité que le roi avoit conçu. Il auroit dû s'en abstenir sans doute, et ne point participer, même indirectement, à un si grand mal. Mais nous aimons à croire que l'envoi des financiers français fut la seule part qu'eut M. Helvétius à l'exécution d'un projet qui avoit pris son origine dans l'esprit même du roi de Prusse.

En mil sept cent soixante-quatre, Frédéric remit

donc à des François la manutention de la partie de ses revenus qui provient des impositions indirectes, connues généralement sous le nom *des péages et accises.* Il y joignit ensuite le monopole du tabac, lorsqu'il le prit entre ses mains; puis celui du café. Le sel, le droit du timbre et les postes furent demandés par ces satellites du fisc, mais on les leur refusa. Les postes furent un moment accordées à deux François nommés Bernard et Morel. Mais le premier ayant volé la caisse, l'autre fut renvoyé; et depuis cette époque, les postes furent toujours régies pour le compte du roi. De leur côté les financiers françois formèrent un corps nommé vulgairement *la régie*, et en termes techniques *l'administration générale des droits du roi.*

C'est rarement la partie la plus saine d'une nation qui s'expatrie, et bien moins encore sont-ce des citoyens recommandables qui se chargent de pressurer les sujets d'un autre état. Aussi vit-on bientôt naître des dissentions et des cabales entre ces François; elles dégénérèrent en querelles ouvertes; et enfin dans le scandale d'un duel, où l'un des deux perdit la vie. Le survivant eut la place du mort, et cette immorale insouciance sur la discipline intérieure de la régie, n'augmenta pas médiocrement la haine et le mépris que l'on avoit conçus pour elle. L'opinion publique se manifesta par d'étranges désordres. Si d'un côté la régie vexoit, de l'autre on lui suscitoit toutes les difficultés imaginables; mais la persévérance de Frédéric II étoit

capable de tout consolider. La régie prit de la consistance, et les peuples se familiarisèrent avec elle, autant du moins que l'on peut s'habituer au poids, tous les jours plus oppressif, de la nécessité. La contrebande, qui se perfectionna avec l'art de corrompre les suppôts de la régie, desserra un peu les chaînes du peuple; mais de tout temps on a dit unanimement dans les provinces prussiennes, que l'on ne s'y plaignoit pas tant de l'impôt, que des formes de la régie, de ses vexations humiliantes, qui dégoûtoient les négocians, et rendoient tout commerce presque impossible. On auroit volontiers payé, nous a-t-on dit mille fois, la somme que rapportoit cette administration odieuse, pourvu qu'à cette condition le commerce eût été libre.

Il y auroit à ceci de l'exagération, qu'il resteroit encore assez de faits prouvés pour expliquer comment la régie fut si odieuse. Rien ne pouvoit la dispenser de l'inflexibilité la plus oppressive. Il falloit faire entrer au trésor royal des sommes analogues à l'attente de Frédéric, laquelle n'étoit pas petite, ou la régie risquoit d'être chassée. La négligence, ou seulement la douceur, auroient certainement produit des déficit. La grande corruption est difficile dans les pays pauvres. Celle qui s'exerçoit sur les subalternes auroit bientôt occasionné leur renvoi, pour peu que la masse des contributions en eût été altérée. Il falloit donc que les employés fussent vigilans et sévères; et s'ils fermoient les yeux dans quelques occasions, ils n'en étoient que

plus exacteurs dans les autres. Enfin, les sommes énormes qu'a produit la régie, font assez foi de ses succès déplorables. Les impôts indirects sous cette funeste direction, rapportèrent plus qu'ils n'avoient jamais fait, indépendamment du rehaussement de certains articles.

Les éclaircissemens que nous allons donner sur la régie, sa nature, ses rapports, ses effets, tant ostensibles que réels, ont leur base dans un mémoire précieux que M. de Launay a donné au roi régnant pour sa justification personnelle et celle de la régie. Ce mémoire, ou plutôt ce volume de mémoires, contient des faits très-curieux. On le trouvera à la fin de ce livre, comme pièces justificatives pour l'instruction des esprits observateurs. Nous y joindrons un mémoire en réponse, que le roi régnant a daigné nous faire communiquer, quand il a su que nous nous occupions d'un ouvrage sur la Prusse; noble preuve que ce monarque veut la vérité, et qu'il ne la craint pas.

Dans la discussion que nous entreprendrons des principaux faits contenus dans ces mémoires, nous ne nous servirons d'aucun des argumens employés pour répondre à M. de Launay, soit parce que nous n'avons pas trouvé qu'ils ajoutassent rien à nos observations personnelles, soit parce qu'il est bon de montrer la vérité sous des points de vue divers. Ici comme dans tous nos écrits, nous la dévoilerons toute entière autant qu'il est en nous. A Berlin, dans un moment où les clameurs publiques nous faisoient

craindre qu'on ne frappât inutilement sur les personnes, quand il ne s'agissoit que de redresser les choses, nous avons montré pour la situation perplexe de M. de Launay, et pour le malheur dont il étoit menacé, une compassion qui peut-être ne lui a pas été inutile. Aujourd'hui que de retour dans son pays, M. de Launay est entièrement exempt de craintes, nous ne croyons devoir à lui, à sa gestion, à ses écrits apologétiques, qu'une inflexible et sévère équité. Si l'on avoit eu tort envers M. de Launay, nous l'aurions dit, quel qu'eût été le coupable; car c'est au temps, et non à la flatterie, qui jamais ne souillera nos lèvres ni notre plume, qu'est dédié notre ouvrage.

Examen historique et critique de la régie, d'après les propres données de M. de Launay.

Lorsque les premières fermentations de l'établissement de la régie furent appaisées, M. de Launay resta chargé seul et en chef de la direction de ce vaste établissement, avec le rang de conseiller privé des finances. Il eut quinze mille écus d'appointemens (environ soixante mille livres tournois), traitement supérieur à celui d'aucun ministre d'état, avec des revenant-bons sur l'excédant des produits au-delà d'un certain tarif. C'étoit annuellement un objet de cent mille livres tournois. Toutes les affaires de cette administration se traitèrent immédiatement du roi à lui, ce qui le rendit vraiment une espèce de contrôleur-général des finances. Nous n'avons pas le plan de la régie auquel M. de Launay se rapporte; mais il est constaté par ses papiers, que l'on prit pour

base de ses opérations le produit des droits du roi en mil sept cent soixante-quatre. Cette fixation put paroître raisonnable, en ce que cette pièce formant l'état du produit des impôts indirects après la guerre, il sembloit que l'on prenoit pour base la situation actuelle du peuple; au lieu que si l'on eût tablé sur le rapport des années avant la guerre, on auroit pu croire que le peuple étoit à cette époque en état de payer davantage.

Nous trouvons cependant deux difficultés graves sur ce point. Nous ignorons si elles ont été examinées dans le temps, et quant à présent, il est assurément impossible de les discuter.

La première, c'est de savoir si les impôts d'alors n'outre-passoient pas déja les facultés du peuple, et n'étoient pas trop oppressifs pour lui permettre de se relever des calamités de la guerre de sept ans, ce qui devoit être le principal but du gouvernement, parce que le capital de la nation avoit éprouvé une grande diminution. La seconde, c'est que l'argent ayant été répandu à flots en Allemagne pendant cette guerre, un grand nombre d'individus se trouvoit avoir quelque parcelle de numéraire. Si la cherté des besoins occasionnée par les impôts, les obligeoit à se défaire de ces petites épargnes, pour se procurer les jouissances auxquelles ils étoient accoutumés, non-seulement cet argent étoit arraché au capital de la nation, mais encore dans la la suite, ces mêmes individus devoient se trouver

absolument misérables. Ainsi le rapport des impôts pouvoit être considérable, sans prouver que le peuple seroit long-temps en état de les payer.

Quoi qu'il en soit, Frédéric vouloit s'assurer un produit égal pour toutes les années suivantes. La condition imposée à la régie, fut donc probablement, ou qu'elle donneroit au moins le même produit qu'avoit fourni cette année, mil sept cent soixante-quatre; ou qu'elle livreroit un excédant quelconque, dont nous ne connoissons pas la fixation. Ensuite il fut stipulé que sur ce qui proviendroit de cette administration au-delà de la somme convenue, M. de Launay, et quelques principaux membres, ou même la régie en corps, auroient une rétribution proportionnelle. Nous nous expliquons vaguement sur ce sujet, parce que nous ne faisons que deviner cet ordre des choses, sur le passage suivant des faits justificatifs, qui forment le numéro trois des mémoires de M. de Launay: » Il n'a point » eu de remises, ou que très-peu, y est-il dit, les » sept premières années; et il y a cinq ans, où il » n'a eu que quatre mille écus. Le reste a été plus » fort, mais très-éloigné de composer en tout les » vingt-cinq mille écus par an qu'on publie qu'il a » reçus : mais qu'importe le plus ou le moins, quand » il est convenu ou mérité ? «

Il est donc probable que la régie s'engagea à faire entrer une certaine somme dans les coffres du roi, somme apparemment plus forte que la base des revenus

de

de mil sept cent soixante-quatre; car quoique M. de Launay assure n'avoir reçu aucunes remises pendant les sept premières années, cependant il n'est pas croyable que si la régie n'eût rendu au roi, durant cette période, que ce qu'il auroit eu sans elle, il se fût décidé à soutenir un établissement aussi odieux au peuple. On doit plutôt penser, pour concilier la vérité avec l'assertion de M. de Launay, que le revenu augmenta, mais non de la somme stipulée pour permettre des bénéfices personnels à cet administrateur général.

Un fait certain, c'est que la régie a donné depuis mil sept cent soixante-cinq jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-six, quarante-deux millions sept cent dix-huit mille écus d'augmentation nette, au-delà de la base de mil sept cent soixante-quatre. M. de Launay, qui nous l'apprend, allègue les comptes en preuve, et son assertion n'est pas révoquée en doute dans le mémoire qui répond au sien.

En mil sept cent quatre-vingt-cinq, les droits perçus par la régie donnèrent sept millions huit cent quatorze mille écus. Les frais de perception furent de sept cent quarante-six mille écus. Le roi avoit accordé neuf cent mille écus pour cet objet dans douze directions seulement, et il y en avoit quatorze.

Pour entendre ceci, il faut se souvenir que sous Frédéric, au commencement de l'année, chaque département présentoit l'état des revenus s'il y en avoit, et celui des dépenses. Le roi les signoit, et ils servoient

de règle pour guider toute la manutention économique de cette année. S'il se trouvoit le plus léger déficit dans les revenus, il falloit développer avec évidence la cause qui l'avoit produit, et l'innocence absolue de tous les membres du département, et sur-tout du chef. Pour les dépenses, on ne les excédoit jamais sous aucun prétexte; mais le véritable moyen de s'insinuer dans l'esprit du roi, c'étoit de montrer un excédant dans le revenu, et une économie dans la dépense. On conçoit que les ministres donnoient tous leurs soins à se procurer cet avantage; et M. de Launay eut celui de montrer pour mil sept cent quatre-vingt-cinq, une épargne d'au moins cent cinquante-quatre mille écus sur les frais de régie. Ainsi, à ce compte même, le peuple payoit dix pour cent en sus de ce que recevoit le trésor royal par les impôts indirects.

Quoiqu'il soit impossible d'assurer que Frédéric ait toujours tiré sept millions et demi d'écus des revenus de l'accise pendant vingt années, il est plus que probable que les frais de régie n'ont jamais été inférieurs à ceux des premières. Peut-être furent-ils même plus forts au commencement, parce que l'expérience et l'envie de plaire au roi firent imaginer des moyens de les réduire. Nous en trouvons la preuve dans un autre mémoire d'un ancien employé de la régie. Il dit que d'abord les premières places des départemens furent de quinze cents écus, celles des premiers secrétaires de six cents, et celles des copistes de trois cents, deux cent cinquante et

deux cents écus ; qu'en mil sept cent soixante-six on les réduisit, les premières à douze cents, les secondes à quatre cents, et les autres à proportion ; qu'ensuite elles furent taxées à mille écus, à trois cents, et les dernieres à deux cent cinquante. Cela posé, nous pouvons admettre que les frais de régie ont toujours été annuellement au moins de sept cent cinquante mille écus, ce qui fait pour les vingt années quinze millions. En les ajoutant aux quarante-deux millions d'augmentation au-delà des droits de mil sept cent soixante-quatre que M. de Launay se vante d'avoir fait entrer au trésor royal, nous trouvons que le peuple a dû payer cinquante-sept millions d'écus de plus que le tarif de cette année.

Cependant il ne faut pas mettre tout cet accroissement de revenu sur le compte de la fatale habileté de M. de Launay, comme il le fait lui-même dans son mémoire. Frédéric acquit en mil sept cent soixante-douze la Prusse polonoise; ce fut une augmentation d'au moins cinq cent mille sujets, qui dûrent en former une considérable dans les revenus du roi. Il devint maître du péage de la Vistule, qui rendit beaucoup au commencement. En mil sept cent quatre-vingt-six, il en avoit joui pendant quatorze années.

Nous ne croyons que trop aux quarante-deux millions d'augmentation de M. de Launay, et nous avouons que le papier nous tomba des mains au premier aperçu des ravages que cette peste appelée fiscalité a exercés sur les pays soumis à la domination prussienne. Mais il est

beaucoup d'autres assertions de l'administrateur général, auxquelles il nous est impossible de donner la même foi. Telle est celle que *ce surplus a été produit sans augmentation des charges du peuple.*

D'abord il est clair que c'est précisément la même chose, de charger le peuple d'un nouvel impôt, ou d'exiger les rentrées de ceux qui existent, avec une assez grande rigueur, pour qu'ils rendent beaucoup davantage : dans l'un ou l'autre de ces cas, le peuple paie toujours plus qu'il ne payoit auparavant. Mais nous prouverons facilement que l'assertion est fausse en elle-même.

M. de Launay avoue que bien qu'il n'ait pas augmenté les droits dans le principe, il les a du moins commués, en portant ceux du pain sur la boisson et sur la viande, dont il dit ailleurs QUE LE PEUPLE NE MANGE PAS ; qu'il les a même diminués sur l'eau-de-vie ; que les seuls accroissemens qu'il y ait eu, sont les quatre et les deux pfennins sur les papiers et sur les plombages. Il dit encore qu'il n'a point foulé le peuple, puisque celui-ci n'a rien payé sur ses effets, sur ses ustensiles, sur son pain, son tabac, sa coffinte ou seconde bière, qui forme le cinquième de cette fabrication. Depuis mil sept cent soixante-douze, il a la liberté de mélanger le reste de la bière comme il lui plaît : suivant les règlemens, il devoit être privé de cette liberté; il falloit payer pour toutes les sortes de bière. M. Delaunay assure en outre avoir procuré au peuple des occupations utiles, par l'affranchissement

de tous droits sur l'industrie nationale, et ses précautions pour assurer le débit des fabrications prussiennes.

Ce qui est dit ici sur la bière demande une explication. Il y a des brasseurs privilégiés dans les villes prussiennes, proportionnellement à leur grandeur. Il avoit été statué que d'une certaine quantité de grains, ils brasseroient une certaine quantité de bière, et qu'ils paieroient tant par tonneau. Mais il paroît par l'assertion de M. de Launay, qu'ils ont obtenu dans la suite la permission de payer l'impôt de la drèche ou de l'orge germé, et d'en faire ensuite autant de bière que leur permettroient le goût et les facultés des consommateurs, en la coupant avec de l'eau. Cependant cette faculté ne se trouve pas dans les édits du roi de Prusse ; au contraire l'opération de couper et de mêler la bière y est défendue.

Pour concilier ces deux faits, il faut admettre que la permission ne fut pas légalement donnée, mais qu'elle résulta d'un ordre de l'administration à ses employés, ou d'une simple tolérance. Au moins est-il sûr que la petite bière, fixée à la cinquième partie du total, fut exempte de tous droits, et qu'on ne préleva ceux-ci que sur la bière commune.

Quoi qu'il en soit, il y a plus que de la dureté à vouloir que le peuple ne boive que de cette petite bière, qui n'est que le recurage des vases de la brasserie, et à se justifier d'avoir transporté les impôts du pain sur

la viande; parce que, nous dit-on froidement, LE PEUPLE N'EN MANGE PAS....Eh! bourreaux du fisc, si le peuple ne mange pas de viande en effet, c'est que vous vous repaissez de sa chair, et que vous vous abreuvez de son sang. Quoi! ne s'agit-il donc dans vos méthodiques exactions, que de ne pas réduire le peuple à mourir absolument de faim! Pour prix d'un travail journalier très-violent, d'une multitude de privations et de servitudes, il ne doit manger que du pain et boire de la petite bière, tandis que la viande la plus succulente et la bière la plus substantielle suffiroient à peine pour réparer ses forces; et que les mets les plus recherchés, les vins les plus exquis couvrent vos tables, qui insultent au luxe de Lucullus!

Mais enfin il ne s'agit pas de savoir si les impôts n'ont pas été augmentés dans le principe, mais dans le fait. L'impôt sur la viande et sur la bière a-t-il rapporté plus que celui sur le pain? Le peuple a payé davantage. Eh! ne sentira-t-on jamais que l'on ne paie pas seulement les impôts sur ses propres consommations; qu'on paie aussi ceux sur les consommations des individus dont on a besoin, du cordonnier, du tailleur, du drapier, du charron, etc. etc.? Il est permis de douter qu'ils aient appris leur métier uniquement pour manger du pain et boire de la coffinte tout le reste de leur vie. Or, si ces hommes mangent de la viande et boivent de la bière, et qu'il y ait un impôt sur ces objets, ne faut-il donc pas que ceux qui les

font travailler le paient, cet impôt ? à moins que l'on ne veuille aussi que le peuple n'ait ni souliers ni habits!

M. de Launay dit qu'*il n'a pas établi l'affaire du café, qu'il n'a fait que la suivre.* Mais sans cette *affaire* du café, auroit-il versé quarante-deux millions dans les coffres du roi ? Le rapport de cette branche des accises a-t-il été déduit par lui du fastueux total de ses succès fiscaux ? Il n'est pas question de savoir qui a créé l'imposition ; c'est toujours le roi, on le sait assez. Le roi ! le roi ! c'est le cri de ralliement de tous les exacteurs du peuple, tandis que ce devroit être celui de la liberté, de la prospérité, de la paix, de la sureté....Mais il s'agit de savoir si cette augmentation de revenus n'a pas été le fruit de nouveaux impôts, et d'impôts oppressifs. Or, nous trouvons ici le café, qui certainement est entré pour beaucoup dans cette augmentation. *Un pfennin par lot*, dit M. de Launay, *fait un objet de trois cent mille écus pour le peuple, parce qu'il se vend annuellement trois millions six cent mille livres de café déclaré.* L'impôt de trois gros par livre a donc dû former un objet de quatre cent cinquante mille écus, ce qui forme d'abord deux neuvièmes des deux millions de gain annuel que suppose le calcul de M. de Launay. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut compter.

M. de Launay se vante qu'en réduisant de moitié l'impôt sur le café, il a tout à-la-fois augmenté les droits du roi, et allégé les charges du peuple. En effet,

lorsque l'impôt étoit à six gros par livre, il n'a rapporté que trois cent mille écus; après avoir été réduit à trois gros, il en a rendu cinq cent mille.

Mais il faut observer que le premier de ces impôts date de l'année mil sept cent soixante-douze, et la réduction de mil sept cent quatre-vingt-quatre. Comment peut-on tout à-la-fois avoir soutenu pendant douze années une opération si destructive, une bévue si grossière, et se targuer de l'avoir enfin corrigée? Est-ce donc une sagesse surnaturelle, que celle qui est douze ans absurde pour se montrer un jour? et une perte annuelle de deux cent mille écus pour le trésor royal, qui forme en douze ans un total de deux millions quatre cent mille écus; cette perte annuelle, en quoi a-t-elle profité au peuple toujours obligé de payer aux contrebandiers un tribut égal pour sa consommation de café, afin de l'avoir à meilleur prix que le café chargé d'un impôt de six gros par livre? M. de Launay ne prétendra pas sans doute que pendant tout le temps du haut impôt, il n'est entré dans les états du roi de Prusse que le café qui a paié ce tribut. Il faudroit supposer que les provinces prussiennes n'ont consommé annuellement, depuis mil sept cent soixante-douze jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-quatre, que douze cent mille livres pesant de café, et qu'aussitôt que l'impôt a été réduit, on en a consommé le triple et au-delà. S'il avoit le courage de faire cette supposition, il faudroit qu'il eût aussi celui d'avouer

que

que dans les principes du feu roi, il auroit mérité Spandow ou l'échafaud, pour une opération qui auroit triplé la consommation d'une denrée dont Frédéric II vouloit resserrer l'usage.

Indépendamment de cette observation, dont une partie n'a pas échappé au mémoire critique de M. de Launay, nous croyons avoir découvert une astuce assez singulière dans ses papiers. Il proteste beaucoup contre le calculateur qui prendroit mil sept cent soixante-cinq au lieu de mil sept cent soixante-quatre, pour base de ses calculs. La raison qu'il en allègue, c'est qu'on y a ajouté sept jours, savoir ceux depuis la Saint-Jean, ancien terme de l'année, jusqu'au premier juillet. Mais la raison que tait M. de Launay est probablement la meilleure : c'est que dans cette année le roi s'est emparé du monopole du tabac, et que la défalcation de son produit ébranleroit sans doute beaucoup le calcul sur lequel M. de Launay se fonde, pour assurer qu'il a su donner au roi quarante-deux millions au-delà de ses revenus ordinaires, par la seule toute-puissance de son habileté. Quoi qu'il en soit des motifs de l'administrateur général pour protester si vivement contre l'année mil sept cent soixante-cinq, toujours est-il sûr qu'il faut faire entrer le rehaussement du prix du tabac depuis cette imposition, dans le calcul des augmentations procurées par M. de Launay, comme un nouvel impôt très-grave. Voudroit-il encore se disculper sur ce qu'il ne le proposa

pas au roi, sur ce que le projet vint d'un italien nommé Calzabigi, et que des marchands de tabac du pays en établirent la ferme et le monopole, dont le roi s'empara ensuite? Eh bien! nous ne lui imputerons cette surcharge qu'autant qu'il voudra se couvrir de l'égide d'une augmentation de plus de quarante-deux millions en vingt années, comme des garans de son zèle et de son habileté. Convenons que pour augmenter les revenus d'un souverain avec de nouveaux impôts, il ne faut ni une habileté bien grande, ni un zèle très-fervent. Que M. de Launay nous dise donc à quoi s'est monté tout le produit de ce monopole et celui du café! Nous supputerons ce qu'ont rapporté de plus les anciens impôts par ses soins, et ce qui est provenu des nouveaux; car il n'est plus permis de douter, après tout ce que nous avons recueilli, qu'il en a existé de nouveaux, et que sans eux jamais le trésor royal n'auroit obtenu cette augmentation de quarante-deux millions. Cependant n'est-il pas fort extraordinaire que M. de Launay ait pu se résoudre à dire que le peuple n'a rien payé pour son tabac, lorsqu'en vertu du monopole de cette denrée, le tabac du peuple même a été augmenté de plus de cent pour cent? Ce seroit un pitoyable délire que celui qui soutiendroit qu'un monopole, lorsqu'il est royal, n'est pas un impôt!

Mais tâchons de suppléer à ce que M. de Launay ne veut pas nous dire.

Le café a rapporté annuellement pendant une série

de douze années, trois cent mille écus, et pendant trois années, cinq cent mille écus.

Revenu total, cinq millions cent mille écus.

Le tabac doit avoir donné huit cent mille écus, année moyenne.

Total, pendant vingt à vingt-une années, seize millions.

Voilà donc plus de vingt-un millions qu'ont rendu les nouveaux impôts. Donc il ne reste que vingt-un millions d'augmentation à mettre sur le compte de l'industrie, de l'habileté, du zèle financier de M. de Launay. Dans ce calcul, il resteroit un million d'écus dont l'administrateur général auroit enrichi annuellement le trésor royal.

Mais ce n'est pas encore ainsi qu'il faut calculer; car qui a vu les comptes de la régie pour les comparer aux événemens? Il est fort douteux que ces vingt-un millions aient été également répartis sur les vingt années que M. de Launay a servi le roi de Prusse. Frédéric II a acquis durant cette période la Prusse polonoise, source féconde d'une augmentation de revenus. La guerre d'Amérique en est une autre, en ce qu'elle a fait rechercher des productions prussiennes. Enfin le commerce européen a reçu un accroissement très-considérable depuis mil sept cent soixante-quatre. La monarchie prussienne, graces aux règlemens fiscaux de son roi, n'y a que foiblement participé; mais quelque légère qu'ait été sa part, elle a dû influer

sur les revenus du souverain, et c'est encore une assez forte réduction au préjudice de l'habileté de M. de Launay.

Il se vante de ses opérations sur la foire de Francfort. Nous en avons parlé dans le livre du commerce; mais nous ajouterons un fait que nous fournit le mémoire en réponse à celui de l'administrateur général, et qui, par cela même, trouve plus naturellement sa place ici : c'est que les sommes énoncées dans les tableaux de M. de Launay sous l'année mil sept cent soixante-douze, datent d'une époque antérieure à ses opérations sur la foire. L'effet de ces opérations en devient bien plus sensible, puisqu'il y a dans tous les tableaux un déchet immense et subit de mil sept cent soixante-douze à mil sept cent soixante-treize, toujours croissant jusque vers mil sept cent quatre-vingt, où le commerce de l'Europe reçut un très-grand accroissement général dont la Prusse a dû se ressentir. On attribue, dans le mémoire en réponse à celui de M. de Launay, cette foible restauration des affaires commerciales de Francfort, à l'acquisition de la Prusse occidentale, et à l'établissement de quelques fabriques. Nous aurions désiré des éclaircissemens plus détaillés sur ce dernier point ; mais Frédéric ayant acquis la Prusse occidentale en mil sept cent soixante-douze, nous ne voyons pas comment cette espèce de conquête motiveroit des augmentations qui ne seroient devenues sensibles que dix à douze années après.

M. de Launay se vante encore d'un traité avantageux conclu avec la Pologne, et dont une lettre de Frédéric, qu'il rapporte, lui témoigne de la satisfaction. C'est à ce sujet qu'il avance ce principe monstrueux, et digne d'un politique du onzième siècle : *Quand on agit contre l'étranger, on agit pour la nation.* Ce beau traité, fondé sur un axiome si humain, a produit l'effet, que les Polonois n'ont apporté aux Prussiens que les marchandises qu'il leur étoit physiquement impossible de trafiquer ailleurs. Aussi le transit, autrefois si utile, a-t-il presque entièrement cessé dans les provinces prussiennes.

M. de Launay avance qu'il a diminué les droits sur l'eau-de-vie. On assure dans la réponse, que le fait est faux, que le tarif de l'eau-de-vie a non-seulement haussé, mais que les distillateurs et les revendeurs ont été assujettis à de nouveaux droits de vente. A la vérité M. de Launay, y est-il dit, avoit fait diminuer l'accise des eaux-de-vie de France de quatre gros par mesure; mais cette opération est vraiment inconcevable, si elle n'a pas eu pour but un objet particulier, qu'il est difficile de croire désintéressé. Toujours cette manœuvre ne peut-elle pas se définir, *diminuer les droits sur les eaux-de-vie de manière à soulager les peuples* qui ne boiroient point les eaux-de-vie de France, quand elles seroient libres de tout impôt.

Enfin M. de Launay se plaint que, *grace à la prohibition absolue de quatre cent quatre-vingt* ou *quatre cent*

quatre-vingt-dix articles (nous trouvons ces deux sommes énoncées dans ses mémoires) qui payoient auparavant des taxes considérables, il a été obligé de faire des efforts extraordinaires pour remplacer ce vide dans la recette, ce qui sans doute étoit fort nécessaire pour maintenir son crédit dans l'esprit du roi..... Bon Dieu! quatre cent quatre-vingt-dix articles prohibés, outre ceux qui l'étoient déja! nous demandons quel commerce pouvoit exister dans un pays où, du jour au lendemain, on prohiboit par centaines des articles pour lesquels des négocians avoient peut-être déja fait des spéculations ou même des avances! Assurément les impôts indirects étoient un grand mal; mais les prohibitions en étoient un plus grand encore, auquel venoit se joindre la volonté barbare de retirer du peuple le même revenu qu'auparavant les prohibitions, et de peser sur les choses permises et seulement imposées, pour combler le vide que faisoient les prohibitions totales. Aveuglement affreux que celui de la fiscalité, qui n'essaie de réparer les maux que par des maux plus grands!

Mais il est temps de balancer le gain ou la perte que la régie a occasionnés à la monarchie.

Mettons d'abord en ligne de profit les quarante-deux millions d'écus sur lesquels M. de Launay fonde sa gloire de financier.

Cependant c'est le peuple qui les a payés, et même

il a dû solder cinquante-sept millions, pour que les quarante-deux entrassent dans les coffres du Roi. Et ce surcroît de quinze millions n'est vraisemblablement que la moindre des pertes que le peuple a supportées pour procurer au roi cette fatale augmentation de ses revenus. Il seroit triste, mais curieux pour un observateur sensible, d'examiner les papiers de la régie, afin d'y trouver la valeur de toutes les saisies qui ont été faites durant cette période de vingt à vingt-une années. Nous savons parfaitement, et sans pouvoir en douter, qu'une infinité de malheureux ont été ruinés de fond en comble, réduits de l'aisance à la dernière misère, par la damnable industrie des financiers du dernier règne. Il est vrai que dans l'article des revenus que la régie a fournis au roi régnant, *se trouvent comprises les amendes*, ainsi que M. de Launay l'atteste en termes exprès..... Eh ! quel horrible holocauste pour un roi ?....

Mais ces amendes ne sont pas les confiscations et les saisies, qui se faisoient toutes au profit des employés. Outre la perte des effets, ceux qui étoient surpris en contrebande payoient de grosses amendes pécuniaires ; c'est apparemment de celles-là que M. de Launay parle uniquement. Et les saisies ne sont pas le seul objet qu'il faille placer dans le compte des pertes du peuple. On doit calculer encore, non-seulement les frais de corruption des employés, mais les gains des contrebandiers, tous supportés par le peuple, sans nul

profit pour le trésor royal. Il est des articles très-importans, sur lesquels la contrebande a introduit le double et le triple de la masse qui a payé les droits; ainsi nous ne pouvons pas nous tromper en évaluant les faux frais du peuple à la somme du surplus que M. de Launay a procuré au roi. Faisons donc le bilan de la nation prussienne relativement à la régie.

Gain pour le trésor royal.....	42	millions d'écus.
Frais de perception, au moins.....	15	
Faux frais et pertes du peuple.....	42	
TOTAL.....	99	millions d'écus.

Le peuple a donc payé à-peu-près cent millions, pour en faire entrer un peu plus de quarante-deux dans les coffres du roi. Oh! certes, cela est cher! cependant telles sont les conséquences de la fiscalité et du système règlementaire.

Mais considérons cette importante question sous toutes ses faces. M. le comte de Hertzberg nous dit, dans sa dissertation *sur la forme des gouvernemens* (1), que Frédéric a donné à ses sujets, depuis mil sept cent soixante-trois jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-trois, deux millions d'écus par an au moins, ce qui fait quarante millions d'écus pour les vingt années. Il faut ajouter dix millions pour les quatre années depuis mil sept cent quatre-vingt-trois inclusivement, jusqu'à

(1) Pag. 45.

mil

mil sept cent quatre-vingt-sept exclusivement. Frédéric II a donc donné à son peuple, depuis mil sept cent soixante-trois jusqu'à sa mort, cinquante millions d'écus. Supposons que quinze de ces cinquante millions aient été employés en dépenses vraiment utiles, comme desséchemens de marais, réparations des dommages causés par des cas fortuits, embellissemens de villes, etc. etc. C'est beaucoup accorder à ces divers objets, dès qu'on n'y comprend pas l'établissement des colonistes dont on auroit indubitablement pu se passer, si l'on eût laissé au peuple ce qu'on lui a ravi; car il auroit alors multiplié dans une proportion probablement plus grande que celle des accroissemens artificiels. Le roi a donc donné huit millions d'écus au-delà des sommes que lui a procurées M. de Launay. Ajoutons les revenus que Frédéric eut retirés de la Prusse orientale, suivant l'administration de mil sept cent soixante-quatre, et qui, selon un calcul très-modéré, auroient produit sept millions dans les quatorze années de mil sept cent soixante-douze à mil sept cent quatre-vingt-six. Il est clair que la régie n'a pas procuré au roi de Prusse un pfennin qu'il n'eût pu avoir sans elle, et qu'ainsi, sans aucun profit pour le trésor royal, le peuple a payé cent millions d'écus!... Ah! sans doute, ce résultat est horrible, sans y faire entrer pour rien ni les considérations morales, qui vouent à l'exécration tout ce qui fait naître la contrebande; ni l'incalculable dommage négatif qu'a causé aux sujets

prussiens, le resserrement extrême de toute espèce de commerce.

Tels ont été les fruits de l'administration générale des droits de Frédéric; et l'on ne sauroit fixer ce déplorable tableau, sans être ému de compassion sur le peuple prussien, et sans éprouver une indignation profonde contre les écrivains qui ont osé vanter le système d'économie politique du feu roi. En effet, ils le connoissoient, ou ils ne le connoissoient pas. Dans cette dernière supposition, ils sont dignes d'une animadversion sévère, et même du mépris de tous les hommes qui pensent, ceux qui se hasardent à prononcer, sans instruction, sans examen, sur des matières importantes, dont la discussion décide, par l'effet lent, mais inévitable, de l'opinion publique, du bonheur ou du malheur des nations. Eh! pourquoi profanent-ils de leur coupable encens, la tombe d'un héros assez grand pour s'être trompé, sans rien perdre de ses couronnes; trop grand pour qu'il n'importe pas de dévoiler toutes ses- erreurs, trop capables de faire autorité à l'ombre de son nom? Que si ces panégyristes connoissent les fautes de Frédéric II, quelle idée faut-il avoir de leur bonne-foi, de leurs principes, de leur mépris pour la vérité? Que penser d'un de Borke, prussien, instruit du véritable état de son pays, qui, sorti du repaire infect des agioteurs de Paris avec l'espoir d'être ministre en Prusse, cherche à décourager le nouveau roi de la sainte guerre qu'il paroît

avoir vouée à la fiscalité, en se récriant dans son factum pour le monopole du tabac, sur l'excellence des principes financiers de Frédéric II? Par quelle inconcevable disparate, cet écrivain inconsidéré a-t-il pu se résoudre à citer l'exemple de la Saxe, comme une preuve irréplicable de la favorable influence du système prohibitif et fiscal? Il faut rapporter ce passage vraiment forcené (1).

» Tout l'univers a vu avec étonnement le résultat » des opérations de finance de notre divin monarque, » pendant les vingt-trois années écoulées depuis la » guerre de sept ans. Il a pu répandre depuis cette » époque quarante millions d'écus parmi ses sujets; » il a amassé une bien plus grande somme dans son » trésor, et n'a mis aucun impôt direct.

» Par quelle puissance magique tout cela s'est-il » opéré? Trois ressorts très-simples ont mis cette » grande machine en mouvement, et leur effet a été » immanquable.

» 1°. Des encouragemens généreux et continuels » donnés aux fabriques du pays.

» 2°. Un accroissement et des encouragemens continuels à la culture, à la multiplication des hommes » et des bestiaux.

» 3°. Une attention parcimonieuse sur chaque écu » qui auroit pu passer du pays chez l'étranger.

---

(1) Pag. 54 et suivantes.

» Ce sont-là les trois bases fondamentales de notre » bien-être et de notre puissance. Population, indus- » trie, abondance de numéraire, entretien de l'armée, » tout se fonde sur ce pivot; et que la malédiction » des fils de Brennus, tombe sur le conseiller perni- » cieux qui voudroit les ébranler! «

» Veut-on se convaincre mieux de ces vérités, on » n'a qu'à jeter un coup d'œil comparatif sur la Saxe, » notre voisine. Dieu et la nature n'ont-ils pas tout » fait pour elle? Elle jouit du gouvernement le plus » doux et le plus humain; ses champs sont les plus » féconds du monde; toutes ses productions sont mar- » quées au coin de la perfection; elle possède de riches » mines; des vignobles fertiles; elle a tout ce qui lui » est nécessaire : la nation est beaucoup plus sobre, » plus ingénieuse, plus laborieuse que la nôtre : et » cependant elle est accablée de dettes; l'économie la » plus rigide est devenue indispensable pour le souve- » rain; par-tout on éprouve le manque de numéraire, » d'où il suit que les revenus baissent plutôt qu'ils ne » haussent, et sont, de notoriété publique, au dessous » de ce qu'ils étoient il y a cinquante ans. La popu- » lation même a diminué d'un quart depuis un siècle! » Quelle en est la cause? c'est uniquement qu'avec » cette liberté du commerce tant vantée, l'importa- » tion excessive des productions étrangères, de la » nature et de l'art, épuise ses sources de richesses. «

Quelle logique ! quelle logique ! Ne demandez pas comment la Saxe n'est pas dans un plus grand état de prospérité ; cherchez plutôt comment elle existe. Deux règnes d'un luxe insensé qui ont duré soixante-dix ans ; une guerre telle qu'on n'en avoit jamais vu, à la suite de deux incursions ruineuses, celle de Charles XII et celle de Frédéric II (1) ! Où donc est le pays qui pût résister à ces fléaux, sans devenir un désert ? Eh bien ! cette Saxe d'où la guerre a arraché tant d'argent, sans compter les dévastations des militaires et tout ce qu'ils ont consommé sans payer ; d'où sortent annuellement six à huit millions de livres pour le paiement de capitaux et d'intérêts dans l'étranger ; cette Saxe existe encore ! Elle a une culture passable, des fabriques florissantes, un vaste commerce dont l'activité commence à réparer sensiblement les brèches que la folie et le malheur y ont causées ; on n'y trouve certainement pas plus de misère qu'au sein des provinces prussiennes qui n'ont jamais eu de dettes, ni souffert des ennemis rien de comparable aux tourmens qu'ont éprouvé les Saxons. Si le système que vous proclamez faisoit quelque bien, ou seulement s'il n'occasionnoit pas des maux horribles ; la monarchie prussienne devroit être un des états les plus riches de la terre, et celui de l'Europe où se trouveroient les plus grands capitaux ; où le paysan seroit le mieux logé, le mieux vêtu, le mieux nourri ;

(1) En 1745.

où l'agriculteur et le pâtre, soit anglois, soit hollandois, soit suisse, auroient les plus vigoureux émules. Nous demandons à ceux qui ont parcouru les états de la maison de Brandebourg, si c'est-là véritablement la position où ils se trouvent? Nous demandons si en comparant les contrées de fertilité égale, l'avantage de l'aisance dans toutes les classes n'est pas du côté des provinces saxonnes, puisque enfin vous les prenez pour preuve? Et cependant cette Saxe elle-même, est loin d'être bien constituée et bien administrée. La noblesse y possède des privilèges oppressifs; les paysans n'y sont point libres; les impôts y sont mal assis : mais du moins, le souverain n'y exerce aucun monopole; on n'y voit point une armée d'employés pour pressurer le peuple, pour vexer les commerçans; on n'y encourage aucunes manufactures, on les laisse faire, et elles s'élèvent jusqu'à exciter l'envie impuissante des fabricans favorisés du Brandebourg; de sorte que les propriétaires des laines prussiennes, vont leur en vendre clandestinement, et font avec eux un commerce interlope très-considérable..... Instituez donc un parallèle entre ces deux pays, pour en conclure en faveur de vos prohibitions et de vos régies!

Nous croyons avoir démontré jusqu'à l'évidence que Frédéric II n'a pas, par l'établissement du régime fiscal, par les augmentations d'impôts qui en ont été la conséquence, et qui ont coûté cent millions à ses sujets, rétiré un sou de plus que ne lui eût rapporté le cours

des choses, telles qu'elles étoient en mil sept cent soixante-quatre. Supposons que de ces cent millions le peuple en eût dépensé cinquante en jouissances qui lui ont été ravies, il resteroit toujours un gain net de cinquante millions, non pas en argent comptant (nous laissons ces absurdités aux évaluateurs des balances du commerce en numéraire), mais de capital national en maisons, en chevaux, en bestiaux, avances de culture, de manufactures, etc. etc. Et combien croit-on que ces cinquante millions de jouissances auroient produit d'hommes ? car c'est le propre de la nature humaine, de procréer quand elle jouit. Assurément plus que tout ce que Frédéric II a fait entrer dans ses états de colonistes et de soldats étrangers ? Quant aux pertes négatives que le peuple a faites par les obstacles mis au commerce, lesquels, en l'empêchant de vendre, l'ont empêché de produire, elles sont entièrement incalculables.

Mais le roi, dira-t-on, a répandu ces quarante-deux millions en bienfaits. Les manufactures qui se trouvent dans le Brandebourg n'existeroient pas sans ses soins.

Nous répondrons d'abord qu'il y a une injustice très-criante à ôter à celui-ci ce qu'il a gagné, pour donner à celui-là afin qu'il gagne ; voler pour faire l'aumône, ne fut jamais d'une morale ni politique ni chrétienne. Nous répéterons ensuite que l'argent donné ne profite jamais comme l'argent gagné ; nous dirons enfin, que

si ces manufactures n'existoient pas, il y en auroit d'autres beaucoup plus utiles, ou ce qui le seroit infiniment davantage encore, il existeroit une immense quantité de poductions naturelles, plus précieuses, c'est-à-dire plus lucratives, qui n'ont pu germer.

Et cependant le système de mil sept cent soixante-quatre n'étoit pas, à beaucoup près, un système de liberté. Il est malheureusement impossible de calculer dans toute leur étendue les conséquences salutaires qu'auroit un système de liberté entière du commerce; elles sont absolument inappréciables : mais comment nier que si une liberté proportionnellement plus grande eût produit de grands avantages, la liberté entière auroit été encore plus active et plus féconde?

Que de ressorts les gouvernemens font jouer! combien ils compliquent la machine politique pour opprimer et ruiner les peuples! Le roi de Prusse établit à grands frais une administration étrangère et générale de ses droits; il s'empare de plusieurs monopoles, entre autres de celui du café et de celui du tabac; il crée une société maritime, et croit participer par cette institution aux trésors du commerce de l'Europe. Mais cette société, comme toutes les compagnies de commerce, et sur-tout celles qui s'établissent pour le compte du souverain, ne sauroit subsister sans des avantages extraordinaires. Que fait Frédéric II? il ordonne à l'administration de ses droits de prendre le tabac étranger

et

et le café des mains de la société maritime, et de lui payer le café cinquante pour cent plus cher qu'il ne lui reviendroit à Hambourg (1). Cela est-il concevable? comment un esprit aussi juste, et souvent aussi vaste, a-t-il pu se livrer à de telles inconséquences? comment n'a-t-il pas chassé avec mépris ceux qui lui apportoient ces projets? comment ne leur a-t-il pas dit? » Quoi! » vous me proposez une compagnie de commerce dont » je dois être le principal intéressé! Elle me rapportera, dites-vous, de grands revenus, ce qui est » assurément fort bon; et vous voulez que sur votre » périlleuse parole, je commence par me priver d'un » profit de trois cent mille écus, ou en déduisant » le transport, d'au moins deux cent mille écus que » je fais actuellement sur le café, pour l'amour des » gains futurs de cette compagnie!.... Allez trouver » Lothenius, qu'il vous administre des bains froids. «

Ajoutons à tous les maux qu'a faits l'administration générale des droits du roi, celui de multiplier excessivement les salariés (2). M. de Launay vante beaucoup

---

(1) Ce fait est prouvé par les papiers de M. de Launay, où il est dit que l'administration des droits du roi étoit obligée d'acheter le café de la société maritime, à un quart d'écu la livre, tandis qu'il ne coûte qu'un sixième d'écu à Hambourg.

(2) Pour nous faire une idée du nombre énorme de ces employés, et de celui que l'abolition des impôts indirects rendroit à l'industrie, nous avons calculé dans un almanach royal de *Magdebourg et Halberstadt*, le nombre des stipendiés de cette espèce. Dans la première, il y en a cinq cent quatre-vingt-trois, tous devant être

l'entretien de quatre cents invalides, auquel les nouveaux arrangemens pour le café avoient fourni. Assurément on auroit pu les entretenir à moins de frais de la part du peuple ; mais d'ailleurs tous les employés de la régie n'étoient pas des invalides. On avoit fait venir au-delà de quinze cents François pour servir dans les branches de finances soumises cette à administration. Ainsi, des hommes qui n'entendoient pas la langue, qui ignoroient les usages et la constitution du pays, étoient chargés de la police fiscale de ce pays ! On érigea une quantité de bureaux des principaux d'entre eux ; de ces bureaux émanoient des ordonnances en françois ; ces ordonnances le plus souvent n'étoient pas entendues ; elles heurtoient tous les principes reçus ; la confusion devint extrême. Aussi fut-on obligé de remplacer la plupart de ces étrangers par des indigènes, et ceux-ci sortirent tous de la classe industrieuse ou cultiva-

---

regardés comme chefs de familles, c'est-à-dire, qu'ils sont dans la proportion de plus de un à cent, relativement à la population. Dans la principauté de Halberstadt, il n'y en a que quatre-vingt-douze, c'est à-dire, comme un à deux cent soixante-quatorze de toute la population. Tous ces individus ont des payes beaucoup plus hautes, proportion gardée, que la plupart des autres stipendiés. Que l'on dise encore, qu'il n'y a pas assez de fonds pour mieux payer les maîtres d'école et les instituteurs de la jeunesse ! Cassez ces stipendiés fiscaux, et donnez à vos maîtres d'école leurs appointemens ; le peuple ne sera pas soulagé directement, mais il le sera infiniment par la liberté que vous rendrez au commerce, et que les maîtres d'école ne gênent pas.

trice, et retombèrent à la charge de ceux qui y restèrent.

Tel est donc l'aperçu des maux que causèrent aux états prussiens la régie et les principes financiers qui la firent naître.

Cent millions d'écus payés net par le peuple, sans aucun profit quelconque pour le roi, obligé de rendre d'une main à ses sujets ce qu'il leur ravissoit de l'autre sous peine de les voir périr de misère.

Ruine totale du commerce, et par conséquent de l'agriculture, dont le commerce est l'agent.

Vide incalculable dans les productions du pays, comparées à ce qu'on avoit lieu d'en attendre s'il eût pu rendre ce qu'il auroit produit.

Vide dans la population de tout ce que la multiplication des produits de la nature ou de l'art auroit fait naître pour fournir à la subsistance de cet accroissement d'hommes.

Enlèvement d'une foule de familles à la classe utile des citoyens pour les transplanter dans celle des stipendiés, et en faire des êtres non-seulement inutiles, mais pernicieux et vexatoires pour le reste du peuple.... Voilà les bienfaits de la régie !

Loto.

Comme si la finance eût conjuré la ruine de la monarchie prussienne par la réunion de toutes les inventions fiscales, Berlin vit établir dans son sein, sous le règne de Frédéric II, un loto, invention infernale,

vomie par l'Italie en Allemagne, et décorée dans la monarchie prussienne, ainsi que dans bien d'autres, du nom de *royale*, comme si ce mot sacré devoit jamais être lié à une autre idée que celle de protection et de bienveillance. Là, comme ailleurs, cette institution destinée à choquer tous les principes de la morale sociale au même degré où elle viole toutes les proportions de l'arithmétique honnête, frappe le peuple dont les mœurs et la subsistance sont incessamment menacées, détruit le goût du travail, introduit la fraude et l'infidélité, engendre les vols, les assasinats, les forfaits, et, chose horrible! elle offre le spectacle d'un roi exerçant envers son peuple le plus vil des escamotages, et mettant l'innocence et le bien-être de ses sujets au misérable prix de cinquante mille écus, que paient annuellement les entrepreneurs du loto.

Résumons ce que nous savons sur les revenus du roi de Prusse :

Les impôts directs rapportent....	5,000,000 écus.
Les impôts indirects.....	7,800,000
La poste.....	1,200,000
Le timbre.....	200,000
Le sel, s'il est bien administré, au moins.....	2,000,000
TOTAL.....	16,200,000 écus.

Ces sommes réunies au revenu des domaines, à celui des mines, et à d'autres branches moins remarquables, doivent s'élever aux vingt-deux millions

d'écus d'Allemagne qu'on attribue communément au roi de Prusse. Le peuple en paie assurément beaucoup davantage : et, par exemple, dans l'article des impôts indirects, nous n'avons pas compris les frais de régie, avec lesquels cet impôt monte annuellement à huit millions six cent mille écus. La classe du peuple est encore soumise à un impôt très-onéreux pour le logement des gens de guerre, sous le nom de *service*. Viennent ensuite les dépenses municipales, les corvées, les dîmes, les droits seigneuriaux, etc. etc., et tant d'autres frais qu'est obligé de supporter ce peuple qui *ne mange point de viande et qui coupe sa bière* (1).

---

(1) Pour donner une idée des dépenses municipales, nous placerons ici la liste des revenus et des dépenses de toutes les villes de la Marche électorale, que nous trouvons dans *Büschings Reise nach Rekahn.* pag. 330.

Revenus en 1756.....880,447 écus.
1773.....279,127
1780.....314,800

Nous croyons que l'argent pour le logement des soldats y est compris, mais nous n'en sommes pas sûrs.

Dépenses en 1756.....228,833 écus.
1773.....224,913
1780.....246,761

En 1772, il se trouva un surplus de 100,000 écus dans la caisse des villes de cette Marche, qu'elles offrirent au roi. Il y en ajouta cent mille autres, les fit placer à quatre pour cent, et en forma une rente pour établir de nouveaux maîtres d'école. Voyez *Fischersge schichte Friedrichs des II*, tom. 2, pag. 307.

On n'oubliera pas au reste que tout ceci regarde uniquement les provinces prussiennes qui se trouvent à l'orient du Weser. Celles de la Westphalie n'ont rien de commun avec cet ordre de choses. Indépendamment des priviléges de quelques-unes d'entre elles qui s'y opposent, enclavées comme elles le sont dans une foule d'états étrangers, avec lesquels il auroit été impossible d'empêcher le commerce interlope, elles n'ont point été assujetties aux impôts oppressifs, ou aux monopoles. On a donc composé avec ces provinces. Les villes, déclarées toutes solidaires, se sont soumises à un certain abonnement; une fois payé, elles font leurs affaires à-peu-près comme elles l'entendent. Aussi Frédéric II a-t-il toujours regardé ces provinces comme étrangères, elles ont eu très-peu de part à ses bienfaits; et certes, elles ne changeroient pas leur état actuel contre tous les soins qu'il voudroit se donner pour elles. Nous avons vu que les provinces westphaliennes sont les plus florissantes des états prussiens, les plus peuplées à proportion de leur étendue, les plus riches, les plus heureuses; et cependant leurs habitans sont généralement peu industrieux. Voilà ce que peut la liberté! c'est un bienfait de la nature que n'égaleront jamais les dons des rois.

Dépenses.

Il est entièrement impossible de déterminer la répartition des dépenses, telle que l'avoit réglée Frédéric II. Nous n'essaierons donc pas de fixer les sommes destinées à chaque département: nous tracerons seulement l'ordre des dépenses.

Celles de la guerre absorboient au moins la moitié du revenu de l'état. Ce n'est pas qu'il y ait dans l'armée prussienne une seule dépense de luxe, si l'on excepte peut-être l'uniforme des gardes. Mais deux cent mille hommes armés, parmi lesquels trente-six mille de cavalerie, ne peuvent pas ne point coûter de onze à douze millions d'écus par an.

Dans l'ordre des idées reçues, les dépenses personnelles au souverain et à la cour suivent celles de l'armée. Tout le monde sait que Frédéric II les avoit infiniment resserrées, sur-tout après la guerre de sept ans. Sa table étoit servie avec plus de délicatesse que de luxe; celui des fruits étoit le seul de ce genre qu'il connût, il ne convenoit pas moins à sa santé (1) qu'à son goût. Il n'y avoit d'ailleurs aucune table de cour; tous ceux qui, par leurs charges, y avoient droit, recevoient un équivalent en argent. La reine, les princes, les princesses de la maison royale avoient leurs revenus en apanages fixes; et Frédéric II, sûr que sa gloire suffisoit pour embellir son trône, laissoit à leurs cours

(1) Le soleil et ses productions, si l'on peut parler ainsi, avoient une grande influence sur le physique de ce grand homme. *J'ai manqué ma vocation*, disoit-il un jour, j'*etois né pour être espalier*. Une autre fois il adressa à l'auteur de cet ouvrage ces mots charmans et remarquables: » Si la nature m'eut fait naître un de ces hommes qu'on appelle » conquérans, j'aurois entrepris la conquête du royaume de Naples, » parce que j'aurois vécu infiniment plus long-temps dans ce climat » que par-tout ailleurs; et croyez-moi, beaucoup de conquêtes ont » été entreprises par des motifs moins raisonnables. «

particulières le soin stérile de faire aux étrangers les honneurs de Berlin. Si cependant il y paroissoit quelque personnage illustre, le grand roi savoit se prêter aux idées communes d'éclat et de magnificence; mais en général il avoit un parfait mépris pour le faste, une haine profonde pour toute gêne inutile, et une vive aversion pour la dépense. Nous trouvons dans la grande collection de ses ordonnances, un édit de 1769, qui défend de prêter aux princes de sa maison, et déclare non valides toutes les dettes de ce genre. Ainsi son trésor n'étoit pas chargé des casualités de cette espèce, qui augmentent ailleurs si inopinément les dépenses de l'état. Oh! quand saura-t-on que la majesté du trône est dans l'ordre, dans l'indépendance, dans la puissance, et non dans un vain attirail de luxe, où le plus vil des despotes asiatiques plongé dans la torpeur de son sérail, l'emporte infiniment sur tous les potentats de l'Europe!

Frédéric II avoit fait, avant la guerre de sept ans, des dépenses pour les spectacles, et même assez considérables. Après cette guerre, il n'eut plus qu'une très-bonne chapelle, et un opéra italien médiocre qui ne donnoit des représentations que l'hiver.

Il avoit rassemblé une galerie considérable de tableaux, mais choisie sans connoissance des arts. Après la guerre, il cessa entièrement ce genre d'acquisitions, et toutes ses dépenses de logemens et d'ameublemens se bornèrent à Sans-souci, où il y a plus d'or

d'or et de clincant que de véritable goût, ou même de vraie magnificence.

Toutes les places de sa cour furent mises sur un pied très-médiocre, et même il n'eut véritablement quelque cour qu'à Berlin, où il ne venoit qu'une partie des hivers.

Ses écuries, calculées sur ses besoins militaires, et non point sur ceux du luxe, furent soumises à un régime économique. Sa livrée étoit belle, mais peu nombreuse, et il entretenoit peu de gens dont il ne fît pas usage.

On sait quelle étoit sa simplicité personnelle. Dans un moins grand homme, elle eût passé pour cynisme: chez lui, elle n'étoit pas même singularité. Nous l'avons dit, il abhorroit la gêne inutile, et son excellent esprit savoit bien que le luxe n'est jouissance que pour ceux qui le voient.

Les dépenses du gouvernement étoient sans doute très-grandes. A la vérité, ses légations lui coûtoient peu, et même beaucoup trop peu. Mais la foule des stipendiés pour l'administration de la justice, et sur-tout pour celle des finances, étoit vraiment énorme.

Est-ce sentiment secret chez les princes? est-ce aveuglement, ignorance des rapports, qui leur fait multiplier si extrêmement les gagistes? Croient-ils que c'est-là un moyen d'accroître leur puissance? ou seulement un vain orgueil les pousse-t-il à prendre tant de gens à leur solde? Quelle prépondérance ne se

donneroient-ils pas, en reversant sur leur pays les épargnes qu'occasionneroit le retranchement de tous ces êtres parasites? Et non-seulement ils épargneroient leurs salaires; non-seulement ils pourroient en augmenter leurs forces armées, ou, s'ils préféroient le titre de bon prince à celui de souverain redoutable, les avances productives; mais encore ils rendroient des bras à la classe du peuple qui rapporte, et de laquelle, dans cette vue de multiplier les stipendiés, ils arrachent des sujets pour les placer dans celle qui coûte. Ce régime tue l'industrie, parce que les pères ne pensent qu'à placer leurs enfans parmi les salariés du gouvernement, et, sur-tout en Allemagne, sacrifient tout ce qu'ils peuvent épargner à les faire élever dans les universités, où tous ceux qui se destinent à la classe stipendiaire, sont obligés d'étudier quelques années. D'ailleurs un stipendié est précisément un homme qui perçoit une rente viagère; et l'on sait assez que ces sortes de personnes n'ont ni le tour d'esprit, ni l'envie, ni la possibilité même d'amasser des capitaux; sans compter que les gagistes du gouvernement, par exemple, sont élevés successivement à une vanité, à un luxe même très-stérile, et presque inséparable de leur vocation. Aussi leurs veuves et leurs enfans deviennent-ils par la suite une nouvelle charge pour l'état. Il est impossible de dire combien cet ordre de choses nuit à tous les genres d'industrie. C'est le nombre énorme des stipendiés qui a prin-

cipalement fait tomber la valeur des terres. Il est tout simple, il est conforme à la nature paresseuse de l'homme, de préférer un salaire fixe et annuel pour un travail assez léger, à l'assiduité qu'exigent les spéculations et les travaux de la campagne, et aux risques qu'ils entraînent. Ceux qui ont des propriétés foncières les négligent pour leur avancement dans les places du gouvernement. Les autres, s'ils ont quelque capital, aiment mieux l'employer à obtenir une telle place, qu'un coin de terrain même à rapport égal. En un mot, la multitude des emplois produit en Allemagne à-peu-près le même effet que la fatale facilité des rentes viagères en France.

Mais comment abolir ce nombre de stipendiés si ridiculement excessif, qu'il est en Allemagne telle contrée où, sur quatre à cinq pères de famille, il y en a toujours un à la charge de l'état? Et prenez garde que si dans certains départemens quelques-uns sont surchargés d'affaires, parce qu'ils sont intelligens et travailleurs, l'occupation du plus grand nombre est une longue oisiveté. Tels sont, par exemple, les péagistes, les gens chargés de recouvrer les deniers des impôts indirects etc. Assis dans un poste pour attendre leur proie, ils ont le plus beau des prétextes de ne rien faire, et de contracter le genre de vie que le rien-faire entraîne. Parmi tous les stipendiés de l'Allemagne, nous entreprendrions de prouver que contre un qui fait le vrai travail d'un homme, il en est deux qui n'en

font pas la moitié. Mais, laborieux ou fainéans, peu importe, puisque ce seroit une chose très-facile que de prendre des arrangemens pour se passer du travail des deux tiers.

Introduisez l'impôt direct au lieu de cette foule de tributs indirects ; ou imposez les provinces et les districts en proportion de leur population, et laissez-leur le soin de porter leurs contributions au pied du trône : de combien de stipendiés chers pour vous, et plus chers pour ceux que vous gouvernez, vu les mille droits personnels de vexations que vous leur concédez, indépendamment des abus et des extorsions illicites qu'ils se permettent ; de combien de stipendiés ne pourrez-vous pas vous passer ? et que n'y gagnerez-vous pas avec profit pour le peuple ? Mettez en petite fermes à bail emphytéotique, ou faites rentrer dans le commerce, par des ventes pures et simples, vos immenses domaines ; quelle autre vaste branche de stipendiés parasites n'arracherez-vous pas du tronc qu'ils étouffent ou défigurent ? L'administration des domaines coûte au moins le quinze et même le vingt pour cent de leur produit. La plupart des princes de l'Allemagne ne sont que de riches particuliers. Si les particuliers très-riches de l'Angleterre ou de la France, dont la fortune n'est point hors de proportion avec celle d'un grand nombre de princes allemands, faisoient gérer leur fortune à ce prix, ils seroient bientôt ruinés. Quelques trésoriers receveurs et payeurs, un bon contrôleur-

général et un sage conseil, suffiront pour administrer même un très-vaste état, lorsqu'il sera bien constitué, et qu'on y saura se méfier des charlatans qui prennent prétexte du plus petit gain, dont ils promettent le recouvrement, pour établir une grande dépense. Mais pour nous renfermer dans ce qui est relatif à la Prusse, nous demanderons aux partisans de la multitude des stipendiés, de répondre à l'exemple des provinces westphaliennes, où l'on ne trouve pas cette foule d'employés des accises et autres impôts indirects, qui épuisent le peuple dans les provinces à l'orient du Weser, et de nous expliquer pourquoi la méthode de tirer le revenu dans les unes, ne pourroit pas être adoptée pour les autres?

Les bâtimens ont été un des grands articles de la dépense de Frédéric II pendant toute sa vie. Il a fait de Berlin et de Potzdam deux villes fort imposantes, malgré le mélange disparate et quelquefois grotesque des genres d'architecture. Tous les ans on y démolissoit des maisons chétives, que l'on reconstruisoit à ses frais, au moins quant à l'enveloppe. Les églises, les hôpitaux, les colléges, les casernes, les ponts étoient faits aussi de ses deniers. Souvent son impétuosité naturelle lui faisoit trop presser ses travaux, et nuisoit à leur solidité. Il y avoit un département des bâtimens auxquels les plans et les devis étoient présentés. Il les revoyoit et en portoit son jugement. Le tout étoit ensuite mis sous les yeux du roi, qui décidoit ce qui

devoit être exécuté dans l'année, et assignoit les sommes que sous aucun prétexte on ne pouvoit outrepasser. Cette dépense vraiment royale distribuoit directement une masse d'argent considérable dans les premiers et les plus importans canaux de la circulation. A la vérité il vaut mieux laisser aux hommes de quoi réparer leurs maisons et s'en construire de neuves, que de les pressurer cruellement, et de leur en donner ensuite de toutes bâties ; mais enfin puisqu'un meilleur ordre de choses ne devoit pas exister, au moins cet emploi d'argent étoit-il sage et utile.

Trésor. Frédéric II faisoit un autre emploi de ses revenus, sur lequel les opinions sont très-partagées. Il en destinoit une partie considérable à former un trésor. On n'a que des conjectures sur les sommes qu'il renferme, et nous avons plus d'une raison de croire qu'il s'élève à trois cent millions. L'envie de thésauriser s'étoit accrue chez le roi de Prusse avec l'âge. On a trouvé, dit-on, dans son cabinet, vingt à trente millions de nos livres ; et l'on ajoute que sur la fin de sa vie, contempler ce métal et supputer ses réserves, étoit son plaisir favori. Que cet homme supérieur ait ou n'ait pas payé ce tribut à l'humaine foiblesse et à la caducité, c'est ce qu'il importe peu de savoir ; et pour être équitable, il faut observer que puisqu'il répandit quarante-deux millions que sa terrible administration des finances lui valut par-dessus ses revenus de mil sept cent soixante-quatre, en purs dons continués jusqu'au

dernier jour de sa vie, il savoit se détacher de son argent, lorsqu'il s'agissoit d'objets réellement dignes de l'attention d'un roi : toujours est-il sûr qu'il thésaurisa, et il s'agit uniquement d'examiner s'il eut tort ou raison.

Considérations sur la thésaurisation.

L'armée la plus grande, la plus complète, la mieux exercée, la mieux tenue, n'est rien, si l'on ne peut pas la faire mouvoir. On ne la fait mouvoir qu'avec de l'argent, et avec beaucoup d'argent. Il faut donc choisir entre deux partis, amasser d'avance de l'argent, ou anticiper sur les revenus en empruntant. Si l'on choisit ce dernier moyen, on se grève non-seulement du capital, mais encore des intérêts. Cette accumulation de charges est sans doute très-onéreuse. A la vérité l'ordre suffit pour se libérer, à qui sait manier le grand levier de la finance, je veux dire l'intérêt composé d'un fond d'amortissement, cette inépuisable source dont l'homme connoît rarement la force, accoutumé qu'il est à tout mesurer par sa durée, au-delà des limites de laquelle elle s'exerce ; cette arme irrésistible dont la nature semble avoir voulu réserver l'exercice à la seule sagesse, dans la crainte que l'homme n'en abusât trop facilement. Mais un ordre inaltérable est une tâche difficile pour l'homme en général, et sur-tout pour celui qui n'a pas eu le courage ou la prévoyance de se préparer aux événemens. Or la moindre infraction à l'ordre et à ses devoirs est ici totalement incalculable, et vraiment irréparable dans ses conséquences. Il en résulte les dettes accumulées, et les

maux intarissables qu'elles causent aux hommes, au physique et au moral.

Nous avons connu un homme qui disoit qu'il ne vaudroit pas la peine de faire des dettes si on les payoit; et ce raisonnement nous paroît à-peu-près celui des nations emprunteuses. Ce que l'envie insensée de jouir faisoit chez cet homme, l'envie d'être populaire, d'éluder les clameurs publiques, l'opère sur les souverains, et encore plus sur les ministres, à qui ces clameurs peuvent faire perdre leur place. Ils n'imposent que ce qui est nécessaire pour payer les intérêts (heureux encore quand ils ne préfèrent pas le coupable et funeste charlatanisme de ne point imposer du tout!) et la dette reste. Un événement extraordinaire survient; on emprunte de nouveau; et l'ancienne dette augmentée de la nouvelle devient si difficile à payer, qu'heureux de trouver les sommes nécessaires pour les intérêts, on se familiarise avec l'idée de ne se libérer jamais. Ainsi marchant de dettes en dettes jusqu'à la plus prodigieuse surcharge considérée dans le seul point de vue des intérêts, on n'a de perspective qu'une avilissante et détestable banqueroute : on aime mieux encourir ce fatal et honteux péril, que de braver la difficulté d'imposer, comme si la banqueroute étoit autre chose que le plus inique, le plus inégal, le plus lourd, le plus odieux des impôts! Il n'est pas donné à la sagesse humaine de prévoir les effets de la banqueroute presque générale qui menace l'Europe; et l'imagination est tellement effrayée de la

crise

crise terrible que la pusillanimité des administrations actuelles prépare aux générations futures, ou peut-être seulement à la prochaine, pour ne rien dire de plus, que l'on conçoit que les gouvernemens en détournent les yeux avec une terreur dont le danger ne peut qu'être augmenté.

Les partisans de la thésaurisation soutiennent que dans leur système, ces extrémités redoutables sont impossibles. Ils demandent pourquoi ce qui est raisonnable pour les affaires d'un particulier, ne le seroit pas pour celles de l'état? et plutôt même pour ces dernières, puisque les lois et le pouvoir exécutif s'opposent aux suites de la démence des particuliers, et les obligent à payer lorsqu'ils ne le veulent pas. Cette heureuse puissance coërcitive, qui contraint à l'ordre, et le maintient, manque absolument aux états. Aussi quel fils de famille ne seroit pas interdit, qui imiteroit dans sa conduite celle des plus sages gouvernemens de l'Europe?

La grande objection contre la thésaurisation en général, et contre celle de l'état en particulier, c'est qu'elle tire de la circulation une masse considérable d'argent, qui pourroit y être employée utilement, tandis que dans les coffres du fisc elle est absolument morte et inutile. Mais cette objection n'a-t-elle pas sa base principale dans des idées fausses sur la monnoie et sur ses effets?

Si les sujets sont riches, l'état l'est aussi, dit-on avec

raison. Cet axiome est beau, pur, sacré; mais ne le détournez pas de son acception naturelle, qui se borne au cours ordinaire des choses. Les grandes opérations politiques exigent l'emploi instantané d'une quantité de millions; et vos sujets, riches ou non, ne vous les donneront pas en un instant. — Mais le souverain empruntera, et tous ses sujets accourront pour lui prêter..... —En vérité? mais sans compter que l'emprunt est, sinon incertain, du moins lent, et que l'argent comptant est toute autre chose pour l'exécution, d'où proviendra celui que vous prêteront vos sujets? — Des capitaux qu'ils auront amassés... — Ils ont donc pu amasser des capitaux sans ruiner le pays ? Et pourquoi l'état le ruineroit-il en en amassant à son tour ?.... Que ne peuvent pas les idées confuses !

Croyez-vous donc que parce que les capitaux en argent portent un intérêt, ils produisent quelque chose ? Un homme industrieux et économe fait des profits en argent, parce que c'est en argent qu'on lui paie ses peines. Au lieu de dépenser ses profits, il les met en réserve, il en forme un capital ; mais la rente n'est pas toujours produite par ce capital : il ne les produit même jamais, que quand on le prête à un propriétaire sur un objet productif quelconque, à l'amélioration duquel le propriétaire l'emploie. Mais que ce capitaliste le prête sur une maison, sur une fabrique, ou à un propriétaire qui le consume en dépenses stériles, le capital, quel qu'il soit, ne produira rien. Dans le premier

cas, un capitaliste acquiert un droit sur une partie des productions de la terre que chaque homme donne pour être logé, soit qu'il les en tire médiatement ou immédiatement. Dans le second, il a part aux intérêts des avances de la fabrique, comme achat de matière première, ustensiles, etc. etc. Dans le troisième, il se procure un droit sur la propriété de son créancier, et sur le revenu qu'elle rapporte : il achète au fond une partie du terrain productif; mais son capital ne produit pas la moindre chose. Eh! combien croyez-vous que l'on prête de capitaux de la première manière, en comparaison de ceux que l'on place des autres? Une sur cent peut-être.

Il y a plus. En général l'expérience donne droit de mal augurer des emprunts pour fait de productions, le cas des mines excepté, qui est un jeu, et celui des défrichemens. Dans l'agriculture, les améliorations vraiment utiles se font avec des capitaux tout formés, sur-tout par les cultivateurs mêmes. C'est pour cela qu'il faut plus songer à laisser aux agriculteurs de quoi amasser des capitaux, qu'à leur fournir les moyens d'emprunter. Or si vous leur laissez vendre librement leurs denrées par-tout où ils veulent, et ce sera toujours là où ils en auront le meilleur prix, ils amasseront quelques capitaux, et les emploieront aussitôt à l'agriculture. Un homme qui aura amassé dix écus ne pourra jamais en tirer un revenu. Mais un agriculteur qui a dix écus de reste au bout de l'année, les emploiera

tout de suite d'une manière qui leur fera produire un écu l'autre année.

Lorsque l'état emprunte, c'est toujours pour consommer, et jamais pour produire; car il ne sait pas et il ne doit pas produire. Il ne peut engager les capitalistes à lui prêter de l'argent, qu'en leur offrant de grands profits, plus grands que ceux de tout autre emploi qu'ils en pourroient faire. C'est alors une mesure subite, violente, et les mesures de cette espèce ont toujours des effets pernicieux. Non-seulement on détourne tout-à-coup de leur destination des capitaux qui auroient été utilement employés, mais on engage une multitude d'individus à retirer les capitaux déjà placés, pour les porter là où on leur offre davantage; et il en résulte des chocs, des bouleversemens dans les affaires particulières. A la vérité, cela est compensé par l'impétuosité avec laquelle l'état repousse l'argent qu'il a pompé; mais le soubresaut n'est jamais entièrement réparé. Si l'état amasse au contraire, il retire peu-à-peu, et presque insensiblement, quelques marques du jeu appelé commerce, qui n'éprouve pas la moindre interruption. Le prix des denrées baisse-t-il? l'étranger attiré par le bon marché, vient les acheter, et l'équilibre est rétabli. Survient-il une occasion où l'on soit obligé de faire refluer dans le public une partie du trésor? alors c'est un gain pur; c'est une pluie fécondante qu'épanche un nuage formé par une évaporation insensible. La secousse qui a forcé à ouvrir le trésor, une fois passée,

tout rentre dans l'ordre naturel. Ce que chacun a, il l'a. Ce ne sont ni papiers, ni prétentions hasardées, ni craintes de surcharges d'impôts pour payer les dettes de l'état; c'est de l'argent net : ces deux sortes de crises ne souffrent pas de parallèle..... Eh! que seroit-ce, si laissant l'effet immédiat de l'épargne ou de l'emprunt, nous faisions entrer en ligne de compte les conséquences médiates et secondaires, les considérations politiques et morales? Mais il importe davantage de considérer les effets de la thésaurisation dans les idées vulgaires de circulation d'argent.

L'argent monnoyé, qui est le seul dont il s'agisse ici, n'est que le signe représentatif, l'échelle des valeurs, ou, pour conserver une comparaison qui nous a paru propre à bien faire sentir notre idée, les marques du jeu de l'industrie et des échanges parmi les hommes. Tous les états thésauriseroient donc, qu'en dernière analyse les valeurs ne seroient que rapportées sur une plus petite échelle, mais leur existence n'en recevroit aucun échec. Le septier de blé qui auroit coûté vingt-deux livres n'en coûteroit que vingt-une, puis vingt, puis dix-neuf, et enfin peu à peu moins encore, si vous voulez. Mais il n'y auroit pas un seul septier de moins dans le monde, pourvu qu'il ne se fasse point de secousse et que la thésaurisation s'opère lentement; or le contraire est presque impossible. Il y a plus encore. La nature produisant les métaux comme tout autre

chose, et les métaux ayant une très-grande indestructibilité, si l'on en extrait moins des mines que la thésaurisation n'en absorbe, l'argent haussera un peu de valeur; si l'on en tire autant, il n'y aura aucun changement à cet égard; et si l'on en tire davantage, il tombera peu à peu dans la même proportion. Ces principes, fondés sur la nature des choses, sont inaltérablement vrais. Les faits contraires qu'on ne cesse d'alléguer, sont des faits mal aperçus et mal appliqués. La nécessité de l'abondance du numéraire pour animer l'activité humaine; l'espèce de stagnation qu'éprouvoit le commerce de l'Europe avant la découverte de l'Amérique; l'agriculture chétive, le commerce presque nul, l'industrie languissante de certains pays septentrionaux où manque le numéraire... On prend toujours l'effet pour la cause, quand on raisonne ainsi. Ce n'est ni la multiplication des métaux précieux qui nous a donné notre commerce, notre culture, nos fabriques, ni leur rareté qui a empêché nos ancêtres d'en avoir. Nous étions des barbares ignorans; et d'ignorans barbares engagés dans des guerres continuelles, ne sauroient avoir ni arts, ni commerce, ni culture. Ce n'est point la découverte de l'Amérique, ou pour parler plus exactement, ce ne sont point les métaux qu'on a tirés de ce continent, qui nous ont donné ces choses. C'est l'invention du papier, de l'imprimerie, de l'aiguille aimantée, de la poudre à canon, etc. etc. C'est le perfectionnement de l'astronomie, des mécaniques,

de toutes les sciences. C'est parce que les pays du Nord sont peu productifs, ou parce que la saine raison, une bonne constitution, des connoissances de tout genre, la liberté, n'y ont point encore assez pénétré, et non parce qu'ils ne possèdent pas assez d'argent, qu'ils ne sauroient s'élever à un état plus florissant; et même qu'ils ont peu d'argent, puisqu'ils ne participent point à celui qui entre annuellement en Europe.

Mais que doit-il arriver à un pays où le fisc thésaurise, tandis que tous les autres états répandent leurs revenus parmi le peuple?

Si cette thésaurisation d'une partie de l'argent entré par les impôts dans vos caisses, hausse sensiblement la valeur du métal, ceux qui commercent avec vous trouveront mieux leur compte à vous donner des métaux qu'aucune autre chose, pour vos marchandises, pour vos denrées. Le blé, la laine, le cuir, etc., seront meilleur marché chez vous, selon l'expression vulgaire, que chez eux; ils viendront vous en acheter à prix d'argent, jusqu'à ce que vous ayez réacquis assez de métal pour rétablir l'équilibre. Il est vrai que cette marche suppose une pleine liberté de commerce de votre part. Aussi n'avons-nous jamais cessé un seul instant de regarder cette liberté comme insdispensablement nécessaire pour le bien-être des peuples. Il nous suffit d'avoir prouvé, que si vous thésaurisez, et que vos peuples soient pauvres, cette pauvreté ne

vient pas de cet amas de métaux que vous faites, mais des gênes que vous imposez au commerce et à l'industrie de vos peuples. C'est cette liberté qu'il faut indispensablement, pour enrichir et rendre heureuse une nation. Nous avons démontré par les faits, dans le livre de la population, qu'une grande ville ne contribue en rien à l'amélioration de l'agriculture de la province où elle est située. C'est bien ici que ces faits précieux peuvent s'appliquer.

Comment les souverains dépensent-ils les tributs qu'ils tirent du peuple? Est-ce en améliorations d'agriculture et autres dépenses que nous nommons productives? Jamais: c'est en stipendiés, nombreux jusqu'au ridicule, dont l'affluence grossit les capitales; ou en dépenses de luxe, très-détournées de la reproduction, et dont les moins pernicieuses sont celles appliquées à des ouvrages manufacturés, nullement productifs, n'ayant une haute valeur que parce qu'en les achetant, il faut payer tout ce que ceux qui les ont faits ont pu consommer pendant le temps de la fabrication. Mais si les souverains dépensent en faste, en dissipations, en profusions, c'est bien pis. Eh! quel intérêt peut avoir l'état à des dépenses si étrangères à son bien-être? Ah! quand on verra les souverains employer l'excédant de leurs revenus en canaux, en défrichemens, en affranchissemens de corvées, de servitudes, de péages, en commutations d'impôts, certainement ils feront mieux de dépenser ainsi que de thésauriser. Mais dans tout

autre

ordre des choses, ce n'est que par des épargnes qu'il est possible de parer aux événemens fortuits, aux révolutions politiques, sans consommer la ruine totale du peuple.

En général, dès qu'un souverain ne tire pas trop d'impôts de ses sujets, dès qu'il ne lui arrache pas plus que la portion du produit net de leur propriétés, qui doit composer le revenu de l'autorité tutélaire, la manière dont il emploie ce revenu est assez indifférente pour le bien-être de son peuple, ou du moins pour le maintenir dans son état actuel. A la vérité, telles ou telles dépenses seront plus utiles, mais aucune ne sera vraiment pernicieuse. Il enverroit au-dehors son argent, que le mal seroit petit. Eh! n'en avons-nous pas une preuve journalière dans l'exemple des peuples emprunteurs qui ont dépensé tous leurs revenus, et au-delà? L'Angleterre, la France, la Saxe sur-tout, qui doit tout à l'étranger, auroient-elles un écu dans leur sein, si nos principes n'étoient pas incontestables? En un mot, il y a dans toute constitution politique, des dépenses nécessaires qui n'avancent pas le bien-être physique du peuple; qui n'augmentent ni ses revenus, ni la population; qui ne préparent point le bonheur des générations futures. Si un prince enivré du noble désir d'être le bienfaiteur de ses sujets, dépensoit tout son revenu en constructions de canaux, de digues, en avances de culture, en défrichemens, et qu'il ne voulût avoir ni armée, ni cours judiciaires, etc. etc., il agiroit certai-

nement comme un insensé. Eh bien! ajoutez le trésor qu'il amassera aux dépenses nécessaires à la génération présente. Eh! combien ce trésor ne pourra-t-il pas influer sur le bonheur des générations futures? Où est donc le mal, qu'un souverain se dise: » J'ai tant de millions de » sujets; je dois veiller à ce qu'ils vivent dans l'ordre, » à ce qu'ils soient assurés contre les perturbateurs du » repos public au-dedans, et contre les insultes du » dehors; je dois avoir des juges, une armée et un trésor: » le reste suivra le cours ordinaire des choses, mais ceci » est d'une nécessité absolue?.... « Ah! s'il suit avec cette méthode les bons principes d'administration, qu'il ne craigne pas que ses voisins non-thésauriseurs le devancent en puissance, et qu'ils augmentent leur population et leurs richesses au point de lui ôter son poids naturel dans la balance. Tant que les choses resteront sur le pied où elles sont en Europe (et pour combien de siècles la dépense des gouvernemens ne nous y a-t-elle pas condamnés, à moins que quelque frénésie nouvelle, en nécessitant une épouvantable révolution, ne consume nos bilans, et ne purifie nos constitutions!) tant que les choses resteront sur le pied où elles sont en Europe, pour peu que le prince thésauriseur brise chez lui les entraves qui oppriment l'humanité, il enfouiroit annuellement dans un trésor la moitié de son revenu, que son pays ne s'en élèveroit pas moins à un degré de splendeur inconnu à tous les autres. Si par un changement imprévoyable dans la nature des choses,

les autres souverains stimulés par son exemple, faisoient tomber à leur tour tous les liens de l'humanité, et que préférant des dépenses utiles à la thésaurisation, ils le devançassent, il seroit temps de modifier son système, d'épancher son trésor. Mais, hélas! qu'a-t-il besoin de se hâter? Les Socrate et les Turgot seront sur le trône, avant que l'on voie la généralité des souverains ne faire de leurs revenus qu'un usage bienfaisant et productif!

Quoi qu'il en soit, Frédéric II avoit, plus que tout autre, un besoin pressant de trésor; il devoit s'en former un, sous peine de voir toute sa puissance militaire inutile entre ses mains; et le système de thésaurisation auroit dû être inventé pour lui.

Application de ces principes au gouvernement prussien.

Nous l'avons vu; l'emprunt toujours lent, toujours incertain, alanguit toutes les opérations politiques. Mais il est une autre observation plus particulière au roi de Prusse. Un homme économe a moins de crédit qu'un autre; on le croit ruiné dès qu'il emprunte. Il en est de même des maisons souveraines. L'économie avoit été depuis si long-temps le régime de la Prusse, qu'on auroit été fort étonné d'en voir adopter un autre à Frédéric II, et que la méfiance qu'on en auroit conçue, trop appuyée par quelques actes de son administration, et par les soupçons auxquels sont exposés les princes absolus, lui auroient interdit tout moyen d'emprunter, proportionné à ses besoins extraordinaires. D'ailleurs, quand auroit-il pu adopter le système

de compter sur les emprunts pour la guerre? Avant celle de sept ans? La conquête de la Silésie, vraie base de sa puissance, étoit trop précaire alors pour qu'on lui eût beaucoup prêté. Après cette guerre? Ses opérations sur l'argent lui avoient ôté toute confiance publique de ce genre. Il falloit donc, ou renoncer à une puissance disponible au premier moment, capable de frapper en un instant les coups les plus terribles, et d'effrayer ainsi des ennemis, au fond, beaucoup plus puissans que lui, mais moins prêts à agir, ou à se former un trésor. Toute l'existence du roi de Prusse, toute son autorité parmi les rois, sa gloire, sa sureté, sa puissance, lui rendoient donc cette mesure absolument nécessaire. Mais si elle est, digne d'éloges, la manière dont il s'y prit, est à certains égards, non moins digne de blâme.

Nous n'entendons pas ici la méthode d'amasser; elle fut parfaite, puisqu'elle consista en réformes de choses inutiles, en extinctions graduées d'emplois très-coûteux. Nous entendons les moyens dont il se servit pour tirer l'argent de ses sujets. Impôts indirects, armée d'employés pour les recouvrer, gênes de toute espèce; voilà ce qui ruina son peuple, voilà ce qui tarit la source de la prospérité publique jusque dans ses premiers canaux. Rien de tout cela n'étoit nécessaire, nous l'avons prouvé: en laissant tout aller sur le pied de mil sept cent soixante-quatre; en laissant au temps à refermer les plaies de la guerre; sans cette étonnante, mais malheureuse activité

qui vouloit toujours y appliquer des remèdes, plus propres à les enflammer, à les gangréner, qu'à les calmer, à les cicatriser; il auroit épargné plus de quarante millions d'écus qu'il donna, qu'il gaspilla en établissemens inutiles, pernicieux même par les lois prohibitives qui leur étoient annexées. Cependant ces quarante millions font plus que la sévérité fiscale ne fit entrer dans ses coffres au-delà du revenu de l'année mil sept cent soixante-quatre; et certes, nous ne saurions trop le répéter, l'administration de cette année mil sept cent soixante-quatre étoit loin de pouvoir passer pour un chef-d'œuvre d'économie politique. Mais si l'on veut se faire une idée de son influence, comparativement à celle qui lui succéda, que l'on pèse les deux faits suivans, que nous tirons de la Silésie, comme de la province la plus commerçante des états prussiens.

1°. Le commerce des toiles a eu sa plus brillante époque, de mil sept cent quarante à mil sept cent cinquante-six; 2°. avant la guerre de sept ans, la Silésie vendoit des laineries pour six millions de livres; en mil sept cent soixante-dix-sept, elle en a vendu pour quatre millions seulement (1).

Ce seroit vouloir s'aveugler, que de ne pas attribuer deux faits si extraordinaires, et que nous avons appuyés de tant d'autres du même genre, aux gênes commerciales imposées après la paix. Quoi! tandis que le commerce et toute espèce d'activité ont doublé, triplé et

(1) *Ueber Schlesien*, tom. 2, pag. 70 et 327 etc.

même quadruplé depuis le milieu de ce siècle, les toiles de la Silésie n'ont point augmenté, et les laineries ont diminué d'un tiers ; et toujours on n'ose exporter ni laine, ni fil ! O triste, ô déplorable situation d'un pays soumis à une multitude de lois fiscales, et par une conséquence immédiate, aux vexations d'une nuée de suppôts du fisc, harpies insatiables, qui pillent, salissent, infectent tout ce qu'elles touchent !

Mais comment ce pays, dévoré par tant de plaies, assiégé de tant de maux, comprimé par tant d'oppressions, existe-t-il encore, et avec des symptômes de puissance redoutable ?

Nous l'avons déja dit, les ressources de la nature humaine sont infinies ; elle périroit bientôt si elle n'opposoit une infatigable industrie aux erreurs de ceux qui conduisent les nations. Les règlemens fiscaux du roi de Prusse ont été continuellement violés. L'intérêt personnel individuel, qui est toujours le véritable intérêt public, quand le gouvernement se borne à sa juris-diction naturelle; l'intérêt personnel a trompé, a vaincu la vigilance des suppôts du fisc. Mille, deux mille, trois mille employés, n'ont assurément pas suffi pour surveiller cinq millions d'habitans. On a donc fait la contrebande, et une contrebande immense, en achats et en ventes.

D'ailleurs Frédéric II a foiblement, mais toujours un peu réparé le mal, en sacrifiant deux et trois millions d'écus, et les donnant sous diverses formes à son peuple.

En troisième lieu, il est certain, il est trop vrai que les provinces prussiennes, en général, sont en très-mauvais état. On l'a vu lorsque nous avons traité du commerce et des fabriques. Point de riche commerçant, point de manufacturier capable de faire aller par lui-même son entreprise, sans monopoles, sans dons du souverain. Quelques Juifs, quelques usuriers sont immensément riches à Berlin; mais les richesses de ceux qui ne s'en servent jamais pour animer l'agriculture, sont-elles donc capables de faire fleurir un pays?

Enfin il nous paroît évident que la monarchie prussienne, sous le règne de Frédéric II, vivoit de ses capitaux. Dans les Marches, dans la Silésie, dans la Poméranie, la noblesse étoit si endettée, qu'il lui a fallu des secours particuliers seulement pour se soutenir. Une grande partie des capitaux qu'elle a empruntés a été tirée du dehors, de sorte qu'on peut dire qu'une partie des états prussiens appartient aux étrangers. Il en est sans doute de même des petits propriétaires. Nous n'avons pas pu nous procurer l'inspection des livres d'hypothèques de quelques bailliages; mais nous osons en appeler hardiment à l'observateur impartial qui les examinera.

On auroit tort au reste de ne pas compter, dans les causes qui ont soutenu la monarchie prussienne, l'attention extrême avec laquelle Frédéric II a réprimé toute oppression particulière. Le dernier homme du peuple a pu recourir à lui; il en a été écouté. Toute

apparence d'un abus d'autorité a été punie sévèrement, quelquefois même injustement. C'est-là un avantage incommensurable. Il y a sous un tel régime une certaine règle, une certaine égalité dans l'oppression publique. Le peuple s'y accoutume en quelque sorte, il apprend l'art de l'éluder, il en est moins découragé; mais l'oppression particulière le révolte : elle ne connoît point de bornes ; comme elle frappe sans règles, on ne sait comment s'y soustraire.

La haîne de Frédéric II pour tout luxe, pour toute dépense inutile, a été un autre calmant des suites de son régime fiscal. Simple à l'excès, il a donné l'exemple continuel de l'économie la plus rigide. Cet exema été imité par les grands propriétaires dans la capitale et dans les provinces. Lorsqu'on vit avec économie, on peut payer beaucoup sans se ruiner.

Son extrême activité étoit un autre contre-poison. L'estime qu'il montroit pour cette grande qualité, l'a sans doute exposé à être souvent trompé; mais aussi des efforts extraordinaires en ont été encouragés, provoqués, et la flatterie, qui naît au pied du trône comme une plante indigène dans le terroir qui lui est le plus propre, tournoit au profit de la chose publique, la vigilance et la dextérité de ceux d'entre les agens de l'autorité qui ne savoient ou ne vouloient pas tromper.

Enfin la répartition de ses dépenses étoit un puissant confortatif. Presque par-tout ailleurs les grandes dépenses du gouvernement se font dans la capitale, dans

la

la cour, autour de la personne du souverain. Il n'en étoit pas ainsi chez Frédéric II. L'armée absorboit la grande moitié de ses revenus; cette armée étoit répandue dans tous ses états. Il y avoit des soldats dans les plus petites villes. Les officiers, obligés à résidence, y dépensoient leurs appointemens, et ceux qui avoient quelque chose de chez eux, leurs revenus. Les autres stipendiés de l'état, dont la solde ne sauroit être évaluée à moins de quatre millions ou quatre millions et demi d'écus, étoient également répandus dans les provinces. Les appointemens, dont une grande partie retournoit assez directement au cultivateur, se payoient à la minute, et toujours d'avance. Cet ordre admirable en mettoit dans tous les ménages, dans tous les échanges, dans toute la masse de la circulation. Que l'on conçoive ce que c'est que soixante millions de livres, qui rentrent annuellement dans la circulation à point nommé, de manière que chacun sait qu'à telle minute, il aura telle somme d'argent; et qui se reportent directement aux premiers canaux de la production. L'argent rentroit aussitôt dans les provinces, ou plutôt il n'en sortoit pas : car c'est encore là un des grands avantages de la comptabilité prussienne; toute la dépense de chaque province se paie des deniers de la province même. Jamais de faux emploi d'argent, jamais de faux frais, jamais cette absurde folie, si coûteuse et si ordinaire ailleurs, du transmarchement de l'argent des provinces dans la capitale, et de la capitale

dans les provinces. Les receveurs des tailles et ceux des impôts indirects versoient tous les mois, et même les petits comptables plus souvent encore, les produits de leurs caisses dans celles du district. Tous les trois mois, les baillis portoient à la chambre des domaines leur rente d'avance. Solde des troupes, salaires des stipendiés, constructions, bâtimens, travaux publics, etc. etc., tout en étoit payé ; car dès le mois de janvier, le roi avoit réglé ces divers objets, et jamais on n'osoit, sous quelque prétexte que ce fût, outrepasser l'état de l'année. Les résidus seuls alloient à Berlin, et les résidus n'étoient pas un objet fort considérable pour la province, quoique leur réunion grossît le trésor. Que l'on réfléchisse sur l'ordre de comptabilité des autres pays, et que l'on se demande si les sommes qu'absorboit la thésaurisation en Prusse, et celles consacrées dans la capitale en dépenses de cour, étoient comparables aux dilapidations entièrement perdues pour le peuple, et qui deshonorent tant d'autres gouvernemens ?

Voilà quel a été jusqu'ici le grand état de la monarchie prussienne. De cette manière, la nation, il est vrai, ne pouvoit jamais acquérir de richesses ; mais elle a résisté à un long épuisement, parce que l'esprit d'ordre et l'uniformité dans les inconvéniens, réunis à la puissance de l'esprit humain, et à une volonté forte dans le chef, peuvent beaucoup et presque tout surmonter. Mais si ces qualités éminentes, si cet ordre

admirable, joint à l'instruction, à la liberté de conscience, de penser, et presque d'écrire, a pu balancer et même réparer en partie l'accumulation de tant de maux, que n'eût-il donc pas fait, aidé de la puissance des bons principes ? Que seroit la monarchie prussienne, si son grand roi eût apporté la même activité, la même persévérance, à donner un vigoureux essor à l'industrie agricole, manufacturière et commerçante de ses sujets, qu'il a employées à la garotter? La population de ses provinces seroit double peut-être; et la nation, au lieu de vivre au jour la journée, et de peupler sur cette base fragile et précaire, qui croulera le jour où l'ordre et la circulation cesseront un instant, auroit, comme en Angleterre, en Hollande, dans les Pays-bas, dans les belles provinces de la France, une grande agriculture, un capital national, une industrie active, un bien-être stable et presque indépendant des événemens extérieurs. On ne sauroit trop regretter cette grande erreur du règne de Frédéric. Mais du moins dans la tension extrême de tous les ressorts du corps politique prussien, il a inventé ou suivi le plus sage régime imaginable pour un ordre de choses contre nature; et la suite dans les erreurs, a formé un remède au mal qu'elle occasionnoit. Il est une autre ressource, qui naît du sein même des mesures désastreuses par lesquelles Frédéric II a si long-temps pressuré son pays.

Le trésor existe; c'est un arsenal d'un effet soudain

et presque irrésistible pour trois campagnes au moins, et trois campagnes sont une longue guerre dans la crise où se trouvent les finances de l'Europe (1). La thésaurisation a donc à-peu-près atteint, dans la monarchie prussienne, les bornes où elle est sage. Que le roi de Prusse conserve religieusement son trésor; mais qu'il cesse d'augmenter cet amas de métaux, assez grand pour en imposer à ses voisins autant que son armée même. Qu'il travaille maintenant à donner à ses états, à sa puissance, une base large, solide, indépendante! Qu'il emploie ses économies à affranchir son peuple des entraves multipliées qui l'empêchent de s'enrichir! que la servitude, les corvées, les prohibitions, les péages, les impôts indirects soient les ennemis qu'il se propose de vaincre! que la division des domaines en petits lots, le dessèchement du reste de ses marais, le défrichement de ses landes immenses, soient les conquêtes auxquelles il consacre ses nouvelles épargnes! que ce vaste excédant de quatre millions d'écus, dont le feu roi grossissoit annuellement, dit-on, son trésor, n'ait désormais d'autre emploi que ces travaux si dignes de la munificence royale, si au dessus de toutes les spéculations tracassières de

---

(1) Ajoutez que ce n'est pas tant une guerre que les états prussiens doivent craindre, que le relâchement dans l'économie. La guerre apporte des capitaux immenses dans les pays même qu'elle ruine, et l'emploi de ces capitaux a bientôt réparé les brèches qu'elle a faites.

la politique et des entreprises guerrières! que toutes les libertés fleurissent à l'ombre du trône prussien! et cette monarchie, encore chancelante, remplira les vœux de l'humanité, en donnant à sa puissance, si utile au monde, autant de solidité que d'éclat! Frédéric II l'a fondée; que Frédéric Guillaume la consolide! que le meilleur des rois succède au plus grand! Et si le bienfaiteur de l'humanité doit se contenter de l'aimable et modeste couronne d'olivier qui l'attend, qu'il ne craigne pas qu'elle soit fanée par les superbes lauriers de son immortel prédécesseur!

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

APPENDIX

DU

SIXIÈME LIVRE,

OU

Pièces relatives à la régie générale des droits du roi de Prusse.

APPOLOGIE

APOLOGIE PARTICULIÈRE

DE M. DE LA HAYE DE LAUNAY,

Régisseur général des droits du roi de Prusse.

L'HONNÊTE homme n'est pas toujours à l'abri des traits de l'envie : sa probité l'en garantit long-temps; mais l'envie assure ses coups quand elle saisit le moment favorable pour tremper ses traits dans le poison de la calomnie.

Le régisseur général des droits du roi de Prusse a fait et prouvé cette triste expérience. Il a régi pendant vingt ans les différentes parties de revenus qu'il avoit plu à feu le roi de confier à ses soins, et il les avoit régi au gré et à la satisfaction de cet auguste monarque : les témoignages flatteurs qu'il lui en avoit donnés, et ses succès en tout, sembloient être pour lui une égide respectable, l'univers retentissant du nom de ce grand roi, dont le choix et la confiance soutenue suffisoient pour faire l'honneur et l'éloge de ceux qu'il daignoit employer à ses vues. Cependant le roi meurt; et son régisseur général voit établir subitement, pour rechercher sa conduite, une commission qui débute par lui enjoindre de la part du nouveau souverain, de comparoître devant elle à toutes requisitions, pour répondre à toutes les questions qu'elle jugera à propos de lui faire, et lui défend de s'absenter de la ville pendant sa durée, à peine d'être sévérement puni.

Ce procédé suggéré au souverain l'étonna ; car on ne pouvoit ignorer qu'il n'avoit reçu ni argent ni comptes, et qu'il n'avoit pu être arbitraire. Feu le roi donnant des autorisations pour les dépenses que la chambre des comptes n'auroit pas passées sans elles, il auroit pu dire : Je ne suis ni comptable ni ayant compté ; c'est la chambre des comptes qui a traité directement vis-à-vis des comptables ; adressez-vous à

elle. Je n'ai été arbitraire ni dans la dépense ni dans la gestion, car feu le roi régloit tout : voilà ses autorisations et ordres; voyez s'ils ont été suivis. Quant à la forme de régie, elle a été suivant mon plan et les conditions adoptées, les voici : au surplus, je ne suis pas dans le cas de discussions; c'est pour le roi que je régissois, ses vues faisoient ma règle, ses ordres faisoient ma loi, leur notification doit vous suffire, sa satisfaction de mes services me suffit. Cependant il soupçonna que des imputations graves avoient donné lieu au désagrément qu'il éprouvoit : il crut devoir donner au souverain l'hommage de son respect et de sa soumission, et défendre son honneur compromis par cette attaque ; toute citation personnelle imprimant toujours la prévention de délits.

Il s'est empressé de mettre en évidence ses opérations dans les différentes parties; et quand elles n'auroient pas eu pour appui les ordres du souverain, qui laissoit le droit de les changer, mais non celui de les censurer, elles auroient eu leurs effets, qui prouvant le bien, auroient suffi pour légitimer tout ce qui l'avoit opéré. Mais tout étoit revêtu d'autorisations spéciales du roi, qui dirigeoit, ordonnoit, et vouloit être obéi.

Sous de tels remparts, il a donné un mois pour approfondir toutes les opérations, voir leurs preuves et leurs effets; et après ce délai, voyant le roi frapper deux conseillers privés de la régie, de leur cassation, et lui, de la réduction de ses traitemens et du retrait de sa confiance; le public trompé parler d'après cet apparent témoignage de mécontentement, et les gazetiers le répandre, il crut devoir mettre sous les yeux du roi le procès des opérations soumises à la commission, pour affoiblir les impressions données contre les opérations de la régie, et contenir, par la commission même, ceux qui en avoient provoqué l'établissement.

Le compte-rendu présentoit au roi, l'amélioration des revenus de l'état par quarante-deux millions sept cent dix-huit mille écus d'augmentation sur les produits de mil sept cent soixante-quatre, qui avoient servi de base aux combinaisons,

sans avoir joui d'une grande partie des perceptions qui avoient formé les produits de mil sept cent soixante-quatre.

Il présentoit le peuple soulagé, comme ayant moins payé à l'accise qu'avant la régie.

L'industrie et le commerce prospérant par les sacrifices, soins et dépenses de la régie.

Un grand ordre établi en tout, et qui, par ses développemens, démontroit la clarté des opérations, et en assuroit la fidélité.

La sagesse des règlemens, qui par leur exécution, donnoient de la valeur aux lois et de l'équité aux perceptions.

Tout étoit étayé de preuves annoncées, mises sous les yeux de la commission, dont le seul nom devoit en imposer à ceux qui oseroient braver ses recherches et ses désaveux.

Il est des cas où l'on ose tout : ce sont ceux de perdre pour n'être pas perdu. Les premiers pas de la passion ou de la vengeance, conduisent au crime, et rien ne coûte à ceux qui ont trompé un souverain, pour empêcher que le voile ne se déchire, et ne fasse revertir sur eux l'indignation qu'ils ont provoquée.

Ils ont osé prendre le nom de la commission pour dire au roi : Votre régisseur général en impose à votre majesté.

Il n'a pas donné les quarante-deux millions sept cent dix-huit écus d'augmentation : ce qu'il a produit, c'est par des augmentations de droits, et par des vexations qu'il a exécutées.

1°. En ruinant l'état d'une façon affreuse et inouïe pendant vingt ans.

2°. En abymant le peuple, qu'il a réduit à la mendicité.

3°. En écrasant l'industrie et les arts, qui paient plus qu'ils n'ont jamais payé, et le commerce qui paye beaucoup; et en ne faisant la guerre que contre eux et le public, par les fraudeurs et contrebandiers qui naissoient en foule de ses sots arrangemens.

4°. En établissant en tout une telle confusion, qu'on aura beaucoup de peine à débrouiller, pour voir clair et juger de la fidélité de ses opérations.

5°. En ne voulant que l'exécution des lois fabriquées par lui-même, qui ne sont que des illusions pour l'état, et des prétextes de vexations sur le public; le nom de ses lois n'étant qu'un mot, mais leur exécution barbare, une chose terrible, qui donne aux lois l'odieux caractère de la tyrannie et de la cruauté.

6°. Enfin, en faisant tant de mal, que la commission aura la mer à boire pour redresser celui dont il lui a donné les preuves en main.

Comment peut-on faire une telle parodie, et oser la mettre sous le nom d'une commission composée de personnes dont l'intégrité et les lumières sont connues; qui ont leur réputation et leur honneur à conserver? Elles auroient parlé sans doute, si elles avoient vu tant d'horreurs. Leur silence confond la calomnie; mais ce n'est pas assez: il faut arracher son voile pour la montrer dans toute son évidence.

Je commence par prier le public de jeter les yeux sur les discours lus, annuellement à l'académie par M. le ministre d'état de Hertzberg, et imprimés ensuite, notamment celui du vingt-quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-six, qui peint le royaume dans l'état le plus florissant, sans augmentation de charges, le ministre et le civil bien payés, le trésor rempli, l'état sans dettes, le numéraire augmenté au point de faire baisser le taux des intérêts de 6 à 4 p^{r} $\frac{o}{o}$; l'on pourroit encore dire à 2 $\frac{1}{2}$ p^{r} $\frac{o}{o}$, la banque ne donnant pas plus. Le prix des terres et maisons augmenté, les fabriques dans l'état le plus florissant, faisant pour plus de trente millions d'écus de fabrications par an, dont il donne l'énumération; le commerce non-seulement ayant la balance, mais en emportant l'avantage; enfin le peuple et les campagnes dans l'aisance, par la distribution de deux millions neuf cent mille écus de dons du roi, dont il donne les détails.

Il jugera par cet heureux et réel tableau, que lui confirment ses yeux, de l'illusion de celui de dévastation et de misère qu'on osoit y substituer.

Je défère l'honneur de tant de biens au grand roi que je servois; je ne veux que celui d'avoir concouru à ses vues dans lesquelles il me dirigeoit, et je ne demande au public

son attention, que pour reconnoître et juger si j'étois digne du suffrage d'un si grand roi, et si la vérité m'a dirigé dans le compte que j'ai rendu de tout ce qu'il m'a fait faire.

1°. J'ai dit que j'avois donné en vingt ans quarante-deux millions sept cent dix-huit mille écus d'augmentation sur les produits de mil sept cent soixante-quatre, qui avoient servi de base à mes combinaisons. J'en ai produit l'état de comparaison : on peut voir si les caisses ont reçu leurs assignations, si le roi a reçu l'excédant, et si la chambre des comptes a vérifié les paiemens à décharge, indépendans des dépenses que le roi arrêtoit annuellement pour la régie: on jugera de la valeur de la négative. J'ai ajouté que je n'avois pas joui d'une grande partie des perceptions qui avoient formé les produits de mil sept cent soixante-quatre; et j'ai produit les états de prohibitions et franchises, qui sont bien renforcés par les trente millions d'écus, et plus, de fabrications dont M. de Hertzberg donne les détails, et dont plus de vingt-cinq millions n'ont pas payé les droits.

2°. J'ai dit que j'avois soulagé le peuple, puisqu'il avoit moins payé à l'accise que ci-devant; et en effet, il payoit à l'accise des droits sur son pain, son tabac, ses effets et ustensiles, et sur sa coffinte ou seconde bière, qui étoit fixée au cinquième des fabrications; et il n'a rien payé à la régie pour tout cela.

3°. J'ai dit que l'industrie, les arts et le commerce avoient prospéré par les sacrifices, soins et dépenses de la régie; et en effet, l'industrie et les arts n'ont rien payé; le commerce a moins payé de droits, et a plus produit, malgré les prohibitions et la perte de l'approvisionnement des grandes provinces de la Pologne, passées sous la domination de l'empereur et de la Russie. J'en ai produit les états, et ceux des dépenses faites pour l'industrie, qui ne payoit rien à la régie.

4°. J'ai dit que j'avois mis tout dans l'ordre le plus clair, et j'ai produit les états qui présentoient au roi, par mois, par quartiers, par années, la situation de chaque partie avec leurs fruits. J'ai en outre produit les décharges de la cham-

bre des comptes sur plus de quatre mille comptes, soumis chaque année à ses vérifications en moins de six mois.

5°. J'ai dit que j'avois assuré l'équité des perceptions, et l'ordre, par des réglemens qui indiquoient leur sagesse, et je les ai produits imprimés et publiés par les tribunaux qui en assurent l'exécution.

6°. enfin. J'ai dit que j'avois mis toutes les preuves sous les yeux de la commission préposée pour l'examen et recherche des opérations : n'étoit-ce pas caractériser leur existence, et confondre d'avance les assertions contraires ?

Des faits ne sont-ils pas toujours des faits ; et peut-on les détruire, même les affoiblir, par des sophismes, des sarcasmes, des injures, des calomnies ; armes ordinaires des méchans, qui s'occupent à parler sans s'inquiéter des preuves, dont le défaut dépose également contre leur esprit et leur cœur? Ils humilient l'honnête homme, qui cédant à l'orage, attend le calme pour leur rendre le trouble qu'ils vouloient lui inspirer.

Je n'opposerai aux reproches de rapines et de vexations pour m'enrichir, que l'impossibilité d'en pratiquer, lorsqu'on ne reçoit ni argent ni comptes, et que l'on a, d'un côté la chambre des comptes, qui traitant directement vis-à-vis des comptables, ne permettoit aucune soustraction ; de l'autre, des tribunaux qui prononcent l'application des lois, et offrent tout recours contre les vexations.

Je n'opposerai également aux reproches de déprédations, que l'impossibilité d'en faire, lorsqu'on ne peut dépenser sans autorisations, et qu'on n'a de pouvoir que pour payer les fonctions, et répartir la participation aux fruits des travaux, suivant qu'on y a coopéré sans passer leurs limites.

L'auteur de pareilles imputations ne fait que prouver sa méchanceté, qui dévoile autant d'ignorance que de mauvaise foi ; car d'un côté, il applique le mot de déprédation à tout ce qui est nécessaire au soutien, au succès et à l'ordre de la régie, sans faire attention que toutes dépenses productives sont un bien, et que toute économie qui empêche la production est un mal ; et il étend ce reproche de déprédation

à la partie du café, qui payant six gros d'achat par livre de café à la société maritime, trois gros de droits au roi, et six pfennins aux distributeurs, n'avoit sur le prix de vente de dix gros, que six pfennins par livre pour payer les frais de transport du café dans les magasins et villes, le bois et frais de brûlage, tous les frais de manutention, les traitemens de tous les employés supérieurs et inférieurs dans les bureaux et villes, l'entretien de quatre cents invalides, et donner au roi quatre-vingt-seize mille écus de bénéfice: c'est bien prouver qu'il ne connoît pas plus la valeur du mot de déprédation, que celle de six pfennins par livre. D'un autre côté, il compare des frais généraux avec des frais particuliers, quatorze directions sur douze, et joint aux frais généraux, des casuels, pour les comparer à des frais fixés pour les moindres et les plus insuffisans objets. C'est prouver autant de mauvaise foi que d'ignorance, dont il ne pourroit résulter que le désordre qui réaliseroit les déprédations, dont le sentiment et les vues sont sans doute dans le cœur et la tête de celui qui en fait le reproche sans pouvoir le fonder.

Il seroit inutile d'entrer dans la discussion de tout ce que l'auteur de la réfutation du compte que j'ai rendu de mes opérations sur l'industrie et le commerce, dit par sophismes, sarcasmes et injures: il ne connoît pas plus l'industrie et le commerce, que la finance; il ne connoît pas même le royaume, et ce que sa position exige pour ses intérêts.

Il ne sait pas que l'industrie est la mère nourrice des habitans; qu'elle fait produire la terre, employer ses productions et occuper sa population; qu'il lui faut conséquemment des débouchés pour ses ouvrages, parce qu'elle n'en peut faire faire pour occuper les ouvriers, si elle n'en a pas de débit; les fonds morts empêchant qu'on n'en emploie d'actifs. Il propose de supprimer ou d'affoiblir les foires de Francfort, en les livrant à l'étranger, tandis qu'elles avoient été déférées à l'industrie, qui y débitoit annuellement vingt-cinq mille pièces de draps et lainages de ses productions et ouvrages; et d'y détruire ce grand ordre qui, obviant au

versement des contrebandes autant que possible, favorisoit le débit des ouvrages nationaux dans l'intérieur, où le besoin est plus grand quand il est moins suppléé; et il ne voit pas que par-là, il préjudicie au cultivateur, qui aura moins d'emploi de ses laines, et de la population, qui aura moins d'occupations.

Il ne sait pas que si le commerce est l'ame vivifiante d'un état, il peut en être l'instrument destructif; que tout commerce qui a pour base l'exportation des productions et ouvrages, ou l'importation de ses propres marchandises, leur débit et exportation est l'ame vivifiante de l'état, parce qu'il lui conserve et accroît son numéraire; mais que tout commerce qui n'a pour base que la fraude, la contrebande et l'expédition du commerce étranger, n'en est que l'instrument destructif, parce qu'il exporte son numéraire, et qu'il en fait très-peu rentrer; qu'au contraire il ferme les sources qui le produisent, en rendant l'industrie et le commerce intermédiaire moins nécessaires aux besoins des voisins à mesure qu'il expédie, ce qui les met en état de s'en passer.

Un tel homme s'écrie : Nous avons un pays plat, des fleuves, des rivières, des canaux; *ergo*, nous sommes faits pour le commerce; et il presse de les livrer à celui étranger. Il crie contre les droits de *transit* qui le gênent. Il veut que l'on se contente du profit que donneront des bateliers et rouliers, pour porter aux voisins de quoi se passer de l'industrie et du commerce du royaume, sans penser qu'il fera vivre peu de monde, et qu'il en fera beaucoup mourir de faim.

Il ne sait pas que le royaume borde la Pologne depuis l'extrémité de la Prusse jusqu'à celle de la Silésie; que du côté de la Prusse, elle n'a que Riga et Liebau qui puissent la conduire par mer à l'étranger, et qu'elle a trente-cinq *meilen* à faire par terre pour gagner ces ports non-faciles à ses exportations directes; que du côté de la Silésie elle n'a que des chemins montagneux par Belih pour aller

à

à l'étranger, et qui ne sont nullement faciles aux communications pour ses grains, bestiaux, bois, laines, toiles, lins, chanvres, et ses gros besoins qui deviendroient ruineux pour elle en frais de transport. Il veut les en rédimer en leur livrant les barrières qui les gênoient. Il crie contre le traité de Pologne qui enrichissoit sa nation, et déclame contre celui qui lui avoit ouvert cette source de numéraire, qui couloit suivant lui avec trop d'abondance, et il le présente au roi et à la nation, qu'il a cherché à indisposer par des torrens d'injures, comme l'auteur des plus grands maux, par sa soif du lucre, quand il n'a été que l'instrument d'un grand roi qui a fait tant de bien, et ne l'a nullement fait participer à celui qu'il répandoit, et dont le ministre de Hertzberg donnoit annuellement l'énumération.

J'ai dû être sensible à tant d'injures et à leurs effets; mais j'avois toujours pour consolation les vérités que je vais dévoiler.

J'ai servi un grand roi avec zèle et désintéressement; je n'ai pas eu de lui ce que ce déclamateur m'attribue : ses témoignages de satisfaction ont été mon seul encouragement; et la lettre dont il m'a honoré en mil sept cent quatre-vingt-trois, prouve que s'il a été mécontent de l'insubordination des employés qu'on soulevoit contre moi, il m'exceptoit de ceux qui fondoient son mécontentement. En voici la teneur :

» Je suis bien éloigné d'avoir de fâcheuses impressions » contre vous. Mon intention est que vous jouissiez seul du » traitement que vous avez toujours eu; et si vous conti- » nuez à tenir les choses en règle, comme je l'espère, je » songerai à faire quelque chose pour vous. «

Cette lettre efface bien les impressions que ce déclamateur veut insinuer des regrets de ce grand roi, et m'honoreroit en m'en exceptant, s'ils avoient eu lieu. Je n'ai pas réclamé les avantages : je me suis toujours plus occupé à mériter les bienfaits qu'à en profiter; et la nation sera étonnée d'apprendre qu'une homme qu'on lui peint comme un

déprédateur qui a dévasté l'état pour s'enrichir de rapines, ait été assez généreux pour ne pas réclamer, depuis mil sept cent soixante-six, le don que lui avoit fait le roi, pour encourager son zèle, de cinq mille écus de pension réversible à ses enfans. Le roi et le ministre de Werder présidant la commission, ont vu le titre ; et la commission, qui a scruté profondément ce que j'ai touché depuis vingt ans, n'a trouvé aucun paiement de ce bienfait, dont j'ai parlé dès que j'ai vu que le compte de mes opérations avoit déplu au roi, et que sa disgrace et des humiliations devoient être tout le prix de vingt années de pénibles travaux que j'avois cru utiles, et dont, si j'avois fait ou pensé le mal, je n'aurois pas mis l'exposé sous les yeux du roi, les détails, effets et preuves sous ceux de la commission, qui, par son témoignage, rendra le calme à mon ame troublée, et me rendra l'estime des honnêtes gens, que mon détracteur n'avoit pas éteinte par ses noirs tableaux, dont la couleur n'avoit été broyée que par une tête mal organisée.

Je vais leur soumettre ce que j'ai dit et fait, pour prouver la pureté de mes vues et de ma conduite, et ce qu'on a répondu pour les noircir : je ne l'apostillerai que de simples notes, pour déterminer les opinions.

Je les préviens que le nom de compte-rendu n'est qu'un mot d'usage, qui n'a été déterminé par aucune prétention d'amour-propre, gloire, reconnoissance ; ce devoir ne faisant qu'exposer ce qu'il a produit dans une partie subdivisée qui contribue à l'ensemble, mais n'en fait pas connoître la masse, et ne donne d'autre honneur que d'avoir mérité le prix du temps par les travaux dont il présente les détails.

COMPTE RENDU
AU ROI,

Par le conseiller privé des finances, DE LA HAYE DE LAUNAY, régisseur général de ses droits, des différentes opérations confiées à ses soins par feu le roi.

SIRE,

J'ai servi l'état pendant vingt ans et plus. Je ne suis pas venu m'offrir, j'ai été appelé par feu le roi. Je suis venu avec la permission de mon souverain. J'ai pris des engagemens sous des conditions qui établissent mes pouvoirs. J'ai été engagé à les continuer par des flatteuses promesses, et je n'ai été retenu que par les liens de la reconnoissance, quand la voix de mes intérêts me rappeloit au sein de mes affaires compromises, et en grand danger par une si longue absence.

J'ai servi utilement pendant ces vingt années; quarante-deux millions sept cent dix-huit mille six cent cinquante-six écus d'augmentations, toutes charges et frais déduits, sur les produits qui ont servi de base à mes combinaisons, sans jouir de la plus grande partie des droits qui avoient fait ces produits, caractérisent l'utilité de mes soins, qui auroient été plus fructueux, si on les eût laissés plus libres.

Je n'ai pas fait mettre de droits; je me suis opposé aux augmentations qui me faisoient perdre les anciens, et j'en ai fait modérer beaucoup, en disant toujours au roi : Il faut des droits sur chaque objet, pour l'intérêt et l'obligation de les suivre; mais il les faut foibles, pour écarter l'intérêt de les refuser, ou celui de les prendre: on ne refuse pas ce qui ne gêne pas, et on ne prend pas ce qui ne fait pas de profit; les foibles droits sont pour les souverains, et les forts pour les fraudeurs qu'ils intéressent à les prendre; mais les foibles, multipliés par millions, forment les millions de revenus. Je le lui ai prouvé par l'article du café, qui ne donnoit que trois cent mille écus, à raison de six gros de droits, et qui produit au-delà de cinq cent mille écus, par leur réduction à trois gros seulement.

J'ai adhéré aux suppressions et franchises de droits qu'on a cru nécessaires pour l'encouragement de l'industrie et des arts, quoique leurs produits fissent partie de mes fixations; cependant, je n'y ai consenti qu'après avoir réclamé, et prouvé au roi évidemment l'impossibilité que la subdivision du droit puisse avoir de l'influence sur les prix qui rendoient ses sacrifices onéreux pour l'état, par leur multiplicité, et inutiles à ses sujets.

Je n'ai pas changé les tarifs: ils sont, SIRE, les mêmes que du temps du roi votre aïeul, et n'offrent que la commutation des droits sur le pain, en une augmentation de droits sur la boisson et la viande, qui m'ont paru moins nécessaires au peuple.

Les nouveaux droits qu'on a voulu me donner sur le vin et le café, pour m'indemniser de l'autorisation de la falsification des bières, en établissant jusqu'à douze cents revendeurs dans une seule ville *ad hoc*, n'ont servi qu'à me faire perdre les anciens, ainsi que l'a prouvé la partie du café, qui perdoit cent pour cent par l'augmentation d'un tiers du droit, et qui a doublé son produit par la réduction des droits à moitié.

J'ai soulagé le peuple dans la consommation du café, en lui ôtant l'intérêt d'en faire la contrebande. J'ai doublé

les revenus du roi, en modérant les droits, et je lui ai assuré un bénéfice de cent cinquante mille écus par an, sans avoir jamais fourni aucun fonds pour monter cette affaire dans tout son royaume.

J'ai établi tout ce qu'il falloit faire pour l'exactitude et l'équité des perceptions, et je ne me suis arrêté que sur ce que le roi ne me permettoit pas d'exécuter. C'étoit mon devoir, l'obéissance étant due aux souverains, après les représentations qui disculpent des effets du mal, quand on a présenté les moyens de l'éviter.

J'ai protégé les fabriques, les arts, l'industrie et le commerce par mes opérations. Je leur ai donné, par celle des trois foires de Francfort, le partage presque exclusif d'un tournant connu de cinq millions d'écus, sans parler de celui inconnu, qui est bien plus considérable, l'art ne pouvant s'étendre à connoître à fond, en quinze jours, tout ce qui arrive, se vend et s'enlève de ces foires; et j'y ai porté, en modérant les droits, les produits jusqu'à cent mille écus par an, tandis qu'avec de plus forts droits ils n'étoient que de six mille écus par an, suivant les fixations qui m'ont été données.

J'ai procuré à vos sujets, par le traité de Pologne, et mes opérations sur le transit, le commerce intermédiaire, dont il ne tient qu'à eux de profiter : le vrai moyen de les rendre nécessaires à leurs voisins, étant d'empêcher les autres de les rendre inutiles.

J'ai fait des mémoires, plans et règlemens, tendant à l'avantage de l'industrie nationale, et non à celui de la finance, puisqu'elle ne lui paie rien. Si j'ai exigé quelques formalités dans les transports, c'est pour ne pas laisser partager leur faveur; et si j'ai proposé en dernier lieu la perception d'un demi pour cent, après la vente, pour ne pas gêner les travaux et en assurer le débit, ce n'étoit que pour leur en assurer les fruits, en intéressant à suivre ce débit, mal suivi quand on y est sans intérêt.

J'ai combattu les chefs des départemens, mêmes les tribunaux qui me faisoient perdre les droits qui doivent acquitter mes fixations, ou qui attaquoient les opérations qui devoient les assurer, parce que c'étoit mon intérêt et mon devoir, ne devant avoir ni conciliation, ni déférence dans tout ce dont j'étois garant, et ayant l'obligation de résister au roi même, quand il s'agissoit de l'acquit de ces fixations, ou de l'exécution des lois qu'il n'avoit pas supprimées.

J'ai attaqué les priviléges, parce qu'il n'y a pas de privilége sans titres, et que le droit de perception sur les sujets, est un droit de souveraineté, et non seigneurial, et encore moins de bailliages, fussent-ils royaux, parce que le bailliage est une propriété territoriale, qui peut fournir la consommation, mais non pas prendre l'imposition qui appartient à l'état, que le roi lui-même ne peut s'approprier.

Je me suis fait beaucoup d'ennemis, parce que j'avois l'intérêt général à défendre contre tous ceux particuliers qui y étoient contraires; mais je n'ai ni compté ni considéré ces ennemis; je n'ai vu que mon devoir, et j'en ai constamment suivi la loi, sans m'inquiéter des intrigues et des cabales qui contrarioient sans cesse mes opérations, et les hérissoient d'entraves.

Je me suis vu enlever successivement, par des prohibitions et franchises, plus d'un million d'écus de perceptions; je n'en ai pas moins perdu par les abus que l'on protégeoit ouvertement. J'ai vu traiter de vexation les formalités qui pouvoient les gêner et dévoiler, m'en faire défendre l'usage, faire punir les employés qui en avoient rempli l'obligation, me faire ôter le pouvoir de disposer des emplois, celui de choisir les employés, les punir ou récompenser, retrancher le nombre convenable à mes opérations, leur retrancher le nécessaire, et ne me donner que des invalides sans force et sans capacité, pour des postes actifs, et qui exigeoient de l'expérience. J'ai vu

rendre inutiles toutes mes réclamations, dont j'ai eu lieu de soupçonner la soustraction, et m'ôter jusqu'au mérite de mes opérations, en attribuant leur succès aux événemens dont avant moi on n'avoit pas sans doute éprouvé la faveur. Mais j'ai opposé de la constance, et j'ai prouvé que le vrai zèle ne cède pas aisément aux difficultés, qui indiquent elles-mêmes des ressources pour confondre l'envie et en triompher. Je puis, SIRE, par les fruits des travaux, malgré tant d'entraves, faire apprécier à votre majesté, ceux dont on m'a empêché de faire hommage à feu le roi, dont j'ai porté les revenus sur cette partie à huit millions d'écus, susceptibles de beaucoup d'accroissement. C'est sans doute pour m'empêcher d'en dévoiler les moyens et preuves, que l'on a cherché à indisposer votre majesté contre moi, et qu'on a osé surprendre sa religion, pour donner un ordre sévère, caché sous le voile de recherches des constitutions de la régie, qui ne peut avoir d'autre but et d'autre effet, que de confirmer les fâcheuses impressions tant de fois insinuées dans ses états contre mes opérations, et les répandre dans l'étranger, qui juge par les apparences d'une commission, la présomption de délits, qui flétrit l'honneur, et lui impose la loi de sa justification. J'en ai ressenti l'humiliante nécessité, par la lecture de l'article quatre des instructions de la commission, qu'elle m'a notifiées, et qui s'exprime ainsi : » Il est défendu au con-
» seiller privé de la Haye de Launay, et à tous autres
» de l'administration des accises et péages, de s'absenter
» de la ville, tant que dureront les opérations de la com-
» mission. Il lui est enjoint, de comparoître devant elle
» toutes les fois qu'elle l'ordonnera, pour répondre à tou-
» tes les questions qu'elle jugera à propos de lui faire; de
» lui donner à toute réquisition, communication des regis-
» tres et opérations de la régie; de faire comparoître tous
» ses subordonnés devant elle; d'envoyer ordre dans toutes
» les provinces de reconnoître ses pouvoirs, et de lui obéir
» strictement, et de faire généralement tout ce qu'elle
» prescrira, comme lui étant subordonné en tout; de payer

» tous les frais qu'elle jugera à propos de faire, et d'as-
» surer le service, dont il demeurera responsable, à peine
» d'être sévèrement puni. «

Je ne ferai pas, SIRE, d'objections sur le service, dont je ne puis être garant quand je dois ordonner d'obéir à d'autres, et de donner à l'avenir le temps et les soins dus au présent. Je tâcherai de diminuer le préjudice que doivent causer à vos intérêts celui qu'ont les marchands de suspendre leurs apprivisionnemens, et celui qu'ont les redevables à se procurer d'avance la liberté dont ils doivent se flatter; et je me bornerai à développer des opérations que j'ai faites par ordre et autorisation de feu le roi, qui m'en a tant de fois témoigné sa satisfaction, et dont les comptes-rendus sont dans la registrature du conseiller du cabinet Stelter ou de son successeur, et les ampliations au bureau du dépôt des opérations générales et de la comptabilité; et je ne ferai que remettre sous les yeux de la commission, les mémoires, états et preuves qui confondoient chaque fois les trames que l'on ourdissoit contre moi.

J'avois remis à la commission, avant la notification de cet ordre sévère,

1°. Le plan de régie approuvé et signé par le feu roi, qui détaille les fonctions de chaque employé, leur relation entre elles, et leur rapport à l'ensemble.

2°. Le relevé des produits de 1764-65, avec les états détaillés, remis par les chambres des douze provinces, pour servir à mes combinaisons faites en mars 1766;—l'année 1765-66 ne devant finir qu'au premier juin 1766, avec la copie du mémoire présenté au roi d'après la combinaison.

3°. Une ampliation de la déclaration du 14 avril 1766, qui est la base de la régie.

4°. Deux doubles des états arrêtés par le feu roi à neuf cent mille écus, pour servir d'autorisation aux dépenses de la régie dans douze provinces seulement, qui ont été vérifiés aux originaux par le ministre de Werder, président de la commission.

5°.

5°. Le relevé de tous les comptes rendus sur les accises, péages, transit, amendes, visites de grains et plombages, depuis 1766 jusqu'en 1786, présentant sur l'année 1764—65, qui a servi de base aux combinaisons, une augmentation de quarante-deux millions sept cent dix-huit mille six cent cinquante-six écus en produits nets, vérifiés par la chambre des comptes jusqu'en 1784, les comptes de 1785—86 étant encore dans les provinces.

6°. L'état général des recettes et dépenses de 1785—86, montant pour la recette à sept millions huit cent quatorze mille écus, et pour les frais de régie à sept cent quarante-six mille écus, présentant la subdivision des recettes et dépenses sur chaque partie par provinces, et leur réunion par partie.

7°. Le grand état imprimé des prohibitions ou hauts impôts, équivalant les prohibitions sur les objets sujets aux droits, en quatre cent quatre-vingts articles principaux, dont la subdivision s'étend à l'infini.

8°. Le relevé des droits, dont la franchise est annuellement accordée, montant pour l'année 1785—86, à sept cent quarante-trois mille écus.

9°. L'état général des produits de l'année 1765—66, pour les accisses, et de 1766—67 et 1767—68, pour les péages et transit, appuyés de ceux détaillés par provinces, pour servir de base aux fixations, excédant d'un million ceux de combinaison, parce que l'année 1765—66 avoit été composée de trois cent soixante-douze jours de perception, s'étant prolongée jusqu'au premier juin 1766, et qu'on y avoit réuni les recouvremens arriérés, et des produits pris par anticipations sur l'année 1766—67, qui a été obligée de les bonifier.

10°. Le relevé général des frais de régie d'accises, péages et transit dans quatorze directions, montant à sept cent quarante-six mille écus, seulement pour frais généraux et particuliers, sur un produit de sept millions huit cent quatorze mille écus, quoique feu le roi ait donné pour

neuf cent mille écus d'autorisations pour les accises, seulement dans douze directions.

11°. Le relevé général des dépenses déduites à l'administration pour les frais particuliers seulement, montant à quatre cent quarante-trois mille cinq cent trente-trois écus, sur un produit de quatre millions d'écus environ.

12°. Tous les tarifs revus et arrêtés au grand directoire, en 1769.

13°. Une liasse de tous les réglemens d'accises, péages et transit, circulaires, ordre et instructions relatives.

14°. L'ordre au bureau du dépôt de la comptabilité et autres, de remettre les pièces justificatives de ces travaux, et de communiquer tous registres.

15°. L'offre de remettre tous mémoires faits sur les prohibitions et franchises, pour réclamer les droits que l'administration ne pouvoit laisser supprimer, comme faisant, partie de ses fixations; ceux relatifs à son droit de régir, continuellement troublé; ceux pour justifier ses opérations; ceux pour les améliorations et celle des revenus confiés à ses soins; ceux concernant le traité de Pologne, les foires de Francfort, le port de Schwienemunde; les trentièmes, accidens et voigelder, l'établissement du café, les comptes, états et opérations relatives; et enfin, de concourir en tout à ce qui seroit nécessaire pour satisfaire aux vues et ordres de votre majesté.

De telles offres et remises avant la notification de l'ordre qui m'a fait connoître, ainsi que les demandes subséquentes, qu'il s'agissoit d'inquisition, sous le nom de recherches des constitutions de la régie, prouvent bien que cet ordre sevère n'étoit nullement nécessaire pour me faire développer ce que j'avois fait publiquement par autorisations, et ce que je pouvois faire sans elles par droit et devoir, en conséquence des lois, tenant d'elles, tous pouvoirs et autorisations pour leur exécution.

L'honnête homme ne craint jamais de rendre compte de ses actions, et est toujours prêt à en prouver la pureté.

J'ai vu, Sire, par les demandes de la commission, qu'on revenoit encore sur ces grossières imputations de soustractions des quatre fenins sur les visites des grains, plombages, expéditions, et sur les trentièmes de la Vistule, ainsi que sur les abus commis dans la partie du café, et qu'on parloit de nouveau de lésion par augmentation d'impôt, et de succès par oppressions et vexations, dont j'ai combattu et pulvérisé les attaques par les mémoires et preuves que j'ai adressés chaque fois au roi. Je vais de nouveau les combattre et anéantir, en faisant remettre ces mémoires et preuves sous les yeux de la commission, qui est à même de les vérifier, et en remettant leur précis sous ceux de votre majesté.

Le premier objet a été le développement des comptes généraux d'accise, péage, transit, amendes et fenins, vérifiés par la chambre des comptes, qui comprennent les recettes et dépenses de ces quatre fenins, et confondent l'imputation des soustractions, par l'impossibilité de les faire, et même de connivences relatives.

Le second a été le développement des comptes des trentièmes de la Vistule, avant leur réunion aux produits d'accises et péages, réunis par ordre du feu roi à la Chambre des comptes, qui les a vérifiés, montant à deux cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-seize écus, et n'ayant pour appui que les quittances du roi et celles des employés qui y avoient participé, avec deux mémoires explicatifs des motifs de ces remises secrètes au roi, et la communication du réglement qui fixoit ces perceptions à six pour mille, et non trente pour cent, comme on l'avoit dit au roi, pour l'inquiéter sur ces perceptions, dont on lui faisoit annuellement hommage, qu'il constatoi tpar ses reçus au bas des comptes-rendus

par les receveurs qui faisoient la remise de leurs fonds à la caisse générale.

Le troisième a été le développement des comptes de la partie du café en deniers et en nature, pendant les cinq années de gestion, vérifiés par la chambre des comptes, qui prouve qu'elle a produit au roi un bénéfice de six cent soixante-un mille écus pour les cinq années, indépendamment des doublemens des revenus d'accise sur cette partie, sans qu'il en ait coûté à sa majesté une obole pour monter cet établissement dans toutes ses provinces; et j'y ai joint le plan qui peut porter à trois cent mille écus ce bénéfice pour le roi, sans surcharger ses peuples, avec les moyens de le rendre utile aux commerçans en gros des différentes provinces, comme il l'est aux revendeurs et aux invalides, entretenus jusqu'à présent sur une partie qui n'a de libre qu'au gros par livre pour y pourvoir, et faire tous ses frais de brûlage, de transport dans les villes, ceux de magasin, d'employés, et tous frais quelconques, en donnant encore au roi un bénéfice de cent mille écus en 1785. Les détails en deniers et en nature mis sous les yeux de la commission, et le bénéfice constaté par ses remises, prouvent bien l'impossibilité des soustractions et abus.

Le quatrième objet a été le développement des comptes du port de Schwienemunde, pendant les cinq années de gestion, par lequel il est établi que ce port, qui n'avoit que vint-neuf mille écus de produit, et vingt-cinq mille sept cent vingt-neuf écus de charges, qui ne laissoient que trois cent cinquante mille écus de libre pour son entretien, a acquitté, pendant la gestion de la régie, cinquante-cinq mille écus de charges, et a encore reservé dix mille écus en caisse, nonobstant la soustraction de vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre écus de ses fonds, faite par la caisse du sel, la chambre de Poméranie et le nommé Ruskon, a qui votre majesté en a fait remise, avec un état de la situation de ce port et des avis pour libérer

en moins de trois ans ses produits, affectés à deux cent mille écus de dettes, dont il reste encore cent huit mille à acquitter.

Les développemens mis sous les yeux de la commission royale, qui voit la forme des comptes, les différens chapitres de recettes et dépenses qu'elle peut vérifier de nouveau, ayant les registres et les comptables à sa disposition et ordre, suffisent pour confondre les soupçons qu'on ose donner contre une administration qui ne peut ni recevoir ni soustraire de fonds, ni s'entendre avec une multiplicité de comptables dans un royaume, pour opérer des soustractions que la relation des opérations rendroit impossible. Ainsi ils doivent suffire pour faire retomber le mépris de pareilles imputations sur ceux qui ont osé les faire.

Les précis que je vais mettre sous les yeux de votre majesté, des faits que j'ai mis à même la commission royale de vérifier, vont présentement prouver que mes opérations ont été réellement utiles à l'état, au peuple, à l'industrie et au commerce de ses sujets, et que les avantages qu'elles ont procurés, n'ont été l'effet ni des augmentations des droits, ni des vexations dont on a tant de fois répandu l'impression que l'on s'efforce d'accréditer.

1°. J'ai remis sous les yeux de la commission un état détaillé des produits que la suite des vins, bières, eaux-de-vie, viandes et cafés a opérés dans tout le royaume pendant l'année 1781, montant à deux millions huit cent mille écus, tandis que tous les produits d'accises, péages et transit, ne formoient en 1764, avant les immenses prohibitions que le roi a faites, et les huit cent mille écus de franchises qui ont privé la régie de plus d'un million d'écus de perceptions, qu'un produit de trois millions quatre cent mille écus de net, qui prouve incontestablement l'utilité de la suite des objets, puisque cinq seulement, quoique mal suivis, par les entraves qu'on

leur a données, ont rendu les trois quarts des produits de trois parties qui ne l'étoient pas. Ces fruits de travaux qui ont été bien éloignés de leur perfection, puisqu'ils l'ont été de leur liberté, n'ont été l'effet ni de l'augmentation des droits, ni des vexations exercées sur le peuple, comme on a osé le publier, puisqu'on n'a rien fait que de transporter sur la viande, le vin et la bière, les droits sur le pain, qui étoient plus onéreux au peuple, qui ne peut se passer de cette consommation, dont la charge s'appesantissoit à mesure qu'elle lui devenoit plus nécessaire par la privation des autres objets.

Il peut se faire, Sire, que le vin et la viande aient acquitté leur compensation du droit supprimé sur le pain, mais cela intéresse peu le peuple, qui ne boit pas de vin et mange peu de viande.

La bière ne l'a pas acquitté; car la liberté donnée à vingt-cinq mille brasseurs et revendeurs dans le royaume, de couper la bière suivant leur intérêt, a rendu le droit inférieur à ce qu'il étoit précédemment; ainsi la régie a non-seulement perdu la compensation des droits supprimés sur le pain, qui devoit être considérable, sa consommation étant sans exception pour les pauvres, et non susceptible d'altération; mais elle a perdu sur les anciens droits.

L'eau-de-vie n'a pas eu d'augmentation de droits, mais elle a eu une grande diminution sur les fixations des quantités à tirer par scheffels; ainsi elle a donné moins d'avantage à la régie qu'elle n'en donnoit avant elle.

Le café a été modéré dans ses droits, et n'a produit d'avantages que par leur modération.

Ces faits, qu'il est aisé à la commission de vérifier par les tarifs, mémoires et preuves mis sous ses yeux, prouvent incontestablement, que les deux millions huit cent mille écus que ces cinq objets ont produit par leurs suites, n'ont été l'effet ni des augmentations de droits,

ni de vexations excercées sur le peuple, toutes les opérations ne se dirigeant que contre ses vendeurs qui le lésoient.

2°. Il a été mis sous les yeux de la commission royale deux mémoires et quatre états qui développent les effets des opérations de la régie aux foires de Francfort, pendant douze ans.

Le premier présente un tournant connu et prouvé de soixante-un millions d'écus pour les douze années, bien éloigné de ce qu'il a été effectivement, vu l'impossibilité de constater en quinze jours par foire, les arrivées, ventes et enlèvemens de ces foires, dont l'industrie et le commerce national ont tiré la plus grande partie.

Le second présente un produit porté, par la modération des droits, de quatre-vingt à cent mille écus par an, au lieu de six mille écus avec de plus forts droits, dont il est résulté, pour les douze années, une augmentation d'un million soixante-dix-huit mille écus, qui fait accroissement de numéraire, tout ce qui est ouvrage national ne payant rien.

Le troisième et le quatrième état présentent les comparaisons des ventes nationales avec celles étrangères, et établissent les avantages que les opérations de la régie ont procurés à l'industrie nationale, qui débite vingt-deux mille pièces de ses draps et étoffes de laines à ces foires chaque année, tandis qu'il ne s'en vend que cinq cents de chez l'étranger.

Cet exposé fidèle, que la commission peut vérifier, puisqu'elle en a des tableaux sous les yeux, prouve qu'on a bien servi l'industrie qui ne paie rien, et que ce n'est pas par l'augmentation des droits qu'on y a procuré à l'état l'augmentation d'un million soixante-dix-huit mille écus de numéraire, puisqu'on y a modéré les droits de 30 p $\frac{0}{0}$ à 8 p $\frac{0}{0}$, ceux de 8 p $\frac{0}{0}$ à 4 p $\frac{0}{0}$; et que le commerce des sujets du roi n'a été assujéti qu'à 2 p $\frac{0}{0}$.

3°. Il a été mis sous les yeux de la commission royale différens mémoires sur le traité de Pologne, et le transit, qui établissent,

1°. Les discussions que j'ai eues avec les Polonois pour stipuler les intérêts du roi et du commerce de ses sujets, et pour prouver aux Polonois, que le traité et le tarif relatif avoient été arrêtés à Varsovie; qu'ils s'étoient imposés à 24 p°° sur les passages directs, et 4 p°° sur le commerce intermédiaire; que le roi avoit modéré ses droits à 12 p°° sur le passage direct, et 2 p°° sur le commerce avec ses sujets; qu'on ne faisoit que suivre envers eux les dipositions de leurs réglemens envers les Dantziquois, qui étoient sous leur protection; qu'ainsi leurs plaintes étoient mal fondées. J'y ai joint mes réponses à tous leurs griefs, qui en prouvoient le peu de fondement, dont le feu roi à témoigné sa satisfaction par sa lettre produite à la commission, qui s'explique ainsi:

» Étant très-satisfait de la solidité des argumens que » vous avez allégués dans vos réponses aux plaintes des » Polonois, touchant le commerce, je suis bien aise de » vous donner à connoître tout le gré que je vous sais du » soin que vous avez pris de combattre tous leurs griefs » et de défendre mes intérêts; et vous pouvez compter » que je vous conserverai aussi de ce nouveau service un » souvenir très-reconnoissant. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous » ait en sa sainte et digne garde. «

Les discussions que j'ai eues avec Kœnisberg, Elbing, la Poméranie et la Silésie, à qui j'ai prouvé par nombre de mémoires, mis sous les yeux de la commission, avec les états et pièces relatives, les fruits que leur industrie et leur commerce avoient tiré de ce traité, qui les avoit enrichis, puisque leur commerce avoit eu des succès considérables et progressifs, malgré la perte de l'approvisionnement des grandes provinces de la Pologne passées sous la domination de l'empereur et la Russie, et les nombreuses prohibitions que le roi avoit jugé à propos

de

RELEVÉ des produits perçus aux foires de Francfort, en droits de transit, accise de foire, plombages et fenins, depuis l'établissement des différens bureaux, et pendant les années suivantes, comparés sur les fixations qui étoient:

POUR le transit, de neuf cent cinq écus, dix gros, trois fenins, ci . . . 905 éc. 10 gr. 3 fen.

POUR la mess-accise, de cinq mille neuf cent un écu, vingt-trois gros sept fen. 5901 23 7

6807 9 10

SAVOIR :

ANNÉES.	FOIRES.	DROITS PERÇUS. SUR LE TRANSIT.	ACCISES DE FOIRES.	PLOMBAGES ET FENINS.	TOTAL. PAR FOIRE.	PAR ANNÉE.	COMPARAISON. FIXATION PAR AN.	AUGMENTATIONS.
1772.	Reminiscere..	25,462. 3 10	15,650. 8 10	1,681. 10 9	42,793. 23 5	128,453. 19 ..	6,807. 9 10	121,646. 9 2
	Marguerite..	28,675. 23 6	15,790. 22 3	1,674. 15 1	46,141. 12 10			
	Saint-Martin.	24,176. 5 ..	13,544. .. 5	1,798. 1 4	39,518. 6 9			
1773.	Reminiscere..	20,598. 22 ..	12,924. 1 5	1,767. 6 ..	35,290. 5 5	107,310. 14 1	6,807. 9 10	101,503. 4 3
	Marguerite..	23,207. 12 ..	16,207. 22 3	1,951. 14 6	41,367. .. 9			
	Saint-Martin.	16,605. 10 ..	12,259. 14 ..	1,788. 7 11	30,653. 7 11			
1774.	Reminiscere..	12,977. 8 ..	11,244. 22 ..	1,703. 8 2	25,925. 14 2	85,706. 6 2	6,807. 9 10	78,898. 20 4
	Marguerite..	18,665. 9 ..	15,205. 17 3	2,030. 19 2	35,901. 21 5			
	Saint-Martin.	11,687. 19 6	10,463. 15 ..	1,727. 8 1	23,878. 18 7			
1775.	Reminiscere..	13,539. 20 ..	12,440. 18 9	1,738. 19 5	27,719. 10 2	76,714. 7 9	6,807. 9 10	69,906. 21 11
	Marguerite..	12,880. 15 ..	12,825. .. 6	1,668. 22 4	27,574. 13 10			
	Saint-Martin.	9,770. 15 3	10,042. 17 5	1,606. 23 1	21,420. 7 9			
1776.	Reminiscere..	13,948. 17 ..	10,488. 16 ..	1,588. 17 ..	26,026. 2 ..	82,179. 9 8	6,807. 9 10	75,371. 23 10
	Marguerite..	17,137. 18 6	12,638. 11 6	1,877. 1 7	31,653. 7 7			
	Saint-Martin.	12,697. 23 ..	10,063. 16 9	1,738. 8 4	24,500. .. 1			
1777.	Reminiscere..	12,562. 14 ..	10,087. 10 9	1,669. 20 7	24,419. 21 4	83,803. 13 11	6,807. 9 10	76,996. 4 1
	Marguerite..	18,915. 17 ..	14,042. 15 6	1,877. 9 6	34,835. 18 ..			
	Saint-Martin.	12,645. 4 ..	10,103. .. 6	1,799. 18 1	24,547. 22 7			
1778.	Reminiscere..	15,366. 4 ..	10,797. 3 2	1,897. 7 2	28,060. 14 4	87,809. 13 11	6,807. 9 10	81,002. 4 1
	Marguerite..	16,463. 9 ..	11,578. 23 6	1,749. 4 8	29,791. 13 2			
	Saint-Martin.	17,349. 7 ..	10,817. 6 6	1,790. 20 11	29,957. 10 5			
1779.	Reminiscere..	12,600. 12 6	9,558 5 6	1,820. 12 8	23,979. 6 8	86,870. 18 9	6,807. 9 10	80,063. 8 11
	Marguerite..	20,658. 2 ..	14,241. 19 3	2,008. 2 7	36,907. 23 10			
	Saint-Martin.	14,054. 16 6	10,173. 20 ..	1,754. 23 9	25,983. 12 3			
1780.	Reminiscere.	11,324. 15 ..	9,455. 3 3	1,642. 8 8	22,422. 2 11	83,447. 4 7	6,807. 9 10	76,639. 18 9
	Marguerite..	21,832. 13 6	14,761. 11 6	1,956. 22 6	38,550. 23 6			
	Saint-Martin.	11,427. 23 ..	9,392. 22 3	1,653. 4 11	22,474. 2 2			
1781.	Reminiscere.	13,773. 20 ..	10,559. 18 6	1,654. 23 1	25,988. 13 7	79,689. 6 1	6,807. 9 10	72,881. 20 3
	Marguerite..	18,221. 1 6	12,020. 2 ..	1,739. 2 2	31,980. 5 8			
	Saint-Martin.	12,139. 21 6	8,034. 13 9	1,545. 23 7	21,720 10 10			
1782.	Reminiscere..	14,818. 12 ..	9,030. .. 3	1,509. 12 3	25,358. .. 6	80,690. 16 5	6,807. 9 10	73,883. 6 7
	Marguerite..	19,327. 12 ..	11,971. 4 ..	1,703. 5 6	33,001. 21 6			
	Saint-Martin.	12,610. 1 ..	8,184. 2 ..	1,536. 15 5	22,330. 18 5			
1783.	Reminiscere..	15,762. 18 ..	9,704. 14 6	1,647. 19 1	27,115. 3 7	88,580. 6 6	6,807. 9 10	81,772. 20 ..
	Marguerite..	21,286. 20 ..	12,793. 20 ..	1,720. 15 6	35,801. 7 6			
	Saint-Martin.	14,696. 21 6	9,341. 4 6	1,625. 17 5	25,663. 19 5			
1784.	Reminiscere.	16,981. 13 ..	10,359. 1 6	1,551. 16 2	28,892. 6 8	95,662. 8 1	6,807. 9 10	88,854. 22 3
	Marguerite..	24,620. 5 ..	13,491. 6 9	1,826. 9 ..	39,937. 20 9			
	Saint-Martin.	15,964. 7 ..	9,225. 21 6	1,642. .. 2	26,832. 4 8			
1785.	Reminiscere.	19,797. 1 ..	10,790. 23 6	1,567. 2 1	32,155. 2 7	98,351. 23 2	6,807. 9 10	91,544. 13 4
	Saint-Martin.	23,731. 4 ..	13,721. .. 6	1,826. 18 9	39,278. 23 3			
	Marguerite..	16,256. 19 6	9,057. 18 9	1,603. 7 1	26,917. 21 4			

Nota. Les produits ont baissé à mesure que l'industrie qui ne payoit rien rendoit plus que le commerce.

RELEVÉ des draps, tant fabrications du royaume, que fabrications étrangères, vendus aux foires de Francfort aux sujets du roi et aux étrangers, depuis l'établissement des différens Bureaux.

SAVOIR :

ANNÉES.	FOIRES.	FABRICATIONS DU ROYAUME VENDUES dans le Royaume.	A l'Etranger.	TOTAL par Année.	FABRICATIONS ÉTRANGÈRES VENDUES Par les sujets du roi.	Par les étrangers.	TOTAL par Années.
		Pièces.	Pièces.	Pièces.	Pièces.	Pièces.	Pièces.
1772.	Reminiscere	2,086½	4,148½	20,607¼	497½	578	2,939¾
	Marguerite	1,824	8,451¾		469	573½	
	Saint-Martin	1,734	2,362½		448½	373¼	
1773.	Reminiscere	1,848	4,504	17,685½	405	323	1,992
	Marguerite	2 586	4,625½		395	373	
	Saint-Martin	2,351¼	1,770¾		281	215	
1774.	Reminiscere	1,996¼	3,778½	18,726	179	116½	1,227
	Marguerite	3,961	5,043		324	245½	
	Saint-Martin	2,103½	1,843¾		265	97	
1775.	Reminiscere	3,058¾	4,835½	20,203¾	190	49	730
	Marguerite	3,260½	5,746		139	136	
	Saint-Martin	1,910	1,393		126½	89½	
1776.	Reminiscere	2,848½	4,654¾	20,844¼	115	47	755
	Marguerite	3,636½	5,892		175	102	
	Saint-Martin	1,873	1,939½		229½	86½	
1777.	Reminiscere	2,547¼	4 455½	22,028	28	45	501
	Marguerite	3,493¾	6,948½		95	118½	
	Saint-Martin	2,465	2,118		99½	115	
1778.	Reminiscere	3,516	5,809½	23,543¾	57½	140½	604¼
	Marguerite	3,476½	6 581		92½	82¾	
	Saint-Martin	2,291½	1,869¼		142½	88½	
1779.	Reminiscere	2,198	5,458½	22,182¾	34	44	610½
	Marguerite	3,828½	6,310½		124½	187½	
	Saint Martin	2,055	2,332¼		84	136½	
1780.	Reminiscere	2 146	4 349	21,126	78½	77	705½
	Marguerite	3,729¾	6 358		120½	211½	
	Saint-Martin	2,051½	2,491		108	110	
1781.	Reminiscere	2,477¾	5,121	22,325¾	32½	82½	587
	Marguerite	3,138	6,872		127½	148½	
	Saint-Martin	1,810¼	2 906¾		64	132	
1782.	Reminiscere	2 508	4,432½	21,867¾	30½	75½	490
	Marguerite	3,535½	6,501½		97½	141	
	Saint-Martin	2,371¼	2,519		43½	102	
1783.	Reminiscere	3 537	5,666¾	25,382¾	16	119	467
	Marguerite	3 102½	7,448½		59½	125	
	Saint-Martin	2,232	3,396		35½	112	
1784.	Reminiscere	3,060¼	4,793¼	24,006¾	4	77	408
	Marguerite	3,760¾	6 917¼		78	90	
	Saint-Martin	2,446½	3,028¾		29½	129½	
1785.	Reminiscere	3,034¾	5,267¾	25,772	5	66¼	417¾
	Marguerite	4,358½	6 922¾		25	191	
	Saint-Martin	2 572¾	3,616½		23½	107	

ANNÉE 1772 à 1785.

FOIRES DE FRANCFORT.

RELEVÉ du tournant des ventes aux Foires de Francfort-sur-l'Oder, depuis celle de Reminiscere 1772, jusques et compris celle de Saint-Martin 1785, d'après l'établissement des opérations qui les ont constatées.

SAVOIR :

ANNÉES.	FOIRES.	TOURNANT DES VENTES PAR FOIRE.	TOURNANT DES VENTES PAR ANNÉE.	OBSERVATIONS.
1772.	Reminiscere	1,906,809. 14 ..	5,569,904. 11 ..	Il a été fait à cette époque un tarif d'évaluation pour dispenser les marchands de déclarer leur prix ; et le tarif, en diminuant les valeurs, a dû nécessairement diminuer le tournant, quoique les qualités ne diminuassent pas.
	Marguerite	2,007,710. 2 ..		
	Saint Martin	1,655,384. 19 ..		
1773.	Reminiscere	1,698,506. 2 ..	5,279,388.	
	Margnerite	2,096.296. 11 ..		
	Saint-Martin	1,884,585. 11 ..		
1774.	Reminiscere	1,318,518. 20 ..	4,565,193. 14 ..	
	Marguerite	2,012,318. 1 ..		
	Saint Martin	1,234,356. 17 ..		
1775.	Reminiscere	1,519,662. 19 ..	4,424,411. 18 ..	
	Marguerite	1 737,680. 14 ..		
	Saint Martin	1,167,068. 9 ..		
1776.	Reminiscere	1,401,923. 5 ..	4,390,089. 21 ..	
	Marg erite	1,820,891. 2 ..		
	Saint-Martin	1,167,275. 14 ..		
1777.	Reminiscere	1 331,769. 13 ..	4,457,823. 4 ..	
	Marguerite	1,905,628. 21 ..		
	Saint-Martin	1,220,424. 18 ..		
1778.	Reminiscere	1,502,155. 10 ..	4,373,152. 16 ..	
	Marguerite	1 558,480. 17 ..		
	Saint-Martin	1,312,516. 13 ..		
1779.	Reminiscere	1,255,679. 10 ..	4,562,722. 1 ..	
	Marguerite	2 081,000. 12 ..		
	Saint-Martin	1,226,042. 3 ..		
1780.	Reminiscere	1,218,256. 11 .	4,475,896. 1 ..	
	Marguerite	2,044,581. 9 ..		
	Saint Martin	1,213,058. 5 ..		
1781.	Reminiscere	1,455,284. 5 ..	4,418,460. 4 ..	
	Marguerite	1,853,133. 11 ..		
	Saint-Martin	1,110,042. 13 ..		
1782.	Reminiscere	1,286,312. 19 ..	4,417,739. 1 ..	
	Marguerite	1,807,434. 23 ..		
	Saint-Martin	1,223,991. 7 ..		
1783.	Reminiscere	1,585 977. 8 ..	5,027,528. 2 ..	
	Marguerite	2,039,392.		
	Saint-Martin	1,402,158. 18 ..		
1784.	Reminiscere	1,550,919. 10 ..	5,051,128. 20 ..	
	Marguerite	2,132,203. 22 ..		
	Saint-Martin	1,368,005 12 ..		
1785.	Reminiscere	1,579,944. 12 6	1,215,856. 6 6	
	Marguerite	2,273,992.		
	Saint-Martin	1,361 919 8 .		

RELEVÉ de l'aunage des soieries, tant fabrications du royaume, que fabrications étrangères, vendues aux foires de Francfort, aux sujets du roi et aux étrangers, depuis l'établissement qui a été fait du bureau du timbre pour les soieries du pays.

SAVOIR :

ANNÉES.	FOIRES.	SOIERIES DU PAYS VENDUES				SOIERIES ÉTRANGÈRES.	
		DANS LE PAYS.	A L'ÉTRANGER.	TOTAL par Foire.	TOTAL par Année.	VOITURES aux Etrangers.	TOTAL par Année
		Aunes.	Aunes.	Aunes.	Aunes.	Aunes.	Aunes.
1772.	Reminiscere.	62,690	17,773	80,463		237,025	
	Marguerite..	64,606	21,779	86,385	235,410	261 283	659,360
	Saint-Martin.	49,213	19,349	68,562		161,052	
1773.	Reminiscere.	48,979	18,532	67,511		126.175	
	Marguerite..	63,939	21,019	84,958	218,866	173,326	398,296
	Saint-Martin.	45,752	20,645	66,397		98,795	
1774.	Reminiscere.	53,017	21,611	74,628		66,985	
	Marguerite..	78,825	29,199	108,024	252,656	104,766	233,138
	Saint-Martin.	55,132	14,872	70,004		61,387	
1775.	Reminiscere.	60,484	21,944	82,428		57,146	
	Marguerite..	72,738	20,569	93,307	230,241	100,606	221,569
	Saint-Martin.	41,261	13,245	54,506		63,817	
1776.	Reminiscere.	59,205	19,884	79,089		52,442	
	Marguerite..	79,174	20,611	99,785	244,790	81,823	170,375
	Saint-Martin.	46,865	19,051	65,916		36,110	
1777.	Reminiscere.	63,826	19,178	83,004		32,994	
	Marguerite..	83,595	30,447	114,024	282,382	96,666	160,576
	Saint-Martin.	54,005	31,349	85,354		30,916	
1778.	Reminiscere.	66,858	45,476	102,334		38,867	
	Marguerite..	53,437	40,678	94,115	287,358	47,206	136,144
	Saint-Martin.	61,869	29,040	90,909		50,071	
1779.	Reminiscere.	51,840	29,190	81,036		32,684	
	Marguerite..	106,579	24,311	130,890	279,951	100,579	186,703
	Saint-Martin.	51,317	16,708	68,025		53,440	
1780.	Reminiscere.	71,134	21,072	92,206		34,817	
	Marguerite..	114,698	20,987	135,685	326,186	109,294	178,179
	Saint-Martin.	72,244	26,051	98,295		34,068	
1781.	Reminiscere.	105,317	26,985	132,302		38,433	
	Marguerite..	127,709	26,303	154,012	378,461	86 627	166,907
	Saint Martin.	69,518	22,629	92,147		41,847	
1782.	Reminiscere.	107,450	19,086	126,536		48,798	
	Marguerite..	111,107	33,709	144,816	372,734	103,062	198,963
	Saint-Martin.	75,678	25,704	101,382		45,103	
1783.	Reminiscere.	120,343	24,385	144,728		50,792	
	Marguerite..	134,058	37,146	171,204	422,794	95,915	205,336
	Saint-Martin.	85,625	21,237	106,862		58,629	
1784.	Reminiscere.	119,382	26,136	145,518		60,798	
	Marguerite..	162,707	26,367	189,074	435,883	130,675	256,246
	Saint-Martin.	88,117	13,174	101,291		64,773	
1785.	Reminiscere	119 978	23,200	143,178		83,071	
	Marguerite..	180,594	23,671	204,265	456,881	135,739	288,506
	Saint-Martin.	95,402	14,036	109,438		69,698	

de faire dans ses états, ainsi que les franchises qu'il lui avoit plu d'accorder.

Il est bien clair, Sire, que quand on agit contre l'étranger, on agit pour la nation, le vrai moyen de la rendre nécessaire à ses voisins étant d'empêcher les autres de la leur rendre inutile, en leur portant leurs besoins, et leur procurant la défaite de leurs productions; et il est bien sensible que des commerces ne sont pas détruits, quand ils produisent beaucoup plus qu'ils n'ont jamais produit, avec plus de droits, et de plus forts; qu'en effet des droits de 2 p$^{o}_{o}$ mis sur le commerce avec la Pologne, ne peuvent être lésionnaires, quand tout autre commerce est assujéti à 4 p$^{o}_{o}$, et qu'on avoit tort de se plaindre de ceux de 12 p$^{o}_{o}$ imposés par les Polonois eux-mêmes sur leur commerce direct, qui ne concernoient pas le commerce avec la nation, et ne pouvoient servir qu'à le faire valoir, d'autant qu'il y en a de bien plus considérables sur le commerce avec l'étranger, dont l'imposition n'est pas l'ouvrage de la régie, à qui elle préjudicie.

Cet exposé suffit, Sire, pour prouver à votre majesté qu'on a servi autant le commerce que l'industrie de la nation, et qu'on ne l'a pas lésée par des augmentations de droits; qu'on ose dire avoir fait les fruits des travaux, dont la régie faisoit annuellement hommage; qu'ainsi les plaintes ne peuvent provenir que du commerce qui détruit la nation, et non de celui qui le vivifie, ainsi que je l'ai prouvé par le mémoire sur le commerce mis sous les yeux de la commission.

Loin que des augmentations de droits aient contribué au succès de la régie, il a été prouvé par les mémoires et états mis sous les yeux de la commission, qu'elle a perdu plus de deux millions d'écus de perception par les prohibitions que le roi a faites, et les franchises qu'il lui a plu d'accorder, qui forment seules un objet de huit cent mille écus, suivant les états produits, et par les abus

commis dans la partie des bières par vingt-cinq mille brasseurs et revendeurs, dont, suivant l'état présenté sur dix-sept colonnes, la perte peut s'arbitrer à plus de dix-huit millions d'écus pour les dix-sept ans, sans parler de ce que les seigneurs et baillis se sont appropriés sous le prétexte de leurs droits d'approvisionner les villes et les villages.

La régie a réclamé par devoir; elle s'est tue par devoir, l'obéissance étant due aux souverains après les représentations; mais elle a fait des pertes immenses, qui ont diminué ses succès de deux à trois millions d'écus par an, au lieu d'y contribuer; ainsi on a d'autant plus de tort de les attribuer à des lésions et vexations, que d'un côté l'on voit le peuple soulagé en tout, et de l'autre on n'a exercé des formalités que contre ses vendeurs qui le trompent et le lèsent; et en effet, le peuple ne paie rien à la régie sur tout son usuel, l'étranger étant prohibé et le national affranchi, depuis l'or, l'argent, la soie, jusqu'aux moindres besoins, en effets et ustensiles; il ne lui paie rien sur le pain et le tabac, qui forment ses principaux besoins; il paie à peine un fenin par *quarte* sur la bière, le reste, que le roi peut supprimer sans inconvéniens pour ses revenus, étant la proie de ses vendeurs; et le surplus de ses besoins est si foiblement importé, qu'il n'opère qu'une charge insensible; ainsi il a été toujours ménagé dans ses charges par la régie, comme l'industrie et le commerce réel de la nation ont été par elle secondés, toutes les opérations n'ayant jamais été dirigées que contre les contrebandiers et fraudeurs.

4°. Il a été mis sous les yeux de la commission royale six mémoires, un sur la régie, deux sur ses frais indispensables, un sur ses formalités, un sur la subordination, et un sur l'émulation, qui prouvent que ce sont les vrais ressorts d'une machine aussi étendue et compliquée, sans lesquels il est impossible qu'elle marche avec ordre, équité et fruit, et que les formalités que l'on traite de vexations,

sont des devoirs d'état pour ceux qui doivent les pratiquer et ceux qui doivent les subir, comme soumis à la loi, dont elles sont des conséquences naturelles, qui ne vexent ni ne lèsent personne quand elles sont suivies; au lieu que la loi ne sert qu'à faire léser l'état, le public, l'industrie et le commerce réel, quand elles ne le sont pas; ainsi l'on peut apprécier le mérite des imputations de lésions et de vexations faites au devoir qui gêne les manœuvres, qu'il a obligation de combattre par des formalités indispensables en tout; car la terre ne produiroit pas sans culture; l'industrie, les arts et le commerce ne pourroient se faire sans préparations; le militaire ne pourroit marcher sans dispositions; la justice ne pourroit se rendre sans formes; conséquemment la finance doit avoir ses formalités, pour assurer l'intérêt général contre tant d'intérêts particuliers qui lui sont opposés.

Pénétré de ces maximes, Sire, je les ai établies par devoir, soutenues par persuasion, cédées par obéissance; mais j'ose dire à votre majesté que l'état doit au peu qu'il m'a été permis de mettre en vigueur, les quarante-deux millions sept cent dix-huit mille six cent cinquante-six-écus d'augmentation dont je lui ai fait hommage pendant les vingt années que j'ai été chargé de la régie, sans jouir d'une partie des droits sur lesquels j'avois fait mes combinaisons, et sans avoir eu la liberté de régir le reste; que j'aurois pu doubler cet hommage, si j'eusse été le maître de suivre ces maximes dans toute leur étendue, et que je crois qu'en les suivant, votre majesté peut améliorer ses revenus de deux millions au moins par an, en laissant jouir le peuple de sa franchise sur le pain et sur le tabac, en lui accordant celle sur le bois, comme nécessité première, en modérant sa charge sur la bière, de cent pour cent, et sans augmenter les droits sur le reste de ses consommations; mais en faisant suivre strictement les lois et règlemens, et en imposant, pour le bien de l'industrie, sans gêner le commerce ni le consommateur, un léger droit sur l'usuel à la vente, pour ne pas gêner les

travaux, d'un demi pour cent sur le grossier, d'un pour cent sur le commerce, et de deux pour cent sur le fin et le superflu qui ne sert qu'au luxe, pour qu'il y ait une proportion dans les charges comme dans les facultés, l'homme aisé payant le double du pauvre, et le riche le quadruple; et afin que la nécessité d'assurer le droit, fasse celle de cimenter l'ordre par la suite de tous les objets qui fera le bien des revenus de l'état, de l'industrie, du commerce, du public, et enfin le bien général, qui ne peut exister que par l'ordre et l'harmonie de toutes les parties de la finance.

RÉSULTAT.

De tous ces exposés et faits, il résulte,

1°. Que j'ai servi l'état pendant près de vingt-un ans honnêtement et utilement, et qu'il n'a pas dépendu de moi de le servir plus fructueusement, puisque j'en ai proposé tous les moyens.

2°. Que j'ai soulagé le peuple, puisqu'il a moins payé qu'il n'avoit jamais payé à l'accise.

3°. Que j'ai secondé l'industrie et les arts qui ne paient rien, et le commerce réel de l'état, qui paie peu, en ne faisant la guerre que pour eux et le public, aux fraudeurs et aux contrebandiers.

4°. Que j'ai établi en tout un ordre clair, qui peut, à toute requisition, présenter le développement de toutes les opérations dont il assure la fidélité.

5°. Que je n'ai voulu que l'exécution des lois, qui sans la manière de les exécuter, ne sont que des illusions pour l'état, et des prétextes de vexations sur le public, le nom de loi n'étant qu'un mot, et celui d'exécution une chose qui donne aux lois de la valeur et de l'équité.

6°. Qu'enfin, de tout ce que j'ai dû faire, j'ai fait ce que j'ai pu, et que j'en ai donné toutes les preuves à la commission royale, avec les moyens de mieux faire, en éloignant toutes les entraves que j'ai eues.

FAITS JUSTIFICATIFS

De la conduite de M. DE LA HAYE, ci-devant Régisseur général des Droits du Roi.

Sort de M. de la Haye.

IL n'a eu que quinze mille écus d'honoraires par an, suivant les conventions.

Il n'a pas eu de remises, ou que très-peu, les sept premières années, et il y a cinq années où il n'a eu que quatre mille écus par an, l'un dans l'autre; le reste a été plus fort, mais très-éloigné de composer en tout les vingt-cinq mille écus par an qu'on publie qu'il a reçu; mais qu'importe le plus ou le moins, quand il est convenu ou mérité?

Fruits de ses travaux.

Il a donné les quarante-deux millions sept cent dix-huit mille écus d'augmentation sur mil sept cent soixante-quatre, puisque les caisses ont reçu leurs assignations, le roi les excédants; et la chambre des comptes a vérifié tous les ans les paiemens à décharge. On ne doit pas admettre la comparaison sur mil sept cent soixante-cinq, qui avoit six mois à courir quand il a combiné.

Réponses à l'imputation de l'augmentation des droits.

Il n'a pas augmenté les droits dans le principe; il les a commués, en portant ceux du pain sur la boisson et sur la viande : il les a diminués sur l'eau-de-vie; la déclaration du quatorze avril mil sept cent soixante-six le porte. Les seuls accroissemens qu'il y ait eu, sont les quatre et deux fenins sur les papiers et plombages, pour des charges que porte cette déclaration.

Compensation des abus tolérés sur les bières.

L'augmentation des droits sur le café et sur les vins, a été faite en mil sept cent soixante-douze, par le roi, pour se remplir du vide de deux cent soixante-onze mille écus sur les bières, qu'il a payés de ses propres fonds en mil sept cent soixante-onze. Elle n'est qu'une foible compensation du préjudice résultant pour cette partie, des abus tolérés depuis.

Suppression de perception.

Il a vu supprimer une immensité de droits, puisqu'il y a quatre cent quatre-vingt-dix prohibitions principales, et que toute l'industrie a été affranchie.

Avantages de l'industrie.

Il a concouru au bien de l'industrie, puisqu'il a fait des dépenses gratuitement pour elle, et qu'il a constamment soutenu sa cause, quoiqu'elle ne payât rien, contre le commerce qui payoit, sur-tout à la foire de Francfort, où il lui a procuré un débouché connu de vingt-cinq mille pièces de draps et lainages, qu'elle étoit bien éloignée d'avoir.

Avantages des foires de Francfort pour l'industrie.

Il a fait connoître ces foires, qu'il a été trois ans à étudier avant d'entamer ses opérations, et il en a établi le tournant connu, à cinq millions d'écus, avec un tarif modéré.

Ce tournant est bien éloigné encore de ce qu'il est réellement; mais il n'étoit pas connu avant, et n'étoit pas cru être de six cent mille écus.

Il a assuré presque tout ce tournant à l'industrie et au commerce national; le roi n'y a participé que pour quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille écus, en diminuant ses droits. Il n'en avoit avant que six mille, avec de plus forts droits.

Avantages du traité de Pologne.

Il a contribué à la rédaction du traité et du tarif de Pologne; mais il n'a pas fait le traité : il a été convenu à Varsovie plus fort qu'il n'est, et c'est lui qui a engagé

le roi à le modérer; il n'a fait qu'en suivre l'exécution, qui vaut au roi seule douze mille écus d'augmentation de numéraire, sans ce qu'il procure à l'état par le commerce des sujets, qui n'a de valeur que par la gêne du commerce étranger; témoin Elbing, qui prospéreroit moins s'il en coûtoit moins aux Polonois pour aller à Dantzick.

Avantages de la partie du café.

Il n'a pas fait l'affaire du café, il n'a fait que la suivre par ordre du roi; et d'après diverses expériences, il a trouvé le moyen de la rendre avantageuse au roi, à l'état, au peuple, à l'industrie, au militaire, à l'ordre et à la tranquillité publique, en ne réservant que six fenins, sur trois millions six cent mille livres de ventes, pour faire tous les frais, entretenir quatre cents invalides, et donner au roi quatre-vingt-seize mille écus de bénéfice, n'ayant que trente-huit mille écus de contribution de l'accise pour le paiement des distributeurs, et lui payant des droits sur deux mille livres de bénéfice sur les brûlages qu'il n'avoit pas.

Par le nouveau plan exécuté en mil sept cent quatre-vingt-quatre, cette affaire doit valoir au roi un bénéfice annuel de cent cinquante mille écus au moins;

A l'état, un accroissement de revenus de deux cent mille écus au moins;

Au peuple, un soulagement de trois cent mille écus sur ses charges, par la diminution d'un seul fenin par lot, comme il en jouit depuis mil sept cent quatre-vingt-quatre;

A l'industrie, plus de secours, parce qu'il n'y a plus assez de profit à faire la contrebande;

Et elle doit être utile à l'ordre et à la tranquillité publique, parce que tous les désordres qui étoient les suites de la contrebande ont cessé avec elle.

Soulagement et occupation du peuple.

Il n'a pas foulé le peuple, puisqu'il n'a rien payé sur tous ses effets et ustensiles, sur son pain, son tabac, sur sa coffinte ou seconde bière, qui est le cinquième des fabrications, et que depuis mil sept cent soixante-douze il a la liberté de mélanger le reste comme il lui plaît. Il ne devoit pas l'avoir ci-devant, suivant les réglemens, et il payoit pour tout cela.

Indépendamment de ces aisances, il lui a procuré de l'occupation, par l'affranchissement de tous droits sur l'industrie, et ses précautions pour assurer son débit.

EXAMEN

EXAMEN

Du compte rendu au Roi par M. DE LAUNAY, régisseur général de ses droits, des différentes opérations confiées à ses soins par feu le Roi;

Remis par ordre du Roi de Prusse régnant, à l'auteur de cet ouvrage.

SA MAJESTÉ LE ROI nous ayant ordonné d'examiner le compte-rendu de M. de Launay, sur les différentes opérations confiées à ses soins par feu le roi; nous obéissons, en mettant sous les yeux du souverain les réflexions suivantes, telles que le contenu de l'exposé les a fait naître.

Qu'il nous soit permis, avant d'entrer en lice avec M. de Launay, de jeter un regard sur l'administration de l'accise et des péages, telle qu'elle étoit avant que le systême françois fût adopté et introduit dans les états prussiens.

C'étoit sans doute de la main habile d'un roi financier, qui connoissoit l'intérieur de ses états, et avoit su combiner parfaitement bien cette partie de ses droits avec le bien-être de ses peuples. Son règne fut le siècle d'or de la Prusse : la nation fut heureuse, le commerce fleurit, tout respira l'abondance et la prospérité. Frédéric-Guillaume I, le créateur des forces prussiennes, savoit le grand secret d'enrichir ses sujets et d'amasser des trésors; secret qu'aucun régisseur françois ne nous apprendra jamais.

Son illustre successeur et fils, Frédéric II, marchant sur les traces de son père, ne changea rien à ce système, qu'il trouva parfait et sans le moindre défaut, et les premiers vingt-trois ans de son règne n'apportèrent aucun changement dans l'administration des finances, qui continua d'accumuler les deniers royaux, en répandant toujours des richesses sur la nation. Preuve de cela, c'est que la guerre de sept ans, toute dispendieuse qu'elle fut, ne put jamais vider les coffres du roi, et que les habitans du pays, quoiqu'ils eussent souffert par les invasions des troupes étrangères et des contributions payées à l'ennemi, furent bien moins exténués, maltraités et ruinés, qu'ils ne le sont à l'heure qu'il est, au milieu de la paix, par les suites funestes de l'administration françoise.

Cette cruelle guerre dont nous parlons, où la Prusse étoit aux mains avec les deux tiers de l'Europe, étant finie par la paix de Hubertzbourg, le roi se vit obligé d'augmenter son armée, et par conséquent ses revenus.

Il sentit la nécessité de faire jouer tous les ressorts de l'art des finances pour atteindre ce but, et en fit part à ses ministres.

Ces messieurs, par un patriotisme mal entendu, et s'il nous est permis de le dire, très-déplacé dans le moment, s'opposèrent aux vues du maître qui s'en fâcha tout de bon. Il trouva fort étrange qu'après avoir gagné tant de batailles contre ses ennemis, il ne pût rien gagner sur l'esprit de quatre ou cinq personnes qui étoient à son service. Il les accabla de reproches, et tourna ses vues ailleurs, pour trouver quelqu'un qui le secondât dans ses desseins.

Par malheur, un mauvais génie avoit conduit un François à Potzdam, qui insinua à notre bon roi que les Allemands n'étoient que des têtes creuses; qu'il falloit avoir recours aux François, à qui rien n'étoit impossible, et qui sauroient très-facilement trouver des moyens de faire réussir des projets dignes d'eux, pour peu qu'ils puissent plaire par-là à sa

majesté. Oh ! Frédéric ! prince digne de tous nos hommages, pourquoi falloit-il qu'un étranger égarât ton cœur, pour abandonner le bien de ton peuple à des mains mercenaires ? pourquoi méconnus-tu ta nation ? Mais soyons justes ; plaçons le roi entre la nécessité d'augmenter ses revenus, l'opposition de ses ministres, et les sophismes d'un homme qu'il honoroit de sa confiance, et nous trouverons assez de motifs pour l'excuser et pour le disculper d'une démarche qu'il a peut-être lui-même regrettée mille et mille fois.

Enfin le coup fut porté. M. de Launay parut, et avec lui tout le malheur qui a accablé le pays pendant plus de vingt ans.

Prouvons ce que nous venons d'avancer : venons au fait, et examinons avec toute l'impartialité possible la pièce en question, par laquelle M. de Launay ose encore insulter à nos désastres. Nous suivrons son mémoire pas à pas, et ne laisserons parler que les faits.

M. de Launay débute de la façon suivante :

» SIRE,

» J'ai servi l'état pendant vingt ans et plus. Je ne suis pas » venu m'offrir, j'ai été appelé par feu le roi. Je suis venu » avec la permission de mon souverain. J'ai pris des engage- » mens sous des conditions qui établissent mes pouvoirs. » J'ai été engagé à les continuer par de flatteuses promesses, » et je n'ai été retenu que par les liens de la reconnoissance, » quand la voix de mes intérêts me rappeloit aux soins de » mes affaires compromises et en grand danger par une si » longue absence. « Nous ignorons les particularités des engagemens de M. de Launay ; et tout ce que nous savons, c'est qu'il est venu sur la recommandation de son compatriote dont nous venons de parler ; mais ce que nous n'ignorons pas, c'est que M. de Launay a reçu par an quinze mille écus d'appointement, et que les remises lui ont rapporté, année

commune, dix mille écus, ce qui fait annuellement une somme ronde de vingt-cinq mille écus, et en vingt ans la somme de. . . . . 500,000 écus, ou en argent de France, *deux millions de livres.*

Petit objet, il est vrai, qui semble ne demander qu'une médiocre reconnoissance, puisqu'au fond il est loin d'indemniser M. de Launay de ses prétendues affaires compromises.

» J'ai servi utilement pendant ces vingt années : quarante-
» deux millions sept cent dix-huit mille six cent cinquante-
» six écus d'augmentations, toutes charges et frais déduits
» sur les produits qui ont servi de base à mes combinaisons,
» sans jouir de la plus grande partie des droits qui avoient
» fait ces produits, caractérisent l'utilité de mes soins, qui
» auroient été plus fructueux si on les eût laissés plus
» libres. «

Nous laissons au jugement de tout homme raisonnable, à prononcer s'il faut tant admirer les soins de M. de Launay et son profond génie dans ses combinaisons si vantées, qui ne consistoient pourtant qu'à fouiller dans les poches des pauvres sujets, pour y trouver les quarante-deux millions sept cent dix-huit mille six cent cinquante-six écus d'augmentations dont il fait parade ici. Bon Dieu ! faut-il donc un si rare effort d'esprit dans un état monarchique, pour arracher à des malheureux habitans leurs biens, et les réduire à la mendicité? quoique les quarante-deux millions soient encore fort sujets à caution, et se réduisent peut-être à rien, comme l'on verra par le mémoire ajouté à la fin de notre examen *sub litt. a.*

» Je n'ai pas fait mettre de droits; je me suis opposé aux
» augmentations qui me faisoient perdre les anciens, et j'en
» ai fait modérer beaucoup, en disant toujours au roi : Il
» faut des droits sur chaque objet, pour l'intérêt et l'obliga-
» tion de les suivre, mais il les faut foibles, pour écarter
» l'intérêt de les refuser ou celui de les prendre : on ne re-
» fuse pas ce qui ne gêne pas, et on ne prend pas ce qui

» ne fait pas de profit: les foibles droits sont pour les sou-
» verains, et les forts pour les fraudeurs, qu'ils intéressent
» à les prendre; mais les foibles multipliés par millions,
» forment les millions de revenus. Je le lui ai prouvé par
» l'article du café, qui ne donnoit que trois cent mille écus,
» à raison de six gros de droits, et qui produit au-delà de
» cinq cent mille écus, par leur réduction à trois gros seu-
» lement. «

Chaque commis pourra nous dire que les droits multipliés par millions, forment les millions de revenus. Au reste M. de Launay semble avoir oublié que dès le commencement de sa régie, il a haussé les impôts,

1°. sur la bière,
2°. sur les viandes,
3°. sur l'eau-de-vie,
4°. sur le vin; sur tout de cinq pour cent.

Ces quatre articles ont prodigieusement augmenté les revenus de l'état; mais tout le monde voit qu'il ne faut pas être un phénix en finances, pour imaginer de pareilles opérations.

Ajoutons que le roi a agrandi ses états, dans le cours de ces vingt ans, de toute une province; savoir, de la Prusse occidentale, dont les revenus ne sont pas médiocres, et dont les péages sur la Vistule sur-tout, sont d'une très-grande importance; et en général il ne faut pas omettre le grand accroissement de la population dans tous les états du roi, pendant ces vingt ans.

Rassemblons tout cela, et l'énigme des quarante-deux millions s'explique, et devient claire comme le jour, sans avoir besoin de recourir aux combinaisons si vantées et au prétendu savoir-faire de M. de Launay, si tant est que cette énigme puisse avoir lieu après ce que nous venons de dire.

Quant au café, il est vrai que M. de Launay en a diminué les droits en 1784, en les réduisant à trois gros, et que cet

objet rapporte actuellement au-delà de cinq cent mille écus, au lieu de trois cent mille écus qu'il rapportoit auparavant; mais il n'est pas moins vrai aussi que c'est ce même M. de Launay qui a poussé cet article, en 1772, à six gros, et a causé par conséquent au roi une perte annuelle de deux cent mille écus. Il lui falloit donc un apprentissage de douze ans, pour comprendre ce qu'il auroit dû savoir depuis long-temps. En attendant, ce petit apprentissage coûte au roi la petite somme de *deux millions quatre cent mille écus.*

» J'ai adhéré aux suppressions et franchises des droits » qu'on a cru nécessaires pour l'encouragement de l'indus- » trie et des arts, quoique leurs produits fissent partie » de mes fixations; cependant je n'y ai consenti qu'après » avoir réclamé, et prouvé au roi évidemment l'impossibilité » que la subdivision du droit puisse avoir de l'influence » sur les prix qui rendoient ces sacrifices onéreux pour » l'état, par leur multiplicité, et inutiles à ses sujets. «

Pour convaincre M. de Launay que la plus grande impartialité guide notre plume, nous affirmons ce fait, constaté par les actes de l'administration, et nous ne pouvons que l'en applaudir beaucoup; car rien n'est plus sensé et plus conforme aux règles d'un bon système de finances, que de ne point éterniser ces sortes de franchises, toujours nuisibles à l'état, quoique nécessaires au commencement pour laisser prendre racine à un établissement naissant.

M. de Launay mérite l'approbation de chaque patriote; pour les efforts qu'il a faits dans cette vue auprès du feu roi, quoique ces efforts aient par malheur été inutiles.

» Je n'ai pas changé les tarifs; ils sont, Sire, les mêmes, » que du temps du roi votre aïeul, et n'offrent que la » commutation des droits sur le pain en une augmentation » des droits sur la boisson et sur la viande, qui m'ont paru » moins nécessaires au peuple. «

Il faut convenir que nous jouons de malheur.

A peine avons-nous commencé à approuver M. de Launay et à chanter ses louanges, que nous voilà forcés de le relever, d'oser entreprendre d'en imposer à sa majesté par le mensonge le plus grossier.

Que les rois sont à plaindre, quand il y a des gens qui, avec un front d'airain, non-seulement leur cachent la vérité, mais ont encore l'impudence d'avancer, pour les tromper, des choses d'une fausseté palpable!

Comment, M. de Launay, vous avez la hardiesse de dire au maître que vous n'avez point changé les tarifs! vous osez soutenir à la face du public, que ces tarifs sont encore les mêmes que du temps de Frédéric-Guillaume! A peine méritez-vous qu'on se donne la peine de vous réfuter.

Mais lisez ce qui suit, et vous serez comblé de honte et de confusion.

1°. Vous vous contredisez d'abord vous-même, en disant que vous n'avez pas changé les tarifs, et en parlant tout de suite d'une aumengtation de droits sur la boisson et sur la viande. Une augmentation de droits n'est-elle pas un changement de tarif? Vous avouez que le tarif sur la boisson et la viande est haussé, et vous soutenez en même temps vis-à-vis du roi, que les tarifs sont encore les mêmes que du temps du roi son aïeul! Voyez quel homme vous êtes! Il faut être plus qu'impudent, pour s'imaginer un moment que le roi ne s'apercevra pas d'une contradiction aussi lourde, et qu'on puisse lui en imposer d'une façon aussi grossière. Mais voyons,

2°. La belle opération que vous avez faite, en commuant les droits sur le pain en une augmentation de droits sur la bière et la viande, qui vous ont paru moins nécessaires au peuple. Nous vous passerons la viande; mais quant à la bière, le menu peuple dans notre climat, où le vin manque, ne peut se passer de telle sorte de boisson.

Vous croyez donc faire un grand présent à ce peuple, en abolissant les anciens droits sur le pain, qui, calcul fait, ne faisoient que $\frac{3}{20}$ de fenin par livre; et en revanche de cela, vous avez haussé les droits sur la bière d'un fenin par mesure (quarte). Le droit sur le pain étoit imperceptible, et celui sur la bière monte à cinq gros par mois: charge onéreuse pour un malheureux ouvrier, ne lui accordassiez-vous que deux mesures par jour; dépense onéreuse pour le pauvre soldat, qui n'a que deux écus par mois pour vivre. Est-ce-là, M. de Launay, votre façon de soulager? Convenez de bonne-foi que vous la trouveriez un peu cruelle, si vous étiez soldat ou ouvrier.

3°. Vous dites que vous n'avez rien changé aux tarifs? Et vos quittances et expéditions imprimées (*Zettels*), vos plombs n'affectent-ils pas les tarifs? ne sont-ils pas une nouvelle charge très-onéreuse pour le peuple? car vous saurez pourtant aussi bien que nous, que le montant de cette belle et sublime invention, dont personne sans doute ne vous disputera la gloire, a coûté au public, de 1785 à 1786, la modique somme de.....236,000 écus.

» Les nouveaux droits qu'on a voulu me donner sur le » vin et le café, pour m'indemniser de l'autorisation de la » falsification des bières, en établissant jusqu'à douze cents » revendeurs dans une seule ville *ad hoc*, n'ont servi qu'à » me faire perdre les anciens, ainsi que l'a prouvé la partie » du café, qui perdoit cent pour cent par l'augmentation » d'un tiers du droit, et qui a doublé son produit par » la réduction des droits à moitié. «

M. de Launay est encore dans l'erreur, quand il se persuade que les douze cents revendeurs de bière, contre lesquels il crie, sont la seule cause de la falsification des bières.

Cette boisson a été falsifiée de tout temps, c'est-à-dire, les amateurs de la bière ont eu de tout temps la coutume de verser, ou par goût ou par nécessité, une bonne portion d'eau dans la bière forte.

Ceci

Ceci seroit inévitable, n'y eût-il pas un seul revendeur à Berlin, et toute une armée de commis ne pourroit empêcher les habitans de le faire; car chacun est maître chez soi, et peut manier dans sa cave la bière forte achetée du brasseur à sa fantaisie, sans en demander la permission à la régie. La faute est uniquement à M. de Launay, d'avoir si fort haussé le tarif sur la bière, comme nous venons de le dire, et d'avoir forcé par-là le menu peuple à courir acheter la bière chez les revendeurs, qui peuvent, par la falsification, la vendre à meilleur prix que les brasseurs, sujets à respecter le nouveau tarif, ou la bière à éprouver le sort du café; et il est incompréhensible comment M. de Launay, qui est si clair-voyant sur le dernier article, a pu être si aveugle sur le premier. D'ailleurs, si les douze cens revendeurs lui ont été à charge, pourquoi ne les a-t-il pas supprimés, en faisant des remontrances pour cela au roi?

Mais il nous semble toujours qu'il a eu, quoi qu'il en dise, son bon profit, par les nouveaux droits sur le vin, qui, par sa nature, n'est pas si fort, pour ne pas dire point du tout, sujet à la contrebande.

» J'ai soulagé le peuple dans la consommation du café, » en lui ôtant l'intérêt d'en faire la contrebande. J'ai dou- » blé les revenus du roi en modérant les droits, et je lui » ai assuré un bénéfice de cent cinquante mille écus par » an, sans avoir jamais fourni aucun fonds pour monter » cette affaire dans tout son royaume. «

Il est toujours mal séant à un auteur de se répéter jusqu'au dégoût, et M. de Launay tombe dans ce défaut par rapport au café, dont il a déja parlé au commencement, en se glorifiant beaucoup de son savoir-faire. En attendant, il nous sera permis de montrer que M. de Launay a encore calculé à sa façon, c'est-à-dire très-mal; car en disant qu'il a assuré un bénéfice de cent cinquante mille écus au roi: il parle de l'année 1784 — 85, où la recette fut extraordi-

naire et très-forte ; mais pourquoi ne dit-il rien de l'année 1785 — 86 ? Il étoit plus naturel, ce nous semble, d'en faire mention ? Voyons si nous serions assez habiles pour en découvrir la raison.

En 1785 — 86, le café brûlé n'a rapporté que .....94,000 écus.

Il est constaté par les registres de l'administration, que la partie des accises paie tous les ans à la partie du café.....38,144

Or, en déduisant cette dépense de l'accise de la recette du café, le produit n'est que de....55,856 écus.

Voilà donc le bénéfice assuré de cent cinquante mille écus, diminué au-delà de la moitié. N'avons-nous pas raison de dire que M. de Launay a très-mal calculé, et qu'il en impose encore ici au roi ?

» J'ai établi tout ce qu'il falloit faire pour l'exactitude » et l'équité des perceptions, et je ne me suis arrêté » que sur ce que le roi ne me permettoit pas d'exécuter. » C'étoit mon devoir, l'obéissance étant due aux sou- » verains, après les représentations, qui disculpent des » effets du mal, quand on a présenté les moyens de » l'éviter. «

Nous avons déja donné un échantillon de l'équité des perceptions établies par M. de Launay, en parlant de la commutation des droits par rapport au pain et à la bière, ce qui suffit assurément pour l'instruction du lecteur. Du reste nous ne pouvons pas juger de ses plaintes sur ce que le feu roi ne lui a pas toujours permis d'exécuter ses propositions, parce qu'il ne lui a pas plu de s'expliquer assez clairement sur ce point ; apparemment que les propositions rejetées par le bon roi, étoient de nature à aggraver encore notre misère.

» J'ai protégé les fabriques, les arts, l'industrie et le » commerce, par mes opérations. Je leur ai donné par » celles des foires de Francfort, le partage presque exclusif » d'un tournant connu de cinq millions d'écus, sans parler » de celui inconnu, qui est bien plus considérable, l'art ne » pouvant s'étendre à connoître à fonds en quinze jours, » tout ce qui arrive, se vend et s'enlève de ces foires; » et j'y ai porté, en modérant les droits, les produits jusqu'à » cent mille écus par an, tandis qu'avec de plus forts droits, » ils n'étoient que de six milles écus par an, suivant les » fixations qui m'ont été données. »

M. de Launay continue à se faire, avec emphase, son panégyrique, en disant d'un ton très-suffisant : » J'ai pro- » tégé les fabriques, les arts, l'industrie et le commerce, » par mes opérations. « Quel excellent et grand protecteur que ce M. de Launay! Tout le monde sait comment les fabriques, les arts, l'industrie, et sur-tout le commerce, ont souffert par ses opérations; et si dans des cas particuliers quelque chose a prospéré, M. de Launay n'y a certainement jamais eu la moindre part. Il ressemble un peu au corbeau de la fable, qui aime à se parer des plumes d'autrui.

Mais ce qui étonne le plus, c'est qu'il ait le front de parler de la foire de Francfort. Nous ne lui aurions jamais supposé le courage de nommer cette ville, de peur que tout le monde ne lui jetât la pierre : mais point du tout; il fabrique, de la foire de Francfort, un char de triomphe, sur lequel il se perche, pour trompetter ses propres louanges, tandis que le public entier est unanime à dire, que quand sa majesté pardonneroit tout à M. de Launay, elle ne pourroit jamais lui pardonner la ruine de cette foire, autrefois si célèbre. Qu'on écoute les négocians de presque toute l'Europe; ils ne peuvent assez s'étonner, que par l'événement le plus étrange on ait pu ruiner une foire qui faisoit la couronne du commerce prussien. Qu'on écoute les habitans de Leipzick, ils nous traitent très-

franchement de fous, et se moquent beaucoup de ce que nous avons contribué à rendre leur foires florissantes aux dépens de celles de Francfort. Qu'on écoute enfin les pauvres bourgeois de Francfort même; que de lamentations! que de plaintes amères! que de regrets sur leur bonne ville abymée et réduite aux abois!

Mais laissons à M. de Launay les déclamations; bornons-nous à calculer et à démontrer la fausseté de ses assertions; combattons-le avec les armes qu'il a lui-même forgées.

Les relevés que M. de Launay a délivrés à la commission, prouvent clairement que le tournant des ventes à la foire de Francfort en 1772, et par conséquent lorsqu'il commença ses belles opérations, a été de. . . . 5,569,904 rixdalers. Ce même tournant est allé pendant le cours des opérations de M. de Launay, toujours en diminuant jusqu'en 1776, où il ne montoit plus qu'à. . . . . 4,390,089 rixdalers.

Voilà deux sommes bien différentes, et voilà M. de Launay, avec toutes ses fanfaronnades, en défaut de. . . . . 1,179,815 rixdalers.

Quel nom donnerez-vous, lecteur, à un homme qui fait des opérations de finances de cette nature, et qui ose tenir devant un souverain éclairé, un langage qui feroit croire qu'il est le premier financier de l'univers, et que Necker et Calonne ne sont que de petits grimauds vis-à-vis de lui?

Il est bien vrai que ce même tournant de ventes à la foire de Francfort, est monté ensuite peu-à-peu jusqu'à parvenir, en 1784, à la somme de. . . . . 5,051,128 rixdalers; mais qu'on se garde bien d'en attribuer la cause au sublime génie de M. de Launay, car il y a aussi peu contribué, que le papier sur lequel cette grande vérité est couchée.

L'acquisition de la Prusse occidentale et l'accroissement de plusieurs fabriques florissantes, ont seules effectué ce que M. de Launay ose s'approprier si injustement.

Autre calcul.

Les revenus de la foire de Francfort, d'après les états que nous avons reçus des mains de M. de Launay, portoient en 1772, avant qu'il se mît en fonction d'opérer à sa façon, ... 128,453 rixdalers; et après sa belle manœuvre, ces revenus ne montoient, en 1781, qu'à. . . . . 79,689 rixdalers, et si ensuite, en 1784, on les a vu aller jusqu'à. . . . . 95,000 rixdalers, nous en sommes uniquement redevables aux causes mentionnées ci-dessus, savoir, à la Prusse occidentale et aux nouvelles fabriques; et encore M. de Launay n'en a pas le moindre mérite.

Bref, la ruine du commerce en général, et sur-tout la ruine de la foire de Francfort, autrefois si célèbre, sont deux griefs si graves contre M. de Launay, qu'il mériteroit assurément qu'on lui fît son procès.

» J'ai procuré à vos sujets, par le traité de Pologne, et » mes opérations sur le transit, le commerce intermédiaire, » dont il ne tient qu'à eux de profiter; le vrai moyen de » les rendre nécessaires à leurs voisins, étant d'empêcher » les autres de les rendre inutiles. «

Nous aurions cru que M. de Launay passeroit sous silence le traité de Pologne, et ses opérations sur le transit, puisque l'un et l'autre ne valent rien.

1°. Quant au tarif polonois, qui est si exhorbitant, tout le monde sait que le commerce en a beaucoup souffert, et que les Polonois depuis ce temps-là ne nous ont apporté que des marchandises avec lesquelles il leur étoit physiquement impossible d'éviter les frontières prussiennes. Tout le reste est allé ailleurs;

Ce qui a obligé l'administration elle-même à filer plus doux, et à rabattre beaucoup sur plusieurs articles qui

étoient furieusement imposés. Nonobstant cela, M. de Launay, quoique très-convaincu du vicieux du traité polonois, ne laisse pas de l'étaler comme un chef-d'œuvre de son sublime savoir-faire.

2°. Le transit est une excellente chose pour chaque pays. Les états prussiens sont, par leur bonne situation, avantageux par le nombre de leurs rivières navigables, par les canaux creusés pour la communication, et plus susceptibles qu'aucun pays du monde de profiter de tous les grands avantages que le commerce du transit mène toujours à sa suite, et dont il est superflu de faire ici l'énumération.

Il est connu de tout le monde que les droits du souverain sont toujours un objet très-mince, en comparaison des grands avantages répandus sur tout le pays où le transit fleurit.

Hélas! les états du roi jouissoient autrefois et avant l'arrivée de M. de Launay de tous ces avantages, dont il a trouvé le moyen de les priver. Les sujets du roi ont perdu depuis ce temps des millions; et il y en a qui, par les manœuvres de la régie françoise, sont réduits à la mendicité.

Il est toujours d'une bonne politique d'imposer beaucoup le transit des marchandises, quand il y a une impossibilité absolue de transporter ces marchandises par une autre route; mais aussitôt que le négociant exact dans son calcul trouve son profit et les moyens de se frayer une autre route, il ne craint plus le détour, et n'est pas assez stupide pour passer par un pays où, sans compter des frais énormes, il est encore maltraité et tracassé par mille vexations de la part des commis de l'accise et des péages. Parlez M. de Launay, et avouez que votre sotte conduite, votre soif du lucre, votre passion d'introduire des droits sans nombre, et de gagner par-là pour votre auguste personne beaucoup de remises, vous ont fait faire la triste expérience du proverbe qui dit : *Qui trop embrasse mal étreint.*

Les négocians étrangers se sont moqués de vous, ils ont

tourné leurs pas ailleurs, et ont abandonné les états prussiens. Tout le pays crie vengeance contre vous.

» J'ai fait des mémoires, plans et réglemens, tendant à » l'avantage de l'industrie nationale, et non à celui de la » finance, puisqu'elle ne lui paie rien. Si j'ai exigé quelques » formalités dans les transports, c'est pour ne pas laisser » partager leur faveur; et si j'ai proposé en dernier lieu » la perception d'un demi pour cent après la vente, pour » ne pas gêner les travaux et en assurer le débit, ce n'étoit » que pour leur en assurer les fruits, en intéressant à suivre » ce débit, mal suivi quand on y est sans intérêts. «

M. de Launay auroit pu s'épargner la peine de dresser les mémoires, les plans et les réglemens dont il parle; car à juger sur un de ces mémoires, que le feu roi a communiqué en 1777 au cinquième département, de la valeur des autres, ce ne doit pas avoir été grand'chose. Quant aux plans, il y a apparence que la cheminée du roi les a réduits en fumée, puisqu'on n'en a rien du tout appris.

Le mémoire dont nous parlons concernoit les fabriques de soie, et ne tendoit à rien moins qu'à établir cinq ou six grands monopoleurs pour les diverses sortes de soieries fabriquées; ce qui auroit précipité quelques milliers de fabricans dans la plus cruelle dépense, et en auroit fait tout autant de tributaires et d'esclaves.

Du reste tous les marchands de draps, d'étoffes de soie, de rubans, et en un mot tous ceux qui vendent à l'aune, tremblent encore de la belle démarche de M. de Launay, qui extorqua au feu roi la permission de visiter, de fouiller tous les mois leurs magasins, et de les exposer à mille vexations de la part des commis, le tout dans l'odieuse intention de tirer encore un demi pour cent de plus de leurs marchandises. Heureusement cet excellent mémoire fut rejeté, et nos bons négocians en furent quittes cette fois-ci pour la peur.

« J'ai combattu les chefs des départemens, même les » tribunaux, qui me faisoient perdre les droits qui devoient » acquitter mes fixations, ou qui attaquoient les opérations » qui devoient les assurer, parce que c'étoit mon intérêt » et mon devoir, ne devant avoir ni conciliation ni défé- » rence dans tout ce dont j'étois garant, et ayant l'obliga- » tion de résister au roi même, quand il s'agissoit de l'ac- » quit de ces fixations, ou de l'exécution des lois qu'il n'avoit » pas supprimées.

» J'ai attaqué les privilégiés, parce qu'il n'y a pas de pri- » viléges sans titres, et que le droit de perception sur les » sujets est un droit de souveraineté, et non seigneurial, et » encore moins de bailliages, fussent-ils royaux; parce que » le bailliage est une propriété territoriale qui peut fournir » la consommation, mais non pas prendre l'imposition qui » appartient à l'état, que le roi lui-même ne peut s'appro- » prier. Je me suis fait beaucoup d'ennemis, parce que » j'avois l'intérêt général à défendre contre tous ceux par- » ticuliers qui y étoient contraires; mais je n'ai ni compté » ni considéré ces ennemis; je n'ai vu que mon devoir, et » j'en ai constamment suivi la loi, sans m'inquiéter des intri- » gues et cabales qui contrarioient sans cesse mes opéra- » tions, et les hérissoient d'entraves. «

Le terrible homme que ce M. de Launay! ne diroit-on pas que ses exploits égalent les travaux d'Hercule, et que la Prusse lui doit des trophées? Mais bornons-nous, pour répondre à cette longue tirade, à répéter les mots de notre exorde : Oh! Frédéric, pourquoi abandonner ton peuple à des mains mercenaires?

» Je me suis vu enlevé successivement, par des prohibi- » tions et franchises plus d'un million d'écus de perception; » je n'en ai pas moins perdu par les abus que l'on proté- » geoit ouvertement. J'ai vu traiter de vexations les forma- » lités qui pouvoient les gêner et dévoiler, m'en faire dé- » fendre l'usage, faire punir les employés qui en avoient

» rempli

» rempli l'obligation, me faire ôter le pouvoir de disposer » des emplois, celui de choisir les employés, les punir ou » récompenser, retrancher le nombre nécessaire à mes opé- » rations, leur retrancher le nécessaire, et ne me donner » que des invalides sans forces et sans capacité pour des » postes actifs, et qui exigeoient de l'expérience. J'ai vu » rendre inutiles toutes mes réclamations, dont j'ai eu lieu » de soupçonner la soustraction, et m'ôter jusqu'au mérite » de mes opérations, en attribuant leur succès aux événe- » mens, dont avant moi on n'avoit pas sans doute éprouvé » la faveur; mais j'ai opposé de la constance, et j'ai prouvé » que le vrai zèle ne cède pas aisément aux difficultés, qui » indiquent elles-mêmes des ressources pour confondre » l'envie et en triompher. «

Le pauvre M. de Launay! qu'il est digne de compassion! Tout ce passage prouve évidemment, que malgré ses vingt-cinq mille écus de revenus, malgré le poste éminent qu'il occupoit, malgré la fortune brillante dont il a joui dans un pays étranger, et à laquelle il n'auroit jamais osé aspirer dans sa patrie; que malgré tout cela, dis-je, il n'a pas toujours marché sur des roses, qu'il a eu des revers à essuyer, qu'on lui a fait de grandes injustices, que son rare mérite n'a pas été placé sur son vrai piédestal. Pauvre M. de Launay! il eût sans doute été juste, que vous eussiez été plus absolu que le roi, que tout eût plié sous vos sages ordonnances. Mais telle est la perversité du monde; si vous n'aviez pas pu trouver des ressources en vous-même, si vous n'aviez pas pu opposer de la constance et une fermeté héroïque à toutes ces entraves, comment auriez-vous pu confondre l'envie et en triompher?

Nous prenons une part sincère à votre chagrin, et d'autant plus sincère, qu'il semble n'avoir pas fini sous le règne précédent, mais qu'il dure même sous celui-ci, et que votre ame sensible a encore à souffrir, puisque vous continuez à dire :

» Je puis, Sire, par les fruits des travaux, malgré tant » d'entraves, faire apprécier à votre majesté ceux dont » on m'a empêché de faire hommage à feu le roi, dont » j'ai porté les revenus sur cette partie à huit millions » d'écus, susceptibles de beaucoup d'accroissemens. C'est sans » doute pour m'empêcher d'en dévoiler les moyens et les » preuves, que l'on a cherché à indisposer votre majesté » contre moi, et qu'on a osé surprendre sa religion pour » donner un ordre sévère, caché sous le voile de recherches » des constitutions de la régie, qui ne peut avoir d'autre » but et d'autre effet, que de confirmer les fâcheuses » impressions tant de fois insinuées dans ses états contre » mes opérations, et les répandre dans l'étranger, qui » juge par les apparences d'une commission, la présomption » de délits, qui flétrit l'honneur et lui impose la loi de » sa justification. J'en ai ressenti l'humiliante nécessité, » par la lecture de l'article 4 des instructions de la « commission, qu'elle m'a notifié, et qui s'exprime ainsi « : *Il est défendu au conseiller privé de la Haye de Launay, et à tous autres de l'administration des accises et péages, de s'absenter de la ville, tant que dureront les opérations de la commission. Il lui est enjoint de comparoître devant elle toutes les fois qu'elle l'ordonnera, pour répondre à toutes les questions qu'elle jugera à propos de lui faire ; de lui donner à toutes requisitions, communication des registres et opérations de la régie ; de faire comparoître tous ses subordonnés devant elle ; d'envoyer ordre dans toutes les provinces de reconnoître ses pouvoirs, et de lui obéir strictement, et de faire généralement tout ce qu'elle prescrira, comme lui étant subordonné en tout ; de payer tous les frais qu'elle jugera à propos de faire ; et d'assurer le service dont il demeurera responsable, à peine d'être sévèrement puni.*

Voilà M. de Launay piqué au vif d'un ordre de son roi, qui ne contient qu'un avertissement pour lui de se conformer aux volontés d'une commission immédiate, dont le

chef est un ministre d'état, et qui a pour but de s'informer de l'intérieur et des opérations de son administration, pour voir s'il n'y a pas moyen de soulager le peuple, et pour rechercher si les plaintes continuelles contre la régie, que sa majesté a entendues de toutes parts pendant vingt ans, sont fondées ou non ! Voilà notre financier qui se trouve offensé d'un arrangement absolument nécessaire pour remplir l'intention et les vues salutaires du monarque!

Pendant vingt ans qu'il a vécu dans la Prusse pour amasser ses richesses, il n'a pas encore appris l'essentiel du service prussien, qui est la subordination ; mais son amour-propre, et l'idée qu'il a de ses grands talens, vantés à chaque ligne de son mémoire, l'a tellement aveuglé, qu'il ose dire ici au maître, des choses fort peu respectueuses. Nous ne les releverons pas.

Il continue ainsi :

» Je ne ferai pas, Sire, d'objections sur le service, » dont je ne puis être garant quand je dois ordonner d'obéir » à d'autres, et de donner à l'avenir le temps et les soins » dus au présent. Je tâcherai de diminuer le préjudice » que doivent causer à vos intérêts, celui qu'ont les marchands de suspendre leurs approvisionnemens, et celui » qu'ont les redevables à se procurer d'avance la liberté » dont ils doivent se flatter ; et je me bornerai à développer des opérations que j'ai faites par ordre et autorisations de feu le roi, qui m'en a tant de fois témoigné » sa satisfaction, et dont les comptes-rendus sont dans la » registrature du conseiller du cabinet Stelter, ou de son » successeur, et les ampliations au bureau du dépôt des » opérations générales et de la comptabilité ; et je ne » ferai que remettre sous les yeux de la commission, les » mémoires, états et preuves qui confondoient chaque fois » les trames que l'on ourdissoit contre moi. «

M. de Launay est plus fin qu'on ne seroit tenté de le croire. Nous savons fort bien que depuis trois mois déja, ainsi du vivant encore de feu le roi, long-temps avant

qu'on ait pu penser à la commission si fatale pour lui, on s'est aperçu à l'administration qu'il y auroit à la fin de l'année courante, un *minus* à-peu-près d'un demi-million : que fait donc notre héros ? il profite des circonstances, et en habile prophète, il tâche d'insinuer finement au roi que ce manquement sera la suite des nouveaux arrangemens, parce que

1°. Il ne pouvoit plus être garant du service, dès qu'il devoit ordonner d'obéir à d'autres, et donner à l'avenir le temps et les soins dus au présent.

2°. Que les marchands suspendroient leurs approvisionnemens.

3°. Les redevables se procureroient d'avance la liberté dont ils doivent se flatter, etc.

Mais toutes ces raisons ne sont-elles pas des minuties, qu'un enfant même ne se donneroit pas la peine de réfuter ?

» J'avois remis à la commission, avant la notification de » cet ordre sévère :

1°. Le plan de régie, approuvé et signé par feu le roi, qui détaille les fonctions de chaque employé, leur relation entre elles, et leur rapport à l'ensemble.

2°. Le relevé des produits de 1764 — 65, avec les états détaillés remis par les chambres des douze provinces, pour servir à mes combinaisons faites en mars 1766, l'année 1765 — 66 ne devant finir qu'au premier juin 1766, avec la copie du mémoire présenté au roi d'après la combinaison.

3°. Une ampliation de la déclaration du 14 avril 1766, qui est la base de la régie.

4°. Deux doubles des états arrêtés par le feu roi, à neuf mille écus, pour servir d'autorisation aux dépenses de la régie, dans douze provinces seulement, qui ont été vérifiés aux originaux par le ministre de Werder, président de la commission.

5°. Le relevé de tous les comptes-rendus sur les accises, péages, transit, amendes, visites des grains, et plombage,

depuis 1766, jusqu'en 1786, présentant sur l'année 1764 — 65, qui a servi de base aux combinaisons, une augmentation de quarante-deux millions sept cent dix mille six cent cinquante-six rixdalers, en produits nets, vérifiés par la chambre des comptes, jusqu'en 1774, les comptes de 1785 — 86 étant encore dans les provinces.

6°. L'état général des recettes et dépenses de 1785—86, montant pour la recette à sept millions huit cent quatorze mille écus, et pour les frais de régie à sept cent quarante-six mille écus, présentant la subdivision des recettes et dépenses sur chaque partie par provinces, et leur réunion par parties.

7°. Le grand état imprimé des prohibitions et hauts impôts, équivalant les prohibitions sur les objets sujets aux droits, en quatre cent quatre-vingts articles principaux, dont la subdivision s'étend à l'infini.

8°. Le relevé des droits dont la franchise est annuellement accordée, montant pour l'année 1785 — 86, à sept cent quarante-trois mille écus.

9°. L'état général des produits de l'année 1765 — 66, pour les accises, et de 1766 — 67, et 1767 — 68, pour les péages et transit, appuyé de ceux détaillés par provinces, pour servir de base aux fixations, excédant d'un million ceux de combinaisons, parce que l'année 1765—66 avoit été composée de trois cent soixante-douze jours de perception, s'étant prolongée jusqu'au premier juin 1766, et qu'on y avoit réuni les recouvremens arriérés, et des produits pris par anticipation sur l'année 1766 — 67, qui a été obligé de les bonifier.

10°. Le relevé général des frais de régie, d'accises, péages et transit, dans quatorze directions, montant à sept cent quarante-six mille écus seulement, pour frais généraux et particuliers, sur un produit de sept millions huit cent quatorze mille écus, quoique feu le roi ait donné pour neuf mille écus d'autorisations pour les accises seulement, dans douze directions.

11°. Le relevé général des dépenses déduites à l'administration, pour les frais particuliers seulement, montant à quatre cent quarante-trois mille cinq cent trente-trois écus, sur un produit de quatre millions d'écus environ.

12°. Tous les tarifs revus et arrêtés au grand directoire en 1769.

13°. Une liasse de tous les règlemens d'accises, péages et transit, circulaires, ordres et instructions relatives.

14°. L'ordre aux bureaux du dépôt de la comptabilité et autres, de remettre les pièces justificatives de ces travaux, et de communiquer tous registres.

15°. L'offre de remettre tous les mémoires faits sur les prohibitions et franchises, pour réclamer les droits que l'administration ne pouvoit laisser supprimer, comme faisant parties de ses fixations; ceux relatifs à son droit de régir continuellement troublé; ceux pour justifier ses opérations, ceux pour leur amélioration, et celle des revenus confiés à ses soins; tous ceux concernant le traité de Pologne, les foires de Francfort, le port de Swinemunde, les trentièmes, accidens et voigelders, l'établissement du café, les comptes, états et opérations relatives, et enfin de concourir en tout à ce qui seroit nécessaire pour satisfaire aux vues et ordres de votre majesté.

Et à la fin de cette longue narration, il ajoute :

» De telles remises et offres avant la notification de » l'ordre qui m'a fait connoître, ainsi que les demandes » subséquentes, qu'il s'agissoit d'inquisition, sous le nom » de recherches des constitutions de la régie, prouvent » bien que cet ordre sévère n'étoit nullement nécessaire » pour me faire développer ce que j'avois fait publique- » ment par autorisation, et ce que je pouvois faire sans » elle, par droit et devoir, les conséquences des lois tenant » d'elles tous pouvoirs et ausorisations pour leur exécu- » tion. «

L'audace de M. de Launay va toujours en croissant, et bientôt il ne gardera plus de bornes. Peut-on dire

quelque chose de plus insolent, en parlant d'un ordre du roi, que de dire, que cet ordre n'étoit nullement nécessaire.

M. de Launay finit par ce grand axiome :

» L'honnête homme ne craint jamais de rendre compte » de ses actions, et est toujours prêt à en prouver la » pureté. «

Mais M. de Launay, vous auriez dû ajoûter ici : Aussi l'honnête homme ne criaille-t-il pas autant que je fais.

» J'ai vu, Sire, par les demandes de la commission, » qu'on revenoit encore sur ces grossières imputations de » soustraction des quatre fenins sur les visites des grains, » plombages, expéditions, et sur les trentièmes de la Vis- » tule, ainsi que sur les abus commis dans la partie du café, » et qu'on parloit de nouveau de lésions, par augmentation » d'impôts, et de succès par oppressions et vexations, dont » j'ai combattu et pulvérisé les attaques par les mémoires » et preuves que j'ai adressés chaque fois au roi. Je vais » de nouveau les combattre et anéantir, en faisant remettre » les mémoires et preuves sous les yeux de la commis- » sion, qui est à même de les vérifier, et en remettant leur » précis sous ceux de votre majesté.

» Le premier objet a été le développement des comptes » généraux d'accises, péages, transit, amendes et fenins, » vérifiés par la chambre des comptes, qui comprennent » les recettes et dépenses de ces quatre fenins, et con- » fondent l'imputation des soustractions, par l'imposibilité » de les faire, et même des connivences relatives.

» Le second a été le développement des trentièmes de » la Vistule, avant leur réunion aux produits d'accises » et péages, réunis, par ordre de feu le roi, à la chambre » des comptes, qui les a vérifiés, montant à deux cent » cinquante-neuf mille cinq cent soixante-seize écus, et » n'ayant pour appui que les quittances du roi et celles » des employés qui y avoient participé, avec deux mé- » moires explicatifs des motifs de ces remises secrètes au

» roi, et la communication du règlement qui fixoit ces » perceptions à six gros pour mille, et non à trente pour » cent, comme on l'avoit dit au roi, pour l'inquiéter sur » ces perceptions, dont on lui faisoit annuellement hom- » mage, qu'il constatoit par ses reçus au bas des comptes- » rendus par les receveurs qui faisoient la remise de leurs » fonds à la caisse générale.

» Le troisième a été le développement des comptes de » la partie du café, en deniers et en nature, pendant les » cinq années de gestion, vérifiés par la chambre des » comptes, qui prouvent qu'elle a produit au roi un béné- » fice de six cent soixante-un mille écus pour les cinq » années, indépendamment du doublement des revenus » d'accises sur cette partie, sans qu'il en ait coûté à sa » majesté une obole pour monter cet établissement dans » toutes ses provinces; et j'y ai joint le plan qui peut » porter à trois cent mille écus ce bénéfice pour le roi, » sans surcharger ses peuples, avec les moyens de le rendre » utile aux commerçans en gros des différentes provinces, » comme il l'est aux revendeurs et aux invalides, entretenus » jusqu'à présent sur une partie qui n'a eu de libre qu'un » gros par livre, pour y pourvoir et faire tous les frais « de brûlages, de transports dans les villes, ceux de maga- » sins, d'employés, et tous frais quelconques, en donnant » encore au roi un bénéfice de cent mille écus en 1785. » Les détails en deniers et en nature, mis sous les yeux » de la commission, et le bénéfice constaté par les re- » mises, prouvent bien l'impossibilité des soustractions » et abus.

» Le quatrième objet a été le développement des comptes » du port de Swinemunde, pendant les cinq années de » gestion, par lequel il est établi que ce port, qui n'avoit » que vingt-neuf mille écus de produits, et vingt-cinq » mille sept cent vingt-neuf écus de charges, qui ne lais- » soient que trois mille cinq cents écus de libre pour son » enretien, a acquitté pendant la gestion de la régie, » cinquante-cinq mille écus de charges, et a encore réservé

dix

» dix mille écus en caisse, nonobstant la soustraction de » vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre écus de ses fonds » faite par la caisse du sel, la chambre de Poméranie, » et le nommé Ruskon, à qui sa majesté en a fait remise, » avec un état de sa situation, et des avis pour libérer en » moins de trois ans ses produits, affectés à deux cent huit » mille écus de dettes, dont il reste encore cent huit mille » écus à acquitter.

» Ces développemens mis sous les yeux de la commission » royale, qui voit la forme des comptes, les différens cha- » pitres de recettes et dépenses qu'elle peut vérifier de » nouveau, ayant les registres et comptables à sa dispo- » sition et ordre, suffisent pour confondre les soupçons qu'on » ose donner contre une administration qui ne peut ni » recevoir, ni soustraire des fonds, ni s'entendre avec une » multiplicité de comptables dans un royaume, pour opé- » rer des soustractions que la relation des opérations ren- » droit impossibles; ainsi ils doivent suffire pour faire retom- » ber le mépris de pareilles imputations sur ceux qui ont » osé les faire. «

Qui s'excuse s'accuse. La commission s'est vue dans la nécessité de demander des notices, des informations, des éclaircissemens sur l'intérieur de l'administration, pour se mettre au fait de tout, ne pouvant pas faire autrement pour parvenir à son but et juger de la marche de la régie, de ses combinaisons, enfin de toutes ses opérations, dans le seule intention mentionnée ci-dessus, *de soulager le peuple en conservant les revenus de l'état*, suivant l'ordre exprès qu'elle a reçu du roi.

Nous abandonnons au jugement de tout homme raisonnable, si la commission peut avoir donné lieu par-là à M. de Launay de se livrer aux soupçons qui le font parler de grossières imputations, etc. Si la voix du public tient peut-être ce langage, ce n'est pas la faute de la commission, et il faut avoir patience, laisser le temps à la commission de voir clair, pour qu'elle puisse l'accuser elle-

même ; s'il a tort, on prendra sa défense dans le cas contraire.

M. de Launay continue aussi,

» Le précis que je vais mettre sous les yeux de votre » majesté, des faits que j'ai mis à même la commission » royale de vérifier, vont présentement prouver que mes » opérations ont été réellement utiles à l'état, au peuple, » à l'industrie et au commerce de ses sujets, et que les » avantages qu'elles ont procurés n'ont été l'effet, ni des » augmentations de droits, ni des vexations, dont on a tant » de fois répandu l'impression que l'on s'efforce d'ac- » créditer.

» 1°. J'ai remis sous les yeux de la commission un état » détaillé des produits que la suite des vins, bières, » eaux-de-vie, viandes et cafés a opérés dans tout le » royaume pendant l'année 1781 — 82, montant à deux » millions huit cent mille écus ; tandis que tous les » produits d'accises, péages et transit ne formoient en » 1764, avant les immenses prohibitions que le roi a » faites, et les huit cent mille écus de franchises, qui » ont privé la régie de plus d'un millon d'écus de per- » ceptions, qu'un produit de trois millions quatre cent mille » écus de net, qui prouve incontestablement l'utilité de » la suite des objets, puisque cinq seulement, quoique » mal suivis, par les entraves qu'on leur a donnés, ont » rendu les trois quarts des produits de trois parties qui » ne l'étoient pas. Ces fruits de travaux qui ont été » bien éloignés de leur perfection, puisqu'ils l'ont été de » leur liberté, n'ont été l'effet ni de l'augmentation des » droits, ni des vexations exercées sur le peuple, comme » on a osé le publier, puisqu'on n'a rien fait que de trans- » porter sur la viande, le vin et la bière, les droits sur » le pain, qui étoient plus onéreux au peuple, qui ne » peut se passer de cette consommation, dont la charge » s'appesantissoit à mesure qu'elle lui devenoit plus néces- » saire par la privation des autres objets. «

Nous sommes las d'opposer les mêmes réponses aux

mêmes mensonges de M. de Launay, car nous lui avons déja dit:

1°. Que les franchises pour les fabriques, qu'il nous représente si souvent, ne montent, exclusivement de ce qui a été libre de tout temps, que tout au plus à cent soixante mille écus, et nullement huit cent mille écus, comme il lui plaît à dire.

2°. Que les droits sur le pain étoient imperceptibles, tant qu'ils étoient petits; et qu'au contraire ceux qu'il a mis sur la boisson sont très-grands et très-onéreux, ce que nous avons déja démontré.

3°. Reste encore le grand point à décider, qui regarde les vexations sur le peuple. M. de Launay les nie avec un front d'airain, tandis que mille malheureux élèvent leur voix plaintive, soutiennent le contraire, crient vengeance, et nous dispensent de la nécessité de répondre.

» Il peut se faire, Sire, que le vin et la viande aient acquitté » leur compensation du droit supprimé sur le pain; mais » cela intéresse peu le peuple, qui ne boit pas de vin et » mange peu de viande. «

Grace à vos soins, M. de Launay! et à votre façon de soulager le peuple, dont vous parlez si souvent, il est vrai à présent, il mange peu de viande, à laquelle il étoit assez accoutumé avant votre arrivée en Allemagne.

Vous êtes en tout, et principalement dans ce point, le contre-pied de votre compatriote Sully, qui disoit sans cesse à son bon et grand roi Henri IV, » qu'il n'auroit point repos » jusqu'à ce que chaque paysan eût du moins le dimanche » sa poule au pot. « Nous demandons pardon aux mânes de Sully, de la comparaison qui vient de nous échapper.

» La bière ne l'a pas acquitté; car la liberté donnée à » vingt-cinq mille brasseurs et revendeurs dans le royaume, » de couper la bière suivant leur intérêt, a rendu le droit » inférieur à ce qu'il étoit précédemment; ainsi la régie a » non-seulement perdu la compensation des droits sup- » primés sur le pain, qui devoit être considérable, sa

» consommation étant sans exception pour les pauvres, et » non susceptible d'altération; mais elle a perdu sur les » anciens droits. «

Autre fausseté! L'accisse sur la bière rend beaucoup plus à présent, par les nouveaux impôts, qu'elle n'a rendu avant les opérations de la régie. Son montant est actuellement de onze cent mille écus. Mais si les plaintes de M. de Launay sont fondées, et que les tromperies des brasseurs et revendeurs soient augmentées, cela marque le vicieux de son système, malgré le nombre infini de ses commis aux exercices, et les vexations innombrables qui se commettent dans cette partie.

» L'eau-de-vie n'a pas eu d'augmentation de droits, mais » elle a eu une grande diminution sur les fixations des » quantités à tirer par scheffels; ainsi elle a donné moins » d'avantages à la régie, qu'elle n'en donnoit avant » elle. «

Ceci encore est très-faux. Le tarif de l'eau-de-vie a non-seulement haussé, mais les distillateurs et les revendeurs sont contraints à présent de payer, pour la liberté de débiter, des droits de vente.

Donnons à cette occasion à M. de Launay un problême à résoudre : Pourquoi a-t-il trouvé bon de diminuer l'accise de l'eau-de-vie de France d'une façon outrée, savoir, de quatre gros par mesure. Ne l'a-t-il pas fait peut-être dans l'intention de favoriser quelqu'un de ses chers compatriotes marchands, et de lui procurer par-là un plus grand débouché?

» Le café a été modéré dans ses droits, et n'a produit » d'avantages que par leur modération. «

Encore son cher café! Nous avons déja dit à M. de Launay, qu'il a été pendant douze ans dans la plus crasse ignorance sur cet article. Nous ajouterons seulement encore, que ce n'est pas la seule modération du tarif qui a produit ces avantages; mais la foule immense des priviléges du plat-pays, qui étoient autrefois exempts de l'accise sur le café,

et auxquels M. de Launay a trouvé bon de faire payer actuellement deux gros par livre. Pouvez-vous nier ce fait, M. de Launay?

» Ces faits, qu'il est aisé à la commission de vérifier par » les tarifs, mémoires et preuves mis sous ses yeux, » prouvent incontestablement que les deux millions huit » cent mille écus, que ces cinq objets ont produit par leur » suite, n'ont été l'effet ni des augmentations de droits, » ni de vexations exercées sur le peuple, toutes les opéra- » tions ne se dirigeant que contre ses vendeurs qui le » lésoient. «

On dit que la commission est peu édifiée de ces mémoires, qui ne contiennent rien de solide, mais beaucoup de verbiage, et des répétitions.

» 2°. Il a été mis sous les yeux de la commission royale, » deux mémoires et quatre états qui développent les effets » des opérations de la régie aux foires de Francfort pen- » dant douze ans.

» Le premier présente un tournant connu et prouvé, de » seize millions d'écus pour les douze années, bien éloigné » de ce qu'il a été effectivement, vu l'impossibilité de cons- » tater en quinze jours par foires, les arrivées, ventes, » et enlèvemens de ces foires, dont l'industrie et le com- » merce national ont tiré la plus grande partie.

» Le second présente un produit, porté par la modération » des droits, de quatre-vingt à cent mille écus par an, » au lieu de six mille écus avec des forts droits, dont » il est resulté, pour les douze années, une augmentation » d'un million soixante-dix-huit mille écus, qui fait accrois- » sement de numéraire, tout ce qui est ouvrage national » ne payant rien.

» Le troisième et le quatrième état, présentent la » comparaison des ventes nationales avec celles étrangères, » et établissent les avantages que les opérations de la régie » ont procurés à l'industrie nationale, qui débite vingt-deux » mille pièces de ses draps et étoffes de laine à ces foires

» chaque année, tandis qu'il ne s'en vend que cinq cents » de l'étranger.

» Cet exposé fidèle, que la commision peut vérifier, puis- » qu'elle en a les tableaux sous les yeux, prouve qu'on » a bien servi l'industrie qui ne paie rien, et que ce n'est » pas par l'augmentation des droits qu'on y a procuré » à l'état l'augmentation d'un million soixante-dix-huit » mille écus de numéraire, puisqu'on y a moderé les » droits de trente pour cent à huit pour cent, ceux de huit » à quatre, et que le commerce des sujets du roi n'a été » assujetti qu'à deux pour cent.

Comme l'article de la foire est déja discuté, nous le passerons ici sous silence.

» 3°. Il a été mis sous les yeux de la commission royale, » différens mémoires sur le traité de Pologne et le transit, » qui établissent:

» 1. Les discussions que j'ai eues avec les Polonois, pour » stipuler les intérêts du roi et du commerce de ses sujets, » et prouver aux Polonois que le traité et le tarif relatif » avoient été arrêtés à Varsovie; qu'ils étoient imposés à » vingt-quatre pour cent sur les passages directs, et quatre » pour cent sur le commerce intermédiaire; que le roi » avoit modéré ses droits à douze pour cent sur le passage » direct, et deux pour cent sur le commerce intermédiaire » avec ses sujets; qu'on ne faisoit que suivre envers eux les » dispositions de leur règlement envers les Dantzickois qui » étoient sous leur protection; qu'ainsi leurs plaintes étoient » mal fondées. J'y ai joint mes réponses à tous leurs griefs, » qui en prouvoient le peu de fondement, dont feu le roi a » témoigné sa satisfaction par sa lettre produite à la com- » mission, qui s'explique ainsi :

» Étant très-satisfait de la solidité des argumens que vous » avez allégués dans vos réponses aux plaintes des Polonois » touchant le commerce, je suis bien aise de vous donner » à connoître tout le gré que je vous sais du soin que vous

» avez pris de combattre tous leurs griefs, et de défendre » mes intérêts ; et vous pouvez compter que je vous con- » serverai aussi de ce nouveau service, un souvenir très- » reconnoissant. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Signé FRÉDÉRIC.

» 2. Les discussions que j'ai eues avec Kœnisberg, Elbing, » la Poméranie et la Silésie, à qui j'ai prouvé, par nombre » de mémoires mis sous les yeux de la commission, avec » les états et pièces relatives, les fruits que leur industrie » et leur commerce avoient tirés de ce traité, qui les avoit » enrichis, puisque leur commerce avoit eu des succès con- » sidérables et progressifs, malgré la perte de l'approvi- » sionnement de grandes provinces de la Pologne, passés » sous la domination de l'empereur et de la Russie, et les » nombreuses prohibitions que le roi avoit jugé à propos de » faire dans ses états, ainsi que les franchises qu'il lui avoit » plu d'accorder «.

Nous nous jetterions dans la prolixité, si nous voulions entrer dans le détail de tout ce que M. de Launay débite ici sur le commerce polonois, sur-tout en ayant déja parlé ailleurs. Il suffit de dire encore que tous les beaux raisonnemens et tous les mémoires qu'il allègue, sont réfutés par des argumens réels et sans réplique, savoir :

1°. Par la diminution visible du commerce polonois.

2°. Par la ruine totale du transit de ce côté-là.

3°. Par les plaintes amères et plus fondées des négocians d'Elbing et de Kœnisberg, etc. qui ne cessent de crier contre ces opérations ruineuses, et diamétralement opposées à la bonne politique et au vrai système du commerce.

» Il est bien clair, Sire, que quand on agit contre l'étran- » ger, on agit pour la nation; le vrai moyen de la rendre » nécessaire à ses voisins, étant d'empêcher les autres » de la leur rendre inutile, en leur portant leurs besoins, » et leur procurant la défaite de leurs productions; et

» il est bien sensible que des commerces ne sont pas dé-
» truits, quand ils produisent beaucoup plus qu'ils n'ont
» jamais produit, avec plus de droits et de plus forts.
» Qu'en effet, des droits de deux pour cent mis sur le
» commerce avec la Pologne, ne peuvent être lésion-
» naires, quand tout autre commerce est assujetti à quatre
» pour cent, et qu'on avoit tort de se plaindre de ceux de
» douze pour cent, imposés par les Polonois eux-mêmes,
» sur leur commerce direct, qui ne concernoient pas le
» commerce avec la nation, et ne pouvoient servir qu'à
» le faire valoir, d'autant qu'il y en a de bien plus consi-
» dérables sur le commerce avec l'étranger, dont l'impo-
» sition n'est pas l'ouvrage de la régie à qui elle préjudicie. «

Nous remarquons ici,

1°. Que l'assertion de M. de Launay, » quand on agit » contre l'étranger on agit pour la nation, « qu'il veut faire passer pour un axiome, n'est pas toujours vraie, mais qu'elle est sujette à de grandes exceptions, comme dans le cas présent, dont nous avons la triste expérience en main.

2°. Que l'opération de deux pour cent de droit, dont il fait parade ici, est une finesse cousue de fil blanc: c'est un jeu puérile de baisser les droits à deux pour cent, et de hausser la taxe des marchandises à cent pour cent. Il veut jeter par-là la poudre aux yeux à tout le monde, mais tout le monde n'est pas aussi sot que M. de Launay se l'imagine.

» Cet exposé suffit, Sire, pour prouver à votre majesté
» qu'on a servi autant le commerce que l'industrie de la
» nation, et qu'on ne l'a pas lésé par des augmentations
» de droits, qu'on a osé dire avoir fait les fruits des travaux
» dont la régie faisoit annuellement hommage; qu'ainsi
» les plaintes ne peuvent provenir que du commerce qui
» détruit la nation, et non de celui qui le vivifie, ainsi
» que je l'ai prouvé par le mémoire sur le commerce mis
» sous les yeux de la commission.

» Loin

» Loin que des augmentations de droits aient contribué » au succès de la régie, il a été prouvé par les mémoires » et états mis sous les yeux de la commission, qu'elle a » perdu plus de deux millions d'écus de perceptions, par » les prohibitions que le roi a faites, et les franchises qu'il » lui a plu d'accorder, qui forment seules un objet de » quatre-vingt mille écus, suivant les états produits, et par » les abus commis dans la partie des bières par vingt-cinq » mille brasseurs et revendeurs, dont, suivant l'état pré- » senté sur dix-sept colonnes, la perte peut s'arbitrer à plus » de dix-huit millions d'écus pour les dix-sept ans, sans » parler de ce que les seigneurs et baillis se sont approprié, » sous le prétexte de leur droit d'approvisionner les villes et » les villages.

» La régie a réclamé par devoir, elle s'est tue par devoir, » l'obéissance étant due aux souverains après les représen- » tations; mais elle a fait des pertes immenses, qui ont di- » minué ses succès de deux à trois millions d'écus par an, » au lieu d'y contribuer; ainsi on a d'autant plus de tort » de les attribuer à des lésions et vexations, que d'un côté » on voit le peuple soulagé en tout, et de l'autre on n'a » exercé de formalités que contre ses vendeurs qui le trom- » pent et le lèsent. En effet le peuple ne paie rien à la régie » sur tout son usuel, l'étranger étant prohibé, et le national » affranchi, depuis l'or, l'argent, la soie, jusqu'aux moindres » besoins en effets et ustensiles. Il ne lui paie rien sur le » pain et le tabac, qui forment ses principaux besoins; il » paie à peine un fenin par quart sur la bière; le reste, » que le roi peut supprimer sans inconvéniens pour ses reve- » nus, étant la proie de ses vendeurs; et le surplus de ses » besoins est si foiblement imposé, qu'il n'opère qu'une » charge insensible. Ainsi il a toujours été ménagé dans ses » charges par la régie, comme l'industrie et le commerce » réel de la nation ont été par elle secondés, toutes les » opérations n'ayant jamais été dirigées que contre les contre- » bandiers et fraudeurs. «

Sunt verba prætereaque nihil, un pur verbiage, un raisonnement vide de sens, des répétitions sans fin, qui n'aboutissent à rien, sur-tout après les argumens avec lesquels nous avons foudroyé l'absurde bavardage de M. de Launay.

» Il a été remis sous les yeux de la commission royale » six mémoires, un sur la régie, deux sur les frais indispen- » sables, un sur les formalités, un sur la subordination, et » un sur l'émulation, qui prouvent que ce sont les vrais » ressorts d'une machine aussi étendue et compliquée, sans » lesquels il est impossible qu'elle marche avec ordre, équité » et fruit, et que les formalités que l'on traite de vexations » sont des devoirs d'état pour ceux qui doivent les prati- » quer et ceux qui doivent les subir, comme soumis à la » loi, dont elles sont des conséquences naturelles qui ne » vexent ni ne lèsent personne, quand elles sont suivies ; » au lieu que la loi ne sert qu'à faire léser l'état, le public, » l'industrie et le commerce réel, quand elles ne le sont » pas. L'on peut aussi apprécier le mérite des imputations » de lésions et de vexations faites au devoir qui gêne les » manœuvres qu'il a obligation de combattre par des for- » malités indispensables en tout ; car la terre ne produiroit » pas sans culture, l'industrie, les arts et le commerce ne » pourroient se faire sans préparations ; le militaire ne » pourroit marcher sans dispositions ; la justice ne pourroit » se rendre sans formes : conséquemment la finance doit » avoir ses formalités, pour assurer l'intérêt général contre » tant d'intérêts particuliers qui lui sont opposés. «

Tout cela est beau et bon, ce sont des choses connues de toute la terre ; mais tout cela, mal appliqué dans l'exécution, peut causer des pertes infinies, et voilà notre cas. Toute la réthorique de M. de Launay devient muette, quand tout un royaume nous offre à chaque pas un dégât affreux et des suites plus que funestes, causées par une administration des droits du roi, aussi gauche, aussi perverse et aussi

ruineuse à tous égards, que celle dont M. le financier est le seul et le principal auteur.

Cet examen de son compte-rendu deviendroit fort volumineux, et nous perdrions beaucoup de temps, si nous voulions faire l'énumération de tous les faits qui prouvent ce que nous avançons.

Tout ce que nous avons dit, n'est qu'une petite ébauche de tous les maux que M. de Launay a causés à l'état prussien, pendant les vingt ans qu'il lui a été permis d'y exercer ses ravages.

» Pénétré de ces maximes, Sire, je les ai établies par devoir, » soutenues par persuasion, cédées par obéissance; mais j'ose » dire à votre majesté que l'état doit au peu qu'il m'a été » permis de mettre en vigueur, les quarante-deux millions » sept cent dix-huit mille cent cinquante-six écus d'aug- » mentation dont je lui ai fait hommage pendant les vingt » années que j'ai été chargé de la régie, sans jouir d'une » partie des droits sur lesquels j'avois fait mes combinai- » sons, et sans avoir eu la liberté de régir le reste; que » j'aurois pu doubler cet hommage si j'eusse été le maître de » suivre ces maximes dans toute leur étendue, et que je » crois qu'en les suivant, votre majesté peut améliorer ses » revenus de deux millions d'écus au moins par an, en » laissant jouir le peuple de sa franchise sur le pain et sur » le tabac, en lui accordant celle sur les bois comme néces- » sité première, en modérant sa charge sur la bière de » cent pour cent, et sans augmenter les droits sur le reste » de ses consommations; mais en faisant suivre strictement » les lois et réglemens, et en imposant pour le bien de » l'industrie, sans gêner le commerce ni le consommateur, » un léger droit sur l'usuel à la vente, pour ne pas gêner » les travaux, d'un demi pour cent sur le grossier, un pour » cent sur le commun, et deux pour cent sur le fin et le » superflu qui ne sert qu'au luxe, pour qu'il y ait une pro- » portion dans les charges comme dans les facultés; l'homme

» aisé payant le double du pauvre, et le riche le quadruple;
» et afin que la nécessité d'assurer le droit, fasse celle de
» cimenter l'ordre par la suite de tous les objets qui fera le
» bien des revenus de l'état, de l'industrie, du commerce, du
» public, et enfin le bien général, qui ne peut exister que par
» l'ordre et l'harmonie de toutes les parties de la finance. «

Comment, encore par an deux millions de plus au moins d'exactions et de déprédations sur le pauvre peuple prussien! M. de Launay est mécontent que le feu roi ne lui a pas permis de sucer jusqu'à la moëlle ses bons sujets! S'il avoit dépendu de lui, il auroit doublé pendant vingt ans les quarante-deux millions sept cent dix-huit mille cent cinquante-six mille écus; il ose mettre ces horreurs sous les yeux du nouveau monarque; il s'offre a être le fouet de scorpions dans la main de Rhéhabeam. Dieu soit loué de ce que notre bien-aimé Frédéric-Guillaume est aussi sage politique et aussi bon financier que tendre père de ses peuples! loin d'approuver de pareilles misérables insinuations, il abhorre les monstres qui tentent de le séduire et de lui faire goûter de pareilles horreurs.

RÉSULTAT.

De tous ces exposés et faits, il résulte :

1°. Que j'ai servi près de vingt-un ans l'état, honnêtement et utilement, et qu'il n'a pas dépendu de moi de le servir plus fructueusement, puisque j'en ai proposé tous les moyens.

2°. Que j'ai soulagé le peuple, puisqu'il a moins payé qu'il n'avoit jamais payé à l'accise.

3°. Que j'ai secondé l'industrie et les arts, qui ne paie rien, et le commerce réel de l'état qui paie peu, en ne faisant la guerre que pour eux et le public aux fraudeurs et aux contrebandiers.

4°. Que j'ai établi en tout un ordre clair, qui peut à toutes réquisitions présenter le développement de toutes les opérations dont il assure la fidélité.

5°. Que je n'ai voulu que l'exécution des lois, qui sans la manière de les exécuter ne sont que des illusions pour l'état, et des prétextes de vexations sur le public; le nom de loi n'étant qu'un mot, et celui d'exécution une chose qui donne aux lois de la valeur et de l'équité.

6°. Qu'enfin, de tout ce que j'ai dû faire, j'ai fait ce que j'ai pu, et que j'en ai donné toutes les preuves à la commission royale, avec les moyens de mieux faire, en élaguant toutes les entraves que j'ai eues.

Nous ne pouvons mieux répondre à ce résultat qu'en y faisant la parodie suivante.

RÉSULTAT.

De tous les faits, démarches et opérations de M. de Launay, il résulte :

1°. Qu'il a ruiné l'état pendant vingt ans d'une façon affreuse et inouie, et qu'il n'a pas dépendu de lui de faire encore pis, puisqu'il en a proposé tous les moyens.

2°. qu'il a abymé le peuple, puisqu'il lui a fait beaucoup plus payer qu'il n'avoit jamais payé à l'accise.

3°. Qu'il a écrasé l'industrie et les arts, qui paient plus qu'ils n'ont jamais payé, et le commerce réel de l'état, qui paie beaucoup, en ne faisant la guerre que contre eux et le public, par les fraudeurs et contrebandiers qui naissoient en foule de ces sots arrangemens.

4°. Qu'il a établi en tout une belle confusion, qu'on aura beaucoup de peine à débrouiller pour voir clair, et pour juger de la fidélité de ses opérations.

5°. Qu'il n'a voulu que l'exécution des lois fabriquées par lui-même, et qui ne sont que des illusions pour l'état, et des

prétextes et des vexations sur le public, le nom de ses lois n'étant à la vérité qu'un mot, mais celui de l'exécution barbare, une chose terrible, qui donne à ces lois l'odieux caractère de la tyrannie et de la cruauté.

6°. Enfin de tout le bon qu'il a dû faire, il n'a rien fait, et il est démontré que la commission royale aura la mer à boire pour redresser tout le mal, dont M. de Launay lui a donné les preuves en main.

FIN DU TOME SECOND.

ERRATA

Du second volume in-4° de la Monarchie Prussienne.

DES circonstances aussi inexplicables qu'impossibles à prévoir, ayant également retardé la publication de cet ouvrage, et l'arrivée des renseignemens que l'auteur attendoit pour composer les *errata raisonnés* des derniers volumes de *la Monarchie Prussienne*, il cède à l'impatience de ses libraires, et leur permet de le distribuer avec cette foible liste des fautes typographiques les plus grossières; mais il prévient ses lecteurs que l'on distribuera à part et gratis les errata raisonnés des derniers volumes, dans le courant de septembre 1788.

Page 5, *ligne première*, dépendent, *lisez* dépende.
Pag. 10, *lig.* 9, de vous procurer, *lisez* de vous les procurer.
Pag. 28, *lig.* 2, à ceux, *lisez* à celles.
Pag. 38, *lig.* 2, *effacez* encore.
Pag. 46, *lig.* 8, 8,533 ouvriers, *lisez* 8,538 ouvriers.
Pag. 48, *lig.* 18, *effacez* du dehors.
Pag. 63, *lig.* 12, immense, *lisez* considérable.
Pag. 67, *lig.* 7 *du tableau*, 11,977, *lisez* 11,997.
Pag. 74, *lig.* 23, juste, *lisez* vraisemblable.
Pag. 99, *lig.* 18, parce que le pays, *lisez* parce qu'elle.
Pag. 100, *lig.* 24, n'existent pas, *lisez* n'y existent pas.
Pag. 101, *lig.* 2, manufactures, *lisez* fabriques.
Pag. 116, *lig.* 2, 1,521,072 écus, *lisez* 1,527,072 écus.
Pag. 121, *commencez la page par le mot* éprouve.
Ibid., *lig.* 6, *ôtez* ouvrages.
Pag. 129, *lig.* 15, qu'avec de la liberté, *lisez* qu'avec la liberté.
Pag. 147, *lig.* 4, de secours, *lisez* de ce secours.

ERRATA.

Pag. 147, *lignes* 14 *et* 15, aussi le paysan se couche-t-il en hiver à minuit une heure, et se lève à cinq ou six, *lisez* aussi le paysan, qui se couche en hiver à minuit, se lève-t-il à cinq ou six heures.

Pag. 149, *lig.* 8, Bergothzhausen, *lisez* Bergholzhausen.

Pag. 152, *lig.* 3, naturel, *lisez* simple.

Pag. 159, *lig.* 23, duquel, *lisez* dont.

Pag. 172, *lig.* 3, sous le point de vue, *lisez* sous cet aspect.

Pag. 176, *lig.* 20, ou le génie, *lisez* et le génie fiscal.

Pag. 179, *à la fin de la page*, tout ce qui met des entraves à ce commerce non-seulement, *lisez* non-seulement tout ce qui met des entraves à ce commerce.

Pag. 194, *lig.* 21, que d'autres, *lisez* que des.

Pag. 195, *lig.* 24, du, *lisez* de.

Pag. 197, *lig.* 6, compagnie, *lisez* compagne.

Pag. 212, *lig.* 3, *ôtez* en.

Pag. 218, *lig.* 18, ait, *lisez* a.

Pag. 238, *lig.* 7, état de choses, *lisez* ordre de choses.

Pag. 242, *lig.* 23, et qu'elle, *lisez* tandis qu'elle.

Pag. 247, *lig.* 10, a souvent deviné, *lisez* devina souvent.

Ibid., *lig.* 12, avoit besoin de beaucoup de liberté pour fleurir, *lisez* ne pouvoit fleurir sans beaucoup de liberté.

Pag. 255, *lig.* 14, et nous verrons bientôt, *lisez* et nous avons vu.

Pag. 261, *lig.* 16, *ôtez* cent.

Pag. 263, *effacez la ligne* 24.

Pag. 267, *lig.* 10 *et* 11, il ne se forme pas au sein, *lisez* il ne se forme pas de fortune au sein.

Pag. 269, *lig.* 14, *ôtez* mais.

Pag. 273, *lig.* 8, permanence et de suite, *lisez* de suite et de permanence.

Pag. 285, *ligne pénultième*, le banquier, *lisez* la banque.

Pag. 287, *lignes* 7 *et* 8, où ce cas, *lisez* où cette disette.

Pag. 299, *lig.* 23, de la former, *lisez* d'en former.

Ibid., *lignes* 23 *et* 24, alors le gouvernement peut la protéger, *lisez* alors le gouvernement peut protéger la banque.

ERRATA.

Pag. 301, *lig.* 11, qui en découlent, *lisez* qui découlent de ces institutions.

Pag. 303, *lig.* 6, ne dépende, *lisez* ne dépendra.

Pag. 304, *lig.* 26, que de raisons, *lisez* que d'objections.

Pag. 305, *lig.* 17, une forme fixe, *lisez* une valeur fixe.

Pag. 307, *lig.* 23 *de la note*, d'établissemens, *ajoutez* privilégiés.

Pag. 308, *lig.* 16, à qui l'on donna, *lisez* que l'on pourvut de.

Pag. 309, *lig.* 13, tout comptoir, *lisez* tous ses comptoirs.

Pag. 323, *lig.* 3, nourriture journalière, *ajoutez* de votre peuple.

Pag. 326, *lig.* 20, ne sont point fondées, *lisez* ne sont point fondées dans la monarchie prussienne.

Pag. 330, *lig.* 4, quoique mauvais, qui vaut toujours mieux, *lisez* qui vaut toujours mieux, fussent-ils mauvais.

Pag. 331, *lig.* 11, le but ostensible dont il les a colorés, *lisez* qu'il leur a donnés.

Pag. 338, *ligne dernière*, qui concentre son produit, *lisez* que son produit est concentré.

Pag. 340, *lig.* 11, avec avances, *lisez* avec des avances.

Pag. 348, *à la fin de la note, ajoutez :* Ces détails sont tirés d'un mémoire allemand de M. Mauvillon, qu'il a fait imprimer dans *Sammlung von Aufsaetzen zur staats kunst staats wirthschaft und staaten Geschichte.* 2de.

Pag. 350, *lig.* 25, peut faire, *lisez* peut faire subir.

Pag. 351, *lig.* 13, continence, *lisez* contenance.

Pag. 352, *lig.* 10, *ôtez* propre.

Pag. 354, *lig.* 2, si bien, *lisez* aussi bien.

Pag. 356, *lig.* 2, qu'une monnoie, *lisez* de monnoie que d'un métal.

Pag. 357, *ajoutez au bas de la note :* Les argumens de cette note sont tirés pour la plupart du mémoire de M. Mauvillon, cité plus haut.

Pag. 363, *lig.* 3, recevoient, *lisez* obtenoient.

Pag. 370, *lig.* 23, leur effet, *lisez* l'effet des impôts indirects.

Page 371, *lig.* 8, *effacez* d'avance.

ERRATA.

Pag. 380, *lig.* 26, pour arracher, *lisez* afin d'arracher.
Pag. 383, *ligne* 26, qu'il paie, *lisez* qu'il donne.
Pag. 384, *lig.* 9, diffère, *lisez* il diffère.
Pag. 392, *lig.* 6, pour, *lisez* à.
Pag. 401, *lig.* 15, assure, *lisez* soutient.
Pag. 403, *lig.* 16, le poids, *lisez* du poids.
Pag. 413, *lignes* 20 *et* 21, moins sévères, *lisez* moins inflexibles.
Pag. 415, *lig.* 3, n'avoient, *lisez* n'en avoient.
Pag. 421, *lig.* 23, même en bien, *lisez* même excellent.
Pag. 422, *ligne première*, *ôtez* jamais.
Ibid., *lig.* 11, directs, *lisez* indirects.
Ibid., *ligne pénultième*, directs, *lisez* indirects.
Pag. 426, *lig.* 10, sur, *lisez* de.
Pag. 439, *lig.* 9, de savoir, *lisez* de déterminer.
Pag. 446, *lig.* 4, pour, *lisez* afin de.
Pag. 447, *lig.* 14, l'article, *lisez* la liste.
Pag. 450, *lig.* 20, trop capables, *lisez* si capables.
Pag. 463, *ligne* 2 *de la note*, de ce grand homme, *lisez* de cet homme extraordinaire.
Pag. 474, *lig.* 22, les, *lisez* il ne la.
Pag. 479, *ligne dernière*, peuples, *lisez* sujets.
Pag. 481, *lig.* 6, lui, *lisez* leur.
Ibid., *lig.* 18, tout, *lisez* tant.
Ibid., *lig.* 22, ses, *lisez* les.
Pag. 482, *lig.* 18, la dépense, *lisez* la démence.
Pag. 484, *lig.* 11, ou à se former, *lisez* ou se former.
Pag. 485, *lig.* 7, font, *lisez* sont.
Pag. 486, *lig.* 26, en sacrifiant, *ajoutez* annuellement.
Pag. 487, *lignes* 2 *et* 3, en très-mauvais état, *lisez* dans une très-mauvaise situation.
Pag. 490, *lig.* 19, *ôtez* et.
Ibid., *lig.* 21, état, *lisez* étai.
Pag. 491, *lig.* 4, que n'eut-il, *lisez* que n'eussent-ils.
Ibid., *lig.* 25, quelle occasionnoit, *lisez* qu'elles occasionnoient.
Au titre, Appendix, *lisez* Appendice.

LISTE DES TABLEAUX

Que doit contenir le second volume in-4°. de la Monarchie Prussienne.

Livre IV, *page* 33. Table des Manufactures de la Poméranie.

Ibidem, *page* 110 *et* 111. Récapitulation générale du produit des Manufactures de Berlin, en 1782. Autre tableau des produits des fabriques.

Ibidem, *pag.* 131. État des fabriques de Magdebourg, en 1775.

Livre V, *pag.* 330. Vingt-huit tableaux d'importations et d'exportations, à savoir :

Importations.	*Exportations.*
De Kœnigsberg, en 1750.	De Kœnigsberg, 1750, etc.
De Kœnigsberg, 1784, 1785.	De Memel, 1777.
De Memel, 1777.	D'Elbingen, 1761, etc.
D'Elbingen, 1761.	D'Elbingen, 1778.
D'Elbingen, 1778.	D'Elbingen, 1758 à 1777.
D'Elbingen, 1758 à 1777.	D'Elbingen, 1779 à 1780.
D'Elbingen, 1779 à 1780.	D'Elbingen, 1783, 1784, 1785.
D'Elbingen, 1783, 1784, 1785.	De Stettin, 1772 à 1776.
De Stettin, 1772 à 1776.	De Stettin, 1777.
De Stettin, 1777.	De Stettin, 1785.
De Stettin, 1785.	De Colberg, 1780.
De Colberg, 1780.	De Magdebourg, 1780.
De Magdebourg, 1780.	D'Embden, en 1784, par mer.
D'Embden, 1784.	De Rostock, 1783, 1784, 1785.

(Ces tableaux doivent être placés face à face l'un de l'autre).

Page 529. Quatre tableaux du relevé des produits perçus aux foires de Francfort, etc. etc. etc.

TABLE DES TABLEAUX

Que doit contenir le second volume in-4°.

de la Monarchie Prussienne.